

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION DU

DEVELOPPEMENT ET DE LA
COOPERATION INTERNATIONALE

SECRETARIAT D'ETAT

DIRECTION GENERALE

INSTITUT NATIONAL DE LA
STATISTIQUE, DES ETUDES
ECONOMIQUES

ET DEMOGRAPHIQUES

COORDINATION TECHNIQUE ECOSIT4

UNITE-TRAVAIL- PROGRES

وحدة - عمل - تقدم



جمهورية تشاد

رئاسة الجمهورية

التخطيط وزارة الاقتصاد و

التنموي

والتعاون الدولي

أمانة الدولة

الإدارة العامة للوزارة

المعهد الوطني للإحصاء

والدراسات الاقتصادية

والديموغرافية

CONDITIONS DE VIE DES MENAGES ET PAUVRETE AU TCHAD EN 2018/2019

Quatrième Enquête sur les Conditions de vie des
ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT4)

RAPPORT GENERAL



AVRIL 2021

CARTE ADMINISTRATIVE DU TCHAD

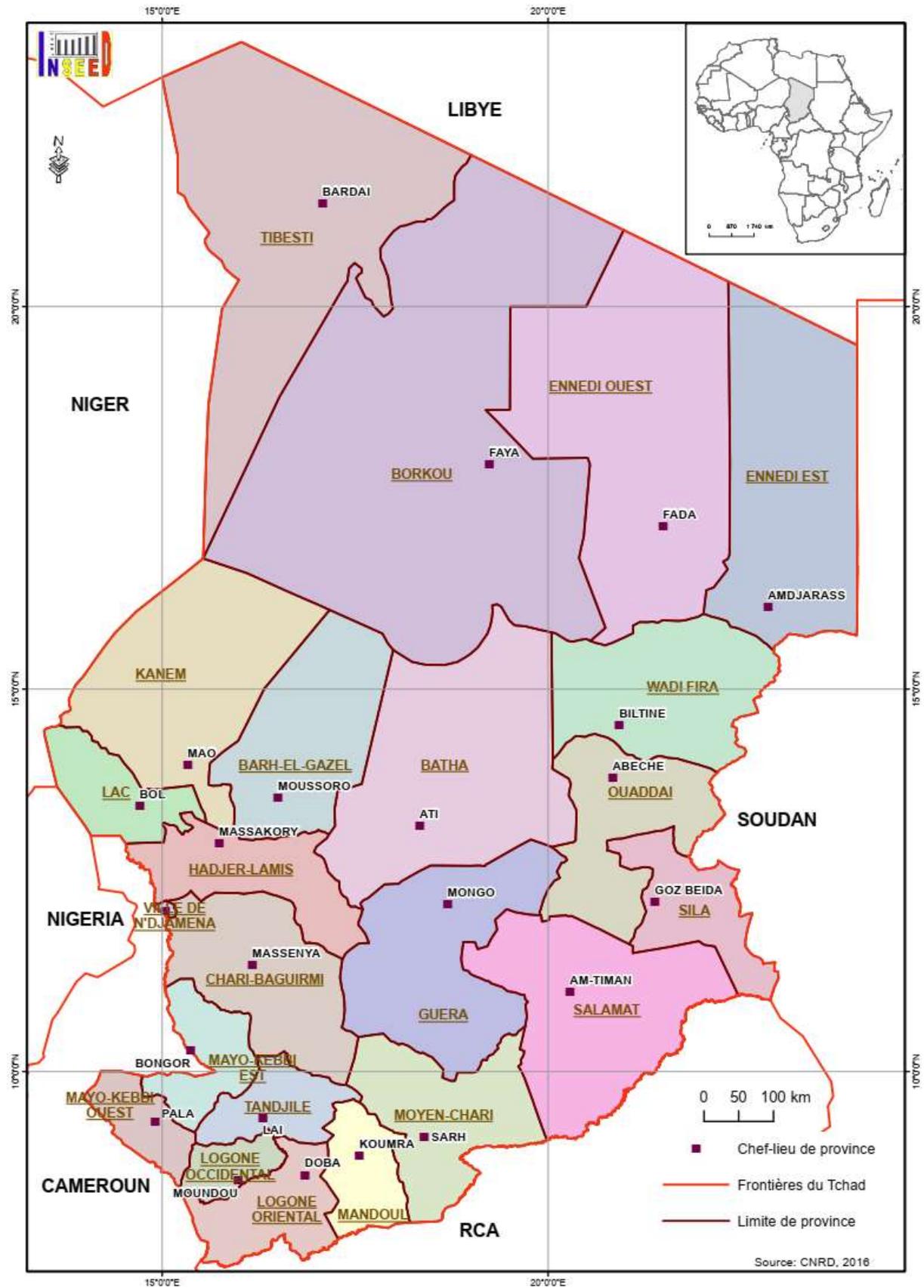


TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE L'ECOSIT4

N°	Indicateur	2011	2018
1	Projection de population (INSEED,2014)	11 880 614	15 162 044
2	Population totale estimée par l'enquête	10 015 591	15 503 179
3	Taille moyenne des ménages	5,6	5,3
4	Proportion de la population urbaine enquêtée	18,4	24,4
5	Seuil alimentaire (F CFA)	159 991	153 353
6	Seuil global (F CFA)	237 942	241 970
7	Incidence de la pauvreté au niveau national (%)	46,7	42,3
8	Profondeur de la pauvreté au niveau national (%)	26,3	12,6
9	Sévérité de la pauvreté au niveau national (%)	15,9	5,2
10	Incidence de la pauvreté en milieu urbain (%)	20,9	19,3
11	Incidence de la pauvreté en milieu rural (%)	52,5	49,7
12	Profondeur de la pauvreté en milieu urbain (%)	10,2	5,0
13	Profondeur de la pauvreté en milieu rural (%)	29,9	15,1
14	Sévérité de la pauvreté en milieu urbain (%)	5,4	1,9
15	Sévérité de la pauvreté en milieu rural (%)	18,3	6,3
16	Incidence de la pauvreté (chef de ménage de sexe masculin) (%)	47,4	42,4
17	Incidence de la pauvreté (chef de ménage de sexe féminin) (%)	42,6	42,1
18	Profondeur de la pauvreté (chef de ménage de sexe masculin) (%)	26,7	12,5
19	Profondeur de la pauvreté (chef de ménage de sexe féminin) (%)	23,9	13,2
20	Sévérité de la pauvreté (chef de ménage de sexe masculin) (%)	16,2	5,1
21	Sévérité de la pauvreté (chef de ménage de sexe féminin) (%)	14,4	5,7

N°	Indicateur	2011	2018
22	Indice d'inégalité (GINI)		0,34
23	Proportion de ménages dirigés par une femme (%)	20,8	25,0
24	Taux d'activité chez les 15 ans et plus (%)	61,8	60,0
25	Taux de chômage au sens du BIT (%)	5,7	2,0
26	Taux de chômage élargi (%)	11,8	18,5
27	Nombre d'heures œuvrées par semaine	33,6	33,0
28	Taux de salarisation au niveau national	8,7	7,9
29	Taux de salarisation à N'Djaména	45,6	45,8
30	Taux de salarisation en milieu urbain	33,1	26,8
31	Taux de salarisation en milieu rural	3,7	2,8
32	Revenu mensuel moyen dans l'emploi principal (F CFA)	96 197	114 563
33	Taux de sous-emploi invisible	4,1	4
34	Taux de pauvreté subjective (%)		27,9
35	Pourcentage des ménages utilisant le gaz comme principal combustible de cuisson	1,6	6,1
36	Pourcentage des ménages ne disposant pas de WC	71,7	66,5
37	Pourcentage des ménages propriétaires de leur logement	84,1	83,0
38	Pourcentage des ménages propriétaires de leur logement avec un titre ou acte de propriété		9,8
39	Pourcentage des ménages ayant accès à l'électricité au niveau national	3,3	8,0
40	Pourcentage des ménages ayant accès à l'électricité en milieu urbain		30,4
41	Pourcentage des ménages ayant accès à l'électricité en milieu rural		1,1
42	Pourcentage des ménages ayant accès à l'eau potable en saison sèche	43,7	62,7

N°	Indicateur	2011	2018
43	Pourcentage des ménages ayant accès à l'eau potable en saison des pluies	40,1	60,4
44	Pourcentage des ménages dont le principal matériau du mur est la brique cuite		28,0
45	Proportion des femmes en âge de procréer (15-49 ans) dans la population féminine	42,8	41,6
46	Proportion des enfants de moins de 5 ans	20,5	20,6
47	Taux d'handicap (%)		5,7
48	Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le primaire (%)	74,9	72,5
49	Taux Net de Scolarisation (TNS) dans le primaire (%)	43,7	46,0
50	Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le secondaire 1 ^{er} cycle (%)		32,5
51	Taux Net de Scolarisation (TNS) dans le secondaire 1 ^{er} cycle (%)		11,6
52	Indice de Parité entre Sexes (IPS) en matière de scolarisation dans le primaire (F/G) (%)	89,5	90,3
53	Taux d'alphabétisation chez les 15 ans et plus (%)	26,8	41,5
54	Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le secondaire 2 ^{eme} cycle (%)		25,5
55	Taux Net de Scolarisation (TNS) dans le secondaire 2 ^{eme} cycle (%)		5,5
56	Taux net de scolarisation au supérieur (%)		2
57	Dépenses moyennes annuelles d'éducation en termes de frais d'inscription et de scolarité par enfant (F CFA)		11 345
58	Dépenses moyennes annuelles d'éducation par enfant (F CFA)	21 222	21 752
59	Taux de morbidité des trente derniers jours (%)	27,9	43,2
60	Population de 6 ans et plus	7 508 859	11 649 717
61	Population de 15 ans et plus	5 205 789	7 246 959

N°	Indicateur	2011	2018
62	Population de 15-59 ans	4 766 576	6 594 362
63	Population de 60 ans et plus	439 213	652 597
64	Population active occupée de 15 ans et plus	3 217 178	4 350 913
65	Pourcentage des musulmans dans la population totale		57,7
66	Pourcentage des chrétiens dans la population totale		38,8
67	Pourcentage des personnes célibataires âgées de 12 ans et plus		34,2
68	Pourcentage des personnes mariées âgées de 12 ans et plus		56,2
69	Pourcentage de la population des localités où l'on pratique principalement l'agriculture de céréales/tubercules		78,0
70	Pourcentage de la population des localités où l'on pratique principalement l'élevage		4,6
71	Pourcentage de la population des localités où l'on pratique principalement le commerce		9,4
72	Pourcentage de la population vivant dans des localités situées sur la plaine		44,6
73	Pourcentage de la population du pays habitant dans une localité accessible principalement par une piste		65,8
74	Pourcentage de la population du pays habitant dans une localité accessible principalement par une route bitumée		15,5
75	Pourcentage de la population vivant dans des localités ayant accès au réseau Airtel		65,2
76	Pourcentage de la population vivant dans des localités ayant accès au réseau Tigo		70,5
77	Pourcentage de la population vivant dans des localités ayant accès au réseau de pays voisin		12,3
78	Pourcentage de la population vivant dans des localités disposant d'une école primaire		79,6
79	Pourcentage de la population vivant dans des localités disposant d'un point d'approvisionnement en eau de boisson		57,1

N°	Indicateur	2011	2018
80	Pourcentage de la population résidant dans des localités où la principale destination des migrations durant les 10 dernières années au Tchad est la capitale (N'Djamena).		40,0
81	Taux net de scolarisation au fondamental (%)		35,4
82	Proportion de la population considérant la recherche d'un emploi ou de tout autre avantage d'ordre économique comme la principale cause de la migration		82,0
83	Proportion de la population ayant déclaré que les femmes ont moins conservé leur façon de s'habiller au cours des 5 dernières années		48,8
84	Proportion de la population ayant affirmé que le nombre de mosquées a augmenté au cours des 10 dernières années		34,9
85	Proportion de la population ayant affirmé que le nombre d'églises a augmenté au cours des 10 dernières années		18
86	Nombre total d'individus de 15 ans et plus (civiles et militaires, y compris les anciens combattants) ayant bénéficié de la pension de retraite		20 756
87	Proportion d'individus de 15 ans et plus possédant un compte dans une banque classique		50,9
88	Proportion des ménages enquêtés s'adonnant à des activités agricoles		75,2
89	Proportion de ménages possédant au moins une entreprise non agricole		41,3
90	Proportion de ménages ayant bénéficié d'au moins un programme de protection sociale		30,5
91	Proportion des ménages ayant subi au cours des trois dernières années comme choc principal la maladie grave ou accident d'un membre du ménage		33,1
92	Proportion des ménages ayant subi au cours des trois dernières années comme choc principal le décès d'un membre du ménage		16,7

N°	Indicateur	2011	2018
93	Proportion des ménages qui ont adopté comme stratégie pour faire face au choc le plus sévère subi, l'utilisation de son épargne		32,5
94	Proportion des ménages ayant reçu des transferts dont l'expéditeur réside hors de l'Afrique		2,8

TABLE DES MATIERES

CARTE ADMINISTRATIVE DU TCHAD.....	I
TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE L'ECOSIT4.....	II
TABLE DES MATIERES	VIII
LISTE DES TABLEAUX.....	XV
LISTE DES GRAPHIQUES	XXXIII
SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS.....	XXXV
GLOSSAIRE.....	XXXVI
AVANT PROPOS	XXXVII
REMERCIEMENTS.....	XXXIX
RESUME EXECUTIF	XLI
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : APERCU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	4
1.1 Contexte géographique et sociodémographique.....	4
1.2 Contexte sociopolitique.....	6
1.3 Évolution économique.....	7
1.4 Stratégies nationales de développement.....	11
CHAPITRE 2 : SYNTHESE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE.....	14
2.1 Cadre institutionnel de l'enquête	14
2.1.1 Comité de pilotage	14
2.1.2 COMITE DE SUIVI DE LA QUALITE STATISTIQUE DE L'INSEED.....	14
2.1.4 Institutions de Gestion des Ressources et d'Assistance Technique de l'ECOSIT4.....	15
2.2 Plan de sondage.....	15
2.3 Formation des agents de collecte.....	17
2.4 Méthodologie de collecte et de traitement de données	17
2.4.1 Collecte des données sur les unités non-standards.....	17
2.4.2 Collecte des données des enquêtes pilotes	19

2.4.3 Collecte des données de l'enquête principale	19
2.4.4 Traitement des données.....	20
2.4.5 Analyse des données	21
2.5 Pauvreté monétaire : approche méthodologique de l'analyse.....	21
2.5.1 Construction de l'indicateur de bien-être.....	21
2.5.2 Seuils de pauvreté	21
2.5.3 Les indices de pauvreté	23
CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ET DES MENAGES	
ENQUETES	25
3.1 Couverture de l'échantillon	25
3.2 Structure de la population	25
3.2.1 Volume de la population enquêtée	25
3.2.2 Structure de la population par sexe et âge.....	26
3.2.3 Structure de la population par province de résidence.....	27
3.2.4 Structure de la population selon la religion.....	29
3.3 Caractéristiques des ménages enquêtés.....	31
3.3.1 Structure des ménages.....	32
3.3.2 Taille moyenne des ménages.....	38
3.3.2.1 Taille moyenne des ménages par degré d'urbanisation selon le sexe du chef de ménage.....	38
3.3.2.2 Taille moyenne des ménages par province de résidence selon le sexe du chef de ménage.....	39
3.3.2.3 Taille moyenne des ménages selon le niveau de vie des ménages	40
3.3.2.4 Evolution de la taille moyenne des ménages de 2003 à 2018	42
CHAPITRE 4 : MESURES DE LA PAUVRETE	44
4.1 Approche relative	44
4.1.1 Définition des quintiles de pauvreté.....	44
4.1.2 Quintiles de bien-être et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage.....	45
4.1.3 Localisation géographique, taille du ménage et bien-être des individus.....	48
4.1.4 Quintiles de bien-être et caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage.....	52
4.2 Approche absolue	55
4.2.1 Analyse spatiale de la pauvreté	56
4.2.2 Incidence de la pauvreté.....	57
4.2.3 Profondeur de la pauvreté	58
4.2.4 Sévérité de la pauvreté	59
4.2.5 Extrême pauvreté	60
4.2.6 Indicateurs de pauvreté selon le groupe socioéconomique du chef de ménage	62
4.2.7 Indicateurs de pauvreté selon le sexe du chef de ménage	63
4.2.8 Indicateurs de pauvreté selon le grand groupe d'âge du chef de ménage	63
4.2.9 Indicateurs de pauvreté selon le statut matrimonial du chef de ménage	64
4.2.10 Indicateurs de pauvreté selon certaines caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage	65
4.2.11 Indicateurs de pauvreté selon la taille du ménage	66

4.3 Analyse de l'inégalité.....	67
4.3.1 Dépenses de consommation des ménages et pauvreté	67
4.3.2 Courbe de Lorenz et Indice de Gini	71
CHAPITRE 5 : POSSESSION DE BIENS DURABLES	72
5.1 Possession de Réfrigérateur/Congélateur.....	72
5.2 Possession de Ventilateur.....	72
5.3 Possession de Climatiseur	73
5.4 Possession de Motocyclette	74
5.5 Possession de Voiture	74
5.6 Possession de Téléviseur.....	75
5.7 Possession de Téléphone mobile	76
5.8 Possession d'Ordinateur	78
5.9 Possession de Radio	79
5.10 Evolution du niveau de possession des biens d'équipements par les ménages entre 2009 et 2018.....	80
5.11 EVOLUTION DU NIVEAU DE POSSESSION DES MOYENS DE TRANSPORT PAR LES MENAGES ENTRE 2009 ET 2018	80
CHAPITRE 6 : EDUCATION ET SANTE	82
6.1 Alphabétisation-Scolarisation et pauvreté	82
6.1.1. Alphabétisation	82
6.1.1.1 Alphabétisation et pauvreté selon le milieu de résidence.....	82
6.1.1.2 Alphabétisation et pauvreté selon la province de résidence	84
6.1.2 Scolarisation.....	85
6.1.2.1 Parcours scolaire des enfants selon le quintile de bien-être	85
6.1.2.2 Couverture scolaire de la population d'âge scolarisable en 2017/2018.....	87
6.1.2.3 Scolarisation des enfants ayant effectivement l'âge de fréquenter l'école primaire.....	90
6.1.3 Pauvreté et niveau d'études atteint.....	93
6.1.4 Fréquentation scolaire selon le type d'établissement.....	93
6.1.5 Fréquentation scolaire selon le type d'enseignement et pauvreté	94
6.1.6 Non fréquentation scolaire	95
6.1.7 Raison de non-fréquentation scolaire	98
6.1.8 Dépenses d'éducation.....	103
6.1.9 Mobilité scolaire intergénérationnelle.....	109
6.2 Santé et pauvreté	112
6.2.1 Morbidité.....	112
6.2.1.1 Taux de morbidité	112
6.2.1.2 Types de maladie.....	114
6.2.2 Fréquentation des formations sanitaires.....	120
6.2.2.1 Types de personnel soignant	120

6.2.2.2 Types de structures sanitaires visitées	122
6.2.2.3 Raisons de non-consultation dans une structure sanitaire	125
6.2.3 Accessibilité au centre de santé.....	126
6.2.4 Dépenses de santé.....	129
CHAPITRE 7 : SITUATION DE L'EMPLOI	133
7.1 Taux d'activité	133
7.1.1 Taux d'activité des 5 ans et plus	133
7.1.2 Taux d'activité des enfants âgés de 5 à 14 ans.....	134
7.1.3 Taux d'activité des adultes de 15 ans et plus	135
7.2 Caractéristiques des emplois principaux.....	137
7.3 Chômage.....	144
7.3.1 Taux de chômage au sens du BIT	144
7.3.2 Taux de chômage au sens large.....	148
7.4 Sous-emploi	154
7.5 Sous-utilisation de la main-d'œuvre	157
CHAPITRE 8 : LOGEMENT ET CONDITIONS D'EXISTENCE	159
8.1 Logement.....	159
8.1.1 Type de logement.....	159
8.1.2 Qualité du logement	160
8.1.2.1 Matériau du mur.....	160
8.1.2.2 Matériau du toit.....	161
8.1.2.3 Matériau du sol.....	162
8.1.2.4 Qualité du logement par province de résidence.....	162
8.1.3 Autres caractéristiques du logement.....	164
8.1.3.1 Source d'énergie pour l'éclairage.....	164
8.1.3.2 Source d'énergie de cuisson.....	165
8.1.3.3 Lieu d'aisance	166
8.1.3.4 Mode d'évacuation des ordures.....	167
8.1.3.5 Mode d'évacuation des eaux usées.....	168
8.2 Occupation du logement	169
8.2.1 Nombre de personnes par pièce.....	169
8.2.2 Statut d'occupation du logement.....	170
8.3 Source d'approvisionnement en eau de boisson	171
8.3.1 Source d'eau de boisson en saison sèche	171
8.3.2 Source d'eau de boisson en saison des pluies	173
8.3.3 Traitement d'eau de boisson	176
8.3.4 Temps moyen d'accès à la source d'eau de boisson	177
CHAPITRE 9 : PAUVRETE SUBJECTIVE	180
9.1 Niveau des indicateurs de la pauvreté subjective en 2018	180
9.1.1 Incidence de la pauvreté subjective.....	180

9.1.2 Perception de la situation de pauvreté du Tchad par les ménages enquêtés	181
9.1.3 Perception de la cause de la pauvreté par les ménages tchadiens	183
9.1.4 Perception de la situation économique par les ménages tchadiens	185
9.2 Pauvreté subjective et caractéristiques du chef de ménage.....	188
9.2.1 Pauvreté subjective selon les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage	189
9.2.2 Pauvreté subjective selon les caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage	190
CHAPITRE 10 : DISPONIBILITE DES INFRASTRUCTURES DE BASE ET MIGRATION	192
10.1 Caractéristiques générales des localités.....	192
10.1.1 Activités pratiquées.....	192
10.1.1.a) Activités principales.....	192
10.1.1.b) Activités secondaires.....	193
10.1.2. Caractéristiques physiques des localités visitées	194
10.1.3. Voies de communication.....	196
10.1.4 Téléphonie mobile.....	198
10.2 Disponibilité des services sociaux de base	200
10.3 Pratique de l'agriculture.....	202
10.4 Participation communautaire.....	204
10.5 Migration et religion.....	209
CHAPITRE 11 : REVENUS HORS EMPLOI, EPARGNE ET CREDIT	213
11.1 Revenus hors emploi.....	213
11.1.1. La pension de retraite.....	213
11.1.2 La pension de veuvage.....	214
11.1.3 La pension d'invalidité.....	215
11.1.4 La pension alimentaire.....	215
11.1.5 Le revenu provenant des loyers de maison d'habitation ou d'exploitation.....	216
11.1.6. Les revenus mobiliers et financiers.....	217
11.1.7 Autres sources de revenus.....	217
11.2 Epargne et crédit	218
11.2.1 Possession d'un compte d'épargne et appartenance à une tontine ou une association d'entraide	218
11.2.2 Le recours et les difficultés d'accès au crédit	219
11-2-3, Principales utilisations du crédit.....	221
11.2.4 Source et montant du crédit obtenu.....	222
11.2.5 Modalités de remboursement du crédit obtenu	223
CHAPITRE 12 : AGRICULTURE, ELEVAGE ET PECHE.....	226
12.1 - AGRICULTURE.....	226
12.1.3 Parcelles	229

12.1.3.1 Effectif et taille des ménages agricoles	229
12.1.3.2 Structure par sexe et âge de chefs de ménages agricoles.....	230
12.1.3.3 Modes de gestion des parcelles agricoles.....	231
12.1.3.4 Association des cultures	232
12.1.3.6 Principales sources d'eau de la parcelle	233
12.2 ELEVAGE	237
12.2.5 Possession d'espèces animales.....	242
12.2.6 Frais moyens de transport, commissions et taxes sur la vente du bétail	242
12.2.7 Production de lait et d'œufs	243
12.2.8 Frais moyens de vaccin, honoraires moyens déparasitant et frais moyens de soins d'animaux	246
12.3 LA PECHE.....	250
12.3.1 Structure des ménages pêcheurs.....	250
12.3.2 Lieu de pratique de la pêche.....	252
12.3.3 Equipement de la pêche	254
12.3.4 Les Licences et Permis de pêche.....	254
12.4 Les équipements agricoles	256
CHAPITRE 13 : ENTREPRISES NON AGRICOLES.....	259
13.1 Possession et caractéristiques des entreprises non agricoles	259
13.1.1 Possession d'entreprises par les ménages.....	259
13.1.2 Branche d'activités et forme juridique des entreprises	262
13.1.3 Age des promoteurs d'entreprises par branche d'activité	266
13.2 Financement au démarrage, dynamique et viabilité des entreprises non agricoles.....	268
13.2.1 Source de financement au démarrage des entreprises.....	268
13.2.2 Dynamique de création des entreprises.....	270
13.2.3 État de fonctionnement des entreprises non agricoles	274
13.3 Description des éléments de l'environnement des entreprises	279
13.3.1 Les fournisseurs des entreprises non agricoles	279
13.3.2 Les clients des entreprises non agricoles	281
13.3.3 Analyse des principaux problèmes rencontrés par les promoteurs d'entreprises.....	283
CHAPITRE 14 : FILETS DE SECURITE, CHOCS ET STRATEGIES DE SURVIE	291
14.1 filets de sécurité	291
14.1.1 Accessibilité des ménages aux programmes de protection sociale	292
14.1.2 Typologie des filets sociaux et couverture géographique	294
14.2 Chocs et stratégies de survie.....	300
14.2.1. Chocs subis par le ménage	301
14.2.2. Conséquences des chocs subis par le ménage.....	306
14.2.3 Stratégies de survie adoptées par les ménages	309

CHAPITRE 15 : ACTIFS DU MENAGE ET TRANSFERTS	311
15.1 Actifs du ménage	311
15.2 Transferts opérés par les ménages.....	318
15.2.1 Transferts reçus par le ménage.....	318
15.2.2 Transferts émis par le ménage.....	326
CHAPITRE 16 : CONSOMMATION DES MENAGES ET PAUVRETE	335
16.1 Dépenses moyennes	335
16.1.1 Dépenses moyennes par quintile de bien-être.....	335
16.1.2 Dépenses moyennes par niveau de vie.....	340
16.2 Structure des dépenses	342
16.2.1 Structures des dépenses par poste selon les quintiles de bien-être.....	342
16.2.2 Structures des dépenses par poste selon le niveau de vie des ménages.....	343
16.2.3 Structures des dépenses par poste selon le milieu de résidence	344
16.2.4. Structures des dépenses par poste selon la province de résidence	345
16.2.5 Structures des dépenses par poste selon le niveau d'éducation du chef de ménage.....	348
16.2.6 Structures des dépenses par poste selon le secteur institutionnel du chef de ménage.....	349
CONCLUSION GENERALE	351
BIBLIOGRAPHIE	353
ANNEXES.....	356
A .1 Plan de sondage	356
A .2 Difficultés rencontrées	356
A .3 Liste du personnel ayant participé à l'enquête.....	357
A .4 Tableaux additifs	365
A.5 Méthode de calage	374
A) Fichier Calculpondérations.....	375
B) ZD segmentée.....	375
C) Repérage des grappes par strate	376
D) Calcul de la population de chaque strate	376
E) Calage des poids de sondage.....	376

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.01 : Évolution récente de l'activité économique	7
Tableau 1.02: Contribution des secteurs et branches d'activités à la croissance du PIB réel (en point de pourcentage)	8
Tableau 1.03: Extrait du tableau des opérations financières de l'Etat de 2010 à 2018.....	10
Tableau 1.04: Vue synoptique des stratégies nationales de développement du Tchad.....	12
Tableau 2.01: Seuils de pauvreté annuels des zones agroécologiques (F CFA).....	23
Tableau 3.01: Répartition de la population enquêtée par sexe selon le milieu de résidence ...	26
Tableau 3.02: Répartition de la population par grand groupe d'âges selon le milieu de résidence et rapport de masculinité	27
Tableau 3.03: Age moyen et âge médian selon le sexe.....	27
Tableau 3.04a : Répartition de la population par province de résidence selon le sexe et pourcentage des femmes (%)	28
Tableau 3.04b : Répartition de la population par province de résidence selon la religion d'appartenance (%)	29
Tableau 3.04c : Répartition de la population âgée de 12 ans et plus par état matrimonial selon la religion d'appartenance (%)	31
Tableau 3.05: Structure des ménages par opération de collecte entre 2003 et 2018 selon le sexe du chef de ménage, proportion des ménages dirigés par des femmes et taux d'accroissement annuel moyen au cours de la période	32
Tableau 3.06a : Répartition des ménages par certaines caractéristiques du chef de ménage selon le sexe du chef de ménage (en %).....	33
Tableau 3.06b : Age moyen et âge médian des chefs de ménage	34
Tableau 3.07: Répartition des ménages par certaines caractéristiques du ménage selon le sexe du chef de ménage (en %)	34
Tableau 3.08a : Structure des ménages par situation d'activité selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage (en %)	35
Tableau 3.08b : Structure des ménages par catégorie socio-économique du chef de ménage selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage (en %).....	37
Tableau 3.09a : Taille moyenne de ménages par sexe du chef selon le quintile de bien-être et le milieu de résidence.....	40

Tableau 3.09b : Répartition de la taille moyenne des ménages par groupe ethnique selon le sexe du chef de ménage.....	41
Tableau 3.10: Evolution de la taille moyenne des ménages de 2003 à 2018	43
Tableau 4.01 : Répartition par quintile de bien-être des dépenses annuelles moyennes par tête	44
Tableau 4.02a : Structure des ménages par sexe, classe d'âges et statut matrimonial du chef de ménage selon le quintile de bien-être	46
Tableau 4.02b : Structure des ménages par situation d'alphabétisation et niveau d'instruction du chef de ménage selon le quintile de bien-être	47
Tableau 4.03a : Structure des ménages par taille et milieu de résidence selon le quintile de bien-être.....	48
Tableau 4.03b : Structure des ménages par province selon le milieu de résidence et le quintile de bien-être	50
Tableau 4.04a : Structure des ménages par situation d'activité et secteur institutionnel du chef de ménage selon le quintile de bien-être (%)	53
Tableau 4.04b : Structure des ménages par branche d'activité et catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage selon le quintile de bien-être (%)	54
Tableau 4.05 : Indicateurs de pauvreté par province de résidence.....	56
Tableau 4.06 : Indicateurs de pauvreté selon le groupe socioéconomique du chef de ménage.....	62
Tableau 4.07 : Indicateurs de pauvreté selon le sexe du chef de ménage	63
Tableau 4.08 : Indicateurs de pauvreté selon le grand groupe d'âges du chef de ménage.....	64
Tableau 4.09 : Indicateurs de pauvreté selon le statut matrimonial du chef de ménage	64
Tableau 4.10 : Indicateurs de pauvreté selon le niveau d'instruction, le statut dans la profession et la branche d'activité du chef de ménage.....	65
Tableau 4.11 : Indicateurs de pauvreté selon la taille du ménage.....	67
Tableau 4.12a : Pourcentage des dépenses totales de consommation des ménages par lieu de résidence selon le quintile de bien-être	68
Tableau 4.12b : Distribution des dépenses de consommation des ménages par province de résidence selon le quintile de bien-être	69
Tableau 5.01 : Pourcentage de ménages possédant un réfrigérateur/congélateur par milieu de résidence selon le quintile de bien-être	72

Tableau 5.02 : Pourcentage de ménages possédant un climatiseur par milieu de résidence selon le quintile de bien-être	73
Tableau 5.03 : Pourcentage de ménages ayant au moins une voiture par milieu de résidence selon le niveau de vie (%)	75
Tableau 5.04 : Pourcentage de ménages possédant une voiture par milieu de résidence selon le quintile de bien-être.....	75
Tableau 5.05 : Pourcentage de ménages possédant un téléviseur par milieu de résidence selon le quintile de bien-être.....	76
Tableau 5.06 : Pourcentage de ménages possédant un téléviseur par milieu de résidence selon le niveau de vie (%).....	76
Tableau 5.07 : Pourcentage de ménages possédant au moins un téléphone mobile par milieu de résidence selon le quintile de bien-être.....	77
Tableau 5.08 : Pourcentage de ménages possédant un ordinateur par milieu de résidence selon le quintile de bien-être.....	78
Tableau 5.09 : Pourcentage de ménages possédant au moins un poste radio par milieu de résidence selon le quintile de bien-être	79
Tableau 5.10 : Pourcentage de ménages ayant au moins un poste radio par milieu de résidence selon le niveau de vie (%)	79
Tableau 6.01a : Taux d’alphabétisation des 15 ans et plus par quintile de bien-être selon le milieu de résidence et le sexe	83
Tableau 6.01b : Taux d’alphabétisation des 15 ans et plus par milieu de résidence selon le niveau de vie et le sexe.....	83
Tableau 6.02 : Taux d’alphabétisation des 15 ans et plus par province de résidence selon le quintile de bien-être.....	84
Tableau 6.03 : Répartition de la population selon le quintile de bien-être et le niveau d’instruction atteint, 2017/2018	86
Tableau 6.04 : Taux Brut de Scolarisation par sexe et milieu de résidence selon le niveau d’instruction, 2017/2018	87
Tableau 6.05 : Taux Brut de Scolarisation par milieu de résidence, province, quintile de bien-être selon le cycle et le sexe en 2017/2018	88
Tableau 6.06 : Taux net de scolarisation dans le primaire des 6-11 ans par milieu de résidence selon le quintile de bien-être et le sexe (%)	91
Tableau 6.07a : Taux net de scolarisation des 6-11 ans par province de résidence selon le sexe et le quintile de bien-être (%).....	91

Tableau 6.07b : Taux net de scolarisation au fondamental, au secondaire et au supérieur par milieu de résidence en 2017/2018 (%).....	93
Tableau 6.08 : Diplôme le plus élevé obtenu des 6 ans et plus selon le quintile de bien-être et le sexe (%).....	93
Tableau 6.09 : Répartition de la population scolarisée (6 ans et plus) au moment de l'enquête par type d'établissement selon le quintile de bien-être (%).....	94
Tableau 6.10 : Structure de la population scolarisée (6 ans et plus) au moment de l'enquête par type d'enseignement selon le quintile de bien-être (%).....	94
Tableau 6.11 : Répartition de la population non scolarisée (6 ans et plus) au moment de l'enquête par quintile de bien-être selon le milieu de résidence et le sexe (%).....	95
Tableau 6.12a : Répartition de la population féminine non scolarisée (6 ans et plus) au moment de l'enquête par quintile de bien-être selon la province de résidence (%).....	96
Tableau 6.12b : Répartition de la population totale non scolarisée (6 ans et plus) par province selon le quintile de bien-être (%).....	97
Tableau 6.13a : Nombre et proportion d'enfants de 6 - 15 ans hors de l'école, par statut dans le fondamental en 2017/2018.....	99
Tableau 6.13b : Quelques caractéristiques sociodémographiques des enfants hors de l'école dans le fondamental, 2017/2018.....	100
Tableau 6.14a : Dépenses moyennes d'éducation par quintile de bien-être selon le type de dépenses (scolaires, cotisations et frais de fournitures) et le sexe de l'enfant pour l'année scolaire 2017/2018.....	104
Tableau 6.14b : Dépenses moyennes d'éducation par quintile de bien-être selon le type de dépenses (autres matériels scolaires, frais d'uniformes et frais de cantine ou de restauration) et le sexe de l'enfant pour l'année scolaire 2017/2018.....	105
Tableau 6.14c : Dépenses moyennes d'éducation par quintile de bien-être selon le type de dépenses (frais de transport scolaire et montant des autres dépenses scolaires) et le sexe de l'enfant pour l'année scolaire 2017/2018 et ensemble des dépenses d'éducation.....	106
Tableau 6.15 : Dépenses moyennes d'éducation par milieu de résidence selon le quintile...	107
Tableau 6.16 : Dépenses moyennes d'éducation par milieu de résidence selon le niveau de vie.....	107
Tableau 6.17 : Dépenses moyennes d'éducation par province de résidence selon le quintile	108
Tableau 6.18 : Proportion des enfants de 15 ans et plus ayant un niveau donné par niveau d'instruction du père selon le milieu de résidence et le sexe de l'enfant (table de mobilité scolaire).....	109

Tableau 6.19 : Taux de morbidité déclarée au cours des 30 derniers jours par quintile de bien-être selon le milieu de résidence et le sexe du malade	113
Tableau 6.20 : Taux de morbidité déclarée au cours des 30 derniers jours par province de résidence selon le quintile de bien-être	113
Tableau 6.21 : Répartition des personnes ayant été malades au cours des 30 derniers jours selon le type de maladie par quintile de bien-être et le sexe (%)	115
Tableau 6.22 : Répartition de la population par motif de non consultation selon le sexe et le milieu de résidence.....	116
Tableau 6.23 : Répartition des personnes vivant avec un handicap par quintile de bien-être selon le milieu de résidence et le sexe (%).....	117
Tableau 6.24 : Répartition des personnes de 5 ans et plus par type de handicap selon le sexe (%).....	118
Tableau 6.25 : Répartition de personnes malades au cours des 30 derniers jours et ayant consulté selon le type de personnel soignant et le quintile de bien-être (%).....	120
Tableau 6.26 : Répartition des personnes malades au cours des 30 derniers jours et qui ayant consulté par type de personnel soignant selon le quintile de bien-être (%)	121
Tableau 6.27 : Répartition des malades ayant été en consultation par type de structure sanitaire visitée selon leurs caractéristiques.....	123
Tableau 6.28 : Répartition de consultation par provinces de résidence selon l'établissement sanitaire visité.....	124
Tableau 6.29 : Répartition des malades n'ayant pas été en consultation par province de résidence selon la raison avancée (%).....	125
Tableau 6.30 : Temps moyen mis pour atteindre le centre de santé le plus proche par type de moyen utilisé selon le milieu de résidence (mn)	126
Tableau 6.31 : Structure des ménages par temps mis pour atteindre le centre de santé le plus proche selon le milieu de résidence (%).....	127
Tableau 6.32 : Répartition des malades ayant été en consultation par quintile de bien-être selon le niveau de satisfaction de la qualité de service de santé (%)	127
Tableau 6.33 : Répartition de la population par province selon les moyens de transport les plus utilisés pour se rendre dans un centre de santé le plus proche.....	128
Tableau 6.34 : Dépenses annuelles moyennes de santé par sexe et lieu de résidence du chef de ménage selon le quintile de bien-être (en FCFA)	130
Tableau 6.35 : Dépenses de santé par province selon le quintile de bien-être de ménage (F CFA).....	131

Tableau 7.01 : Taux d'activité des individus âgés de 5 ans et plus par lieu de résidence selon le lien de parenté avec le chef de ménage (%)	134
Tableau 7.02 : Taux d'activité des enfants de 5 à 14 ans par milieu de résidence (%).....	134
Tableau 7.03 : Taux d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus par lieu de résidence selon le lien de parenté avec le chef de ménage (%).....	135
Tableau 7.04 : Taux d'activité (15 ans et plus) par province selon la tranche d'âges (%).....	136
Tableau 7.05 : Taux d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus par lieu de résidence selon le sexe (%)	137
Tableau 7.06 : Répartition des emplois principaux par catégorie socioprofessionnelle (%) .	137
Tableau 7.07 : Répartition des emplois principaux par secteur d'activité (%)	138
Tableau 7.08 : Caractéristiques des emplois principaux par branche institutionnelle	139
Tableau 7.09 : Revenu mensuel et durée hebdomadaire de travail par sexe et lieu de résidence (%).....	140
Tableau 7.10 : Répartition des actifs occupés de 15 ans et plus par type d'entreprise, catégorie socioprofessionnelle, lieu de résidence et sexe selon la durée hebdomadaire de travail (%)	141
Tableau 7.11 Taux de salarisation par lieu de résidence selon le sexe (%)	143
Tableau 7.12 Taux de pluriactivité par lieu de résidence selon le sexe (%)	143
Tableau 7.13 : Taux de chômage au sens du BIT des 15-64 ans par lieu de résidence selon le sexe et la classe d'âges (%).....	145
Tableau 7.14 : Taux de chômage des personnes âgées de 15 ans et plus au sens du BIT par lieu de résidence selon le sexe et la classe d'âges (%).....	145
Tableau 7.15 : Taux de chômage des personnes âgées de 15 ans et plus par province de résidence selon le sexe et le milieu de résidence (%)	146
Tableau 7.16 : Taux de chômage des personnes âgées de 15-64 ans au sens du BIT par province de résidence selon le milieu de résidence et le sexe (%).....	147
Tableau 7.17 : Taux de chômage des personnes âgées de 15 ans et plus (au sens élargi) par lieu de résidence selon le sexe et la classe d'âges (%).....	149
Tableau 7.18 : Taux de chômage élargi et au sens du BIT des personnes âgées de 15 ans et plus par sexe et classes d'âges selon le milieu de résidence (%)	150
Tableau 7.19 : Taux de chômage élargi et au sens du BIT des personnes âgées de 15-64 ans par sexe et classe d'âges selon le milieu de résidence (%)	151

Tableau 7.20 : Taux de chômage au sens du BIT et élargi des personnes âgées de 15-64 ans par sexe et province de résidence selon le niveau d'études atteint (%)	152
Tableau 7.21 : Taux de chômage au sens du BIT et élargi des personnes âgées de 15-64 ans par diplôme le plus élevé obtenu selon le milieu de résidence et le sexe (%).....	154
Tableau 7.22 : Taux de sous-emploi invisible chez les 15-64 ans par secteur institutionnel, classe d'âges, sexe et niveau d'études selon le milieu de résidence (%)	155
Tableau 7.23: Taux de dépendance économique par lieu de résidence selon le sexe	156
Tableau 7.24: Taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle	157
Tableau 7.25: Taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par province selon le milieu de résidence (%).....	158
Tableau 8.01: Répartition des ménages par type de logement selon le niveau de vie et le milieu de résidence (%).....	160
Tableau 8.02a : Répartition des ménages par principal matériau du mur selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%).....	160
Tableau 8.02b : Répartition des ménages par principal matériau du toit selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%).....	161
Tableau 8.02c : Répartition des ménages par principal matériau du sol selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%).....	162
Tableau 8.02d : Répartition des ménages par province de résidence selon le principal matériau (mur, toit et sol) du logement (%)	163
Tableau 8.03a : Répartition des ménages par source d'éclairage selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%).....	165
Tableau 8.03b : Répartition des ménages par source d'énergie de cuisson selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%).....	166
Tableau 8.03c : Répartition des ménages par type de lieu d'aisance selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%).....	167
Tableau 8.03d : Répartition des ménages par mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%)	168
Tableau 8.03e : Répartition des ménages par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%).....	168
Tableau 8.04 : Répartition des ménages par nombre de personnes par pièce selon le niveau de vie et le milieu de résidence (%)	169
Tableau 8.05 : Statut d'occupation selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%)	170

Tableau 8.06a : Pourcentage des ménages par source d’approvisionnement en eau de boisson en saison sèche selon le niveau de vie et le milieu de résidence.....	172
Tableau 8.06b : Pourcentage des ménages par source d’approvisionnement en eau de boisson en saison des pluies selon le niveau de vie et le milieu de résidence.....	174
Tableau 8.07 : Pourcentage des ménages par province de résidence selon la source d’approvisionnement en eau de boisson et la saison.....	175
Tableau 8.08 : Pourcentage des ménages par traitement de l’eau selon le milieu de résidence et le niveau de vie.....	176
Tableau 8.09 : Pourcentage des ménages par mode de traitement de l’eau selon le milieu de résidence et le niveau de vie.....	177
Tableau 8.10 : Temps moyen d’accès à l’eau de boisson par saison selon le milieu de résidence et le niveau de vie.....	178
Tableau 8.11 : Temps moyen d’accès à l’eau de boisson par province selon la saison et le niveau de vie (minute).....	178
Tableau 9.01 : Taux de pauvreté subjective par milieu de résidence selon le sexe	181
Tableau 9.02a : Proportion des ménages qui considèrent que le Tchad est un pays pauvre par milieu de résidence selon le sexe du chef de ménage (%)	181
Tableau 9.02b : Proportion des ménages qui considèrent que le Tchad est un pays pauvre par milieu de résidence selon le sexe et le statut de pauvreté subjective du chef de ménage (%).....	182
Tableau 9.03 : Répartition des ménages par principale cause de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage (%).....	183
Tableau 9.04 : Répartition des ménages selon les trois premières causes de la pauvreté (%).....	184
Tableau 9.05 : Répartition des ménages par appréciation de leurs conditions de vie avec le revenu actuel selon le milieu de résidence (%)	185
Tableau 9.06a : Répartition des ménages par appréciation de leurs conditions de vie par rapport aux gens de la capitale selon le milieu de résidence (%).....	187
Tableau 9.06b : Montant minimum mensuel nécessaire (FCFA) au ménage pour avoir un niveau de vie décent par lieu de résidence selon le sexe du chef de ménage.....	187
Tableau 9.07 : Proportion des ménages par type de difficultés rencontrées au cours des 12 derniers mois selon le sexe du chef de ménage (%).....	188
Tableau 10.1: Répartition de la population par principale activité exercée dans les différentes localités.....	193

Tableau 10.1a: Répartition de la population par activité secondaire exercée dans les différentes localités	194
Tableau 10.02: Répartition des ménages par topographie des localités selon le milieu de résidence (%).....	195
Tableau 10.03: Répartition de la population par province selon la principale voie d'accès utilisée (%)	197
Tableau 10.04a: Répartition de la population par réseau de téléphonie mobile capté dans la localité	198
Tableau 10.04b : Répartition de la population par réseau de téléphonie mobile capté dans la localité selon le milieu de résidence.....	200
Tableau 10.05: Répartition de la population vivant dans des localités disposant des services sociaux de base fonctionnels (%).....	200
Tableau 10.06 : Répartition de la population selon le moyen de déplacement utilisé pour accéder aux services sociaux de base inexistants dans les localités de résidence (%).....	202
Tableau 10.07 : Proportion de la population vivant dans des localités pratiquant l'agriculture par province de résidence (%).....	202
Tableau 10.08: Proportion de la population vivant dans des localités pratiquant des cultures irriguées par province de résidence (%).....	203
Tableau 10.09 : Proportion de localités dans lesquelles des infrastructures ont été construites ou réparées durant les 5 dernières années par type d'infrastructures selon le milieu de résidence.....	205
Tableau 10.10 : Proportion des communautés ayant pris l'initiative de la construction ou de la réparation des infrastructures	206
Tableau 10.11 : Participation de la communauté à la construction ou réparation des infrastructures durant les 5 dernières années.....	208
Tableau 10.12 : Répartition de la population par principale destination de migrations durant les 10 dernières années (%).....	209
Tableau 10.13 : Répartition de la population par principale cause de migration selon le milieu de résidence (%).....	210
Tableau 10.14 : Répartition de la population par perception de l'évolution des comportements vestimentaires chez les femmes au cours des 5 dernières années selon le milieu de résidence (%).....	211
Tableau 10.16a : Répartition de la population par perception de l'évolution du nombre de mosquées au cours des 10 dernières années selon le milieu de résidence (%)	212

Tableau 10.16 b : Répartition de la population par perception de l'évolution du nombre d'églises au cours des 10 dernières années selon le milieu de résidence (%).....	212
Tableau 11.01 : Proportion des individus de 15 ans et plus ayant bénéficié d'une pension de retraite au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence selon le sexe.....	213
Tableau 11.02 : Répartition des individus de 15 ans et plus ayant bénéficié d'une pension de retraite au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence selon le montant annuel de la pension (en %).....	214
Tableau 11.03 : Proportion des individus de 15 ans et plus ayant bénéficié d'une pension de veuvage au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence selon le sexe	214
Tableau 11.04 : Proportion des individus de 15 ans et plus ayant bénéficié d'une pension d'invalidité (en cas d'accident du travail) au cours des 12 derniers mois par sexe selon le milieu de résidence (%).....	215
Tableau 11.05 : Proportion des individus de 15 ans et plus ayant bénéficié d'une pension alimentaire au cours des 12 derniers mois par sexe selon le milieu de résidence.....	215
Tableau 11.06 : Proportion des individus de 15 ans et plus ayant reçu un revenu provenant de loyers de maison d'habitation au cours des 12 derniers mois par sexe selon le milieu de résidence.....	216
Tableau 11.07 : Répartition des individus de 15 ans et plus ayant reçu un revenu provenant de loyers de maison d'habitation au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence selon le montant annuel (%).....	216
Tableau 11.08 : Proportion des individus de 15 ans et plus ayant reçu des revenus mobiliers et financiers (dividendes, intérêts sur placements, etc.) au cours des 12 derniers mois par sexe selon le milieu de résidence (%).	217
Tableau 11.09 : Proportion des individus de 15 ans et plus ayant reçu de revenus provenant d'autres sources au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence selon le sexe.....	217
Tableau 11.10 : Proportion des individus de 15 ans et plus possédant un compte selon l'établissement financier par milieu de résidence (%).	218
Tableau 11.11 : Proportion des individus de 15 ans et plus possédant de l'épargne dans un compte au cours des 12 derniers mois par sexe selon le milieu de résidence (en %).	218
Tableau 11.12 : Proportion des individus de 15 ans et plus membres d'une tontine ou d'une association d'entraide par sexe selon le milieu de résidence (%).....	219
Tableau 11.13 : Proportion des individus de 15 ans et plus ayant demandé un crédit à une institution financière au cours des 12 derniers mois par sexe selon le milieu de résidence (%).	219

Tableau 11.14 : Proportion des individus de 15 ans et plus ayant obtenu un crédit auprès d'une institution financière au cours des 12 derniers mois par sexe selon le milieu de résidence (%).....	220
Tableau 11.15 : Proportion des individus de 15 ans et plus ayant demandé du crédit par raison principale de non-obtention selon le milieu de résidence (%).	220
Tableau 11.16 : Proportion des individus de 15 ans et plus ayant obtenu un crédit quelle que soit la période par principale raison d'utilisation du crédit selon le milieu de résidence (%).	221
Tableau 11.17 : Proportion des individus de 15 ans et plus ayant obtenu un crédit à une période quelconque par institution financière selon le milieu de résidence (%).	222
Tableau 11.18 : Répartition des individus de 15 ans et plus ayant obtenu un crédit à une période quelconque par montant nominal selon le milieu de résidence (%).	223
Tableau 11.19 : Répartition des individus de 15 ans et plus ayant obtenu un crédit à une période quelconque par montant nominal de remboursement à chaque échéance selon le milieu de résidence (%).	224
Tableau 11.20 : Proportion des individus de 15 ans et plus ayant obtenu du crédit à une période quelconque par périodicité de remboursement selon le milieu de résidence (%)	225
Tableau 12.01: Répartition des parcelles par principale culture pratiquée selon le milieu de résidence.....	228
Tableau 12.02a : Effectifs et taille des ménages agricoles par province de résidence.....	229
Tableau 12.02b : Structure par sexe et âge de chefs de ménages agricoles	230
Tableau 12.02c : Structure par sexe et âge des exploitants agricoles.....	230
Tableau 12.03: Principal mode de gestion de la parcelle par province de résidence.....	231
Tableau 12.04: Répartition des ménages par nombre de cultures par parcelle selon le milieu de résidence.....	232
Tableau 12.05a : Répartition des parcelles par mode de propriété selon le milieu de résidence	233
Tableau 12.05b : Répartition des parcelles appartenant aux ménages par mode d'acquisition selon le milieu de résidence	233
Tableau 12.06 : Répartition des parcelles par principale source d'eau selon le milieu de résidence.....	234
Tableau 12.07: Répartition des ménages par type de sol de la parcelle selon le milieu de résidence.....	234

Tableau 12.08: Répartition des ménages par topographie de la parcelle selon le milieu de résidence.....	235
Tableau 12.09 Répartition des parcelles par niveau de fertilité de sol selon le milieu de résidence.....	236
Tableau 12.10: Répartition des ménages agricoles par type de main d'œuvre (familiale et non familiale) selon le milieu de résidence.....	236
Tableau 12.11 a : Effectif et taille des ménages pastoraux par province.....	237
Tableau 12.11b : Structure des ménages pastoraux par tranche d'âge selon le sexe du chef de ménage.....	238
Tableau 12.15c : Répartition des ménages par province selon le nombre de bêtes possédées.....	238
Tableau 12.15d : Répartition des espèces par province.....	241
Tableau 12.16 : Nombre moyen d'espèces animales possédées par ménage selon le milieu de résidence.....	242
Tableau 12.17 : Montant moyen supporté comme frais de transport, commissions et taxes sur la vente du bétail par province.....	243
Tableau 12.18 : Production de lait par province selon les espèces et l'unité de mesure.....	245
Tableau 12.19 : Quantité moyenne annuelle d'œufs produite par ménage selon la province de résidence.....	246
Tableau 12.20 : Frais moyens annuels de vaccins par ménage selon la province de résidence.....	247
Tableau 12.21 : Frais moyens annuels pour les déparasitants (honoraires, déparasitants) par ménage selon la province de résidence.....	248
Tableau 12.22 : Frais moyens annuels de soins des animaux par province.....	248
Tableau 12.23a : Répartition des ménages pastoraux par équipement d'élevage possédé selon le milieu de résidence (%).....	249
Tableau 12.23b : Nombre moyen d'équipements d'élevage par ménage selon le milieu de résidence.....	250
Tableau 12.24 a : Effectif et taille moyenne des ménages pêcheurs par province selon le milieu de résidence.....	250
Tableau 12.24b : Structure des ménages pêcheurs par province de résidence, selon le sexe et la tranche d'âges du chef.....	251

Tableau 12.25 a: Répartition des ménages par principal lieu de pratique de la pêche.....	252
Tableau 12.25b : Répartition des ménages par province de résidence selon le principal emplacement du cours d'eau où le ménage pratique l'activité de pêche	253
Tableau 12.25c : Répartition des ménages selon la province de résidence par principal emplacement du cours d'eau où le ménage pratique l'activité de pêche	254
Tableau 12.26 Nombre moyen d'équipements de pêche par ménage selon le milieu de résidence.....	254
Tableau 12.27 : Répartition des pêcheurs par province de résidence selon le type de permis de pêche.....	255
Tableau 12.32: Les 5 espèces de poissons les plus fréquemment pêchées dans la dernière saison haute.	256
Tableau 12.34a Répartition des ménages agricoles possédant des équipements selon le milieu de résidence	256
Tableau 12.34b : Nombre moyen d'équipements agricoles possédés selon le milieu de résidence.....	258
Tableau 13.01a : Répartition des ménages par le nombre d'entreprises non agricoles selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%).....	260
Tableau 13.01b : Répartition des ménages ayant au moins une entreprise non agricole par le nombre d'entreprises selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage (%)	260
Tableau 13.02 : Répartition des ménages par le nombre d'entreprises non agricoles possédées selon le niveau de vie et le sexe du chef de ménage (%)	261
Tableau 13.03 : Répartition des ménages par le nombre d'entreprises non agricoles possédées selon le milieu de résidence et le niveau de vie	262
Tableau 13.04 : Répartition des entreprises non agricoles par branche d'activités selon le milieu de résidence et le niveau de vie des ménages	263
Tableau 13.05 : Répartition des entreprises non agricoles par branche d'activités selon la forme juridique (%).....	265
Tableau 13.06 : Répartition des entreprises par branche d'activités selon la classe d'âges et le sexe du promoteur de l'entreprise (%).....	267
Tableau 13.07 : Répartition des entreprises non agricoles par source de financement de démarrage selon le milieu de résidence et le sexe du promoteur (%)	268
Tableau 13.08 : Répartition des entreprises non agricoles par source de financement au démarrage selon le niveau de vie et le sexe du promoteur (%).....	269

Tableau 13.09 : Age moyen des entreprises non agricoles (nombre d'années) par branche d'activités selon le milieu de résidence et le sexe du promoteur de l'entreprise.....	271
Tableau 13.10 : Répartition des entreprises par branche d'activités selon la classe d'âges de l'entreprise et le milieu de résidence (%)	272
Tableau 13.11a Répartition des entreprises non agricoles par quintile de bien être selon le milieu de résidence et l'état de fonctionnement de l'entreprise au moment de l'enquête (%)	274
Tableau 13.11b Répartition des entreprises non agricoles par branche d'activités selon le milieu de résidence et l'état de fonctionnement de l'entreprise au moment de l'enquête (%)	275
Tableau 13.12 : Répartition des entreprises non agricoles par nombre de mois de fonctionnement au cours des 12 derniers mois selon le milieu de résidence et le sexe du promoteur	277
Tableau 13.13 : Répartition des entreprises ayant fonctionné moins de 12 mois au cours des 12 derniers mois selon le motif de non fonctionnement continue par milieu de résidence et sexe du promoteur	278
Tableau 13.14b : Répartition des entreprises non agricoles par principal fournisseur selon le niveau de vie et le sexe du promoteur (%)	280
Tableau 13.15a : Répartition des entreprises non agricoles par principal client selon le milieu de résidence et le sexe du promoteur (%)	281
Tableau 13.15b : Répartition des entreprises non agricoles par principal client selon le niveau de vie et le sexe du promoteur (%).....	282
Tableau 13.16a : Répartition des entreprises par type de problèmes rencontrés selon le milieu de résidence et le sexe du promoteur de l'entreprise (%).....	284
Tableau 13.16b : Répartition des entreprises par type de problèmes rencontrés selon la branche d'activité de l'entreprise (%)	284
Tableau 13.17 : Répartition des entreprises utilisant la main d'œuvre familiale par province selon le milieu de résidence et le sexe du promoteur de l'entreprise.....	287
Tableau 13.18 : Répartition des entreprises utilisant la main d'œuvre salariée par milieu de résidence et province selon la tranche d'âges et sexe de l'employé (%)	288
Tableau 14.01a : Proportion des ménages bénéficiaires d'un programme de filets de sécurité par type selon le milieu de résidence	292
Tableau 14.01b : Répartition des ménages ayant bénéficié d'un programme de protection sociale par type selon le milieu de résidence (%)	293
Tableau 14.02: Répartition des ménages bénéficiaires par type de programme selon le nombre d'aides reçues (%)	293

Tableau 14.03: Répartition des ménages ayant bénéficié d'au moins un programme de filets de sécurité au cours des 12 derniers mois par province de résidence selon le type de programme (%)	296
Tableau 14.04 : Répartition des ménages bénéficiant d'au moins un programme de filets de sécurité selon le niveau de vie (%).....	298
Tableau 14. 05 : Répartition des ménages ayant bénéficié d'au moins un programme de filets de sécurité par type selon le quintile de bien-être (%)	299
Tableau 14.06 : Répartition des ménages par province de résidence selon l'accessibilité aux programmes de protection sociale.....	299
Tableau 14.07: Répartition des ménages par type de choc subi selon l'ordre d'importance au cours des 3 dernières années (%)	301
Tableau 14.08: Répartition des ménages par principal choc le plus sévère subi au cours des 3 dernières années selon le sexe du chef de ménage (%).....	303
Tableau 14.09 Répartition des ménages par type de choc le plus sévère subi au cours des 3 dernières années selon le niveau de vie (%).....	304
Tableau 14.10 : Répartition des ménages par type de choc le plus sévère subi au cours des 3 dernières années selon le milieu de résidence (%).....	305
Tableau 14.11 : Répartition des ménages par type de choc le plus sévère subi au cours des 3 dernières années selon la conséquence (%).....	307
Tableau 14.12 : Répartition des ménages par principale stratégie de survie au cours des 3 dernières années (%)	309
Tableau 15.01: Répartition des ménages par possession d'un article de maison en bon état de fonctionnement selon le milieu de résidence et le nombre moyen d'articles possédés (%) ..	312
Tableau 15.02: Valeur moyenne d'acquisition et de revente d'un article en bon état de fonctionnement (F CFA)	314
Tableau 15.03a : Répartition des ménages par possession d'un moyen de déplacement en bon état de fonctionnement selon le milieu de résidence (%).....	317
Tableau 15.03b : Répartition des ménages par possession d'autres articles en bon état de fonctionnement selon le milieu de résidence (%)	317
Tableau 15.04: Répartition des individus ayant perçu de transfert par le lien de parenté avec le chef de ménage selon le milieu de résidence (%)	319
Tableau 15.05 : Structure par sexe et âge des bénéficiaires des transferts reçus par le ménage (%).....	319

Tableau 15.06: Répartition des expéditeurs par lien de parenté avec le chef de ménage selon le milieu de résidence (%).....	320
Tableau 15.07 : Structure par âge selon le sexe des expéditeurs de transferts reçus par les ménages (%).....	320
Tableau 15.08: Répartition des expéditeurs de transferts reçus par les ménages par niveau d’instruction selon le milieu de résidence du ménage (%).....	321
Tableau 15.09: Répartition des expéditeurs par statut professionnel selon le milieu de résidence du ménage bénéficiaire (%).....	322
Tableau 15.10: Répartition des transferts par lieu de provenance selon le milieu de résidence du ménage bénéficiaire (%).....	322
Tableau 15.11: Répartition des transferts par principal motif selon le milieu de résidence du ménage bénéficiaire (%).....	323
Tableau 15.12: Répartition des transferts par mode du transfert selon le milieu de résidence du ménage bénéficiaire (%).....	324
Tableau 15.13: Répartition des transferts par fréquence selon le lieu de résidence du ménage bénéficiaire (%).....	325
Tableau 15.14: Répartition des transferts par montant de transferts selon le lieu de résidence du ménage bénéficiaire (%).....	326
Tableau 15.15: Répartition des transferts émis par lien de parenté du bénéficiaire avec l’expéditeur selon le milieu de résidence du ménage (%).....	327
Tableau 15.16 : Structure par sexe et âge de l’expéditeur du transfert émis par le ménage ..	327
Tableau 15.17: Répartition des transferts émis par les ménages par lien de parenté de l’expéditeur avec le chef de ménage selon le milieu de résidence du ménage (%)	328
Tableau 15.18 : Structure par sexe et âge du bénéficiaire du transfert émis par le ménage ..	328
Tableau 15.19: Répartition des transferts émis par niveau d’instruction du bénéficiaire selon le milieu de résidence de l’expéditeur (%).....	329
Tableau 15.20: Répartition des transferts émis par statut professionnel du bénéficiaire selon le milieu de résidence de l’expéditeur (%).....	330
Tableau 15.21: Répartition des transferts émis par lieu de résidence du bénéficiaire selon le milieu de résidence de l’expéditeur (%).....	330
Tableau 15.22: Répartition des transferts émis par principal motif selon le milieu de résidence de l’expéditeur (%).....	331

Tableau 15.23: Répartition des transferts émis par principal mode de transfert selon le milieu de résidence du ménage émetteur (%).....	332
Tableau 15.24: Répartition des transferts par fréquence d'émission selon le milieu de résidence du ménage émetteur (%)	333
Tableau 15.25: Répartition des transferts émis par montant selon le milieu de résidence du ménage émetteur (%)	333
Tableau 16.01a : Dépense totale moyenne annuelle par ménage, par milieu et lieu de résidence selon le quintile de bien-être (en FCFA).....	336
Tableau 16.01b : Dépense totale moyenne annuelle du ménage par province de résidence selon le quintile de bien-être et le milieu de résidence	338
Tableau 16.02a : Dépense totale moyenne annuelle du ménage par milieu et lieu de résidence selon le niveau de vie (F CFA).....	340
Tableau 16.02b : Dépense totale moyenne annuelle du ménage par province de résidence selon le niveau de vie	341
Tableau 16.03 : Structure des dépenses annuelles par poste selon le quintile de bien-être (%)	342
Tableau 16.04 : Structure des dépenses annuelles par poste selon le niveau de vie (%)	343
Tableau 16.05 : Structure des dépenses par poste selon le milieu de résidence (%).....	345
Tableau 16.06 : Structure des dépenses par poste selon la province de résidence (%).....	347
Tableau 16.07 : Structure des dépenses par poste selon le niveau d'éducation du chef de ménage (%)	348
Tableau 16.08 : Structure des dépenses par poste selon le secteur institutionnel du chef de ménage (%)	350
Tableau A.1.1 : Couverture de l'échantillon	356
Tableau A.3.1 : Liste des membres du Comité Technique de l'ECOSIT4	357
Tableau A.3.2 : Liste des superviseurs de pool de l'ECOSIT4.....	358
Tableau A.3.3 : Liste du personnel de l'enquête des marchés sur les unités non standards (NSU)	359
Tableau A.3.4 : Liste des superviseurs du quartier général de l'ECOSIT4	360
Tableau A.3.5 : Liste des analystes du rapport général de l'ECOSIT4.....	361
Tableau A.3.6 : Liste des membres de l'équipe de revue et finalisation du rapport de l'ECOSIT4	362

Tableau A.3.6 : Liste des membres du Comité de lecture du rapport principal de l'ECOSIT4	364
Tableau A.3.7 : Liste des membres de l'équipe d'édition finale du rapport principal sur la pauvreté de l'ECOSIT4	364
Tableau A.4.01: Répartition de l'échantillon par province selon le milieu de résidence	365
Tableau A.4.02 : Population des ménages par groupe d'âges selon le milieu de résidence et le sexe.....	366
Tableau A.4.03 : Taux d'activité et taux de chômage (au sens du BIT et élargi) par tranche d'âges conventionnelle et sexe.....	367
Tableau A.4.04 : Taux net de scolarisation au secondaire par province de résidence selon le milieu de résidence (%).....	369
Tableau A.4.05 : Répartition de la population masculine non scolarisée (6 ans et plus) au moment de l'enquête par quintile de bien-être selon la province de résidence (%).....	370
Tableau A.4.06 : Indices de Gini par province et milieu de résidence	371
Tableau A.4.07 : Indices de Gini par groupe socioéconomique	372
Tableau A.4.08 : Répartition des ménages par source d'éclairage selon la province de résidence.....	373

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1 : Evolution du PIB et du revenu national per capita (milliers de F CFA).....	11
Graphique 3.1 : Taille moyenne des ménages par degré d'urbanisation	38
Graphique 3.2 : Taille moyenne des ménages par degré d'urbanisation selon le sexe du chef de Ménage.	39
Graphique 3.3 : Taille moyenne des ménages par province de résidence.....	40
Graphique 4.1 : Incidence de la pauvreté par milieu de résidence (%).....	57
Graphique 4.2 : Part de la population et contribution à l'Incidence de la pauvreté par province de résidence	58
Graphique 4.3 : Profondeur de la pauvreté par milieu de résidence	58
Graphique 4.4 : Profondeur de la pauvreté par province de résidence	59
Graphique 4.5 : Sévérité de la pauvreté par milieu de résidence	59
Graphique 4.6 : Sévérité de la pauvreté par province de résidence	60
Graphique 4.7 : Extrême pauvreté par milieu de résidence	61
Graphique 4.8 : Extrême pauvreté par province de résidence.....	62
Graphique 4.9 : Courbe de Lorenz	71
Graphique 5.1 : Répartition des ménages possédant un ventilateur par milieu de résidence selon le quintile de bien-être (%)	73
Graphique 5.2 : Répartition des ménages possédant une motocyclette par milieu de résidence selon le quintile de bien-être	74
Graphique 5.3 : Pourcentage de personnes de 10 ans et plus possédant un téléphone mobile par province (%).....	78
Graphique 5.4 : Evolution de la possession de biens d'équipements de 2009 à 2018 (%)	80
Graphique 5.5 : Evolution de la possession de moyens de transports de 2009 à 2018 (%).....	81
Graphique 6.1 : Parcours scolaire des enfants tchadiens selon le niveau de richesse, 2017/2018	87
Graphique 6.2 : Principale raisons du non accès à l'école selon les intéressés en 2017/2018 (%).....	102
Graphique 6.3 : Principales raisons de l'abandon précoce de l'école selon les intéressés, 2017/2018 (%).....	103

Graphique 6.4 : Taux de morbidité par milieu de résidence selon le sexe en 2018 (%).....	112
Graphique 6.5 : Taux de handicap au Tchad selon le sexe en 2018 (%).....	120
Graphique 8.1 : Pourcentage des ménages par source d’approvisionnement adéquate en eau de boisson en saison sèche selon le niveau de vie et le milieu de résidence	173
Graphique 8.2 : Pourcentage des ménages par source d’approvisionnement adéquate en eau de boisson en saison des pluies selon le niveau de vie et le milieu de résidence	175
Graphique 9.1 : Répartition des ménages selon la perception de leur niveau de vie par rapport aux autres ménages (%).....	180
Graphique 9.2 : Répartition des ménages par appréciation de leurs conditions de vie par rapport à leurs voisins dans la localité selon le milieu de résidence (%).....	186
Graphique 9.3 : Taux de pauvreté subjective par grand groupes d’âges du chef de ménage selon le milieu de résidence (%)	189
Graphique 9.4 : Taux de pauvreté subjective selon le niveau d’instruction du CM (%)	190
Graphique 9.5 : Taux de pauvreté subjective selon la situation d’activité du CM (%)	190
Graphique 9.6 : Taux de pauvreté subjective selon la catégorie socioprofessionnelle du CM (%).....	191
Graphique 13.1. Répartition des entreprises non agricole par durée d’existence (%)	270

SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

BIT	: Bureau International de Travail
CAPI	: Collecte Assistée Par Informatique
CM	: Chef de Ménage
DEP	: Direction des Études et de la Prévision
ECOSIT	: Enquête sur la Consommation des ménages et le Secteur Informel au Tchad
EDS- MICS	: Enquête Démographique et de Santé et à des Indicateurs Multiples
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
GPS	: Global Positioning System
INSEED	: Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
MEPD	: Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement
MSP	: Ministère de la Santé Publique
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONAPE	: Office National pour la Promotion Emploi
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PDST	: Projet de Développement de la Statistique au Tchad
PIB	: Produit Intérieur Brut
PND	: Plan National de Développement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	: Pays Pauvres très Endettés
RCA	: République Centrafricain
RGPH2	: Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SMIG	: Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNE	: Société Nationale d'Électricité
SNRP2	: deuxième Stratégie Nationale de Réduction de la pauvreté
UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UPS	: Unité Primaire de Sondage
WC	: Water Closet
ZD	: Zone de Dénombrement

GLOSSAIRE

Incidence de la pauvreté : Proportion de la population des ménages pauvres (sous le seuil de pauvreté) dans la population considérée.

Population en âge de travailler : population de 6 ans et plus.

Population active : la population active est constituée des personnes occupées et des chômeurs.

Population inactive : il s'agit de la population qui n'a jamais travaillé au cours des douze derniers mois.

Chômeurs BIT : Personnes n'ayant pas travaillé lors de la semaine précédant l'enquête (ne serait-ce qu'une heure) et ayant cherché un emploi au cours du mois précédant l'enquête.

Population active occupée : Personnes ayant travaillé au moins une heure au cours de la semaine précédant l'enquête, plus les personnes n'ayant pas travaillé mais qui ont normalement un emploi et qui sont soit en vacances, soit malades, soit en grève, soit en arrêt provisoire de travail, plus tous les individus qui doivent commencer à travailler au cours du mois suivant l'enquête.

Taux d'activité : Rapport de la population active à la population en âge de travailler.

Taux de chômage : Rapport du nombre de chômeurs à la population active.

Taux de salarisation : Rapport du nombre de salariés, au nombre de la population active occupée.

Taux de pluriactivité : Rapport du nombre de personnes ayant un ou plusieurs emplois secondaires, au nombre de la population active occupée.

Taux de sous-emploi invisible : Rapport du nombre d'actifs occupés gagnant moins que le salaire minimum (60 000 F CFA), au nombre de la population active occupée.

AVANT PROPOS

Le Gouvernement de la République du Tchad, sous l'impulsion du Maréchal du Tchad Idriss DEBY ITNO, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, s'est doté d'une vision de développement de long terme « le Tchad que nous voulons » déclinée en trois plans de développement dont le premier couvre la période 2017-2021. Cette vision explicitée comme « Le Tchad, une nation apaisée, unifiée dans sa diversité culturelle, résiliente par son économie transformée et offrant un cadre de vie agréable pour le bien-être de tous ». En effet, l'axe 4 de cette vision de développement se focalise sur ***l'amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne.***

Le suivi de mise en œuvre du Plan National de Développement 2017-2021, des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'agenda 2063 de l'Union Africaine constitue une préoccupation constante du pouvoir public et les Partenaires Techniques au Développement. Pour répondre à cette préoccupation, il est indispensable de disposer d'indicateurs statistiques fiables et à jour.

C'est dans ce contexte que le Tchad vient de réaliser la Quatrième Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et la Pauvreté (ECOSIT4) en 2018. Cette opération d'importance majeure pour le Tchad est mise en œuvre par le Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement à travers l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED).

L'enquête a bénéficié de l'appui technique et financier de la Banque mondiale à travers le Projet de Développement de la Statistique au Tchad (PDST). C'est la toute première enquête d'envergure nationale à utiliser les technologies de l'information pour assurer la qualité des données collectées et minimiser le temps de traitement. Cette enquête a pu être réalisée dans un cadre harmonisé avec les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-africaine (UEMOA) et la Guinée intitulé « *Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages* ».

Ce rapport présente les résultats définitifs de l'ECOSIT4. Ceux-ci, sont très attendus pour alimenter plus particulièrement, le suivi/évaluation des politiques publiques dans le domaine des conditions de vie des ménages.

Les données de l'ECOSIT4 viennent renforcer et enrichir la base de données socioéconomiques du Tchad. Les indicateurs calculés et les bases de données permettront à tous les acteurs (gouvernement, société civile, universitaires, organisations internationales, etc.) de disposer des informations nécessaires et indispensables pour l'élaboration et/ou la mise en œuvre de leurs programmes de développement.

Qu'il me soit permis de remercier, au nom du Gouvernement, la Banque mondiale pour son soutien technique et financier pour la réalisation de cette enquête. J'exprime également ma profonde gratitude à l'endroit de la Commission de l'U E M O A, de l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques, des Autorités administratives et

traditionnelles, des différentes équipes d'enquêteurs et chefs d'équipes ainsi que de la population qui a été enquêtée.

**LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE**

Dr Issa DOUBRAGNE

REMERCIEMENTS

La quatrième enquête sur les conditions de vie de ménages et la pauvreté est une opération d'envergure nationale. Elle intervient après celles menées en 1996, 2003 et 2011. Cette enquête vise à disposer des indicateurs actualisés sur le profil de pauvreté et les conditions de vie des ménages.

Cette opération de grande importance a été réalisée par le Gouvernement tchadien à travers l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale.

La mise en œuvre de cette enquête a été possible grâce à la mobilisation des cadres de l'INSEED surtout de ceux qui composent l'Equipe Technique, des superviseurs de pools, chefs d'équipes et agents enquêteurs. Qu'ils reçoivent dans leur ensemble, mes encouragements et mes félicitations pour le travail abattu dont les résultats serviront à l'évaluation à mi-parcours du Plan National de Développement (PND) 2017-2021, du niveau de vie des ménages et au suivi des indicateurs des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'agenda 2063 de l'Union africaine.

Je tiens, au nom du Gouvernement, à saluer l'appui de la Banque mondiale pour avoir apporté une assistance technique et financière pour la mise en œuvre de cette opération.

Aussi, mes remerciements vont-ils à l'endroit de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) pour avoir permis au Tchad de participer activement au Programme d'Harmonisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages (PEHCVM) et pour leurs soutiens techniques ayant permis le renforcement des capacités des cadres de l'INSEED dans l'exécution des enquêtes auprès des ménages.

En outre, je suis extrêmement reconnaissant aux autorités administratives, traditionnelles et religieuses, qui n'ont ménagé aucun effort pour avoir accueilli les agents de collecte et facilité leur tâche.

Par ailleurs, j'exprime ma profonde gratitude à tous les agents de terrain sans lesquels l'opération n'aurait pu aboutir : superviseurs de pools, chefs d'équipes et agents enquêteurs, qui ont sillonné les localités dans toutes les grappes échantillonnées et bravé les intempéries, sans oublier les agents de contrôle de qualité de données.

Je réitère mes remerciements à toute la population et plus particulièrement aux ménages pour leur disponibilité et leur franche collaboration en acceptant de répondre aux questionnaires.

Mes remerciements s'adressent également à l'équipe de traitement des données de l'enquête, qui a déployé tous les efforts nécessaires pour la production des résultats bruts qui ont servi au calcul des indicateurs en vue de la rédaction des différents thèmes.

Le présent rapport qui porte sur les conditions de vie des ménages, a été rédigé par une équipe d'experts nationaux appuyés par des consultants internationaux de la Banque mondiale et de la

Commission de l'UEMOA. Nous adressons à toute l'équipe nos plus vifs remerciements pour le travail abattu.

Le Directeur Général de l'INSEED

Dr BARADINE ZAKARIA MOURSAL

RESUME EXECUTIF

Le Gouvernement du Tchad avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale a réalisé en 2011, une opération d'envergure nationale, la troisième génération des « Enquête sur la Consommation des ménages et le Secteur Informel au Tchad » (ECOSIT3), afin d'évaluer la SNRP2 en terme d'impact sur la pauvreté et poser de nouvelles bases pour l'élaboration du Plan National de Développement 2013-2015.

Après 7 ans, l'organisation d'une nouvelle opération statistique d'envergure nationale s'impose. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de réaliser une quatrième enquête en s'associant à d'autres pays dans le cadre de la première enquête harmonisée pilotée par la Banque mondiale.

L'ECOSIT4 a pour principal objectif de fournir les données pour le suivi/évaluation de la pauvreté et des conditions de vie des ménages dans le pays. Le présent rapport général de l'ECOSIT4 décline les résultats de l'opération en 16 chapitres :

SYNTHESE METHODOLOGIQUE :

L'échantillon de l'ECOSIT4 est basé sur un sondage aréolaire stratifié à deux degrés.

Au premier degré, 625 Unités Primaires de Sondage (UPS) ou grappes ont été tirées à partir de la liste des Zones de Dénombrement (ZD) établies au cours du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2) réalisé en 2009 par l'INSEED, en procédant à un tirage systématique avec probabilité proportionnelle à la taille (la taille de l'UPS étant le nombre de ménages).

Un dénombrement des ménages dans chacune de ces grappes a fourni une liste des ménages à partir de laquelle a été tiré, au second degré, un échantillon de 12 ménages par grappe avec un tirage systématique à probabilité égale. Un total de 7 500 ménages (3 540 en milieu urbain dans 295 grappes et 3 960 en milieu rural dans 330 grappes) ont été sélectionnés.

La collecte a été organisée en deux vagues. Chacune a duré trois mois : la première, de Juillet à septembre 2018 et la seconde, de janvier à avril 2019.

Elle a utilisé les mêmes concepts qui sont conformes aux standards internationaux. En particulier, la variable principale pour le calcul des indicateurs de pauvreté est, pour l'alimentation, la consommation effective mesurée en quantité, et pour les produits non alimentaires, la dépense de consommation. A part l'enquête ménage ordinaire, d'autres types de collecte ont été instaurés (Enquête de marchés sur les Unités Non Standards (NSU), Communautaire Volets Focus et Prix).

En vue d'améliorer la qualité des données en minimisant, notamment les erreurs de collecte, des innovations ont été apportées dans la mise en œuvre de l'enquête. La collecte s'est faite sur support électronique (méthode CAPI). Une application mobile (Survey Solutions) a été utilisée pour la collecte et le traitement des données a été fait avec le logiciel STATA.

CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ET DES MENAGES ENQUETES

Parmi les 7 500 ménages échantillonnés, 7 493 ont pu être enquêtés avec succès, soit un taux de réponse de 99,9%.

La population du Tchad est estimée à 15 503 179 habitants en 2018 dont 51,8% de femmes et 48,2% d'hommes contre respectivement 51,5% et 48,5% de femmes et d'hommes en 2011 (ECOSIT3). Les femmes en âge de procréer (15-49 ans) représentent 41,6% de la population féminine. L'âge moyen de la population est estimé à 19,3 ans et l'âge médian à 13,0 ans. Ces indicateurs de tendance centrale sont quasi-identiques à ceux de 2011. La population tchadienne est majoritairement jeune caractérisée par le fait que 53,3% de celle-ci a moins de 15 ans.

L'effectif de la population urbaine est estimé à 3 781 401 habitants, ce qui représente un taux d'urbanisation de 24,4% en 2018, supérieur à celui de 2011 (18,4 %). Le nombre de ménages est estimé à 1 259 498 à l'ECOSIT2 en 2003, à 1 784 037 à l'ECOSIT3 en 2011 et à 2 931 672 à l'ECOSIT4 en 2018. Par ailleurs, la taille moyenne des ménages en 2018 est de 5,3 personnes.

MESURES DE LA PAUVRETE

La dépense moyenne de consommation annuelle par individu est estimée sur l'ensemble des ménages au moment des deux passages de l'ECOSIT4 à 343 259 FCFA. Cependant, un écart important est observé entre les ménages appartenant aux quintiles extrêmes, les 20% les plus riches dépensant en moyenne 761 806 F FCA par individu contre seulement une dépense moyenne par individu de l'ordre de 122 759 FCFA pour les 20% les plus pauvres.

Le minimum vital est atteint par une dépense d'environ 672 F CFA par jour et par tête correspondant à une dépense annuelle par tête d'individu de 241 970 F CFA. Le taux de pauvreté (son incidence) est estimé à 42,3%. Il varie de 13,6% à N'Djaména à 63,1% au Mayo-Kebbi Ouest. Il y a presque autant de provinces (11) avec un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale que celles dont le taux est supérieur à cette moyenne (10 provinces). Le taux de pauvreté est de 42,4% chez les ménages dirigés par les hommes et de 42,1% chez ceux dirigés par les femmes. Les ménages doivent dépenser 12,6% du seuil de pauvreté pour chacun de leurs membres par an en plus des leurs dépenses habituelles pour être au-delà de la ligne de pauvreté. Au niveau national, la sévérité de la pauvreté est estimée à 5,2%. On remarque que les inégalités entre les pauvres sont plus importantes en milieu rural (avec 6,3% comme niveau de sévérité) qu'en milieu urbain (1,9%).

Une personne est extrêmement pauvre si elle n'arrive même pas à couvrir ses besoins alimentaires, c'est-à-dire que ses dépenses totales (alimentaires et non alimentaires) restent toujours inférieures au montant qu'il faut pour couvrir ses besoins nutritionnels (2 300 Kcal). Ainsi, au Tchad, 15,2% de la population est extrêmement pauvre en 2018. Ce taux est de 5,2% en milieu urbain et 18,4% en milieu rural. Le niveau le plus élevé de l'extrême pauvreté est enregistré dans la province de Mayo-Kebbi Est (27,3%) et celui le plus bas est enregistré dans la province du Borkou/Tibesti (2,0%).

La valeur de l'indice de Gini au niveau national est de 0,34 en 2018. Les inégalités sont plus accentuées en milieu urbain (indice de Gini vaut 0,36) comparativement au milieu rural (0,30).

C'est dans les deux Logones et à N'Djaména que les écarts entre les ménages pauvres et ceux non pauvres sont les plus grands tandis que les Ennedi-Est/Ennedi-Ouest et le Barh-El-Gazal apparaissent comme les provinces les plus égalitaires au Tchad en termes de dépenses de consommation des ménages.

POSSESSION DE BIENS DURABLES

La possession des biens durables est considérée comme une mesure de bien-être alternative à la consommation totale des ménages. Leur prise en compte dans le calcul des indicateurs de pauvreté non monétaire montre l'importance de ces biens pour le bien-être des ménages.

De manière générale, une proportion considérable des ménages possède un téléphone portable (58,6%). Les résultats sur la possession des autres biens se présentent comme suit : radio (20,0%), motocyclette (9,1%), téléviseur (5,0%), ventilateur (4,2%), réfrigérateur (1,8%), ordinateur (1,4%), voiture (1,3%) et climatiseur (0,6%).

EDUCATION ET SANTE :

Sur le plan éducatif, dans l'ensemble, le taux d'accès au primaire en 2018 est estimé à 61%, soit moins de deux personnes sur trois. Le Taux Net de Scolarisation (TNS) au primaire est évalué à 46,0% en 2018 alors que le Taux Brut de Scolarisation est estimé à 72,5% contre 43,7% en 2011. Les garçons sont en moyenne plus scolarisés que les filles (48,4% contre 43,7% respectivement) et le milieu rural paraît défavorisé par rapport au milieu urbain (39,6% contre 68,1%). Le Taux Net de Scolarisation au primaire parmi les plus pauvres est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (60,3% contre 43,7%). Il en est de même pour les ménages les plus riches (78,7% contre 42,8%). Globalement, les enfants des ménages plus pauvres (45,3%) sont moins scolarisés que ceux des ménages plus riches (64,1%).

Les taux bruts de scolarisation dans le secondaire premier cycle (moyen) et le secondaire deuxième cycle (secondaire) sont estimés respectivement à 32,5% et 25,5%. Les taux nets de scolarisation dans le secondaire premier cycle (moyen), le secondaire deuxième cycle (secondaire) et le supérieur sont estimés respectivement à 11,6%, 5,5% et 2,0%.

Les dépenses moyennes annuelles d'éducation en termes de frais d'inscription et de scolarité par enfant pour l'année scolaire 2017/2018 s'élèvent à 11 345 F CFA (11 727 F CFA par enfant de sexe masculin et 10 869 F CFA par fille inscrite à l'école).

Pour l'année scolaire 2017/2018, les frais d'inscription et de scolarité varient en moyenne de 3 602 F CFA chez les ménages les plus pauvres à 34 997 F CFA chez les plus riches.

Globalement, on remarque que les dépenses moyennes annuelles d'éducation passent de 21 222 F CFA par enfant en 2010/2011 à 21 752 F CFA par enfant en 2017/2018 soit une hausse de 2,5%.

Dans le domaine de la santé, le taux de morbidité au cours des trente derniers jours précédant l'enquête est évalué à 43,2% en 2018. Ce taux est plus élevé que celui trouvé en 2011 qui était de 27,9%. Le paludisme est la principale maladie contractée au cours des 30 derniers jours ayant précédé l'enquête. Ce résultat confirme ceux consignés dans les annuaires des statistiques

sanitaires les plus récents. Comme en 2011, les maladies les plus citées au cours de l'enquête sont respectivement la fièvre/paludisme (43,3% contre 40,6% en 2011), l'accident/blessure (3,0% contre 6,1% en 2011) et les autres maladies (9,0% contre 23,2% en 2011). Le problème d'estomac et la fièvre typhoïde apparaissent en 2018 parmi les principales causes ou types de maladie (respectivement 6,9% et 4%). Les maladies liées aux problèmes de la peau, les problèmes dentaires, le diabète et la méningite ne sont pas très fréquentes.

Globalement, on remarque que la majorité des personnes ayant souffert de la maladie ou de blessure a consulté un personnel du corps médical. Le type de personnel du corps médical le plus fréquemment consulté est l'infirmier (60,8%) suivi des médecins généralistes (15,0%).

Près de 7% des personnes ayant souffert d'une maladie ou de blessure ont eu recours à des guérisseurs, des marabouts ou des tradipraticiens. La structure sanitaire la plus fréquentée par les personnes malades au cours de la période de référence est le centre de santé urbain (43,1%) suivi de l'hôpital de district (19,1%) et de l'hôpital provincial (9,0%). Dans 66,7% des cas, les malades ont évoqué comme raison principale de non consultation dans une structure sanitaire l'auto médication. Le manque d'argent constitue la deuxième raison de non consultation dans ces structures. La dépense moyenne annuelle de santé par ménage au Tchad est de 64 828 F CFA.

Selon la province de résidence, la dépense moyenne annuelle de santé par ménage est plus importante à N'Djamena (152 788 F CFA) et dans une certaine mesure dans le Mandoul (72 473 F CFA), le Wadi Fira (73 446 F CFA), l'Ennedi Est/Ouest (70 311 F CFA), le Logone Occidental (72 458 F CFA), le Logone Oriental (69 372 FCFA) et le Chari-Baguirmi (66 977 F CFA).

SITUATION DE L'EMPLOI

Le travail comprend toutes les activités effectuées par des personnes quels que soient leur sexe et âge afin de produire des biens ou fournir des services destinés à la consommation par autrui ou à leur consommation personnelle. Dans l'ensemble du pays, l'enquête a estimé les personnes âgées de 5 ans et plus à 12 338 671 et la population active de cette tranche d'âge à 4 966 482 personnes, ce qui donne un taux d'activité de 40,3%. Par ailleurs, chez les adultes de 15 ans et plus, le taux d'activité est de 60,0%, soit 6 personnes sur dix qui sont actives.

Les résultats indiquent que 2,0% de la population active de 15 à 64 ans sont en situation de chômage au sens du BIT. Ce taux a baissé de 3,7 points de pourcentage comparativement à celui de l'ECOSIT3 qui était de 5,7%. Cette baisse du taux de chômage résulterait des efforts combinés de l'Etat, du secteur privé et des organisations et associations (Programme auto emploi de l'ONAPE, financement des projets par le FONAJ, etc.) à réduire le phénomène du chômage. Par ailleurs le taux de chômage élargi des 15 ans et plus est évalué à 18,5%.

LOGEMENT ET CONDITIONS D'EXISTENCE

Les conditions de logement au Tchad sont des plus précaires. Or l'accès à un logement décent et à des conditions d'existence meilleures réduit le niveau de pauvreté des ménages (Defeyt, 2006). C'est une réserve de valeur d'un ménage qui peut être transformée en liquidité en cas de

besoin. Comme l'axe 4 du Plan National de Développement 2017-2021 se focalise sur l'amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne, il est judicieux d'examiner le cadre de vie de ladite population.

Selon les résultats de l'enquête, en 2018, la majorité des ménages habitent des cases isolées (44,6%) et des maisons isolées (37,6%). Il convient de signaler que 0,9% seulement des ménages occupent des villas, 2,1% de ménages habitent des maisons en bâches, et les immeubles sont rares (0,2%). Les ménages logés gratuitement, et 5,9% les ménages au titre de location représentent respectivement 10,4% et 5,9%.

- **Concernant le type de mur** : Près d'un ménage sur trois utilise les briques cuites comme principal matériau du mur (28,0%).

- **Sol des logements** : le revêtement de sols des logements est essentiellement fait en terre battue/sable (91,4%).

- **L'électricité dans les logements** : l'électricité est très peu accessible dans les logements. En effet, seulement 8% des ménages en disposent. Elle reste un privilège même pour les citadins dont 30,4% seulement en disposent.

- **Toilettes dans les logements** : la grande majorité des ménages (65,3%) ne disposent pas de toilettes et utilisent la nature comme lieu d'aisance et les ménages qui utilisent de WC avec chasse d'eau ne représentent que 1,3%.

- **L'eau dans les logements** : la proportion de ménages ayant accès à l'eau potable en saison sèche est de 62,7%. Bien que l'eau des surfaces (fleuves, rivières, mare, etc.) soit impropre à la consommation, 9,3% des ménages en consomment en saison des pluies.

PAUVRETE SUBJECTIVE

Le taux de pauvreté subjective du Tchad ou pourcentage des ménages qui se considèrent plus pauvres que les autres ménages de leur localité est estimé à 27,9%.

A la question de savoir si le Tchad est un pays pauvre, 67,5% des ménages ont répondu oui (57,4% des ménages urbains contre 70,6% des ménages ruraux).

Quant à la principale cause de la pauvreté, selon les populations tchadiennes, le manque d'emplois (31,8%) apparaît comme la première cause de la pauvreté au Tchad. Ces résultats confirment les difficultés d'emploi auxquelles font face les jeunes adultes sur le marché de travail.

Les deuxièmes et troisièmes causes évoquées sont la cherté de la vie (11,8%) et le manque de troupeaux (11,4%). L'inflation et l'aggravation de la sécheresse mettant à rude épreuve l'activité d'élevage constituent des réelles menaces pour une vie décente au Tchad selon la perception des populations interrogées.

Les autres causes de la pauvreté sont par ordre décroissant, la corruption et la mauvaise gestion (9,0%), le manque d'instruction (6,8%) et les fréquentes sécheresses (6,7%). La corruption a un impact plus grave ; elle porte sur la qualité du service public, manque à gagner pour la communauté toute entière et est un danger pour tout le pays.

Le revenu minimum mensuel nécessaire au ménage pour satisfaire ses besoins basiques (nourriture, logement, santé, etc.) dans l'année est estimé à 313 888 FCFA. Cet indicateur varie selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence. En effet, les ménages dirigés par les hommes ont besoin d'un revenu minimal de 345 840 F CFA contre 218 326 F CFA pour les ménages dirigés par les femmes alors qu'en terme de lieu de résidence, les ménages du milieu urbain aspirent à un revenu minimal de 293 440 F CFA contre 463 605 F CFA à N'Djaména et 335 327 F CFA dans les autres centres urbains.

ACCES AUX INFRASTRUCTURES DE BASE ET MIGRATION :

La principale activité exercée dans les différentes communautés du Tchad est la culture de céréales/tubercules. En effet, 78,0% de la population vit dans des localités où l'on pratique principalement cette activité. Ensuite, viennent par ordre d'importance, le commerce (9,4%) et l'élevage (4,6%).

Au regard des données, 44,6% de la population vit dans des localités situées sur la plaine. Près de 30% de la population (27,9%) réside dans une localité dont la morphologie est une pente douce. Ces deux formes de topographie constituent à elles seules 72,5% de la population de l'ensemble des localités. La principale voie d'accès utilisée au Tchad est la piste (65,8%).

Au Tchad, 70,5% et 65,8% de la population vit dans les localités où Tigo et Airtel sont captés. Cette proportion est de 6,0% pour le réseau Salam et est de 3,5% pour Tawali. En outre 12,3% de la population vit dans les localités ayant accès aux réseaux de téléphonie des pays voisins. Sur le plan de disponibilité des services d'éducation et d'alphabétisation, les populations sont concentrées dans les zones disposant d'une école primaire (79,6%) à l'effet de favoriser l'accès à l'éducation pour tous.

La recherche d'un emploi ou de tout autre avantage d'ordre économique (82,0%) constitue la principale cause de la migration. L'insécurité alimentaire ou le manque d'eau est citée comme deuxième motif de départ des migrants (9,1%). Les autres causes de la migration évoquées, par exemple les études, représentent 7,8% de l'ensemble. Quant à l'insécurité (physique ou politique), elle n'est citée que dans 1,1% des cas comme cause de départ par la population. Suivant la déclaration de la communauté, l'essentiel de ces mouvements migratoires se fait entre les zones rurales, car plus de la moitié de personnes ne vivant pas dans leur localité d'origine réside dans un autre milieu rural (52,8%, contre 47, 2% en milieu urbain). Suivant les résultats, 48,8 % de la population déclare que les femmes ont moins conservé leur façon de s'habiller, contre 22,7% qui ont eu une opinion contraire (les femmes sont plus conservatrices dans leurs comportements vestimentaires). Par contre, 28,5% affirment n'avoir constaté aucun changement dans les comportements vestimentaires des femmes durant les 5 dernières années. De l'avis des personnes interrogées, 52,1% d'entre elles déclarent que le nombre de mosquées est resté identique et 34,9% affirment que le nombre de mosquées a plutôt augmenté. Seulement 13,0% de la population déclare qu'il y a eu moins de mosquées construites dans leurs localités. La plupart de personnes interrogées affirme que le nombre d'églises n'a pas évolué (67,6%). Environ 18% d'entre elles déclarent que le nombre d'églises a augmenté dans leurs localités et 14,3% ont plutôt dit le contraire.

REVENUS HORS EMPLOI, EPARGNE ET CREDIT :

Le nombre total d'individus de 15 ans et plus (civiles et militaires, y compris les anciens combattants) ayant bénéficié de la pension de retraite est estimé à 20 756 soit à peine 0,3% de l'ensemble des individus de 15 ans et plus au niveau national (7 230 982). Dans l'ensemble, la répartition des bénéficiaires de la pension de retraite par sexe selon le milieu de résidence indique que les hommes sont majoritaires (83,6%). Le nombre de bénéficiaires de la pension de retraite s'élève à 16 186 (soit 78,0%) individus en milieu urbain contre seulement 4 570 personnes en milieu rural, soit 22,0%. Au niveau national, le nombre d'individus de 15 ans et plus ayant perçu la pension de veuvage au cours des 12 derniers mois est de 19 968. En proportion dans ce total, les femmes ayant perçu la pension de veuvage dépassent de loin les hommes (82,0% contre 18,0%) quel que soit le milieu de résidence. Les pensionnaires vivant en milieu urbain sont relativement plus nombreux (68,2%) que ceux du milieu rural (31,8%). La pension alimentaire est perçue par des individus en situation de divorce ou de séparation avec leur conjoint. Les données du tableau 12.05 indiquent que seules les femmes ont déclaré avoir bénéficié des revenus issus de cette source. Leur nombre est estimé à 10 695 sur l'ensemble du pays dont 5 997 résidents en milieu urbain, soit 56,1%. Sur l'ensemble du territoire national, le nombre d'individus de 15 ans et plus ayant déclaré le loyer de maison d'habitation comme source de revenu perçu au cours des 12 derniers mois est estimé à 67 430 dont 65,8% d'hommes et 34,5% de femmes. Ce nombre est de 54 817 en milieu urbain (soit 81,3%) contre seulement 12 613 en milieu rural (soit 18,7%).

Le nombre d'individus de 15 ans et plus ayant bénéficié des revenus provenant de la location des mobiliers ou d'investissements, de prêts consentis à d'autres, de dividendes d'actions, d'intérêts sur placements, etc. au cours des 12 derniers mois est estimé à 9 801 dont 58,6% d'hommes.

Le nombre d'individus ayant reçu la pension provenant d'autres sources de revenus hors emploi comprennent, entre autres, la loterie, l'héritage et la vente de biens est estimé à 176 825 dont 59,6% d'hommes.

Au niveau national, le nombre d'individus de 15 ans et plus possédant un compte auprès d'un établissement financier est estimé à 233 554. Plus de la moitié de ces comptes (50,9%) sont logés dans des banques classiques tandis que les institutions de microfinance et les caisses rurales d'épargne en hébergent 21,2%. Le mobile banking, les cartes prépayées et la poste se partagent les comptes restants avec des proportions respectives de 17,7% ; 9% et 2,1%.

Le milieu urbain compte 170 861 de ces comptes dont 58,0% dans les banques classiques, suivies du mobile banking (16,4%), des institutions de microfinances (12,1%), des cartes prépayées (11,9%) et de la poste (1,6%). Quant au milieu rural, qui compte 62 693 de l'ensemble des comptes, ce sont prioritairement les caisses rurales d'épargne qui les hébergent (46,1%) suivies des banques classiques (31,6%), du mobile banking (17,5%), de la poste (3,6%) et des cartes prépayées (1,3%).

A partir des données collectées, on estime à 279 589 le nombre total des individus de 15 ans et plus ayant exprimé une demande de crédit au moins une fois au cours des 12 derniers mois

précédant le jour de l'entretien. Parmi ces individus les ruraux (212 373, soit 76,0%) sont de loin plus nombreux que les citadins (67 215, soit 24,0%), et les hommes (57 %) sont relativement plus nombreux que les femmes, quel que soit le milieu de résidence.

Le nombre d'individus de 15 ans et plus qui ont obtenu du crédit au cours des 12 derniers mois est estimé à 224 033, soit 80,1% de demandeurs de crédit. Parmi ceux dont les demandes ont abouti, 177 169 résidents en milieu rural, soit 79,1% de l'ensemble de ces individus... Quel que soit le milieu de résidence, la proportion des hommes bénéficiaires reste toujours plus importante que celle des femmes.

Les raisons de la non obtention du crédit demandé sont diverses. L'absence de garantie (31,4%), la faible capacité de remboursement (21,2%) et les autres crédits en cours de remboursement (12,7%) sont les principales raisons pour lesquelles les demandes de crédits n'auraient pas obtenu une suite favorable.

Quatre individus sur dix (41,1%) ont déclaré avoir utilisé le crédit obtenu pour la consommation de ménage, 14,9% pour l'achat des intrants agricoles, 12,4% pour démarrer une affaire, 8,2% pour la santé, 5,9% pour financer une affaire existante, 5,0% pour célébrer des événements et 3,9% soit pour l'acquisition de terrain, la construction ou la réparation de maison.

Les principales structures pourvoyeuses de crédit, en termes d'effectifs de demandeurs de crédit par type d'institutions sollicitées sont les ménages (65,8%), suivis des tontines et associations (9,3%), des fournisseurs (7,9%), de la caisse rurale (7,0%), et de la banque (5,3%).

Sur l'ensemble des individus âgés de 15 ans et plus ayant obtenu du crédit, près de 2 individus sur 3 (65,8%) ont reçu un montant nominal inférieur à 50 000 F CFA, 13,5% entre 50 000 F CFA et 100 000 F CFA, 10,5% entre 100 000 F CFA et 250 000 F CFA, 4,0% entre 250 000 F CFA et 500 000 F CFA et 6,1% pour un montant supérieur à 500 000 F CFA. Les bénéficiaires de crédits de montants nominaux inférieurs à 50 000 F CFA sont relativement plus nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain (72,8% contre 42,9%), alors que les bénéficiaires des montants nominaux supérieurs à 500 000 F CFA sont relativement plus nombreux en milieu urbain qu'en milieu rural (22,9% contre 1,0%). On remarque en général qu'au fur et à mesure que le montant nominal de crédit octroyé augmente, on enregistre de moins en moins des individus du milieu rural qui en bénéficient.

Les individus âgés de 15 ans et plus ayant bénéficié du crédit ont chacun un montant nominal de remboursement à chaque échéance. En effet, sur l'ensemble des 282 314 individus âgés de 15 ans et plus ayant obtenu de crédit, 78,3% remboursent à chaque échéance un montant nominal inférieur à 50 000 F CFA, 13,7% pour un montant allant de 50 000 F CFA et 100 000 F CFA et 8,0% pour un montant supérieur à 100 000 F CFA. Les individus sous crédit ayant un montant nominal de remboursement inférieur à 50 000 F CFA sont relativement plus nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain (83,2% contre 62,3%). Les bénéficiaires de crédits de gros montants nominaux de remboursement (100 000 F CFA et plus) sont relativement plus nombreux en milieu urbain qu'en milieu rural (15,3% contre 5,8% en milieu rural).

AGRICULTURE ELEVAGE ET PECHE :

Sur l'ensemble du pays, les activités agricoles constituent la source principale de subsistance pour la population. En effet On constate qu'un peu plus de trois quart (75,2%) des ménages

enquêtés s'adonnent à des activités agricoles. Cela se manifeste de manière très prononcée dans les provinces du Wadi Fira (95%), du Batha (94,2%) et du Mayo Kebbi Ouest (94,1%). Les provinces ayant de faibles proportions de ménages agricoles sont l'Ennedi (12,4%), le Borkou/Tibesti (6,6%) et N'Djaména (3,1%). Qu'ils soient dans les ménages agricoles ou non, la taille moyenne par ménage est sensiblement la même (5,4%) et (5,1 %) individus respectivement.

. Sur l'ensemble des chefs de ménages agricoles tchadiens la plus grande partie (47,3%) se trouve dans la tranche d'âge de 25 à 43 ans. L'enquête a permis de collecter des données sur **4 261 460** parcelles réparties sur l'ensemble du pays. On constate une forte prédominance de la gestion individuelle des parcelles : **3 689 889** (soit 86,58%) sur le mode de gestion collectif : **571 570** (soit 13,41%).

Les résultats de l'ECOSIT4 montrent que la production des céréales (Mil, Sorgho, Maïs et riz) transcende sur les autres spéculations, près de 64% des parcelles des ménages ont été consacrées à celle-ci. Ces principales cultures occupent respectivement 28,8%, 21,1%, 6,2% et 7,7%. Elles sont suivies, des parcelles consacrées à la production des oléagineux (arachide et sésame) avec respectivement 20,8% et 7,1%.

Un peu plus de six ménages sur sept (86,4%) ont déclaré être propriétaires de la parcelle et 9,4% ont déclaré jouir de la propriété de la parcelle par prêt gratuit. Les ménages jouissant de la propriété de la parcelle par fermage, métayage ou gage sont respectivement évoqués dans 2,0%, 1,3% et 1,0% des cas. Un peu plus de cinq ménages sur sept (73,0%) ont déclaré avoir acquis la parcelle par héritage et un peu plus d'un ménage sur sept (14,8%) a déclaré l'avoir acquise par don. Les ménages ayant acquis la parcelle par achat, mariage ou autre mode d'acquisition sont respectivement évoqués dans 6,2%, 2,5% et 3,5% des cas.

La principale source d'eau de la parcelle utilisée par les ménages du Tchad est l'eau des pluies. En effet, 97,5% de ces ménages utilisent cette eau comme principale source d'eau pour arroser leurs parcelles. Aussi, une frange moins importante (2,0%) de ménages utilise l'irrigation propre puits, l'irrigation canal, ruisseau..., comme principale source d'eau pour leurs parcelles. Le type de sols des parcelles du Tchad, est constituée en grande partie de sols sableux, occupant plus de deux tiers (56,3%) de l'ensemble. L'on observe aussi, que les sols argileux (23,0%) et limoneux (20,4%), occupent relativement une bonne partie des parcelles du pays. L'analyse des données de l'enquête révèle que la topographie des parcelles du Tchad est constituée en grande partie de plaine et de pente douce. Ces types occupent respectivement 68,4% et 22,1% de l'ensemble.

L'analyse des données montre que plus de la moitié des ménages du Tchad, affirment que le niveau de fertilité de sol de leurs parcelles est moyen (51,7%). Aussi, un peu plus de trois ménages sur dix trouvent que le niveau de fertilité de sol de leurs parcelles est bon (31,2%).

Le total de la main d'œuvre familiale intervenant dans la réalisation de différentes opérations culturales, exprimé en homme/jour fait ressortir que la quantité de travail fournie par la main d'œuvre familiale pour réaliser lesdites opérations, est plus importante (62,2%) que celle réaliser par la main d'œuvre non familiale (37,8%).

Le système de culture pratiqué par les ménages du Tchad, est en grande partie dominé par la production des céréales tels que (mil, sorgho, riz et maïs), qui représentent respectivement 27,8%, 22,5%, 6,7% et (5,8%. Aussi, une frange de moins d'un tiers des ménages déclarent,

que leur système de culture pratiqué est la production des oléagineux (arachide et sésame) avec respectivement 19,6% et 6,9%. L'on constate aussi que la production des tubercules et légumineuses (Manioc, patate, taro, haricot et haricot vert) est parmi les moins dominants, soit 3% des ménages.

Sur l'ensemble du pays, les ménages pastoraux sont estimés à 1 635 060. La taille moyenne de ces ménages est de 5,7 personnes. On observe qu'environ trois ménages sur cinq (59,9%) possèdent entre 1 bête et moins de 10 bêtes et un peu plus d'un ménage sur cinq (20,2%) possède entre 10 bêtes et moins de 20 bêtes. Les ménages possédant entre 20 bêtes et moins de 30 bêtes et ceux possédant entre 30 et moins de 70 bêtes suivent, avec respectivement 9,0% et 8,3%.

La pêche est l'une des activités importantes du secteur rural aux côtés de l'agriculture et de l'élevage. Cette activité est pratiquée dans 14 provinces du pays. Selon les données de l'enquête, les ménages pêcheurs sont estimés à 121 819 ménages dont 12 492 en milieu urbain (soit 89,8%) et 109 327 en milieu rural (soit 10,2%). La taille moyenne ces ménages est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural, soit respectivement 6,4 contre 5,7 individus par ménage.

La grande majorité des exploitants tchadiens utilise la houe traditionnelle comme principale équipement agricole. L'enquête révèle aussi que plus de neuf dixième (92,5%) des ménages ruraux possèdent la houe/daba/hilaire contre 78,6% en milieu urbain et plus de deux tiers (71,8%) de ménages ruraux possèdent la hache/pioche contre 63,5% en milieu urbain.

ENTREPRISES NON AGRICOLES :

Au niveau national, 58,7% de ménages ne possèdent pas une entreprise non agricole, 33,5% possèdent deux entreprises non agricoles et 6,7% possèdent trois entreprises. On observe que les entreprises que possèdent les ménages sont, principalement, dans les branches d'activités telles que les *activités de fabrication* (44,0%), le *commerce* (36,2%), et les *activités de services personnels* (9,1%).

Les résultats montrent que les fonds propres (c'est-à-dire les économies réalisées par les promoteurs des entreprises) constituent la première source de financement des entreprises indépendamment du milieu de résidence et du sexe de l'entrepreneur. La part des entreprises non agricoles financées par cette source s'élèverait à environ 85,3% au niveau national, et quels que soient le milieu de résidence et le sexe de l'entrepreneur, cette part se situerait bien au-delà de 82%. La deuxième source de financement des entreprises non agricoles est l'aide d'un parent vivant au pays. Elle concerne environ 7% d'entreprises au niveau national et est plus fréquente dans les centres urbains (10,1%) que dans les zones rurales (plus de 5%).

Les entreprises non agricoles ont principalement pour fournisseurs les petites entreprises privées commerciales (35,9%) et les ménages/particuliers (27,7%). Le secteur public ne vient qu'en quatrième position avec une proportion de 9,4%. Les ménages constituent les véritables ou principaux clients des entreprises non agricoles (83,5%). Le secteur public constitue le deuxième type de client le plus important en termes de proportion (12,2%).

Les principaux problèmes rencontrés par les promoteurs d'entreprise et considérés comme difficultés majeures au fonctionnement sont la forte concurrence, le manque de la clientèle et l'accès au crédit. En effet, 24,4% de promoteurs d'entreprises estiment que la forte concurrence représente un défi majeur pour le fonctionnement de leur entreprise, alors 20,5% estiment que

c'est plutôt le manque de la clientèle qui constitue la difficulté majeure. Ces deux principaux problèmes sont identifiés aussi bien par les promoteurs urbains que ruraux.

Au niveau national, 40,0% des hommes promoteurs d'entreprises utilisent de la main d'œuvre familiale, alors que cette proportion est de 57,0% chez les femmes promotrices. La proportion des femmes promotrices utilisant la main d'œuvre familiale est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. La ventilation de ces statistiques par province montre que ce sont le Mandoul et le Ouaddai qui viennent en tête en termes d'utilisation de la main d'œuvre familiale dans les entreprises. Pendant ce constat est vrai pour le milieu rural, la tendance est différente pour le milieu urbain où le Wadi-Fira et le Logone Oriental viennent en tête.

FILETS DE SECURITE, CHOCS ET STRATEGIES DE SURVIE :

La protection sociale consiste en des politiques et programmes conçus pour tenir les personnes à l'abri des chocs qui peuvent précipiter les personnes vulnérables dans des situations de pauvreté ou de malnutrition dont il sera très difficile de sortir par la suite. Elle joue un rôle essentiel pour la lutte contre la pauvreté et les inégalités et permet de promouvoir la croissance inclusive. Les filets de sécurité sociaux sont généralement élaborés pour apporter aux personnes les plus vulnérables une assistance stable sous forme de nourriture, de biens, d'argent ou de bons d'achat.

Les programmes de Protection Sociale en cours au Tchad sont beaucoup plus orientés vers le monde rural. Pour toute intervention confondue, les ménages ruraux sont plus nombreux à bénéficier des programmes de protection sociale que les urbains (84,8% contre 15,2%). En somme, quel que soit le programme de protection sociale, le milieu rural est plus privilégié que le milieu urbain. Selon les données de l'enquête, seuls 5,3% des ménages reçoivent plus de 4 interventions dans un même programme, toutes interventions comprises. Cela montre à suffisance que la mise en place d'un système de protection sociale pérenne reste un véritable défi pour le pays.

L'essentiel des programmes de protection sociale, selon les données de l'enquête, est basé sur des transferts en nature (dons de céréales, nourriture, supplément alimentaire, moustiquaires, etc.) (97,1%), les transferts en espèces (ou cash) sont relativement limités, comme on peut le constater qui totalise pour les interventions *cash et cash for work*, juste 2,9%. Près de 20% des interventions sont orientés sur l'alimentation (céréales, semoules, supplément alimentaire, nourriture contre travail, etc.). L'intervention la plus répandue en termes de couverture à l'échelle nationale est la distribution des moustiquaires imprégnées qui touche 64% des ménages, suivie de la distribution de céréales (12,8%).

Les ménages bénéficiant de dons de nourriture pour les élèves à l'école (cantines scolaire) se trouvent dans de proportions plus élevées dans les ménages enquêtés dans les provinces du Wadi Fira (8,9%), de la Tandjilé (5,8%), du Hadjer Lamis (3,5%) et du Lac (3,4%) comparativement aux autres provinces. Seules 2,5% de ménages tchadiens bénéficient de filets de sécurité liés à la prise en charge des femmes enceintes et les filets sociaux liés aux soins des enfants de moins de 5 ans touchent 11,2% des ménages du pays.

On distingue traditionnellement deux (2) sortes de chocs qui sont : les chocs idiosyncratiques (ex : mort de bétail, perte d'emploi, maladie, décès d'un membre de la famille) et les chocs covariants eux même repartis en deux chocs ; *chocs climatiques* (ex : sécheresse, inondation, risques naturels) et *chocs liés à des conflits* (ex : combats, meurtres et troubles publics).

Les résultats de l'enquête montrent que la quasi-totalité de ménages ont déclaré avoir été affectés par au moins un choc au cours des trois dernières années. Aussi, l'analyse des chocs subis selon le sexe du chef de ménage, montre que le décès affecte beaucoup les ménages dirigés par les femmes (70,8%) que ceux dirigés par les hommes (62,7%) tout comme le divorce/séparation d'un couple (57,3%) dirigés par les femmes contre 44,6% des ménages dirigés par les hommes.

L'analyse selon le milieu de résidence révèle que des inondations ont affecté 40,19% des ménages et sont fréquents dans le milieu rural (41,9%) qu'en milieu urbain (34,7%).

Globalement, 94,6% des ménages ont déclaré avoir adopté au moins une stratégie de survie au cours du choc subi :

- Un ménage sur trois (32,5%) a dû utiliser son épargne pour faire face au choc subi ;
- Trois ménages sur dix (30,2%) ont fait recours aux parents ou amis pour des aides ;
- 11,4% ont adopté le changement des habitudes alimentaires, c'est-à-dire le recours inhabituel à la consommation des aliments de pénurie à cause de l'insuffisance des vivres ;
- La vente du stock de vivres et de bétail comme stratégie de survie a concerné 6,7% des ménages. Ce qui est préoccupant, surtout quand on sait que les fortes hausses des prix des céréales et la baisse des prix du bétail sont les principaux signes annonciateurs des crises alimentaires.
- D'autres stratégies comme des aides du gouvernement et ONG, la pratique des cultures de contre saison, la migration des adultes, les enfants déscolarisés, etc... ont été adoptées par 6,2% des ménages.

ACTIFS DU MENAGE ET TRANSFERTS :

La répartition des ménages par milieu de résidence selon la possession d'un article de maison en bon état de fonctionnement montre que d'une manière générale, les articles de maison les plus fréquemment possédés par les ménages tchadiens sont par ordre d'importance le tapis (67,0%), le matelas simple (65,9%), le téléphone portable (58,2%) et le lit (57,2%). Il ressort également de l'observation que les proportions de ménages possédant la radio simple ou la radiocassette (19,8%), le fer à repasser à charbon (17,3%), les armoires et autres meubles (16,6%), les immeubles/Maison (14,8%), la bicyclette (12,2%) sont relativement importantes. Pour les autres articles de maison, il se trouve que la proportion des ménages qui en possèdent est largement en dessous de 10%.

Globalement, 79,5% des transferts à destination du ménage sont reçus par le chef de ménage lui-même. Le même constat est observé qu'on soit en milieu rural (81,8%) ou en milieu urbain (73,6%). Les fils ou filles du chef de ménage en milieu urbain (4,17%) reçoivent un peu plus de transferts que ceux en milieu rural (1,5%) et cela en raison des pesanteurs socioculturelles

qui les en priveraient. Les personnes non apparentées au chef de ménage ou conjoint (0,1%) sont celles qui n'ont pratiquement bénéficié de transfert venant d'ailleurs. Ces chiffres confirment l'assertion selon laquelle les transferts des fonds sont essentiellement destinés aux membres de leurs familles. Les bénéficiaires âgés entre 15 et 59 ans sont les plus nombreux et représentent plus des trois quart (79,8%) des enquêtés dont 81,3% sont des femmes. La seconde tranche la plus représentée est 60 ans et plus représentant 18,14%. Il est à noter que seulement 2,2% des bénéficiaires du transfert reçu par le ménage âgé de Moins de 15 ans sont des hommes. Les résultats de l'enquête ont révélé que 33,2% des montants transférés par les expéditeurs proviennent des frères et sœurs des chefs de ménages bénéficiaires. Cependant, il convient de noter que la part importante que les enfants et les autres parents envoient, respectivement environ 26% et 18%, sur l'ensemble des transferts va en direction de leurs familles. Cela confirme l'assertion selon laquelle les transferts des expéditeurs sont essentiellement destinés aux membres de leurs familles. L'analyse par âge selon le sexe montre que la majorité des expéditeurs ont un âge compris entre 15 et 59 ans (96,1%). Cette tendance est stable que ce soit du côté des hommes (96,2%) ou des femmes (95,4%). Les personnes âgées de moins de 15 ans sont celles qui envoient moins d'argent (0,2%). Globalement, les ménages vivant dans le milieu rural (72,8%) sont ceux qui reçoivent le plus de fonds provenant de transferts que ceux du milieu urbain (27,2%)

Les expéditeurs qui exercent dans les professions libérales, les salariés et les agriculteurs ou éleveurs envoient respectivement 34,7%, 26,1% et 19,4% des transferts. La forte contribution de ces catégories socio-professionnelles s'expliquerait par leur nombre important dans l'effectif des expéditeurs.

L'analyse des données collectées en 2018 montre que les transferts reçus par les ménages sont dominés par des expéditeurs vivant ailleurs au Tchad (61,0%), même ville/village (13,3%) et ceux vivant dans la même province (11,8%). Ces transferts représentent à eux seuls 86,1% des transferts reçus par les ménages.

En ce qui concerne les transferts dont les expéditeurs résident en Afrique, ils sont les plus importants pour ceux du Soudan (4,3%). Hormis les expéditeurs vivant en Libye (2,5%), au Cameroun (1,9%), les fonds en provenance des autres Africains sont négligeables.

L'essentiel des fonds reçus par les ménages est destiné aux dépenses dites de soutien courant. En effet, ce poste de dépenses occupe environ 76,3% des transferts que reçoivent les ménages. A côté du soutien courant, les dépenses d'appui aux travaux champêtres (3,4%), fête ou événements (2,9%) et la scolarité ou éducation (1,5%) occupent une part non négligeable dans l'utilisation des transferts reçus. Pour le reste, 13,1% des transferts sont consacrés à la santé ou maladie.

Concernant le principal mode de transfert et le milieu de résidence, les résultats de l'enquête montrent que 25,5% des transferts sont destinés aux bénéficiaires utilisant le Mobile Banking et 24% à travers les voyageurs. Les bénéficiaires ayant reçu des fonds provenant des Banques (1,8%), du commerce ou fax (0,2%) et de la poste (0,1%) sont les moins nombreux. Globalement, 72,8% du montant des transferts vont à l'endroit des bénéficiaires vivant en milieu rural contre 19,0% en milieu urbain et 8,2% à N'Djamena.

Durant la période de l'enquête, les ménages ont reçu en moyenne annuelle 289 876 FCFA de transfert. Une majeure partie de ces montants varie entre 0 et 50 000 FCFA (74,64%) et 50 000 et 100 000 FCFA (15,42%). Le transfert reçu de 79,7% de ménages vivant en milieu rural se

situé entre 0 et 50 000 FCFA. Les ménages urbains ont également reçu des fonds pour un montant inférieur à 50 000 FCFA et dans une proportion non négligeable, 15,95% de ces ménages ont obtenu plus de 100 000 FCFA.

En examinant l'ensemble des individus qui ont bénéficié du transfert émis par lieu de résidence, 74,97% habitent dans une autre agglomération du Tchad et sont en zone rurale (58,44% contre 41,5%), 14,37% sont de la même ville/village et vivent également en majorité en zone rurale (71,13% contre 28,87%), et moins de 10% des bénéficiaires ont un lieu de résidence soit dans la même région, en Afrique et hors Afrique. Cette dernière proportion des bénéficiaires du transfert émis par les ménages habite pour la plupart en zone urbaine.

Dans l'ensemble des transferts émis par les ménages, le principal motif est le soutien courant (60,28%) et sont destinés la plupart pour le milieu rural (54,99% contre 22,25% dans les autres milieux urbains et 20,83% dans la ville de N'Djaména). Le second motif de transfert est pour l'éducation/scolarité, soit 21,57% et les transferts émis sont majoritairement destinés au milieu rural (60,85% contre 22,74% pour les autres centres urbains et 16,40% pour la ville de N'Djaména). Le troisième motif des transferts émis par les ménages est relatif à la santé/maladie, soit un taux de 9,21% et est également pour la plupart orienté en milieu rural. Les autres motifs de transfert émis par les ménages concernent l'appui aux travaux champêtres, l'appui au démarrage d'une entreprise, les fêtes/Événements, construction d'une maison et autres. Ces différents motifs de transferts émis ont une proportion de moins 5% et toujours orientés principalement vers le milieu rural.

Le mode de transfert, le mobile banking est le plus usité (28,82%), le cash (21,15%), le voyageur (18,68%), une tierce personne (14,96%), société de transfert (12,79%), et le reste (banque, commerce/fax et poste) a une proportion de moins de 5%. En considérant le milieu de résidence, on note que les transferts émis par le ménage concernent beaucoup plus le milieu rural.

Il se dégage que sur le taux global de la fréquence de transfert, 73,32% se font de manière irrégulière, 16,29% ont une fréquence mensuelle, 6,07% annuellement, 2,95% trimestriellement et 1,37% semestriellement. Les bénéficiaires des transferts émis demeurent en majorité en milieu rural et sont suivis par ceux vivant dans d'autres milieux urbains et N'Djaména.

Sur le nombre total du montant du transfert émis, 81,17% sont ceux dont le montant est inférieur à 50 000 FCFA, 10,96% dont le montant se situe entre 50 000 et 100 000 FCFA et seulement 7,86% dont le montant est supérieur à 100 000 FCFA. Au total, les individus ayant bénéficié des transferts émis habitent en majorité en zone rurale (57,75%), 21,98% et 20,28% résident respectivement dans les autres zones urbaines et à N'Djaména.

CONSOMMATION DES MENAGES ET LA PAUVRETE

La consommation des ménages et des individus englobe la dépense monétaire et la consommation non monétaire (autoconsommation des biens et services, transferts en nature, etc.).

La dépense totale moyenne des consommations par ménage et par an est estimée à partir des données de l'ECOSIT4 à 1 815 212 F CFA (1 490 510 F CFA en 2011), soit près de 151 268 F

CFA par mois et par ménage (124 209 F CFA en 2011). La dépense moyenne par tête et par an est estimée à 343 259 F CFA (231 190 F CFA en 2011), soit 28 605 F CFA par mois et par tête (19 266 F CFA en 2011). Entre 2011 et 2018, la dépense moyenne par tête et par an a augmenté de 48,5%.

Globalement, les dépenses totales de consommation croissent régulièrement du quintile le plus pauvre au quintile le plus riche. En effet, d'un niveau moyen annuel de 915 333 F CFA par ménage le plus pauvre, la dépense moyenne par ménage atteint 3 118 199 FCFA au niveau des ménages les plus riches.

Les inégalités, mesurées par le rapport des dépenses des non pauvres et des dépenses des pauvres (NP/P), sont fortes au sein de chaque milieu ou lieu de résidence. Cet indicateur vaut 2,1 indiquant ainsi que dans l'ensemble, la dépense moyenne par ménage non pauvre est le double de celle des ménages pauvres.

Dans l'ensemble, les dépenses alimentaires représentent 56,9% des dépenses totales des ménages non pauvres et 59,7% de celles des ménages pauvres.

De manière générale, la structure des dépenses des ménages présente une similarité selon les différents niveaux d'éducation du chef de ménage. Toutefois, l'on observe que plus le niveau d'éducation du chef de ménage est « élevé », moins est la part des dépenses consacrées au poste « *alimentation et boisson non alcoolisées* ». Il en est de même des dépenses des produits de « *habillement et chaussures* » et des services de « *santé et hygiène* », et dans une certaine mesure les dépenses des services « *hôtels et restaurants* ». Ceci peut être expliqué par le fait que le niveau d'éducation du chef de ménage étant généralement corrélé au revenu, les ménages dirigés par les chefs ayant un niveau d'éducation élevé sont au-dessus des préoccupations basiques d'alimentaire et s'intéressent amplement aux autres postes qui sont le loisir, l'éducation, etc.

Les ménages dont leur chef ayant déclaré être « sans niveau d'éducation » consacrent pour la consommation des produits « *alimentation et boisson non alcoolisées* » 48,2% de leur consommation contre 46,3% pour l'ensemble des ménages et 37,8% pour les ménages dont le chef ayant déclaré avoir suivi l'enseignement supérieur. De même, il ressort que la part consacrée aux dépenses de « *habillement et chaussures* » et aux services de « *santé et hygiène* » et de « *hôtels et restaurants* » sont respectivement de 6,4%, 3,5% et 9,9% pour les ménages dont le chef est « sans niveau d'éducation » contre 4,7%, 2,9% et 7,7% pour les ménages dont le chef ayant suivi l'enseignement supérieur et 6,0%, 3,6% et 10,0% pour l'ensemble des ménages.

En revanche, les parts allouées aux dépenses de « *transport et déplacement* », de « *communication et télécommunication* », de « *ameublement, articles de ménages et entretien courant* », et des « *loisirs et sports* » augmentent avec le niveau d'éducation. En effet, les ménages ayant un chef avec un niveau d'éducation « *supérieur* » y consacrent respectivement 9,7% ; 6,8% ; 5,9% et 2,9% (contre 5,3% ; 4,1% ; 4,2% et 1,0% pour l'ensemble des ménages)

INTRODUCTION

Le Tchad est situé entre les 7^{ème} et 24^{ème} degrés de latitude Nord et les 13^{ème} et 24^{ème} degrés de longitude Est et couvre une superficie de 1 284 000 km². Il est le cinquième pays d'Afrique par sa superficie après l'Algérie, la République Démocratique du Congo, le Soudan et la Libye. Du nord au sud, il s'étend sur 1700 km et, de l'est à l'ouest, sur 1 000 km. Il partage ses frontières avec la Libye au nord, le Soudan à l'est, la République Centrafricaine au sud et le Cameroun, le Nigeria et le Niger à l'ouest.

De par sa position géographique, au sud du Tropique du Cancer et au cœur du continent africain, le Tchad souffre d'une continentalité accentuée dont l'étranglement économique est l'une des conséquences. En effet, le pays ne dispose d'aucune façade maritime. N'Djaména, la capitale, est située à 1 700 km du Port maritime le plus proche qui est celui de Douala au Cameroun, à 1 900 km du Port Harcourt de Lagos au Nigeria et à 3 350 km du Port-Soudan sur la mer Rouge. Le Tchad est aussi enclavé à l'intérieur, car il y a une insuffisance du réseau routier national qui a connu néanmoins une amélioration significative passant de 379 Km en 2000 à 2 315 Km en 2018 avec la mise en œuvre des programmes nationaux de transports financés grâce aux ressources du pétrole et aux apports des partenaires.

Le Tchad est un pays sahélien en raison des conditions climatiques. Il dispose d'un climat tropical humide au sud (zone soudanienne la plus arrosée et la plus peuplée), offrant un paysage de savane arborée et de forêt plus clairsemée à l'approche des villages en raison de la coupe abusive du bois. Au centre du pays, le climat est de type sahélien caractérisé par une steppe épineuse, fortement marqué par une saison sèche plus longue que la saison des pluies. Le Nord qui représente près de la moitié (47%) de la superficie du pays connaît un climat saharien aux paysages contrastés.

Le Tchad appartient politiquement et économiquement à l'Afrique Centrale. Il a accédé à l'indépendance le 11 août 1960. Quelques années après son indépendance, il a connu des troubles politico-militaires qui ont entraîné le pays dans une spirale d'insécurité.

À partir de 1990, le pays est entré dans une ère de stabilité et de paix relative avec, l'amorce d'un processus de démocratisation et d'état de droit ayant abouti à l'organisation de la Conférence Nationale Souveraine (CNS) en 1993 à l'adoption d'une nouvelle constitution en 1996 et à la tenue des élections présidentielles en 1996, 2001, 2006, 2011 et 2016.

Les élections législatives ont également eu lieu en 1997, 2001 et 2011 sans oublier les municipales qui se sont déroulées en 2012. De plus, le Forum national organisé en mars 2018 a abouti à l'adoption d'une nouvelle constitution par voie parlementaire et a institué la 4ème République.

Sur le plan sécuritaire, le Tchad est entouré par des foyers d'instabilité. Au Sud, le conflit centrafricain, malgré une accalmie ; au Nord, la guerre civile libyenne qui se poursuit ; et à l'Ouest, la secte Boko Haram, en dépit d'attaques sporadiques affaiblies, fait peser une menace sur la paix et la sécurité. Le Tchad participe à la stabilisation du Mali à travers son contingent de la MINUSMA (Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Mali) dont il est le

deuxième plus gros contributeur en troupes. Les efforts sécuritaires que consent le Tchad couplés aux difficultés budgétaires occasionnées par la chute des cours du pétrole depuis 2015 ont sérieusement impacté la situation économique et financière du pays.

La dynamique de la population tchadienne est marquée par une baisse de la mortalité et un recul timide de la fécondité, engendrant une augmentation de la population (EDS-MICS 2014-2015). Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009 (RGPH 2009), la population du Tchad est estimée à 11 039 873 habitants contre 6 279 931 habitants en 1993. Cette population atteint 16 244 513 habitants en 2020 selon les projections de l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED, 2014). Le taux d'accroissement de la population est passé successivement de 1,4 % en 1964 (Service de Statistique, 1966), à 2,5 % en 1993 (BCR, 1995), à 3,4 % en 2009 (RGPH2, 2009) et s'établira à 2,9 % en 2050 selon les projections de l'INSEED publiées en 2014. Cependant, la présence massive des réfugiés et des retournés due aux différents conflits qui affectent les trois pays voisins (Soudan, RCA et Nigéria) constitue une problématique sociodémographique qu'il ne faut pas perdre de vue.

Sur le plan économique, le Tchad produit du pétrole depuis 2003. Mais les activités agropastorales et halieutiques restent toujours le moteur de l'économie nationale, même si ces dernières sont fortement dépendantes des aléas climatiques. Ainsi, les efforts entrepris visant l'amélioration des conditions de vie de la population ont abouti à une réduction de la pauvreté de l'ordre de 8 points de pourcentage entre 2003 (55 %) et 2011 (47 %). De même, en 2018, le taux de croissance s'est établi à 3,1% contre -2,3% en 2017 (DEP, 2018).

Pour relever ces défis, le Tchad a adopté en 2017 son document prospectif, la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » qui est un cadre référentiel de la politique économique et sociale visant à améliorer le bien-être et la prospérité des populations tchadiennes à travers quatre (4) axes stratégiques : (1) Renforcement de l'unité nationale ; (2) Renforcement de la bonne gouvernance et de l'État de droit ; (3) Développement d'une économie diversifiée et compétitive et (4) Amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne. Cette vision prospective sera mise en œuvre à travers trois Plans Nationaux de Développement (PND 2017-2021, PND 2022-2026 et PND 2027-2030). Aussi, le Tchad s'est engagé dans la réforme de son appareil statistique pour améliorer la prise de décisions.

Ainsi, pour assurer une évaluation continue des avancées enregistrées et des efforts à réaliser, des enquêtes et études sont souvent réalisées. C'est dans ce sens que le pays a réalisé en 2018, « la Quatrième Enquête sur les Conditions de vie des ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT4) ». L'ECOSIT4 a une couverture nationale et les résultats produits sont significatifs au niveau national et désagrégés au niveau provincial et selon le milieu de résidence. Elle a touché au total 7 493 ménages sur 7 500 ménages échantillonnés, soit un taux de couverture de 99,9%. Cette enquête est exécutée sous la tutelle du Ministère de l'Économie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale à travers l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques. Elle a bénéficié de l'assistance technique et financière de la Banque mondiale dans un cadre harmonisé avec les pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) et la Guinée.

La réalisation de cette enquête répond surtout au souci du Gouvernement de la République du Tchad et à celui de ses partenaires au développement d'avoir des indicateurs fiables à jour pour l'évaluation du Plan National de Développement 2017-2021 et le suivi des indicateurs des Objectifs de Développement Durable (ODD).

La Quatrième Enquête sur les Conditions de vie des ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT4) permet de produire des indicateurs pour le suivi des conditions de vie des ménages et la pauvreté et de fournir les données pour l'évaluation des politiques publiques. La pauvreté est par essence un phénomène transversal qui se manifeste non seulement par une faiblesse des revenus, mais aussi par d'autres dimensions telles que l'accès à certains services d'utilité publique (électricité, eau courante ou potable, etc.), l'accès à des infrastructures (écoles, dispensaires, marchés, etc.), les opportunités en matière d'emplois, etc.

Le plan de publication de l'ECOSIT4 est articulé autour de quatre volumes comprenant le rapport général sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté en 2018, le rapport principal sur le profil de pauvreté au Tchad en 2018, les rapports d'analyse thématique ou Policy briefs et les tableaux de données brutes et indicateurs. Le présent rapport général comporte seize (16) chapitres :

Le chapitre 1 : Aperçu de la situation économique et sociale ;

Le chapitre 2 : Synthèse méthodologique de l'enquête ;

Le chapitre 3 : Caractéristiques de la population et des ménages enquêtés ;

Le chapitre 4 : Mesures de la pauvreté ;

Le chapitre 5 : Possession de biens durables ;

Le chapitre 6 : Éducation et Santé ;

Le chapitre 7 : Situation de l'emploi ;

Le chapitre 8 : Logement et Conditions d'existence ;

Le chapitre 9 : Pauvreté subjective ;

Le chapitre 10 : Disponibilité des infrastructures de base et la migration ;

Le chapitre 11 : Revenus hors emploi, l'épargne et le crédit ;

Le chapitre 12 : Agriculture, Élevage et Pêche ;

Le chapitre 13 : Entreprises non agricoles ;

Le chapitre 14 : Filets de sécurité, chocs et stratégies de survie ;

Le chapitre 15 : Actifs du ménage et transferts ; Et enfin,

Le chapitre 16 : Consommation des ménages et Pauvreté.

CHAPITRE 1 : APERCU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1.1 Contexte géographique et sociodémographique

Le Tchad est un pays situé au cœur de l'Afrique et couvre une superficie de 1 284 000 km². Il est doublement enclavé (sur le plan interne et externe). Ainsi, les distances séparant les différentes provinces du pays sont trop grandes alors que les routes bitumées sont insuffisantes et il n'y a pas de chemin de fer. De même, les ports maritimes des pays frontaliers sont très éloignés de la capitale du pays, le plus proche étant celui de Douala (Cameroun) situé à plus de 1 700 km de N'Djaména.

Le Tchad fait frontière avec six pays, à savoir la Libye au nord, la République Centrafricaine (RCA) au sud, le Soudan à l'est, le Niger, le Nigeria et le Cameroun à l'ouest, et est situé entre le 7^{ème} et le 24^{ème} degré de latitude nord, et entre le 13^{ème} et le 24^{ème} degré de longitude est.

Le pays comprend trois zones climatiques : une zone désertique (ou saharienne) au nord qui représente 47% de la superficie totale du pays avec une pluviométrie moyenne de 50 millimètres par an ; une zone sahélienne au centre (43% de la superficie totale) avec une pluviométrie variant autour de 900 millimètres et une zone soudanienne au sud (10% de la superficie totale) avec une pluviométrie oscillant entre 900 et 1 100 millimètres. Cependant, l'agriculture reste l'activité dominante dans les zones sahélienne et soudanienne et l'élevage dans les zones saharienne et sahélienne.

En ce qui concerne l'écosystème, le Tchad a un réseau fluvial avec des eaux très poissonneuses, constitué de deux fleuves et de cinq principaux lacs. Le réseau fluvial est constitué du Chari qui coule sur 1 200 km depuis la République Centrafricaine et son principal affluent le Logone qui prend sa source au Cameroun et s'étend sur 1 000 km. Ils sont en partie navigables quatre mois par an. Les principaux lacs du pays sont : le Lac Tchad, le Lac-Fitri, le Lac-Iro, le Lac-Léré et le Lac-Tikem.

En outre, le Tchad dispose de 600 000 hectares de forêts et 400 000 hectares de parcs nationaux. Les parcs les plus importants offrant des variétés d'espèces sont le parc national de Zakouma dans la province du Salamat et celui de Manda dans la province du Moyen-Chari.

S'agissant de la situation démographique, la population est estimée de 11 039 873 habitants en 2009 selon le Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009 (RGPH2 2009) ; cette population était de 6 279 931 habitants en 1993 (RGPH1 1993). Elle a atteint 15 162 044 habitants en 2018 selon les projections de l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED, 2014, hypothèse moyenne). Le taux d'accroissement de cette population est passé successivement de 1,4 % en 1964 (Service de Statistique, 1966), à 2,5 % en 1993 (BCR, 1995), à 3,6 % en 2009 (résultats globaux, RGPH2, 2012) et pourrait s'établir à 3,4 % en 2020 selon les projections de l'INSEED publiées en 2014.

La densité moyenne de la population est passée de 4,9 habitants au Km² en 1993 (RGPH1, BCR, 1993) à 8,6 habitants au Km² en 2009 (RGPH2, INSEED, 2009). La population féminine représente 51% de l'effectif total, dominant ainsi légèrement celle masculine (49 %).

Par ailleurs, en 2009, la population âgée de moins de 15 ans représente environ 51 % de la population totale, celle de 15-59 ans 47% et les 60 ans et plus 3%. Ce qui montre que la population tchadienne est principalement jeune et cela constituerait donc un atout pour le développement si ses capacités sont bien renforcées et exploitées.

La fécondité est, avec la mortalité et les migrations, l'une des trois composantes principales de la croissance démographique. Au Tchad comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, le mariage est précoce et généralisé, et l'usage de la contraception est faible. En effet, trois femmes sur dix âgées de 25-49 ans étaient déjà en union avant d'atteindre 15 ans exacts au moment de l'enquête et 70 % avant d'atteindre 18 ans exacts (EDS-MICS, 2014-2015).

L'indice synthétique de fécondité est passé de 5,1 enfants par femme en 1964 à 6,6 enfants en 1996 puis à 6,4 enfants en 2014-2015. L'âge moyen à la procréation est passé de 28,2 ans en 1964 à 29,9 ans en 2009 et le taux brut de natalité de 16,3‰ en 1993 à 49,6‰ en 2009. Dans l'ensemble, selon les résultats de l'EDS-MICS 2014-2015, 6 % des femmes de 15-49 ans utilisaient, au moment de l'enquête, une méthode de contraception : 5 % appliquaient une méthode moderne et 1 % une méthode traditionnelle.

Au niveau de la santé de la reproduction, selon les résultats de l'EDS-MICS, le rapport de mortalité maternelle est estimé à 860 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2014-2015 et seulement 24% de naissances ont été assistées par un personnel de santé, 58,6% en milieu urbain et 15,9% en milieu rural.

L'espérance de vie à la naissance au Tchad en 2009 était de 52,4 ans ; elle est estimée à 51,6 ans chez les hommes et à 53,4 ans chez les femmes. On constate que les femmes présentent des risques de mortalité moindres que les hommes avec une différence de 1,8 an en leur faveur (INSEED, 2014 :77).

La prévalence du VIH/SIDA dans la population générale de 15-49 ans est passé de 3,3% en 2005 (enquête nationale de séroprévalence de 2005) à 1,6% en 2015 (enquête EDS-MICS 2014-2015).

La comparaison des résultats de l'EDST-II 2004 et de l'EDS-MICS 2014-2015 révèle que la mortalité des enfants a diminué de façon significative au cours des 10 dernières années. En effet, la mortalité infantile a baissé de 102‰ à 72‰ entre 2004 et 2014-2015. Par ailleurs, d'après les résultats du RGPH2, le taux brut de mortalité était de 14,8‰ en 2009. Il est plus élevé chez les hommes (15,7‰) que chez les femmes (13,8‰).

Entre 1997 et 2004, le taux de mortalité néonatale est passé de 44‰ (EDST1) à 39‰ (EDST2) alors que celui de mortalité post-néonatale est plutôt en hausse (59‰ en 1997 contre 63‰ en 2004). À l'enquête EDS-MICS 2014-2015, durant les cinq dernières années, sur 1000 naissances vivantes, 34 meurent au cours du premier mois de vie (38‰ pour la mortalité post-néonatale).

En ce qui concerne les migrations, la proportion des non-migrants du Tchad est passée de 86,6% en 1993 (RGPH1) à 88,8% en 1998 (EMT). En revanche, la proportion des migrants internes

et des migrants internationaux a baissé. En effet, en 1993, les migrants internationaux représentaient 1,3% de la population totale résidant au Tchad contre 0,7% en 1998. Les migrants internationaux recensés au Tchad en 2009 proviennent essentiellement du Cameroun, du Soudan, de la RCA et du Nigeria (INSEED, 2014).

S'agissant du niveau d'instruction de la population, les résultats de l'EDS-MICS 2014-2015 indiquent que 15% des femmes et 37% des hommes ont un niveau d'instruction secondaire ou supérieur. Une femme sur cinq (22%) est alphabétisée contre 54% des hommes.

En ce qui concerne l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, selon la même source, 55% de ménages s'approvisionnent en eau de boisson auprès d'une source améliorée ; et seulement 7% de ménages disposent de toilettes améliorées non partagées et 7% disposent de toilettes partagées. La proportion des ménages en milieu rural qui n'ont pas de toilettes est quatre fois plus élevée qu'en milieu urbain (85% contre 19%).

Au niveau national, selon les données de l'EDS-MICS 2014-2015, 36% des enfants de moins de cinq ans et 35% des femmes enceintes de 15-49 ans ont dormi sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide la nuit précédant l'enquête et la couverture vaccinale des enfants de 12-23 mois est passée de 11% à 25% entre 2004 (EDST2) et 2015 (EDS-MICS 2014-2015).

1.2 Contexte sociopolitique

Sur le plan politique, le Tchad est entré dans une ère de stabilité et de paix relative à partir de 1990 avec l'amorce d'un processus de démocratisation et d'Etat de droit, ayant abouti à l'organisation d'une Conférence Nationale Souveraine (CNS) en 1993, à l'adoption d'une Constitution en 1996 et la tenue successive des élections présidentielles en 1996, 2001, 2006, 2011 et 2016. Les élections législatives ont également eu lieu en 1997, 2001 et 2011 sans oublier les municipales qui se sont déroulées en 2012.

A la faveur de la naissance de la 4^{ème} République, le Tchad s'est doté d'une nouvelle Constitution qui a été promulguée le 4 mai 2018. Au terme de cette Constitution, le Tchad opte toujours pour un État unitaire fortement décentralisé avec une présidence intégrale et le renforcement du pouvoir des autorités traditionnelles et collectivités autonomes.

En ce qui concerne le pouvoir judiciaire, il est indépendant des pouvoirs exécutif et législatif (Article 146 de la Constitution). Il est institué un seul ordre de juridiction dont la Cour Suprême est l'instance la plus haute (Article 147 de la Constitution). En matière de contrôle des activités du pouvoir public et du fonctionnement des institutions, le Tchad dispose d'une Chambre Constitutionnelle au sein de la Cour Suprême et une Chambre non permanente pour juger le Président de la République et les membres du Gouvernement ainsi que leurs complices en cas de haute trahison.

Depuis le début de la décennie 2000, le Tchad est devenu un pays d'accueil des réfugiés, d'abord soudanais à la suite des conflits intercommunautaires au Darfour en 2003, ensuite centrafricains pour cause de guerre civile ayant atteint son paroxysme en 2014, puis nigériens avec l'avènement de la secte Boko Haram au nord du Nigéria à partir de 2009. Parallèlement à ces réfugiés, le pays accueille aussi des retournés tchadiens installés depuis des générations

dans ces pays touchés par l'insécurité mais également des déplacés internes fuyant l'insécurité aux frontières.

Ainsi, selon les estimations d'OCHA, en 2018-2019, le Tchad compte près de 657 000 personnes en situation de déplacement, dont 450 000 réfugiés et demandeurs d'asile, 124 000 personnes déplacées internes, 51 000 déplacés internes retournés dans leurs villages d'origine dans la région du Lac et 81 000 retournés tchadiens (dont 39 000 au Lac et 42 000 au sud du pays). Ces déplacements affectent 878 000 personnes des communautés hôtes et qui sont également dans une situation de vulnérabilité nécessitant une assistance multisectorielle. La réponse humanitaire, le développement durable et le maintien d'une paix durable sont les trois côtés du même triangle pour le Tchad.

Par ailleurs, sur le plan de la condition féminine, l'engagement du Tchad à promouvoir et à privilégier les droits des femmes, l'a conduit à poursuivre l'œuvre entreprise depuis la ratification de la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF). Depuis lors, plusieurs lois, programmes et stratégies ont été adoptés en vue de promouvoir et protéger les droits des femmes : la Loi n°029/PR/2015 du 21 Juillet 2015 portant interdiction du mariage d'enfants (et l'ordonnance n°006/PR/2015 portant interdiction du mariage d'enfants au Tchad fixe l'âge minimum du mariage à 18 ans, et établit une peine d'emprisonnement de 5 à 10 ans et une amende de 500 000 à 5 000 000 francs pour toute personne qui contraint par quelque moyen que ce soit, une personne mineure au mariage), la Loi n°022/PR/2018 du 5 Novembre 2018, instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives en République du Tchad, etc.

1.3 Évolution économique

L'économie tchadienne est très vulnérable aux chocs macroéconomiques, notamment la variation du cours du Brent. L'évolution récente de l'économie nationale est marquée par la crise économique et financière due à la chute du cours du pétrole de 2014-2015 sur le marché international. Cette crise a été exacerbée par d'autres facteurs exogènes tels que l'insécurité dans la sous-région (Cameroun, RCA, Libye, Niger, Nigeria et Soudan), les crises humanitaires (plus de 450 000 réfugiés sont dénombrés sur le territoire) et environnementales qui ont impacté négativement les activités économiques. Le taux de croissance du PIB réel était en moyenne autour de 4,0% sur la période 2010-2018 avec une décroissance successive en 2016 et 2017 respectivement de -2,6% et -2,3%.

Tableau 1.01 : Évolution récente de l'activité économique

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
PIB réel	15,0%	3,6%	8,2%	3,2%	2,6%	3,9%	-2,6	-2,3%	3,0
PIB pétrolier	-1,0%	7,1%	8,4%	-17,2%	11,3%	39,8%	-11,7%	-0,9%	19,0%
PIB hors pétrolier	17,9%	2,7%	8,2%	10,3%	0,7%	-3,6%	-1,1%	-2,5%	0,6%

Source : DEP/INSEED, 2018

Au niveau sectoriel, la croissance économique était portée par le secteur primaire qui représentait en moyenne environ 48,1% du PIB sur la période 2010-2018 avec une contribution à hauteur de +2,5 points de pourcentage. Sur la période 2010-2018, le secteur primaire a crû en moyenne de +5,4% grâce aux activités des branches agricole (au sens large) et de l'exploitation du pétrole qui ont contribué respectivement en moyenne de +2,0 points de pourcentage et de +0,4 point de pourcentage de croissance du PIB sur la période 2010-2018.

Le secteur secondaire qui représentait 12,1% du PIB, a contribué à hauteur de +0,6 point de pourcentage à la croissance du PIB sur la période 2010-2018. Ce secteur a progressé en moyenne de +5,1% grâce aux activités des branches « raffinage du pétrole » et « manufacturières des produits alimentaires, boissons et tabac » avec des contributions en moyenne de +0,5 point et +0,2 point de pourcentage de croissance respectivement. Et cela, malgré les mauvaises performances enregistrées les dix dernières années de la branche égrenage de coton (-0,1 point de pourcentage) et la branche des Bâtiments Travaux Publics (-0,2 point de pourcentage).

Le secteur tertiaire représentait 37,6% du PIB, et contribuait à la croissance du PIB en moyenne à hauteur de + 0,6 point de pourcentage sur la période 2010 à 2018. Ce secteur a évolué en moyenne de +1,9% sur la période d'observation grâce au dynamisme des branches des services de commerce (+1,1 point de pourcentage) et services aux entreprises (+1,2 point de pourcentage).

Tableau 1.02: Contribution des secteurs et branches d'activités à la croissance du PIB réel (en point de pourcentage)

Année	Poids(%)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Secteur primaire	48,1	11,7	-3,5	2,7	-1,1	1,5	6,4	0,8	0,6	3,2
Agriculture	17,7	11,1	-4,9	1,9	3,1	-0,8	-0,5	2,7	0	0,7
Vivrière	16,9	11,4	-5	1,7	2,8	-1,1	-0,7	2,6	0,3	0,8
Industrielle	0,8	-0,4	0,1	0,2	0,3	0,2	0,1	0,1	-0,2	-0,1
Elevage, sylviculture, pêche	12,3	0,5	0,4	1,1	0,3	0,4	0,5	0,4	0,8	0,7
Extraction minière hors pétrole	1,3	0,2	0	0	0,1	0,1	-0,3	-0,3	0,7	0,1
Exploitation pétrolière	16,8	-0,2	1	-0,3	-4,5	1,8	6,8	-2,1	-1	1,7
Secteur secondaire	12,1	1	2,4	5,2	1,8	0,3	-2	-2,2	-1,6	0,3
Coton fibre	0,3	-0,1	0	0	-0,3	-0,1	0,1	-0,1	0	-0,2
Produits pétroliers raffinés	0,7	0	0	2,4	0,1	0	0,1	0,4	1	0,7

Année	Poids(%)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produits alimentaires, boissons et tabacs	6,6	0,9	1,1	0,9	0,7	0,5	0	0,1	-2,6	-0,2
Autres produits manufacturés	0,4	0,2	0	0,1	0,2	0	0	0	0	0
Electricité, gaz et eau	0,2	0,3	0	0	0	0	0	0	0	0
Construction	3,9	-0,4	0,9	1,7	1,2	-0,2	-2,2	-2,7	0	0
Secteur tertiaire	37,6	1,6	4	0,4	1,9	0,9	-0,7	-1,1	-0,9	-0,6
Commerce	14,7	4,2	3,1	-0,4	0	0	1,8	0,4	0	0,5
Hôtellerie et restauration	0,3	-0,1	-0,2	0	-0,1	0,3	-0,1	-0,1	0,1	0,1
Transports	2,2	0,1	0,2	0,2	0,1	0,5	-0,1	-0,4	-0,1	0,1
Communications	3,9	0,3	0,1	1	0,5	0,3	0,1	0,1	-1	0,1
Services financiers	0,5	0	0,1	0,1	0,2	0	-0,1	0,3	0	0,1
Services aux entreprises	2,4	-0,3	1,8	2,2	3	2,7	1,2	0,2	0	0,1
Autres services marchands	3,9	-2,7	-1,7	-2,1	-1,9	-2	-1,6	-1,5	0	0
Branches non marchandes	9,7	0	0,7	-0,6	0,1	-0,9	-2	0	0,1	-1,4
Taxes nettes sur les produits	2,2	0,7	0,6	0,1	0,5	0	0,2	-0,1	-0,4	0,1
PIB réel	100	15	3,6	8,2	3,2	2,6	3,9	-2,6	-2,3	3

Source : DEP/INSEED, 2018

L'inflation observée au cours des dix dernières années a été contenue par les autorités publiques et monétaires. En effet, elle se situe en moyenne autour de 1,6% sur la période 2010-2018, bien inférieure à la norme communautaire (3%). L'inflation a été maîtrisée grâce à trois importantes circonstances : la survenance des bonnes campagnes agricoles, le développement de l'insécurité aux frontières avec certains pays (Nigeria, Cameroun) obligeant les opérateurs tchadiens à vendre leurs produits (bétail, pêche) sur le marché local avec comme conséquence directe l'accroissement des offres et donc la réduction du niveau général des prix sur le marché local. Enfin la politique agricole ambitieuse du Gouvernement visant l'accroissement des moyens de production agricole.

Pays à faible revenu et fortement dépendant des ressources pétrolières, le Tchad a été sérieusement affecté par le choc pétrolier de 2014-2015 qui l'a entraîné dans une récession successive en 2016 et 2017, et réduisant ses ressources financières nécessaires. En effet, les recettes publiques y compris les dons ont atteint leur plus haut niveau en 2012 avec 1 596,15 milliards de FCFA, avant de connaître une baisse graduelle jusqu'à 716,65 milliards de FCFA

en 2016. Aussi, le taux de pression fiscale hors pétrole n'a pas évolué sur les dix dernières années. Après avoir atteint les 7,7% du PIB hors pétrole en 2013, il se situe autour de 6,6% du PIB hors pétrole en 2018, largement inférieur au seuil de la zone CEMAC qui est de 17%.

Face à la situation de crise économique et financière, le Gouvernement a mis en place des mesures d'ajustement budgétaire avec le soutien des partenaires techniques et financiers notamment le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale pour résorber les déséquilibres macroéconomiques internes et externes afin de stabiliser l'économie nationale.

Les mesures d'ajustement budgétaire consistaient à réduire le train de vie de l'État ainsi qu'à mieux maîtriser les dépenses courantes notamment la masse salariale. Ainsi, les dépenses courantes ont atteint leur niveau le plus élevé en 2014 (soit 864,2 milliards de FCFA), avant de connaître une diminution progressive sur la période 2015-2018 pour s'établir à 615,1 milliards de FCFA en 2018. Cet effort est plus visible au niveau du déficit du solde primaire hors pétrole qui s'est amélioré sur la période 2010-2018. Il est passé de 19% du PIB hors pétrole en 2010 à 3,4% en 2018.

Tableau 1.03: Extrait du tableau des opérations financières de l'Etat de 2010 à 2018

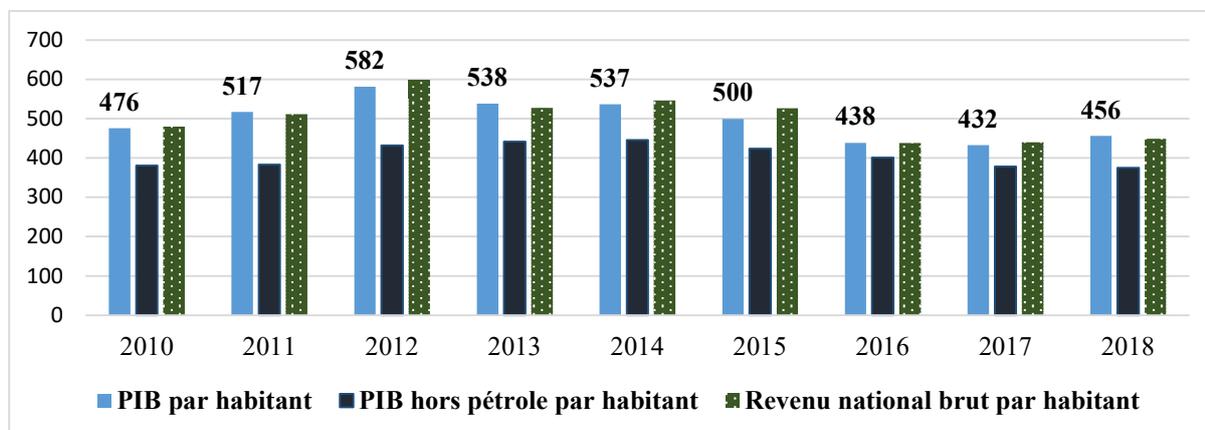
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes et dons (mds FCFA)	1 080,63	1 468,95	1 596,15	1 318,73	1 282,61	789,54	716,65	834,77	874,58
<i>dont recettes fiscales</i>	793,91	1061,6 5	1039,6 6	1013,8 5	933,38	471,95	339,91	411,40	495,47
<i>dont recettes fiscales hors pétrole</i>	296,02	310,66	347,84	431,82	408,61	415,20	333,65	353,84	371,76
<i>dont dons</i>	90,06	128,10	199,65	122,11	107,00	202,00	146,00	205,00	206,84
Dépenses totales (mds FCFA)	1 279,1	1 312,6	1 586,7	1 459,5	1 528,2	1 221,7	870,0	873,0	824,3
<i>Dépenses courantes</i>	748,7	712,0	703,1	803,8	864,2	844,7	690,0	661,0	615,1
<i>Dépenses des investissements publics</i>	530,38	600,66	883,63	655,64	664,00	377,00	180,00	212,00	209,23
<i>dont ressources intérieures</i>	400,55	416,32	640,22	468,99	510,00	231,00	51,00	36,00	71,16
Solde budgétaire de base (%)	-2,9%	3,5%	0,7%	-1,1%	-2,8%	-7,2%	-2,8%	-1,1%	-0,3%
Solde primaire hors pétrole (% du PIB hors pétrole)	-19,0%	-16,8%	-17,8%	-14,0%	-15,3%	-9,1%	-3,9%	-3,1%	-3,4%
PIB nominal (mds FCFA)	5 433,23	6 113,42	7 118,42	6 821,43	7 037,93	6 780,05	6 158,63	6 311,76	6 861,57
PIB nominal hors pétrole (mds FCFA)	4 347,84	4 533,27	5 280,38	5 594,97	5 840,34	5 753,76	5 634,01	5 522,94	5 629,33
Taux de pression fiscale hors pétrole (%)	6,8%	6,9%	6,6%	7,7%	7,0%	7,2%	5,9%	6,4%	6,6%

Source : DEP/MFB, 2018

La situation économique et financière semble avoir des effets sur l'évolution du revenu national par habitant. En effet, le PIB par tête était passé de 475 500 FCFA (environ 970,5 dollars US)

en 2010 à 536 760 FCFA (environ 1 092,9 dollars US) en 2014, avant de chuter en 2018 à 455 960 FCFA (environ 828,8 dollars US). Ce qui représente un recul d'une décennie car le PIB par habitant estimé pour 2018 est inférieur à celui enregistré en 2010.

Graphique 1.1 : Evolution du PIB et du revenu national per capita (milliers de F CFA)



Source : DEP/INSEED, 2018

1.4 Stratégies nationales de développement

Depuis son indépendance en 1960, le Tchad a élaboré et mis en œuvre plusieurs stratégies nationales de développement. Ces stratégies ont connu un hiatus à la fin des années 1980 en lien avec le changement de paradigme de développement faisant la promotion de la bonne gouvernance une condition d'accès à l'aide internationale.

Avant la génération des stratégies nationales de réduction de la pauvreté, le Tchad a eu à élaborer plusieurs plans nationaux avec des résultats mitigés car la mise en œuvre de certains d'entre eux a été perturbée par les conflits politico-armés que le pays a connus. Ainsi, le Tchad a élaboré (i) le Programme Intérimaire (1964 - 1965) ; ii) le Plan Quinquennal (1966-1970) ; (iii) le Plan Décennal (1971-1980) ; (iv) le Plan Quadriennal de développement économique et social (1978-1981) ; v) le Programme d'urgence (1983-1984) avec une Table Ronde de mobilisation de ressources en vue de son financement, organisée à Genève en novembre 1982 ; (vi) le Plan Intérimaire/de Reconstruction pour la relance des bases de l'économie tchadienne (1986-1988) ; (vii) le Plan d'orientation « Tchad à l'horizon 2000 » (1991-2000) ; et (viii) le Plan d'Orientation révisé (1998-2005).

Par ailleurs, depuis 1999, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, suivis par la communauté internationale dans son ensemble, ont changé de paradigme de développement en ce qui concerne leurs interventions dans les pays en développement (PED). Suivant ce nouveau paradigme, l'accès aux mécanismes d'allègement de la dette des pays les plus endettés ou des pays à bas revenus désireux de bénéficier de l'aide financière internationale, est conditionné par la mise en place des stratégies de réduction de la pauvreté, appelées initialement et communément « Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté – DSRP ».

Dans ce cadre, le pays a élaboré les Stratégies Nationales de Réduction de la Pauvreté (SNRP) de première et deuxième générations qui ont été mises en œuvre sur la période 2004-2007 puis

2008-2011. Entre temps, le taux de pauvreté a baissé, passant de 55,0% en 2003 à 46,7% en 2011, soit une baisse de 8 points de pourcentage entre 2003 et 2011 (ECOSIT3).

Dans le même sillage, les Plans Nationaux de Développement (PND) ont été élaborés et mis en œuvre. D'abord, le PND 2013-2015 a été élaboré pour la lutte contre la pauvreté, et l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

S'en est suivie l'élaboration du PND 2017-2021 qui est en cours de mise en œuvre. Comparativement au précédent, ce document s'appuie sur une étude nationale prospective à long terme : « Vision 2030, le Tchad que nous voulons ». Cette Vision a pour objectif de faire du Tchad une puissance régionale émergente à l'horizon 2030 à travers : (i) les aspirations nationales de la population tchadienne obtenues grâce aux consultations nationales, régionales et d'enquêtes ; (ii) les engagements régionaux et internationaux notamment l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 (ODD, 2030).

En outre, ce document de stratégie nationale de développement dont le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) est basé sur une gestion axée sur les résultats, se veut de transformer structurellement l'économie nationale à travers ses quatre (4) axes : (i) le renforcement de l'unité nationale ; (ii) le renforcement de la bonne gouvernance et de l'État de droit ; (iii) le développement d'une économie diversifiée et compétitive et (iv) l'amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne.

Tableau 1.04: Vue synoptique des stratégies nationales de développement du Tchad

Stratégie nationale de développement	Objectifs/ Axes stratégiques
Plan National de Développement 2017-2021	Le PND 2017-2021 a quatre axes stratégiques que sont : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Axe 1 : Renforcement de l'unité nationale ; ✓ Axe 2 : Renforcement de la bonne gouvernance et de l'État de droit ; ✓ Axe 3 : Développement d'une économie diversifiée et compétitive ; ✓ Axe 4 : Amélioration de la qualité de vie des Tchadiens
Plan National de Développement 2013-2015	Le PND 2013-2015 avait huit objectifs que sont : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La croissance soutenue ; ✓ La sécurité alimentaire ; ✓ La création et l'accès à l'emploi ; ✓ Le développement du capital humain ; ✓ Le développement du secteur privé ; ✓ Le développement des TIC ; ✓ La protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques ; ✓ L'amélioration de la gouvernance.
Deuxième Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté 2008-2011	La SNRP 2 avait les objectifs ci-après :

Stratégie nationale de développement	Objectifs/ Axes stratégiques
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ La promotion de la bonne gouvernance pour renforcer la cohésion sociale et l'efficacité des politiques ; ✓ La création d'un environnement économique propice à une croissance économique robuste et diversifiée ; ✓ La valorisation du potentiel de croissance du secteur rural ; ✓ Le développement des infrastructures, levier de la croissance ; ✓ La valorisation des ressources humaines, socle principal du processus de développement socio-économique.
Stratégie nationale de réduction de la pauvreté 2003-2007	<p>La SNRP 1 avait les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir la bonne gouvernance ; ✓ Assurer une croissance économique forte et soutenue ; ✓ Améliorer le capital humain ; ✓ Améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables ; ✓ Restaurer et sauvegarder les écosystèmes.

CHAPITRE 2 : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

La réussite d'une enquête d'envergure nationale comme ECOSIT4 tient beaucoup à de préalables : bonne formation des agents de collecte, application d'une méthodologie scientifique et conforme aux normes nationales et internationales.

Ce chapitre présente successivement : i) le cadre institutionnel de l'enquête ; ii) le plan de sondage ; iii) la formation des agents de collecte ; iv) la méthodologie de collecte et de traitement de données et v) l'approche de mesure de la pauvreté monétaire.

2.1 Cadre institutionnel de l'enquête

La gestion de la quatrième génération des Enquêtes sur la Consommation des ménages et le Secteur Informel est assurée par les organes consultatifs et exécutifs suivants :

2.1.1 Comité de pilotage

Un Comité de Pilotage interministériel est mis en place par le Gouvernement pour les besoins de l'enquête et du Projet de Développement de la Statistique au Tchad (PDST).

Le Comité de Pilotage est l'organe suprême de l'ECOSIT4. Il fixe les orientations générales de l'opération et prend les décisions stratégiques nécessaires en vue de la réussite de l'enquête. Ses attributions sont entre autres :

- Examen et adoption des documents techniques, conceptuels et méthodologiques de l'enquête ;
- Supervision de la conduite de l'ensemble de l'opération et rédaction des comptes rendus adressés aux Ministères de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale, et de la Fonction Publique, de l'Emploi et du Dialogue Social ainsi qu'aux partenaires ;
- Examen et adoption du rapport final et autres produits de l'enquête ;
- Plaidoyer et contribution à la mobilisation des ressources.

2.1.2 COMITE DE SUIVI DE LA QUALITE STATISTIQUE DE L'INSEED

Pour assurer la conception méthodologique et un meilleur suivi de toutes les activités de l'enquête, un Comité de Suivi de la Qualité Statistique de l'INSEED est chargé de valider en interne tous les documents techniques proposés par l'équipe d'exécution de l'enquête avant de les soumettre au Comité de Pilotage. Ce Comité dirigé par le DG de l'INSEED est composé de tous les Directeurs Techniques, des Chefs de Divisions et de certains cadres supérieurs de l'INSEED qui ont des compétences avérées en matière de suivi de la qualité des dispositifs d'enquêtes.

2.1.3 COMITE TECHNIQUE DE L'ECOSIT4

Dans le souci d'une meilleure conduite des activités de l'ECOSIT4, il est créé, au sein de l'INSEED, un Comité Technique chargé de la mise en œuvre de ladite enquête. Sous l'administration et la supervision générale du Directeur Général de l'INSEED, il est chargé de

la gestion courante des activités techniques et opérationnelles de l'enquête et assure entre autres :

La préparation et la validation de tous les documents conceptuels et méthodologiques des différentes phases de l'enquête (cartographie, sensibilisation, collecte, traitement informatique, etc.) ;

- La formation et la sélection des agents de terrain et de bureau pour la collecte et le traitement des données ;
- Le déploiement des agents sur le terrain et la supervision des différentes activités de l'enquête ;
- Le traitement (vérification/codification) et la tabulation ;
- La production du rapport principal ;
- L'analyse des résultats ;
- L'élaboration du rapport général avec l'implication du Comité de Pilotage ;
- La publication et la dissémination des résultats.

2.1.4 Institutions de Gestion des Ressources et d'Assistance Technique de l'ECOSIT4

L'enquête a été financée par le Gouvernement du Tchad avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale. Le coût de financement de l'ECOSIT4 est de 3,5 millions de dollars dont 1,5 million venant du Trust-Fund et le reste de l'IDA.

La Représentation de la Banque mondiale au Tchad, le Chef du projet PDST, la Commission de l'UEMOA et d'autres partenaires au développement (BAD, UNFPA, UNICEF, FAO, etc.) assurent :

- Le rôle de facilitation de l'enquête ;
- L'appui financier de l'enquête;
- Le suivi de la progression de l'enquête ;
- La formation du personnel de collecte et de traitement des données ;
- L'appui dans le traitement et l'analyse des données.

Les équipes de coordination de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) de l'UEMOA et de la Banque mondiale apportent l'expertise et l'encadrement technique de l'enquête sur le terrain et depuis leurs sièges respectifs pour en garantir la qualité des résultats et la comparabilité internationale.

2.2 Plan de sondage

La quatrième génération des Enquêtes sur la Consommation des ménages et le Secteur Informel au Tchad a utilisé la même méthodologie que l'ECOSIT2 et l'ECOSIT3 qui ont été réalisées au moyen d'un sondage probabiliste afin de rendre possible l'extrapolation des résultats de l'échantillon observé à l'ensemble de la population du Tchad.

La spécificité de la quatrième série est qu'elle s'inscrit dans un cadre harmonisé avec les pays de l'Afrique de l'Ouest. L'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages est une initiative de la Commission de l'UEMOA. Elle est exécutée par les Instituts Nationaux de

Statistique (INS) des Etats membres de l'UEMOA et des Etats invités que sont, la Guinée et le Tchad.

L'objectif général de l'harmonisation est de renforcer les capacités des Etats membres de cet espace géographique dans la conception, la mise en œuvre, le traitement et l'analyse des données des enquêtes pour l'évaluation de la pauvreté. La requête de la Commission de l'UEMOA se justifie par la faible comparabilité des indicateurs de pauvreté entre pays ; et dans certains pays, la comparabilité temporelle est sujette aux mêmes difficultés. Les principales raisons de la faible comparabilité des indicateurs de pauvreté résident au niveau des différences dans la méthodologie générale des enquêtes, dans la conception des questionnaires et dans les approches méthodologiques de collecte des données.

Le projet d'harmonisation des enquêtes est un investissement important pour le futur dans la mesure où le problème de comparabilité sera définitivement réglé. Néanmoins, la nouvelle méthodologie induit une rupture avec le passé et les nouveaux indicateurs de pauvreté ne seront pas directement comparables avec les anciens.

La Quatrième Enquête sur les Conditions de vie des ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT4) a pour principal objectif de fournir des données pour le suivi-évaluation de la pauvreté et des conditions de vie des ménages. Elle vise aussi à produire des résultats représentatifs au niveau de l'ensemble du pays, des différents milieux de résidence (urbain et rural) et des provinces y compris la ville de N'Djaména. Selon la nouvelle configuration administrative, le Tchad est subdivisé en 23 provinces. Dans le souci de disposer des indicateurs fiables, désagrégés et représentatifs au niveau des provinces et des milieux de résidence, un léger regroupement des provinces s'est imposé : les provinces du Borkou, de l'Ennedi Est, de l'Ennedi Ouest et du Tibesti constituent 2 domaines d'étude (Borkou-Tibesti et Ennedi Est-Ennedi Ouest) et les 19 autres provinces constituent chacune un domaine d'étude, ce qui conduit à 21 domaines d'étude.

De plus, chaque domaine est subdivisé en strate urbaine et strate rurale hormis la ville de N'Djaména qui constitue une seule strate urbaine. Au total, 41 strates ont été constituées. Le tirage de l'échantillon a été fait strate par strate. Ainsi, l'échantillon de l'ECOSIT4 est basé sur un sondage aréolaire stratifié à deux degrés.

Au premier degré, 625 Unités Primaires de Sondage (UPS) ou grappes ont été sélectionnées à partir de la liste des Zones de Dénombrement (ZD) issue du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2) réalisé en 2009 par l'INSEED, en procédant à un tirage systématique avec probabilité proportionnelle à la taille de l'UPS (la taille de l'UPS étant le nombre de ménages). Un dénombrement des ménages dans chacune de ces grappes ou UPS a fourni une liste exhaustive des ménages à partir de laquelle a été tiré, au second degré, un échantillon de 12 ménages par grappe avec un tirage systématique à probabilité égale.

Un total de 7 500 ménages (3 540 en milieu urbain dans 295 grappes et 3 960 en milieu rural dans 330 grappes) a été sélectionné (voir tableau A4.01).

2.3 Formation des agents de collecte

La formation est un maillon essentiel de la chaîne des opérations d'une enquête statistique. Elle est l'activité qui conditionne la réussite de toute opération de terrain et de bureau. Dans le cadre de l'exécution de l'ECOSIT4, le Comité Technique a organisé plusieurs ateliers de formation dans les locaux du Centre d'Etudes et de Formation pour le Développement (CEFOD).

❖ Enquête de marché sur les Unités Non Standards (NSU)

La formation des agents de collecte de l'enquête de marché NSU s'est déroulée du 1^{er} au 10 septembre 2017. Les anciens agents de collecte de données de prix et chefs d'antenne statistique de l'INSEED ont été mobilisés à cet effet.

❖ Enquête pilote CAPI

La formation des agents de collecte de l'enquête pilote version électronique a duré deux semaines allant du 20 décembre 2017 au 05 janvier 2018. Au total, trente-cinq (35) agents enquêtrices et enquêteurs ont été conviés à suivre cette formation. A l'issue de celle-ci, 32 agents dont 8 chefs d'équipe ont été retenus suite à une évaluation pratique. **Enquête principale vague 1**

Le déroulement de la formation des agents de collecte de l'enquête principale vague 1 a eu lieu selon le calendrier ci-après :

30 avril au 05 juin 2018 : Formation des agents enquêteurs (ménages ordinaires) où 190 agents ont pris part ;

06 au 08 juin 2018 : Formation des agents enquêteurs (ménages réfugiés et communautés hôtes) ;

09 au 11 juin 2018 : Formation des chefs d'équipe.

❖ Enquête principale vague 2

La formation des agents de la collecte de la vague 2 s'est déroulée du 11 décembre 2018 au 05 janvier 2019. Le Comité Technique de l'ECOSIT4 a formé pour cette phase 23 nouveaux agents et 158 anciens agents ayant participé à la collecte de la première vague.

2.4 Méthodologie de collecte et de traitement de données

2.4.1 Collecte des données sur les unités non-standards

Les enquêtes sur les conditions de vie des ménages constituent la principale source de données pour le suivi-évaluation de la pauvreté. Dans un grand nombre de pays en développement, les indicateurs de mesure de la pauvreté sont calculés sur la base de la consommation alimentaire et non-alimentaire. Les ménages déclarent certaines parties de la consommation alimentaire en quantité, soit parce que les ménages la prélèvent sur leurs stocks (stock de produits achetés ou de leur production propre), soit parce qu'il s'agit de cadeaux dont les ménages ignorent la valeur. Par ailleurs, la consommation déclarée en unité permet d'évaluer l'apport énergétique des aliments consommés. D'autres sections d'une enquête sur les conditions de vie requièrent aussi des déclarations en quantités. Par exemple dans la section Agriculture qui est notamment

utilisée pour évaluer les revenus issus de cette source et aussi pour évaluer le rendement agricole, les récoltes sont aussi déclarées en quantités. Il est important de disposer des prix unitaires pour valoriser les quantités déclarées. Du reste, les prix unitaires ainsi dérivés servent à d'autres fins telles que l'élaboration du seuil de pauvreté.

Or, dans la plupart des cas ces quantités sont déclarées en unités de mesure non-standards. En effet, pour limiter les erreurs de collecte, il est préférable de permettre aux répondants d'exprimer les quantités des produits consommés ou récoltés dans les unités auxquelles ils sont plus familiers (tas, bol, boîte, dozoum, sachet, panier, seau, louche, calebasse, coro, etc.). Un des challenges majeurs de la valorisation de la consommation alimentaire et de la production agricole dans les enquêtes auprès des ménages est la conversion en unités standards des unités de mesure non-conventionnelles déclarées par les répondants durant les interviews. Pour cette raison, l'exploitation des données requiert de disposer des facteurs de conversion en unités de mesure conventionnelles. Il est quelquefois possible de trouver des facteurs de conversions créés pour des projets spécifiques. Mais leur utilité reste limitée car ces travaux sont souvent non-documentés et suivent des méthodologies scientifiquement non fiables. Dans ces conditions et pour les besoins d'une exploitation et d'une analyse rigoureuse des données des enquêtes sur la pauvreté, il est nécessaire de créer une base de données des facteurs de conversion des unités de mesure non-conventionnelles en unités standards. Une telle base de données aiderait à améliorer significativement l'exactitude des données de consommation alimentaire et de la production agricole.

Afin de capter un nombre conséquent d'unités de mesure non-conventionnelles, il est recommandé de programmer les visites dans les marchés pendant la période de l'année où une grande variété de produits (sous différents états) est disponible. L'idéal est de faire une enquête durant toute l'année, mais les contraintes de temps et de coût font obstacle à cette approche. A défaut, la période de l'année juste après les récoltes est un bon substitut. Ainsi, la période novembre-janvier était choisie pour les opérations de collecte d'unités de mesure non-conventionnelles.

Etant donné que l'on ne dispose pas d'une liste exhaustive des marchés/points de vente, la sélection s'est faite par choix raisonné. Cependant, les localités à visiter sont identifiées pour assurer une couverture nationale adéquate par milieu et par province. Chaque milieu de résidence de province a constitué une strate. Toutefois, si une province est homogène en termes de milieu, elle constitue une strate à part entière. Dans chaque strate, au moins trois marchés/points de vente sont identifiés et visités. Les marchés ou points de vente les plus fréquentés sont identifiés lors de « la descente sur le terrain ». N'Djaména constitue une strate avec 6 marchés visités. Dans chacune des 22 autres provinces du pays, 3 marchés en milieu urbain et 3 marchés en milieu rural sont visités.

La collecte des données sur les unités non standards est faite dans 41 strates et 124 marchés dans tout le pays. Vu la rareté des marchés opérationnels au BET, 10 marchés sont visités au lieu de 24. Le BET est scindé en 2 domaines : BET1 (provinces Ennedi Est et Ennedi Ouest) et BET2 (provinces Borkou et Tibesti). Un seul marché rural dans Borkou-Tibesti a été visité.

Le travail de terrain a consisté à collecter les données qui ont servi à élaborer la base de données des facteurs de conversion en unités standards des unités de mesure non-conventionnelles et à prendre les photos des différentes combinaisons produits-unités. Des catalogues ont été également élaborés pour permettre aux ménages de pouvoir identifier facilement les unités sous lesquelles un aliment a été consommé/acheté.

2.4.2 Collecte des données des enquêtes pilotes

L'INSEED a organisé deux enquêtes pilotes : l'une utilisant la méthode PAPI et l'autre utilisant l'approche CAPI. Etant donné que l'enquête principale est une enquête CAPI, il est impératif de réaliser plusieurs tests afin de s'assurer de la bonne marche des outils et du dispositif pour éviter des erreurs préjudiciables à celle-ci.

Deux phases importantes de l'enquête ont été exécutées avant l'enquête pilote CAPI, à savoir l'enquête pilote version PAPI (du 20 au 25 mai 2016) et l'enquête de marché sur les Unités Non Standards ou NSU (du 8 octobre au 5 décembre 2017).

Les équipes de l'enquête pilote version CAPI ont été déployées sur le terrain du 18 au 28 janvier 2018 dans trois provinces du Tchad, à savoir la ville de N'Djaména, le Hadjer-Lamis et le Chari-Baguirmi. Pour chaque province, il a été choisi une grappe urbaine et une rurale sauf à N'Djaména où toutes les grappes sont urbaines. A cela, s'ajoute le site de réfugiés de Gaoui dans la ville de N'Djaména.

2.4.3 Collecte des données de l'enquête principale

La collecte a été organisée en deux vagues, chacune ayant duré trois mois, la première de juillet à septembre 2018 et la seconde de janvier à avril 2019.

L'enquête a utilisé les mêmes concepts qui sont conformes aux standards internationaux. En particulier, la variable principale pour le calcul des indicateurs de pauvreté est, pour l'alimentation, la consommation effective mesurée en quantité, et pour les produits non-alimentaires, la dépense de consommation. A part l'enquête ménage ordinaire, d'autres types de collecte ont été instaurés (Enquête de marchés sur les Unités non Standards (NSU), Communautaire volets Focus et Prix).

Deux questionnaires ont été élaborés et utilisés : le questionnaire ménage administré dans les ménages et le questionnaire communautaire conçu pour collecter des informations sur la localité de résidence du ménage à travers des focus groups auprès de la communauté et l'enquête prix dans les marchés.

Le questionnaire est développé pour produire des données non seulement pour le suivi de la pauvreté, mais aussi pour des analyses approfondies permettant de mieux informer sur les politiques publiques. En vue d'améliorer la qualité des données en minimisant, notamment les erreurs de collecte, des innovations sont apportées dans la mise en œuvre de l'enquête. La collecte s'est faite sur support électronique (méthode CAPI), ce qui a offert la possibilité de suivre en direct l'évolution des enquêteurs sur le terrain et de corriger les erreurs presque en temps réel grâce aux programmes de contrôle écrits a priori. Pour cela, un programme de rejet automatique a été mis à la disposition de l'équipe de contrôle de qualité des données collectées

et envoyées sur le serveur par les agents de collecte de terrain. Une application mobile (Survey Solutions) a été utilisée pour la collecte et le traitement des données a été fait principalement avec le logiciel STATA.

2.4.4 Traitement des données

L'application de collecte a été écrite avec *Survey Solutions*, un logiciel pour les interviews personnelles assistées par ordinateur. L'application comprend un grand nombre de contrôles de cohérence entre les variables d'un individu pour une même section, les variables d'un individu de sections différentes, et même les variables d'individus différents. En outre, un programme écrit en STATA permet de contrôler les questionnaires et de rejeter ceux ne répondant pas à un certain nombre de critères de qualité. Néanmoins, il y a des cas où faute d'avoir accès à l'internet, les données n'ont pas été transférées à l'équipe centrale suffisamment à temps pour vérification. Il y a aussi des cas où malgré les rejets, la correction sur le terrain n'a pas été possible. Un complément de travail d'apurement après la collecte s'est avéré nécessaire.

Pour s'assurer de la qualité des données collectées, l'apurement se faisait au fur et à mesure que les enquêteurs envoyaient les données au Quartier Général (QG). Des ateliers de traitement de données ont été aussi organisés de façon formelle :

- Un atelier technique de traitement des données de la vague 1 de l'EHCVM et de mesure de la pauvreté s'est tenu du 28 janvier au 08 février 2019 à Ouagadougou (Burkina Faso) ;
- A la fin de la collecte de deux vagues, la Coordination technique a organisé un atelier consacré à l'apurement des données. Ainsi du 22 avril au 4 mai 2019, s'est tenu au bureau de la Banque Mondiale à N'Djamena, un atelier de traitement des données qui a regroupé les experts de la Banque mondiale et ceux de l'INSEED pour contrôler la cohérence, la fiabilité de quantité de produits consommés par les ménages au cours de 7 derniers jours. Au sortir de cet atelier, des travaux se sont poursuivis entre l'équipe de la Banque mondiale et celle de l'INSEED ;
- Un atelier de traitement des données de l'ECOSIT4 a eu lieu à Mara du 16 au 25 mai 2019 ;
- Un atelier de préparation des outils techniques pour le raccordement des chiffres de pauvreté des enquêtes sur les conditions de vie des ménages s'est tenu du 22 juillet au 02 août 2019 à Cotonou (Bénin) ;
- Du 04 au 14 septembre 2019, le Comité Technique de l'ECOSIT4 avec l'équipe de la Banque mondiale ont procédé à la poursuite de l'apurement des données à N'Djaména ;
- Du 23 septembre au 05 octobre 2019, a eu lieu à Douguia, l'atelier sur la tabulation des indicateurs pour le démarrage de l'analyse des données ;
- Enfin, un atelier de calcul des indicateurs de pauvreté et de raccordement des chiffres de pauvreté a eu lieu du 21 octobre au 1^{er} novembre 2019 à Ouagadougou (Burkina Faso). Le Comité Technique a profité de cet atelier pour finaliser l'apurement des données.

2.4.5 Analyse des données

Les travaux d'analyse des données ont été effectués par une équipe de cadres nationaux appuyés par les consultants de la Banque mondiale.

2.5 Pauvreté monétaire : approche méthodologique de l'analyse

La pauvreté est un phénomène complexe et multidimensionnel. En plus de l'approche monétaire, elle peut être examinée sous l'angle des libertés individuelles, d'accès à l'éducation, d'accès à la santé, etc. Mais de toutes ces dimensions, la plus courante est la pauvreté monétaire. Pour cette dimension, une personne est dite pauvre si elle n'a pas le minimum de ressources nécessaires pour satisfaire ses besoins fondamentaux (se loger, se nourrir, se vêtir, s'éduquer, se soigner, etc.). Les fondements théoriques de la mesure du bien-être relèvent de la théorie du comportement du consommateur notamment du concept de "*métrique monétaire de l'utilité*".

Pour construire un indicateur de mesure du bien-être, on utilise les données issues de l'enquête auprès des ménages, notamment les modules comportant les dépenses de consommation.

2.5.1 Construction de l'indicateur de bien-être

La mesure de la pauvreté requiert deux étapes : l'identification des ménages ou des individus pauvres et le calcul des indicateurs permettant de cerner l'ampleur et la profondeur du phénomène.

L'identification des pauvres nécessite elle aussi deux éléments : un indicateur de mesure du bien-être et un seuil de pauvreté, c'est-à-dire un niveau de l'indicateur de bien-être en deçà duquel un ménage ou un individu sera considéré comme pauvre.

La première étape pour construire un indicateur de mesure du bien-être consiste à calculer l'agrégat de consommation qui est obtenu comme la somme de la consommation alimentaire, la consommation non-alimentaire de biens non-durables et services, la valeur d'usage des biens durables et le loyer imputé des ménages propriétaires et ceux logés gratuitement.

La deuxième étape consiste à tenir compte des différences dans la taille et de la composition démographique des ménages. Pour chaque ménage, il faut calculer une échelle d'équivalence qui tienne compte de la taille et de la composition des ménages. L'échelle d'équivalence se justifie par une réalité simple : i) les besoins des personnes sont différents selon l'âge, le genre et même le type d'activité dans laquelle ces personnes sont engagées (par exemple les besoins en nourriture d'un jeune enfant sont différents de ceux d'un adulte) ; ii) il y a des économies d'échelle dans un ménage (par exemple un ménage de trois personnes n'a pas nécessairement besoin de trois fois plus de téléviseurs qu'un ménage d'une personne). L'échelle d'équivalence est donc une norme permettant de rendre les ménages comparables du point de vue de la consommation.

2.5.2 Seuils de pauvreté

La construction d'un seuil de pauvreté passe par deux étapes, construire un seuil de pauvreté alimentaire, puis un seuil non-alimentaire et de faire la somme des deux.

Pour le calcul du seuil alimentaire, il est déterminé un panier de biens alimentaires permettant à chaque individu de couvrir 2 300 kilocalories par jour (la norme internationale admise en

matière de consommation alimentaire situe le nombre des kilocalories par jour par individu entre 2 100 et 2 400 kilocalories). Le panier est constitué des produits alimentaires dont les dépenses associées représentent 90% des dépenses totales des ménages du quatrième au neuvième décile, le but étant d'écartier les extrêmes. Il en ressort donc un panier composé de 53 produits alimentaires. La valorisation de ce panier fournit la composante alimentaire du seuil de pauvreté.

Pour la composante non alimentaire du seuil, une norme pareille n'existe pas pour les biens non alimentaires. En pratique, il faut partir du constat que même les personnes les plus pauvres sont obligées de satisfaire un minimum de besoins non-alimentaires. Ainsi, deux solutions sont proposées. La première consiste à déterminer comme composante non alimentaire du seuil de pauvreté la part de la consommation non-alimentaire des ménages dont la consommation totale est égale au seuil de pauvreté. La seconde solution consiste à déterminer comme composante non alimentaire du seuil de pauvreté la part de la consommation non alimentaire des ménages dont la consommation alimentaire est égale au seuil de pauvreté. La seconde solution donne évidemment un seuil plus élevé que la première.

Dans le cadre de cette enquête, la solution intermédiaire qui consiste à prendre la moyenne du seuil non alimentaire maximum et du seuil non alimentaire minimum est utilisée pour déterminer la composante non alimentaire du seuil de pauvreté. Pour des raisons de comparabilité entre les pays du fait de l'harmonisation, la méthode de détermination de deux seuils de pauvreté diffère légèrement de celle utilisée dans l'ECOSIT3 en 2011.

Pour capter la variation dans le comportement alimentaire des ménages des différentes provinces, le pays a été subdivisé en six (6) zones agro écologiques ;

Zone 1 : N'Djaména

Zone 2 : Borkou/Tibesti

Zone 3 : Ennedi Est/Ennedi Ouest

Zone 4 : Hadjer-Lamis, Barh El Gazal, Kanem, Lac, Chari-Baguirmi, Mayo-Kebbi Est et Mayo-Kebbi Ouest

Zone 5 : Salamat, Batha, Guéra, Wadi Fira, Sila et Ouaddaï

Zone 6 : Logone Oriental, Logone Occidental, Tandjilé, Mandoul et Moyen Chari

Ensuite, un seuil national, qui est la référence, est déterminé en utilisant la méthodologie décrite précédemment. Et pour chacune de ces zones et pour chaque milieu de résidence un seuil de pauvreté est calculé suivant cette même méthodologie.

Les dépenses observées au niveau des ménages lors de la collecte des données sont des dépenses nominales, et donc ne peuvent pas se prêter à une comparaison ni dans l'espace (entre les différentes provinces) ni dans le temps (entre le début et la fin de la collecte). En effet, entre les différentes provinces du pays, il existe des différences de prix importantes dues principalement au coût des transports. Il faut donc les corriger pour les ramener à une base comparable, en faisant recours à un déflateur calculé à partir des seuils de pauvreté dans les différentes zones agroécologiques, par rapport au niveau national qui est considéré comme seuil de référence.

Le minimum vital est atteint par une consommation de 672 FCFA par jour et par personne correspondant à une consommation annuelle par tête de 241 970 FCFA. Le taux de pauvreté (son incidence) est estimé à 42,3% au niveau national.

Nous avons préféré les seuils des zones agroécologiques au détriment des seuils provinciaux pour le calcul des déflateurs.

Le tableau 2.01 présente pour chaque zone agro écologique, le seuil de pauvreté alimentaire, le seuil de pauvreté global et le déflateur provincial des dépenses de consommation. Il ressort que le seuil global est estimé à 241 970 F CFA alors que le seuil alimentaire annuel se situe à 153 353 F CFA.

Tableau 2.01: Seuils de pauvreté annuels des zones agroécologiques (F CFA)

Zones agroécologiques	Seuil alimentaire annuel		Seuil global annuel		Déflateurs	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Zone 1	178 200		349 926		1,4	
Zone 2	154 614	171 301	297 076	318 234	1,2	1,3
Zone 3	153 033	147 278	303 466	244 260	1,3	1,0
Zone 4	152 182	140 060	248 435	222 763	1,0	0,9
Zone 5	138 099	141 294	223 298	220 769	0,9	0,9
Zone 6	147 415	150 541	255 156	230 849	1,1	1,0
Tchad	153 353		241 970			

2.5.3 Les indices de pauvreté

La littérature sur l'analyse de la pauvreté propose une variété d'indices de pauvreté, mais parmi les plus utilisés figurent les indices Foster-Greer-Thorbecke (FGT). Dans ce rapport, cette classe d'indicateurs est retenue pour l'élaboration des principaux indicateurs de pauvreté à savoir, l'incidence, la profondeur et la sévérité.

De manière générale, la classe d'indicateurs FGT est donnée par la formule suivante :

$$P_{\alpha} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^p \left(\frac{z - y_i}{z} \right)^{\alpha} \quad (1)$$

p : est le nombre des pauvres dans la population considérée

n : la taille de la population

y : l'indicateur de bien-être représenté ici par les dépenses de consommation des ménages

z : le seuil de pauvreté

α : est le degré d'aversion pour la pauvreté (c'est un nombre entier positif)

Les indices de pauvreté calculés sont :

- *L'incidence de la pauvreté* (P_0) qui correspond à la proportion de la population des ménages pauvres (sous le seuil de pauvreté) dans la population considérée. Plus cette proportion est forte plus l'incidence est forte.
- *La profondeur de la pauvreté* (P_1) qui indique l'écart relatif entre le seuil de pauvreté et les dépenses moyennes des ménages pauvres. Plus le niveau des dépenses moyennes est inférieur au seuil de pauvreté, plus la profondeur de la pauvreté est grande.
- *La sévérité de la pauvreté* (P_2) qui mesure la répartition des pauvres autour de leur niveau de dépenses moyennes. Plus la proportion des ménages très pauvres est grande, plus la sévérité est forte.

CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ET DES MENAGES ENQUETES

L'objet de ce chapitre est de présenter la structure de la population et des ménages du Tchad en 2018 selon diverses caractéristiques sociodémographiques. En effet, la prise en compte des caractéristiques démographiques dans la planification du développement socioéconomique permet d'apprécier le changement intervenu au sein de la population cible et surtout d'appréhender les types de demandes éventuelles en besoins sociaux de base.

Ce chapitre comprend trois sections qui abordent successivement la couverture de l'échantillon, la structure de la population et les caractéristiques des ménages enquêtés.

3.1 Couverture de l'échantillon

L'échantillon de la Quatrième Enquête sur les Conditions de vie des ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT4) de 2018 est constitué de 7 500 ménages sélectionnés dans 625 grappes. Parmi ces ménages sélectionnés, 7 493 ont pu être enquêtés avec succès, soit un taux de couverture de 99,9% (Annexe A1.01).

3.2 Structure de la population

La structure de la population est la composition de cette population selon diverses caractéristiques démographiques. Les variables retenues pour l'analyse de la structure de la population dans le cadre de l'ECOSIT4 sont le sexe, l'âge, le milieu de résidence, la province de résidence, le statut matrimonial, la religion et le lien de parenté avec le chef de ménage.

3.2.1 Volume de la population enquêtée

Les données du tableau 3.01, portant sur la répartition de la population par sexe selon le milieu de résidence, montrent que la population du Tchad est estimée à 15 503 179 habitants en 2018/2019 dont 51,8% de femmes et 48,2% d'hommes contre respectivement 51,5% et 48,5% en 2011.

L'effectif de la population urbaine¹ est estimé à 3 781 401, ce qui représente un taux d'urbanisation de 24,4% en 2018, supérieur à celui de 2011 (18,4% à l'ECOSIT3). Quel que soit le milieu de résidence, les hommes sont relativement moins nombreux que les femmes (48,6% d'hommes et 51,4% de femmes en milieu urbain ; 48,1% d'hommes et 51,9% de femmes en milieu rural). Par ailleurs, environ trois-quarts (75,6%) de la population tchadienne vivent en milieu rural.

¹Le milieu urbain est constitué de l'ensemble des localités qui sont des chefs-lieux de département en 2009 et la ville de N'Djaména.

Tableau 3.01: Répartition de la population enquêtée par sexe selon le milieu de résidence

Sexe	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Non pondéré						
Masculin	9 999	49,1	10 039	48,4	20 038	48,8
Féminin	10 352	50,9	10 706	51,6	21 058	51,2
Ensemble	20 351	100	20 745	100	41 096	100
Pondéré						
Masculin	1 836 966	48,6	5 632 386	48,1	7 469 351	48,2
Féminin	1 944 435	51,4	6 089 393	51,9	8 033 828	51,8
Ensemble	3 781 401	100	11 721 779	100	15 503 179	100

3.2.2 Structure de la population par sexe et âge

Le tableau 3.02 ci-dessous donne la structure de la population par grand groupe d'âges selon le milieu de résidence. L'une des caractéristiques de la population est son extrême jeunesse. En effet, 53,3% de la population a moins de 15 ans, 42,5% est âgée de 15 à 59 ans et celle âgée de 60 ans et plus ne représente que 4,2%. Un individu sur quatre a moins de 5 ans (20,6%) et la proportion des femmes de 15-49 ans dans la population féminine est évaluée à 41,6% (Annexe A4.02).

Le rapport de masculinité qui indique le nombre d'hommes pour cent femmes montre une prédominance numérique des femmes au Tchad en 2018 (93,0 hommes pour 100 femmes) comme en 2011 (94,3 hommes pour 100 femmes).

Par grand groupe d'âges, les femmes sont majoritaires chez les adultes de 15-59 ans en 2018 qu'en 2011. Sur la même période 2011-2018, on constate une baisse du nombre de garçons pour cent filles chez les moins de 15 ans (104,5% en 2011 et 102,1% en 2018). Chez les personnes âgées de 60 ans et plus, le rapport de masculinité a connu plutôt une légère augmentation, passant de 118,6% en 2011 à 121,2% en 2018.

Tableau 3.02: Répartition de la population par grand groupe d'âges selon le milieu de résidence et rapport de masculinité

Grands groupes d'âges	Milieu résidence		Total		Rapport de masculinité	
	Urbain	Rural	Effectif	Pourcentage	ECOSIT3 (2011)	ECOSIT4 (2018)
0-14 ans	1 828 220	6 428 000	8 256 220	53,3	104,5	102,1
15-59 ans	1 793 252	4 801 110	6 594 362	42,5	81,5	80,6
60 ans et plus	159 929	492 668	652 597	4,2	118,6	121,2
Total	3 781 401	11 721 778	15 503 179	100	94,3	92,7

Le tableau 3.03 montre qu'en 2018, l'âge moyen de la population du Tchad est estimé à 19,3 ans et l'âge médian² à 13,0 ans. Ces âges (moyen et médian) sont quasiment identiques à ceux de 2011 (ECOSIT3), respectivement de 19,3 ans et 12,9 ans. Selon le sexe, en 2018, l'âge moyen est légèrement supérieur chez les femmes (19,4 ans) que chez les hommes (19,1 ans). Quant à l'âge médian, il est plus élevé chez les femmes (14,0 ans) que chez les hommes (12,0 ans).

Tableau 3.03: Age moyen et âge médian selon le sexe

Indicateur	Sexe			Niveau à l'ECOSIT3(2011)
	Masculin	Féminin	Ensemble	
Age moyen	19,1	19,4	19,3	19,3
Age médian	12	14	13	12,9

3.2.3 Structure de la population par province de résidence

Le tableau 3.04a indique que la population tchadienne est très inégalement répartie dans les provinces. En dehors des provinces de N'Djaména (9,6%), du Logone Oriental (7,1%), du Mayo Kebbi Est (7,0%), du Ouaddaï (6,5%), du Logone Occidental (6,3%) et de la Tandjilé (6,1%) où l'on observe une concentration humaine relativement forte, la population est faiblement répartie dans les autres provinces (par exemple, seulement 1,1% dans le Borkou/Tibesti). En considérant le sexe, on remarque que dans la plupart des provinces, les

² L'Age médian est l'âge qui divise la population en deux groupes numériquement égaux

femmes sont majoritaires. Dans seulement quatre provinces (la Tandjilé, la ville de N'Djaména, l'Ennedi Est/Ouest et le Sila), les hommes sont plus nombreux.

Par ailleurs, dans 17 provinces sur 23, les femmes sont plus nombreuses que les hommes (leur proportion varie de 55,1% dans le Salamat à 51% dans le Hadjer-Lamis). Les femmes sont minoritaires principalement dans les provinces du Sila (47,7%), du Ouaddaï (49,9%), de la Tandjilé (49,8%), dans les deux Ennedi Est/Ouest (48,8%) et dans la ville de N'Djaména (49,8%).

Tableau 3.04a : Répartition de la population par province de résidence selon le sexe et pourcentage des femmes (%)

Province de résidence	Sexe		Ensemble		
	Masculin	Féminin	Effectif	Ensemble	Pourcentage de femmes
Batha	4,2	4,3	657 155	4,2	52,1
Borkou/Tibesti	1,1	1,1	167 395	1,1	53,1
Chari-Baguirmi	5,2	5,2	802 449	5,2	52,0
Guéra	4,0	4,0	616 545	4,0	51,9
Hadjer-Lamis	5,1	5,0	781 278	5,0	51,0
Kanem	2,9	3,2	472 805	3,0	54,9
Lac	3,9	4,0	606 526	3,9	52,4
Logone Occidental	6,1	6,5	978 944	6,3	53,5
Logone Oriental	6,9	7,3	1 101 714	7,1	53,1
Mandoul	5,6	5,7	882 115	5,7	52,2
Mayo-Kebbi Est	6,8	7,2	1 087 195	7,0	53,0
Mayo-Kebbi Ouest	5,1	5,2	800 526	5,2	52,7
Moyen-Chari	5,3	5,4	832 889	5,4	52,3
Ouaddaï	6,8	6,3	1 014 862	6,5	49,9
Salamat	2,6	2,9	427 375	2,8	55,1
Tandjilé	6,3	5,8	943 839	6,1	49,8
Wadi -Fira	4,5	4,7	715 449	4,6	52,7
Ville de N'Djaména	10,0	9,2	1 488 277	9,6	49,8

Province de résidence	Sexe		Ensemble		
	Masculin	Féminin	Effectif	Ensemble	Pourcentage de femmes
Barh-El-Gazal	2,3	2,3	355 182	2,3	52,3
Ennedi Est/Ouest	1,6	1,4	235 425	1,5	48,8
Sila	3,7	3,2	535 236	3,5	47,7
Total	100	100	15 503 179	100	51,8

3.2.4 Structure de la population selon la religion

Dans cette section, l'analyse porte sur la structure de la population selon la religion d'appartenance. Selon le Dictionnaire le Petit Larousse, la religion est « un ensemble de croyances et de dogmes définissant le rapport de l'homme avec le sacré ». C'est un système de croyances et de pratiques propre à un groupe social. Plusieurs études et recherches menées à travers le monde ont montré l'influence des facteurs culturels (la religion et l'ethnie) sur les comportements humains.

L'examen du tableau 3.04b montre que les musulmans représentent 8 944 968 personnes correspondant à 57,7% de la population totale (58,4% au RGPH2 de 2009). Le Christianisme compte 6 010 459 pratiquants, soit 38,8% de la population (34,6% au RGPH2 de 2009). L'animisme concerne 301 958 individus, soit environ 2% de la population (4,0% au RGPH2 de 2009).

La proportion des musulmans par province varie de 0,5% dans les deux Logones à 12,8% à N'Djaména³. On constate par ailleurs que les provinces du Ouaddaï (11,3%), du Hadjer-Lamis (8,7%) et de la ville de N'Djaména (12,8%), sont celles qui renferment plus d'adeptes de l'Islam. Quant aux chrétiens, leur proportion par province varie de moins de 0,1% dans les provinces du Batha, du Hadjer-Lamis, du Lac, du Kanem, du Wadi-Fira et du Barh-El-Gazal à 17,5% au Logone Oriental. On constate par ailleurs que les provinces du Logone Oriental (17,5%), du Logone Occidental (15,4%), du Mandoul (13,9%) et de la Tandjilé (13,5%), sont celles qui renferment plus d'adeptes du Christianisme dans le pays.

Tableau 3.04b : Répartition de la population par province de résidence selon la religion d'appartenance (%)

Province de résidence	Musulman	Chrétien	Animiste	Autre Religion	Sans religion	Ensemble
Batha	7,3	0,0	0,0	0,0	0,0	4,2
Borkou-Tibesti	1,8	0,1	0,0	0,0	0,0	1,1

³ Sur 100 musulmans au Tchad, environ 13 résident à N'Djaména.

Province de résidence	Musulman	Chrétien	Animiste	Autre Religion	Sans religion	Ensemble
Chari-Baguirmi	7,4	2,2	0,4	15,7	3,6	5,2
Guéra	6,7	0,1	0,7	9,9	0,7	4,0
Hadjer-Lamis	8,7	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0
Kanem	5,3	0,0	0,2	2,1	0,0	3,0
Lac	6,7	0,0	0,0	0,0	0,7	3,9
Logone Occidental	0,5	15,4	0,3	6,7	1,8	6,3
Logone Oriental	0,5	17,5	1,9	0,0	0,5	7,1
Mandoul	0,4	13,9	2,0	0,0	1,3	5,7
Mayo-Kebbi Est	1,6	11,5	52,9	7,6	37,5	7,0
Mayo-Kebbi Ouest	1,1	9,0	36,4	0,0	21,6	5,2
Moyen-Chari	1,8	10,7	1,1	6,0	11,7	5,4
Ouadaï	11,3	0,1	0,2	0,0	0,0	6,5
Salamat	4,7	0,1	0,2	4,6	0,2	2,8
Tandjilé	0,9	13,5	3,4	4,6	19,2	6,1
Wadi Fira	8,0	0,0	0,0	14,9	0,0	4,6
Ville de N'Djaména	12,8	5,7	0,3	26,9	1,5	9,6
Barh-El-Gazal	3,9	0,0	0,0	0,0	0,0	2,3
Ennedi Est /Ouest	2,6	0,1	0,0	0,9	0,0	1,5
Sila	5,9	0,1	0,0	0,0	0,0	3,5
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	8 944 968	6 010 459	301 958	6 768	239 027	15 503 179

Le tableau 3.04c donne la répartition de la population par état matrimonial selon la religion d'appartenance. La situation matrimoniale d'un individu est la situation de cet individu par rapport au mariage. On entend par mariage, la conclusion d'une union entre un homme et une femme dans les formes prévues par la coutume, la religion ou la loi. Ainsi, l'état matrimonial est la situation d'un homme ou d'une femme âgé d'au moins 12 ans par rapport au mariage.

Dans l'ensemble de la population résidente des ménages ordinaires, 34,2% sont célibataires (30,3% au RGPH2 de 2009), 44,0% mariés monogames (44,4% au RGPH2 de 2009), 12,2% mariés polygames (18,6% au RGPH2 de 2009). Globalement, 56,2% de la population est mariée (63,0% au RGPH2 de 2009). Le veuvage concerne 0,2% de la population de 12 ans et plus (4,1% au RGPH2 de 2009) et le divorce, 5,6% (1,4% au RGPH2 de 2009). Les séparés et ceux vivant en union libre sont en très faibles proportions (2,3% et 1,6% respectivement).

Les musulmans célibataires (33,4%) sont relativement moins nombreux que les chrétiens célibataires (36,1%). Les proportions des chrétiens divorcés (6,3%) et en union libre (2,7%) sont plus élevées que celles des musulmans divorcés (5,1%) et en union libre (0,9%).

La proportion des sans religion monogames (52,0%) est plus importante que celle des adeptes des différentes religions. Les proportions des polygames sont plus élevées chez les animistes (27,8%) et chez les sans religion (18,7%). De façon générale, la proportion des musulmans mariés toutes modalités confondues est de 58,1% (59,0% en union) contre 52,5% (55,2% en union) chez les chrétiens.

Tableau 3.04c : Répartition de la population âgée de 12 ans et plus par état matrimonial selon la religion d'appartenance (%)

Etat matrimonial	Musulman	Chrétien	Animiste	Autre Religion	Sans religion	Ensemble
Célibataire	33,4	36,1	28,2	31,6	23,0	34,2
Monogame	45,4	42,2	36,0	42,2	52,0	44,0
Polygame	12,7	10,3	27,8	16,8	18,7	12,2
Veuf	0,0	0,4	0,0	0,0	0,2	0,2
Divorcé	5,1	6,3	6,4	9,4	4,4	5,6
Séparé	2,5	2,1	1,2	0,0	0,4	2,3
Union libre	0,9	2,7	0,4	0,0	1,3	1,6
Total	100	100	100	100	100	100
Effectif	4 692 595	3 344 400	188 518	3 249	131 658	8 360 421

3.3 Caractéristiques des ménages enquêtés

Le tableau 3.05 montre que le nombre total de ménages est estimé à 2 931 672 à l'ECOSIT4 en 2018 contre 1 784 037 en 2011 et 1 259 498 en 2003. Le taux d'accroissement annuel moyen de ménages était de 4,4% entre 2003 et 2011 et de 7,3% entre 2011 et 2018.

Par ailleurs, la proportion de ménages dirigés par les femmes est restée constante entre 2003 et 2011 (environ 21%), alors qu'en 2018, elle est plus élevée (25%). Un ménage sur quatre est donc dirigé par une femme en 2018.

Tableau 3.05: Structure des ménages par opération de collecte entre 2003 et 2018 selon le sexe du chef de ménage, proportion des ménages dirigés par des femmes et taux d'accroissement annuel moyen au cours de la période

Opération de collecte	Sexe du chef de ménage		Ensemble	% des ménages dirigés par des femmes	Taux d'accroissement moyen annuel (en %) au cours de la période
	Masculin	Féminin			
ECOSIT2 de 2003	1 001 301	258 197	1 259 498	20,5	-
ECOSIT3 de 2011	1 412 957	371 080	1 784 037	20,8	4,4
ECOSIT4 de 2018	2 224 794	706 878	2 931 672	25,0	7,3

3.3.1 Structure des ménages

Le tableau 3.06a montre que selon l'âge du chef de ménage, la proportion des ménages croît avec l'âge du chef pour atteindre le maximum à 25-44 ans avant de décroître et ce, quel que soit le sexe. L'âge moyen des chefs de ménage est estimé à 43,3 ans (42,3 ans pour les hommes et 44,4 ans pour les femmes), ce qui corrobore le fait que la moitié des chefs de ménage ont moins de 42,0 ans (âge médian), alors que par sexe, cet âge médian est légèrement plus bas chez les hommes (40,0 ans) que chez les femmes (44,0 ans). La proportion des ménages dirigés par des femmes est plus faible à 25-44 ans (20,4%) alors que partout ailleurs, elle est supérieure ou égale à 27,0%.

Par ailleurs, un peu plus de trois ménages sur quatre (77,8%) sont dirigés par des personnes mariées dont 63,2% de monogames et 14,6% de polygames. Environ un ménage sur dix (11,8%) est dirigé par un chef veuf, alors que rares sont les ménages dirigés par de chefs divorcés ou séparés (7,2%).

L'analyse selon le niveau d'instruction montre que près de sept ménages sur dix (68,4%) sont dirigés par des chefs sans niveau d'instruction, et un peu plus d'un ménage sur huit est dirigé par une personne ayant le niveau primaire (14,5%) ou le niveau secondaire (13,4%). Les ménages dirigés par des chefs de niveau supérieur ne représentent que 3,6%. La proportion des ménages dirigés par des femmes sans niveau d'instruction est de 28,6% contre 8,5% de ceux dirigés par les femmes ayant le niveau supérieur.

Tableau 3.06a : Répartition des ménages par certaines caractéristiques du chef de ménage selon le sexe du chef de ménage (en %)

Caractéristiques du chef de ménage	Sexe du chef de ménage		Ensemble		Proportion de ménages dirigés par les femmes
	Masculin	Féminin	Effectif	Pourcentage	
Classe d'âges du CM					
Moins de 25 ans	8,2	9,6	251 023	8,6	27,0
25 à 44 ans	53	41,8	1 470 191	50,1	20,1
45 à 64 ans	30	36,3	919 175	31,4	27,9
65 ans et plus	9	12,3	291 283	9,9	29,8
Ensemble	100	100	2 931 672	100,0	24,1
Statut matrimonial du CM					
Marié monogame	76,5	21,1	1 851 787	63,2	8,0
Marié polygame	16,6	8,3	426 984	14,6	13,7
Union libre	0,1	0,1	3 470	0,1	26,9
Célibataire	3,5	2,0	92 554	3,2	14,9
Veuf	1,2	45,1	345 781	11,8	92,2
Séparé	1,0	10,0	92 113	3,1	76,9
Divorcé	1,1	13,4	118 983	4,1	79,8
Ensemble	100	100	2 931 672	100	24,1
Niveau d'instruction du CM					
Sans instruction	64,3	81,1	2 004 550	68,4	28,6
Primaire	15,4	11,7	424 556	14,5	19,4
Secondaire général	15,8	5,8	391 738	13,4	10,5
Secondaire professionnel/technique	0,2	0,1	4 467	0,2	14,1
Supérieur	4,4	1,3	106 360	3,6	8,5
Ensemble	100	100	2 931 672	100	35,3

Tableau 3.06b : Age moyen et âge médian des chefs de ménage

Indicateur	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Age moyen des CM	42,3	44,4	43,3
Age médian des CM	40,0	44,0	42,0

Selon la taille du ménage (voir tableau 3.07), les ménages de 4 à 6 personnes sont relativement plus nombreux (42,6%) suivis des ménages de 7 à 10 personnes (24,5%) et de 2 à 3 personnes (21,9%). Ce constat est le même lorsque le chef de ménage est de sexe masculin. La proportion des ménages dirigés par des femmes décroît avec la taille, allant de 46,5% pour les ménages d'une personne à seulement 3,3% pour ceux de 10 personnes et plus. De manière globale, l'on observe que les ménages de grande taille sont dirigés par les hommes.

Dans l'ensemble, les ménages nucléaires (couple avec ou sans enfants) sont dominants (48,4%). Les ménages unipersonnels représentent 6,5%. La quasi-totalité des ménages monoparentaux (strict ou élargi) est dirigée par des femmes (au moins 90,0%).

Tableau 3.07: Répartition des ménages par certaines caractéristiques du ménage selon le sexe du chef de ménage (en %)

Caractéristiques du ménage	Sexe du chef de ménage		Ensemble		Proportion de ménages dirigés par les femmes
	Masculin	Féminin	Effectif	Pourcentage	
Taille du ménage					
1 personne	4,6	12,5	191 565	6,5	46,2
2 à 3 personnes	18,0	34,1	641 383	21,9	37,5
4 à 6 personnes	43,2	40,9	1 249 704	42,6	23,2
7 à 10 personnes	28,5	11,9	718 569	24,5	11,7
Plus de 10 personnes	5,7	0,6	130 451	4,4	3,3
Ensemble	100	100	2 931 672	10	24,1
Typologie familiale du ménage					
Unipersonnel	4,7	12,6	192 813	6,5	46,0
Monoparental strict	1,0	54,0	404 973	13,8	94,3
Monoparental élargi	0,5	17,7	135 942	4,6	92,0

Caractéristiques du ménage	Sexe du chef de ménage		Ensemble		Proportion de ménages dirigés par les femmes
	Masculin	Féminin	Effectif	Pourcentage	
Nucléaire strict	63,7	0,3	1 419 151	48,4	0,2
Nucléaire élargi	12,4	0,0	276 876	9,4	0,0
Autre élargi	17,7	15,4	501 917	17,1	21,7
Ensemble	100	100	2 931 672	100	24,1

Selon la situation d'activité du chef de ménage, au niveau national, la plupart des ménages sont dirigés par des chefs actifs (88,5%) et dans une certaine mesure par des inactifs (10,1%). Il en est de même pour le milieu de résidence (urbain ou rural). Quelle que soit la situation d'activité, la proportion des ménages ayant à leur tête des femmes varie de 17,8% à 35,7%. Selon le milieu de résidence, qu'il s'agisse du milieu urbain ou du milieu rural, les ménages sont essentiellement dirigés par des chefs actifs occupés, suivis des inactifs. En milieu urbain, la proportion des ménages ayant à leurs têtes des femmes, varie de 0,0% chez les chefs travailleurs familiaux cherchant un emploi à 46,2% chez les chefs inactifs. A l'exception des situations d'activité comme *actif occupé* et *travailleur familial cherchant un emploi*, la proportion des ménages dirigés par les femmes est toujours inférieure en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 3.08a : Structure des ménages par situation d'activité selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage (en %)

Situation d'activité du CM	Sexe du chef de ménage		Ensemble		Proportion des femmes
	Masculin	Féminin	Effectif	Pourcentage (%)	
Urbain					
Actif occupé	89,7	77,5	590 763	86,5	23,2
Chômeur	1,3	1,8	9 794	1,4	33,0
Travailleur familial cherchant un emploi	0,2	0,0	954	0,1	0,0
Travailleur familial ne cherchant pas un emploi	0,9	1,2	6 565	1,0	32,4
Inactif	7,9	19,5	74 695	10,9	46,2
Ensemble	100	100	682 771	100	25,9

Situation d'activité du CM	Sexe du chef de ménage		Ensemble		Proportion des femmes
	Masculin	Féminin	Effectif	Pourcentage (%)	
Catégorie socio-économique du CM					
Rural					
Actif occupé	90,1	85,9	2 003 235	89,1	22,7
Chômeur	0,4	0,1	7 183	0,3	5,9
Travailleur familial cherchant un emploi	0,3	0,2	5 721	0,3	20,8
Travailleur familial ne cherchant pas un emploi	0,5	0,3	10 733	0,5	15,1
Inactif	8,8	13,5	222 030	9,9	32,2
Ensemble	100	100	2 248 902	100	23,6
Ensemble Tchad					
Actif occupé	90,0	83,8	2 593 998	88,5	22,8
Chômeur	0,6	0,5	16 977	0,6	21,6
Travailleur familial cherchant un emploi	0,2	0,2	6 674	0,2	17,8
Travailleur familial ne cherchant pas un emploi	0,6	0,5	17 298	0,6	21,7
Inactif	8,6	15,0	296 725	10,1	35,7
Ensemble	100	100	2 931 672	100	24,1

Dans l'ensemble du pays, près de six ménages sur sept (84,1%) ont à leurs têtes des chefs indépendants, 4,0% sont dirigés par ceux qui sont salariés du public/parapublic, 5,1% par des chefs salariés du privé/ménage et 6,8% par des chefs ayant la catégorie autre.

La proportion des ménages dirigés par des femmes varie de 6,4% (salarié du public/parapublic) à 41,1% (autre catégorie). Selon le milieu de résidence, la plupart des ménages en milieu rural sont dirigés par des indépendants (91,2%). En milieu urbain par contre, le profil des chefs a un

peu varié. C'est ainsi que les ménages urbains sont dirigés majoritairement par des indépendants (61,0%) suivis de ceux dirigés par des chefs salariés du public/parapublic (13,3%), salariés du privé/ménage (13,8%) et ceux de la catégorie autre (11,8%). La proportion des ménages ayant à leurs têtes des femmes ne varie pas significativement que l'on soit en milieu urbain ou en milieu rural, et ce, quelle que soit la catégorie socioéconomique.

Tableau 3.08b : Structure des ménages par catégorie socio-économique du chef de ménage selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage (en %)

Catégorie socio-économique du CM	Sexe du chef de ménage		Ensemble		Proportion des femmes
	Masculin	Féminin	Effectif	Pourcentage	
Urbain					
Indépendant	56,9	72,9	416 629	61,0	31,0
Salarié du public	16,8	3,5	90 925	13,3	6,8
Salarié du privé	17,1	4,5	94 558	13,8	8,4
Autre catégorie	9,3	19,1	80 659	11,8	41,8
Ensemble	100,0	100,0	682 771	100,0	25,9
Rural					
Indépendant	91,6	89,7	2 050 008	91,2	23,2
Salarié du public	1,4	0,2	25 238	1,1	5,0
Salarié du privé	2,9	1,0	55 698	2,5	9,6
Autre catégorie	4,1	9,0	117 958	5,2	40,6
Ensemble	100,0	100,0	2 248 902	100,0	23,6
Ensemble Tchad					
Indépendant	83,7	85,5	2 466 637	84,1	24,5
Salarié du public/parapublic	4,9	1,1	116 162	4,0	6,4

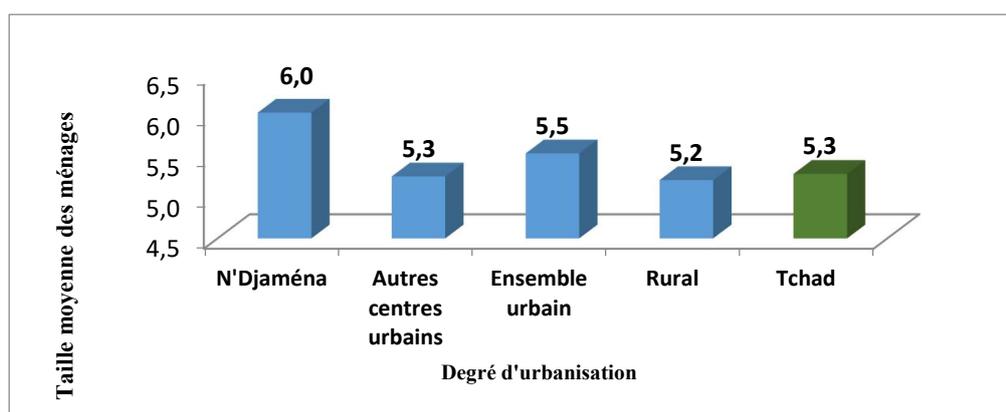
Catégorie socio-économique du CM	Sexe du chef de ménage		Ensemble		Proportion des femmes
	Masculin	Féminin	Effectif	Pourcentage	
Salarié du privé/ménage	6,2	1,9	150 256	5,1	8,8
Autre catégorie	5,3	11,5	198 617	6,8	41,1
Ensemble	100,0	100,0	2 931 672	100,0	24,1

3.3.2 Taille moyenne des ménages

3.3.2.1 Taille moyenne des ménages par degré d'urbanisation selon le sexe du chef de ménage

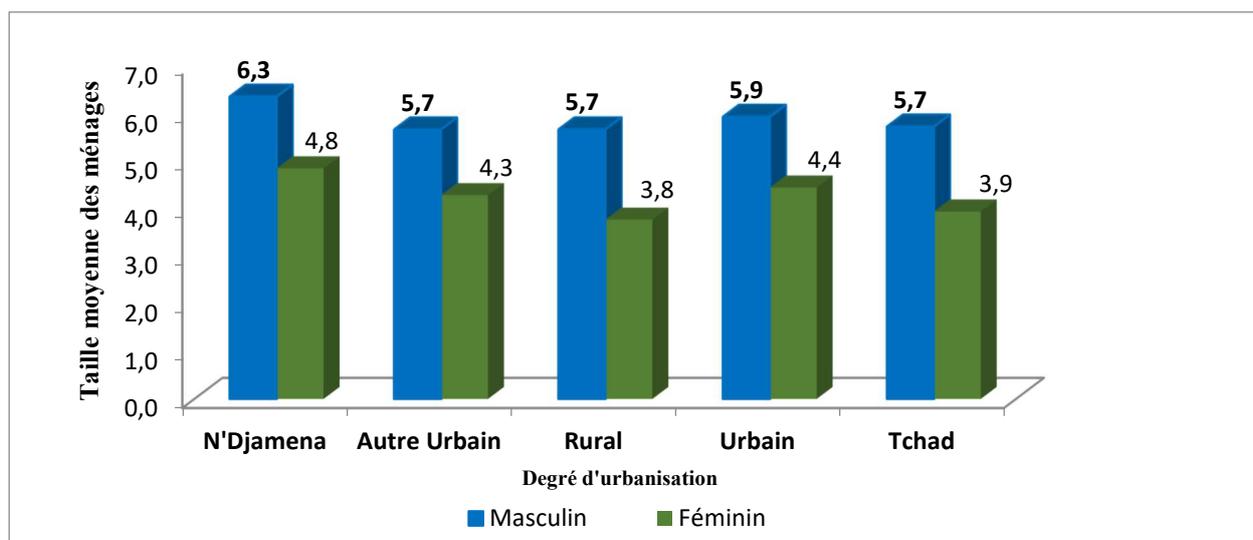
La taille moyenne des ménages est de 5,3 personnes. C'est en milieu urbain que la taille moyenne des ménages est la plus élevée (5,5 personnes par ménage), notamment à N'Djaména, la Capitale (6,0 personnes par ménage). Ceci s'expliquerait par le fait qu'au Tchad, dans les grandes villes, sous l'effet de l'exode rural, les familles accueillent des personnes venant des milieux ruraux pour des besoins de travail, d'études ou d'autres raisons. Elles s'y installent quelque fois pendant longtemps avant de repartir ou de déménager. Par contre, la taille moyenne des ménages dans les autres centres urbains est identique à la moyenne nationale (5,3 personnes par ménage) et proche de celle du milieu rural (5,2 personnes par ménage). Cette similarité serait ainsi attribuable au comportement et à l'organisation de ces deux milieux qui ne diffèrent que très peu l'un de l'autre dans le contexte tchadien.

Graphique 3.1 : Taille moyenne des ménages par degré d'urbanisation



Selon le sexe du chef de ménage, au niveau national, la taille moyenne des ménages est plus élevée lorsque le ménage est dirigé par un homme (5,7 personnes par ménage) que lorsqu'il est dirigé par une femme (3,9 personnes par ménage). La tendance est la même selon le milieu de résidence (graphique 3.2).

Graphique 3.2 : Taille moyenne des ménages par degré d'urbanisation selon le sexe du chef de Ménage.

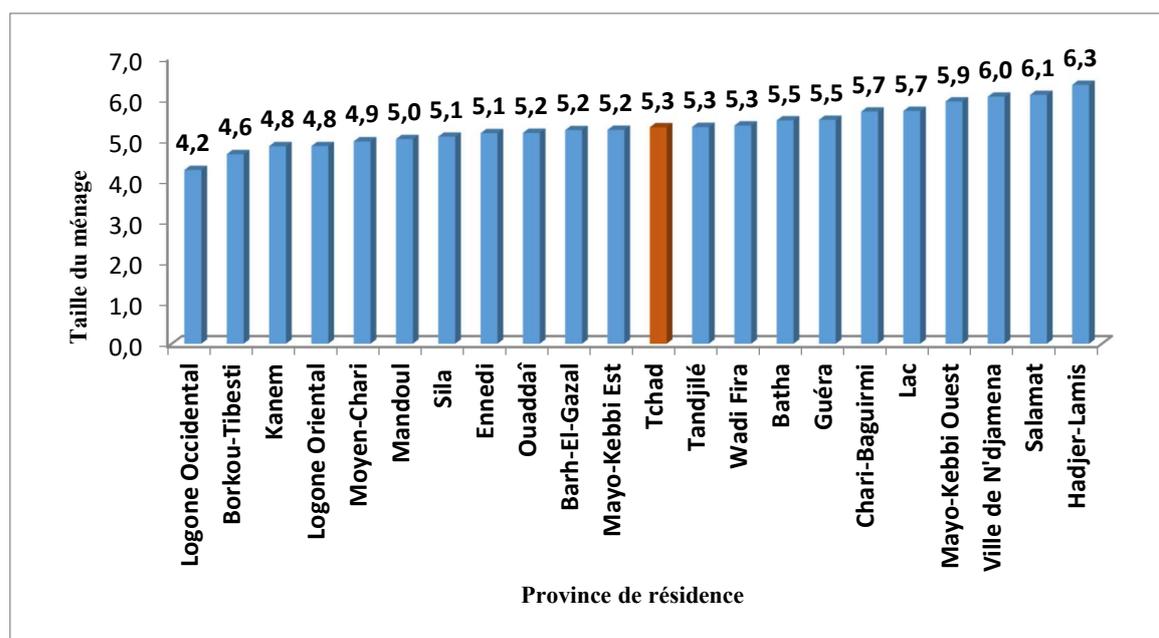


3.3.2.2 Taille moyenne des ménages par province de résidence selon le sexe du chef de ménage

Globalement trois catégories de provinces se dégagent selon la taille moyenne de ménage :

- La catégorie des provinces dont la taille moyenne des ménages est supérieure à la moyenne nationale : il s'agit des Provinces du Hadjer-Lamis, du Salamat, de N'Djaména, du Mayo-Kebbi Ouest, du Lac, du Chari-Baguirmi, du Guéra et du Batha. C'est la province du Hadjer-Lamis qui est en tête du classement avec en moyenne 6,3 personnes par ménage ;
- La catégorie des provinces dont la taille moyenne des ménages est égale à la moyenne nationale, notamment celles de la Tandjilé et du Wadi-Fira ;
- Enfin, la catégorie des provinces dont la taille moyenne des ménages est inférieure à la moyenne nationale que sont le Mayo-Kebbi Est, le Barh-El-Gazal, le Ouaddaï, l'Ennedi Est/Ouest, le Sila, le Mandoul, le Moyen-Chari, le Logone Oriental, le Kanem, le Borkou/Tibesti et le Logone Occidental (qui détient la plus faible taille moyenne des ménages du pays avec 4,2).

Graphique 3.3 : Taille moyenne des ménages par province de résidence



3.3.2.3 Taille moyenne des ménages selon le niveau de vie des ménages

D'après le tableau 3.09a, quel que soit le sexe du chef de ménage, ce sont les ménages les plus pauvres et moyens pauvres qui ont une taille moyenne élevée (respectivement 6,8 et 5,9). Les plus riches ont la plus petite taille (3,5).

La tendance est la même que l'on soit en milieu rural ou urbain. En effet, la taille moyenne des ménages décroît régulièrement de 6,8 (chez les plus pauvres) à 2,9 (chez les plus riches) en milieu rural et respectivement de 6,8 à 4,3 en milieu urbain.

Tableau 3.09a : Taille moyenne de ménages par sexe du chef selon le quintile de bien-être et le milieu de résidence

Sexe du chef de ménage	Milieu de résidence					
	Urbain					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Total
Masculin	7,4	7,3	7,1	6,3	4,5	5,9
Féminin	5,6	5,1	5,0	4,7	3,5	4,4
Total	6,8	6,7	6,5	5,9	4,3	5,5
	Rural					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Total
Masculin	7,4	6,3	5,5	4,8	3,2	5,7
Féminin	5,2	4,1	3,7	3,0	2,0	3,8

Total	6,8	5,8	5,1	4,4	2,9	5,2
	National					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Total
Masculin	7,4	6,4	5,8	5,3	3,8	5,7
Féminin	5,2	4,2	4,0	3,5	2,7	3,9
Total	6,8	5,9	5,4	4,8	3,5	5,3

Le tableau 3.09b donne la répartition de la taille moyenne des ménages par groupe ethnique selon le sexe du chef de ménage. Selon le dictionnaire Petit Robert, l'ethnie est un « ensemble d'individus que rapprochent un certain nombre de caractères de civilisation, notamment la communauté de langue et de culture ». La notion d'ethnie fait aussi référence à un espace commun, à un territoire. C'est donc un groupe d'individus qui ont en commun une langue, des coutumes, des traditions, une civilisation et qui, éventuellement, partagent le même territoire.

Treize groupes ethniques ont une taille moyenne supérieure à la moyenne nationale (5,3) et huit ont une taille moyenne inférieure à cette dernière. Seul le groupe ethnique Ouaddaï/Maba/Massalit/Mimi enregistre la taille moyenne équivalente à celle trouvée au niveau national en 2018. Les groupes ethniques accusant de plus grandes tailles sont : Autres ethnies d'origine étrangère (6,5), Karo/Zimé/Pévé (6,0), Peul/Foulbé/Bodoré (6,0), Arabe (6,0) et Zaghawa (6,0) alors que les faibles tailles moyennes sont enregistrées dans les groupes Tama/Assongori/Mararit (4,7), Naturalisé (4,7) et Sara (4,7).

La taille moyenne des ménages dirigés par les hommes varie de 4,9 personnes par ménage dans le groupe Naturalisé (étrangers ayant acquis la nationalité tchadienne par la suite) à 7,0 dans le groupe ethnique Autres ethnies d'origine étrangère alors que dans ceux dirigés par les femmes, elle varie de 2,0 chez les Naturalisés à 5,1 chez les Zaghawa (Bideyat/Kobé). Quel que soit le groupe ethnique considéré, la taille moyenne des ménages dirigés par les hommes est supérieure à celle des ménages dirigés par les femmes.

Tableau 3.09b : Répartition de la taille moyenne des ménages par groupe ethnique selon le sexe du chef de ménage

Groupe ethnique du chef de ménage	Sexe du CM		Total
	Masculin	Féminin	
Arabe	6,3	4,4	6,0
Baguirmi/Barma et autres	6,0	4,9	5,8
Bidio/Migami/Kinga/Dangléat et autres	6,4	4,4	5,6

Groupe ethnique du chef de ménage	Sexe du CM		Total
	Masculin	Féminin	
Boulala/Médégo/Kouka	5,6	3,9	5,4
Dadjo/Kibet/Mouro et autres	6,0	4,6	5,7
Gabri/Kabalaye/Nangtchéré/Soumraye et autres	5,8	4,3	5,4
Gorane	5,5	4,4	5,2
Kanembou/Bornou/Boudouma	6,0	4,5	5,6
Karo/Zimé/Pévé	6,4	3,4	6,0
Marba/Lélé/Mesmé	5,5	4,3	5,2
Massa/Mousseye/Mousgoume	6,0	3,1	5,2
Mesmedjé/Massalat/Kadjaksé	5,7	3,7	5,2
Moundang	6,4	3,6	5,9
Ouaddaï/Maba/Massalit/Mimi	5,7	3,8	5,3
Peul/Foulbé/Bodoré	6,1	4,2	6,0
Sara (Ngambaye/Sara Madjingaye/Mbaye et autres)	5,2	3,5	4,7
Tama/Assongori/Mararit	5,2	3,5	4,7
Toupouri/Kéra	5,9	3,2	5,0
Zaghawa (Bideyat/Kobé)	6,2	5,1	6,0
Autres ethnies tchadiennes (Ahit/Banda/Kim, etc.)	5,6	4,7	5,4
Autres ethnies d'origine étrangère (Bambara/Haoussa/Tower, etc.)	7,0	4,2	6,5
Naturalisé (e)	4,9	2,0	4,7
Total	5,7	3,9	5,3

3.3.2.4 Evolution de la taille moyenne des ménages de 2003 à 2018

Entre 2003 et 2018, la taille moyenne des ménages a diminué. En effet, en 2003 (ECOSIT2), elle était de 5,9 personnes par ménage contre 5,6 en 2011 (ECOSIT3) et 5,3 en 2018 (ECOSIT4). Cette baisse est globalement observée tant chez les ménages dirigés par les hommes que chez ceux dirigés par les femmes.

En outre, quelle que soit la source des données d'enquête, la taille moyenne des ménages dirigés par les hommes est plus élevée que celle des ménages dirigés par les femmes.

Tableau 3.10: Evolution de la taille moyenne des ménages de 2003 à 2018

Source et année	Sexe du chef de ménage		Ensemble
	Masculin	Féminin	
ECOSIT2, 2003	6,3	4,0	5,9
ECOSIT3, 2011	6,0	4,2	5,6
ECOSIT4, 2018	5,7	3,9	5,3

CHAPITRE 4 : MESURES DE LA PAUVRETE

4.1 Approche relative

L'approche relative de la pauvreté considère qu'un ménage est pauvre lorsque le niveau de son revenu ne lui permet pas de satisfaire au mieux les besoins essentiels alimentaires et non alimentaires de ses membres relativement au niveau de vie général de la population de référence. Cette approche est utilisée pour analyser la pauvreté au Tchad à partir des données sur les consommations alimentaires et non alimentaires (habillement, santé, éducation, transport, etc.) collectées lors des enquêtes de consommation auprès des ménages.

Le profil de pauvreté des ménages est défini à partir des quintiles de bien-être en fonction du niveau de leurs dépenses de consommation alimentaire et non alimentaire respectives par membre du ménage. Il est par la suite analysé selon les principales caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques du chef de ménage ainsi que selon certaines caractéristiques des ménages telles que leur taille ou leur localisation géographique.

4.1.1 Définition des quintiles de pauvreté

Les quintiles de bien-être des ménages sont construits à partir des estimations des dépenses annuelles de consommation par membre du ménage. Ces quintiles, au nombre de cinq, sont les regroupements à proportions égales (20%) des ménages successifs dans l'ensemble des ménages préalablement ordonnés selon les valeurs croissantes de leurs dépenses de consommation par individu.

D'après le tableau 4.01, la dépense moyenne de consommation annuelle par individu s'élève à 343 259 FCFA. Cependant, un écart important est observé entre les ménages appartenant aux quintiles extrêmes, les 20% les plus riches dépensant en moyenne 761 806 FCA par individu contre seulement une dépense moyenne par individu de l'ordre de 122 759 FCFA pour les 20% les plus pauvres. En général, les dépenses moyennes de consommation par individu des quatre premiers quintiles ne sont pas trop distantes. En effet, pour ces quintiles, les dépenses individuelles de consommation ne doublent pas en passant d'un quintile inférieur au quintile suivant. En revanche, le dernier quintile affiche une dépense moyenne de consommation par individu qui se démarque nettement du reste des quintiles, s'élevant notamment à plus du double de la dépense moyenne de consommation individuelle du quatrième quintile.

Tableau 4.01 : Répartition par quintile de bien-être des dépenses annuelles moyennes par tête

Quintile de bien-être	Dépenses moyennes par tête (FCFA)
Plus pauvre	122 759
Moyen pauvre	194 146
Médian	265 175
Moyen riche	372 606

Plus riches	761 806
Ensemble	343 259

4.1.2 Quintiles de bien-être et caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

On s'intéresse ici à la distribution des ménages par certaines caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage selon les quintiles de bien-être (voir tableau 4.02a, tableau 4.02b). Les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage retenues pour l'analyse du profil de bien-être des ménages sous cet angle sont le sexe, l'âge, le statut matrimonial, la situation d'alphabétisation et le niveau d'instruction.

Le sexe du chef de ménage (tableau 4.02a)

La distribution des ménages par sexe du chef de ménage selon chaque quintile de bien-être varie peu et obéit à la distribution des ménages par sexe au niveau national. Toutefois, une tendance claire entre les quintiles de part et d'autre du quintile médian est observable.

Ainsi, les ménages dirigés par des hommes constituent la grande majorité des ménages du quintile de bien-être des moyens pauvres, avec une proportion de 77,6%. Cette proportion est plus élevée que pour les autres quintiles de bien-être. Globalement, quel que soit le quintile, environ trois ménages sur quatre sont dirigés par des hommes.

L'âge du chef de ménage

Les ménages dont les chefs ont moins de 25 ans représentent 8,6% de l'ensemble des ménages. Leur proportion dans les quintiles de bien-être croit avec le niveau de vie des ménages (de 4,1% à 14,3%).

Les ménages ayant pour chefs des personnes âgées de 25 à 43 ans comptent pour plus de la moitié (54,2%) des ménages les plus pauvres. Cette proportion est plus élevée que celle de tels ménages dans l'ensemble des ménages (48,0%). La représentativité de ce groupe de ménages dans le quintile des moyens riches (44,5%) constitue leur plus faible contribution aux différents quintiles de bien-être. Dans le quintile de bien-être le plus élevé, ils ont une proportion légèrement au-dessus de leur contribution à l'ensemble des ménages.

Les ménage dont les chefs appartiennent aux groupes d'âges 44-64 ans et 65 ans et plus représentent respectivement 33,5% et 9,9% de l'ensemble des ménages estimés. Ces groupes d'âges présentent peu de dispersions dans leurs contributions aux différents quintiles de bien-être, leurs apports respectifs à chaque quintile étant en général relativement proches de leurs parts respectives dans le total des ménages.

Le statut matrimonial du chef de ménage

Les ménages dirigés par des mariés représentent plus de 77,8% de l'ensemble des ménages (63,2% pour les ménages monogames et 14,6% pour les ménages polygames). La proportion

des mariés monogames augmente avec le niveau de vie. Aux extrêmes du niveau de vie, cette proportion a baissé, relativement à la part de ces ménages, dans la population totale.

Les ménages dont les chefs ont pour statut matrimonial célibataire représentent seulement 3,2% du total des ménages. Ils sont relativement surreprésentés parmi les 20% des ménages les plus riches (8,4%) et relativement sous représentés parmi les ménages de plus en plus pauvres (0,3%). Les ménages dirigés par les veufs/veuves, les divorcés et les séparés dont les parts dans la population totale sont de 11,8%, 4,1% et 3,1% respectivement sont plus ou moins également réparties entre les différents niveaux de vie.

Tableau 4.02a : Structure des ménages par sexe, classe d'âges et statut matrimonial du chef de ménage selon le quintile de bien-être

Caractéristique du chef de ménage	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riches	Total
Sexe						
Masculin	75,7	77,6	75,3	75,8	75,4	75,9
Féminin	24,3	22,4	24,7	24,2	24,6	24,1
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Classe d'âges						
Moins de 25 ans	4,1	5,7	5,8	9,0	14,3	8,6
25 à 43 ans	54,2	48,8	47,7	44,5	47,1	48,0
44 à 64 ans	34,2	35,8	36,2	35,5	28,3	33,5
65 ans et +	7,5	9,7	10,4	11,0	10,3	9,9
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Statut matrimonial						
Célibataire	0,3	0,9	1,2	1,8	8,4	3,2
Marié(e) monogame	65,9	67,8	66,6	64,7	55,5	63,2
Marié(e) polygame	19,1	16,3	14,5	13,4	12,0	14,6
Union libre	0,1	0,1	0,0	0,0	0,3	0,1
Veuf(ve)	8,0	10,3	11,0	12,8	14,6	11,8
Divorcé(e)	3,3	2,9	3,6	4,4	5,3	4,1

Séparé(e)	3,5	1,7	3,1	2,9	4,0	3,1
Ensemble	100	100	100	100	100	100

La situation d'alphabétisation du chef de ménage (tableau 4.02b)

La proportion des ménages ayant des chefs alphabétisés augmente avec le niveau de vie de ce ménage. En effet, cette proportion passe de 36,7% pour les ménages les plus pauvres à 54,2% pour les ménages les plus riches. Et inversement, la proportion des ménages ayant des chefs non alphabétisés décroît avec le niveau de vie.

Ce résultat montre qu'au Tchad, les ménages appartenant au quintile plus riche sont majoritairement dirigés par des personnes alphabétisées alors que ce sont les non alphabétisées qui sont à la tête des ménages plus pauvres.

Le niveau d'instruction du chef de ménage

Les ménages dirigés par des personnes sans niveau comptent pour 68,4% dans le total des ménages. Ils représentent 75,2% des ménages du quintile médian de bien-être et environ 71% dans le quintile de bien-être regroupant les ménages moyennement pauvres. Un ménage sur six est dirigé par un individu de niveau primaire (14,5%). Leurs contributions respectives dans les quintiles des ménages très pauvres et moyennement pauvres sont de 18,1% et 17,1%. Les ménages dirigés par les chefs de niveau supérieur sont représentés à hauteur de 8,1% dans le quintile des ménages les plus riches contre une part de seulement 3,6% dans l'ensemble des ménages.

Tableau 4.02b : Structure des ménages par situation d'alphabétisation et niveau d'instruction du chef de ménage selon le quintile de bien-être

Caractéristique du chef de ménage	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riches	Total
Situation d'alphabétisation						
Alphabétisé	36,7	37,6	38,5	43,1	54,2	43,4
Non alphabétisé	63,3	62,4	61,5	56,9	45,8	56,6
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Niveau d'instruction						
Aucun	69,4	70,7	75,2	68,7	61,6	68,4
Primaire	18,1	17,1	11,7	15,1	12,3	14,5
Secondaire 1	7,8	6,7	6,7	7,3	10,1	8,0
Secondaire 2	4,1	4,4	4,5	5,3	7,8	5,6

Supérieur	0,6	1,0	1,9	3,5	8,1	3,6
Ensemble	100	100	100	100	100	100

4.1.3 Localisation géographique, taille du ménage et bien-être des individus

La taille du ménage (tableau 4.03a)

Selon le tableau 4.03a, les ménages de petites tailles (au plus 3 personnes) ont une représentation dans les quintiles de bien-être des ménages moyens riches et plus riche supérieure à leur représentation dans l'effectif total des ménages. Par ailleurs, les ménages de grande taille (au moins 7 personnes) sont relativement plus représentés dans les quintiles de bien-être des ménages très pauvres et moyennement pauvres. Les ménages d'une seule personne représentent 6,5% de l'ensemble des ménages alors que leur proportion dans le quintile des ménages les plus riches s'élève à 18,0%. A l'inverse, les ménages de plus de 10 personnes sont relativement plus représentés parmi les ménages les plus pauvres. En somme, le constat est que les ménages les plus pauvres sont de grande taille comparés aux ménages riches.

Le milieu de résidence du ménage (tableaux 4.03a et 4.03b)

D'après le tableau 4.03a, la ville de N'Djamena et les autres milieux urbains représentent relativement plus de ménages appartenant aux quintiles des riches qu'à ceux des ménages pauvres et du quintile de bien-être médian. La ville de N'Djaména abrite 8,4% de l'ensemble de ménages du pays, 17,2% du quintile des plus riches et 8,7% des ménages du quintile moyennement. Les ménages les plus pauvres vivant à N'Djaména représentent 1,6% de l'ensemble des ménages dudit quintile.

Un ménage sur six réside dans les autres milieux urbains (14,9%). Les ménages des autres milieux urbains sont relativement plus nombreux dans les quintiles le plus pauvre et moyen pauvre et faiblement représentés dans les quintiles moyen riche et plus riche. En milieu rural, la pauvreté est plus répandue contrairement à la situation en milieu urbain. En effet, 91,0% des ménages du quintile le plus pauvre vivent en milieu rural contre 9,0% en milieu urbain.

En comparant les provinces du Tchad, les données du tableau 4.3b indiquent que le Logone Oriental (11,5%), la Tandjilé (11,3%), le Mayo Kebbi Est (10,4%), le Mandoul (9,2%), le Mayo Kebbi Ouest (7,3%) sont celles abritant plus des ménages du quintile les plus pauvres.

Tableau 4.03a : Structure des ménages par taille et milieu de résidence selon le quintile de bien-être

Caractéristique du ménage	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riches	Total
Milieu de résidence						
1 personne	0,4	0,8	2,1	4,3	18,0	6,5

2 à 3 personnes	5,6	14,7	17,9	23,8	36,3	21,9
4 à 6 personnes	39,3	47,6	50,4	47,8	32,4	42,6
7 à 10 personnes	46,1	31,2	25,4	19,8	11,8	24,5
Plus de 10 personnes	8,6	5,8	4,2	4,4	1,6	4,4
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Lieu de résidence						
N'Djamena	1,6	3,2	5,3	8,7	17,2	8,4
Autres milieux urbains	7,4	8,3	11,8	16,3	23,9	14,9
Milieu rural	91,0	88,5	82,9	75,0	58,9	76,7
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Tableau 4.03b : Structure des ménages par province selon le milieu de résidence et le quintile de bien-être

Province de résidence	Plus pauvre			Moyen pauvre			Médian			Moyen riche			Plus riche			Total		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Batha	0,9	5,8	5,4	2,1	4,7	4,4	2,0	4,8	4,3	2,0	5,5	4,7	2,4	2,9	2,7	2,2	4,7	4,1
Borkou/Tibesti	0,6	0,2	0,2	1,3	1,2	1,2	2,1	1,3	1,4	2,5	0,8	1,2	2,1	1,4	1,7	2,0	1,0	1,2
Chari-Baguirmi	0,9	2,0	1,9	0,4	3,0	2,7	0,9	5,5	4,7	2,1	8,5	6,9	2,0	9,3	6,3	1,7	5,8	4,8
Guéra	11,3	6,4	6,9	4,0	5,4	5,3	4,3	3,6	3,7	2,4	3,8	3,4	1,2	2,2	1,8	2,7	4,2	3,8
Hadjer-Lamis	2,5	2,3	2,4	2,0	4,2	3,9	2,9	6,4	5,8	2,2	5,4	4,6	2,1	5,4	4,1	2,3	4,8	4,2
Kanem	0,3	1,3	1,2	2,6	2,6	2,6	1,8	5,5	4,9	2,0	5,0	4,2	1,7	4,3	3,3	1,8	3,8	3,3
Lac	1,7	3,4	3,3	3,4	5,3	5,1	1,0	5,1	4,4	2,5	4,4	4,0	1,3	2,9	2,2	1,7	4,2	3,6
Logone Occidentale	8,9	8,0	8,1	7,0	7,0	7,0	13,8	6,1	7,4	9,2	6,7	7,3	8,5	9,4	9,0	9,3	7,4	7,9
Logone Orientale	16,0	11,0	11,5	10,1	6,5	6,9	6,9	5,4	5,7	3,9	7,2	6,4	4,0	12,2	8,8	5,6	8,4	7,8
Mandoul	5,8	9,6	9,2	5,0	7,6	7,3	5,5	6,1	6,0	3,0	4,6	4,2	2,2	6,8	4,9	3,3	6,8	6,0
Mayo-Kebbi Est	7,6	10,7	10,4	7,0	9,5	9,3	2,5	6,7	6,0	3,0	7,0	6,0	3,9	6,7	5,6	4,0	8,0	7,1
Mayo-Kebbi Ouest	4,2	7,6	7,3	5,0	6,0	5,9	2,8	5,6	5,1	2,9	4,8	4,3	2,2	2,4	2,3	2,8	5,2	4,6
Moyen-Chari	3,8	4,0	4,0	4,9	7,2	6,9	4,0	5,0	4,9	8,3	6,0	6,6	5,9	6,0	6,0	6,0	5,7	5,7

Ouadaï	0,6	4,5	4,1	0,0	7,9	7,0	2,5	8,8	7,7	5,3	7,1	6,7	7,4	7,2	7,3	5,2	7,2	6,7
Salamat	2,8	2,7	2,7	3,7	2,2	2,4	2,6	2,3	2,4	3,2	2,4	2,6	1,8	2,3	2,1	2,5	2,4	2,4
Tandjilé	9,5	11,5	11,3	4,4	7,7	7,3	4,5	7,2	6,7	2,8	5,2	4,6	2,0	4,0	3,2	3,2	7,0	6,1
Wadi Fira	0,0	3,7	3,4	2,5	4,7	4,4	3,2	5,5	5,1	3,1	5,2	4,6	2,9	6,3	4,9	2,8	5,1	4,6
Ville de N'Djamena	17,6	0,0	1,6	27,7	0,0	3,2	30,8	0,0	5,3	34,7	0,0	8,7	41,8	0,0	17,2	36,1	0,0	8,4
Barh-El-Gazal	0,4	1,1	1,1	1,8	2,5	2,4	1,6	2,9	2,7	1,8	2,9	2,6	1,8	2,9	2,5	1,7	2,5	2,3
Ennedi Est/ Ouest	0,4	0,3	0,3	1,1	1,0	1,0	1,3	1,5	1,5	1,3	2,8	2,4	1,0	2,7	2,0	1,1	1,7	1,6
Sila	4,4	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	3,0	4,9	4,5	1,8	4,8	4,1	1,8	2,6	2,3	2,3	4,0	3,6
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

4.1.4 Quintiles de bien-être et caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage

Les caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage retenues pour l'analyse du profil de bien-être des ménages sont la situation d'activité, le secteur institutionnel, la branche d'activité et la catégorie socio-professionnelle.

La situation d'activité du chef de ménage (Tableau 4.04a)

Les chefs de ménage sont occupés à près de 88%, inactifs à près de 10% et seulement un peu plus de 1% d'entre eux sont non occupés c'est-à-dire soit chômeurs soit travailleurs familiaux. La distribution des ménages par situation d'activité du chef de ménage selon le quintile révèle une faible variation de la part des ménages dirigés par des chefs occupés suivant le niveau de bien-être. En effet, cette part varie de 87,6% pour le quintile des ménages les plus pauvres à 89,9% pour le quintile des ménages moyennement pauvres.

On observe une situation quasi-similaire pour les ménages dirigés par des chefs inactifs dont les proportions dans les différents quintiles sont comprises entre 9,2% pour le quintile des moyennement pauvres et 11,0% pour le quintile des ménages les plus pauvres. Cette analyse permet de conclure que la situation d'activité des ménages ne présente pas un grand impact sur le profil de bien-être des ménages.

Le secteur institutionnel du chef de ménage

Environ 93% des chefs de ménages travaillent soit dans les entreprises privées (89,6%), soit dans l'administration publique (3,5%) à part les 5,3% qui n'exerce dans aucun secteur (chômeurs). Les restants sont partagés entre les entreprises associatives (0,5%), les entreprises publiques ou parapubliques (0,6%), les ménages comme employeurs de personnel domestique (0,4%), c'est-à-dire travaillant comme des domestiques des maisons, et les organismes internationaux et représentations diplomatiques (0,2%). Il apparaît que l'appartenance d'un chef de ménage à un secteur particulier affecte la situation de pauvreté du ménage. C'est ainsi que :

- Les ménages dirigés par les chefs employés dans les entreprises privées sont représentés dans le quintile des ménages les plus pauvres à plus de 96%, part au-delà de la proportion de tels ménages dans l'ensemble des ménages et ce au détriment du quintile des ménages les plus riches avec une contribution de 82,4% ;
- Les ménages dont les chefs sont employés dans le secteur public ou dans les organisations internationales et représentations diplomatiques sont représentés dans le quintile des ménages les plus riches au-delà de leur représentation dans l'ensemble des ménages au détriment du quintile moyen et de celui des ménages les plus pauvres (même si dans l'ensemble ils sont très minoritaires) ;
- Les ménages dirigés par les chefs travaillant dans les entreprises associatives ont une surreprésentation dans le quintile des ménages moyennement riches par rapport à leur proportion dans l'ensemble des ménages.

Tableau 4.04a : Structure des ménages par situation d'activité et secteur institutionnel du chef de ménage selon le quintile de bien-être (%)

Caractéristique du ménage	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riches	Total
Situation d'activité						
Occupés	87,6	89,9	87,8	89,6	87,8	88,5
Non occupés	1,4	1,0	1,3	1,4	1,7	1,4
Inactifs	11,0	9,2	10,9	9,1	10,5	10,1
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Secteur institutionnel						
Etat/Collectivités locales	0,4	0,8	1,9	3,4	8,0	3,5
Entreprise publique/ parapublique	0,1	0,1	0,3	0,7	1,2	0,6
Entreprise Privée	96,7	93,2	92,2	88,8	82,4	89,6
Entreprise associative	0,0	0,4	0,4	1,1	0,4	0,5
Ménage comme employeur de personnel dom	0,3	0,5	0,1	0,4	0,5	0,4
Organisme international /Ambassade	0,0	0,1	0,1	0,3	0,5	0,2
Autres	2,6	4,9	5,0	5,3	7,1	5,3
Ensemble	100	100	100	100	100	100

La branche d'activité du chef de ménage (tableau 4.04b)

Un impact significatif de la branche d'activité du chef de ménage sur le profil de pauvreté des ménages a été observé. L'agriculture est la branche dans laquelle travaillent une grande majorité des chefs de ménages (61,5%). Cependant, la distribution des ménages par branche d'activité du chef de ménage selon les différents quintiles permet de noter que les ménages dont les chefs sont issus de la branche agriculture sont pauvres avec ainsi des proportions qui baissent quand le niveau de bien-être augmente. En revanche, les tendances inverses sont observées dans toutes les autres branches. Les ménages sont plus représentés dans les quintiles de bien-être supérieurs par rapport à leurs représentations respectives dans l'ensemble des ménages.

En particulier, on observe que les branches commerce, deuxième en proportion des chefs de ménage avec 9,1% est représentée à 14,5% dans le quintile des ménages les plus riches et 11,7% dans le quintile des ménages moyennement riches, alors qu'elle ne représente que 2,4% des ménages du quintile le plus pauvre. De même, la troisième branche qu'est l'élevage et la pêche, a une part de 5,6% dans l'ensemble des ménages pour une représentation de seulement 2,1%

dans le groupe des ménages les plus pauvres contre 7,4% dans le groupe des ménages du quintile médian. Ainsi, l'agriculture est la branche qui regroupe le plus grand nombre de pauvres en termes absolus à cause de son poids dans l'économie, mais aussi en termes relatifs à cause de la concentration encore plus importante des plus pauvres dans la branche.

La catégorie socio-professionnelle du chef de ménage

Le tableau 4.04b indique que le profil de pauvreté des ménages est influencé par la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage de manière analogue à la branche d'activité du chef de ménage.

En effet, ces données permettent d'identifier le groupe des travailleurs pour compte propre non seulement comme la catégorie socio-professionnelle dominante renfermant le plus de ménages (82,8%) mais aussi comme celle qui a les plus grandes concentrations des ménages de plus en plus pauvres. Elle représente quasiment 91,9% du quintile des ménages les plus pauvres contre 72,1% du quintile des ménages les plus riches.

A contrario, la quasi-totalité des autres catégories socio-professionnelles (à l'exception des aides familiaux) des chefs de ménages ont des contributions dans les quintiles qui, globalement, se situent pour les quintiles des ménages les plus nantis au-dessus de leurs parts respectives dans l'ensemble des ménages. A titre d'illustration, les cadres supérieurs et les patrons représentent des proportions n'atteignant pas 2% de l'ensemble des ménages, mais contribuent pour environ 3,7% et 2,2% respectivement à la composition du quintile des ménages les plus riches.

Ainsi, les ménages dirigés par les travailleurs pour compte propre constituent le plus grand nombre de ménages pauvres en termes absolus de par leur poids dans l'ensemble des ménages, et en termes relatifs en raison de la concentration plus importante des ménages les plus pauvres relativement aux ménages de plus en plus aisés.

Tableau 4.04b : Structure des ménages par branche d'activité et catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage selon le quintile de bien-être (%)

Caractéristique du chef de ménage	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riches	Total
Branche d'activité						
Agriculture	85,9	74,5	64,2	56,7	42,3	61,5
Elevage/pêche	2,1	5,7	7,3	6,2	5,9	5,6
Industrie extractive	0,1	0,4	0,1	0,4	0,4	0,3
Autres industries	2,0	3,3	4,6	5,3	6,0	4,5
BTP	1,4	1,3	1,6	1,6	2,5	1,8
Commerce	2,4	4,6	7,4	11,7	14,5	9,1

Restaurant/Hôtel	0,1	0,0	0,7	0,5	0,8	0,5
Transport/Communication	0,6	1,2	1,9	2,4	3,9	2,3
Education/Sante	1,2	1,2	2,1	3,7	4,3	2,8
Services personnels	1,0	1,6	2,6	1,9	2,7	2,1
Autres services	0,7	1,3	2,4	4,2	9,5	4,3
Autres	2,6	4,9	5,0	5,3	7,1	5,3
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Catégorie socio-professionnel						
Cadre supérieur	0,0	0,2	0,3	1,0	3,7	1,3
Cadre moyen/agent de maîtrise	0,4	0,5	1,4	2,5	4,3	2,2
Ouvrier ou employé qualifié	0,3	1,0	1,9	3,0	4,0	2,3
Ouvrier ou employé non qualifié	2,7	2,3	2,3	3,2	4,0	3,0
Manœuvre, aide-ménagère	0,4	0,1	0,2	0,7	0,7	0,4
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	0,2	0,1	0,6	0,5	0,7	0,5
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	0,0	0,0	0,2	0,0	0,4	0,2
Aide familial	1,4	0,1	0,4	0,4	0,4	0,5
Travailleur pour compte propre	91,9	89,7	86,7	81,4	72,1	82,8
Patron	0,1	1,1	0,8	2,0	2,2	1,4
Maitre communautaire	0,0	0,0	0,3	0,0	0,1	0,1
Autres	2,6	4,9	5,0	5,3	7,1	5,3
Ensemble	100	100	100	100	100	100

4.2 Approche absolue

L'approche absolue utilisée se base sur le montant minimum qu'un individu doit déboursier pour couvrir ses besoins nutritionnels de 2 300 Kcal par jour et satisfaire quelques besoins non alimentaires de bases. Ce montant minimum est appelé seuil de pauvreté ; seuil en dessous duquel un individu sera classé comme pauvre. Ce seuil est de 241 970 FCFA par an et par personne soit 672 FCFA par jour.

4.2.1 Analyse spatiale de la pauvreté

Le tableau 4.05 ci-dessous donne la distribution du taux de pauvreté (incidence) par province. Le taux de pauvreté au Tchad est estimé à 42,3% équivalant à 6 557 845 personnes en situation de pauvreté monétaire. Il varie de 13,6% à N'Djaména à 63,1% au Mayo-Kebbi Ouest. Il y a presque autant de provinces (11) avec un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale que celles dont le taux est supérieur à cette moyenne (10).

Par ailleurs, la répartition des pauvres par province montre que la plupart d'entre eux résident dans le Mayo-Kebbi Est (9,7%), le Logone Oriental (8,9%), la Tandjilé (8,6%), le Mandoul (7,8%), le Mayo-Kebbi Ouest (7,7%), le Ouaddaï (5,9%) et le Guéra (5,7%). Par contre, le Borkou /Tibesti (0,7%) et l'Ennedi Est/ Ouest (0,8%) compte relativement moins de pauvres.

Tableau 4.05 : Indicateurs de pauvreté par province de résidence

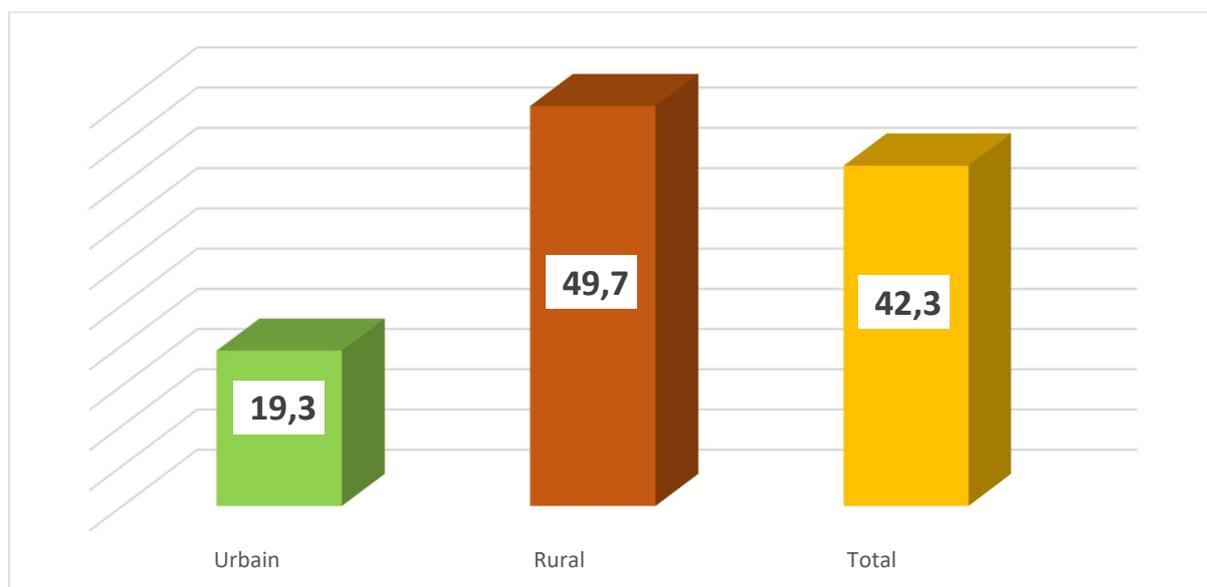
Province de résidence	Incidence	Profondeur	Sévérité	Poids
Batha	48,4	15,1	6,9	4,9
Borkou/Tibesti	26,9	4,5	1,2	0,7
Chari-Baguirmi	21,7	5,6	2,1	2,7
Guéra	60,1	19,4	8,1	5,7
Hadjer-Lamis	30,9	7,4	2,9	3,7
Kanem	27,7	5,5	1,8	2,0
Lac	44,3	12,1	4,5	4,1
Logone Occidental	43,5	14,3	6,3	6,5
Logone Oriental	52,9	18,3	8,0	8,9
Mandoul	57,8	19,7	8,8	7,8
Mayo-Kebbi Est	58,7	19,0	8,1	9,7
Mayo-Kebbi Ouest	63,1	20,0	8,3	7,7
Moyen-Chari	41,1	11,7	4,8	5,2
Ouaddaï	38,4	8,7	2,9	5,9
Salamat	41,7	12,6	4,7	2,7
Tandjilé	60,0	19,8	9,1	8,6
Wadi Fira	37,5	9,6	3,4	4,1
Ville de N'Djaména	13,6	2,9	0,9	3,1

Barh-El-Gazal	34,6	8,0	2,7	1,9
Ennedi Ouest/Ennedi Est	22,2	4,5	1,5	0,8
Sila	42,3	13,2	5,9	3,5
Total	42,3	12,6	5,2	100

4.2.2 Incidence de la pauvreté

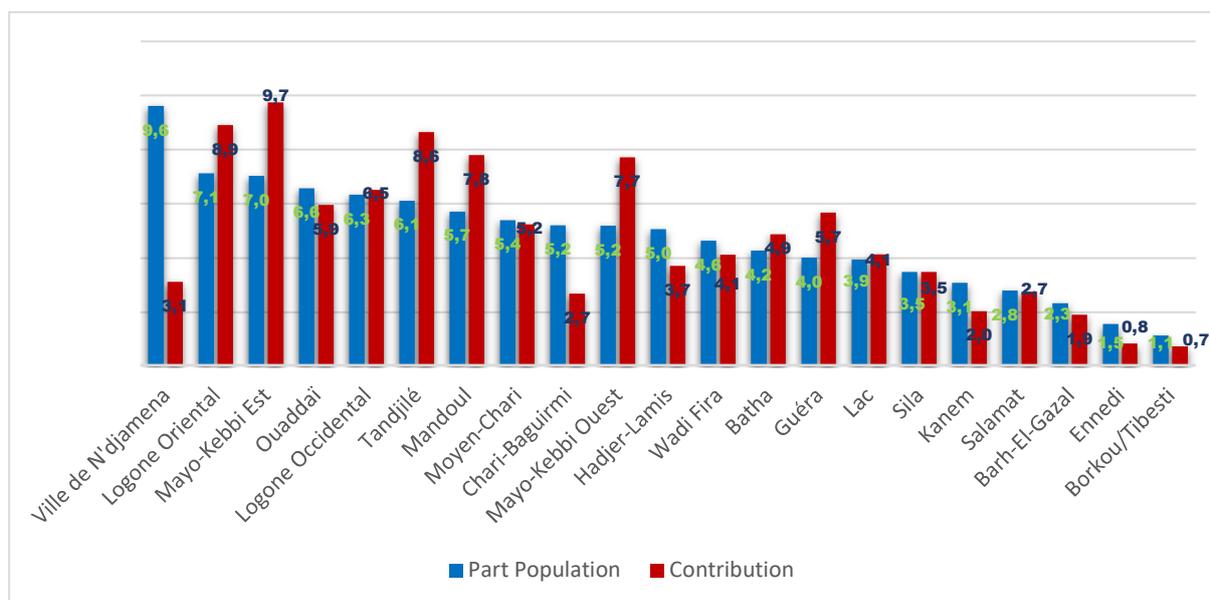
L'incidence de pauvreté par milieu de résidence mise en exergue par le graphique 4.1 ci-dessous montre que la population rurale est relativement plus pauvre que celle du milieu urbain. En effet, près de la moitié de la population rurale est pauvre (49,7%) contre près d'un cinquième des citoyens (19,9%). La proximité entre le taux national et celui du milieu rural est dû au fait que la plupart d'individus vivent en milieu rural (le taux d'urbanisation est de 24%).

Graphique 4.1 : Incidence de la pauvreté par milieu de résidence (%)



Le graphique 4.2 ci-dessous met en exergue la répartition de la population globale et les personnes pauvres (contribution à la pauvreté) par province de résidence près d'un dixième (9,6%) de la population tchadienne habitent à N'Djamena mais que seulement 3,1% de l'ensemble des personnes pauvres du pays y habitent. Par contre, la province de Mayo-Kebbi Est abrite 9,7% de tous les pauvres alors que sa population représente 7,1% de la population tchadienne. Par ailleurs, les provinces du BET qui sont les moins peuplées (Borkou/Tibesti (1,1%) et Ennedi Est/Ouest (1,5%)) sont aussi celles qui ont moins de personnes pauvres (Borkou/Tibesti (1,0%) et Ennedi Est/Ouest (0,7%)).

Graphique 4.2 : Part de la population et contribution à l'Incidence de la pauvreté par province de résidence

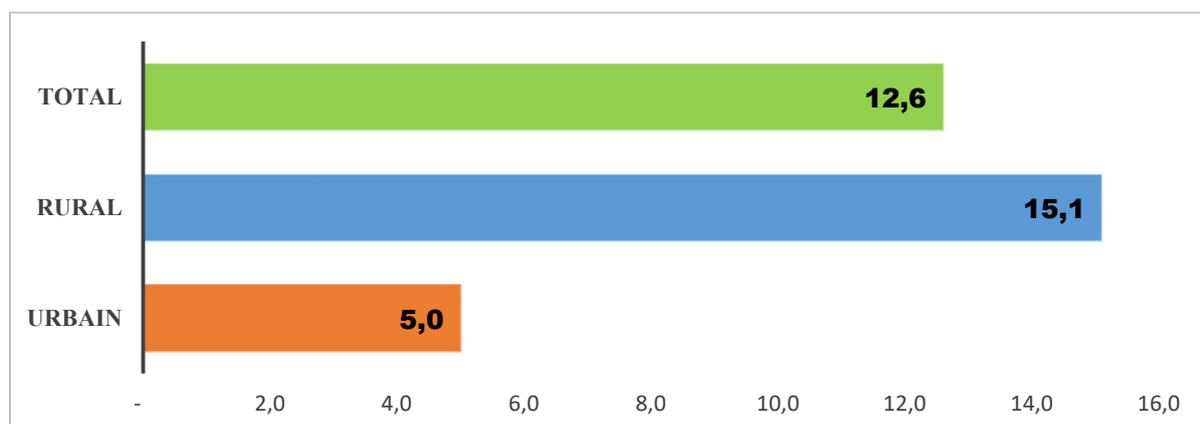


4.2.3 Profondeur de la pauvreté

La profondeur de la pauvreté est l'écart proportionnel moyen des dépenses par tête des ménages pauvres par rapport au seuil de pauvreté ou encore la moyenne des différences entre les dépenses par tête des ménages pauvres et le seuil de pauvreté. Cet indicateur mesure les efforts à fournir par les autorités publiques pour sortir les pauvres de leur pauvreté. L'écart relatif entre le seuil de pauvreté et les dépenses moyennes des ménages pauvres est évalué à 12,6% en 2018.

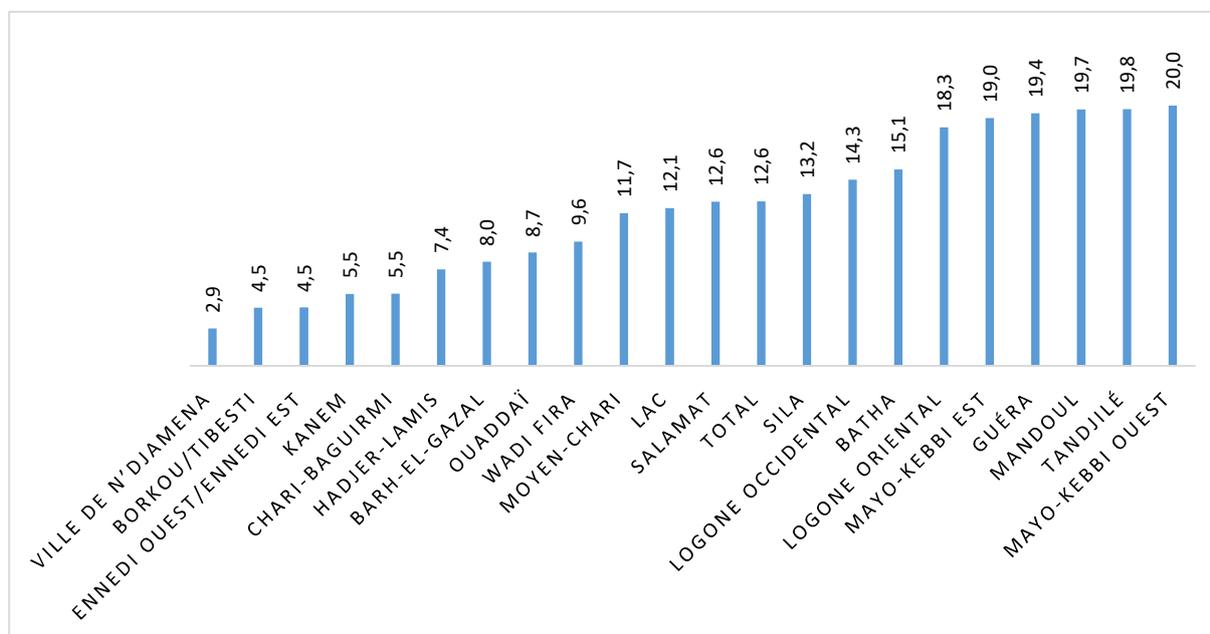
Le graphique 4.3 donnant la profondeur de la pauvreté par milieu de résidence montre que la pauvreté est près de dix points plus profonde en milieu rural (15,0%) qu'en milieu urbain (5,3%). Ainsi, les ménages du milieu rural doivent dépenser 15% du seuil de pauvreté (c'est-à-dire 36 290 FCFA) pour chacun de leurs membres par an en plus de leurs dépenses habituelles pour être au-delà de la ligne de pauvreté. Alors qu'en ville, les ménages ne doivent augmenter leurs dépenses par tête et par an que de 5,4% (13 066 FCFA) du seuil de pauvreté pour être tous non pauvres.

Graphique 4.3 : Profondeur de la pauvreté par milieu de résidence



Au niveau des provinces, la pauvreté est plus profonde dans les provinces du Logone Occidental, Logone Oriental, Batha, Sila, Guéra, Mayo-Kebbi Est, Mayo-Kebbi Ouest, Mandoul et Tandjilé. La profondeur varie de 20% dans la province de Mayo-Kebbi Ouest à 2,9% dans la ville de N'Djamena.

Graphique 4.4 : Profondeur de la pauvreté par province de résidence

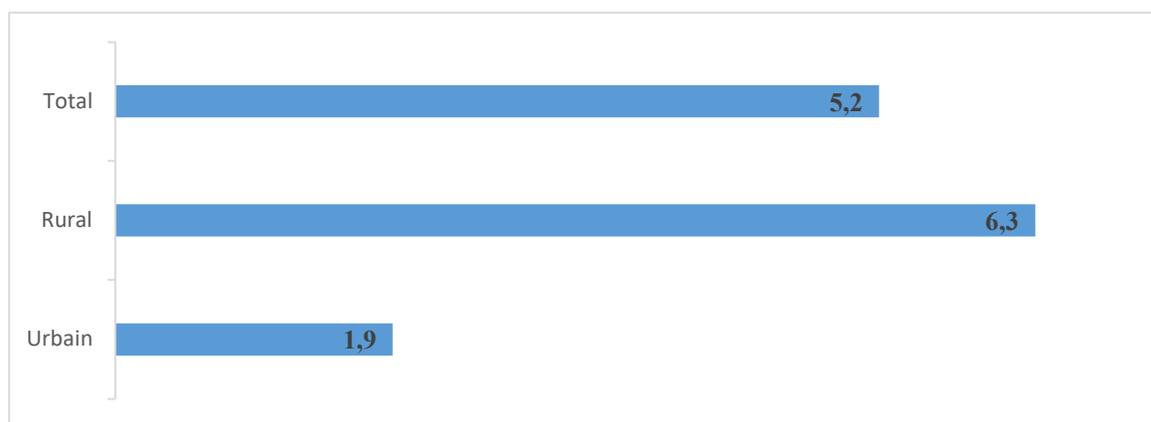


4.2.4 Sévérité de la pauvreté

La sévérité de la pauvreté est la moyenne des carrés des écarts entre le seuil de pauvreté et les dépenses moyennes des ménages pauvres. En d'autres termes, elle est un indicateur de mesure de la disparité entre les pauvres. Au niveau national, la sévérité de la pauvreté est estimée à 5,2%. Le graphique 4.5 montre que les inégalités entre les pauvres sont plus importantes en milieu rural (6,3%) qu'en milieu urbain (1,9%).

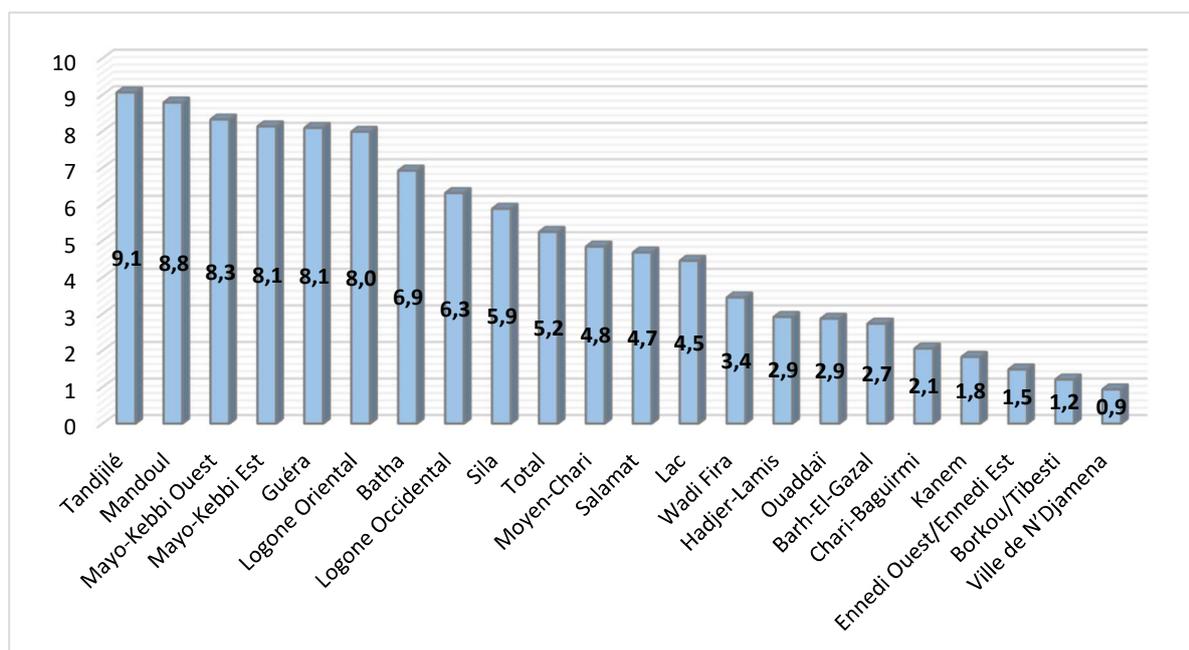
La plupart des pauvres sont en milieu rural comme montré précédemment près de la moitié de la population rurale est pauvre (taux est de 49,7%). Qui plus est, la disparité est plus accentuée parmi les pauvres de ce milieu rural. Le milieu rural est donc le foyer de l'extrême pauvreté. Non seulement la moitié de la population rurale est pauvre mais elle est extrêmement pauvre.

Graphique 4.5 : Sévérité de la pauvreté par milieu de résidence



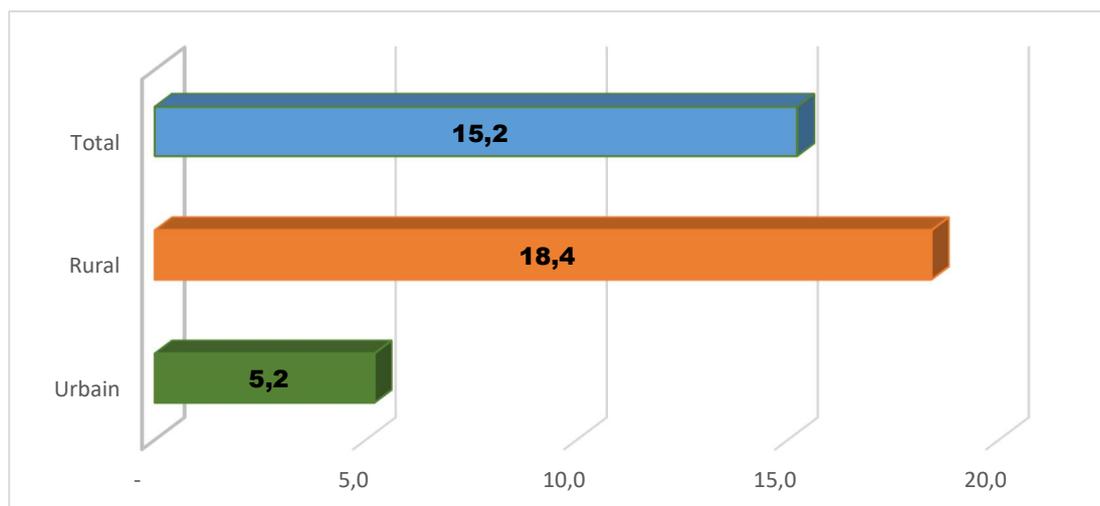
La sévérité par province de résidence est plus élevée dans les provinces de la Tandjilé (9,1%), du Mandoul (8,8%), du Mayo-Kebbi Ouest (8,3%), du Guéra (8,1%), du Mayo-Kebbi Est (8,1%) et du Logone Oriental (8,0%). Par contre, elle est plus basse dans la ville de N'Djamena (0,9%), dans les provinces du Borkou/Tibesti (1,2%), de l'Ennedi Est/Ouest (1,5%), du Kanem (1,8%), du Chari-Baguirmi (2,1%), du Barh-El-Gazal (2,7%), du Hadjer-Lamis (2,9%) et du Ouaddaï (2,9%).

Graphique 4.6 : Sévérité de la pauvreté par province de résidence



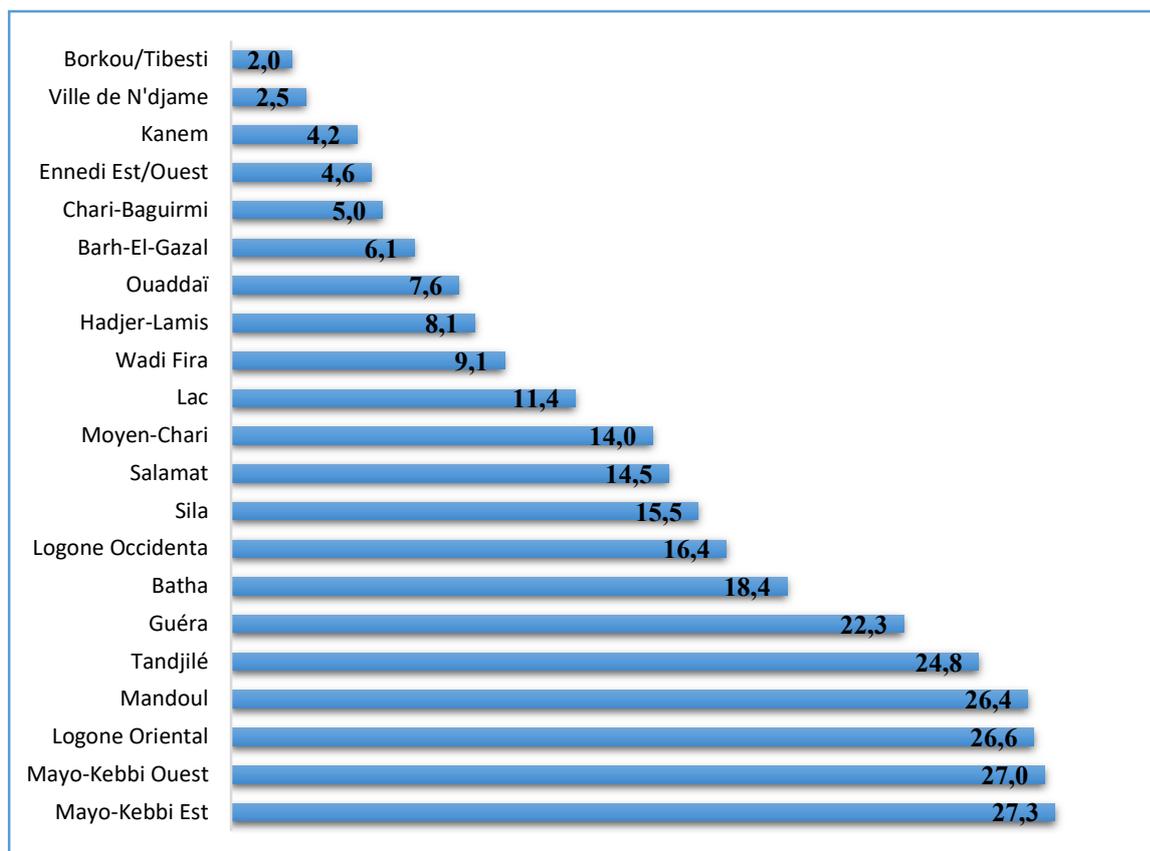
4.2.5 Extrême pauvreté

Une personne est extrêmement pauvre si elle n'arrive même pas à couvrir ses besoins alimentaires c'est-à-dire que ses dépenses totales (alimentaires et non alimentaires) restent toujours inférieures au montant qu'il faut pour couvrir ses besoins nutritionnels (2 300 Kcal). Ainsi, au Tchad, 15,2% de la population est extrêmement pauvre. Ce taux est de 5,2% en milieu urbain et 18,4% en milieu rural.

Graphique 4.7 : Extrême pauvreté par milieu de résidence

Au niveau des provinces, le niveau le plus élevé de l'extrême pauvreté est enregistré dans la province de Mayo-Kebbi Est (27,3%) et celui le plus bas est enregistré dans la province de Borkou/Tibesti (graphique 4.8).

Il se dégage quatre (04) groupes des provinces suivant l'extrême pauvreté. Le premier groupe est constitué de la province du Borkou/Tibesti (2,0%) et la Capitale dont le taux est au plus égal à 2,5%. Le deuxième est constitué des provinces du Kanem (4,2%), de l'Ennedi Est/Ouest (4,6%), du Chari-Baguirmi (5,0%), du Barh-El-Gazal (6,1%), du Ouaddaï (7,6%), du Hadjer-Lamis (8,1%) et du Wadi-Fira (10,4%). Ensuite, troisième groupe est constitué des provinces du Lac (11,4%), du Moyen-Chari (14,0%), du Salamat (14,5%), du Sila (15,5%), du Logone Occidental (16,4%) et du Batha (18,4%). En fin, se classent en quatrième niveau de l'extrême pauvreté, les provinces du Guéra (22,3%), de la Tandjilé (24,8%), du Mandoul (26,4%), du Logone Oriental (26,6%), du Mayo-Kebbi Ouest (25,9%) et du Mayo-Kebbi Est (27,3%).

Graphique 4.8 : Extrême pauvreté par province de résidence

4.2.6 Indicateurs de pauvreté selon le groupe socioéconomique du chef de ménage

La catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage est l'un des facteurs déterminants des conditions de vie d'un ménage. Le tableau 4.06 ci-après présente les indicateurs de pauvreté suivant ce facteur. Il ressort de ce tableau que l'incidence de la pauvreté est plus élevée chez les ménages dirigés par les chefs exerçant comme aide familial (54,4%). Ce taux est respectivement de 46,7% et 34,8% chez les ménages dont les chefs sont des travailleurs pour compte propre et ouvriers non qualifiés. Inversement, le niveau de pauvreté est plus faible au sein des ménages dirigés par les cadres supérieurs (2,5%) et les cadres moyens ou agents de maîtrise (9,3%). Par ailleurs, le phénomène de pauvreté est plus profond et plus sévère chez les individus issus des ménages dirigés par les aides familiaux et les travailleurs pour compte propre.

Tableau 4.06 : Indicateurs de pauvreté selon le groupe socioéconomique du chef de ménage

Catégorie socioprofessionnelle	Incidence	Profondeur	Sévérité
Aide familial	54,4	25,3	12,9
Travailleur pour compte propre	46,7	14,1	5,9
Ouvrier ou employé non qualifié	35,4	11,0	4,9
Non concerné	30,4	6,9	2,3

Catégorie socioprofessionnelle	Incidence	Profondeur	Sévérité
Manœuvre, aide-ménagère	23,1	9,5	4,1
Patron	16,9	2,6	0,5
Stagiaire ou Apprenti	15,5	6,1	2,7
Maitre communautaire	13,8	3,7	1,5
Ouvrier ou employé qualifié	12,1	2,6	0,9
Cadre moyen/agent de maîtrise	9,3	1,9	0,5
Cadre supérieur	2,5	0,4	0,1
Total	42,3	12,6	5,2

4.2.7 Indicateurs de pauvreté selon le sexe du chef de ménage

La disparité entre hommes et femmes est une réalité observée dans plusieurs domaines de la vie économique et sociale notamment au niveau salarial ou de revenu. Cette sous-section s'intéresse à l'analyse de la pauvreté suivant le sexe du chef de ménage.

L'incidence de pauvreté est de 42,4% chez les ménages dirigés par les hommes et de 42,1% chez ceux dirigés par les femmes (Tableau 4.07). Ces taux sont proches de la moyenne nationale (42,3%). Néanmoins, la pauvreté est légèrement plus profonde et sévère au sein de la population vivant dans les ménages dirigés par les femmes que ceux ayant à leurs têtes des hommes.

En somme, la pauvreté au Tchad affecte de la même façon les individus vivant sous la responsabilité d'une femme que ceux issus des ménages dirigés par les hommes.

Tableau 4.07 : Indicateurs de pauvreté selon le sexe du chef de ménage

Sexe	Incidence	Profondeur	Sévérité
Masculin	42,4	12,5	5,1
Féminin	42,1	13,2	5,7
Total	42,3	12,6	5,2

4.2.8 Indicateurs de pauvreté selon le grand groupe d'âge du chef de ménage

Le tableau 4.08 présente les indicateurs de pauvreté selon le groupe d'âge du chef de ménage. Près de 43 personnes sur 100 sous la responsabilité d'une personne âgée de 44 à 64 ans (43,8%) et 25 à 43 ans (43,0%) vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ce rapport est de 40 personnes sur 100 au sein de la population dont les responsables ont plus de 64 ans. L'incidence de la pauvreté est relativement faible chez les individus issus des ménages dirigés par les personnes moins âgées. En effet, moins un tiers des personnes de cette catégorie est pauvre (27,6%). Cela pourrait s'expliquer par le fait que dans la plupart de cas, ces ménages sont unipersonnels ou de petite taille.

Tableau 4.08 : Indicateurs de pauvreté selon le grand groupe d'âges du chef de ménage

Groupe d'âge	Incidence	Profondeur	Sévérité
Moins de 25 ans	27,6	7,4	2,8
25 à 43 ans	43,5	13,3	5,6
44 à 64 ans	43,4	12,8	5,3
65 ans et plus	38,9	10,8	4,3
Total	42,3	12,6	5,2

4.2.9 Indicateurs de pauvreté selon le statut matrimonial du chef de ménage

Le tableau 4.09 met en exergue l'existence d'un lien entre le niveau de pauvreté et le statut matrimonial du chef de ménage. En effet, le taux de pauvreté varie ainsi de 13,2% chez les personnes dont les responsables sont célibataires à 47,7% chez celles vivant dans les ménages sont dirigés par les mariés polygames. Plus de 4 personnes sur 10 issus des ménages dirigés par les mariés monogames sont pauvres (42,4%). Au sein des ménages dirigés par les divorcés et séparés, le niveau de pauvreté est respectivement de 35,7% et 34,2%.

Ces résultats illustrent la charge qu'implique la polygamie pour les chefs des ménages, exacerbant ainsi la pauvreté. Aussi, la pauvreté est plus profonde au sein des ménages dirigés par les personnes séparées, mariées ou divorcées.

Tableau 4.09 : Indicateurs de pauvreté selon le statut matrimonial du chef de ménage

Statut matrimonial	Incidence	Profondeur	Sévérité
Marié (e) polygame	47,7	15,2	6,6
Marié (e) monogame	42,3	12,3	5,0
Veuf (ve)	36,1	10,2	3,9
Union libre	36,0	7,5	2,4
Divorcé (e)	35,7	10,4	4,5
Séparé (e)	34,2	15,2	8,3
Célibataire	13,2	3,7	1,3
Total	42,3	12,6	5,2

4.2.10 Indicateurs de pauvreté selon certaines caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage

Le niveau de pauvreté est lié au niveau d'instruction du chef de ménage. En effet, plus le niveau d'instruction du chef est élevé, plus le niveau de vie du ménage est meilleur. Ainsi, le taux de pauvreté varie de 9,5% chez les ménages dont le chef est de niveau supérieur à plus de 42% chez ceux ayant à leurs têtes des chefs de niveau primaire (53,0%) et sans niveau (42,3%). Il est respectivement de 41,4% et 37,5% au sein des ménages dirigés par des chefs de niveau secondaire premier cycle et secondaire second cycle.

De ce fait, l'éducation apparaît comme un facteur important pour l'amélioration des conditions de vie des ménages.

Suivant le statut dans la profession, les individus vivant sous la responsabilité des salariés (16,7%) et des maîtres communautaires (13,8%) sont moins exposés à la pauvreté. Alors que les ménages dirigés par les chefs exerçant pour leur propre compte ou patron sont les plus exposés (46,1%). Ceci serait lié à la prédominance du secteur informel dans l'économie tchadienne.

En ce qui concerne la branche d'activité du chef de ménage, la pauvreté touche beaucoup plus les ménages dirigés par les agriculteurs (54,8%), que ceux travaillant dans le BTP (31,0%) et ceux offrant des services personnels (31,5%). À l'inverse, les ménages dont les chefs exercent dans l'hôtellerie ou restauration (4,9%), les autres services (9,1%), le commerce (19,2%) et le transport et communication (18,9%) sont relativement moins touchés par la pauvreté.

Tableau 4.10 : Indicateurs de pauvreté selon le niveau d'instruction, le statut dans la profession et la branche d'activité du chef de ménage

Caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage	Incidence	Profondeur	Sévérité
Niveau d'instruction			
Sans niveau	42,3	12,5	5,2
Primaire	53,0	16,7	7,1
Secondaire1	41,4	13,1	5,3
Secondaire2	37,5	10,3	4,1
Supérieur	9,5	2,0	0,6
Statut dans la profession			
Patron, propre compte	46,1	13,9	5,8
Stagiaire, aide familial	30,4	13,5	6,6

Caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage	Incidence	Profondeur	Sévérité
Non concerné	30,4	6,9	2,3
Salarié	16,7	4,5	1,9
Maitre communautaire	13,8	3,7	1,5
Branche d'activité			
Agriculture	54,8	17,2	7,3
BTP	31,0	9,1	4,2
Non concerné	30,4	6,9	2,3
Services personnel	29,7	7,4	3,1
Élevage/pêche	28,9	5,9	1,8
Autres industries	28,6	7,4	2,9
Industrie extractive	24,4	3,2	1,1
Éducation et Sante	19,3	4,7	1,6
Transport et communication	19,1	5,0	1,9
Commerce	17,8	4,4	1,7
Autres services	9,1	2,1	0,8
Restaurant/Hôtel	4,9	2,3	1,4
Total	42,3	12,6	5,2

4.2.11 Indicateurs de pauvreté selon la taille du ménage

Plus de la moitié des personnes vivant dans les ménages de sept personnes ou plus sont pauvres (Tableau 4.11). Le taux de pauvreté est respectivement de 52,7% chez les ménages de 7 à 10 personnes et 54,1% chez ceux de plus de 10 personnes. Par contre, seulement 3,4% des personnes vivant seules sont pauvres. En ce qui concerne les ménages de 2 à 3 personnes, le niveau de pauvreté est de 17,6%. Il faut aussi noter que près de 4 personnes sur 10 issus de ménages composés de 4 à 6 individus sont pauvres (37,7%).

En somme, plus le ménage est de grande taille, plus le niveau de pauvreté est élevé de même que sa profondeur. Ce constat est plus marqué lorsque le ménage est composé de 7 personnes ou plus.

Tableau 4.11 : Indicateurs de pauvreté selon la taille du ménage

Taille du ménage	Incidence	Profondeur	Sévérité
1 personne	3,4	0,8	0,2
2 à 3 personnes	17,6	3,7	1,2
4 à 6 personnes	37,2	10,0	3,9
7 à 10 personnes	52,7	16,9	7,2
Plus de 10 personnes	54,1	18,0	7,9
Total	42,3	12,6	5,2

4.3 Analyse de l'inégalité

L'analyse de l'inégalité est faite en suivant deux approches. La première approche consiste à décrire la structure des dépenses de consommation des ménages par milieu de résidence selon les quintiles de bien-être. La deuxième approche, quant à elle, se base sur l'analyse de l'indice de Gini calculé sur la base des dépenses totales de consommation des ménages.

4.3.1 Dépenses de consommation des ménages et pauvreté

La ville de N'Djamena représente à elle seule un peu plus du cinquième des dépenses de consommation totales des ménages (Tableau 4.12a). Ces dépenses sont pour une grande part le fait des ménages les plus riches, comptant pour 34,5% des dépenses de ce groupe de ménage au niveau national. La part de 20% des ménages les plus pauvres (premier quintile) de N'Djaména dans les dépenses de consommation totales ne représente que 2,6%.

Les autres villes contribuent pour presque un cinquième des dépenses de consommation totales. Au regard du partage de ces dépenses entre les quintiles de bien être, on observe un léger avantage pour les quintiles de bien-être des ménages riches. Les ménages issus d'autres villes effectuent en gros le cinquième des dépenses de consommation dans chacun de ces quintiles.

Le milieu rural dans son ensemble représente presque le trois cinquième (59,1%) des dépenses totales de consommation. Les plus grandes contributions des ménages ruraux sont observées dans les quintiles des ménages pauvres et les plus faibles appartenant aux quintiles des ménages riches.

En rapprochant les données des Tableaux 4.12a et 4.03a, il apparaît que, les ménages urbains dépensent bien au-delà de leurs parts respectives dans l'ensemble des ménages du quintile, et les ménages ruraux bien en-deçà. Cette observation permet de dire que parmi les ménages appartenant à une classe de bien-être donnée, les ménages ruraux dépensent beaucoup moins pour la consommation que ceux urbains.

Tableau 4.12a : Pourcentage des dépenses totales de consommation des ménages par lieu de résidence selon le quintile de bien-être

Lieu de résidence du chef de ménage	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riches	Total
N'Djamena	2,6	6,6	10,9	17,0	34,5	21,6
Autres milieux urbains	7,7	9,2	13,1	19,3	25,9	19,3
Milieu rural	89,7	84,3	76,0	63,7	39,6	59,1
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Le Tableau 4.12b permet de désagréger l'analyse des inégalités en termes de dépenses de consommation au niveau régional. Il contient les parts des dépenses de consommation effectuées dans chaque province dans les dépenses de l'ensemble des ménages et selon le niveau de bien-être et milieu de résidence, et permet à ce titre de classer les provinces en termes absolus selon les dépenses de consommation des ménages. Il indique ainsi que (i) loin devant les autres provinces, et comme montré déjà ci-haut, la ville de N'Djamena contribue pour presque 21,6% dans les dépenses de consommation totale des ménages et cette part monte jusqu'à 34,5% pour des ménages des quintiles le plus riche (ii) le Logone Oriental et les deux Mayo Kebbi et la Tandjilé sont les provinces où les 20% des ménages les plus pauvres ont des dépenses totales de consommation les plus élevées.

Cependant, pour mieux analyser les inégalités entre les ménages et non entre les provinces, il est nécessaire de l'interpréter en référence au Tableau 4.03b qui fournit les poids des ménages par province au niveau national et selon les mêmes variables quintile de bien-être et milieu de résidence. Les écarts entre les données des colonnes correspondantes de ces deux tableaux sont sources d'inégalités relatives entre les ménages en termes de dépenses de consommation. A titre d'illustration, la ville de N'Djamena représente un peu moins de 10% des ménages au niveau national et 17,2% des ménages les plus riches (Tableau 4.03b). Ces chiffres sont très en-deçà des parts de la Capitale dans les dépenses de consommation au titre des catégories mentionnées (environ 17,2% et 36,1% respectivement). Ces différences expriment l'écart des dépenses de consommation au niveau ménages entre la ville de Ndjamenana et les autres provinces du Tchad prises globalement aussi bien au niveau national qu'au sein des 20% des ménages les plus riches.

Tableau 4.12b : Distribution des dépenses de consommation des ménages par province de résidence selon le quintile de bien-être

Province de résidence	Plus pauvre			Moyen pauvre			Médian			Moyen riche			Plus riche			Total		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Batha	0,9	5,6	5,1	2,2	4,5	4,2	2,3	5,4	4,6	1,7	5,6	4,2	1,8	2,9	2,3	1,8	4,6	3,5
Borkou/Tibesti	0,8	0,1	0,2	1,5	1,1	1,2	2,4	1,2	1,5	2,2	0,9	1,4	1,6	1,6	1,6	1,8	1,1	1,4
Chari-Baguirmi	0,9	2,3	2,2	0,3	3,3	2,9	0,7	6,6	5,2	1,8	10,9	7,6	1,1	11,7	5,3	1,2	8,1	5,3
Guéra	11,3	6,7	7,1	2,7	5,0	4,7	3,4	3,3	3,3	2,2	3,7	3,1	1,1	2,1	1,5	1,8	3,7	2,9
Hadjer-Lamis	1,5	2,2	2,1	1,8	5,4	4,8	2,7	7,3	6,2	1,8	7,3	5,3	1,8	7,2	3,9	1,9	6,4	4,6
Kanem	0,3	1,2	1,1	2,0	2,3	2,2	1,4	5,0	4,1	1,6	4,6	3,5	1,7	4,5	2,8	1,6	3,9	3,0
Lac	1,6	3,8	3,6	2,8	4,9	4,6	0,8	5,8	4,6	2,0	4,6	3,6	0,9	3,0	1,7	1,2	4,3	3,0
Logone Occidentale	6,4	6,8	6,8	4,2	6,4	6,0	7,6	5,4	5,9	6,6	4,8	5,4	4,9	7,1	5,8	5,5	6,1	5,8
Logone Orientale	16,0	10,5	11,1	8,3	6,3	6,6	5,9	5,3	5,4	3,4	6,0	5,0	2,0	10,8	5,5	3,1	7,8	5,9
Mandoul	5,1	9,1	8,7	3,6	6,8	6,3	3,8	5,3	4,9	1,6	4,8	3,6	0,9	5,3	2,6	1,5	5,9	4,1
Mayo-Kebbi Est	6,6	10,6	10,2	5,0	9,4	8,7	2,0	4,9	4,2	2,2	6,5	5,0	3,3	5,8	4,3	3,1	6,9	5,3
Mayo-Kebbi Ouest	4,9	9,5	9,0	4,2	6,3	5,9	1,9	5,5	4,6	2,3	3,8	3,2	1,4	1,7	1,5	1,8	4,5	3,4
Moyen-Chari	2,1	3,9	3,7	3,7	6,4	6,0	3,0	4,8	4,4	6,7	5,7	6,1	4,2	5,6	4,7	4,5	5,4	5,0

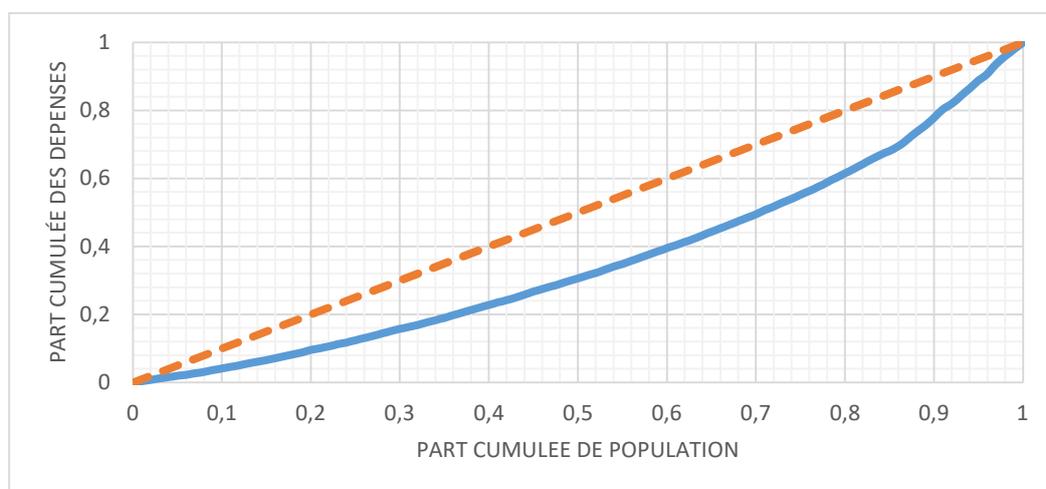
Ouaddaï	0,6	4,9	4,4	0,0	9,1	7,7	2,1	8,6	7,0	5,3	6,6	6,1	6,7	7,5	7,0	5,6	7,5	6,7
Salamat	3,4	3,5	3,5	3,4	2,5	2,6	2,4	2,5	2,5	2,9	2,9	2,9	1,7	2,9	2,2	2,1	2,8	2,5
Tandjilé	7,9	9,8	9,6	3,6	7,3	6,8	3,4	7,2	6,3	2,1	4,2	3,4	1,2	3,4	2,1	1,8	5,7	4,1
Wadi Fira	0,0	4,3	3,9	2,2	5,0	4,6	3,0	6,0	5,2	2,2	5,9	4,5	2,8	6,8	4,4	2,6	5,9	4,5
Ville de N'Djamena	25,4	0,0	2,6	41,7	0,0	6,6	45,5	0,0	10,9	46,8	0,0	17,0	57,1	0,0	34,5	52,8	0,0	21,6
Barh-El-Gazal	0,3	1,4	1,3	1,5	2,8	2,6	1,5	2,9	2,5	2,0	3,0	2,6	1,6	3,0	2,2	1,6	2,8	2,3
Ennedi Ouest/Ennedi Est	0,8	0,5	0,5	1,3	1,5	1,5	1,6	2,4	2,2	1,4	3,9	3,0	0,9	4,7	2,4	1,1	3,1	2,3
Sila	3,4	3,5	3,5	3,9	3,6	3,7	2,6	4,8	4,3	1,3	4,4	3,3	1,4	2,3	1,8	1,6	3,6	2,8
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

4.3.2 Courbe de Lorenz et Indice de Gini

L'indice de Gini est un indicateur de mesure des inégalités calculé en divisant l'aire de la surface entre la droite des dépenses annuelles de consommation (dépenses égales entre les ménages) et la courbe de Lorenz par 0,5. Il varie de 0 (pas d'inégalités du tout) à 1 (inégalités extrêmes).

La courbe de Lorenz ci-dessous permet de voir que la distribution des dépenses n'est pas parfaitement égalitaire. Mais sa proximité avec la première diagonale sous-entend une répartition des dépenses relativement moins inégale.

Graphique 4.9 : Courbe de Lorenz



L'indice de Gini national et sa décomposition faite suivant certaines variables sont présentés dans les Tableaux A.4.06 et A.4.07 (en annexe). La valeur de cet indice au niveau national est de 0,34. Aussi, les données de ces tableaux permettent d'approfondir l'analyse des inégalités en prenant en compte les différentes caractéristiques des ménages utilisées pour les décompositions de l'indice national. Par contre, selon le milieu de résidence, les inégalités sont plus accentuées en milieu urbain comparativement au milieu rural avec des valeurs de l'indice de 0,36 et 0,30 respectivement. C'est dans les deux Logone et à N'Djaména que les écarts entre ménages pauvres et ceux non pauvres sont les plus grands tandis que les deux Ennedi et le Barh-El-Gazal sont les provinces les plus égalitaires au Tchad en termes de dépenses de consommation des ménages.

D'après le tableau A.4.07 en annexe, les inégalités sont fortes au sein des groupes de ménages dont les chefs ont un niveau d'instruction secondaire second cycle et supérieur. Aussi dans les ménages où les chefs sont des chômeurs ou inactifs, ou ouvriers non qualifiés, ou issus des branches d'activité des industries extractives. A l'inverse, très peu de différence de dépenses de consommation sont observées au sein des ménages dont les chefs ont aucun niveau d'instruction ou travaillant comme maître communautaire.

CHAPITRE 5 : POSSESSION DE BIENS DURABLES

Ce chapitre décrit les indicateurs sur la possession des biens durables par les ménages en 2018. La possession des biens durables est considérée comme une mesure de bien être alternative à la consommation totale des ménages. Leur prise en compte dans le calcul des indicateurs de pauvreté non monétaire montre l'importance de ces biens pour le bien-être des ménages. Autrement dit, plus un ménage possède ces biens, plus élevé est son niveau de bien-être. En outre, ces biens durables représentent de réserves de valeurs qui peuvent servir d'instrument de transaction dans le temps. Les biens durables retenus sont : réfrigérateur ou congélateur, ventilateur, climatiseur, motocyclette, voiture, téléviseur, téléphone mobile, ordinateur et radio.

L'analyse présente la fréquence de possession de ces biens par les ménages selon le milieu de résidence et affinée selon le quintile de bien-être des ménages.

5.1 Possession de Réfrigérateur/Congélateur

D'une manière générale, une faible proportion (1,8%) des ménages possèdent un réfrigérateur.

En effet, près d'un ménage sur cinq vivant à N'Djamena (18,9%) possède un réfrigérateur ou congélateur contre 7,5% pour les ménages de l'ensemble du milieu urbain.

L'analyse selon le quintile de bien-être et le milieu de résidence montre que ce type de bien durable est réservé aux ménages plus riches. La proportion des ménages possédant ce bien augmente toutefois avec le quintile en milieu urbain surtout à N'Djaména. Elle évolue de 1,2% à 31,4% du premier quintile (plus pauvre) au dernier quintile (plus riche). Enfin, le coût d'acquisition de ce bien et l'accès limité à l'énergie des ménages ruraux (cf. chapitre 8) sont susceptibles d'expliquer la faible possession de ce bien par les ménages ruraux et pauvres.

Tableau 5.01 : Pourcentage de ménages possédant un réfrigérateur/congélateur par milieu de résidence selon le quintile de bien-être

Milieu de résidence	Quintile de bien-être					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
N'Djaména	1,2	4,2	6,1	13,7	31,4	18,9
Autre Urbain	0,0	0,0	0,2	0,4	2,8	1,1
Ensemble Urbain	0,2	1,2	2,3	5,3	14,8	7,5
Rural	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Tchad	0,0	0,1	0,5	1,5	6,6	1,8

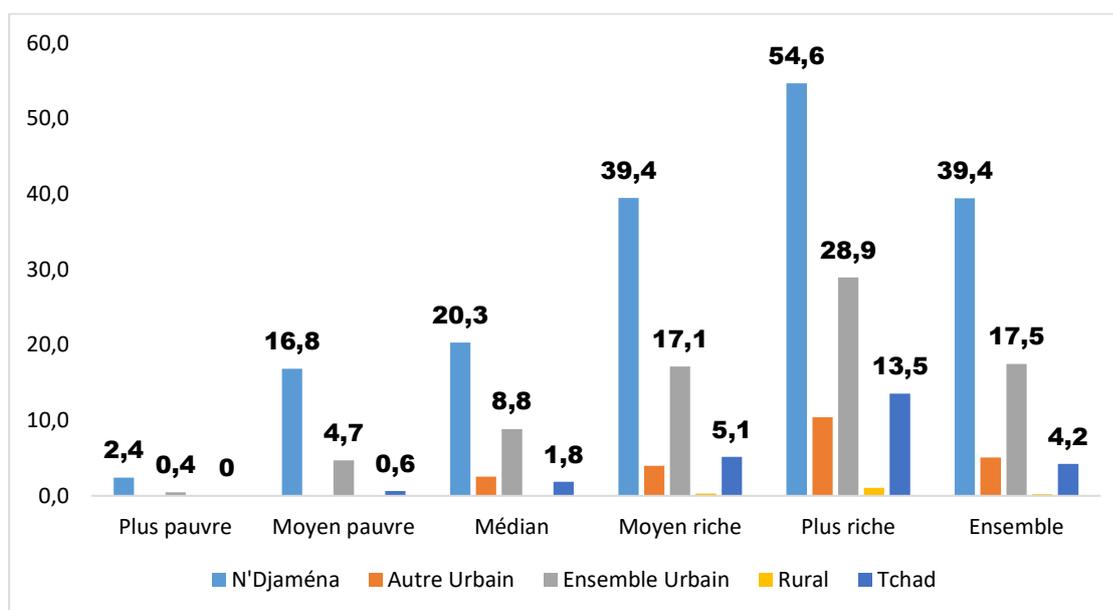
5.2 Possession de Ventilateur

Au niveau national, une faible proportion des ménages (4,2%) possède le ventilateur. Quand on s'intéresse au milieu de résidence, il apparaît que deux ménages sur cinq (39,4%) de N'Djamena

en possèdent et cette proportion est deux fois plus importante que dans l'ensemble des centres urbains (17,5%). Par contre en milieu rural, la possession du ventilateur est rare où seulement 0,2% des ménages en possèdent.

Par ailleurs, l'analyse selon le quintile de bien-être montre qu'une très faible proportion des ménages pauvres possède de ventilateur, (0,04%) au niveau national. Elle passe au double dans les ménages moyens pauvres (0,6%) à 1,8% dans les ménages médians, puis à 5,1% dans les moyens riches et s'établit à 13,5% dans les ménages plus riches (graphique 5.1).

Graphique 5.1 : Répartition des ménages possédant un ventilateur par milieu de résidence selon le quintile de bien-être (%)



5.3 Possession de Climatiseur

Sur le plan national, la proportion des ménages possédant un climatiseur est très faible (0,6%). Seuls les ménages les plus riches (2,6%) et moyennement riches (0,3%) en possèdent. On remarque une forte disparité selon le milieu de résidence. En effet, les ménages résidant à N'Djaména (6,6%) et essentiellement les plus riches (13,3%) disposent d'un climatiseur.

Tableau 5.02 : Pourcentage de ménages possédant un climatiseur par milieu de résidence selon le quintile de bien-être

Milieu de résidence	Quintile de bien-être					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
N'Djaména	0,0	0,0	0,4	2,6	13,3	6,6
Autre Urbain	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,2
Ensemble urbain	0,0	0,0	0,2	0,9	5,9	2,5

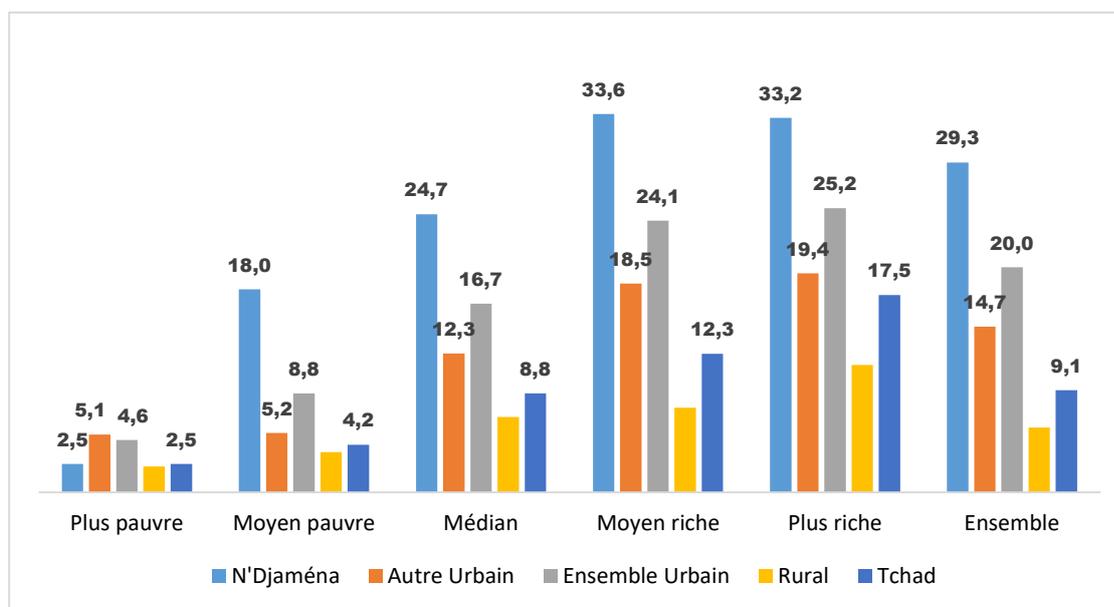
Rural	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Tchad	0,0	0,0	0,0	0,3	2,6	0,6

5.4 Possession de Motocyclette

Au Tchad, 9,1% des ménages possèdent une motocyclette. Selon le statut de bien-être, on observe une répartition inégale selon les quintiles. Dans la classe des plus riches, cette proportion est de 17,5% tandis que chez les plus pauvres, elle est de 2,5%. Ce constat est le même selon le milieu de résidence. A N'Djamena, près de trois ménages sur dix (29,3%) possèdent une motocyclette contre un ménage sur quatre (20,0%) dans l'ensemble des centres urbains et un peu plus d'un ménage sur sept (14,7%) appartenant aux autres milieux urbains (hors N'Djamena).

Le graphique 5.02 ci-dessous illustre bien cette situation d'inégalité entre les types des ménages dans la possession de ce bien.

Graphique 5.2 : Répartition des ménages possédant une motocyclette par milieu de résidence selon le quintile de bien-être



5.5 Possession de Voiture

Cette partie s'intéresse aux voitures appartenant à au moins un membre du ménage et en état de fonctionnement. Les voitures de service ne sont pas prises en compte. Dans l'ensemble du pays, ce sont 1,3% des ménages qui possèdent au moins une voiture. Cette proportion est plus élevée à N'Djamena (9,8%) et plus faible en milieu rural (0,4%). Ce sont essentiellement les ménages non pauvres des autres milieux urbains (2,0%) et surtout de N'Djaména (10,8%) qui possèdent de voiture.

Tableau 5.03 : Pourcentage de ménages ayant au moins une voiture par milieu de résidence selon le niveau de vie (%)

Milieu de résidence	Niveau de vie		
	Non Pauvre	Pauvre	Ensemble
N'Djaména	10,8	0,8	9,8
Autre Urbain	2,0	0,0	1,6
Ensemble urbain	5,4	0,2	4,6
Rural	0,6	0,0	0,4
Tchad	2,0	0,0	1,3

L'analyse selon le quintile de pauvreté révèle que les ménages les plus pauvres ne possèdent pas de voiture quel que soit le milieu de résidence. Par contre, parmi les plus riches, on observe une proportion des détenteurs de voiture plus élevée à N'Djaména (19,3%) que dans l'ensemble urbain (10,6%) ou en milieu rural (2,2%) (Tableau 5.04).

D'une manière générale, la possession de la voiture par les ménages comme moyen de déplacement augmente, bien que très faiblement, avec le niveau de bien-être et le milieu de résidence.

Tableau 5.04 : Pourcentage de ménages possédant une voiture par milieu de résidence selon le quintile de bien-être

Milieu de résidence	Quintile de bien-être					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
N'Djaména	0,0	1,7	2,5	2,3	19,3	9,8
Autre Urbain	0,0	0,0	0,1	0,4	4,3	1,6
Ensemble urbain	0,0	0,5	0,9	1,1	10,6	4,6
Rural	0,0	0,0	0,0	0,2	2,2	0,4
Tchad	0,0	0,1	0,2	0,5	6,0	1,3

5.6 Possession de Téléviseur

Les ménages disposant de téléviseurs sont en général ceux qui ont accès à l'électricité provenant de différentes sources que sont le réseau électrique de la SNE, les panneaux solaires ou des générateurs (groupes électrogènes). Pour l'ensemble des ménages au Tchad, comme le montre le tableau 5.05, ce sont 5% des ménages qui possèdent un téléviseur. Par milieu de résidence, cette proportion est respectivement de 40,9% à N'Djaména, 8,7% dans les autres centres urbains (20,3% pour l'ensemble urbain) et seulement de 0,4% en milieu rural. La moyenne de l'ensemble du milieu urbain est tirée par la capitale N'Djaména.

Selon le quintile de bien-être, on constate que la proportion de ménages qui possèdent un téléviseur croît du quintile le plus pauvre (0,1%) au quintile le plus riche (15,2%),

Tableau 5.05 : Pourcentage de ménages possédant un téléviseur par milieu de résidence selon le quintile de bien-être

Milieu de résidence	Quintile de bien-être					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
N'Djaména	4,3	18,0	30,8	39,0	53,7	40,9
Autre urbain	0,0	1,2	5,0	8,0	16,3	8,7
Ensemble urbain	0,8	5,9	14,2	19,5	31,9	20,3
Rural	0,0	0,0	0,1	0,8	1,6	0,4
Tchad	0,1	0,7	3,0	6,2	15,2	5,0

Comme constaté précédemment, les ménages de standard de vie meilleur sont ceux qui possèdent de téléviseurs. Ce sont en général les ménages non pauvres qui ont un certain niveau de revenu leur permettant de réunir les conditions nécessaires aux installations et, ont la capacité d'acquérir les biens matériels.

Au regard du tableau 5.06, 7,5% de ménages non pauvres ont au moins un téléviseur contre seulement 0,3% de ménages pauvres. Dans l'ensemble urbain, on observe que 23,5% des ménages non pauvres contre 3,0% des ménages pauvres ont au moins chacun un téléviseur. A la capitale, il y a 44,3% des ménages non pauvres contre 11,0% des ménages pauvres qui ont chacun un téléviseur.

Tableau 5.06 : Pourcentage de ménages possédant un téléviseur par milieu de résidence selon le niveau de vie (%)

Milieu de résidence	Niveau de vie		
	Non Pauvre	Pauvre	Ensemble
N'Djaména	44,3	11,0	40,9
Autre urbain	10,6	0,5	8,7
Ensemble Urbain	23,5	3,0	20,3
Rural	0,7	0,0	0,4
Tchad	7,5	0,3	5,0

5.7 Possession de Téléphone mobile

Le téléphone mobile ou portable constituait, il y a plus d'une décennie, un bien de luxe et dont l'accès n'était réservé qu'aux ménages nantis. Cependant, depuis quelques années, ce moyen

de communication est accessible à presque tous les ménages, même si l'on remarque de différence dans la possession selon le niveau de vie des ménages.

Au niveau national, plus de la moitié des ménages (58,6%) possède au moins un téléphone mobile. Suivant le niveau de bien-être du ménage, il ressort que 72,5% des ménages qualifiés de plus riches en possèdent ainsi que 66,9% de ceux qui sont moyennement riches. On remarque que 61,1% des ménages de niveau de vie médian, 53,0% des ménages d'un niveau de pauvreté moyen et 39,8% de ceux qualifiés de plus pauvres ont au moins chacun un téléphone.

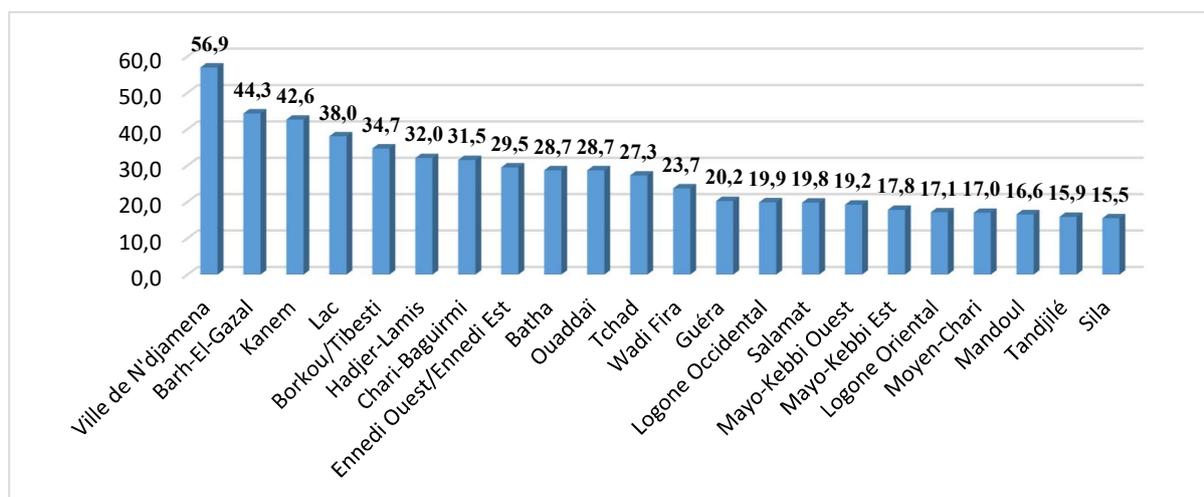
Selon le milieu de résidence, on remarque que les ménages résidant en villes (85,6%) sont relativement plus nombreux à posséder au moins un téléphone portable comparativement à ceux des zones rurales (50,5%). En considérant les ménages plus pauvres, 60,8% des ménages urbains contre environ 37,6% de ceux qui résident en campagne possèdent au moins un téléphone mobile, soit une différence de 23 points de pourcentage. La différence se remarque autant pour les ménages urbains que pour les ménages ruraux, pour les autres niveaux de bien-être des ménages.

On remarque par ailleurs que dans la capitale, quel que soit le quintile de bien-être, plus de 80% des ménages ont au moins un téléphone portable, voire 98,5% parmi les plus riches.

Tableau 5.07 : Pourcentage de ménages possédant au moins un téléphone mobile par milieu de résidence selon le quintile de bien-être

Milieu de résidence	Quintile de bien-être					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
N'Djaména	83,8	97,1	97,6	97,2	98,5	97,3
Autre Urbain	55,7	67,3	77,4	86,0	86,0	79,0
Ensemble Urbain	60,8	75,6	84,6	90,2	91,2	85,6
Rural	37,6	49,7	54,9	57,4	57,4	50,5
Tchad	39,8	53,0	61,1	66,9	72,5	58,6

Au regard du graphique 5.3 ci-après, près de trois personnes âgées de 10 ans et plus sur dix possèdent un téléphone portable au niveau national. Cette proportion est de 56,9% dans la capitale. Les provinces du Barh-El-Gazal (44,3%), du Kanem (42,6%) et du Lac (38,0%) enregistrent des proportions non négligeables de personnes de 10 ans et plus possédant un téléphone portable. Il convient de souligner que plus de trois personnes âgées de 10 ans et plus sur 4 ne dispose pas de téléphone mobile dans neuf (09) provinces du pays.

Graphique 5.3 : Pourcentage de personnes de 10 ans et plus possédant un téléphone mobile par province (%)

5.8 Possession d'Ordinateur

Au niveau national, seulement 1,4% des ménages ont au moins un ordinateur, 12,2% à N'Djaména, 5,8% dans l'ensemble du milieu urbain et 0,1% en milieu rural.

Contrairement au téléphone mobile, la possession de l'ordinateur semble être réservée dans une certaine mesure, jusqu'à nos jours, aux ménages d'un niveau de bien-être plus élevé. Selon le quintile de bien-être, on remarque que 5,6% des ménages plus riches et 1,0% des ménages moyennement riches sur l'ensemble du territoire du pays en possèdent (Tableau 5.08). La répartition des ménages disposant d'un ordinateur selon le quintile de bien-être montre que, 21,7% des ménages plus riches de la capitale possèdent un ordinateur, 7,5% de ceux qui sont moyennement riches en disposent et 3,8% des ménages médians ont chacun un ordinateur. En milieu rural, presque tous les ménages ne disposent pas d'ordinateur contrairement à l'ensemble des ménages urbains dont 12,1% de ceux qui sont plus riches et 3,4% de ceux qui sont moyennement riches en possèdent au moins un.

Tableau 5.08 : Pourcentage de ménages possédant un ordinateur par milieu de résidence selon le quintile de bien-être

Milieu de résidence	Quintile de bien-être					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
N'Djaména	0,0	0,0	3,8	7,2	21,7	12,2
Autre Urbain	0,0	0,0	0,7	1,1	5,3	2,2
Ensemble Urbain	0,0	0,0	1,8	3,4	12,1	5,8
Rural	0,0	0,0	0,1	0,0	0,3	0,1
Tchad	0,0	0,0	0,4	1,0	5,6	1,4

5.9 Possession de Radio

La radio, média très utilisé pour informer et communiquer, est un bien dont l'utilisation est plus ou moins commune par les membres des ménages. Elle est possédée par 20% des ménages au niveau national (Tableau 5.09).

Selon le profil de bien-être, la proportion des ménages possédant au moins une radio varie de 10,5% chez les ménages les plus pauvres à 30,1% pour les plus riches.

Comparativement à la possession d'un téléphone par les ménages, on constate par ailleurs que les différences entre les proportions de ménages possédant la radio sont moins importantes entre les ménages urbains et les ménages ruraux. En effet, des ménages qualifiés de plus pauvres, 14,3% des ménages résidant en milieu urbain contre 10,1% des ménages en milieu rural ont une radio. Parmi les ménages qualifiés de plus riches, 38,8% de ceux qui résident en milieu urbain contre de 23,1% résidant en zone rurale possèdent au moins une radio.

Tableau 5.09 : Pourcentage de ménages possédant au moins un poste radio par milieu de résidence selon le quintile de bien-être

Milieu de résidence	Quintile de bien-être					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
N'Djaména	20,4	27,0	28,5	32,4	34,8	31,8
Autre Urbain	12,9	17,4	27,2	39,3	41,6	32,5
Ensemble Urbain	14,3	20,0	27,7	36,7	38,8	32,2
Rural	10,1	15,8	18,3	17,4	23,1	16,3
Tchad	10,5	16,4	20,2	23,0	30,1	20,0

Le tableau 5.10 montre que 23,8% des ménages non pauvres contre 12,9% des ménages pauvres ont chacun une radio au niveau national. En zone urbaine, on observe 35,0% des ménages non pauvres contre 17,6% des ménages pauvres et en milieu rural, 19,0% de ménages non pauvres contre 12,3% de ménages pauvres. Au niveau de N'Djaména, 32,5% des ménages non pauvres contre 25,5% des ménages pauvres ont au moins une radio.

Tableau 5.10 : Pourcentage de ménages ayant au moins un poste radio par milieu de résidence selon le niveau de vie (%)

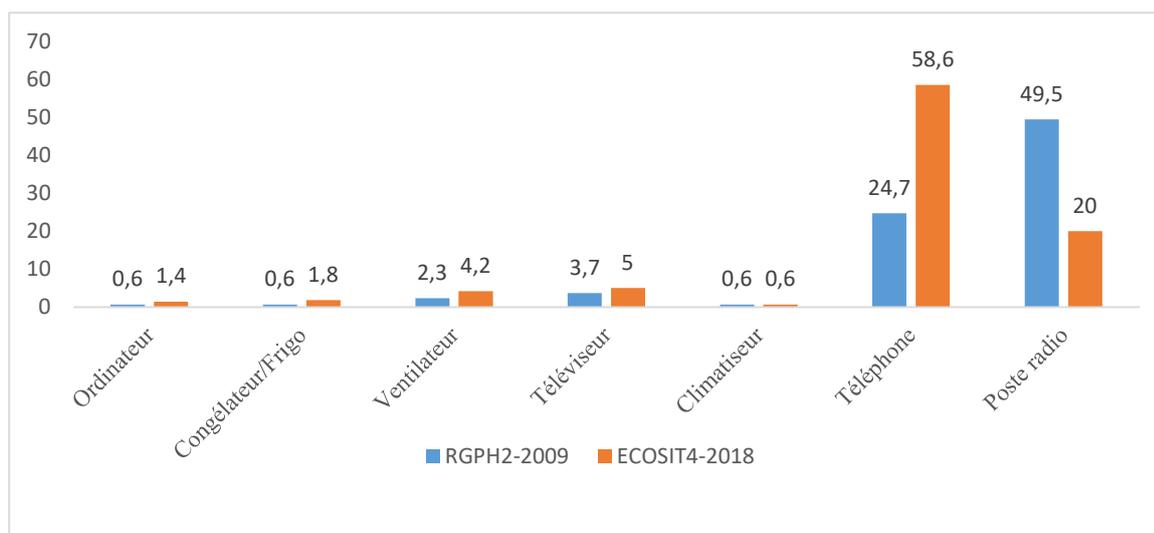
Milieu de résidence	Niveau de vie		
	Non Pauvre	Pauvre	Ensemble
N'Djaména	32,5	25,5	31,8
Autre Urbain	36,5	15,1	32,5

Ensemble Urbain	35,0	17,6	32,2
Rural	19,0	12,3	16,3
Tchad	23,8	12,9	20,0

5.10 Evolution du niveau de possession des biens d'équipements par les ménages entre 2009 et 2018

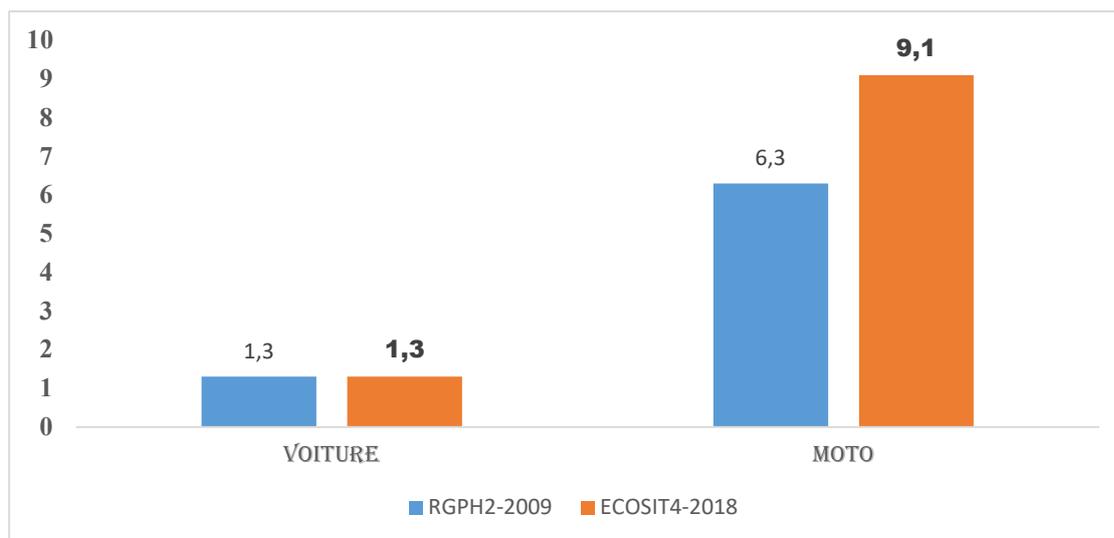
L'analyse de l'évolution du niveau de possession des biens d'équipements par les ménages montre qu'entre 2009 et 2018, à part le poste radio, le pourcentage de ménages possédant des biens d'équipement a beaucoup augmenté. Le téléphone portable et le poste radio sont les accessoires fonctionnels dont sont fréquemment dotés les différents ménages. Le changement fondamental réside à la possession de radio qui s'est amoindrie. En effet, la proportion des ménages possédant des radios a chuté de 49,5% en 2009 à 20% en 2018. Cette situation serait probablement due à la vulgarisation des téléphones portables intégrant beaucoup d'applications que sont entre autres la radio, la montre, etc.

Graphique 5.4 : Evolution de la possession de biens d'équipements de 2009 à 2018 (%)



5.11 EVOLUTION DU NIVEAU DE POSSESSION DES MOYENS DE TRANSPORT PAR LES MENAGES ENTRE 2009 ET 2018

Le graphique 5.4 montre qu'entre 2009 et 2018, le pourcentage de ménages possédant de véhicule n'a pratiquement pas changé (1,3% en 2009 et en 2018). Quant à la possession de motocyclette, on constate une augmentation significative (6,3% en 2009 contre 9,1% en 2018). Globalement, moins de 10% des ménages tchadiens possèdent les moyens de transport individuels comme la moto et le véhicule.

Graphique 5.5 : Evolution de la possession de moyens de transports de 2009 à 2018 (%)

CHAPITRE 6 : EDUCATION ET SANTE

L'Education et la Santé constituent deux secteurs prioritaires vers lesquels tous les efforts du Gouvernement sont orientés depuis quelques années. Elles constituent un maillon essentiel pour porter à l'échelle le niveau du développement. L'éducation est l'avenue de choix pour échapper à la pauvreté, la marginalisation et la mauvaise santé (ACDI, 2001).

La mauvaise santé est à la fois une cause et une conséquence de la pauvreté. La maladie peut entamer les économies d'une famille, diminuer les capacités d'apprentissage, réduire la productivité et compromettre la qualité de la vie -créant ou perpétuant ainsi la pauvreté-. Inversement, les pauvres sont exposés à des risques individuels et environnementaux plus grands, sont moins bien nourris, moins bien informés et ont moins facilement accès aux prestations de santé. Ils sont donc davantage exposés au risque de maladies et d'incapacités (OMS, 1999). L'éducation, la santé et la pauvreté sont donc étroitement liées.

Ce chapitre a pour objet de présenter les résultats de l'analyse de l'éducation et de l'alphabétisation et celle de la santé au Tchad en 2018 en rapport avec la pauvreté.

6.1 Alphabétisation-Scolarisation et pauvreté

6.1.1. Alphabétisation

6.1.1.1 Alphabétisation et pauvreté selon le milieu de résidence

Le niveau d'alphabétisation des membres du ménage est mesuré par la capacité de savoir lire et écrire une phrase simple dans une langue officielle (Français ou Arabe), dans l'une des langues nationales (Sara, Ngambaye, Moundang, Maba, etc.) ou dans une langue étrangère. Il s'agit de connaître l'aptitude à lire et à écrire de la personne dans une langue quelconque. L'on considère qu'une personne sait lire et écrire dans une langue donnée, lorsqu'elle peut exprimer une pensée sous forme écrite dans cette langue. Sur la base de cette définition, le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus est estimé à 41,5%, taux largement supérieur à celui obtenu en 2011 (26,8%). Le taux d'alphabétisation est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (57,6% contre 28,1%); il l'est aussi plus en milieu urbain qu'en milieu rural (66,0% contre 32,5%). On observe de fortes disparités entre N'Djaména et les autres centres urbains (76,1% à N'Djaména contre 58,8% pour les autres centres urbains).

La ventilation du taux d'alphabétisation par quintile de bien-être économique confirme la tendance attendue : le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus est plus élevé chez les plus riches (57,0%) que chez les plus pauvres (33,4%). En considérant seulement les ménages les plus pauvres, il passe de 18,9% chez les femmes à 52,2% chez les hommes alors que chez les plus riches, il va de 43,4% chez les femmes à 71,5% chez les hommes.

Tableau 6.01a : Taux d’alphabétisation des 15 ans et plus par quintile de bien-être selon le milieu de résidence et le sexe

Quintile de bien-être	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Tchad		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Plus pauvre	69,8	36,4	50,3	50,5	17,0	31,6	52,2	18,9	33,4
Moyen pauvre	74,6	45,8	58,9	45,2	19,8	31,1	49,7	23,7	35,3
Médian	76,3	47,8	61,5	47,4	19,9	32,0	55,1	26,5	39,4
Moyen riche	79,1	54,9	66,6	49,3	19,4	32,8	60,6	31,7	45,0
Plus riche	86,6	60,9	73,6	53,6	23,9	38,1	71,5	43,4	57,0
Ensemble	80,2	52,9	66,0	48,7	19,4	32,5	57,6	28,1	41,5

On constate d’après le tableau 6.01b que, quels que soient le sexe et le milieu de résidence, les non pauvres sont plus alphabétisés que les pauvres. Le taux d’alphabétisation parmi les pauvres est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (51,0% contre 21,1%) ; il l’est aussi plus en milieu urbain qu’en milieu rural (54,4% contre 31,6%). La même tendance s’observe chez les non pauvres (61,2% pour les hommes contre 32,2% pour les femmes et 68,1% en milieu urbain contre 33,3% en milieu rural).

En 2018, un pauvre sur trois est alphabétisé (34,2%) alors qu’en 2011 (ECOSIT3), c’était seulement un pauvre sur cinq (23,2%).

Tableau 6.01b : Taux d’alphabétisation des 15 ans et plus par milieu de résidence selon le niveau de vie et le sexe

Milieu de résidence	Non Pauvre			Pauvre			Tchad		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	81,6	55,3	68,1	71,3	41,6	54,4	80,2	52,9	66,0
Rural	49,0	20,3	33,3	48,4	18,4	31,6	48,7	19,4	32,5
Total	61,2	32,2	45,7	51,0	21,1	34,2	57,6	28,1	41,5

6.1.1.2 Alphabétisation et pauvreté selon la province de résidence

L'analyse du niveau d'alphabétisation des 15 ans et plus par province montre qu'il y a deux types de provinces : celles dont le taux d'alphabétisation est nettement inférieur à celui observé au niveau national (Lac, Salamat, Batha, Hadjer-Lamis, Kanem, Barh El Gazal, Sila, Chari-Baguirmi, Guéra, Borkou/Tibesti, Logone Occidentale, Wadi Fira, Ennedi Est/Ouest et Mandoul) et les autres provinces accusant de forts taux d'alphabétisation (tableau 6.02).

Le taux d'alphabétisation varie de 8,1% au Lac à 76,1% dans la capitale. En considérant seulement les ménages les plus pauvres, il passe de 3,0% dans la province du Lac à 60,7% à N'Djaména alors que chez les plus riches, il va de 17,4% au Lac à 83,5% dans la ville de N'Djaména.

Tableau 6.02 : Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus par province de résidence selon le quintile de bien-être

Province de résidence	Quintile de bien-être économique					Ensemble
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	
Batha	24,1	14,8	24,9	13,4	23,6	20,1
Borkou/Tibesti	9,1	17,3	33,2	44,2	49,9	34,5
Chari Baguirmi	16,4	18,1	25,2	30,7	41,8	28,5
Guéra	25,1	33,6	33,5	39,4	43,5	32,1
Hadjer-Lamis	15,2	17,2	18,3	20,3	37,4	21,0
Kanem	27,9	17,6	25,1	18,0	19,4	21,1
Lac	3,0	4,8	7,7	13,1	17,4	8,1
Logone Occidentale	27,2	37,7	31,8	44,7	41,8	36,4
Logone Orientale	36,9	49,9	52,7	48,9	61,2	48,1
Mandoul	36,7	35,2	47,7	44,6	47,6	40,3
Mayo Kebbi Est	35,5	39,6	53,3	50,2	53,7	43,6
Mayo Kebbi Ouest	56,5	59,2	58,7	67,7	70,6	59,9
Moyen Chari	33,3	30,6	38,9	60,7	62,6	45,3
Ouaddaï	40,4	41,9	44,0	50,5	61,0	48,4
Salamat	14,2	10,4	17,1	19,0	37,7	18,7
Tandjilé	44,0	45,9	58,4	39,9	58,5	47,3

Province de résidence	Quintile de bien-être économique					Ensemble
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	
Wadi Fira	23,1	33,2	41,8	40,9	62,5	39,3
N'Djaména	60,7	67,9	70,1	74,6	83,5	76,1
Barh El Gazal	16,2	10,7	20,7	29,3	28,6	22,0
Ennedi Ouest/Est	33,8	51,9	34,3	37,0	42,6	40,2
Sila	23,7	23,9	18,3	36,9	51,3	28,0
Total	33,4	35,3	39,4	45,0	57,0	41,5

6.1.2 Scolarisation

La scolarisation se définit par rapport à la fréquentation d'un établissement scolaire, public, privé ou communautaire, reconnu ou non par l'État. Elle se réfère aux enfants qui fréquentent un établissement à plein temps.

6.1.2.1 Parcours scolaire des enfants selon le quintile de bien-être

Afin de pouvoir comparer les individus en termes de niveau de vie, l'indicateur quintile de bien-être a été utilisé. Une première analyse des disparités selon le niveau de vie est faite en distribuant la population par niveau de vie selon le niveau d'instruction.

Tout d'abord, les proportions des populations les plus pauvres (Q1) représentent 5,2%, 29,1%, 19,9%, 10,7% et 3,6% des individus qui ont accédé au préscolaire, au primaire, au secondaire 1^{er} cycle, au secondaire 2nd cycle et au supérieur respectivement. Par contre les personnes issues des milieux les plus riches (Q5) représentent environ 37,2% des effectifs dans le préscolaire, 12,2% dans le primaire, 20,8% dans le secondaire 1^{er} cycle, 32,3% dans le secondaire 2nd cycle et 53,8% dans le supérieur. Ainsi, plus le niveau d'étude augmente, plus la proportion des plus pauvres baisse et inversement la proportion des enfants issus des milieux les plus riches augmente.

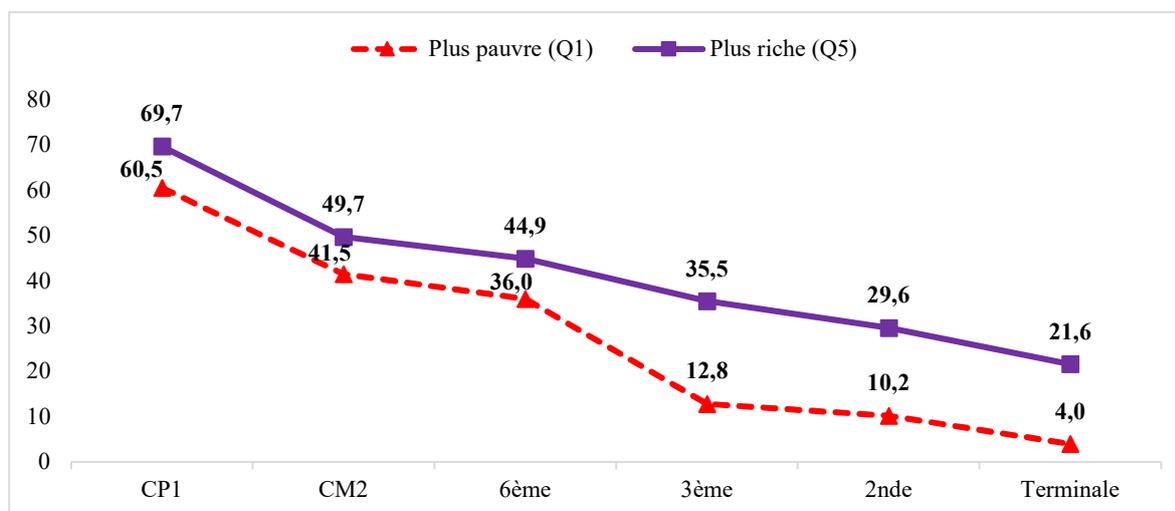
Compte tenu de cette représentativité et comparativement aux enfants issus des ménages les plus riches (Q5), les plus pauvres (Q1) ont donc 115% moins de chances d'accéder au préscolaire ; s'ils ont par ailleurs 8% plus de chance d'accéder au primaire, ces enfants ont un accès inéquitable aux cycles les plus élevés du système éducatif. En effet, comparativement aux plus riches, ils ont respectivement 31% moins de chance d'accès au 1^{er} cycle du secondaire, environ 77% moins de chance d'accéder au 2nd cycle du secondaire et enfin 147% moins de chance pour le supérieur. Ainsi, les plus pauvres demeurent pratiquement exclus du supérieur et dans une moindre mesure du préscolaire.

Tableau 6.03 : Répartition de la population selon le quintile de bien-être et le niveau d'instruction atteint, 2017/2018

Quintile de bien-être	% dans la population	Niveau d'instruction					
		Aucun	Préscolaire	Primaire	Secondaire 1er cycle	Secondaire 2ème cycle	Supérieur
Q1(Plus pauvres)	26,0	26,6	5,2	29,1	19,9	10,7	3,6
Q2(Moyens Pauvres)	22,5	24,0	11,4	21,4	17,0	15,2	6,9
Q3(Médians)	20,4	21,1	17,9	19,8	18,7	16,5	12,1
Q4(Moyens riches)	18,0	17,2	28,2	17,3	23,6	25,3	23,6
Q5 (Plus riches)	13,2	11,2	37,2	12,2	20,8	32,3	53,8
Total	100	100	100	100	100	100	100
Rapport de chance : Plus pauvres/Plus riches		8,2%	-115,0%	8,2%	-31,4%	-77,3%	-147,1%

L'analyse précédente a permis de déterminer les proportions des individus les plus pauvres et les plus riches scolarisés aux différents niveaux d'éducation. Elle permet certes d'identifier les inégalités de couverture scolaire en fonction des niveaux de vie, mais ne met pas en exergue les points précis où naissent les inégalités entre les plus riches et les plus pauvres. Le paragraphe qui suit apporte des informations complémentaires sur les inégalités le long des parcours scolaires des individus en fonction de leur niveau de bien-être.

Selon le graphique 6.1, le niveau de bien-être demeure un déterminant de l'accès à l'école. D'abord la proportion d'enfants issus des milieux les plus riches qui accèdent à la première année du primaire est de 69,7% contre 60,5% pour les enfants des milieux les plus pauvres, soit un écart de 9 points de pourcentage. Ces écarts demeurent presque identiques à la fin du primaire et à l'entrée du secondaire 1^{er} cycle. Les écarts s'amplifient à la fin du secondaire 1^{er} cycle où la probabilité d'accès est estimée à 12,8% pour les plus pauvres et à 35,5% pour les plus riches. Finalement, environ 4% seulement des enfants des milieux les plus pauvres (Q1) ont la chance d'achever le 2nd cycle de l'enseignement secondaire, chiffre qui contraste fortement avec celui de ceux issus du quintile le plus riche (Q5) qui s'élève à 21,6%.

Graphique 6.1 : Parcours scolaire des enfants tchadiens selon le niveau de richesse, 2017/2018

6.1.2.2 Couverture scolaire de la population d'âge scolarisable en 2017/2018

Le tableau 6.04 présente, à travers les Taux Bruts de Scolarisation (TBS), les niveaux de couverture des différents cycles du système éducatif au Tchad en 2017/2018.

Il apparaît que le préscolaire est très faiblement représenté avec une couverture estimée seulement à 2%. Ensuite, celle du primaire atteint 72,5% et au niveau du cycle secondaire, les TBS sont estimés à 32,5% pour le premier cycle et 25,5% pour le 2nd cycle.

En considérant le sexe, la couverture scolaire chez les garçons est systématiquement supérieure à celle de filles. Dans le deuxième cycle du secondaire, les écarts sont tel que le niveau de couverture des garçons est plus de deux fois supérieur à celui des filles (35,4% contre 16,9%).

De même, le milieu de résidence demeure un facteur favorisant l'accès à l'éducation. En effet, les couvertures du préscolaire des urbains (4,5%) est presque le quadruple de celle des ruraux (1,3%). Les écarts demeurent aussi importants dans l'ensemble des segments du système éducatif.

Dans le primaire par exemple, le TBS en milieu urbain atteint 104,1% alors qu'il n'est que de 63,4% en milieu rural.

Tableau 6.04 : Taux Brut de Scolarisation par sexe et milieu de résidence selon le niveau d'instruction, 2017/2018

Sexe et milieu de résidence	Préscolaire	Primaire	Secondaire 1er cycle	Secondaire 2nd cycle
Sexe				
Homme	1,8	78,8	39,2	35,4
Femme	2,2	66,4	25,6	16,9

Sexe et milieu de résidence	Précolaire	Primaire	Secondaire 1er cycle	Secondaire 2nd cycle
Ensemble	2,0	72,5	32,5	25,5
Milieu de résidence				
Urbain	4,5	104,1	64,7	57,9
Rural	1,3	63,4	20,6	11,4
Ensemble	2,0	72,5	32,5	25,5

Au-delà des différenciations liées au milieu de résidence, des disparités dans l'accès à l'éducation sont également observées au niveau de la province de résidence et du quintile de bien-être.

On constate qu'en 2017/2018, le Moyen-Chari se démarque positivement avec une meilleure couverture scolaire dans le primaire, estimée à près de 124,6%, un chiffre largement au-dessus de la situation nationale estimée à 72,5%. C'est également le cas pour le Mayo-Kebbi Ouest (117,4%), le Logone Occidental (106,7%), la Tandjilé (107,6%) et le Logone Oriental (104,8%). Cependant, les provinces comme le Ouaddaï (26,1%), le Kanem (22,3%) et le Sila (20,5%) affichent des couvertures scolaires bien plus faibles. Il s'agit là d'écarts considérables entre les provinces qui méritent d'être significativement réduits.

Des constats similaires peuvent être notés lorsqu'on considère le 1er cycle du secondaire. En effet, si N'Djaména détient la meilleure couverture scolaire en 2017/2018 avec un TBS de 75,4%, les couvertures les plus faibles sont en revanche observées dans les provinces du Salamat (9,2%), du Sila (8,7%) et du Kanem (6,9%), où les TBS n'atteignent pas 10%. C'est donc un rapport qui va pratiquement du simple au sextuple, manifestant ainsi un écart significatif que la nouvelle politique éducative doit chercher à résorber. Dans cette perspective, connaître les sources de ces disparités provinciales serait sans doute nécessaire.

En considérant le quintile de bien-être, le taux brut de scolarisation dans le primaire est plus élevé chez les enfants issus des ménages plus riches (99,4%) que chez les enfants issus des ménages plus pauvres (71,6%). Les hommes plus riches se démarquent nettement des femmes de ce quintile à la fin du cycle secondaire (TBS au secondaire 2nd cycle : 86,5% contre 27,4%).

Tableau 6.05 : Taux Brut de Scolarisation par milieu de résidence, province, quintile de bien-être selon le cycle et le sexe en 2017/2018

Milieu, province de résidence et quintile de bien-être	Primaire			Secondaire 1er cycle			Secondaire 2nd cycle		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Milieu de résidence									

Milieu, province de résidence et quintile de bien-être	Primaire			Secondaire 1er cycle			Secondaire 2nd cycle		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Urbain	109,7	98,8	104,1	75,5	53,9	64,7	69,5	46,0	57,9
Rural	70,0	56,9	63,4	26,0	15,1	20,6	18,6	5,6	11,4
Province de résidence									
Batha	41,5	36,6	39,0	11,2	10,0	10,6	14,1	1,7	7,0
Borkou	49,4	35,3	42,2	30,7	24,4	27,2	15,1	2,3	7,0
Chari- Baguirmi	33,9	23,1	28,3	25,4	18,4	21,5	19,4	6,6	11,6
Guéra	58,5	61,5	59,9	27,7	4,7	16,3	13,5	3,2	7,3
Hadjer- Lamis	43,4	18,2	30,5	12,4	14,4	13,4	8,1	2,3	4,7
Kanem	25,0	20,1	22,3	11,7	1,7	6,9	5,4	0,0	2,3
Lac	55,2	48,5	51,7	15,9	7,5	11,5	4,6	0,7	2,6
Logone Occidental	122,8	93,6	106,7	60,9	23,2	41,3	48,6	22,1	35,9
Logone Oriental	119,8	91,6	104,8	41,9	29,3	36,4	51,8	17,1	35,7
Mandoul	116,3	102,3	109,1	40,0	29,5	35,5	19,9	16,1	17,7
Mayo-Kebbi Est	115,2	89,4	102,3	53,2	40,3	47,6	65,8	17,2	40,0
Mayo-Kebbi Ouest	125,6	110,2	117,4	66,2	61,7	64,1	61,1	23,6	40,6
Moyen-Chari	131,8	118,2	124,6	52,5	23,0	36,6	26,6	27,6	27,1
Ouadaï	27,7	24,3	26,1	19,8	16,5	18,2	10,6	16,1	13,9
Salamat	45,7	39,7	42,9	14,5	5,1	9,2	6,1	1,6	4,1
Tandjilé	115,0	100,6	107,6	33,4	19,2	26,7	21,2	1,8	10,7
Wadi Fira	57,8	27,9	43,4	17,2	9,1	12,6	4,0	5,0	4,6

Milieu, province de résidence et quintile de bien-être	Primaire			Secondaire 1er cycle			Secondaire 2nd cycle		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Ville de N'Djaména	105,8	101,9	103,8	85,4	65,6	75,4	82,0	59,6	71,5
Barh-El- Gazal	34,7	34,8	34,7	16,7	3,2	10,6	7,6	3,1	5,3
Ennedi Ouest/Ennedi Est	89,6	49,9	72,3	37,0	13,0	24,4	17,0	1,3	11,2
Sila	22,1	18,3	20,5	9,7	7,1	8,7	23,5	11,2	16,3
Quintile de bien-être									
Plus pauvres	78,3	65,0	71,6	26,5	15,7	21,4	16,6	6,4	11,5
Moyen pauvres	71,1	56,1	63,5	27,9	19,7	23,8	23,6	10,1	16,6
Médian	79,4	63,7	71,5	37,4	23,4	30,4	25,1	13,9	19,3
Moyen riches	77,9	74,1	75,9	55,4	34,9	44,7	46,8	27,0	36,6
Plus riches	103,9	95,0	99,4	78,9	52,1	65,6	86,5	27,4	48,5
Ensemble	78,8	66,4	72,5	39,2	25,6	32,5	35,4	16,9	25,5

6.1.2.3 Scolarisation des enfants ayant effectivement l'âge de fréquenter l'école primaire

Le tableau 6.06 donne le taux net de scolarisation dans le primaire par milieu de résidence selon le quintile de bien-être. Le taux net de scolarisation (TNS) correspond au rapport de la population scolarisée et ayant l'âge officiel d'une scolarisation à la population scolarisable ayant l'âge officiel d'une scolarisation. Dans le cadre de cette analyse, il s'agit de la scolarisation au primaire (6-11 ans). Le taux net de scolarisation au primaire est évalué à 46,0% en 2018 contre 43,7% en 2011 (ECOSIT3).

Les garçons sont plus scolarisés que les filles (48,4% contre 43,7%) et le milieu rural est grandement défavorisé par rapport au milieu urbain (68,1% en milieu urbain contre 39,6% en milieu rural).

Le taux net de scolarisation au primaire parmi les plus pauvres est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (60,3% contre 43,7%). Pour les plus riches, il l'est aussi plus en milieu urbain

qu'en milieu rural (78,7% contre 42,8%). Globalement, les enfants des ménages plus pauvres (45,3%) sont moins scolarisés que ceux des ménages plus riches (64,1%).

Tableau 6.06 : Taux net de scolarisation dans le primaire des 6-11 ans par milieu de résidence selon le quintile de bien-être et le sexe (%)

Milieu de résidence	Quintile de bien-être économique					Sexe		Ensemble
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Masculin	Féminin	
Urbain	60,3	58,9	65,3	71,1	78,7	70,2	66,0	68,1
Rural	43,7	35,4	37,8	38,4	42,8	42,1	37,1	39,6
Ensemble	45,3	38,7	44,9	50,9	64,1	48,4	43,7	46,0

Selon le tableau 6.07a, le TNS varie de 13,6% au Sila à 71,6% dans la province du Mayo-Kebbi Ouest. En considérant seulement les ménages les plus pauvres, il passe de 7,7% dans la province du Chari-Baguirmi à 78,5% dans l'Ennedi Est/Ouest, alors que chez les plus riches, il va de 14,2% au Borkou/Tibesti à 100,0% dans la province du Mandoul.

Dans l'ensemble des ménages du pays, les garçons les plus scolarisés résident dans la province du Logone Occidental (77,5%) et chez les filles, le taux le plus élevé est enregistré dans les provinces du Mayo-Kebbi Ouest (69,1%) et du Moyen-Chari (69,1%).

Tableau 6.07a : Taux net de scolarisation des 6-11 ans par province de résidence selon le sexe et le quintile de bien-être (%)

Province de résidence	Quintile de bien-être économique					Sexe		Ensemble
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Masculin	Femme	
Batha	17,8	25,7	33,8	36,3	58,2	28,6	26,1	27,4
Borkou/Tibesti	28,5	16,7	42,4	47,0	14,2	32,9	21,7	27,2
Chari Baguirmi	7,7	7,3	24,3	29,3	50,2	27,2	18,2	22,5
Guéra	34,6	43,8	53,5	39,2	66,4	38,5	42,6	40,5
Hadjer Lamis	9,1	10,0	25,1	20,2	52,2	27,1	11,8	19,3
Kanem	26,7	19,1	18,2	3,4	18,2	15,9	16,6	16,3
Lac	17,8	40,3	40,8	47,7	63,3	35,7	35,4	35,5
Logone Occidental	62,0	73,0	74,0	74,6	76,9	77,5	62,4	69,2

Province de résidence	Quintile de bien-être économique					Sexe		Ensemble
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Masculin	Femme	
Logone Oriental	55,1	60,3	67,9	86,9	70,2	64,8	61,4	63,0
Mandoul	62,2	67,2	59,1	50,9	100,0	63,3	61,7	62,4
Mayo Kebbi Est	59,5	58,9	80,2	77,0	86,7	72,0	58,9	65,4
Mayo Kebbi Ouest	72,0	67,3	78,2	74,8	60,9	74,3	69,2	71,6
Moyen Chari	75,3	59,6	67,5	75,3	85,2	72,9	69,1	70,9
Ouaddaï	7,9	7,0	11,1	33,7	72,1	15,8	18,3	17,0
Salamat	16,8	28,5	27,0	29,9	51,9	32,3	22,6	27,8
Tandjilé	67,2	68,8	69,0	57,1	47,0	66,1	67,5	66,8
Wadi Fira	17,4	24,1	27,2	50,6	34,2	38,5	17,5	28,4
N'Djaména	45,0	56,4	65,3	74,2	80,0	70,6	67,2	68,9
Barh El Gazal	33,1	17,3	20,4	24,9	31,0	23,7	25,0	24,4
Ennedi Est/Ennedi Ouest	78,5	28,7	59,1	60,6	50,2	62,7	35,1	50,7
Sila	16,2	7,2	8,1	24,7	48,9	14,9	11,9	13,6
Total	45,3	38,7	44,9	50,9	64,1	48,4	43,7	46,0

Selon le tableau A.4.04 en annexe, 11,8% des enfants âgés de 12-15 ans sont inscrits au secondaire premier cycle (25,5% en milieu urbain contre 6,7% en milieu rural). Le taux net de scolarisation dans le secondaire 2^{ème} Cycle (16-18 ans) est évalué à 5,5% en 2017/2018 (14,5% en milieu urbain contre 1,7% en milieu rural).

L'analyse du TNS du secondaire premier cycle selon la province de résidence montre que sept provinces accusent des taux nets supérieurs à la moyenne nationale. Il s'agit de N'Djaména (32,6%), du Mayo-Kebbi Ouest (18,3%), du Mayo-Kebbi Est (14,8%), du Logone Occidental (14,3%), du Borkou/Tibesti (14,4%), de la Tandjilé (11,9%) et du Logone Oriental (11,9%). Les TNS du secondaire 1^{er} cycle les plus bas sont enregistrés dans les provinces du Sila (1,9%) et du Kanem (2,8%).

Cinq provinces accusent des taux nets supérieurs à la moyenne nationale au 2^{ème} cycle du secondaire : N'Djaména (20,4%), Mayo-Kebbi Ouest (7,1%), Logone Oriental (6,6%), Logone Occidental (6,4%) et Mayo-Kebbi Est (5,8%). Les TNS du secondaire 2^{ème} cycle les plus bas sont enregistrés dans les provinces du Lac (0,0%) et de l'Ennedi Est/Ennedi Ouest (0,3%).

Selon le tableau 6.07b, 2,0% des enfants âgés de 19-23 ans sont inscrits au supérieur (6,7% en milieu urbain contre 0,1% en milieu rural). Le rapport de la population scolarisée de 12-18 ans à la population scolarisable du secondaire de 12-18 ans conduit à un taux net de scolarisation au secondaire de 9,6% (21,3% en milieu urbain contre 5,0% en milieu rural). Le taux net de scolarisation dans le fondamental est estimé à 35,4%.

Tableau 6.07b : Taux net de scolarisation au fondamental, au secondaire et au supérieur par milieu de résidence en 2017/2018 (%)

Milieu de résidence	Secondaire 1 ^{er} cycle	Secondaire 2 nd cycle	TNS (12-18 ans)	TNS (6-15 ans)	Supérieur
Urbain	25,5	14,5	21,3	53,2	6,7
Rural	6,7	1,7	5,0	29,8	0,1
Ensemble	11,8	5,6	9,6	35,4	2

6.1.3 Pauvreté et niveau d'études atteint

D'après le tableau 6.08, neuf individus sur dix (87,5%) n'ont aucun diplôme, 6,3% ont le CEPE et 3,9% ont le BEPC/BEF. Très peu d'individus de 6 ans et plus ont un diplôme équivalant à la licence ou plus (0,6% pour licence, 0,2% pour master/maitrise et 0% pour doctorat). On constate particulièrement que 3,7% des hommes plus riches ont la licence comme le diplôme le plus élevé obtenu. Moins d'un individu âgé de 6 ans et plus sur dix a au moins le BEPC/BEF (6,2%). Cette proportion est de 2,4% chez les plus pauvres contre 16,0% chez les plus riches et 9,0% parmi les hommes contre 3,6% chez les femmes.

Tableau 6.08 : Diplôme le plus élevé obtenu des 6 ans et plus selon le quintile de bien-être et le sexe (%)

Diplôme le plus élevé obtenu	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Plus pauvre	Plus riche	Ensemble	Plus pauvre	Plus riche	Ensemble	Plus pauvre	Plus riche	Ensemble
Aucun	89,5	67,2	83,1	95,9	81,2	91,4	92,9	74,4	87,5
CEPE	6,5	11,2	7,8	3,2	8,1	5	4,7	9,6	6,3
BEPC/BEF	3	10,5	5,4	0,8	6,1	2,5	1,8	8,3	3,9
CAP	0	0,2	0,1	-	0,1	0	0	0,2	0,1
BT	-	0,1	0	0	0,1	0	0	0,1	0
BAC	0,7	3,5	1,5	0	1,8	0,5	0,4	2,6	0,9
DEUG, DUT, BTS	0,1	1,6	0,5	0	1,1	0,3	0,1	1,3	0,4
Licence	0,1	3,7	1,1	0	0,9	0,2	0,1	2,3	0,6
Maitrise	0	0,8	0,2	-	0,3	0	0	0,5	0,1
Master/DEA/DESS	-	1	0,2	-	0,2	0	-	0,6	0,1
Doctorat/Phd	-	0,1	0	-	0	0	-	0,1	0

6.1.4 Fréquentation scolaire selon le type d'établissement

Selon le type d'établissement, parmi les personnes âgées de 6 ans ou plus et qui fréquentent un établissement scolaire en 2018, sept sur dix (70,3%) sont inscrites dans un établissement public (75,4% des plus pauvres et 54,3% des plus riches) ; un élève sur cinq (22,1%) fréquente un

établissement privé (10,8% dans le privé religieux, 11,2% dans le privé non religieux et 0,1% dans le privé international). On a plus d'élèves issus des milieux plus riches dans le privé religieux (16,2%) et le privé non religieux (27,4%). Les écoles communautaires ont absorbé 6,8% des élèves (12,0% des plus pauvres et 1,1% des plus riches).

Seulement 0,6% des personnes âgées de 6 ans et plus étaient inscrites dans un établissement créé par une ONG ou appuyé par une agence des Nations Unies.

Tableau 6.09 : Répartition de la population scolarisée (6 ans et plus) au moment de l'enquête par type d'établissement selon le quintile de bien-être (%)

Type d'établissement	Quintile de bien-être économique					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
Gouvernement	75,4	76,1	71,2	68,7	54,3	70,3
Privé religieux	8,3	8,6	11,3	11,8	16,2	10,8
Privé non religieux	3,8	6,8	9,2	15,9	27,4	11,2
Privé international	-	0,0	0,0	0,2	0,4	0,1
La Communauté	12,0	7,5	7,2	2,7	1,1	6,8
ONGs et UN	0,5	0,7	1,1	0,4	0,0	0,6
Autre	75,4	76,1	71,2	68,7	54,3	0,2
Total	100	100	100	100	100	100

6.1.5 Fréquentation scolaire selon le type d'enseignement et pauvreté

La majorité des plus pauvres de 6 ans et plus scolarisés fréquentaient en 2017/2018 soit le primaire (86,4%) soit le secondaire premier cycle (10,6%). Quel que soit le quintile, les personnes scolarisées fréquentaient en 2017/2018 soit le primaire (75,2%) soit le secondaire premier cycle (15,7%).

Tableau 6.10 : Structure de la population scolarisée (6 ans et plus) au moment de l'enquête par type d'enseignement selon le quintile de bien-être (%)

Type d'enseignement	Quintile de bien-être économique					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médi an	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
Maternelle	0,1	0,4	0,4	0,7	0,7	0,4
Primaire	86,4	80,7	77,8	66	55,5	75,2
Secondaire 1 (Post Primaire) générale	10,6	14	15,5	19,9	22,5	15,7
Secondaire 2 général	2,5	4,3	5,1	9,6	13,4	6,3
Secondaire 2 technique	0	0,1	0,1	0,8	1,3	0,4
Post secondaire (préparation de diplôme)	0,1	0,2	0,5	0,8	0,7	0,4
Supérieur	0,3	0,3	0,7	2,3	5,8	1,6

Total	100	100	100	100	100	100
--------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

6.1.6 Non fréquentation scolaire

Les résultats de l'enquête (tableau 6.11) montrent que parmi les personnes non scolarisées âgées de 6 ans et plus, 55,9% sont de sexe féminin. Par ailleurs, quel que soit le niveau de bien-être des ménages, les femmes sont majoritairement non instruites. En particulier dans les ménages médians résidant en milieu urbain, il y a plus des femmes non instruites (56,3%). Cette proportion est de 56,5% en zone rurale, légèrement supérieure à celle du milieu urbain.

Tableau 6.11 : Répartition de la population non scolarisée (6 ans et plus) au moment de l'enquête par quintile de bien-être selon le milieu de résidence et le sexe (%)

Quintile de bien-être	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Tchad		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Plus pauvre	41,2	58,8	100	43,3	56,7	100	43,1	56,9	100
Moyen pauvre	41,2	58,8	100	44,2	55,8	100	43,8	56,2	100
Médian	43,7	56,3	100	43,5	56,5	100	43,5	56,5	100
Moyen riche	45,2	54,8	100	44,5	55,5	100	44,7	55,3	100
Plus riche	45,3	54,7	100	46,7	53,3	100	46,1	53,9	100
Ensemble	44,0	56,0	100	44,1	55,9	100	44,1	55,9	100

Si l'on s'intéresse seulement aux hommes, l'analyse selon la province de résidence (voir tableau A.4.05 en annexe) révèle que la population non scolarisée réside majoritairement dans la ville de N'Djaména (8,6%) et la province du Ouaddaï (8,5%). C'est dans les provinces du Borkou/Tibesti et de l'Ennedi Est/Ouest que l'on observe les proportions les plus faibles (moins de 2%). Parmi les plus pauvres, la proportion la plus élevée est observée au Mayo-Kebbi Est (8,2%) et la plus faible à l'Ennedi Est/Ouest et au Borkou/Tibesti (0,4% respectivement), alors que le maximum se trouve dans la capitale N'Djaména (20,7%) et la faible proportion au Guéra (1,4%) chez les plus riches.

Selon le tableau 6.12a, la proportion des femmes non scolarisées varie de 1,4% dans le Borkou/Tibesti à 7,8% dans la province de N'Djaména.

Tableau 6.12a : Répartition de la population féminine non scolarisée (6 ans et plus) au moment de l'enquête par quintile de bien-être selon la province de résidence (%)

Province de résidence	Quintile de bien-être économique					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
Batha	5,5	5,9	3,9	3,2	3,5	4,6
Borkou/Tibesti	0,5	1,6	1,4	1,4	2,3	1,4
Chari Baguirmi	2,8	4,0	8,2	10,5	6,9	6,2
Guéra	6,7	4,5	2,3	2,8	1,7	3,9
Hadjer Lamis	3,3	7,0	8,0	6,4	4,9	5,9
Kanem	1,1	4,1	5,8	4,5	5,0	3,9
Lac	4,9	4,3	4,0	4,0	2,2	4,0
Logone Occidental	7,4	4,3	5,9	6,2	6,7	6,1
Logone Oriental	10,1	4,9	4,7	4,7	7,1	6,4
Mandoul	7,7	4,9	4,5	3,7	2,1	4,9
Mayo Kebbi Est	10,4	7,9	4,0	5,8	4,5	6,9
Mayo Kebbi Ouest	7,2	4,0	4,4	2,5	1,9	4,3
Moyen Chari	4,0	4,5	5,1	5,8	4,5	4,7
Ouaddaï	5,7	9,4	7,1	6,4	8,4	7,4
Salamat	3,9	2,6	3,4	2,8	2,8	3,1
Tandjilé	7,4	7,4	3,9	3,7	2,2	5,3
Wadi Fira	4,3	5,8	6,7	6,2	4,5	5,5
N'Djaména	1,7	4,2	7,5	11,2	20,5	7,8
Barh El Gazal	1,6	2,2	2,7	2,7	3,7	2,4
Ennedi Ouest/Ennedi Est	0,5	1,6	1,7	2,5	2,3	1,6
Sila	3,2	4,6	4,8	3,2	2,2	3,7
Total	100	100	100	100	100	100

Selon le tableau 6.12b, globalement, la population non scolarisée réside majoritairement dans la ville de N'Djaména (8,2%) et la province du Ouaddaï (7,9%). C'est dans les provinces du Borkou/Tibesti et de l'Ennedi Est/Ouest que l'on observe les proportions les plus faibles (moins de 2%). Elles varient de 0,5% dans les provinces de l'Ennedi Est/Ouest et du Borkou/Tibesti à 9,4% dans les provinces du Logone Oriental et du Mayo-Kebbi Est au sein des ménages plus pauvres.

Tableau 6.12b : Répartition de la population totale non scolarisée (6 ans et plus) par province selon le quintile de bien-être (%)

Province de résidence	Quintile de bien-être économique					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
Batha	5,8	6,0	4,2	3,3	3,3	4,7
Borkou/Tibesti	0,5	1,7	1,3	1,3	2,3	1,3
Chari Baguirmi	3,2	4,1	7,9	10,6	6,9	6,3
Guéra	7,0	4,3	2,4	3,1	1,5	3,9
Hadjer-Lamis	3,3	7,1	7,9	6,9	4,6	6,0
Kanem	1,3	3,6	5,4	4,2	4,6	3,7
Lac	5,2	4,5	4,1	3,8	2,3	4,2
Logone Occidental	6,9	3,9	5,3	6,0	6,6	5,7
Logone Oriental	9,4	4,9	4,5	4,5	7,1	6,1
Mandoul	7,7	5,0	4,6	3,7	2,8	5,0
Mayo Kebbi Est	9,4	7,3	3,5	5,2	4,2	6,2
Mayo Kebbi Ouest	6,6	4,2	4,0	2,3	1,9	4,1
Moyen Chari	4,3	4,3	4,7	5,7	5,0	4,7
Ouaddaï	5,9	10,3	7,8	6,8	8,7	7,9
Salamat	3,8	2,5	3,4	2,8	2,9	3,1
Tandjilé	7,3	6,8	4,1	3,6	2,6	5,2
Wadi Fira	4,6	5,7	6,4	6,0	4,3	5,5
N'Djaména	1,7	4,3	8,4	11,7	20,6	8,2
Barh El Gazal	1,8	2,6	2,9	2,8	3,4	2,6

Province de résidence	Quintile de bien-être économique					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
Ennedi Ouest/Ennedi Est	0,5	1,7	1,8	2,4	2,2	1,6
Sila	3,8	5,0	5,5	3,4	2,2	4,1
Total	100	100	100	100	100	100

6.1.7 Raison de non-fréquentation scolaire

La non-scolarisation des enfants constitue pour le Tchad un grand problème auquel il serait souhaitable d'avoir des solutions urgentes. Son ampleur et sa complexité exigent une intervention dans le domaine aussi bien des décideurs que des chercheurs (Mbaindoh Evariste, 1996).

Moins de deux tiers seulement des enfants ont la chance d'accéder au primaire et environ 40% seulement l'achèvent. Cela signifie qu'environ un tiers des enfants d'âges scolarisables n'accèdent toujours pas à l'école et une bonne proportion abandonne avant la fin du primaire. Dans cette perspective, il est donc impératif d'identifier les raisons ou les facteurs qui peuvent expliquer pourquoi ces enfants (ceux qui n'ont jamais été à l'école et ceux qui l'ont abandonnée de façon précoce) se retrouvent dans ces circonstances. Il peut s'agir de raisons du côté de l'offre scolaire (école trop éloignée ou n'ayant pas les caractéristiques convenables pour les familles) ou du côté de la demande familiale.

Savoir combien d'enfants d'âge scolarisable sont hors de l'école peut être obtenu en mobilisant les données d'enquêtes ménages. Elles présentent l'avantage de contenir des informations sur tous les individus, qu'ils soient à l'école ou pas, ou qu'ils aient été à l'école ou pas, ce qui permet d'avoir une estimation plus fiable du nombre d'enfants d'âge scolarisable hors de l'école, notamment lorsque l'échantillon retenu est assez représentatif de la population du pays.

Ainsi, les données du tableau 6.13a indiquent qu'en 2017/2018, près de 53,5% des enfants ayant l'âge d'être au primaire ne sont pas à l'école, alors même que l'ensemble du primaire est obligatoire. Cela correspond à un peu moins de 1 800 000 enfants qui sont exclus du système scolaire et qu'il faut absolument réintégrer dans le circuit scolaire.

Il faut toutefois relever que parmi ces enfants hors de l'école, si la très grande majorité n'a jamais été à l'école, certains pourront rentrer à l'école plus tard, ce qui surestime le nombre d'enfants qui n'ont pas accès à l'école. De même, parmi ceux qui entrent tardivement, certains peuvent abandonner plus tard, c'est-à-dire au-delà de l'âge de 15 ans, suggérant ainsi que les abandons sont peut-être sous-estimés.

Cependant, cela n'enlève en rien le fait qu'une proportion importante d'enfants d'âge scolarisable est hors de l'école. L'enjeu majeur est de savoir qui ils sont et de comprendre pourquoi ils sont hors de l'école afin de définir les actions appropriées qui permettent de les réinsérer dans le système scolaire.

Tableau 6.13a : Nombre et proportion d'enfants de 6 - 15 ans hors de l'école, par statut dans le fondamental en 2017/2018.

Statut de non scolarisation	Primaire		Secondaire 1er cycle	
	Effectif	%	Effectif	%
Population scolarisable	3 289 296	100	1 478 664	100
Enfants/jeunes d'âge scolarisable hors de l'école	1 758 134	53,5	666 874	45,1
N'ont jamais été à l'école	1 651 654	50,2	569 757	38,5
Ont été à l'école l'année précédente, mais l'ont abandonnée	62 426	1,9	48 468	3,3

Lorsqu'on examine les caractéristiques des enfants ayant l'âge du primaire mais hors de l'école, il apparaît tout d'abord que le risque d'être non scolarisé n'est pas très différent entre fille et garçon. En effet, comme l'indique le tableau 6.13b, ils représentent 51,1% à être hors de l'école parmi les garçons en 2017/2018, contre 55,8% parmi les filles, soit un très léger écart de 4 points de pourcentage.

La répartition des enfants hors de l'école selon le sexe permet d'ailleurs de noter que les filles sont significativement plus nombreuses que les garçons parmi les non scolarisés (53,0% de filles contre 47,0% de garçons). Même si l'écart est significatif, les actions à envisager devraient viser les deux sexes.

Les écarts dans les risques d'être hors de l'école sont en revanche plus marqués lorsqu'on considère le milieu de résidence. En effet, 60,2% des enfants en milieu rural sont hors de l'école, contre seulement 30,1% en milieu urbain. En outre, sur l'ensemble des enfants tchadiens hors de l'école, 87,3% sont en milieu rural. Le milieu rural reste donc une cible importante à considérer dans le défi de ramener à l'école ceux qui en sont exclus.

Les écarts sont également marqués lorsqu'on considère les provinces. Il apparaît en effet que les provinces du Hadjer-Lamis, du Kanem, du Ouaddaï et du Sila se démarquent négativement avec des proportions relativement plus élevées d'enfants d'âge scolarisable hors de l'école, bien au-dessus de la situation nationale estimée à 53,5%. Un ciblage sur ces provinces serait sans doute nécessaire.

Il ressort que le niveau de pauvreté constitue également un facteur de différenciation. En effet, plus de la moitié (54,6%) des enfants d'âge scolarisable du quintile le plus pauvre (Q1) sont hors du système scolaire, contre seulement 33,6% d'enfants hors de l'école dans le quintile le plus riche (Q5).

Par ailleurs, 28,4% d'enfants hors de l'école sont issus des ménages les plus pauvres et cette proportion est de 55,5% lorsqu'on considère les plus pauvres (28,4%) et les moyens pauvres (27,2%).

Ces constats suggèrent finalement que si le Tchad ne veut laisser aucun enfant en marge de l'éducation, les véritables défis se situent dans sa capacité à cibler et à toucher davantage les filles et les garçons des milieux ruraux, des provinces comme le Hadjer-Lamis, le Kanem, le

Ouaddaï et le Sila ainsi que des ménages pauvres. Il reste à comprendre pourquoi ces enfants se sont retrouvés hors du système scolaire afin de définir les leviers appropriés pour les ramener à l'école.

Tableau 6.13b : Quelques caractéristiques sociodémographiques des enfants hors de l'école dans le fondamental, 2017/2018

Caractéristiques sociodémographiques	% de non scolarisés dans la population scolarisable		% parmi les non scolarisés	
	Primaire	Secondaire 1er cycle	Primaire	Secondaire 1er cycle
Sexe				
homme	51,1	39	47,0	43,6
femme	55,8	51	53,0	56,4
Milieu				
urbain	30,1	22,8	12,7	13,6
rural	60,2	53,3	87,3	86,4
Province				
Batha	72,2	72,2	6,1	5,4
Borkou	72,8	56,8	1,5	1,4
Chari-Baguirmi	77,4	80,4	7,3	7,7
Guéra	58,1	60,2	4,8	5,0
Hadjer-Lamis	80,7	75,3	9,0	9,0
Kanem	83,4	87,3	5,0	6,5
Lac	64,5	72,2	5,4	6,4
Logone Occidental	30,2	25,2	3,4	3,2
Logone Oriental	36,2	17,3	5,0	2,6
Mandoul	37,1	21,1	3,8	2,4
Mayo-Kebbi Est	34,3	25,1	4,3	4,5
Mayo-Kebbi Ouest	28,4	12,3	2,3	1,5
Moyen-Chari	28,7	16,6	2,8	2,0

Ouaddaï	82,5	77,0	10,2	10,4
Salamat	71,6	74,6	4,1	5,2
Tandjilé	33,1	24,8	3,9	4,0
Wadi Fira	71,6	72,3	6,2	7,1
Ville de N'Djaména	27,9	20,9	4,3	5,1
Barh-El-Gazal	75,5	74,8	3,6	3,3
Ennedi Ouest/Ennedi Est	49,3	59,0	1,1	2,1
Sila	86,4	84,1	5,9	5,4
Quintile				
Plus pauvres	54,6	46,7	31,8	28,4
Moyen pauvres	60,9	49,6	28,2	27,2
Médian	54,7	46,3	21,0	20,9
Moyen riches	48,1	43,4	13,8	16,3
Plus riches	33,6	31,0	5,2	7,3
Total	53,5	45,1	100	100

Les raisons pour lesquelles certains enfants d'âge scolarisable ne vont pas à l'école, ou y sont allés mais l'ont abandonnée de manière précoce, peuvent s'articuler autour de deux grandes catégories de facteurs :

- ☞ Il y a d'abord les facteurs d'offre : en effet, pour aller à l'école, il faut d'abord qu'elle existe et soit disponible avec tous les éléments de fonctionnement, accessible et répondant aux besoins et aux souhaits des populations. Il faut peut-être aussi qu'elle soit adaptée aux contraintes de la localité et qu'elle permette aux jeunes de pouvoir poursuivre jusqu'à terme, en mettant à disposition les classes de niveaux supérieurs lorsque c'est nécessaire.
- ☞ Il y a ensuite les facteurs de demande : en effet, l'école peut bien exister et répondre aux besoins et aux souhaits des populations, mais certains enfants ne la fréquentent pas, par exemple du fait des pratiques utilisées, des coûts directs ou d'opportunité, du niveau des frais de scolarité ou d'autres facteurs comme la pauvreté des parents. Il est également possible que certains parents pensent, après quelques temps passés à l'école, qu'il est temps que les enfants y mettent un terme pour des raisons diverses.

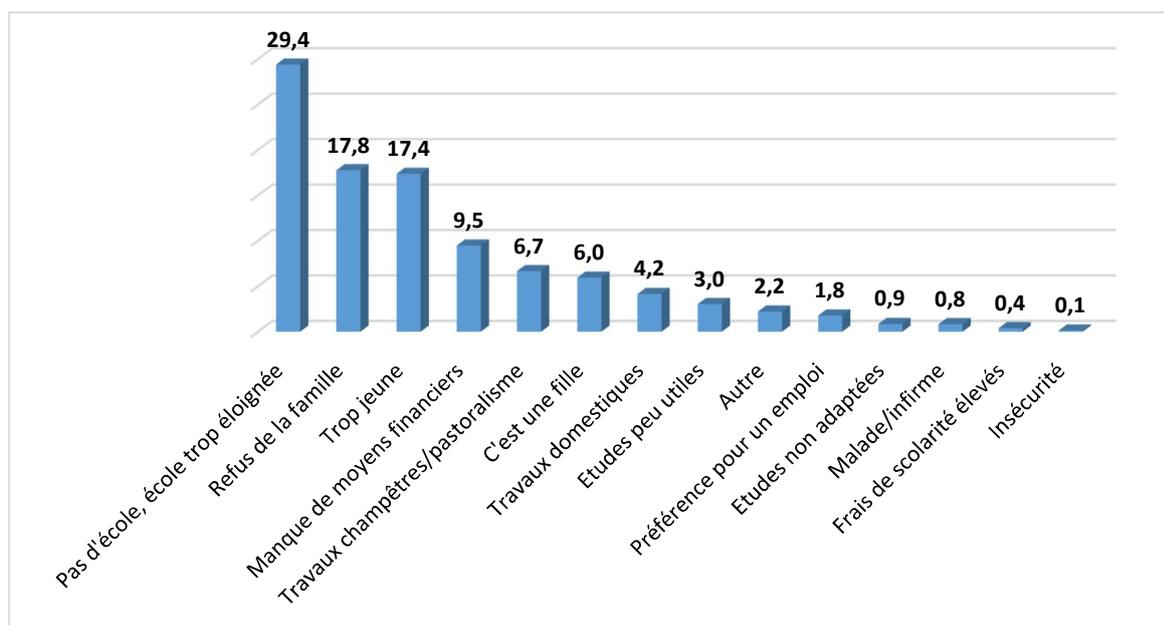
Aborder ces différents facteurs nécessite de disposer d'un système d'informations solides. Une première façon de procéder est de commencer par examiner ce que les intéressés évoquent eux-mêmes comme raisons de leur non scolarisation.

Le graphique 6.2 fournit quelques indications sur les principales causes évoquées pour le non accès des enfants à l'école à l'ECOSIT4. On s'aperçoit que le problème d'offre scolaire (école trop éloignée ou école non disponible) apparaît comme la cause majeure du non accès à l'école. Elle est évoquée par 29,4% des enfants qui n'ont pas eu accès à l'école. Ce constat permet déjà de noter que des actions visant à améliorer l'offre scolaire représenteraient un levier important à considérer pour stimuler la demande d'éducation.

Viennent ensuite le refus de la famille et la jeunesse des enfants (trop jeune) qui représentent les deuxièmes causes majeures du non accès à l'école. Le refus de la famille et la jeunesse des enfants sont évoqués respectivement par 17,8% et 17,4% des enfants qui n'ont pas eu accès à l'école.

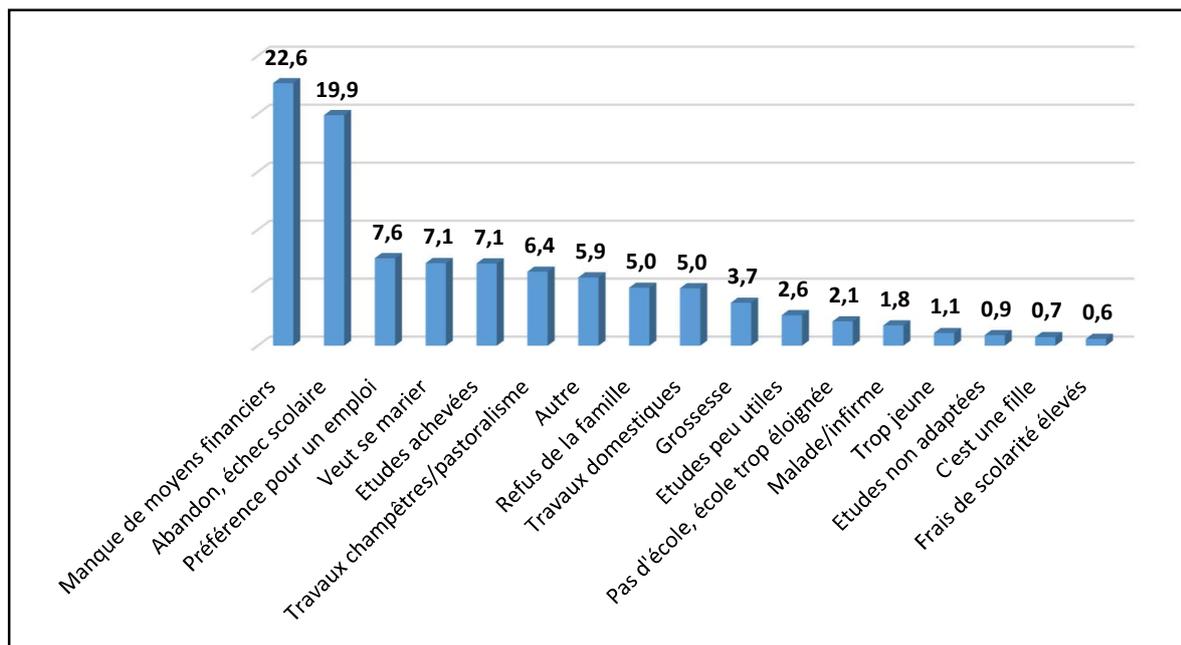
Enfin, on constate que le manque des moyens financiers et le coût élevé de l'école qui ne sont évoqués que respectivement par 9,5% et 0,4% des enfants, suggèrent ainsi qu'une offre est disponible et accessible pour la majorité des enfants.

Graphique 6.2 : Principale raisons du non accès à l'école selon les intéressés en 2017/2018 (%)



Le graphique 6.3 montre que le manque de moyens financiers est la principale cause d'abandon scolaire (22,6%) suivis de l'échec scolaire (19,9%), la préférence pour un emploi (7,6%), veut se marier (7,1%), études achevées (7,1%) et travaux champêtres/pastoralisme (6,4%).

Graphique 6.3 : Principales raisons de l'abandon précoce de l'école selon les intéressés, 2017/2018 (%)



6.1.8 Dépenses d'éducation

Dans cette section, il est question de mettre en exergue les investissements faits dans le but d'accroître l'une des composantes du capital humain, à savoir l'éducation. L'investissement dans le capital humain fait appel principalement à des dépenses d'éducation et de santé plus importantes en vue d'accroître la productivité du travail. Les dépenses d'éducation comprennent huit grandes rubriques à savoir :

- i) Frais d'inscription et de scolarité ;
- ii) Cotisations scolaires ;
- iii) Frais de fournitures (livres, cahiers) ;
- iv) Frais pour les autres matériels scolaires ;
- v) Frais d'uniformes ;
- vi) Frais de cantine scolaire ou de restauration ;
- vii) Frais de transport scolaire ;
- viii) Autres dépenses scolaires (cours de soutien ou de répétition, etc.).

Le tableau 6.14a montre que les dépenses moyennes annuelles d'éducation en termes de frais d'inscription et de scolarité par enfant pour l'année scolaire 2017/2018 s'élèvent à 11 345 F CFA (11 727 F CFA par enfant de sexe masculin et 10 869 F CFA par fille inscrite à l'école).

Les frais d'inscription désignent les montants dépensés en début d'année scolaire pour être officiellement accepté dans l'établissement et les frais de scolarité constituent les montants versés pour suivre les cours. Pour l'année scolaire 2017/2018, les frais d'inscription et de scolarité par enfant varient en moyenne de 3 602 F CFA chez les plus pauvres à 34 997 F CFA

chez les plus riches en passant par 4 656 F CFA chez les moyens pauvres ; 7 429 F CFA chez les médians et 14 431 F CFA chez les moyens riches.

La valeur moyenne de cotisations varie de 372 F CFA chez les plus pauvres à 630 F CFA chez les plus riches en passant par 396 F CFA chez les médians. Le montant moyen de toutes les cotisations payées en complément des frais de scolarisation pendant l'année scolaire s'élève à 452 F CFA.

Au moment de l'enquête, pour chaque individu, il a été demandé la somme dépensée pour l'achat des livres, cahiers et autres fournitures (bics, crayons à papier, règles, etc.) au cours de l'année scolaire 2017/2018. Le montant moyen des frais de fournitures (livres, cahiers) pour l'année scolaire 2017/2018 est évalué à 3 948 FCFA. Il varie de 2 174 F CFA chez les plus pauvres à 7 904 F CFA chez les plus riches (3 569 F CFA chez les médians) par an.

Tableau 6.14a : Dépenses moyennes d'éducation par quintile de bien-être selon le type de dépenses (scolaires, cotisations et frais de fournitures) et le sexe de l'enfant pour l'année scolaire 2017/2018

Quintile de bien-être	Type de dépenses								
	Frais d'inscription et de scolarité pour l'année scolaire 2017/2018			Montant des cotisations pour l'année scolaire 2017/2018			Montant des frais de fournitures (livres, cahiers) pour l'année scolaire 2017/2018		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Plus pauvre	3 876	3 259	3 602	347	404	372	2 436	1 846	2 174
Moyen pauvre	4 778	4 501	4 656	432	544	482	2 705	2 346	2 547
Médian	7 266	7 429	7 337	345	396	367	3 459	3 711	3 569
Moyen riche	15 648	13 028	14 431	522	420	475	5 468	4 805	5 160
Plus riche	35 547	34 294	34 997	660	593	630	8 286	7 415	7 904
Ensemble	11 727	10 869	11 345	443	462	452	4 138	3 711	3 948

A la question de savoir le montant des frais pour les autres matériels scolaires pour l'année scolaire 2017/2018, l'ensemble des réponses conduisent à 1 124 F CFA dans la population totale. Pour chaque individu, il a été demandé la somme dépensée en achat d'autres matériels en dehors des livres, cahiers et fournitures. Il s'agit des dépenses en table-bancs, balais, papier toilette, etc. Ce montant varie de 349 F CFA chez les plus pauvres à 2 962 F CFA chez les plus riches.

Le montant des frais d'uniformes est évalué à 3 038 F CFA (3 090 F CFA par enfant de sexe masculin et 2 971 F CFA par fille ; 1 370 F CFA chez les plus pauvres contre 5 994 F CFA chez les plus riches).

Lors de la collecte des données sur le terrain, pour tout membre du ménage ayant fréquenté une école en 2017/2018 et qui a engagé des dépenses de restauration dans le cadre scolaire, le montant correspondant (en F CFA) pour cette année scolaire a été relevé. On entend par frais de cantine l'argent déboursé pour l'acquisition d'un repas dans une cantine scolaire ou un restaurant universitaire.

Il convient de souligner que l'argent de poche que les parents donnent aux enfants n'est pas à comptabiliser sous cette rubrique ; si un enfant achète quoi que ce soit avec cet argent (beignet, pain, etc.), on le comptabilise normalement comme consommation alimentaire des 7 derniers jours (repas pris à l'extérieur du ménage). Le montant moyen par enfant des dépenses de restauration dans le cadre scolaire se chiffre à 497 F CFA (539 F CFA par enfant de sexe masculin et 445 F CFA par fille ; 81 F CFA chez les plus pauvres contre 1 722 F CFA chez les plus riches).

Tableau 6.14b : Dépenses moyennes d'éducation par quintile de bien-être selon le type de dépenses (autres matériels scolaires, frais d'uniformes et frais de cantine ou de restauration) et le sexe de l'enfant pour l'année scolaire 2017/2018

Quintile de bien-être	Type de dépenses								
	Montant des frais pour les autres matériels scolaires pour l'année scolaire 2017/2018			Montant des frais d'uniformes pour l'année scolaire 2017/2018			Montant des frais de cantine scolaire ou de restauration pour l'année scolaire 2017/2018		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Plus pauvre	415	268	349	1 585	1 100	1 370	111	43	81
Moyen pauvre	581	544	565	2 104	1 952	2 037	142	135	139
Médian	961	864	918	2 853	3 068	2 947	293	151	231
Moyen riche	1 561	1 527	1 545	4 288	4 064	4 184	710	808	756
Plus riche	2 984	2 934	2 962	5 912	6 099	5 994	1 916	1 473	1 722
Ensemble	1 158	1 081	1 124	3 090	2 971	3 038	539	445	497

L'analyse des dépenses d'éducation en termes de frais de transport scolaire (bus scolaire, bus universitaire, etc.) conduit aux résultats suivants : le montant moyen de frais de transport scolaire est estimé à 685 F CFA par enfant au niveau national. Il est évalué à 2 964 F CFA chez

les plus riches, alors que ce type de dépense est quasi inexistant chez les plus pauvres. Il est à noter que les frais de transport scolaire sont les dépenses engagées pour le paiement d'un abonnement à un car scolaire ; on ne compte pas les dépenses en transport public (taxi, bus, etc.) qu'un enfant peut emprunter pour aller à l'école. Ces dépenses sont consignées dans la rubrique consommation.

Les ménages déboursent en moyenne 669 F CFA pour les autres dépenses scolaires à savoir les cours de soutien ou de répétition (788 F CFA par enfant de sexe masculin et 521 F CFA par fille ; 300 F CFA chez les plus pauvres contre 2 572 F CFA chez les plus riches).

Globalement, on remarque que les dépenses moyennes annuelles d'éducation passent de 21 222 F CFA par enfant en 2010/2011 à 21 752 F CFA par enfant en 2017/2018, soit une hausse de 2,5%.

Tableau 6.14c : Dépenses moyennes d'éducation par quintile de bien-être selon le type de dépenses (frais de transport scolaire et montant des autres dépenses scolaires) et le sexe de l'enfant pour l'année scolaire 2017/2018 et ensemble des dépenses d'éducation

Quintile de bien-être	Type de dépenses								
	Montant des frais de transport scolaire pour l'année scolaire 2017/2018			Montant des autres dépenses scolaires (cours de soutien ou de répétition, etc.)			Ensemble des dépenses d'éducation		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Plus pauvre	11	6	9	463	95	300	9 238	7 017	8 252
Moyen pauvre	110	9	66	168	98	137	11 019	10 130	10 628
Médian	219	599	385	274	137	214	15 668	16 354	15 967
Moyen riche	1 045	435	762	888	444	682	30 119	25 513	27 979
Plus riche	3 104	2 784	2 964	2 698	2 409	2 572	61 089	58 001	59 735
Ensemble	735	622	685	788	521	669	22 618	20 689	21 760

Les dépenses moyennes annuelles d'éducation par enfant s'élèvent à 8 612 F CFA en milieu rural et à 41 926 F CFA en milieu urbain. Elles se situent à 65 914 F CFA dans la capitale N'Djaména. Selon le quintile de bien-être, elles varient de 14 214 F CFA chez les plus pauvres à 71 276 F CFA chez les plus riches en milieu urbain. En milieu rural les plus riches dépensent en moyenne 15 130 F CFA alors que les plus pauvres ne paient que 7 351 F CFA par enfant.

Tableau 6.15 : Dépenses moyennes d'éducation par milieu de résidence selon le quintile

Milieu de résidence	Quintile de bien-être économique					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
Urbain	14 214	20 289	25 163	40 083	71 276	41 926
Rural	7 351	7 709	9 084	10 896	15 130	8 612
Ensemble	8 252	10 628	15 967	27 979	59 735	21 752

Le tableau 6.16 montre que la dépense moyenne annuelle d'éducation est relativement plus élevée en milieu urbain (2,4% des dépenses totales) qu'en milieu rural (0,5% des dépenses totales). En milieu rural, la part des dépenses d'éducation dans les dépenses totales est légèrement plus élevée pour les pauvres que les non pauvres (respectivement 0,9% et 0,4%).

Tableau 6.16 : Dépenses moyennes d'éducation par milieu de résidence selon le niveau de vie

Milieu de résidence	Dépenses annuelles moyennes par tête			Part de la dépense d'éducation dans la dépense totale (%)		
	Non pauvre	Pauvre	Ensemble	Non pauvre	Pauvre	Ensemble
Urbain	47 174	16 546	41 926	2,4	2,4	2,4
Rural	10 000	7 557	8 612	0,4	0,9	0,5
Ensemble	30 656	9 033	21 752	1,3	1,1	1,3

Le tableau 6.17 présente les dépenses moyennes totales d'éducation par province de résidence de l'enfant. Les dépenses moyennes annuelles par enfant pour l'année scolaire 2017/2018 varient de 6 427 F CFA dans la province du Lac à 65 914 F CFA dans la ville de N'Djaména. Parmi les ménages les plus riches, les dépenses moyennes d'éducation par enfant sont estimées à au moins 11 326 F CFA (province de l'Ennedi Est/Ouest) et le montant maximal est évalué à 106 619 F CFA par enfant (province de N'Djaména).

Quant aux ménages médians, les plus faibles frais sont enregistrés dans le Kanem (4 538 F CFA) et les plus importants dans la province de N'Djaména (34 302 F CFA). Le montant minimum des frais dans les ménages plus pauvres est évalué à 2 459 F CFA dans le Lac et le maximum 21 728 F CFA, dans la ville de N'Djaména.

Tableau 6.17 : Dépenses moyennes d'éducation par province de résidence selon le quintile

Province de résidence	Quintile de bien-être économique					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
Batha	4 386	6 939	5 570	12 338	22 775	8 822
Borkou/Tibesti	12 180	9 086	11 955	18 057	24 616	14 741
Chari Baguirmi	2 730	7 559	11 800	14 846	13 641	12 380
Guéra	4 219	5 371	7 205	13 634	13 245	6 857
Hadjer Lamis	3 728	11 248	16 153	15 622	18 802	14 806
Kanem	2 631	4 804	4 538	19 957	13 654	7 088
Lac	2 459	6 572	2 299	9 173	13 141	6 427
Logone Occidental	8 365	10 812	16 221	24 176	40 236	17 377
Logone Oriental	9 823	9 217	15 047	16 803	28 738	13 583
Mandoul	6 775	8 953	11 167	12 776	17 128	9 314
Mayo Kebbi Est	9 653	9 154	13 097	11 697	29 742	12 228
Mayo Kebbi Ouest	8 817	12 780	12 238	24 233	24 143	12 309
Moyen Chari	6 487	9 125	9 838	20 159	30 717	13 810
Ouaddaï	6 918	10 520	19 274	40 267	49 358	36 388
Salamat	7 122	6 420	5 290	11 453	26 978	12 662
Tandjilé	7 141	5 765	11 371	8 699	16 942	7 763
Wadi Fira	19 097	13 101	14 105	20 844	30 551	18 743
N'Djaména	21 728	29 031	34 302	56 636	106 619	65 914
Barh El Gazal	2 960	3 648	6 413	17 150	21 411	9 815
Ennedi Ouest/Ennedi Est	5 707	6 393	9 754	15 062	11 326	10 076
Sila	11 525	7 454	10 570	17 268	21 460	14 341
Total	8 252	10 628	15 967	27 979	59 735	21 752

6.1.9 Mobilité scolaire intergénérationnelle

La question de la mobilité entre générations se situe au cœur de la problématique économique et sociale et permet à ce titre de s'interroger sur la pertinence dans nos sociétés modernes de certains principes fondateurs comme l'égalité des chances et la méritocratie. Elle se base sur la construction d'une table de mobilité dite intergénérationnelle qui permet de saisir, par exemple, le pourcentage des enfants des cadres ou enseignants devenus cadres ou enseignants. L'objet de cette sous-section est d'analyser la mobilité intergénérationnelle en termes d'éducation.

Le tableau 6.18 montre que 77,1% des enfants de 15 ans et plus sont sans instruction tout comme leur père. Par ailleurs seulement 21,3% des enfants de 15 ans et plus de père ayant pour niveau d'instruction supérieur ont fréquenté jusqu'au niveau supérieur.

En 2018, 29,6% des enfants vivant en ville ayant un niveau d'instruction supérieur ont un père qui a effectué des études supérieures ; 26,8% des enfants ayant un niveau secondaire 2ème cycle ont un père ayant pour niveau d'instruction secondaire 2ème cycle ; 26,0% des enfants du secondaire premier cycle sont issus d'un père ayant pour niveau secondaire premier cycle ; 29,5% d'enfants du primaire ont un géniteur ayant fréquenté l'école primaire et 63,9% d'enfants non scolarisés du milieu rural ont un père n'ayant aucun niveau d'instruction.

En milieu rural, 5,5% d'enfants ayant pour niveau d'instruction supérieur, ont un père qui a effectué des études supérieures ; 22,5% d'enfants ayant un niveau secondaire 2nd cycle ont un père ayant pour niveau d'instruction secondaire 2nd cycle et 80,9% d'enfants non scolarisés en milieu rural ont un père sans niveau d'instruction.

Tableau 6.18 : Proportion des enfants de 15 ans et plus ayant un niveau donné par niveau d'instruction du père selon le milieu de résidence et le sexe de l'enfant (table de mobilité scolaire)

Instruction du père	Milieu de résidence et sexe de l'enfant								
	Urbain			Rural			Tchad		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Enfant ayant Aucun niveau									
Aucun	52,5	73,1	63,9	72,8	86,8	80,9	68,1	83,9	77,1
Primaire	18,7	37,3	28,3	30,7	52,9	41,6	26,9	47,6	37,2
Secondaire 1er cycle	14,9	28,4	22	18,9	43,8	31,4	17,1	36,6	27,1
Secondaire 2e cycle	13,7	20,5	17,5	16,8	17,6	17,3	14,9	19,3	17,4
Supérieur	16,9	22,7	20	32,5	31,7	32	19,7	24,9	22,6
Total	42,3	61,3	52,7	66,6	82,6	75,8	60,1	77,3	69,8

Instruction du père	Milieu de résidence et sexe de l'enfant								
	Urbain			Rural			Tchad		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Enfant ayant le niveau Primaire									
Aucun	13,4	12,6	13	14,7	9,4	11,6	14,4	10,1	11,9
Primaire	17,9	29,1	23,7	32,1	32,4	32,3	27,6	31,3	29,5
Secondaire 1er cycle	13	23,5	18,5	33,4	26,8	30,1	24,3	25,3	24,8
Secondaire 2e cycle	5,2	14,5	10,4	20,8	29	25,6	11,3	20,4	16,5
Supérieur	5,7	9,9	8	27,2	27,4	27,4	9,6	14,1	12,2
Total	13,1	14,8	14	17	11,6	13,9	15,9	12,4	13,9
Enfant ayant le niveau Secondaire 1er cycle									
Aucun	13,8	8,3	10,8	7,7	3,3	5,1	9,1	4,3	6,4
Primaire	21,7	18,7	20,1	22,2	13	17,6	22	14,9	18,5
Secondaire 1er cycle	24,6	24,8	24,7	32,5	21,8	27,1	28,9	23,2	26
Secondaire 2e cycle	22,6	25,6	24,3	24,3	37,1	31,8	23,3	30,3	27,3
Supérieur	17,3	22,5	20,1	14,8	32,2	25,7	16,9	24,8	21,3
Total	15,9	12	13,8	10	4,8	7	11,6	6,6	8,8
Enfant ayant le niveau Secondaire 2e cycle									
Aucun	11	3,9	7,1	3,5	0,5	1,8	5,2	1,3	2,9
Primaire	20,3	9,5	14,7	13,2	1,8	7,6	15,5	4,4	9,9
Secondaire 1er cycle	25,5	13,8	19,4	14,1	7,7	10,9	19,2	10,6	14,8
Secondaire 2e cycle	32,2	27,8	29,7	33,8	14,5	22,5	32,8	22,3	26,8
Supérieur	25,3	19,7	22,3	11	8,6	9,5	22,7	17	19,5

Instruction du père	Milieu de résidence et sexe de l'enfant								
	Urbain			Rural			Tchad		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Total	14,8	7,1	10,6	5	1	2,7	7,6	2,5	4,7
Enfant ayant le niveau Supérieur									
Aucun	9,3	2,1	5,3	1,3	-	0,6	3,2	0,4	1,6
Primaire	21,4	5,3	13,1	1,8	-	0,9	8	1,8	4,9
Secondaire 1er cycle	22	9,4	15,4	1,1	-	0,5	10,4	4,4	7,4
Secondaire 2e cycle	26,3	11,6	18	4,3	1,8	2,8	17,7	7,6	11,9
Supérieur	34,8	25,2	29,6	14,6	-	5,5	31,1	19,1	24,4
Total	13,9	4,8	8,9	1,5	0	0,6	4,8	1,2	2,8

6.2 Santé et pauvreté

La section sur la santé concerne toutes les personnes vivant dans le ménage. Il s'agit de fournir des informations sur l'état sanitaire de la population, la fréquentation, l'accès et la satisfaction des usagers de services de santé. Les répondants sont les individus concernés. Pour les jeunes enfants, les réponses sont fournies par l'adulte responsable de l'enfant.

6.2.1 Morbidité

Le taux de morbidité est le rapport du nombre de malades à la population totale. Il comprend essentiellement deux aspects, à savoir l'incidence (nouveaux cas) ou la prévalence (la somme de tous les cas).

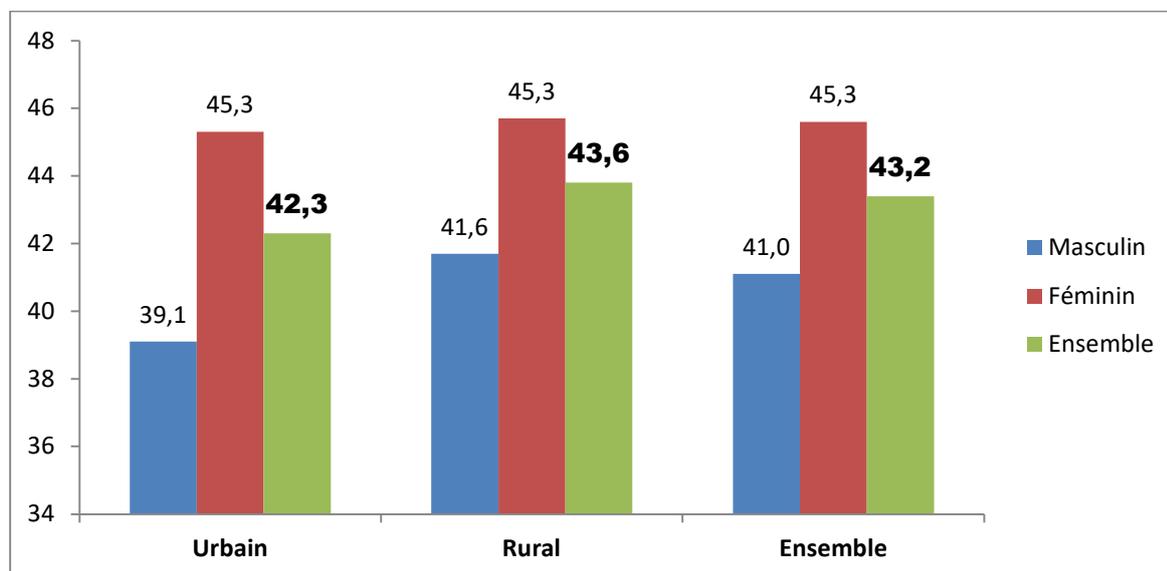
Pour saisir l'état de santé des membres du ménage, on demande à l'individu s'il a eu un problème de santé, c'est-à-dire une maladie ou un accident/blessure au cours des 30 derniers jours.

6.2.1.1 Taux de morbidité

Les données du graphique 6.4 montrent que le taux de morbidité des trente derniers jours précédant l'enquête au Tchad est évalué à 43,2%. Ce taux est plus élevé que celui trouvé en 2011 à savoir 27,9%, soit une augmentation de 42,5% entre 2011 et 2018.

Le taux de morbidité présente des disparités selon le sexe et le milieu de résidence. En effet, il est moins élevé chez les hommes (41,0%) que chez les femmes (45,3%) et légèrement plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (respectivement 43,6% et 42,3%). Le taux de morbidité des femmes reste inchangé quel que soit le milieu de résidence (45,3%).

Graphique 6.4 : Taux de morbidité par milieu de résidence selon le sexe en 2018 (%)



Le taux de morbidité par quintile de bien-être est présenté dans le tableau 6.19. Il ressort de ce profil qu'en milieu urbain la maladie affecte presque autant les pauvres (43,4% pour les plus pauvres et 40,2% pour les moyens pauvres) que les riches (43,0% pour les plus riches et 42,4%

pour les moyens riches). La situation contraire s'observe dans les campagnes (52,8% pour les plus riches et 38,3% pour les plus pauvres).

Au niveau national, la proportion des personnes considérées comme plus pauvres ayant souffert de maladie quelconque ou de blessure est estimée à 38,8% contre 47,5% chez les plus riches.

Tableau 6.19 : Taux de morbidité déclarée au cours des 30 derniers jours par quintile de bien-être selon le milieu de résidence et le sexe du malade

Quintile de bien-être	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Tchad		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Plus pauvre	40,3	46,1	43,4	36,6	40,0	38,3	36,9	40,6	38,8
Moyen pauvre	38,1	42,2	40,2	40,7	43,9	42,4	40,3	43,7	42,1
Médian	37,9	45,8	42,0	44,1	46,0	45,1	42,6	46,0	44,3
Moyen riche	38,6	46,0	42,4	45,4	52,7	49,2	42,9	50,3	46,8
Plus riche	40,5	45,5	43,0	50,5	55,1	52,8	45,0	49,9	47,5
Ensemble	39,1	45,3	42,3	41,6	45,3	43,5	41,0	45,3	43,2

Les provinces du Moyen-Chari (61,2%), du Logone Oriental (56,3%), du Guéra (51,1%) et du Mandoul (49,9%) enregistrent les taux de morbidité les plus élevés et celles du Kanem et du Batha les plus bas taux (respectivement 23,9% et 28,1%). Au niveau des plus pauvres, le plus faible taux de morbidité est enregistré au Kanem (14,2%) et le plus élevé au Moyen-Chari (59,2%). Le taux minimum chez les plus riches est évalué à 32,1% dans le Borkou/Tibesti et le maximum 63,0% dans le Logone Oriental.

Tableau 6.20 : Taux de morbidité déclarée au cours des 30 derniers jours par province de résidence selon le quintile de bien-être

Province de résidence	Quintile de bien-être économique					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
Batha	22,6	28,9	28,9	34,0	33,1	28,1
Borkou/Tibesti	51,7	52,6	55,2	52,9	32,1	48,7
Chari Baguirmi	34,2	46,7	51,8	52,1	53,0	49,2

Province de résidence	Quintile de bien-être économique					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
Guéra	49,1	50,2	53,0	55,1	56,6	51,1
Hadjer-Lamis	39,9	44,0	45,0	50,4	51,2	45,9
Kanem	14,2	17,5	25,2	25,8	34,4	23,9
Lac	36,0	42,0	42,3	39,5	43,2	40,1
Logone Occidental	31,1	43,4	50,8	55,9	62,5	45,8
Logone Oriental	50,6	62,6	54,1	60,3	63,0	56,3
Mandoul	45,1	50,6	53,9	55,7	56,9	49,9
Mayo Kebbi Est	40,1	47,7	54,6	52,2	57,3	47,2
Mayo Kebbi Ouest	33,3	35,9	42,0	49,0	48,3	37,7
Moyen Chari	59,2	54,9	64,6	65,5	62,3	61,2
Ouaddaï	22,9	37,7	42,1	28,1	41,3	35
Salamat	42,6	44,4	49,9	46,5	41,6	45,1
Tandjilé	35,6	42,0	43,8	56,1	40,6	41,3
Wadi Fira	28,6	38,3	45,1	45,0	53,7	41
N'Djaména	42,0	36,3	34,8	38,3	39,8	38
Barh El Gazal	27,0	20,2	36,4	37,3	44,9	32,8
Ennedi Ouest/Ennedi Est	39,3	35,7	37,5	37,2	42,9	38,1
Sila	37,1	31,2	26,0	37,8	36,8	32,7
Total	38,8	42,1	44,3	46,8	47,5	43,2

6. 2.1.2 Types de maladie

a. Principales maladies

L'enquête a permis de collecter des données relatives aux principales causes de morbidité. Le paludisme est la principale maladie contractée au Tchad au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête en 2018 (tableau 6.21). Ce résultat confirme ceux consignés dans les annuaires des statistiques sanitaires les plus récents.

Comme en 2011, les maladies les plus citées au cours de l'enquête sont respectivement fièvre/paludisme (43,3%), toux/rhume/grippe (11,5%), diarrhée (7,0%), accident/blessure

(3,0%) et autres maladies (9,0%). Par contre, le problème d'estomac et la fièvre typhoïde qui faisaient partie des maladies les moins citées en 2011 apparaissent en 2018 parmi les maladies les plus citées (respectivement 6,9% et 4,0%). Les maladies liées aux problèmes de la peau, les problèmes dentaires, le diabète et la méningite ne sont pas très fréquentes.

L'analyse de la répartition des malades par quintile de bien-être et sexe montre que 43,4% des plus pauvres, 42,2% des plus riches, 43,8% des hommes et 42,8% des femmes avaient souffert de fièvre ou paludisme pendant les trente derniers jours ayant précédé l'enquête, alors que 7,3% des plus pauvres, 6,3% des plus riches, 5,3% des hommes et 8,3% des femmes avaient souffert de problème d'estomac au cours de la même période.

Tableau 6.21 : Répartition des personnes ayant été malades au cours des 30 derniers jours selon le type de maladie par quintile de bien-être et le sexe (%)

Type de maladie	Quintile de bien-être					Tchad		
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médi an	Moyen riche	Plus riche	Mascul in	Fémin in	Ensem ble
Fièvre/Paludisme	43,4	44,8	41,1	44,4	42,2	43,8	42,8	43,3
Diarrhée	6,6	7,1	8,0	6,9	6,1	7,7	6,4	7,0
Accident/Blessure	3,3	3,1	3,0	2,9	2,7	4,4	1,9	3,0
Problème dentaire	1,8	2,2	2,5	2,5	2,4	1,7	2,7	2,2
Problème de peau	2,3	2,5	2,2	2,3	2,2	2,4	2,2	2,3
Maladie des yeux	2,8	2,3	2,9	2,2	2,4	2,8	2,4	2,5
Problème de tension	0,6	1,4	1,1	1,3	2,0	0,7	1,6	1,2
Fièvre typhoïde	4,0	3,2	3,7	4,6	5,2	3,9	4,1	4,0
Problème d'estomac	7,3	7,4	6,4	6,9	6,3	5,3	8,3	6,9
Mal de gorge	1,7	1,4	1,7	1,3	1,5	1,6	1,4	1,5
Toux, rhume, grippe	11,6	11,3	12,6	11,0	10,7	11,9	11,1	11,5
Diabète	0,1	0,3	0,3	0,3	0,8	0,4	0,3	0,3

Méningite	0,3	0,2	0,6	0,1	0,4	0,4	0,3	0,3
Problème de reins	1,0	1,1	1,2	0,9	1,2	1,0	1,1	1,1
Rhumatisme	0,6	0,4	0,6	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5
Mal de tête	2,5	1,9	2,2	2,3	1,9	1,8	2,4	2,2
Rougeole	0,2	0,4	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
Problème de cœur	0,9	1,1	1,0	0,5	0,7	0,9	0,8	0,9
Autre	9,0	8,1	8,4	9,0	10,7	8,4	9,4	9,0
Tchad	100							

b. Raisons de non consultation

Le recours aux formations sanitaires formelles renseigne sur le comportement de la population en matière de santé. Les données collectées ont permis d'identifier le type de formation sanitaire fréquentée, le type de personnel et la raison de non consultation.

En 2018, la principale raison de non consultation évoquée est l'automédication (66,7%) suivie du manque d'argent (23,5%). La proportion de malades n'ayant pas été en consultation par manque d'argent est plus importante en milieu rural, quel que soit le sexe. En effet, la proportion d'hommes dans cette situation est de 24,6% en milieu rural contre 14,6% en milieu urbain et celle des femmes est de 26,7% en milieu rural contre 16,4% en milieu urbain.

L'éloignement de la structure sanitaire n'est évoqué comme raison que par 3 personnes sur 100 (3,0%).

Tableau 6.22 : Répartition de la population par motif de non consultation selon le sexe et le milieu de résidence

Motif de non consultation	Milieu de résidence et sexe								
	Masculin			Féminin			Tchad		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Pas nécessaire	2,9	3,8	3,6	2,3	3,1	3	2,5	3,4	3,2
Trop cher	1,6	1,9	1,8	1,8	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7
Trop éloigné	0,4	3,6	2,9	0,5	3,9	3,1	0,5	3,7	3
Automédication	79	64,4	67,6	76,7	62,8	65,9	77,6	63,5	66,7

Pas de confiance	0,4	0,4	0,4	0,8	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5
Peur du résultat	0	0	0	-	0	0	0,1	0	0
Refus	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5
Manque d'argent	14,6	24,6	22,4	16,4	26,7	24,4	15,6	25,7	23,5
Autre	0,7	0,9	0,9	1,1	0,9	1	0,9	0,9	0,9
Ensemble	100								

c. Handicap et pauvreté

Dans l'ensemble les personnes vivant avec un handicap sont relativement plus nombreuses au niveau des plus pauvres (24,4%) et sont relativement moins nombreuses dans les deux derniers quintiles (20,2% pour le quintile moyen riche et 15,6% pour le quintile plus riche).

Par milieu de résidence, ces deux derniers quintiles regroupent 61,5% des personnes vivant avec un handicap en milieu urbain contre 26,9% en milieu rural.

Les personnes vivant avec un handicap sont relativement plus nombreuses parmi les plus riches du milieu urbain (32,1%) et les plus pauvres du milieu rural (30,8%).

Tableau 6.23 : Répartition des personnes vivant avec un handicap par quintile de bien-être selon le milieu de résidence et le sexe (%)

Quintile de bien-être	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Tchad		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Plus pauvre	9,7	5,1	7,3	30,3	31,3	30,8	25,0	24,4	24,7
Moyen pauvre	12,3	11,1	11,6	23,2	20,2	21,6	20,4	17,8	19,0
Médian	17,3	21,7	19,6	20,2	21,1	20,7	19,5	21,3	20,4
Moyen riche	31,2	27,8	29,4	16,1	17,9	17,0	19,9	20,5	20,2
Plus riche	29,6	34,3	32,1	10,2	9,5	9,8	15,1	16,0	15,6
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

d. Type de handicap

Lors de la collecte, pour chaque individu de 5 ans et plus, on demandait s'il avait des difficultés pour accomplir les tâches et le degré de difficultés qu'il éprouve pour les accomplir.

Le taux de handicap toute catégorie confondue pour la vue se situe à 9,8% (9,8% pour les hommes et 9,6% pour les femmes). La proportion des personnes de cinq ans et plus en situation de handicap majeur pour la vue est de 2,0% (2,0% pour les hommes et 1,9% pour les femmes). Pour les autres types de handicap, on peut noter les résultats ci-après :

- Le taux de handicap toute catégorie confondue pour l'audition est estimé à 4,7% (4,5% pour les hommes et 4,8% pour les femmes) ;
- Le taux de handicap majeur pour l'audition est estimé à 0,9% (0,9% pour les hommes et 0,9% pour les femmes) ;
- Le taux de handicap toute catégorie confondue pour la marche est estimé à 9% (8,7% pour les hommes et 9,2% pour les femmes) ;
- Le taux de handicap majeur pour la marche est estimé à 2,5% (2,4% pour les hommes et 2,5% pour les femmes) ;
- Le taux de handicap toute catégorie confondue pour la mémoire est estimé à 3,6% (3,3% pour les hommes et 3,7% pour les femmes) ;
- Le taux de handicap majeur pour la mémoire est estimé à 1,1% (1,1% pour les hommes et 1,0% pour les femmes) ;
- Le taux de handicap toute catégorie confondue pour le mouvement est estimé à 2,9% (2,5% pour les hommes et 3,4% pour les femmes) ;
- Le taux de handicap majeur pour le mouvement est estimé à 1,0% (0,9% pour les hommes et 1,2% pour les femmes) ;
- Le taux de handicap toute catégorie confondue pour la communication est estimé à 1,9% (1,9% pour les hommes et 1,7% pour les femmes) ;
- Le taux de handicap majeur pour la communication est estimé à 1,0% (1,0% pour les hommes et 0,9% pour les femmes).

Tableau 6.24 : Répartition des personnes de 5 ans et plus par type de handicap selon le sexe (%)

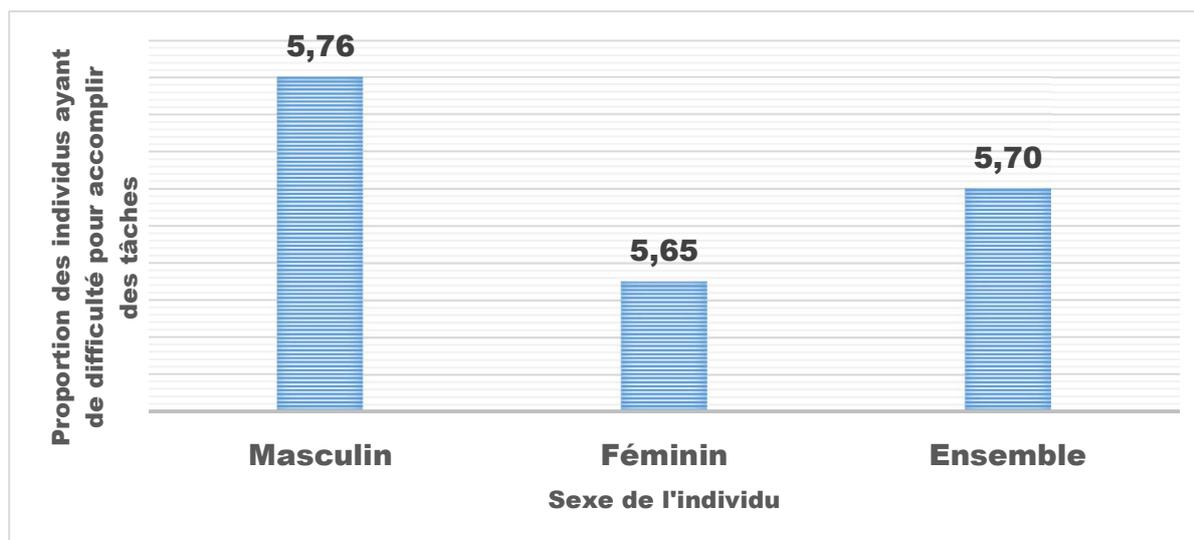
Existence de handicap	Type de handicap					
	Vue	Audition	Marche	Mémoire	Mouvement	Communication
Masculin						
Non, aucune difficulté	90,1	95,5	91,3	96,7	97,5	98
Oui, un peu de difficultés	7,8	3,6	6,3	2,2	1,6	0,9
Oui, beaucoup de difficulté	1,6	0,6	2	0,7	0,5	0,5
Ne peut pas du tout	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
Total	100	100	100	100	100	100

Existence de handicap	Type de handicap					
	Vue	Audition	Marche	Mémoire	Mouvement	Communication
Féminin						
Non, aucune difficulté	90,3	95,2	90,8	96,3	96,7	98,3
Oui, un peu de difficultés	7,7	3,9	6,7	2,7	2,2	0,8
Oui, beaucoup de difficulté	1,5	0,7	2,2	0,6	0,7	0,5
Ne peut pas du tout	0,4	0,2	0,3	0,4	0,5	0,4
Total	100	100	100	100	100	100
National						
Non, aucune difficulté	90,2	95,3	91	96,4	97,1	98,1
Oui, un peu de difficultés	7,8	3,8	6,5	2,5	1,9	0,9
Oui, beaucoup de difficulté	1,6	0,6	2,1	0,7	0,6	0,5
Ne peut pas du tout	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
Total	100	100	100	100	100	100

e. Taux de handicap

Cette partie s'intéresse aux personnes en situation de handicap quelle que soit sa nature (vue, audition, mouvement, etc.). Dans le cadre de cette enquête, est considéré comme personne vivant avec un handicap, toute personne ayant beaucoup de difficulté ou ayant perdu totalement son aptitude de vue, d'audition, de marche, de mémoire, de mouvement ou de communication. Ainsi, le taux de handicap est estimé à 5,7% en 2018 au niveau national. Son niveau est presque le même quel que soit le sexe (5,8% pour les hommes et 5,7% pour les femmes). Cette prévalence moyenne conduit à un nombre de personnes vivant avec un handicap toutes catégories confondues de plus d'un demi-million de personnes âgées de 5 ans et plus (336 450 hommes et 367 238 femmes).

Graphique 6.5 : Taux de handicap au Tchad selon le sexe en 2018 (%)



6.2.2 Fréquentation des formations sanitaires

6.2.2.1 Types de personnel soignant

Globalement, on remarque que la majorité des personnes ayant souffert d'une maladie ou de blessure a consulté un personnel du corps médical. Le type de personnel de santé le plus fréquemment consulté est l'infirmier (60,8%) suivi des médecins généralistes (15,0%). Près de 7% des personnes ayant souffert d'une maladie ou de blessure ont eu recours à des guérisseurs, des marabouts ou des tradipraticiens.

L'analyse selon le statut du bien-être montre que les malades pauvres sont un peu plus nombreux à se faire consulter par un personnel non qualifié que les malades non pauvres. La proportion des malades ayant consulté un infirmier décroît au fur et à mesure que le quintile passe du plus pauvre au plus riche (de 70,5% à 51,7%). Par contre, la proportion des malades ayant consulté un médecin généraliste croît du quintile le plus pauvre au quintile le plus riche (de 7,4% à 21,0%).

Tableau 6.25 : Répartition de personnes malades au cours des 30 derniers jours et ayant consulté selon le type de personnel soignant et le quintile de bien-être (%)

Personnel consulté	Quintile de bien être					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Total
Médecin Spécialiste	0,7	2,1	3,2	4,0	8,0	3,6
Médecin Généraliste	7,4	12,4	13,9	19,7	21,0	15,0
Dentiste	0,0	0,3	0,7	0,3	0,9	0,4
Infirmier(ère)	70,5	65,5	61,8	55,5	51,7	60,8
Sage-femme	1,3	1,3	0,8	1,0	1,6	1,2

Personnel consulté	Quintile de bien être					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Total
Aide-soignant	3,0	2,5	2,7	3,6	1,2	2,6
Pharmacien	3,0	1,8	3,2	3,9	5,3	3,4
Matrone	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agent technique de Santé	3,8	3,3	4,2	3,4	3,0	3,5
Autre personnel de santé	2,2	3,0	3,0	2,6	1,9	2,5
Guérisseur/ Tradipraticien/ Marabout	8,0	7,9	6,5	6,1	5,5	6,8
Total	100	100	100	100	100	100

Le tableau 6.26 révèle que parmi les malades ayant consulté un médecin spécialiste, la majorité est non pauvre (43,7% sont des plus riches et 22,3% des moyens riches). Les matrones n'ont eu comme patients que ceux du quintile médian alors que les infirmiers ont reçu divers patients en proportions semblables quel que soit leur statut de pauvreté. Un patient du guérisseur/ tradipraticien/ marabout sur cinq en 2018 est une personne plus pauvre (21,6%).

Tableau 6.26 : Répartition des personnes malades au cours des 30 derniers jours et qui ayant consulté par type de personnel soignant selon le quintile de bien-être (%)

Personnel consulté	Quintile de bien être					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Total
Médecin Spécialiste	3,6	11,7	18,7	22,3	43,7	100
Médecin Généraliste	9,0	16,9	19,7	26,7	27,7	100
Dentiste	1,9	12,0	35,0	11,6	39,5	100
Infirmier(ère)	21,2	21,9	21,6	18,5	16,8	100
Sage-femme	19,6	22,3	14,4	17,5	26,3	100
Aide-soignant	21,4	19,5	22,3	27,7	9,2	100
Pharmacien	16,0	10,8	19,9	22,8	30,5	100
Matrone	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100
Agent technique de Santé	19,9	18,7	25,4	19,3	16,7	100

Personnel consulté	Quintile de bien être					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Total
Autre personnel de santé	16,1	23,6	24,8	20,8	14,7	100
Guérisseur/ Tradipraticien/ Marabout	21,6	23,8	20,2	18,4	15,9	100
Total	18,3	20,3	21,3	20,3	19,8	100

6.2.2.2 Types de structures sanitaires visitées

Dans le cadre de l'ECOSIT4, les structures sanitaires sont définies comme suit :

Centre de santé urbain : toute structure sanitaire de premier échelon ou premier recours de l'offre de soins se trouvant dans un chef-lieu de département dans une province.

Hôpital de district : c'est une structure de soins de deuxième échelon ou de second recours qui constitue la première référence. On a en général un hôpital de district par district sanitaire logé dans un département du pays.

Hôpital provincial : c'est une structure de soins de troisième recours et de deuxième référence. On a un hôpital provincial par délégation sanitaire logé dans le chef-lieu de la province.

Hôpital national : c'est une structure de soins de quatrième recours et de dernière référence. L'Hôpital Général de Référence Nationale (HGRN), l'Hôpital de la Mère et de l'Enfant (HME), le Centre Hospitalier Universitaire « Le Bon Samaritain » et l'Hôpital de la Renaissance (HR) sont les derniers recours en matière de soins dont dispose le Tchad.

D'après le tableau 6.27, la structure sanitaire la plus fréquentée par les personnes malades au cours de la période de référence est le centre de santé urbain (43,1%) suivi de l'hôpital de district (19,1%) et de l'hôpital provincial (9,0%).

En milieu rural, cet ordre est presque respecté. Par contre en milieu urbain, les patients ont eu plus recours à des hôpitaux qu'à un centre de santé urbain (hôpital de district (32,3%), hôpital provincial (19,6%) et hôpital national (9,8%), contre 4,4% pour le centre de santé urbain).

Les patients issus des quintiles les moins élevés ont plus recours à un centre de santé urbain. L'écart du taux de recours à un centre de santé urbain entre le quintile le plus pauvre et le quintile le plus riche est de 25 points de pourcentage.

Parmi les quintiles le plus riches, il y a relativement autant des malades consultés dans un hôpital de district (22,1%) que dans un centre de santé urbain (28,6%). Il faut également signaler que le niveau de fréquentation des hôpitaux (district, provincial et national) croît du quintile le plus pauvre au quintile le plus riche. Cela s'expliquerait par le fait que les coûts de consultation dans les hôpitaux sont relativement plus élevés que dans les centres de santé urbains ou ruraux.

Tableau 6.27 : Répartition des malades ayant été en consultation par type de structure sanitaire visitée selon leurs caractéristiques

Caractéristiques	Etablissement sanitaire visité												
	Hôpital national	Hôpital provincial	Hôpital de district (y compris hôpital de police,	Centre de santé urbain	Centre de santé rural	Autre public	Hôpital/Clinique privée	Cabinet médical/dentaire/ ophtalmologie	Cabinet de soins	Pharmacie	Clinique d'entreprise, autre privé ou ONG	Chez le guérisseur/ tradipraticien	Total
Milieu de résidence													
Urbain	9,8	19,6	32,3	4,5	1,5	1,2	11,0	0,5	2,1	12,1	1,4	3,8	100
Rural	1,2	5,3	14,3	56,9	6,4	0,7	2,8	0,0	1,8	2,4	0,5	7,8	100
Quintile de bien être													
Plus pauvre	0,7	5,0	15,8	53,2	6,9	0,7	2,4	0,1	1,7	4,3	1,3	8,0	100
Moyen pauvre	2,7	7,0	18,0	49,7	5,6	0,7	3,3	0,0	1,1	3,4	0,6	7,9	100
Médian	2,1	8,0	19,0	47,5	5,6	0,4	4,2	0,2	2,1	4,0	0,6	6,3	100
Moyen riche	5,2	11,0	20,3	36,9	5,0	1,1	5,1	0,2	2,5	6,1	0,6	6,0	100
Plus riche	6,4	14,0	22,1	28,6	2,7	1,1	9,7	0,2	2,0	7,1	0,8	5,4	100
Ensemble	3,4	9,0	19,1	43,1	5,1	0,8	5,0	0,2	1,9	5,0	0,8	6,7	100

Le tableau 6.28 montre que dans la majorité des provinces, la plupart des malades ont recours à un centre de santé urbain à l'exception de la province du Borkou/Tibesti (10,3%) et de la ville de N'Djamena (1,5%). Le niveau de fréquentation du centre de santé urbain le plus élevé s'observe principalement dans la province du Lac (69,3%), suivi des provinces du Kanem (68,6%), du Mandoul (56,5%), du Guéra (57,5%), de la Tandjilé (56,0%) et du Wadi Fira (54,0%).

Dans la province du Borkou/Tibesti, les malades ont plus recours à l'hôpital provincial (29,6%) suivi de la pharmacie (21,3%). Par contre, dans la ville de N'Djamena, les malades se font beaucoup plus consulter dans un hôpital de district (29,8%) suivi de l'hôpital national (22,1%).

Le niveau de fréquentation des hôpitaux/cliniques privées est plus élevé dans la ville de N'Djamena (15,5%), et dans les provinces du Logone Oriental (12,2%) et du Logone Occidental (8,7%). Cela peut s'expliquer par le fait que les cliniques privées sont plus concentrées dans la ville de N'Djamena et dans une moindre mesure dans les deux autres provinces et leur coût d'accès est relativement plus élevé que celui des autres structures sanitaires.

Tableau 6.28 : Répartition de consultation par provinces de résidence selon l'établissement sanitaire visité

Provinces	Etablissement sanitaire visité												
	Hôpital national	Hôpital régional	Hôpital de district (y compris hôpital)	Centre de santé urbain	Centre de santé rural	Autre public	Hôpital/Clinique privée	Cabinet médical/dentaire/	Cabinet de soins	Pharmacie	Clinique d'entreprise, autre	Chez le guérisseur/tradipraticien	Total
Batha	1,0	15,2	27,2	37,5	3,5	0,7	1,7	0,0	0,0	1,3	0,1	11,7	100
Borkou/Tibesti	11,8	29,6	17,2	10,3	0,0	0,7	0,7	0,0	0,7	21,3	0,0	7,7	100
Chari-Baguirmi	0,0	8,1	24,9	35,1	6,1	0,9	1,3	0,0	6,4	4,8	0,5	12,0	100
Guéra	0,4	5,8	16,5	57,5	4,7	0,0	0,0	0,0	0,2	6,0	0,0	8,8	100
Hadjer-Lamis	4,8	10,0	19,2	40,8	3,9	0,0	0,8	0,1	0,0	6,4	0,1	13,8	100
Kanem	1,8	8,4	18,4	68,6	0,2	0,0	1,5	0,0	0,0	0,2	0,2	0,7	100
Lac	0,9	9,7	8,3	69,3	1,6	7,6	0,0	0,0	0,0	0,4	0,9	1,2	100
Logone Occidentale	1,9	11,6	13,6	46,1	7,5	1,8	8,7	0,0	2,0	2,5	0,0	4,5	100
Logone Orientale	0,2	3,7	20,1	46,4	9,6	0,0	12,2	0,0	0,6	1,2	0,4	5,4	100
Mandoul	0,0	5,0	17,3	56,5	8,7	0,8	5,9	0,0	0,0	0,0	0,2	5,8	100
Mayo-Kebbi Est	2,3	9,5	21,5	42,1	5,2	0,0	1,7	0,0	8,4	6,1	0,0	3,2	100
Mayo-Kebbi Ouest	2,2	16,9	17,2	42,2	3,2	0,0	2,0	0,2	2,1	0,7	0,7	12,7	100
Moyen-Chari	0,5	16,5	18,5	38,3	4,8	0,0	5,6	0,3	2,8	0,9	3,5	8,2	100
Ouaddaï	1,7	11,7	13,0	44,2	6,8	0,3	5,0	0,0	1,1	5,7	2,3	8,2	100
Salamat	1,5	14,2	9,3	46,8	3,9	0,0	0,0	0,0	3,2	12,0	0,0	9,2	100
Tandjilé	1,5	3,7	11,7	56,0	8,6	1,0	4,2	0,2	0,0	2,3	0,7	10,1	100
Wadi Fira	1,6	3,3	21,8	54,0	0,4	0,4	0,5	0,0	0,3	13,1	0,3	4,2	100
Ville de N'Djamena	22,1	7,6	29,8	1,5	0,4	1,5	15,5	1,0	3,2	12,7	2,3	2,5	100
Barh-El-Gazal	1,3	9,2	23,0	54,4	0,6	0,0	0,1	0,5	0,4	8,7	0,0	1,7	100
Ennedi Ouest/Ennedi Est	4,5	26,1	34,1	29,9	0,0	0,0	1,3	0,0	0,0	2,2	0,0	2,0	100
Sila	0,9	6,7	11,7	42,4	15,2	0,8	0,6	0,0	0,4	8,2	0,2	12,9	100
Tchad	3,4	9,0	19,1	43,1	5,1	0,8	5,0	0,2	1,9	5,0	0,8	6,7	100

6.2.2.3 Raisons de non-consultation dans une structure sanitaire

Le tableau 6.29 révèle que dans 66,5% des cas, les malades ont cité l'auto médication comme principale raison de non consultation dans une structure sanitaire. Le manque d'argent en constitue la deuxième raison (23,9%).

L'analyse selon les provinces révèle également que l'auto médication constitue la raison prépondérante de non consultation dans une formation sanitaire par les malades dans les différentes provinces. Les proportions de malades l'ayant évoquée varient de 45,1% (Guéra) à 88,3% (Kanem). Il faut aussi souligner que dans la ville de N'Djamena, environ 80,4% de malades ont évoqué l'automédication comme raison de non consultation dans une structure sanitaire.

Le manque d'argent constitue également la deuxième raison de non consultation dans les structures sanitaires dans la plupart des provinces à l'exception de celles du Wadi-Fira et de l'Ennedi Est/Ouest. En effet, 20,3% des malades dans le Wadi-Fira estiment qu'il n'est pas nécessaire de se faire consulter dans une structure sanitaire et 18,3% des malades de l'Ennedi Est/Ouest ont évoqué l'éloignement comme deuxième raison de non consultation dans une structure sanitaire.

Tableau 6.29 : Répartition des malades n'ayant pas été en consultation par province de résidence selon la raison avancée (%)

Province	Raison de non consultation									
	Pas nécessaire	Trop cher	Trop éloigné	Automédication	Pas de confiance	Peur du résultat	Refus	Manque d'argent	Autre à préciser	Total
Batha	1,4	8,3	7,8	57,7	0,7	0	0	22,5	1,5	100
Borkou/Tibesti	3,0	0,2	2,7	88,7	0,7	0	2,7	2,0	0	100
Chari-Baguirmi	1,9	0,2	4,8	77,0	0,2	0	0,6	13,9	1,4	100
Guéra	11,1	5,4	2,4	45,1	0,2	0	0	35,6	0,3	100
Hadjer-Lamis	1,5	2,8	3,9	59,8	0	0	0	32,0	0	100
Kanem	0,2	1,2	2,7	88,3	0	0	1,4	6,2	0	100
Lac	1,7	-	11,5	63,3	0,2	0	0	23,0	0,3	100
Logone Occidental	0,5	0,4	0	51,1	0,2	0	0	47,0	0,7	100
Logone Oriental	0,6	0,3	0,4	61,4	0,2	0	0,1	36,6	0,3	100
Mandoul	0,5	0,4	-	74,0	0,9	0	0	23,2	0,9	100
Mayo-Kebbi Est	1,0	1,4	0,3	66,8	0,9	0	0	28,0	1,6	100
Mayo-Kebbi Ouest	2,3	2,2	1,9	82,3	0	0	0,5	10,4	0,4	100

Moyen-Chari	2,4	0,4	1,8	72,8	0,1	0,2	0,7	21,2	0,3	100
Ouadaï	4,5	1,4	2,8	70,9	0,9	0,1	0,5	16,5	2,3	100
Salamat	1,6	2,6	8,0	48,4	0,7	0	0,8	37,1	0,8	100
Tandjilé	2,9	1,1	0,8	71,7	0,3	0	0,6	21,7	1,0	100
Wadi Fira	20,3	7,4	9,7	46,8	2,2	0	1,3	11,6	0,6	100
Ville de N'Djamena	1,7	0,9	0,3	80,4	0,5	0,0	0,6	13,7	1,8	100
Barh-El-Gazal	2,0	2,0	3,0	78,4	2,0	0	0,1	11,0	1,5	100
Ennedi Ouest/Ennedi Est	6,0	7,1	18,3	61,0	1,8	0	1,7	3,1	0,9	100
Sila	11,3	2,1	7,0	57,2	0,1	0	0,9	21,4	-	100
Tchad	3,2	1,7	2,9	66,5	0,5	0,0	0,4	23,9	0,9	100

6.2.3 Accessibilité au centre de santé

Sur le plan national, les patients mettent en moyenne 103 mn (1h 43mn) pour atteindre le centre de santé le plus proche. Ce temps varie en fonction du milieu de résidence des patients et le moyen utilisé. Les patients vivant en milieu urbain mettent nettement moins de temps (49 mn) pour se rendre au centre de santé le plus proche que ceux vivant en milieu rural (1h 56 mn), soit 1h 07 mn de moins. Cet écart est dû, en partie, au nombre élevé de centres de santé dans les villes. Ceci s'observe par le fait que le temps mis reste inférieur pour n'importe quel moyen de transport utilisé en milieu urbain par rapport au milieu rural.

Les patients utilisant une moto (tricycle/clando) mettent généralement 1h (61 mn) pour se rendre au centre de santé le plus proche. Ce temps est de loin inférieur à celui mis par les patients se déplaçant en pirogue (184 mn), à vélo (151 mn) ou en charrette (129 mn).

Tableau 6.30 : Temps moyen mis pour atteindre le centre de santé le plus proche par type de moyen utilisé selon le milieu de résidence (mn)

Type de moyen utilisé	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
Pieds	38	127	84
Vélo/Bicyclette	38	159	151
Moto/Tricycle/Clando	28	73	61
Voiture/Car	149	156	155
Charrette	47	130	129
Dos d'âne	40	109	105

Pirogue	40	187	184
Autre	8	13	12
Ensemble	49	116	103

Il résulte de l'évaluation du temps moyen mis par les ménages pour atteindre le centre de santé le plus proche que, dans 25,6% des ménages, les personnes qui les composent mettent en moyenne moins de 30 min pour atteindre le centre de santé le plus proche. De même, dans 21,9% des ménages, les individus mettent entre 30 à 60 min, dans 20,9% entre 60 à 90 min, dans 5,1% de ménages entre 90 à 120 min et dans 26,5% des ménages, plus de 120 min (dont 13,3% entre 120 à 180 min et 13,2% au-delà de 180 min).

De manière globale, les individus vivant dans les ménages du milieu urbain, mettent en moyenne moins du temps pour atteindre un centre de santé le plus proche que ceux vivant dans les ménages du milieu rural. En effet, les ménages dans lesquels les individus mettent moins de 30 min pour rejoindre un centre de santé le plus proche représentent 55% en milieu urbain contre 25,6% en milieu rural. Ceux pour lesquels les individus mettent entre 2h et 3h représentent 6,2% en milieu urbain contre 15,1% en milieu rural et ceux pour lesquels il faut au minimum 3h du temps représentent seulement 2,2% en milieu urbain contre 15,9% en milieu rural.

Tableau 6.31 : Structure des ménages par temps mis pour atteindre le centre de santé le plus proche selon le milieu de résidence (%)

Temps mis	Urbain	Rural	Total
Moins de 30 min	55	18,2	25,6
30 à 60 min	27,4	20,5	21,9
60 à 90 min	6,9	24,4	20,9
90 à 120 min	2,3	5,8	5,1
120 à 180 min	6,2	15,1	13,3
180 min et plus	2,2	15,9	13,2
Total	100	100	100

L'évaluation du niveau de satisfaction de la qualité des services de santé, renseignée dans le tableau 6.32, montre que globalement 58,7% des malades ont déclaré être satisfaits. Quel que soit le quintile de bien être, la proportion des malades satisfaits des prestations des services de santé varie d'un minimum de 54,0% (moyen pauvre) à un maximum de 61,9% (médian).

Tableau 6.32 : Répartition des malades ayant été en consultation par quintile de bien-être selon le niveau de satisfaction de la qualité de service de santé (%)

Quintile de bien être	Niveau de satisfaction				Total
	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Pas du tout satisfait	

Plus pauvre	4,5	58,3	33,2	4,0	100
Moyen pauvre	6,1	54,0	34,5	5,4	100
Médian	4,6	61,9	28,6	4,9	100
Moyen riche	6,1	58,1	30,3	5,5	100
Plus riche	5,9	61,0	29,0	4,1	100
Total	5,4	58,7	31,1	4,8	100

Les moyens de transport les plus utilisés pour se rendre dans un centre de santé le plus proche au Tchad sont principalement les Moto/tricycle/clando (29,4%), les véhicules/car (28,3%) et la marche à pied (23,8%).

L'utilisation d'un moyen de transport pour se rendre à un centre de santé diffère d'une province à une autre. En effet, la Moto/tricycle/clando est le moyen de transport le plus utilisé dans les provinces du Mayo-Kebbi Ouest (70,4%), du Mandoul (70,2%), de la ville de N'Djamena (54,6%) et du Logone Occidental (54,2%).

Par contre, le véhicule/car est le seul moyen de transport utilisé dans la province de l'Ennedi Est/Ouest (100%) pour se rendre à un centre de santé et dans une proportion élevée dans la province du Wadi-Fira (95,9%). Il constitue également le principal moyen de transport pour se rendre dans le centre de santé le plus proche dans les provinces de la Tandjilé (65,3%), du Batha (60,2%), du Ouaddaï (52,9%) et du Borkou/Tibesti (52,4%).

La marche à pied, quant à elle, est plus pratiquée par les malades habitant les provinces du Moyen-Chari (66,1%) et du Logone Oriental (50,1%).

Tableau 6.33 : Répartition de la population par province selon les moyens de transport les plus utilisés pour se rendre dans un centre de santé le plus proche.

Provinces	Moyen de transport le plus utilisé								Total
	Pieds	Vélo/Bicycle	Moto/Tricycle/Clando	Voiture/Car	Charrette	Animaux	Pirogue	Autre	
Batha	0	0	14,6	60,2	17,5	0	7,7	0	100
Borkou/Tibesti	47,6	0	0	52,4	0	0	0	0	100
Chari-Baguirmi	8,5	0	32,7	30,6	24	0	0	4,2	100
Guéra	18,3	0	45,4	8,5	27,8	0	0	0	100
Hadjer-Lamis	11	0	24,8	20	23,6	0	0	20,5	100
Kanem	10,3	0	0	0	0	14,2	0	75,5	100
Lac	33,7	0	4,1	33,2	0	0	29	0	100

Provinces	Moyen de transport le plus utilisé								
	Pieds	Vélo/Bicyclette	Moto/Tricycle/Clan do	Voiture/Car	Charrette	Animaux	Pirogue	Autre	Total
Logone Occidental	32,5	13,4	54,2	0	0	0	0	0	100
Logone Oriental	50,1	7,2	29,3	10,3	3,1	0	0	0	100
Mandoul	13,4	0	70,2	6,9	2,9	6,7	0	0	100
Mayo-Kebbi Est	37,8	0	37,5	18,7	0	0	0	6	100
Mayo-Kebbi Ouest	9,2	0	70,4	20,4	0	0	0	0	100
Moyen-Chari	66,1	27	6,9	0	0	0	0	0	100
Ouaddaï	18,5	0	18,1	52,9	4,8	5,7	0	0	100
Salamat	10,1	0	48,8	41,1	0	0	0	0	100
Tandjilé	25,6	0	4,8	65,3	4,3	0	0	0	100
Wadi Fira	4,1	0	0	95,9	0	0	0	0	100
Ville de N'Djamena	31,5	0	54,6	8,6	0	0	0	5,3	100
Barh-El-Gazal	0	0	0	8,1	0	0	0	91,9	100
Ennedi Est/Ouest	0	0	0	100	0	0	0	0	100
Sila	19,7	0	4,9	24,3	0	51,2	0	0	100
Total	23,8	3	29,4	28,3	4,7	3	1,7	6,1	100

6.2.4 Dépenses de santé

Les dépenses de santé regroupent les frais de consultation, les frais des examens médicaux, les frais des médicaments hors hospitalisation, les frais d'hospitalisation et ceux liés à la vaccination, circoncision et bilan de santé. Par contre, les dépenses liées à l'acquisition des appareils médicaux et thérapeutiques tels que les béquilles, chaises roulantes, prothèses dentaires, lunettes médicales et autres appareils thérapeutique et orthopédiques sont considérées comme des investissements et non des dépenses. Ainsi, la dépense annuelle moyenne de santé par ménage au Tchad est estimée à 64 828 FCFA (tableau 6.34). L'analyse selon le sexe du chef de ménage montre qu'en moyenne la dépense de santé dans les ménages dirigés par un homme est supérieure à celle des ménages dirigés par une femme peu importe le quintile de

bien-être. Elle est évaluée à 70 066 FCFA dans les ménages dirigés par les hommes et 48 343 FCFA dans ceux dirigés par les femmes au niveau national.

Selon le lieu de résidence, la dépense moyenne de santé dans la ville de N'Djamena est relativement plus élevée que dans les autres lieux de résidence. Elle est même 2,4 fois supérieure à la moyenne nationale. Celle du milieu rural est par contre inférieure à la moyenne nationale.

L'analyse selon le niveau de vie montre que la dépense moyenne de santé croit du quintile le plus pauvre (35 065 FCFA) au quintile le plus riche (103 838 FCFA). La dépense moyenne de santé du quintile le plus riche est par conséquent 3 fois supérieure à la moyenne de dépense de santé du quintile le plus pauvre.

Tableau 6.34 : Dépenses annuelles moyennes de santé par sexe et lieu de résidence du chef de ménage selon le quintile de bien-être (en FCFA)

Caractéristiques	Quintile de bien être					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Total
Sexe du Chef de ménage						
Masculin	39 135	49 661	70 294	81 040	110 662	70 066
Féminin	22 748	36 302	42 709	56 390	82 888	48 343
Lieu de résidence						
N'Djamena	65 933	107 184	119 378	146 296	186 304	152 788
Autres milieux urbains	40 919	64 204	72 740	85 994	115 363	86 515
Ensemble urbain	45 503	76 114	89 355	108 325	145 075	110 446
Rural	33 985	42 332	56 830	61 559	70 496	50 978
Total	35 065	46 656	63 578	75 045	103 838	64 828

Selon la province de résidence, la dépense annuelle moyenne de santé par ménage est plus importante à N'Djamena (152 788 FCFA) et dans une certaine mesure dans le Wadi Fira (73 446 FCFA), le Mandoul (72 473 FCFA), le Logone Occidental (72 458 FCFA), l'Ennedi Est/Ouest (70 311 FCFA), le Logone Oriental (69 372 FCFA) et le Chari-Baguirmi (66 977 FCFA). Les dépenses moyennes de santé par ménage les plus faibles sont observées dans les provinces du Sila (24 404 FCFA), du Kanem (26 120 FCFA), de la Tandjilé (39 767 FCFA), du Guéra (38 765 FCFA), Mayo-Kebbi Ouest (41 010 FCFA) et du Borkou/Tibesti (42 796 FCFA).

Parmi les plus pauvres, la plus faible dépense est enregistrée dans les provinces du Borkou/Tibesti (7 402 FCFA) et la dépense la plus élevée au Mandoul (87 882 FCFA). Dans les ménages les plus riches, le maximum des dépenses annuelles moyennes de santé est effectué par les ménages de la province de N'Djaména (186 304 FCFA) et le minimum dans celle du Kanem (36 908 FCFA).

Tableau 6.35 : Dépenses de santé par province selon le quintile de bien-être de ménage (F CFA)

Province de résidence	Quintile de bien être					Total
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riches	
Batha	33 098	70 409	95 076	68 863	50 237	63 323
Borkou/Tibesti	7 402	2 919	33 181	53 980	81 011	42 796
Chari-Baguirmi	8 009	38 854	81 039	87 892	65 839	66 977
Guéra	29 135	38 831	44 207	45 548	57 847	38 765
Hadjer-Lamis	20 513	72 241	45 909	63 379	86 807	59 482
Kanem	5173,68	18 623	27 155	29 235	36 908	26 120
Lac	57 229	41 187	36 119	49 196	119 122	53 947
Logone Occidental	34 337	64 268	76 007	68 992	114 078	72 458
Logone Oriental	41 464	55 386	73 226	66 251	109 115	69 372
Mandoul	87 882	35 070	88 988	124 473	34 993	72 473
Mayo-Kebbi Est	28 238	39 764	61 317	79 710	92 505	54 758
Mayo-Kebbi Ouest	26 772	33 861	42 667	56 620	77 869	41 010
Moyen-Chari	33 865	31 015	62 681	62 486	37 579	46 239
Ouaddaï	16 534	53 499	59 716	53 454	130 291	68 386
Salamat	26 747	27 664	66 785	58 078	85 046	52 551
Tandjilé	21 594	44 152	57 197	38 300	61 310	39 767
Wadi Fira	27 352	46 367	62 558	102 424	125 416	73 446
Ville de N'Djaména	65 933	107 184	119 378	146 296	186 304	152 788
Barh-El-Gazal	32 502	36 633	39 736	72 117	80 625	55 094
Ennedi Est/Ouest	32088,12	76 215	66 969	60 702	92 906	70 311

Province de résidence	Quintile de bien être					Total
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riches	
Sila	14 867	25 449	26 451	23 368	36 927	24 404
Total	35 065	46 656	63 578	75 045	103 838	64 828

CHAPITRE 7 : SITUATION DE L'EMPLOI

Le travail comprend toutes les activités effectuées par des personnes quels que soient leur sexe et leur âge afin de produire des biens ou fournir des services destinés à la consommation par autrui ou à leur consommation personnelle.

La définition du travail est indépendante du caractère formel ou informel de l'activité. Le travail exclut les activités qui n'impliquent pas la production de biens ou de services (par exemple, la mendicité et le vol), le fait de prendre soin de soi (par exemple, la toilette personnelle et l'hygiène) et les activités qui ne peuvent pas être réalisées par une autre personne que soi-même (par exemple, dormir, apprendre et les activités de loisirs). Le travail est donc défini comme l'exercice d'une activité. Les personnes pourvues d'un emploi comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié (5 ans ou plus) qui se trouvaient, durant une brève période de référence spécifiée (7 derniers jours) dans les 2 catégories suivantes : emploi salarié et emploi non salarié.

L'objectif visé par le présent chapitre est triple : (i) fournir des données sur la structure des emplois sur une période de référence de 12 mois ; (ii) fournir les indicateurs de base du marché du travail pour les analyses spécifiques de l'emploi ; (iii) mesurer les revenus salariaux.

Le chapitre est organisé en quatre sections dans lesquelles sont traités les thèmes suivants :

- le taux d'activité ;
- les emplois principaux et secondaires ;
- le chômage ;
- le sous – emploi ; et
- la sous-utilisation de la main-d'œuvre.

7.1 Taux d'activité

7.1.1 Taux d'activité des 5 ans et plus

Le taux d'activité est le rapport de la population active à la population en âge de travailler. Dans l'ensemble du pays, le taux d'activité des personnes âgées de 5 ans et plus est estimé à 40,3% contre un taux d'inactivité de 50,7%.

Selon le lien de parenté avec le chef de ménage, neuf chefs de ménages sur dix sont actifs (89,1%).

Par ailleurs, le taux d'activité des enfants du chef de ménage âgés de 5 ans et plus est de 17,0% et chez les conjoints, un peu plus de quatre sur dix travaillent (47,2%). Quel que soit le lieu de résidence, le taux d'activité reste élevé chez les chefs de ménages.

Le taux d'activité est plus élevé en milieu rural. En effet, il est de 42,7% contre 33,1% en milieu urbain. Concernant le milieu urbain, c'est la ville de Sarh qui enregistre le taux d'activité le plus élevé (39,4%), suivie de Moundou (35,2%), d'Abéché (30,3%) et de la ville de N'Djaména (29,9%). Dans les autres centres urbains le taux d'activité est de 35,3%.

Tableau 7.01 : Taux d'activité des individus âgés de 5 ans et plus par lieu de résidence selon le lien de parenté avec le chef de ménage (%)

Lieu de résidence	Chef de ménage	Conjoint	Enfant	Autre personne apparentée	Personne non apparentée	Ensemble
N'Djaména	86,4	30,3	10,5	18,4	30,6	29,9
Moundou	83,7	44,6	9,1	17,7	0,0	35,2
Sarh	92,7	64,0	14,5	24,4	100,0	39,4
Abéché	90,5	25,4	7,6	24,2	65,1	30,3
Autre centre urbain	89,0	39,3	12,6	17,7	22,9	35,3
Milieu urbain	88,0	36,2	11,4	18,7	30,2	33,1
Rural	89,4	50,1	18,9	25,3	46,0	42,7
Tchad	89,1	47,2	17,0	22,6	37,7	40,3

7.1.2 Taux d'activité des enfants âgés de 5 à 14 ans

La Quatrième Enquête sur les Conditions de vie des ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT4) a estimé la population âgée de 5 à 14 ans à 5 091 713 personnes dont 615 568 ont déclaré être occupées au moment de l'enquête.

Au niveau national, 12,1% des enfants de 5 à 14 ans sont en activité en 2018. Les données révèlent que le travail des enfants est un phénomène essentiellement rural avec un taux d'activité de 14,3% alors que celui-ci est de 4,8% en milieu urbain.

Le taux d'activité des enfants est relativement élevé dans les autres centres urbains (6,8%) et faible à N'Djaména (2,3%).

Tableau 7.02 : Taux d'activité des enfants de 5 à 14 ans par milieu de résidence (%)

Lieu de résidence	Taux d'activité de 5-14 ans
N'Djaména	2,3
Autres centres urbains	6,8
Milieu urbain	4,8
Milieu rural	14,3
Tchad	12,1

7.1.3 Taux d'activité des adultes de 15 ans et plus

D'après le tableau 7.03, le taux d'activité des 15 ans et plus est estimé à 60,0%, soit six personnes actives occupées sur dix. Ce taux était évalué à 61,8% en 2011.

Selon le milieu de résidence, près de deux personnes sur trois sont actives dans le milieu rural (63,7%) tandis que dans le milieu urbain, une personne sur deux est active (50,2%). En milieu urbain, N'Djaména a un taux d'activité bas (45,2%) comparativement à Sarh (58,1%) et Moundou (50,9%).

Globalement, environ neuf chefs de ménages sur dix sont actifs (89,1%). Ce taux est supérieur à ceux des autres membres du ménage ayant d'autres liens de parenté avec le chef de ménage (conjoint, enfant, autre personne apparentée et personne non apparentée). S'agissant particulièrement des conjoints, un peu moins de cinq sur dix travaillent (47,2%).

L'effectif de la population âgée de 15 ans et plus est passé de 5 205 789 personnes dont 3 217 178 occupées en 2011 à 7 246 959 individus dont 4 350 913 occupés en 2018.

Par ailleurs, la population âgée de 60 ans et plus est évaluée à 652 597 individus et celle de 15-59 ans à 6 594 362 personnes.

Tableau 7.03 : Taux d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus par lieu de résidence selon le lien de parenté avec le chef de ménage (%)

Lieu de résidence	Chef de ménage	Conjoint	Enfant	Autre personne apparentée	Personne non apparentée	Ensemble
N'Djaména	86,4	30,3	24,1	27,2	38,4	45,2
Moundou	83,7	44,6	22,3	11,3	0,0	50,9
Sarh	92,7	64,0	24,5	44,7	100,0	58,1
Abéché	90,5	25,4	19,7	34,1	65,1	46,5
Autres centres urbains	89,0	39,3	26,3	29,6	32,5	54,5
Milieu urbain	88,0	36,2	24,6	28,4	39,3	50,2
Rural	89,4	50,1	37,3	34,8	60,8	63,7
Tchad	89,1	47,2	33,0	31,6	47,7	60,0

Le taux d'activité est plus élevé dans les provinces du Moyen-Chari (83,0%), du Barh El Gazal (74,1%), du Sila (72,3%) et du Mandoul (67,6%). Par contre, il est moins élevé dans la ville de N'Djaména (45,2%), dans les provinces du Mayo-Kebbi Ouest (48,4%) et du Salamat (49,8%).

Les provinces peuvent être classées en trois groupes selon les taux d'activité : le 1^{er} groupe est constitué des provinces dont moins d'une personne sur deux est active. Il s'agit de N'Djaména, du Mayo-Kebbi Ouest et du Salamat. Le deuxième groupe est constitué des provinces ayant entre cinq et sept personnes actives sur dix. Le 3^{ème} groupe est constitué des provinces dont au moins sept personnes sur dix sont actives. Ce sont les provinces du Moyen-Chari, du Barh El

Gazal et du Sila.

Au niveau national, le taux d'activité des personnes âgées de 15 à 29 ans est moins élevé (45,2%) par rapport à celui des individus âgés de 30 à 49 ans (74,5%) et de 50 ans et plus (70,5%).

Tableau 7.04 : Taux d'activité (15 ans et plus) par province selon la tranche d'âges (%)

Province de résidence	Tranche d'âges			
	15 à 29 ans	30 à 49 ans	50 ans et plus	Ensemble
Batha	30,8	69,2	64,5	52,4
Borkou/Tibesti	34,1	74,8	77,1	56,9
Chari Baguirmi	42,2	65,5	69,6	55,2
Guéra	39,4	73,0	77,0	59,6
Hadjer-Lamis	44,6	74,7	68,3	59,7
Kanem	35,2	64,9	68,2	53,2
Lac	42,4	71,5	81,9	59,9
Logone Occidental	56,3	74,5	66,2	64,1
Logone Oriental	55,8	79,6	73,4	67,9
Mandoul	56,1	80,2	74,5	67,6
Mayo Kebbi Est	43,6	78,4	77,8	61,3
Mayo Kebbi Ouest	37,9	62,2	55,1	48,4
Moyen Chari	76,4	93,3	82,3	83,0
Ouaddaï	34,4	65,2	69,0	52,3
Salamat	26,0	68,4	66,9	49,8
Tandjilé	48,0	77,2	73,8	62,9
Wadi Fira	56,2	78,1	70,5	66,3
N'Djaména	25,3	70,3	57,3	45,2
Barh El Gazal	62,0	86,6	75,9	74,1
Ennedi Ouest/Ennedi Est	39,8	74,0	81,1	61,0
Sila	59,7	82,4	78,6	72,3
Tchad	45,2	74,5	70,5	60,0

Au regard du tableau 7.05, le taux d'activité chez les 15 ans et plus est plus élevé en milieu rural (63,7%) qu'en milieu urbain (50,2%). Ce niveau d'activité en zone rurale pourrait s'expliquer par la pratique de l'agriculture ou de l'élevage.

Le taux d'activité est plus élevé chez les hommes que chez les femmes au niveau national et quel que soit le milieu de résidence. En effet, il est de 72,9% pour les hommes et 49,3% pour les femmes au niveau national.

Tableau 7.05 : Taux d'activité des personnes âgées de 15 ans et plus par lieu de résidence selon le sexe (%)

Lieu de résidence	Masculin	Féminin	Ensemble
N'Djaména	59,3	31,0	45,2
Autres urbains	66,1	43,1	53,7
Ensemble Urbain	63,2	38,3	50,2
Rural	76,7	53,1	63,7
Tchad	72,9	49,3	60,0

7.2 Caractéristiques des emplois principaux

Les emplois sont essentiellement occupés par des personnes de catégorie socioprofessionnelle indépendant (58,1%) ou aide familial/apprenti (34,7%). Les catégories socioprofessionnelles cadre supérieur et patron sont moins répandues (0,8% des emplois pour chaque catégorie). Les femmes sont relativement plus nombreuses dans l'emploi (51,1%) que les hommes (49,9%).

Cependant les femmes sont moins nombreuses à exercer comme cadre supérieur (9,6%), employé/Ouvrier (14,4%) et patron (16,1%).

Tableau 7.06 : Répartition des emplois principaux par catégorie socioprofessionnelle (%)

Catégorie socioprofessionnelle	Répartition des emplois (%)	Pourcentage de femmes (%)
Cadre supérieur	0,8	9,6
Cadre moyen/agent de maîtrise	1,4	19,6
Employé/Ouvrier	3,6	14,4
Manœuvre	0,5	54,7
Travailleur indépendant	58,1	40,8
Patron	0,8	16,1
Aide familial/Apprenti	34,7	75,2
Ensemble	100	51,1

L'enquête a également permis de répartir les emplois principaux au niveau national par secteur d'activité selon le sexe et le nombre d'années d'études réussies comme l'indique le tableau 7.07.

Les personnes actives occupées de 15 ans et plus exercent essentiellement dans le secteur de l'agriculture (72,1%), le commerce (8,1%), les autres industries (5,7%) et l'élevage/sylviculture/pêche (4,3%). Les secteurs d'activité qui offrent moins d'emplois sont les industries extractives (0,2%), les restaurants/hôtels (0,5%) et les BTP (1,2%).

Les femmes sont majoritaires dans les secteurs d'activité tels qu'autre industrie (77,2%), restaurant/hôtel (67,1%), agriculture (54,2%) et commerce (52,5%).

Tableau 7.07 : Répartition des emplois principaux par secteur d'activité (%)

Secteur d'activité	Répartition des emplois	Pourcentage de femme
Agriculture	72,1	54,2
Elevage/sylviculture/pêche	4,3	32,2
Industrie extractive	0,2	7,1
Autre industrie	5,7	77,2
Bâtiment et Travaux Publics	1,2	1,0
Commerce	8,1	52,5
Restaurant/Hôtel	0,5	67,1
Transports/Communications	1,4	1,7
Education/Santé	1,9	22,1
Services personnels	1,6	28,5
Autres services	3,1	23,1
Ensemble	100	51,1

Le tableau 7.08 montre que les emplois principaux se concentrent essentiellement au sein des entreprises privées (96,4%) et dans une certaine mesure dans l'administration (2,2%). Les femmes sont majoritaires dans les branches d'activité comme ménages employeurs de personnel domestique (55,1%) et entreprises privées (52,2%).

Au niveau national, le nombre d'années d'études réussies parmi les actifs occupés est estimé à 9,0 ans. Ce nombre d'années est plus élevé pour ceux qui travaillent dans les entreprises publiques/parapubliques/organisme international (10,4 ans), dans l'administration (9,3 ans) et dans les entreprises associatives (7,2 ans). Il est par contre plus faible pour ceux qui sont considérés comme ménage employeur de personnel domestique (2,1 ans) et dans les entreprises privées (2,2 ans).

Tableau 7.08 : Caractéristiques des emplois principaux par branche institutionnelle

Branche Institutionnelle	Répartition des emplois		Pourcentage de femmes (%)	Années d'études réussies
	Effectif	Pourcentage (%)		
Administration	122 625	2,2	14,1	9,3
Entreprise publique ou parapublique/organisme international	27 609	0,5	20,6	10,4
Entreprise privée	5 471 217	96,4	52,2	2,2
Entreprise associative	22 397	0,4	26,8	7,2
Ménage comme employeur de personnel domestique	30 827	0,5	55,1	2,1
Ensemble	5 674 675	100,0	51,1	9,0

L'analyse du tableau 7.09 montre que la durée moyenne hebdomadaire de travail est de 33 heures. Elle varie de 28 heures en milieu rural à 35 heures en milieu urbain. Selon le lieu de résidence, cette durée moyenne hebdomadaire varie de 33 heures à Moundou à 36 heures à N'Djaména.

Le salaire mensuel moyen au niveau national est de 113 807 FCFA avec un salaire médian de 65 000 FCFA. Ce revenu moyen est plus élevé dans les autres centres urbains (111 696 FCFA) que dans le milieu rural (78 832 FCFA). Le salaire mensuel moyen le plus élevé est observé à N'Djaména. Celui-ci est de 142 690 FCFA avec un salaire mensuel médian de 80 000 FCFA pour une durée hebdomadaire de travail moyenne de 36 heures avec une durée hebdomadaire médiane de 37 heures. La ville de Sarh a le minimum du salaire mensuel moyen de 75 915 FCFA avec un salaire mensuel médian de 60 000 F CFA pour une durée hebdomadaire de travail moyenne de 34 heures avec une durée hebdomadaire de travail médiane de 34 heures.

Le salaire mensuel moyen des salariés de sexe masculin pour l'ensemble du pays est de 121 935 FCFA avec un salaire médian de 71 000 FCFA et la durée hebdomadaire de travail moyenne est de 34 heures. Le salaire mensuel moyen du milieu rural pour les hommes est de 83 582 FCFA avec un salaire mensuel médian de 45 000 F CFA et la durée hebdomadaire de travail moyenne est de 30 heures. En milieu urbain, ils perçoivent en moyenne 138 313 F CFA par mois avec un salaire mensuel médian de 80 000 FCFA et la durée hebdomadaire de travail moyenne est de 37 heures.

Quant aux femmes, le salaire mensuel moyen au niveau national est de 75 675 F CFA avec un salaire mensuel médian de 25 000 F CFA et la durée hebdomadaire de travail moyenne est de 25 heures. Le salaire mensuel moyen du milieu rural est de 51 382 FCFA avec un salaire mensuel médian de 12 500 FCFA et la durée hebdomadaire de travail moyenne est de 19 heures

contre un salaire mensuel moyen en milieu urbain de 83 471 F CFA avec un salaire mensuel médian de 40 000 FCFA et la durée hebdomadaire de travail moyenne est de 27 heures.

Le salaire mensuel moyen des femmes est plus élevé à N'Djaména. Celui-ci est de 98 259 FCFA avec un salaire mensuel médian de 55 000 FCFA pour une durée hebdomadaire de travail moyenne de 24 heures tandis que la ville de Moundou a le plus petit revenu mensuel moyen de 22 681 FCFA avec un revenu mensuel médian de 17 333 FCFA pour une durée hebdomadaire de travail moyenne de 13 heures.

Tableau 7.09 : Revenu mensuel et durée hebdomadaire de travail par sexe et lieu de résidence (%)

Sexe et lieu de résidence	Durée hebdomadaire de travail (en heures)		Revenu mensuel (en F CFA)	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Masculin				
N'Djaména	38	40	155 096	90 000
Moundou	38	30	150 673	6 0000
Sarh	36	39	75 060	60 000
Abéché	36	32	96 666	75 000
Autres urbains	34	35	122 014	75 000
Rural	30	24	83 582	45 000
Ensemble urbain	37	37	138 313	80 000
Ensemble	34	34	121 935	71 000
Féminin				
N'Djaména	27	24	98 259	55 000
Moundou	13	2	22 681	17 333
Sarh	30	30	78 935	90 000
Abéché	12	16	40 000	40 000
Autres urbains	30	33	46 806	15 000
Rural	19	13	51 382	12 500
Ensemble urbain	27	25	83 471	40 000
Ensemble	25	22	75 675	25 000
Les 2 sexes				

Sexe et lieu de résidence	Durée hebdomadaire de travail (en heures)		Revenu mensuel (en F CFA)	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
N'Djaména	36	37	142 690	80 000
Moundou	33	30	124 508	58 667
Sarh	34	34	75 915	60 000
Abéché	35	32	93 938	75 000
Autres urbains	33	34	111 696	70 000
Rural	28	23	78 832	35 000
Ensemble urbain	35	36	128 048	75 000
Ensemble	33	32	113 807	65 000

Le tableau 7.10 donne la répartition des actifs occupés de 15 ans et plus selon la durée hebdomadaire du travail par secteur institutionnel, catégorie socioprofessionnelle, lieu de résidence et sexe.

Pour l'ensemble du pays, moins d'un actif occupé sur 10 (8,4%) passe hebdomadairement plus de 48 heures de temps de travail dans son emploi. En 2011, au moins deux actifs occupés sur 10 (23%) passaient hebdomadairement plus de 48 heures de temps de travail dans leur emploi. En milieu urbain, moins d'un actif occupé sur quatre (23,5%) passe plus de 48 heures par semaine dans son emploi alors qu'en milieu rural c'est 4,4%.

Tableau 7.10 : Répartition des actifs occupés de 15 ans et plus par type d'entreprise, catégorie socioprofessionnelle, lieu de résidence et sexe selon la durée hebdomadaire de travail (%)

Caractéristique de l'actif	Moins de 30 heures	30 à 35 heures	36 à 48 heures	Plus de 48 heures	Total
Type d'entreprise d'activité principale					
Etat/Collectivités locales	81,0	4,3	6,4	8,4	100
Entreprise publique/ parapublique	51,8	9,8	13,1	25,3	100
Entreprise Privée	59,3	7,7	9,6	23,4	100
Entreprise associative	52,9	20,1	27,0	0,0	100
Ménage comme employeur de personnel domestique	79,5	4,5	7,6	8,4	100

Caractéristique de l'actif	Moins de 30 heures	30 à 35 heures	36 à 48 heures	Plus de 48 heures	Total
Organisme international /Ambassade	52,9	20,1	27,0	0,0	100
catégorie socioprofessionnelle					
Cadre supérieur	35,3	10,7	30,9	23,0	100
Cadre moyen/agent de maîtrise	48,7	4,7	14,9	31,7	100
Ouvrier ou employé qualifié	59,6	7,1	9,3	23,9	100
Ouvrier ou employé non qualifié	51,8	7,6	11,8	28,7	100
Manœuvre, aide-ménagère	77,7	6,7	9,5	6,1	100
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	95,4	1,4	2,0	1,2	100
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	78,5	5,1	7,2	9,2	100
Travailleur familial contribuant à une entreprise familiale	51,1	8,0	13,4	27,5	100
Travailleur pour compte propre	100,0	0,0	0,0	0,0	100
Patron	79,5	4,5	7,6	8,4	100
Maître communautaire	51,1	0,0	0,0	0,0	100
Lieu de résidence					
N'Djaména	36,8	7,3	22,9	33,0	100
Moundou	60,4	8,3	9,0	22,3	100
Sarh	49,2	5,0	20,4	25,4	100
Abéché	36,0	14,9	13,3	35,7	100
Autres urbains	66,9	5,3	12,4	15,4	100
Rural	86,4	3,9	5,3	4,4	100
Ensemble urbain	53,5	6,6	16,4	23,5	100
Sexe					
Masculin	53,5	6,6	16,4	23,5	100
Féminin	86,4	3,9	5,3	4,4	100

Caractéristique de l'actif	Moins de 30 heures	30 à 35 heures	36 à 48 heures	Plus de 48 heures	Total
Ensemble	79,5	4,5	7,6	8,4	100

Selon le tableau 7.11, le taux de salarisation est estimé à 7,9% en 2018 (il était à 8,7% en 2011). Le taux de salarisation est plus élevé en milieu urbain (26,8%) qu'en milieu rural (2,8%). Il varie de 14,5% dans les autres centres urbains à 45,8% à N'Djaména en passant par 15,9% à Moundou, 23,2% à Sarh et 30,1% à Abéché. Le taux de salarisation est plus élevé chez les hommes (12,2%) que chez les femmes (2,9%). Il est à noter que la majorité des hommes actifs occupés de N'Djaména sont des salariés (55,2%).

Tableau 7.11 Taux de salarisation par lieu de résidence selon le sexe (%)

Lieu de résidence	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
N'Djaména	55,2	28,3	45,8
Moundou	24,1	6,8	15,9
Sarh	38,6	9,6	23,2
Abéché	42,9	4,4	30,1
Autre centre urbain	22,7	4,4	14,5
Ensemble urbain	37,3	12,0	26,8
Rural	4,7	0,8	2,8
Total	12,2	2,9	7,9

En général, certains actifs exercent plusieurs emplois, un technicien de la santé peut exercer une activité agro-pastorale comme activité secondaire. La pluriactivité est une stratégie des ménages et des individus pour accroître ou compenser leur revenu.

Le tableau 7.12 présente le taux de pluriactivité par lieu de résidence selon le sexe. Au niveau national, le taux de pluriactivité est de 30,7% (24,1% en 2011). Ce taux est plus élevé chez les hommes (32,4%) que chez les femmes (28,8%). Il est moins élevé en milieu urbain (19,0%) qu'en milieu rural (33,9%).

Tableau 7.12 Taux de pluriactivité par lieu de résidence selon le sexe (%)

Lieu de résidence	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
N'Djaména	7,8	5,7	7,1

Moundou	13,7	6,8	10,4
Sarh	14,6	12,4	13,4
Abéché	13,8	22,3	16,6
Autres urbains	32,8	25,2	29,4
Rural	36,1	31,5	33,9
Ensemble urbain	20,2	17,2	19,0
Total	32,4	28,8	30,7

7.3 Chômage

Le chômage résulte d'un déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail. Un chômeur au sens du BIT est toute personne ayant dépassé un âge spécifié (15 ans et plus) qui, au cours de la période de référence, était à la fois sans travail, c'est-à-dire qu'elle n'était pas pourvue d'un emploi salarié ou non salarié au cours de la période de référence (une semaine), *disponible* pour travailler dans un emploi salarié ou non durant la période de référence (quatre semaines), *à la recherche d'un travail*, c'est-à-dire avait pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée (quatre dernières semaines ou douze derniers mois) pour chercher un emploi salarié ou non.

Le taux de chômage est l'indicateur le plus utilisé pour mesurer ce déséquilibre et il se définit comme étant le rapport du nombre de chômeurs à la population active.

7.3.1 Taux de chômage au sens du BIT

Les résultats du tableau 7.13 indiquent que 2,0% de la population active de 15 à 64 ans sont en situation de chômage au sens du BIT. Selon le Bureau International du Travail, est considéré comme chômeur, toute personne n'ayant pas travaillé la semaine précédant l'enquête (ne serait-ce qu'une heure) et ayant cherché un emploi au cours du mois précédant l'enquête. Ce taux a chuté de 3,7 points de pourcentage comparativement à celui de l'ECOSIT3 qui était de 5,7%.

Le chômage est un phénomène qui touche dans l'ensemble plus d'hommes (2,3%) que de femmes (1,7%). Toutefois, le taux de chômage des femmes dans la ville de N'Djamena (8,7% contre 7,7%) et dans une moindre mesure dans la ville d'Abéché (5,0% contre 4,9%) est supérieur à celui des hommes.

L'analyse selon le lieu de résidence laisse apparaître que le chômage au Tchad, est un phénomène plus urbain que rural. Il touche 4,8% de la population active du milieu urbain contre 1,2% du milieu rural. Il est plus accentué dans la ville de N'Djamena où il représente 8,1% de la population active. L'exode rural constitue le premier facteur qui expliquerait cette différence entre le milieu rural et le milieu urbain.

Selon les classes d'âges, le chômage sévit plus chez les jeunes de 15 à 29 ans (3,4%), moins dans la tranche allant de 30 à 49 ans (1,5%) et relativement plus faible dans la tranche des 50 ans et plus (0,5%). La raison principale est que la population active est majoritairement jeune

et que la tranche de 15 à 29 ans est celle qui regroupe en général des actifs moins qualifiés et dans la plupart des cas, en quête de leur premier emploi.

Tableau 7.13 : Taux de chômage au sens du BIT des 15-64 ans par lieu de résidence selon le sexe et la classe d'âges (%)

Lieu de résidence	Sexe		Classe d'âges			Ensemble
	Masculin	Féminin	15 à 29	30 à 49	50 et plus	
N'Djaména	7,7	8,7	13,0	7,1	1,8	8,1
Moundou	3,5	2,2	0,0	5,0	4,0	2,9
Sarh	3,6	2,0	4,3	1,1	3,9	2,8
Abéché	4,9	5,0	4,3	5,0	5,6	4,9
Autres urbains	3,0	2,2	5,6	1,1	0,6	2,6
Rural	1,4	1	2,3	0,6	0,1	1,2
Ensemble urbain	5,1	4,4	7,6	4,0	1,7	4,8
Total	2,3	1,7	3,4	1,5	0,5	2,0

Les résultats du tableau 7.14 indiquent que 2,0% de la population active de 15 ans et plus (15-64 ans et 65 ans et plus) sont en situation de chômage au sens du BIT. Cette catégorisation permet de prendre en compte la situation de l'emploi chez les personnes les plus âgées généralement admises à la retraite.

Tout comme chez les 15-64 ans, le chômage chez les 15 ans et plus est un phénomène plus observé en milieu urbain (4,6%) qu'en milieu rural (1,1%). Quel que soit le milieu de résidence, son taux est légèrement en baisse comparé à celui des 15-64 ans. Il est en baisse de 0,2 point de pourcentage dans l'ensemble urbain et 0,1 point de pourcentage en milieu rural. Il reste toujours plus accentué dans la ville de N'Djaména où il représente cette fois-ci 7,9% de la population active. Le chômage chez les 15 ans et plus touche également plus les hommes (2,1%) que les femmes (1,7%). Il ressort de ce qui précède que ce sont uniquement les hommes qui cherchent encore du travail au-delà de l'âge de la retraite (65 ans et plus).

La tendance du taux de chômage selon les classes d'âges reste la même malgré la prise en compte de la situation de l'emploi des personnes plus âgées.

Tableau 7.14 : Taux de chômage des personnes âgées de 15 ans et plus au sens du BIT par lieu de résidence selon le sexe et la classe d'âges (%)

Lieu de résidence	Sexe		Classe d'âges			Ensemble
	Masculin	Féminin	15 à 29	30 à 49	50 et plus	
N'Djaména	7,6	8,6	13,1	7,3	1,8	7,9

Lieu de résidence	Sexe		Classe d'âges			Ensemble
	Masculin	Féminin	15 à 29	30 à 49	50 et plus	
Moundou	3,2	2,2	0,0	5,0	3,2	2,7
Sarh	3,5	2,0	4,3	1,1	3,7	2,7
Abéché	4,6	4,6	4,3	5,0	3,9	4,6
Autres urbains	2,9	2,1	5,7	1,0	0,4	2,5
Rural	1,2	1,0	2,3	0,6	0,1	1,1
Ensemble urbain	4,9	4,2	7,7	4,0	1,5	4,6
Total	2,1	1,7	3,4	1,5	0,5	2,0

Au niveau des provinces, on observe une disparité du taux de chômage chez les 15 ans et plus (tableau 7.15). Le chômage sévit plus à N'Djamena (7,9%) et dans une proportion un peu plus élevée chez les femmes (8,6%) que chez les hommes (7,6%). Il est légèrement au-dessus du taux national dans les provinces du Salamat (3,4%), du Logone Oriental (2,6%), du Kanem (2,1%), du Ouaddaï (2,1%) et du Guéra (2,0%). Il est par contre faible dans les autres provinces du Tchad.

Il reste également un phénomène plus urbain (4,6%) que rural (1,1%) chez les 15 ans et plus.

Tableau 7.15 : Taux de chômage des personnes âgées de 15 ans et plus par province de résidence selon le sexe et le milieu de résidence (%)

Province de résidence	Milieu de résidence		Sexe		Ensemble
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	
Batha	4,4	0,5	0,4	2,0	1,0
Borkou/Tibesti	2,7	0,3	1,8	0,0	1,2
Chari Baguirmi	2,6	1,4	2,0	0,8	1,5
Guéra	1,8	2,1	2,9	1,2	2,0
Hadjer Lamis	1,2	0,2	0,6	0,0	0,3
Kanem	3,2	1,9	0,6	4,0	2,1
Lac	1,5	1,4	0,3	3,1	1,4
Logone Occidental	3,0	0,5	1,4	0,8	1,1
Logone Oriental	7,3	1,9	3,2	2,0	2,6

Province de résidence	Milieu de résidence		Sexe		Ensemble
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	
Mandoul	0,0	1,7	0,7	2,1	1,5
Mayo Kebbi Est	0,8	1,0	0,9	1,0	1,0
Mayo Kebbi Ouest	0,0	0,3	0,4	0,0	0,2
Moyen Chari	2,0	0,8	1,2	1,0	1,1
Ouaddaï	4,2	1,6	2,9	0,7	2,1
Salamat	2,2	3,8	0,7	7,5	3,4
Tandjilé	3,8	0,7	1,9	0,2	1,1
Wadi Fira	0,5	1,1	1,6	0,5	1,0
N'Djaména	7,9		7,6	8,6	7,9
Barh El Gazal	4,0	0,0	1,1	0,2	0,7
Ennedi Ouest/Ennedi Est	0,5	0,0	0,1	0,0	0,1
Sila	5,5	1,1	3,1	0,5	1,9
Borkou-Ennedi-Tibesti	1,8	0,1	0,8	0,0	0,5
Tchad	4,6	1,1	2,1	1,7	2,0

Le tableau 7.16 ci-après indique qu'il y a une disparité entre les provinces quant au niveau du chômage au sens du BIT chez les 15 à 64 ans. L'ordre des provinces reste presque le même mais avec un degré légèrement supérieur à celui des 15 ans et plus. En effet, le chômage est davantage plus accentué à N'Djaména (8,1%) et légèrement au-dessus du taux national dans les provinces du Salamat (3,6%), du Logone Oriental (2,7%), du Ouaddaï (2,4%), du Kanem (2,3%) et du Guéra (2,2%). Les autres provinces présentent de taux inférieurs à la moyenne nationale.

Tableau 7.16 : Taux de chômage des personnes âgées de 15-64 ans au sens du BIT par province de résidence selon le milieu de résidence et le sexe (%)

Province de résidence	Milieu de résidence		Sexe		Ensemble
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	
Batha	4,7	0,6	0,4	2,1	1,0
Borkou/Tibesti	2,7	0,3	2,0	0,0	1,3
Chari Baguirmi	2,7	1,5	2,2	0,8	1,6

Province de résidence	Milieu de résidence		Sexe		Ensemble
	Urbain	Rural	Masculin	Féminin	
Guéra	1,9	2,3	3,2	1,3	2,2
Hadjer-Lamis	1,3	0,2	0,6	0,0	0,3
Kanem	3,5	2,1	0,7	4,3	2,3
Lac	1,6	1,6	0,4	3,3	1,6
Logone Occidental	3,1	0,5	1,4	0,9	1,2
Logone Oriental	7,6	2,0	3,3	2,0	2,7
Mandoul	0,0	1,8	0,7	2,3	1,6
Mayo Kebbi Est	0,9	1,1	1,0	1,1	1,1
Mayo Kebbi Ouest	0,0	0,3	0,5	0,0	0,2
Moyen Chari	2,1	0,9	1,3	1,0	1,1
Ouaddaï	4,5	1,8	3,2	0,8	2,4
Salamat	2,3	4,1	0,7	7,7	3,6
Tandjilé	3,9	0,8	2,0	0,2	1,1
Wadi Fira	0,5	1,2	1,7	0,5	1,1
N'Djaména	8,1		7,8	8,9	8,1
Barh El Gazal	4,2	0,0	1,1	0,2	0,7
Ennedi Ouest/Ennedi Est	0,5	0,0	0,1	0,0	0,1
Sila	5,7	1,2	3,4	0,5	2,0
Borkou-Ennedi-Tibesti	1,9	0,1	0,9	0,0	0,6
Tchad	4,8	1,2	2,3	1,7	2,0

7.3.2 Taux de chômage au sens large

Le chômage au sens large désigne en plus des chômeurs BIT, les chômeurs dits découragés. Ces derniers représentent les individus sans travail et disponibles pour travailler, souvent âgés, qui ont été longtemps chômeurs (au sens du BIT), et qui, pour des raisons personnelles ou liées à la situation du marché du travail, ne font plus d'effort pour rechercher effectivement un travail.

Ainsi, le taux de chômage élargi est le rapport entre la population constituée des chômeurs au sens strict du BIT plus les chômeurs découragés, à la population active (occupée et non occupée).

D'après le tableau 7.17, le taux de chômage au sens large est estimé à 18,5% au sein de la population active de 15 ans et plus. Contrairement au chômage au sens strict du BIT, le chômage au sens large touche plus des femmes (26,8%) que des hommes (10,3%). Cela s'expliquerait par le fait que la majorité des femmes, même instruites, passent leur temps à s'occuper des tâches ménagères qui diminuent ainsi leur temps et leur effort pour chercher un emploi.

De même, le chômage au sens large reste toujours plus accentué en milieu urbain (19,7%) qu'en milieu rural (13,9%). Il touche plus des personnes dans les autres milieux urbains (18,5%) que celles des villes de Moundou (10,7%), d'Abéché (10,3%), N'Djamena (9,6%) et de Sarh (3,8%).

Par contre, la tranche d'âges de 15 à 29 ans est toujours la plus touchée par le chômage quelle que soit la définition retenue pour analyser le phénomène. En effet, le taux de chômage au sens large chez les 15 à 29 ans est de 30,3% contre 12,4% et 5,6% pour les 30 à 49 ans et 50 ans et plus respectivement.

Tableau 7.17 : Taux de chômage des personnes âgées de 15 ans et plus (au sens élargi) par lieu de résidence selon le sexe et la classe d'âges (%)

Lieu de résidence	Sexe		Classe d'âges			Ensemble
	Masculin	Féminin	15 à 29	30 à 49	50 et plus	
N'Djaména	8,8	11,1	17,1	7,5	3,4	9,6
Moundou	6,4	14,9	3,4	14,4	14,3	10,7
Sarh	4,6	3,0	6,0	2,3	3,7	3,8
Abéché	9,5	12,3	19,7	7,7	3,9	10,3
Autres urbains	11,7	25,8	32,4	10,7	5,2	18,5
Rural	9,9	19,2	24,8	9,1	5,2	13,9
Ensemble urbain	10,4	28,4	31,5	13,4	5,7	19,7
Total	10,3	26,8	30,3	12,4	5,6	18,5

D'après le tableau 7.18, le taux de chômage des 15 ans et plus est évalué à 18,5% au sens large alors qu'il se situe à 2,0% au sens du BIT.

Par ailleurs, le niveau de chômage au sens large dans la population de 15 ans et plus est élevé chez les femmes (26,8%) que chez les hommes (10,3%) peu importe le milieu de résidence. Par contre, la tendance est inversée en ce qui concerne le chômage au sens du BIT (1,7% pour les femmes et 2,1% pour les hommes).

Selon la classe d'âges, la tendance décroît au fur et à mesure qu'on passe d'une tranche d'âges à une autre, c'est-à-dire que le taux de chômage au sens large tout comme au sens du BIT est plus élevé chez les plus jeunes que chez les plus âgés. Il existe aussi un grand écart entre le taux de chômage au sens large des 15 à 29 ans et celui de la tranche de 50 ans et plus, comparé à l'écart du taux de chômage au sens du BIT. Cet écart est de 24,7 points de pourcentage pour le chômage au sens large contre 2,9 points de pourcentage pour le chômage au sens du BIT.

Tableau 7.18 : Taux de chômage élargi et au sens du BIT des personnes âgées de 15 ans et plus par sexe et classes d'âges selon le milieu de résidence (%)

Sexe et classe d'âges	Chômage élargi			Chômage au sens du BIT		
	Milieu de résidence		Ensemble	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural		Urbain	Rural	
Sexe						
Masculin	10,4	9,9	10,3	4,9	1,2	2,1
Féminin	28,4	19,2	26,8	4,2	1,0	1,7
Classe d'âges						
15 à 29	31,5	24,8	30,3	7,7	2,3	3,4
30 à 49	13,4	9,1	12,4	4,0	0,6	1,5
50 et plus	5,7	5,2	5,6	1,5	0,1	0,5
Total	19,7	13,9	18,5	4,6	1,1	2,0

Dans la population des 15 à 64 ans, le taux de chômage au sens large s'établit à 19,1% et reste toujours plus accentué chez les femmes (27,2 %) que chez les hommes (10,7%).

La répartition par classe d'âges montre également que le chômage au sens large est un phénomène qui touche plus les jeunes de 15 à 29 ans (30,1%) et dans une proportion moindre celle de la tranche de 30 à 49 ans (12,3%). Il reste également un phénomène urbain (20,5%) que rural (14,3%).

La tendance du chômage au sens du BIT dans cette population (15 à 64 ans) reste la même que celle des 15 ans et plus.

Tableau 7.19 : Taux de chômage élargi et au sens du BIT des personnes âgées de 15-64 ans par sexe et classe d'âges selon le milieu de résidence (%)

Sexe et classe d'âges	Chômage élargi			Chômage au sens du BIT		
	Milieu de résidence		Ensemble	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural		Urbain	Rural	
Sexe						
Masculin	11,0	10,2	10,7	1,4	5,1	2,3
Féminin	29,1	19,8	27,2	1,0	4,4	1,7
Classe d'âges						
15 à 29	31,5	24,8	30,1	7,6	2,3	3,4
30 à 49	13,4	9,1	12,3	4,0	0,6	1,5
50 et plus	6,5	5,8	6,2	1,7	0,1	0,5
Total	20,5	14,3	19,1	4,8	1,2	2,0

Il ressort du tableau 7.20 que le chômage quelle que soit sa forme est un phénomène qui touche plus les personnes ayant atteint un niveau d'étude du secondaire technique/professionnel. En effet, le taux de chômage au sens du BIT des personnes ayant le niveau du secondaire technique/professionnel est de 14,4% largement au-dessus du taux de chômage national (2%).

Quant au chômage au sens large, il touche 25,8% des personnes ayant atteint le secondaire technique/professionnel pour une moyenne nationale de 19,1%. Par contre, le taux de chômage des personnes n'ayant aucun niveau d'instruction (1,6% au sens du BIT et 19,2% au sens large) est inférieur à la moyenne nationale au sens du BIT (2,0%) et sensiblement supérieur à la moyenne nationale au sens large (19,1%).

La répartition par sexe révèle également que le chômage au sens du BIT touche plus les hommes (1,7%) que les femmes (1,5%) n'ayant aucun niveau d'instruction à l'opposé du chômage au sens large (27,8 % chez les femmes contre 7,9%).

La tendance dans les provinces de résidence varie d'une forme de chômage à une autre. Le chômage au sens du BIT par exemple, touche principalement les personnes ayant atteint le niveau secondaire technique/professionnel des provinces du Moyen-Chari (30,5%), de N'Djamena (23,2%) et celles ayant atteint le supérieur dans la province du Barh El-Gazal (27,5%).

Par contre, il existe une disparité dans les provinces en ce qui concerne le chômage au sens large. En effet, il varie de 1,3% dans le Borkou/Tibesti à 43,7% dans le Salamat. Il touche par exemple, beaucoup plus les personnes ayant atteint le niveau primaire dans le Batha (55,8%) et le Guéra (46,6%).

Tableau 7.20 : Taux de chômage au sens du BIT et élargi des personnes âgées de 15-64 ans par sexe et province de résidence selon le niveau d'études atteint (%)

Sexe et Province	Chômage au sens du BIT						Chômage élargi					
	Niveau d'instruction						Niveau d'instruction					
	Sans instruction	Primaire	Secondaire Général	Secondaire Technique/ Supérieur		Ensemble	Sans instruction	Primaire	Secondaire Général	Secondaire Technique/ Supérieur		Ensemble
Sexe												
Masculin	1,7	2,0	3,2	19,7	6,3	2,3	7,9	12,3	18,0	33,8	8,8	10,7
Féminin	1,5	1,1	2,7	0,0	16,7	1,7	27,8	23,4	30,5	0,0	18,5	27,2
Province												
Batha	1,1	0,0	0,0		0,0	1,0	35,4	55,8	38,0		15,5	37,1
Borkou/Tibesti	0,6	3,5	5,5		0,0	1,3	0,6	3,5	5,5		0,0	1,3
Chari-Baguirmi	1,3	0,0	9,4		0,0	1,6	12,5	20,5	48,7	100	0,0	16,0
Guéra	1,9	6,3	1,9		0,0	2,2	27,7	46,6	40,4		0,0	30,5
Hadjer-Lamis	0,3	0,0	2,0		0,0	0,3	12,4	14,0	2,0		0,0	12,1
Kanem	2,3	0,0	6,2		0,0	2,3	3,4		10,5		0,0	3,5
Lac	1,7	0,0	1,1		0,0	1,6	25,1	21,9	30,2		0,0	25,2
Logone Occidental	0,7	1,6	0,8		11,7	1,2	9,8	5,7	9,5		11,7	8,8
Logone Oriental	1,2	3,5	5,0	0,0	6,7	2,7	18,7	19,1	34,6	33,5	6,7	22,0
Mandoul	2,4	1,1	0,0		0,0	1,6	14,2	7,6	6,2		0,0	10,7
Mayo-Kebbi Est	0,9	0,0	2,7	0,0	0,0	1,1	29,6	22,7	29,0	29,7	18,1	27,7
Mayo-Kebbi Ouest	0,7	0,0	0,0		0,0	0,2	26,9	29,1	25,2		6,3	25,9
Moyen-Chari	1,8	0,0	0,0	30,5	4,0	1,1	2,0	1,4	0,9	30,5	4,0	1,8
Ouaddaï	2,0	3,6	0,0		12,3	2,4	30,4	24,5	18,1		12,3	29,3
Salamat	3,8	2,7	0,0		0,0	3,6	42,8	58,7	41,1		9,1	43,7
Tandjilé	0,2	1,7	2,7		0,0	1,1	17,2	21,4	33,3		0,0	21,9

Sexe et Province	Chômage au sens du BIT						Chômage élargi					
	Niveau d'instruction						Niveau d'instruction					
	Sans instruction	Primaire	Secondaire Général	Secondaire Technique/	Supérieur	Ensemble	Sans instruction	Primaire	Secondaire Général	Secondaire Technique/	Supérieur	Ensemble
Wadi Fira	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	20,6	55,5	40,9	0,0	0,0	23,2
Ville de N'Djamena	6,0	4,9	9,7	23,2	12,9	8,1	6,7	7,3	13,0	23,2	13,9	9,7
Barh-El-Gazal	0,3	0,0	3,8	0,0	27,5	0,7	1,4	6,0	3,8	0,0	27,5	2,1
Ennedi Est /Ennedi Ouest	0,0	0,0	1,5		0,0	0,1	1,0	8,2	1,5		0,0	1,6
Sila	1,3	7,1	12,1		9,3	2,0	21,4	13,7	40,0		9,3	22,0
Total	1,6	1,6	3,1	14,4	8,4	2,0	19,2	17,4	22,1	25,8	10,8	19,1

Selon le tableau 7.21, le chômage au sens du BIT touche beaucoup plus les détenteurs d'un diplôme de BT « Brevet de Technicien » (16,5%) suivis des détenteurs d'un diplôme de « Doctorat/Phd » (13,4%). Hormis cette situation, le chômage au sens du BIT croît avec le niveau du diplôme lorsqu'on passe de ceux n'ayant aucun diplôme aux détenteurs du BAC comme diplôme le plus élevé. Le taux varie de 1,6% à 4,9%. En revanche, le taux du chômage au sens du BIT décroît avec le diplôme lorsqu'on passe des actifs détenteurs du DEUG/DUT/BTS (10,2%) aux détenteurs d'un Master/DEA/DESS (6,9%).

Bien que dans l'ensemble, les hommes soient plus vulnérables au chômage que les femmes, les sans-emploi détenteurs du BT et du Doctorat/Phd sont uniquement des femmes. De même, le chômage touche plus les femmes que les hommes pour les personnes ayant le BAC (8,2% contre 4,2%), le DEUG/DUT/BTS (23,1% contre 3,7%), la Licence (17,2% contre 8,3%) et la Maîtrise (15,1% contre 5,7%).

Quel que soit le dernier diplôme obtenu, le chômage au sens du BIT est un phénomène plus urbain que rural.

L'analyse du chômage au sens large par rapport au dernier diplôme le plus élevé obtenu par les actifs, révèle que les personnes ayant le CEPE sont les plus vulnérables au chômage (23,4%) suivies des personnes n'ayant aucun diplôme (19,2%). Cela veut dire que les chômeurs découragés sont en partie constitués des actifs n'ayant obtenu au plus le diplôme de CEPE et dans une proportion moindre, les actifs détenteurs des diplômes de BEPC/BEF (15,1%) et du BAC (14,0%).

Le chômage au sens large est un phénomène plus urbain que rural surtout pour les détenteurs des diplômes ne dépassant pas le BAC à l'exception des détenteurs du CAP. Le phénomène s'inverse pour ceux ayant au moins un diplôme de DEUG/DUT/BTS.

Contrairement au chômage au sens du BIT, les femmes sont plus exposées au chômage au sens large que les hommes de manière générale et ce, quel que soit le diplôme obtenu.

Tableau 7.21 : Taux de chômage au sens du BIT et élargi des personnes âgées de 15-64 ans par diplôme le plus élevé obtenu selon le milieu de résidence et le sexe (%)

Diplôme le plus élevé obtenu	Chômage au sens du BIT					Chômage élargi				
	Sexe		Milieu de résidence		Ensemble	Sexe		Milieu de résidence		Ensemble
	Masculin	Féminin	Urbain	Rural		Masculin	Féminin	Urbain	Rural	
Aucun	1,8	1,4	3,4	1,2	1,6	9,5	27,3	20,3	13,6	19,2
CEPE	3,1	1,4	4,5	1,6	2,5	19,4	29,4	24,1	21,8	23,4
BEPC/BEF	3,5	3,4	6,9	0,4	3,5	12,2	23,5	17	12,8	15,1
CAP	3	0	5,7	0	2,4	10,5	0	0	18,6	8,5
BT	0	58,6	0	24,3	16,5	0	58,6	24,3	0	16,5
BAC	4,2	8,2	7,3	0	4,9	13,1	17,5	14,9	13,5	14
DEUG, DUT, BTS	3,7	23,1	12,1	0	10,2	5,7	24,8	0	14,2	12,1
Licence	8,3	17,2	11,6	0	9,6	11,2	19,2	12,4	12,4	12,4
Maitrise	5,7	15,1	8,2	0	7,6	8,1	15,1	0	10,2	9,5
Master/DEA/DESS	6,9	0	7	0	5,9	6,9	0	0	7	5,9
Doctorat/Phd	0	100	13,4		13,4	0	100		13,4	13,4
Total	2,3	1,7	4,8	1,2	2	10,7	27,2	20,4	14,3	19,1

7.4 Sous-emploi

L'étude du sous-emploi permet de savoir si la capacité de chaque actif est pleinement utilisée. On parle de sous-emploi lorsque l'emploi est insuffisant par rapport à des normes ou à des alternatives déterminées. Le taux de sous-emploi invisible correspond au rapport du nombre d'actifs occupés gagnant moins que le salaire minimum (60 000 FCFA pour le SMIG au Tchad), au nombre de la population active occupée.

Le tableau 7.22 indique que 4,0% de la population active occupée gagne moins de 60 000 FCFA par mois. Le taux de sous-emploi invisible est plus élevé à N'Djaména (16,4%) par rapport aux autres centres urbains (7,2% et 10,5% pour l'ensemble urbain). En milieu rural, ce phénomène ne concerne que 2,1% de la population active occupée.

En ce qui concerne le secteur institutionnel, le taux de sous-emploi invisible est plus élevé chez les actifs occupés qui exercent comme personnel domestique dans les ménages (75,1%) et dans les entreprises associatives (66,4%). Ce constat reste valable quel que soit le lieu de résidence. Par contre, ce taux est faible pour les personnes exerçant dans les entreprises privées dans l'ensemble du pays (2,4%), à N'Djaména (10,1%), dans les autres centres urbains (5,3%), dans l'ensemble du milieu urbain (6,8%) et dans le milieu rural (1,3%)

L'analyse selon la classe d'âge montre que le sous-emploi invisible touche 4,2% des travailleurs âgés de 30-49 ans, 4,0% de ceux âgés de 15-29 ans et 3,0% des actifs occupés de 50 ans et plus. C'est parmi les jeunes salariés de 15 -29 ans résidant à N'Djaména qu'on rencontre la plus grande proportion de personnes en situation de sous-emploi invisible (20,8%).

Quel que soit le milieu de résidence, le sous-emploi invisible affecte plus les actifs occupés ayant le niveau supérieur. En effet, hormis le milieu rural (14,9%), environ un salarié sur cinq de cette catégorie est en situation de sous-emploi invisible. Globalement, le taux de sous-emploi invisible est plus élevé à N'Djaména quel que soit le niveau d'instruction.

Suivant le sexe, il ressort que les hommes sont plus exposés au sous-emploi invisible (5,5%) que les femmes actives occupées (2,2%). Par ailleurs, respectivement 17,3% des hommes et 14,5% des femmes occupés gagnent moins que le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) dans la capitale. Dans les autres centres urbains, cette proportion est de 10,0% chez les hommes et 3,6% chez les femmes occupées.

Tableau 7.22 : Taux de sous-emploi invisible chez les 15-64 ans par secteur institutionnel, classe d'âges, sexe et niveau d'études selon le milieu de résidence (%)

Secteur Institutionnel, classe d'âges et niveau d'instruction	N'Djaména	Autres centres urbains	Ensemble Urbain	Rural	Ensemble
Secteur Institutionnel					
Etat/Collectivités locales	20,0	17,6	19,0	18,5	18,9
Entreprise publique/ parapublique	33,8	13,3	24,2	2,1	22,0
Entreprise Privée	10,1	5,3	6,8	1,3	2,4
Entreprise associative	56,6	55,5	56,2	72,5	66,4
Ménage comme employeur de personnel domestique	70,2	80,4	73,2	80,1	75,1
Organisme international /Ambassade	26,7	5,2	16,4	24,2	18,4
Classe d'âges					

Secteur Institutionnel, classe d'âges et niveau d'instruction	N'Djaména	Autres centres urbains	Ensemble Urbain	Rural	Ensemble
15 à 29	20,8	8,7	12,5	2,0	4,0
30 à 49	14,9	7,5	10,4	2,3	4,2
50 et plus	13,8	3,5	7,1	1,7	3,0
Niveau d'instruction					
Sans instruction	15,5	6,3	9,3	1,8	3,0
Primaire	13,1	6,3	8,4	2,3	3,5
Secondaire général	17,1	6,2	10,1	3,1	5,7
Secondaire technique/professionnel	9,0	0,0	4,8	0,0	2,6
Supérieur	20,4	19,9	20,2	14,9	19,1
Sexe					
Masculin	17,3	10,0	12,9	3,1	5,5
Féminin	14,5	3,6	6,9	1,0	2,2
Total	16,4	7,2	10,5	2,1	4,0

Le tableau 7.23 indique qu'au Tchad, un individu actif occupé prend en charge en moyenne 2,2 dépendants. Ce rapport est plus élevé en milieu urbain (2,8) qu'en milieu rural (2,0) et plus élevé chez les femmes (2,6) que chez les hommes (1,8). Les femmes actives de N'Djaména (5,3 dépendants) et d'Abéché (6,1 dépendants) ont en charge plus de dépendants que toutes les autres catégories des personnes actives occupées.

Tableau 7.23: Taux de dépendance économique par lieu de résidence selon le sexe

Lieu de résidence	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
N'Djaména	2,3	5,3	3,3
Moundou	2,1	2,7	2,4
Sarh	1,8	2,2	2
Abéché	2	6,1	3,2
Autre urbain	2	3,3	2,5
Ensemble urbain	2,1	3,8	2,8
Rural	1,7	2,4	2
Total	1,8	2,6	2,2

7.5 Sous-utilisation de la main-d'œuvre

La main-d'œuvre potentielle fait référence aux personnes de 15 ans et plus qui ne sont pas en emploi qui expriment un intérêt pour cette forme de travail mais dont les conditions actuelles limitent leur recherche active et/ou leur disponibilité. Elle est constituée de deux groupes qui doivent être identifiés :

- **Demandeurs d'emploi non disponibles** (pas en emploi, cherchant un emploi, mais pas disponibles)

Disponibles, non demandeurs d'emploi (pas en emploi, ne cherchant pas un emploi, mais voulant travailler et étant disponibles)

Le taux combiné du chômage et de la main d'œuvre potentielle est le rapport des personnes de 15 ans et plus au chômage et de la main d'œuvre potentielle à la main d'œuvre élargie. La main d'œuvre élargie étant composée de la main d'œuvre (chômeur + actif occupé) plus la main d'œuvre potentielle.

Le tableau 7.24 présente le taux combiné du chômage et de la main d'œuvre potentielle. Ce taux est évalué à 8,6% en 2018. Dans le contexte du Tchad, il est important de mettre l'accent sur cet indicateur. Le taux de chômage au sens du BIT n'est pas pertinent pour exprimer les besoins réels en emploi de la population en âge de travailler.

Tableau 7.24: Taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle

Indicateur	Niveau
Main-d'œuvre (A)	4 346 263
Main-d'œuvre potentielle (B)	353 283
Main-d'œuvre élargie (C = A+B)	4 699 546
Personnes au chômage (D)	49 327
Personnes au chômage + main-d'œuvre potentielle (E = D+B)	402 610
Taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle (SU3 = E/C)	8,6%

Le tableau 7.25 montre que le taux combiné du chômage et de la main d'œuvre potentielle est plus élevé en milieu urbain (15,9%) qu'en milieu rural (6,3%) en 2018. Ce taux est plus élevé dans les provinces de N'Djaména (24,9%), Mayo-Kebbi Ouest (18,5%) et Chari-Baguirmi (10,3%) et faible au Lac (3,1%), Sila (3,3%), Guéra (3,5%) et Mayo-Kebbi Est (3,8%).

Tableau 7.25: Taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par province selon le milieu de résidence (%)

Provinces de résidence	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
Batha	5,0	8,0	7,6
Borkou/Tibesti	6,2	6,7	6,5
Chari-Baguirmi	7,7	10,5	10,3
Guéra	4,5	3,3	3,5
Hadjer-Lamis	11,7	3,4	4,4
Kanem	13,1	11,8	12,0
Lac	6,2	2,6	3,1
Logone Occidental	11,8	8,6	9,4
Logone Oriental	14,7	2,2	4,0
Mandoul	2,3	6,2	5,8
Mayo-Kebbi Est	13,6	2,1	3,8
Mayo-Kebbi Ouest	14,5	19,1	18,5
Moyen-Chari	8,0	4,1	4,9
Ouaddaï	12,0	9,9	10,3
Salamat	4,6	6,4	6,0
Tandjilé	13,3	7,0	7,7
Wadi Fira	4,2	4,5	4,4
Ville de N'djamena	24,9		24,9
Barh-El-Gazal	20,3	3,2	6,4
Ennedi Est/Ouest	3,1	1,1	1,4
Sila	7,7	2,4	3,3
Total	15,9	6,3	8,6

CHAPITRE 8 : LOGEMENT ET CONDITIONS D'EXISTENCE

La pauvreté non monétaire présente plusieurs dimensions dont l'accès à un logement décent, à une eau potable, à une énergie durable et à un environnement sain (Alkire et Foster, 2009 et Alkire et Santos, 2010). Par conséquent, l'accès à un logement décent et à des conditions d'existence meilleures réduit le niveau de pauvreté des ménages (Defeyt, 2006).

Le présent chapitre traite de l'accès à un logement et à d'autres dimensions essentielles du bien-être des ménages que sont l'eau, l'énergie, l'assainissement et le type de combustible. Les résultats sont présentés par milieu de résidence, province et niveau de vie.

8.1 Logement

L'accès au logement est un indicateur de mesure de la pauvreté dans le sens où le revenu consacré au loyer peut représenter une part importante dans le budget d'un ménage. C'est ainsi que certains ménages pauvres peuvent être exclus d'un logement décent. La notion de la décence d'un logement couvre également les dimensions de santé et de sécurité. En effet, un ménage occupant un logement salubre serait susceptible d'avoir une meilleure situation de santé qu'un ménage vivant dans un logement insalubre.

Compte tenu de l'importance d'un logement décent dans la vie des populations, le onzième Objectif de Développement Durable (ODD 11) à travers sa Cible 11.1 (priorisée par le Tchad) est consacré à l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable et l'assainissement des quartiers de taudis à l'horizon 2030.

8.1.1 Type de logement

D'après le tableau 8.01, au niveau national, la majorité des ménages habitent des cases isolées (44,6%) et des maisons isolées (37,6%). Par ailleurs, 0,9% seulement des ménages occupent des villas, 2,1% de ménages habitent des maisons en bâches et les immeubles sont rares (0,2%).

L'analyse selon le milieu de résidence met en exergue une forte concentration des cases isolées et des maisons isolées dans les zones rurales comparativement aux zones urbaines. En effet, plus de la moitié des ménages ruraux (54,9%) occupent des cases isolées contre 10,6% des ménages urbains. Cette différence est moins prononcée en ce qui concerne les maisons isolées. Par ailleurs, les ménages urbains occupent majoritairement des maisons en bande (62,7%). Seulement 3,6% des ménages urbains occupent des villas.

La répartition des ménages par type de logement selon le niveau de vie est semblable à celle selon le milieu de résidence. Les ménages pauvres occupent majoritairement des cases isolées (56,6%) comparés aux ménages non pauvres (38,3%). Toutefois, la tendance s'inverse en ce qui concerne les maisons isolées qui sont plus occupées par des non pauvres (38,4%) que par des pauvres (35,9%).

De manière globale, ces résultats montrent que les ménages ruraux et pauvres occupent plus ou moins les mêmes types de logement.

Tableau 8.01: Répartition des ménages par type de logement selon le niveau de vie et le milieu de résidence (%)

Type de logement	Non Pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble Non Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble
Appartement dans un immeuble	0,8	0,0	0,3	0,2	0,2	0,2	0,7	0,1	0,2
Villa	4,2	0,1	1,3	0,4	0,0	0,0	3,6	0,1	0,9
Maison en bandes	65,2	0,0	19,5	49,1	0,0	5,2	62,7	0,0	14,6
Maison isolée	19,9	46,3	38,4	21,3	37,7	35,9	20,1	42,9	37,6
Maison en bâches	2,3	2,0	2,1	2,0	2,0	2,0	2,3	2,0	2,1
Case isolée	7,6	51,5	38,3	27,0	60,1	56,6	10,6	54,9	44,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

8.1.2 Qualité du logement

La qualité du logement est appréciée dans cette section en fonction de la nature des matériaux des murs, des toits et des sols, la source d'éclairage et l'assainissement (mode d'évacuation des ordures et des eaux usées et le type de lieux d'aisance).

8.1.2.1 Matériau du mur

Les matériaux des murs les plus utilisés par les ménages tchadiens sont paille/banco/mottes de terre et les briques cuites qui représentent à eux seuls près de 81% des cas. Près d'un ménage sur trois utilise les briques cuites comme principal matériau du mur (28,0%). Les matériaux les moins représentés sont le banco amélioré/semi-dur (5,1%) et ciment/béton/pierres de taille (2,3%). Les ménages font rarement de recyclage car les matériaux de récupération (planches, cartons, etc.) ne sont utilisés que par seulement 0,5% des ménages.

En outre, quel que soit le niveau de vie du ménage, les matériaux du mur les plus utilisés sont paille/banco/motte de terre (49,6% des ménages non pauvres contre 59,0% de ménages pauvres) suivis des briques cuites (29,3% des ménages non pauvres contre 25,5% de ménages pauvres).

Tableau 8.02a : Répartition des ménages par principal matériau du mur selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%)

Matériau des murs	Non Pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Ciment/Béton/Pierres de taille	10,3	0,3	3,3	1,4	0,2	0,3	8,9	0,2	2,3
Briques cuites	47,1	21,7	29,3	39,6	23,9	25,5	46	22,6	28

Bac alu, vitres, etc.	0,1	0,1	0,1	0	0	0	0,1	0	0
Banco amélioré/ semi-dur	8,5	4,7	5,8	5,3	3,6	3,7	8	4,2	5,1
Matériaux de récupération (planches, etc.)	1,3	0,3	0,6	2,6	0,1	0,4	1,5	0,2	0,5
Pierres simples (Traditionnelles)	7,5	9,5	8,9	8,2	8,3	8,3	7,6	9	8,7
Paille, Banco, motte de terre	24,3	60,5	49,6	38,7	61,4	59	26,5	60,8	52,9
Autre	0,9	3,1	2,4	4,2	2,6	2,8	1,4	2,9	2,5
Total	100								

8.1.2.2 Matériau du toit

L'analyse du tableau 8.02b met en évidence la forte utilisation de la paille (52,4%) suivie des tôles (31,4%). La paille est le matériau du toit le plus utilisé en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, l'utilisation de la paille comme matériau du toit est quatre (4) fois plus élevée dans les ménages ruraux (63,8%) que dans les ménages urbains (15,0%). La tendance s'inverse pour la tôle dont l'utilisation est quasi quatre (4) fois plus élevée en milieu urbain (73,6%) qu'en milieu rural (18,6%).

La même tendance est observée en considérant le niveau de vie, la paille et la tôle sont largement utilisées comme matériaux du toit par les ménages pauvres (respectivement de 67,8% et 18,7%) et non pauvres (respectivement de 44,4% et 38,0%). Il est à noter que l'utilisation de la paille parmi les non pauvres est plus observée dans les ménages du milieu rural (58,6% contre 11,1% en milieu urbain).

Tableau 8.02b : Répartition des ménages par principal matériau du toit selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%)

Matériau du toit	Non Pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble Non	Urbain	Rural	Ensemble Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble
Dalle en ciment	2,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	1,7	0,0	0,4
Tuile	1,3	0,7	0,9	1,3	0,4	0,5	1,3	0,6	0,8
Tôles	77,4	21,2	38,0	53,2	14,7	18,7	73,6	18,6	31,4
Paille	11,1	58,6	44,4	35,7	71,6	67,8	15,0	63,8	52,4
Banco	5,2	11,7	9,8	6,3	8,0	7,8	5,4	10,2	9,1
Chaume	0,8	3,1	2,4	1,3	2,1	2,0	0,9	2,7	2,3
Nattes	2,0	3,8	3,3	1,4	2,5	2,4	1,9	3,3	3,0
Autre	0,2	0,9	0,7	0,8	0,7	0,7	0,3	0,8	0,7

Total	100								
--------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

8.1.2.3 Matériau du sol

De manière générale, plus de neuf ménages sur dix (91,4%) utilisent la terre battue/sable comme matériau principal du sol. L'utilisation du ciment vient en deuxième position avec une fréquence de 7,3%. Selon le milieu de résidence, l'écart entre les ménages ruraux et les ménages urbains dans l'utilisation de la terre battue/sable comme matériau du sol est de 22,4 points de pourcentage. Le ciment/béton est 10 fois plus utilisé par les ménages urbains (23,9%) que par les ménages ruraux (2,3%).

En considérant le niveau de vie des ménages, il ressort que les ménages pauvres tout comme les non pauvres utilisent majoritairement la terre battue/sable comme matériau du sol (96,3% pour les pauvres contre 88,8% pour les non pauvres). Par ailleurs, le ciment/béton est plus utilisé par les non pauvres (9,8%) que par les pauvres (2,5%). Les carreaux/marbre sont moins utilisés par les ménages tchadiens (0,3%).

Tableau 8.02c : Répartition des ménages par principal matériau du sol selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%)

Matériau du sol	Non Pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble Non Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Carreaux/Marbre	1,7	0,0	0,5	0,1	0,0	0,0	1,5	0,0	0,3
Ciment/Béton	26,4	2,8	9,8	10,3	1,5	2,5	23,9	2,3	7,3
Terre battue/Sable	71,4	96,3	88,8	89,4	97,1	96,3	74,2	96,6	91,4
Bouse d'animaux	0,4	0,7	0,6	0,0	1,1	1,0	0,3	0,9	0,7
Autre	0,1	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,1	0,3	0,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

8.1.2.4 Qualité du logement par province de résidence

Le tableau 8.02d montre les briques cuites sont utilisées par la plupart des ménages comme principal matériau du mur dans 3 provinces du pays : la Tandjilé (58,0%), le Logone Oriental (56,5%) et Logone Occidental (40,4%) alors qu'au niveau de ciment/béton/pierres de taille, ce sont les provinces de N'Djaména (20,0%), du Ouaddai (2,8%), de l'Ennedi Est/Ouest (1,4%), de Wadi Fira (1,3%) Mayo-Kebbi Est (1,1%). Les tôles sont utilisées comme matériau principal du toit dans N'Djaména (93,0% des ménages de la ville), de Wadi Fira (37,4%), du Chari-Baguirmi (45,8%), du Ouaddai, (29,9%), du Moyen-Chari (34,6%), du Logone Occidental (31,6%) et du Hadjer-Lamis (32,1%).

En ce qui concerne le sol, les carreaux/marbres sont plus utilisés dans les provinces de N'Djaména (3,5% des ménages de la ville), du Moyen-Chari (0,5%) et du Logone Occidental (0,4%) et les ciments/bétons dans N'Djaména (30,8% des ménages de la ville), du Mayo-Kebbi Ouest (14,5%), du Moyen-Chari (12,3%) et du Logone Occidental (10,8%).

Tableau 8.02d : Répartition des ménages par province de résidence selon le principal matériau (mur, toit et sol) du logement (%)

Province de résidence	Matériau du mur							Matériau du toit							Matériau du sol						
	Ciment/Béton/Pierres de taille	Briques cuites	Bac alu, vitres, etc	Banco amélioré/ semi-dur	Matériaux de Pierres simples (Traditionnelles)	Paille, Banco, motte de	Autre	Dalle en ciment	Tuile	Tôles	Paille	Banco	Chaume	Nattes	Autre	Carreaux/Marbre	Ciment/Béton	Terre battue/Sable	Boue d'animaux	Autre	
Batha	0,1	5,5	0,0	0,6	0,0	3,0	6,1	4,7	0,0	0,0	11,9	57,8	25,6	1,1	3,6	0,0	0,0	0,5	99,5	0,0	0,0
Borkou/Tibesti	0,5	1,0	0,0	16,7	1,4	4,3	7,3	4,9	0,0	0,0	6,2	33,2	18,4	4,4	37,9	0,0	0,0	0,0	95,6	1,5	2,9
Chari-Baguirmi	0,2	23,8	0,0	7,5	0,3	5,4	5,4	7,4	0,0	0,0	45,8	44,1	3,4	1,3	0,7	4,7	0,0	7,6	90,6	1,2	0,7
Guéra	0,0	15,3	0,0	7,7	0,0	4,4	7,7	1,9	0,0	0,0	23,5	70,5	3,3	0,8	0,4	1,4	0,0	0,7	99,3	0,0	0,0
Hadjer-Lamis	0,5	4,8	0,0	7,2	0,0	1,5	3,8	2,3	0,0	0,0	32,1	29,6	27,8	9,4	1,0	0,0	0,0	1,7	96,2	2,2	0,0
Kanem	0,1	0,2	0,0	11,5	0,0	32,6	9,6	6,0	0,0	0,0	3,5	7,3	49,7	1,8	36,6	1,1	0,0	0,9	97,4	1,7	0,0
Lac	0,2	0,0	0,0	3,2	0,0	19,0	5,3	2,2	0,0	0,0	6,6	31,6	57,8	2,7	1,2	0,2	0,0	0,0	95,5	0,8	3,8
Logone Occidental	0,6	40,4	0,1	3,3	0,0	1,7	8,7	5,1	0,0	0,0	31,6	66,1	0,0	1,7	0,0	0,7	0,4	10,8	88,4	0,5	0,0
Logone Oriental	0,3	56,5	0,0	0,2	0,3	10,1	2,6	0,1	0,0	0,0	29,3	70,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,5	92,3	0,2	0,0
Mandoul	0,5	34,1	0,0	2,7	0,0	6,1	6,1	0,5	0,0	0,0	28,7	70,8	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0	5,4	94,4	0,2	0,0
Mayo-Kebbi Est	1,1	33,7	0,0	1,1	0,0	4,7	5,2	4,2	0,0	0,0	22,3	75,6	1,0	1,1	0,0	0,0	0,0	5,7	93,6	0,7	0,0
Mayo-Kebbi Ouest	0,6	36,8	0,0	0,5	0,0	2,8	2,3	7,0	0,0	0,0	29,2	68,5	0,4	0,5	0,0	0,9	0,0	14,5	85,4	0,0	0,1
Moyen-Chari	0,6	27,0	0,0	1,7	0,0	13,2	7,0	0,5	0,0	0,0	34,9	64,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	12,3	87,2	0,0	0,0

Province de résidence	Matériau du mur						Matériau du toit								Matériau du sol					
	Ciment/Béton/Pierres de taille	Briques cuites	Bac alu, vitres, etc	Banco amélioré/ semi-dur	Matériaux de Pierres simples (Traditionnelles)	Paille, Banco, motte de Autre	Dalle en ciment	Tuile	Tôles	Paille	Banco	Chaume	Nattes	Autre	Carreaux/Marbre	Ciment/Béton	Terre battue/Sable	Bouse d'animaux	Autre	
Ouaddaï	2,8	17,2	0,0	4,8	0,0	3,5	7,1	0,0	0,0	29,9	57,6	3,7	5,2	2,3	1,3	0,0	1,6	96,2	2,3	0,0
Salamat	0,4	32,3	0,0	2,2	0,0	6,3	5,8	0,0	0,0	19,6	73,2	2,7	3,8	0,4	0,4	0,0	5,1	94,5	0,4	0,0
Tandjilé	0,1	58,0	0,5	1,9	0,4	2,5	3,5	0,0	0,0	28,6	68,3	0,4	0,6	0,0	2,1	0,0	4,1	95,1	0,8	0,0
Wadi Fira	1,3	23,1	0,0	14,1	0,1	38,5	3,0	0,0	0,0	37,4	38,2	18,6	4,9	1,0	0,1	0,0	2,9	95,5	1,6	0,0
Ville de N'Djamena	20,0	39,4	0,1	9,6	0,4	7,8	8,8	0,4	1,5	93,7	0,1	0,4	0,1	0,2	0,1	3,5	30,8	65,5	0,1	0,0
Barh-El-Gazal	0,1	2,5	0,0	26,2	0,0	10,2	4,7	6,3	0,0	5,7	12,9	49,0	3,9	5,8	0,4	0,0	0,5	98,0	0,4	1,1
Ennedi Est/Ouest	1,4	5,4	0,0	12,5	0,2	22,7	0,3	9,5	0,0	27,8	27,2	8,2	2,5	3,4	0,9	0,0	0,7	98,7	0,0	0,6
Sila	0,0	16,6	0,0	1,1	0,0	4,8	6,7	0,0	0,0	8,2	75,4	0,8	11,9	3,3	0,5	0,0	0,7	97,9	1,4	0,0
Total	2,3	28,0	0,1	5,1	0,5	8,7	5,9	2,2	0,4	31,8	52,4	9,1	2,3	3,0	0,7	0,4	7,3	91,4	0,7	0,3

8.1.3 Autres caractéristiques du logement

Les autres caractéristiques de logement telles que l'énergie pour l'éclairage, l'énergie pour la cuisson, le type de lieu d'aisance, les modes d'évacuation des ordures et des eaux usées contribuent à déterminer le niveau de confort du ménage.

8.1.3.1 Source d'énergie pour l'éclairage

Compte tenu de l'importance de l'accès des ménages à l'énergie, la première cible de l'ODD 7 (priorisée par le Tchad) stipule que « D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable. »

Les ménages ont besoin de l'énergie pour l'éclairage qui peut provenir de diverses sources. Ainsi, un peu plus de 8 ménages sur 10 (85,9%) utilisent la lampe à pile/torche comme source d'éclairage, par contre seulement 5,4% des ménages utilisent le réseau électrique SNE (Société Nationale d'Electricité). Par ailleurs, il convient de noter la faible utilisation de la lampe à

pétrole (3,4%), des plaques solaires (1,2%) et des groupes électrogènes (1,4%) comme source d'éclairage par les ménages.

On constate particulièrement que 8,0% des ménages utilisent l'électricité comme principale source d'éclairage (30,4% en milieu urbain contre 1,1% en milieu rural et 11,4% dans les ménages non pauvres contre 1,5% dans les ménages pauvres). Son niveau est estimé à 3,3% en 2011 (ECOSIT3) et 7,7% en 2014-2015 (EDS-MICS).

En considérant le milieu de résidence, on s'aperçoit que la lampe à pile est plus utilisée par les ménages ruraux (91,9%) que par les ménages urbains (65,9%). Par ailleurs, le réseau électrique SNE n'est utilisé qu'en milieu urbain (23,2%).

Tableau 8.03a : Répartition des ménages par source d'éclairage selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%)

Source d'éclairage	Non Pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble Non	Urbain	Rural	Ensemble Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble
Electricité réseau	26,2	0,0	7,9	6,4	0,0	0,7	23,2	0,0	5,4
Electricité (générateur)	5,5	0,3	1,9	1,2	0,3	0,4	4,8	0,3	1,4
Lampe à pétrole	2,9	3,4	3,3	3,9	3,7	3,8	3,1	3,5	3,4
Lampe à pile, torche	61,8	92,6	83,4	87,8	90,9	90,6	65,9	91,9	85,9
Paraffine/Bois/Planche	0,2	1,7	1,3	0,6	3,1	2,8	0,3	2,3	1,8
Plaque solaire	2,9	1,1	1,6	0,1	0,4	0,4	2,4	0,8	1,2
Autre	0,4	0,8	0,7	0,0	1,5	1,3	0,4	1,1	0,9
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

8.13.2 Source d'énergie de cuisson

Le tableau 8.03b donne la répartition des ménages par principal source d'énergie de cuisson selon le niveau de vie et le milieu de résidence.

Généralement, la cuisson des aliments par les ménages se fait à partir de bois ramassé ou acheté (87,3%) et du charbon de bois (5,2%).

Le gaz est utilisé par 6,1% de ménages comme principal combustible de cuisson en 2018 contre 1,6% en 2011. En ce qui concerne le milieu de résidence, le bois ramassé est principalement utilisé par les ménages vivant en milieu rural (88,8% contre 20,7% en milieu urbain) alors que le bois acheté est moins utilisé par les ménages vivant en milieu rural (8,3% contre 34,1% en milieu urbain). L'analyse selon le niveau de vie montre que le bois ramassé est plus utilisé par les pauvres (88,1% contre 65,0% pour les non pauvres). A contrario, bien que le Tchad soit un pays pétrolier, le gaz domestique est peu utilisé : 8,8% par les non pauvres contre 1,1% par les

pauvres. Ceci traduit les difficultés qu'ont les ménages pauvres pour accéder au gaz butane pour la cuisson.

Tableau 8.03b : Répartition des ménages par source d'énergie de cuisson selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%)

Principal combustible	Non Pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Bois ramassé	16,4	85,7	65,0	44,1	93,3	88,1	20,7	88,8	72,9
Bois acheté	34,2	10,8	17,8	33,8	4,5	7,6	34,1	8,3	14,3
Charbon de bois	17,3	2,2	6,8	9,3	1,4	2,2	16,1	1,9	5,2
Gaz	28,8	0,2	8,8	9,0	0,1	1,1	25,7	0,2	6,1
Électricité	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Pétrole/Huile	0,2	0,0	0,1	0,4	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0
Déchets d'animaux	0,2	0,2	0,2	0,7	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3
Autre	2,8	0,8	1,4	2,8	0,3	0,5	2,8	0,6	1,1
Total	100								

8.1.3.3 Lieu d'aisance

Dans l'ensemble, la nature constitue le principal lieu d'aisance des ménages (66,5%), suivie de latrines dallées simplement (13,7%) et fosse rudimentaire/trou (13,4%).

Si l'on procède à des regroupements, on constate que dans l'ensemble, les latrines sommaires constituent le principal lieu d'aisance des ménages (27,1%). Les ménages faisant usage des latrines aménagées ne représentent que 4,9%. Les données montrent que près de 2 ménages tchadiens sur 3 (66,5%) ne disposent pas de WC. L'absence des WC est plus prononcée en milieu rural (81,3%) qu'en milieu urbain (17,5%). Les latrines sommaires et les latrines aménagées quant à elles sont principalement utilisées en milieu urbain.

En 2018, 1,3% de ménages utilisent de WC avec chasse d'eau comme lieu d'aisance (4,6% en milieu urbain contre 0,3% en milieu rural et 1,8% dans les ménages non pauvres contre 0,3% dans les ménages pauvres).

En ce qui concerne le niveau de vie, huit ménages pauvres sur dix (84,9%) vivant en milieu rural n'ont pas de WC. Cette proportion n'est que de 13,1% pour les ménages non pauvres du milieu urbain. Cela suggère la nécessité de mettre en place des politiques d'assainissement priorisant les ménages pauvres vivant en campagne.

Tableau 8.03c : Répartition des ménages par type de lieu d'aisance selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%)

Type de lieu d'aisance	Non pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble non	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
W.C. intérieur avec chasse d'eau	1,6	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	1,3	0,0	0,3
W.C. extérieur avec chasse d'eau	1,6	0,2	0,6	0,8	0,2	0,3	1,4	0,2	0,5
W.C. intérieur chasse d'eau manuelle	0,8	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0	0,7	0,0	0,2
W.C. extérieur chasse d'eau manuelle	1,4	0,1	0,5	0,0	0,1	0,1	1,2	0,1	0,3
Latrines VIP (dallées, ventilées)	0,4	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,4	0,0	0,1
Latrines ECOSAN (dallées, couvertes)	9,0	0,7	3,2	3,4	0,2	0,5	8,1	0,5	2,3
Latrines SANPLAT (dallées, non couverte)	5,7	0,4	2,0	3,3	0,8	1,1	5,3	0,6	1,7
Latrines dallées simplement	43,0	7,3	18,0	28,9	2,9	5,6	40,8	5,5	13,7
Fosse rudimentaire/trou ouvert	21,3	11,4	14,4	21,7	10,4	11,6	21,3	11,0	13,4
Toilettes publiques	2,0	0,6	1,0	0,3	0,4	0,4	1,7	0,5	0,8
Aucune toilette (dans la nature)	13,1	79,0	59,2	41,0	84,9	80,3	17,5	81,3	66,5
Autre	0,3	0,2	0,3	0,3	0,1	0,1	0,3	0,2	0,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

8.1.3.4 Mode d'évacuation des ordures

La qualité de l'environnement immédiat des ménages dépend de la bonne gestion des déchets ménagers. Dans l'ensemble, un peu plus de sept ménages sur dix (71,4%) utilisent le dépotoir sauvage comme principal mode d'évacuation des ordures ménagères. Le dépotoir public et le ramassage représentent 8,6% des cas.

Par ailleurs, l'utilisation du dépotoir public et du ramassage est relativement plus élevée en milieu urbain (24,4%) qu'en milieu rural (3,8%).

Le tableau 8.03d met en exergue une faible utilisation du dépotoir public et du ramassage aussi bien chez les pauvres (respectivement 2,1% et 1,5%) que chez les non pauvres (respectivement 5,1% et 6,0%).

Tableau 8.03d : Répartition des ménages par mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%)

Mode d'évacuation des ordures	Non Pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble Non Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble
Dépotoir public	11,0	2,5	5,1	4,5	1,9	2,1	10,0	2,3	4,1
Ramassage	16,5	1,5	6,0	2,7	1,4	1,5	14,4	1,5	4,5
Brûlées par le ménage	21,3	14,2	16,3	20,6	13,1	13,9	21,2	13,8	15,5
Enterrées	3,2	3,8	3,6	3,6	3,2	3,3	3,3	3,6	3,5
Dépotoir sauvage	47,4	76,9	68,0	67,0	79,2	77,9	50,4	77,8	71,4
Autre	0,5	1,1	0,9	1,6	1,2	1,2	0,7	1,1	1,0
Ensemble	11,0	2,5	5,1	4,5	1,9	2,1	100	100	100

8.1.3.5 Mode d'évacuation des eaux usées

Au Tchad en 2018, environ neuf ménages sur dix (89,0%) évacuent les eaux usées dans la rue ou dans la nature. Par contre, les modes d'évacuation les plus recommandés tels que, le puisard/fosse moderne (1,9%) et l'égout (1,6%) sont moins utilisés. Par ailleurs, 7,1% des ménages utilisent le trou dans la parcelle (cour) comme principal mode d'évacuation des eaux usées. De plus, ce mode d'évacuation est principalement utilisé en milieu urbain (17,9% contre 3,8% en milieu rural).

L'analyse suivant le niveau de vie indique que, quel que soit le statut de pauvreté, près de neuf ménages sur dix évacuent les eaux usées dans la nature ou la rue (95,2% pour les pauvres contre 85,8% pour les non pauvres). Le puisard n'est utilisé comme mode d'évacuation des eaux usées qu'en milieu urbain (7,7% contre 0,1% en milieu rural).

Tableau 8.03e : Répartition des ménages par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%)

Mode d'évacuation des eaux usées	Non Pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble Non Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble
Puisard (fosse moderne)	9,0	0,1	2,8	0,7	0,0	0,1	7,7	0,1	1,9
Egout	6,3	0,5	2,2	3,1	0,2	0,5	5,8	0,3	1,6

Trou dans la parcelle	18,2	4,7	8,8	15,8	2,4	3,8	17,9	3,8	7,1
Dans la rue/nature	66,1	94,2	85,8	80,4	97,0	95,2	68,3	95,3	89,0
Autre	0,4	0,5	0,5	0,0	0,4	0,4	0,3	0,5	0,5
Ensemble	100								

8.2 Occupation du logement

On s'intéresse dans cette section à la promiscuité et au statut d'occupation du logement par les ménages. Ainsi, on examinera tour à tour le nombre de personnes par pièce et le statut d'occupation.

8.2.1 Nombre de personnes par pièce

Dans cette section, est considérée comme pièce, une chambre à coucher. Le nombre moyen de personnes par pièce est obtenu en rapportant le nombre total d'occupants de l'unité d'habitation au nombre total de chambres à coucher. Cet indicateur permet d'appréhender la densité d'occupation du logement par le ménage et de mesurer la promiscuité ou l'entassement des membres du ménage.

Dans l'ensemble, on dénombre plus de deux et au plus quatre personnes par pièce dans 40,5% des ménages. Aussi, dans 32,3% des ménages, on enregistre plus d'une personne et au plus deux personnes par pièce. Seulement dans 13,6% de ménages où il y a au plus une personne par pièce. Il convient de noter qu'au niveau national, 13,6% des ménages comptent plus de quatre personnes par pièce. Selon le milieu de résidence, il y a une faible différence entre le milieu rural et le milieu urbain. Néanmoins, le phénomène de la promiscuité semble plus accentué en milieu urbain qu'en milieu rural.

Par contre, la disparité entre ménages pauvres et non pauvres est plus accentuée que celle entre ménages ruraux et urbains. En effet, les données mettent en exergue un relatif entassement de la population pauvre comparée à la population non pauvre. La proportion des ménages pauvres logeant plus de quatre personnes par pièce est deux fois plus élevée (21,2%) que celle des ménages non pauvres (9,7%).

Tableau 8.04 : Répartition des ménages par nombre de personnes par pièce selon le niveau de vie et le milieu de résidence (%)

Nombre de personnes par pièces	Non pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble Non Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble
Au plus une personne	17,5	20,0	19,3	1,5	2,9	2,8	15,0	13,2	13,6
Plus d'une personne et au plus deux	34,5	37,3	36,4	16,4	25,2	24,3	31,6	32,4	32,3

Plus de deux personnes et au plus quatre	35,4	34,3	34,6	52,8	51,7	51,8	38,1	41,2	40,5
Plus de quatre personnes et au plus six	9,8	7,0	7,9	21,0	13,9	14,7	11,6	9,8	10,2
Plus de six personnes	2,9	1,4	1,8	8,3	6,3	6,5	3,7	3,4	3,4
Total	100								

8.2.2 Statut d'occupation du logement

Le logement est une réserve de valeur d'un ménage qui peut être transformée en liquidité en cas de besoin. En plus de cela, être propriétaire d'un logement exempté du paiement du loyer qui peut représenter une part non négligeable dans le budget des ménages.

Globalement, environ 4 ménages tchadiens sur 5 (79,3%) sont propriétaires de leur logement parmi lesquels la plupart ne disposent pas d'un titre ou d'un acte de propriété (69,5%). En ajoutant les copropriétaires, on a 83,0 % de ménages propriétaires⁴ de leur logement. Il convient de signaler que 10,8% des ménages occupent gratuitement leur logement.

La disparité entre les ménages ruraux et les ménages urbains est très élevée (51,6% en milieu urbain contre 87,6% en milieu rural) en ce qui concerne le statut de propriétaire avec ou sans titre de propriété. En effet, il y a 3 fois moins de propriétaires sans titre ou acte de propriété dans le premier cas (27,2%) que dans le second (82,3%). Par contre, la détention de titre ou acte de propriété chez les propriétaires est environ 5 fois plus élevée chez les ménages urbains (24,4%) que chez les ruraux (5,3%). Aussi, la proportion des locataires en milieu urbain (22,6%) est plus élevée qu'en milieu rural (0,8%).

L'analyse selon le niveau de vie indique que les ménages pauvres et non pauvres occupent majoritairement des logements où ils sont propriétaires sans un titre ou acte de propriété. La proportion des ménages qui sont détenteurs d'un titre ou acte de propriété est 2 fois plus élevée chez les ménages non pauvres (11,7%) que chez les ménages pauvres (6,0%).

Tableau 8.05 : Statut d'occupation selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%)

Statut d'occupation	Non pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble Non	Urbain	Rural	Ensemble Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble
Propriétaire avec titre ou acte de propriété	26,2	5,5	11,7	15,0	5,0	6,0	24,4	5,3	9,8
Propriétaire sans titre ou acte de propriété	23,6	80,5	63,5	46,9	85,0	81,0	27,2	82,3	69,5

⁴ La proportion des ménages propriétaires de leur logement avec titre ou acte de propriété est estimée à 9,8% en 2018

Statut d'occupation	Non pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble Non	Urbain	Rural	Ensemble Pauvre	Urbain	Rural	Ensemble
Copropriétaire avec titre ou acte de propriété	0,9	0,5	0,6	0,5	0,1	0,1	0,8	0,3	0,4
Copropriétaire sans titre ni acte de propriété	1,1	4,0	3,1	2,7	3,7	3,6	1,4	3,9	3,3
Locataire	24,2	1,2	8,1	14,9	0,3	1,8	22,7	0,8	5,9
Logé par l'employeur	0,6	0,1	0,2	0,4	0,0	0,0	0,5	0,0	0,2
Logé gratuitement (parents, amis, ONG,	22,7	7,7	12,2	19,5	5,6	7,0	22,2	6,9	10,4
Héritage	0,7	0,5	0,6	0,1	0,4	0,3	0,6	0,4	0,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

8.3 Source d'approvisionnement en eau de boisson

L'accès à l'eau de boisson potable, à l'hygiène et à l'assainissement (WASH) est reconnu comme un droit humain par l'Assemblée Générale des Nations Unies et le Conseil des droits de l'Homme en 2010 et en 2015. Les 2 Objectifs de Développement Durable relatifs à l'eau potable visent à atteindre l'accès universel aux services de base (ODD 1.4) et l'accès universel aux services gérés en toute sécurité (ODD 6.1) d'ici à 2030. La source d'eau de boisson, le temps d'accès et son traitement sont essentiels à la santé, au bien-être et à la productivité. C'est pourquoi cette partie est consacrée à ces 3 aspects.

8.3.1 Source d'eau de boisson en saison sèche

La connaissance de la source d'approvisionnement en eau de boisson est très importante car l'eau potable est cruciale pour la santé humaine. A contrario, l'eau insalubre peut être un vecteur de maladies comme le trachome, la diarrhée, la dysenterie, l'hépatite A, la poliomyélite, le choléra, la typhoïde et la schistosomiase.

L'objectif de la question relative à la provenance de l'eau de consommation du ménage est d'évaluer la qualité de l'eau de boisson utilisée par le ménage. Si l'eau provient de plusieurs sources, on vérifie pour déterminer de quelle source provient principalement l'eau que le ménage utilise pour boire. En saison sèche, d'après le tableau 8.06a, le forage ailleurs (hors de la concession) est le principal mode d'approvisionnement en eau de boisson des ménages (31,8%) suivi du puits ouvert ailleurs (27%), du puits couvert ailleurs (8,1%) et de borne fontaine/robinet public (7,3%). Une proportion non négligeable des ménages non pauvres du milieu urbain a pour source d'approvisionnement en eau de boisson le vendeur ambulant ou porteur d'eau (16,6%).

La majorité des ménages non pauvres (51,4%) utilisent la source d'eau forage/robinet alors que ce sont 42,6% des ménages pauvres qui consomment l'eau provenant de cette source. Deux ménages pauvres sur cinq du milieu rural ont pour source d'approvisionnement en eau de boisson le forage/robinet (40,9 %).

Tableau 8.06a : Pourcentage des ménages par source d'approvisionnement en eau de boisson en saison sèche selon le niveau de vie et le milieu de résidence

Source d'approvisionnement en eau	Non pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble Non	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Robinet dans le logement	5,4	0,1	1,7	1,2	0,1	0,2	4,8	0,1	1,2
Robinet dans la cour/Concession	18,0	0,8	5,9	2,2	0,3	0,5	15,6	0,6	4,1
Robinet du voisin	7,7	0,5	2,6	8,6	0,2	1,1	7,8	0,4	2,1
Borne fontaine/Robinet public	7,8	7,4	7,5	7,6	6,9	7,0	7,8	7,2	7,3
Puits ouvert dans la cour/Concession	3,1	2,7	2,8	4,6	2,8	3,0	3,4	2,8	2,9
Puits ouvert ailleurs	7,5	31,8	24,5	16,2	33,7	31,8	8,8	32,5	27,0
Puits couvert dans la cour/Concession	1,5	1,7	1,6	3,0	1,3	1,5	1,7	1,5	1,6
Puits couvert ailleurs	2,6	8,7	6,9	9,1	10,6	10,4	3,6	9,4	8,1
Forage dans la concession	7,1	0,7	2,6	3,9	0,2	0,6	6,6	0,5	1,9
Forage ailleurs	22,0	34,8	31,0	34,0	33,2	33,3	23,9	34,1	31,8
Source aménagée	0,2	0,4	0,3	0,2	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2
Source non aménagée	0,0	3,0	2,1	0,2	3,0	2,7	0,0	3,0	2,3
Fleuve/Rivière/Lac/Barrage	0,3	5,5	4,0	1,0	6,7	6,1	0,4	6,0	4,7
Eau en bouteille	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Eau de pluie	0,0	0,2	0,1	0,0	0,5	0,5	0,0	0,3	0,2
Vendeur ambulant	16,5	1,1	5,7	8,1	0,4	1,2	15,2	0,8	4,2
Autre	0,2	0,7	0,6	0,1	0,1	0,1	0,2	0,4	0,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

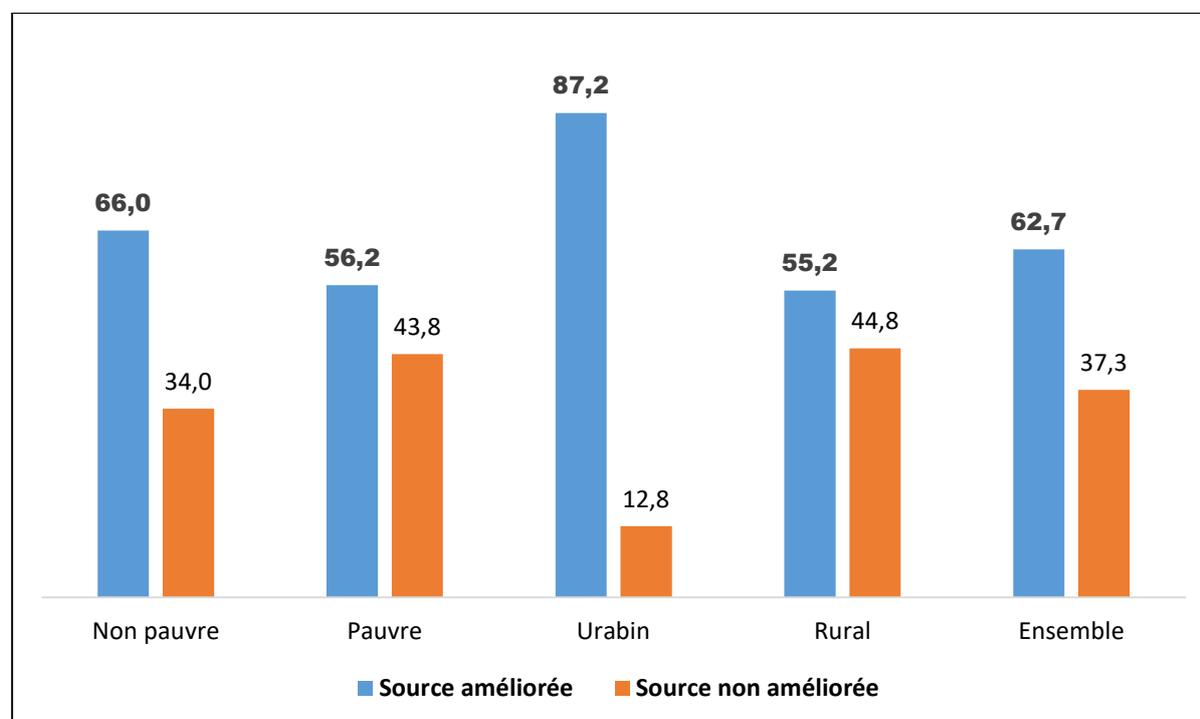
Les sources adéquates d'approvisionnement en eau de boisson proposées par l'OMS et l'UNICEF et classées sous la rubrique source améliorée sont : robinet dans le logement, robinet

dans la cour/parcelle/concession, robinet du voisin, borne fontaine/robinet public, forage dans la concession, forage ailleurs, puits couvert dans la cour/concession, puits couvert ailleurs, source aménagée, eau en bouteille, eau de pluie et vendeur ambulant. Les autres sources sont listées dans la rubrique source non améliorée.

Globalement, en saison sèche, d'après le graphique 8.1, environ 3 ménages tchadiens sur 5 (62,7%) utilisent une source d'eau améliorée ou potable en 2018. Il convient de souligner que cette proportion était de 43,7% en 2011(ECOSIT3). Le Tchad est à 37,3 points en pourcentage de l'atteinte de l'ODD 1.4.

La proportion des ménages ruraux ayant accès à une source d'eau améliorée est moins élevée que celle des ménages urbains (55,2% contre 87,2%). Le statut de pauvreté influence l'accès aux sources d'eau potable : plus le niveau de vie augmente, plus cet accès est facilité. Ainsi, 56,2% des ménages pauvres ont accès à une source améliorée contre 66,0% des ménages non pauvres.

Graphique 8.1 : Pourcentage des ménages par source d'approvisionnement adéquate en eau de boisson en saison sèche selon le niveau de vie et le milieu de résidence



8.3.2 Source d'eau de boisson en saison des pluies

En saison des pluies, d'après le tableau 8.06b, le forage ailleurs (hors de la concession) est le principal mode d'approvisionnement en eau de boisson des ménages (30,4%) suivi du puits ouvert ailleurs (22,8%), du fleuve/rivière/lac/barrage (9,3%) et de borne fontaine/robinet public (6,9%). Une proportion non négligeable des ménages non pauvres du milieu urbain ont pour source d'approvisionnement en eau de boisson le vendeur ambulant ou porteur d'eau (15,9%). Cela s'observe au niveau de l'ensemble du milieu urbain (14,6%). Les ménages s'approvisionnant à partir de forage/robinet représentent 48,4% en saison sèche et 46,6% en

saison des pluies en 2018. Cela est dû au fait qu'en saison de pluies, les ménages s'approvisionnent plus dans les fleuves, les rivières, les lacs et barrages.

Selon le niveau de vie, la moitié des ménages non pauvres (49,8%) utilisent la source d'eau forage/robinet en saison des pluies alors que ce sont 40,4% des ménages pauvres qui consomment l'eau provenant de la source forage/robinet. Environ deux ménages pauvres sur cinq du milieu rural ont pour source d'approvisionnement en eau de boisson forage/robinet (38,6%).

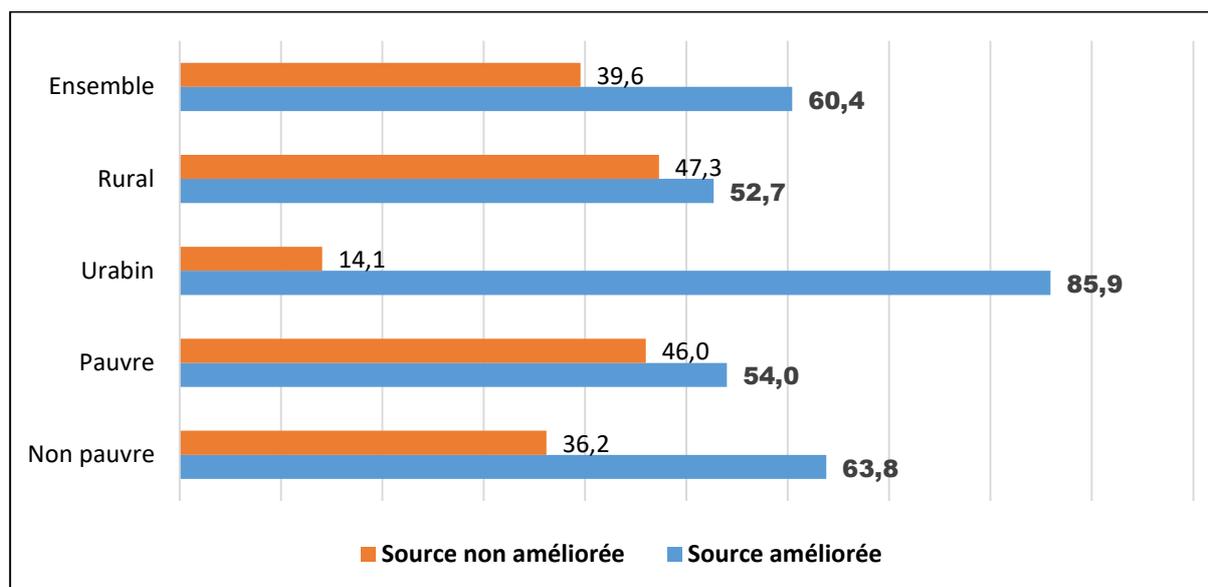
Tableau 8.06b : Pourcentage des ménages par source d'approvisionnement en eau de boisson en saison des pluies selon le niveau de vie et le milieu de résidence

Source d'approvisionnement en eau	Non pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Robinet dans le logement	5,6	0,1	1,8	1,2	0,1	0,2	4,9	0,1	1,2
Robinet dans la cour/Concession	18,2	0,8	6,0	2,4	0,3	0,5	15,8	0,6	4,1
Robinet du voisin	7,8	0,5	2,7	8,6	0,2	1,1	7,9	0,4	2,1
Borne fontaine/Robinet public	7,5	6,9	7,1	7,6	6,3	6,5	7,5	6,7	6,9
Puits ouvert dans la cour/Concession	3,5	2,9	3,1	5,2	2,7	3,0	3,8	2,8	3,0
Puits ouvert ailleurs	7,1	27,2	21,2	15,6	27,2	26,0	8,4	27,2	22,8
Puits couvert dans la cour/Concession	1,3	1,7	1,6	2,4	1,5	1,5	1,5	1,6	1,6
Puits couvert ailleurs	2,7	5,5	4,6	7,9	8,5	8,5	3,5	6,7	6,0
Forage dans la concession	7,1	0,6	2,5	3,9	0,2	0,6	6,6	0,4	1,9
Forage ailleurs	21,6	33,2	29,7	32,5	31,4	31,5	23,3	32,5	30,4
Source aménagée	0,2	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Source non aménagée	0,3	4,5	3,3	1,9	5,7	5,3	0,6	5,0	4,0
Fleuve/Rivière/Lac/Barrage	0,9	11,1	8,1	2,7	12,6	11,5	1,2	11,7	9,3
Eau de pluie	0,3	2,8	2,1	0,0	2,8	2,5	0,2	2,8	2,2
Vendeur ambulant	15,8	1,0	5,4	7,9	0,0	0,8	14,6	0,6	3,9
Autre	0,1	0,8	0,6	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5	0,4
Total	100								

Globalement, en saison des pluies, d'après le graphique 8.2, environ 3 ménages tchadiens sur 5 (60,4%) utilisent une source d'eau améliorée ou potable en 2018 contre 40,1% en 2011. Le pays est à 39,6 points de pourcentage de l'atteinte de l'ODD 1.4.

La proportion des ménages ruraux (52,7%) ayant accès à une source d'eau améliorée en saison des pluies est moins élevée que celle des ménages urbains (85,9%). L'indice de richesse influence l'accès aux sources d'eau potable : plus le niveau de vie augmente, plus cet accès est facilité. Ainsi, 54,0% des ménages pauvres ont accès à une source améliorée contre 63,8% des ménages non pauvres.

Graphique 8.2 : Pourcentage des ménages par source d'approvisionnement adéquate en eau de boisson en saison des pluies selon le niveau de vie et le milieu de résidence



D'après le tableau 8.07, l'eau potable est plus consommée dans la province de N'Djaména (99,7% des ménages en saison sèche contre 100% en saison de pluies) et de Barh El Gazal (97,6% en saison sèche contre 94,5% en saison de pluies). Peu de ménages consomment de l'eau potable dans la province du Ouaddaï (22,5% en saison de pluies contre 28,0% en saison sèche).

Tableau 8.07 : Pourcentage des ménages par province de résidence selon la source d'approvisionnement en eau de boisson et la saison

Province de résidence	Saison sèche			Saison des pluies		
	Source améliorée	Source non améliorée	Ensemble	Source améliorée	Source non améliorée	Ensemble
Batha	60,7	39,3	100	52,3	47,7	100
Borkou/Tibesti	34,7	65,3	100	34,0	66,0	100
Chari Baguirmi	93,7	6,3	100	89,3	10,7	100

Province de résidence	Saison sèche			Saison des pluies		
	Source améliorée	Source non améliorée	Ensemble	Source améliorée	Source non améliorée	Ensemble
Guéra	62,4	37,6	100	50,5	49,5	100
Hadjer-Lamis	89,5	10,5	100	85,7	14,3	100
Kanem	77,7	22,3	100	77,4	22,6	100
Lac	73,2	26,8	100	73,0	27,0	100
Logone Occidental	49,9	50,1	100	45,1	54,9	100
Logone Oriental	38,3	61,7	100	32,6	67,4	100
Mandoul	64,8	35,2	100	64,3	35,7	100
Mayo Kebbi Est	62,4	37,6	100	63,4	36,6	100
Mayo Kebbi Ouest	48,6	51,4	100	43,5	56,5	100
Moyen Chari	76,4	23,6	100	78,3	21,7	100
Ouaddaï	28,0	72,0	100	22,5	77,5	100
Salamat	75,9	24,1	100	67,6	32,4	100
Tandjilé	63,4	36,6	100	58,7	41,3	100
Wadi Fira	40,2	59,8	100	26,0	74,0	100
N'Djaména	99,7	0,3	100	100	0,0	100
Barh El Gazal	97,6	2,4	100	94,5	5,5	100
Ennedi Ouest/Ennedi Est	28,8	71,2	100	25,7	74,3	100
Sila	48,9	51,1	100	39,5	60,5	100
Tchad	62,7	37,3	100	60,4	39,6	100

8.3.3 Traitement d'eau de boisson

La plupart des ménages tchadiens ne traitent pas l'eau de boisson (90,0%). L'eau est plus traitée par les ménages non pauvres (11,3%) que les ménages pauvres (7,5%) et plus en milieu urbain (16,9%) qu'en milieu rural (7,9%).

Tableau 8.08 : Pourcentage des ménages par traitement de l'eau selon le milieu de résidence et le niveau de vie

	Non pauvre	Pauvre	Ensemble
--	------------	--------	----------

Traitement de l'eau	Urbain	Rural	Ensemble non	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Traite l'eau	17,4	8,8	11,3	14,3	6,7	7,5	16,9	7,9	10,0
Ne traite pas l'eau	82,6	91,2	88,7	85,7	93,3	92,5	83,1	92,1	90,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

L'eau potable peut être contaminée par des excréta des humains ou des animaux contenant des agents pathogènes, ou par des contaminants chimiques et physiques ayant des effets nocifs sur la santé et le développement de l'enfant. Le tableau 8.09 présente les principales méthodes de traitement de l'eau dans les ménages.

Il ressort de ce tableau que la plupart des utilisateurs du mode de traitement adéquat de l'eau à savoir y ajouter de l'eau de javel/chlore/comprimé sont des non pauvres (81,5%).

Les ménages ruraux pauvres utilisent beaucoup plus 3 méthodes : faire bouillir de l'eau (57,7%), utiliser un filtre à eau à travers un linge (50,6%) et laisser l'eau se reposer (38,3%) alors que la désinfection solaire n'est utilisée exclusivement que par les ménages urbains non pauvres (100%).

Tableau 8.09 : Pourcentage des ménages par mode de traitement de l'eau selon le milieu de résidence et le niveau de vie

Mode de traitement de l'eau	Urbain			Rural			Ensemble		
	Non pauvre	Pauvre	Total	Non pauvre	Pauvre	Total	Non pauvre	Pauvre	Total
La faire bouillir	74,1	25,9	100	42,3	57,7	100	47,1	52,9	100
Y ajouter de l'eau de Javel/chlore, comprimé	90,2	9,8	100	72,6	27,4	100	81,5	18,5	100
La filtrer à travers un linge	76,6	23,4	100	49,4	50,6	100	54,3	45,7	100
Utiliser un filtre (céramique, sable composite, etc.)	100,0	0,0	100	68,4	31,6	100	81,7	18,3	100
Désinfection solaire	100,0	0,0	100	-	-	-	100,0	0,0	100
La laisser reposer	75,2	24,8	100	61,7	38,3	100	62,6	37,4	100
Autre	100	0,0	100	100	0,0	100	100	0,0	100

8.3.4 Temps moyen d'accès à la source d'eau de boisson

Le tableau 8.10 montre que la durée moyenne pour atteindre la principale source d'approvisionnement en eau de boisson pendant la saison des pluies est d'environ 13 minutes (27 mn en 2011). Elle est légèrement plus élevée pendant la saison sèche (15,3 mn contre 37

minutes en 2011). Il convient de noter qu'on ne tient pas compte ici de la qualité de l'eau (eau potable ou non potable). Ce temps est plus élevé dans les ménages pauvres (13,4 mn en saison des pluies et 15,7 minutes en saison sèche) que dans ceux qui sont non pauvres (12,8 mn en saison des pluies et 15,0 minutes en saison sèche).

Tableau 8.10 : Temps moyen d'accès à l'eau de boisson par saison selon le milieu de résidence et le niveau de vie

Temps moyen d'accès à la source d'eau de boisson (en minutes)	Milieu Urbain	Milieu rural	Niveau de vie		Ensemble
			Non Pauvre	Pauvre	
En saison sèche	10,1	16,2	15,0	15,7	15,3
En saison des pluies	9,9	13,6	12,8	13,4	13,0

La durée moyenne pour atteindre la principale source d'approvisionnement en eau de boisson pendant la saison des pluies varie selon les provinces entre 6,2 minutes (temps moyen de Borkou/Tibesti) et 27,8 minutes (temps moyen de Wadi Fira). Comme attendu ce temps est plus long en saison sèche où il y a une certaine carence en eau le plus souvent. La durée moyenne pour atteindre la principale source d'approvisionnement en eau de boisson pendant la saison sèche varie entre 6,1 minutes (temps moyen de Borkou/Tibesti) et 44,2 minutes (temps moyen de Wadi Fira).

Tableau 8.11 : Temps moyen d'accès à l'eau de boisson par province selon la saison et le niveau de vie (minute)

Province de résidence	Saison sèche			Saison des pluies		
	Non Pauvre	Pauvre	Ensemble	Non Pauvre	Pauvre	Ensemble
Batha	32,9	35,3	33,9	13,9	14,7	14,4
Borkou/Tibesti	5,8	6,8	6,1	5,2	7,9	6,2
Chari Baguirmi	10,0	10,5	10,1	14,2	12,4	13,9
Guéra	17,4	14,5	15,9	12,8	9,6	11,1
Hadjer Lamis	6,5	4,5	5,9	7,2	7,1	7,2
Kanem	15,0	10,1	13,8	13,3	10,5	12,6
Lac	10,1	7,5	9,0	11,1	8,4	10,0
Logone Occidental	11,8	18,5	14,0	10,0	20,7	13,3
Logone Oriental	11,3	14,0	12,3	10,7	15,3	12,4

Province de résidence	Saison sèche			Saison des pluies		
	Non Pauvre	Pauvre	Ensemble	Non Pauvre	Pauvre	Ensemble
Mandoul	6,6	7,1	6,8	8,3	8,3	8,3
Mayo Kebbi Est	13,6	14,8	14,2	14,4	14,0	14,2
Mayo Kebbi Ouest	12,6	15,8	14,2	11,3	14,2	12,8
Moyen Chari	6,9	6,2	6,7	7,4	5,9	6,8
Ouaddaï	30,0	27,7	29,2	25,6	20,4	23,8
Salamat	5,1	6,0	5,4	6,1	7,5	6,6
Tandjilé	8,3	15,5	12,3	7,8	15,8	12,3
Wadi Fira	45,2	42,2	44,2	29,3	25,1	27,8
N'Djaména	10,2	5,9	9,5	9,7	8,2	9,4
Barh El Gazal	7,3	6,9	7,2	6,6	7,8	7,0
Ennedi Ouest /Ennedi Est	27,0	43,9	30,5	15,9	21,9	17,1
Sila	13,5	13,1	13,3	11,4	10,6	11,1
Tchad	15,0	15,7	15,3	12,8	13,4	13,0

CHAPITRE 9 : PAUVRETE SUBJECTIVE

La pauvreté est un concept multidimensionnel. Dans ce chapitre, on s'intéresse à la pauvreté subjective. On place la pauvreté subjective dans le sens évoqué par Martin Ravallion dans ses travaux de 1996, « Comparaisons de la Pauvreté ». Ce dernier définit la pauvreté dans une société « lorsque le bien-être d'une ou de plusieurs personnes n'atteint pas un niveau considéré comme un minimum raisonnable selon les critères de cette même société ». La plupart des gens qui témoignent de difficultés pour atteindre ce qui leur semble être un degré minimum d'aisance se considèrent comme pauvres ; de même se classent dans cette catégorie les individus qui n'ont pas assez de moyens financiers pour vivre décemment ou encore ceux qui sont effectivement privés de biens d'usage ordinaire et de consommation. L'analyse de la pauvreté subjective se fonde sur la perception des ménages. Il sera présenté successivement les indicateurs de la pauvreté et les taux de pauvreté subjective selon les caractéristiques du chef de ménage.

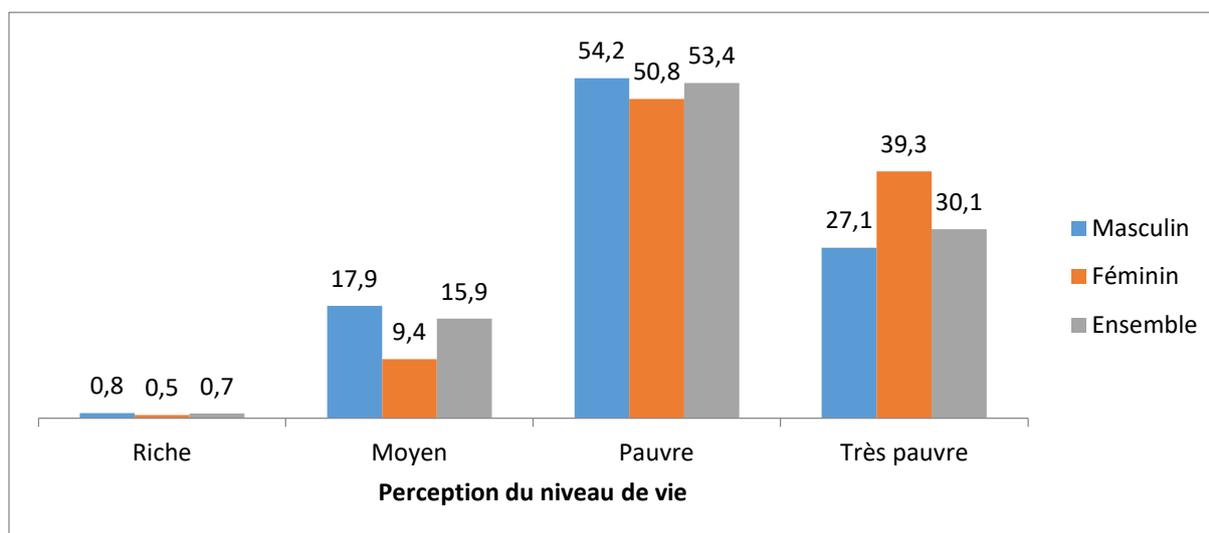
9.1 Niveau des indicateurs de la pauvreté subjective en 2018

9.1.1 Incidence de la pauvreté subjective

L'analyse de la pauvreté subjective consiste à évaluer l'appréciation par les ménages de leur propre situation en rapport avec la pauvreté. La question suivante a été posée au répondant de chaque ménage : « Si on vous demande de classer votre propre ménage sur une échelle de bien-être allant de pauvre à riche, comment le classeriez-vous ? ».

De façon générale, 30,1% des ménages se considèrent très pauvres, 53,4% pauvres, 15,9% moyens et 0,7% riches (voir graphique 9.1).

Graphique 9.1 : Répartition des ménages selon la perception de leur niveau de vie par rapport aux autres ménages (%)



D'après le tableau 9.01, le taux de pauvreté subjective au Tchad est estimé à 27,9%. Ce taux présente des disparités selon le sexe et le milieu de résidence. En effet, il est moins élevé chez les hommes (25,9%) que chez les femmes (37,2%) et est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (30,6% contre 19,6%). A N'Djaména, la capitale, un individu sur six (17,2%) vit dans un ménage qui se déclare subjectivement pauvre. Le taux de pauvreté subjective est plus élevé

chez les femmes que chez les hommes quel que soit le milieu de résidence. Il passe de 28,3% chez les hommes à 41,7% chez les femmes en milieu rural et de 18,0% chez les hommes à 25,6% chez les femmes en milieu urbain.

Tableau 9.01 : Taux de pauvreté subjective par milieu de résidence selon le sexe

Milieu de résidence	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
N'Djaména	16,3	21,8	17,2
Ensemble Urbain	18,0	25,6	19,6
Rural	28,3	41,7	30,6
Tchad	25,9	37,2	27,9

9.1.2 Perception de la situation de pauvreté du Tchad par les ménages enquêtés

A la question de savoir si le Tchad est un pays pauvre, 67,5% des ménages ont répondu oui (57,4% des ménages urbains contre 70,6% des ménages ruraux).

Les résultats de l'enquête montrent que 73,8% des ménages dirigés par les femmes considèrent que le Tchad est un pays pauvre. Au niveau de ces ménages considérant le pays comme pauvre, 40,9% vivent à N'Djaména et 64,4% en milieu rural.

Si l'on s'intéresse seulement aux ménages dirigés par les hommes, l'analyse selon le milieu de résidence (voir tableau 9.02a) révèle que cette catégorie de population réside majoritairement en milieu rural (68,7%) et dans l'ensemble urbain (54,9% dont 42,7% dans la ville de N'Djaména).

En milieu urbain, 5 ménages sur 10 dirigés par les hommes et 6 ménages sur 10 dirigés par les femmes considèrent que le Tchad est un pays pauvre alors qu'en milieu rural, ce sont 7 ménages sur 10 dirigés par les hommes et 8 ménages sur 10 dirigés par les femmes qui l'affirment.

Globalement, la majorité des ménages dirigés par les femmes résidant en campagne (77,1%) et une frange non négligeable de ceux dirigés par les hommes vivant à N'Djaména (42,7%) ont affirmé en 2018 que le Tchad est un pays pauvre.

Tableau 9.02a : Proportion des ménages qui considèrent que le Tchad est un pays pauvre par milieu de résidence selon le sexe du chef de ménage (%)

Milieu de résidence	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
N'Djaména	42,7	40,9	42,4
Ensemble Urbain	54,9	64,4	57,4
Rural	68,7	77,1	70,6

Tchad	65,5	73,8	67,5
--------------	-------------	-------------	-------------

Pour mieux appréhender la situation des ménages qui classent le Tchad parmi les pays pauvres, il a été procédé à la répartition selon leur perception de la pauvreté et le sexe des chefs des ménages. Il ressort de cet exercice que parmi les ménages qui considèrent le Tchad comme pauvre, huit ménages sur dix (77,5%), sept ménages sur dix (67,3%), cinq ménages sur dix (49,5%) et trois ménages sur cinq (64,1%) se considèrent respectivement comme très pauvres, pauvres, moyens et riches.

Globalement, la totalité des ménages se considérant riches et dirigés par les femmes vivant en milieu rural (100%) et une frange minoritaire de ceux se considérant comme riches et dirigés par les hommes vivant en milieu urbain (37,0%) ont affirmé en 2018 que le Tchad est un pays pauvre.

Tableau 9.02b : Proportion des ménages qui considèrent que le Tchad est un pays pauvre par milieu de résidence selon le sexe et le statut de pauvreté subjective du chef de ménage (%)

Milieu de résidence	Sexe et statut du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Très pauvre			
N'Djaména	49,2	44,6	48,0
Ensemble Urbain	66,2	76,7	69,6
Rural	78,2	81,3	79,1
Ensemble	76,2	80,5	77,5
Pauvre			
N'Djaména	42,4	41,0	42,1
Ensemble Urbain	56,5	63,3	58,3
Rural	68,1	76,3	69,9
Ensemble	65,6	72,9	67,3
Moyen			
N'Djaména	42,4	41,0	42,1
Ensemble Urbain	44,6	50,7	45,7
Rural	51,7	54,0	52,0
Ensemble	49,1	52,3	49,5

Milieu de résidence	Sexe et statut du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Riche			
N'Djaména	41,3	45,4	42,2
Ensemble Urbain	37,0	61,2	43,2
Rural	67,2	100,0	71,3
Ensemble	60,4	84,1	64,1

9.1.3 Perception de la cause de la pauvreté par les ménages tchadiens

Quant à la principale cause de la pauvreté, les réponses des chefs de ménages sont commentées dans les paragraphes qui suivent. Selon les résultats consignés dans le tableau 9.03, le manque d'emplois (31,8%) apparaît comme la première cause de la pauvreté au Tchad dont 33,6% pour les hommes et 26,3% pour les femmes.

La deuxième et la troisième, causes évoquées sont la cherté de la vie (11,8%) et le manque de troupeaux (11,4%). La spéculation des prix par les commerçants et la multiplication des prélèvements spécifiques sur les produits agricoles ajoutées à l'insuffisance de revenus et la cherté de vie ne peuvent que plonger les ménages vulnérables dans la pauvreté. En cas de réserve de troupeaux, certains ménages peuvent juguler la situation avec des ventes de bétail et achats de denrées de première nécessité.

Après ces raisons, suivent par ordre décroissant, la corruption et la mauvaise gestion (9,0%), les inondations, le manque d'instruction (6,8%) et les fréquentes sécheresses (6,7%) etc. Ce constat semble normal puisque la corruption accentue la pauvreté et cause de préjudices aux individus et ménages les plus méritants.

Les autres causes citées étaient entre autres : le manque d'eau/de pâturages (5,7%), le manque de terre (4,5%), le manque de route (3,3%) et la paresse (2,5%). Il est à noter que 1,9% des chefs de ménages a évoqué la mévente de produits agricoles comme cause de la pauvreté. Les produits agricoles profitent aux pauvres qui peuvent vendre une partie pour se nourrir, se soigner et éduquer leurs enfants ; la désolation survient dans ces ménages en cas de mévente.

Les 3 premières causes évoquées dans les ménages dirigés par les hommes sont le manque d'emplois (33,6%), le manque de troupeaux (11%) et la cherté de la vie (10,8%). De même, le manque d'emplois (26,3%), le manque de troupeaux (12,6%) et la cherté de la vie (15,0%) sont considérées comme les causes les plus importantes pour les ménages dirigés par les femmes.

Tableau 9.03 : Répartition des ménages par principale cause de la pauvreté selon le sexe du chef de ménage (%)

Principale cause de la pauvreté	Masculin	Féminin	Ensemble
Manque d'emplois	33,6	26,3	31,8

Pas d'instruction	7,0	6,4	6,8
Manque de terres	4,5	4,4	4,5
Manque de troupeaux	11,0	12,6	11,4
Manque de routes	3,3	3,4	3,3
Manque d'eau/de pâturages	5,4	6,7	5,7
Sécheresses fréquentes/Inondations	6,1	8,5	6,7
Mauvaise gestion/corruption	9,5	7,4	9,0
Cherté de la vie	10,8	15,0	11,8
Mévente de produits agricoles	2,0	1,8	1,9
Paresse	2,5	2,2	2,5
Autre	4,3	5,3	4,5
Ensemble	100	100	100

Le tableau 9.04 montre que parmi les premières causes de la pauvreté évoquées par les ménages : le manque d'emplois (31,8%), la cherté de la vie (11,8%), le manque de troupeaux (11,4%) et la corruption et la mauvaise gestion (9,0%). De même, parmi les deuxièmes causes on a la cherté de la vie (20,0%), le manque d'emplois (11,4%), la corruption et la mauvaise gestion (11,0%) et le manque de troupeaux (10,1%). Parmi les troisièmes causes évoquées par les ménages sont : la cherté de la vie (21,3%), la corruption et la mauvaise gestion (13,3%), le manque d'emplois (9,5%) et le manque de troupeaux (8,1%). De ces trois premières causes, le manque d'emplois, le manque de troupeaux ; la cherté de la vie et la mauvaise gestion/la corruption peuvent être considérés comme causes fondamentales puisqu'elles sont citées toutes parmi les trois premières causes de la pauvreté.

Tableau 9.04 : Répartition des ménages selon les trois premières causes de la pauvreté (%)

Cause de la pauvreté	Première cause	Deuxième cause	Troisième cause
Manque d'emplois	31,8	11,4	9,5
Pas d'instruction	6,9	7,5	7,2
Manque de terres	4,5	6,3	3,9
Manque de troupeaux	11,4	10,1	8,1
Manque de routes	3,3	6,5	7,6
Manque d'eau/de pâturages	5,7	7,4	7,0

Cause de la pauvreté	Première cause	Deuxième cause	Troisième cause
Sécheresses fréquentes/Inondations	6,7	8,9	7,0
Mauvaise gestion/corruption	9,0	11,0	13,3
Cherté de la vie	11,8	20,0	21,3
Mévente de produits agricoles	2,0	2,9	4,5
Paresse	2,5	3,6	5,8
Autre	4,5	4,3	4,9
Ensemble	100	100	100

9.1.4 Perception de la situation économique par les ménages tchadiens

En considérant le revenu actuel de leur ménage, 1,8% de chefs de ménage estiment que leurs conditions de vie sont satisfaisantes (le ménage arrive à satisfaire presque tous ses besoins) et 7,5% de chefs de ménage estiment que leurs conditions de vie sont assez satisfaisantes (le ménage n'arrive qu'à satisfaire qu'une partie de ses besoins mais vit globalement bien). Un chef de ménage sur trois (31,2%) considère qu'il vit passablement : le ménage ne satisfait qu'une toute petite partie de ses besoins et vit en dessous de la moyenne.

Par ailleurs, 59,2% des ménages vivent difficilement (de manière précaire) et cette catégorie de ménages est plus fréquente en milieu rural (61,5%) qu'en milieu urbain (51,7%). Il convient de noter que 0,3% de chefs de ménage n'a aucune idée sur l'appréciation de leurs conditions de vie avec le revenu actuel du ménage.

En milieu urbain, 2,7% de ménages considèrent qu'ils vivent bien avec leur revenu actuel alors qu'en milieu rural, ce sont 1,6% de ménages qui l'affirment. La majorité des chefs de ménage considèrent que leur ménage vit difficilement et de manière précaire quel que soit le milieu de résidence (51,7% en milieu urbain contre 61,5% en milieu rural).

Tableau 9.05 : Répartition des ménages par appréciation de leurs conditions de vie avec le revenu actuel selon le milieu de résidence (%)

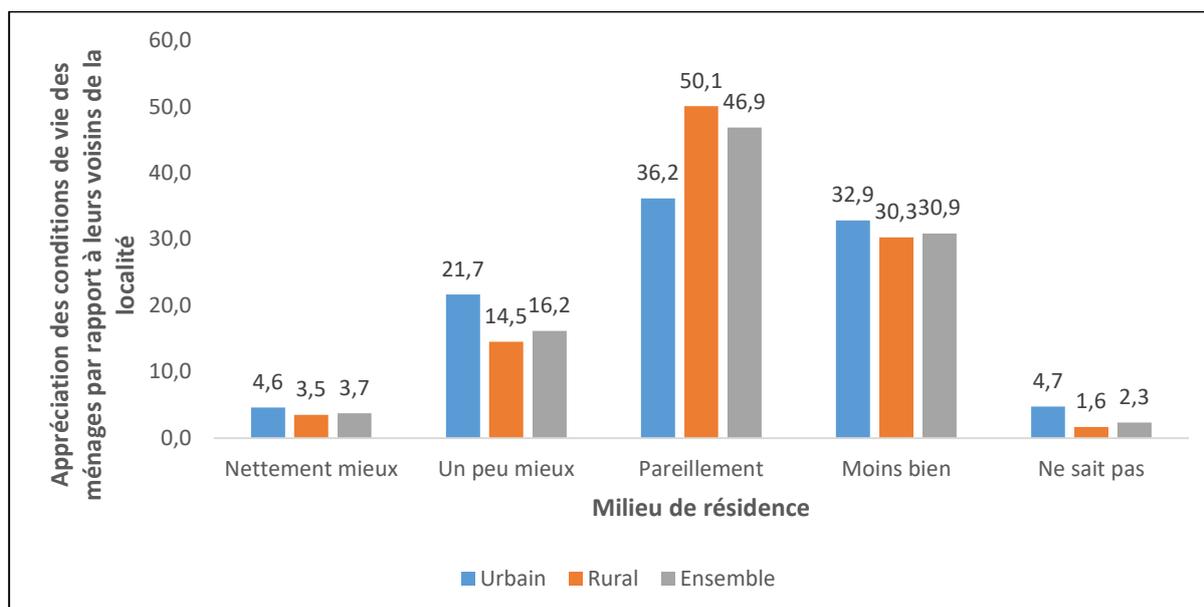
Appréciation des conditions de vie avec le revenu actuel	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Bien	2,7	1,6	1,8
Assez bien	9,7	6,8	7,5
Passablement	35,7	29,8	31,2
Difficilement	51,7	61,5	59,2
Ne sait pas	0,3	0,3	0,3

Ensemble	100	100	100
----------	-----	-----	-----

A la question de savoir comment ils vivent par rapport à leurs voisins dans la localité, 3,7% de chefs de ménage estiment que leurs conditions de vie sont nettement mieux (le ménage pense qu'il est largement au-dessus de la moyenne de la localité) et 16,2% de chefs de ménage estiment que leurs conditions de vie sont un peu mieux : le répondant pense qu'il est légèrement au-dessus du niveau de vie de la localité (voir graphique 9.2). Environ 47% des chefs des ménages considèrent qu'ils vivent pareillement à savoir que le niveau de vie du ménage considéré est semblable à celui du ménage moyen de la localité. Par ailleurs, 30,9% des ménages vivent moins bien (le répondant pense qu'il est en dessous du niveau de vie général de la localité) et 2,3% de chefs de ménage n'ont aucune idée sur l'appréciation de leurs conditions de vie par rapport à leurs voisins dans la localité.

En milieu urbain, 4,6% de ménages considèrent qu'ils vivent nettement mieux par rapport à leurs voisins dans la localité alors qu'en milieu rural, ce sont 3,5% de ménages qui l'affirment. La majorité des chefs de ménage considèrent que leur ménage vit soit pareillement (36,2% en milieu urbain contre 50,1% en milieu rural) soit moins bien (32,9% en milieu urbain contre 30,3% en milieu rural).

Graphique 9.2 : Répartition des ménages par appréciation de leurs conditions de vie par rapport à leurs voisins dans la localité selon le milieu de résidence (%)



Le tableau 9.06a donne la répartition des ménages selon l'appréciation de leur condition de vie par rapport aux gens de la capitale. Il ressort que 4,5% de chefs de ménage estiment que leurs conditions de vie sont nettement mieux (le ménage pense qu'il est largement au-dessus de la moyenne des gens de la capitale) et 9,3% de chefs de ménage estiment que leurs conditions de vie sont un peu mieux (le répondant pense qu'il est légèrement au-dessus du niveau de vie de la capitale N'Djaména).

Par ailleurs, 6,6% des ménages considèrent qu'ils vivent pareillement à savoir que le niveau de vie du ménage considéré est semblable à celui du ménage moyen de la capitale. Presque sept

ménages sur dix (64,0%) vivent moins bien (le répondant pense qu'il est en dessous du niveau de vie générale de la capitale) et 10,1% de chefs de ménage n'ont aucune idée sur l'appréciation de leurs conditions de vie par rapport aux gens de la capitale.

En milieu urbain, 5,4% de ménages considèrent qu'ils vivent nettement mieux par rapport aux gens de la capitale alors qu'en milieu rural, ce sont 4,2% de ménages qui l'affirment. La majorité des autres chefs de ménage considèrent que leur ménage vit soit pareillement (7,9% en milieu urbain contre 6,1% en milieu rural) soit moins bien (46,7% en milieu urbain contre 69,2% en milieu rural) par rapport aux gens de la capitale.

Tableau 9.06a : Répartition des ménages par appréciation de leurs conditions de vie par rapport aux gens de la capitale selon le milieu de résidence (%)

Appréciation des conditions de vie	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Nettement mieux	5,4	4,2	4,5
Un peu mieux	12,2	8,4	9,3
Pareillement	7,9	6,1	6,6
Moins bien	46,7	69,2	64,0
Ne sait pas	7,3	11,0	10,1
Ensemble	100	100	100

Au Tchad, les ménages estiment qu'avec un montant minimum de 313 888 FCFA par mois, ils peuvent assurer tous les besoins fondamentaux quotidiens (nourriture, logement, santé, éducation, etc.). Ce montant varie de 463 605 FCFA à N'Djaména à 293 440 FCFA en milieu rural et quel que soit le lieu de résidence, ce montant est plus élevé dans les ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes.

Tableau 9.06b : Montant minimum mensuel nécessaire (FCFA) au ménage pour avoir un niveau de vie décent par lieu de résidence selon le sexe du chef de ménage

Lieu de résidence	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
N'Djaména	479 601	401 197	463 605
Autres centres urbains	367 892	256 780	335 327
Rural	326 429	193 090	293 440
Ensemble	345 840	218 326	313 888

Les données du tableau 9.07 nous indiquent que :

- ✓ 23,1% des ménages avaient éprouvé de difficultés pour faire face au loyer. Cette proportion ne varie pas significativement selon le sexe de chef de ménages.
- ✓ 66,0% des ménages avaient éprouvé de difficultés pour faire face aux dépenses pour l'éclairage de la maison (électricité, pétrole lampant, piles pour les lampes, etc.). Cette proportion est plus élevée dans les ménages dirigés par les femmes (70,8%) que dans ceux dirigés par les hommes (64,5%).
- ✓ 69,6% des ménages avaient éprouvé de difficultés pour faire face à un épisode de maladie d'un membre du ménage. Cette proportion est plus élevée dans les ménages dirigés par les femmes (74,7%) que dans ceux dirigés par les hommes (67,9%).
- ✓ 61,5% des ménages avaient éprouvé de difficultés pour faire face aux dépenses de transport. Cette proportion est plus élevée dans les ménages dirigés par les femmes (63,2%) que dans ceux dirigés par les hommes (61,0%).
- ✓ 55,9% des ménages avaient éprouvé de difficultés pour faire face aux dépenses relatives aux frais de scolarité des enfants. De même, une disparité est constatée en défaveur de ménages dirigés par les femmes (58,9% contre 54,9%).
- ✓ 55,9% des ménages avaient éprouvé de difficultés pour faire face aux dépenses relatives aux achats de livres et fournitures scolaires au cours des 12 derniers mois. On observe de disparité selon le sexe de chef de ménage par rapport à cette catégorie de dépense (58,2% pour les ménages dirigés par les femmes contre 55,1% pour ceux dirigé par les hommes).

Tableau 9.07 : Proportion des ménages par type de difficultés rencontrées au cours des 12 derniers mois selon le sexe du chef de ménage (%)

Type de difficultés	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Difficulté pour régler le loyer	23,1	23,1	23,1
Difficultés pour régler les dépenses pour l'éclairage de la maison	64,5	70,8	66,0
Difficultés pour faire face à un épisode de maladie d'un membre du ménage	67,9	74,7	69,6
Difficultés pour faire face aux dépenses de transport	61,0	63,2	61,5
Difficultés pour faire face aux dépenses relatives aux frais de scolarité des enfants	54,9	58,9	55,9
Difficultés pour faire face aux dépenses relatives aux livres et fournitures scolaires	55,1	58,2	55,9

9.2 Pauvreté subjective et caractéristiques du chef de ménage

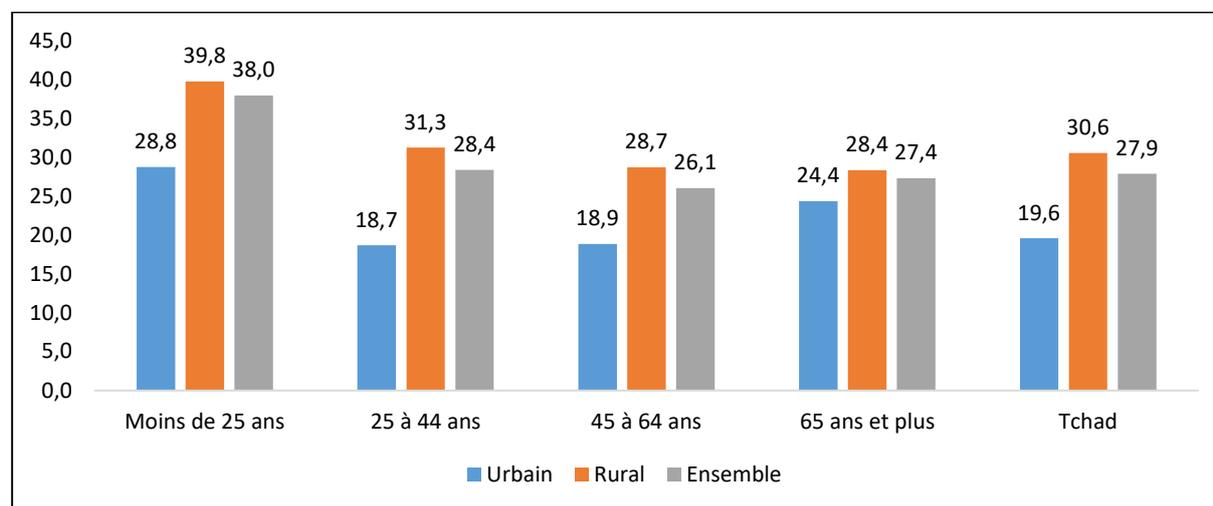
La précédente section a permis de décrire la perception qu'ont les ménages tchadiens de leur situation de pauvreté. Cette présente a pour objectif d'examiner cette question (perception de pauvreté) suivant les caractéristiques sociodémographique et économiques du chef de ménage.

9.2.1 Pauvreté subjective selon les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

Selon le graphique 9.3 au niveau national, l'analyse montre que les ménages dont les chefs sont âgés de moins de 25 ans sont subjectivement plus pauvres (38,0%) et sont suivis de ceux dirigés par des individus âgés entre 25 et 44 ans (28,4%) et de ceux ayant à leur tête des personnes âgées de 65 ans et plus (27,4%). Les ménages dont les chefs sont âgés entre 45 et 64 ans ont une incidence de la pauvreté subjective plus faible (26,1%).

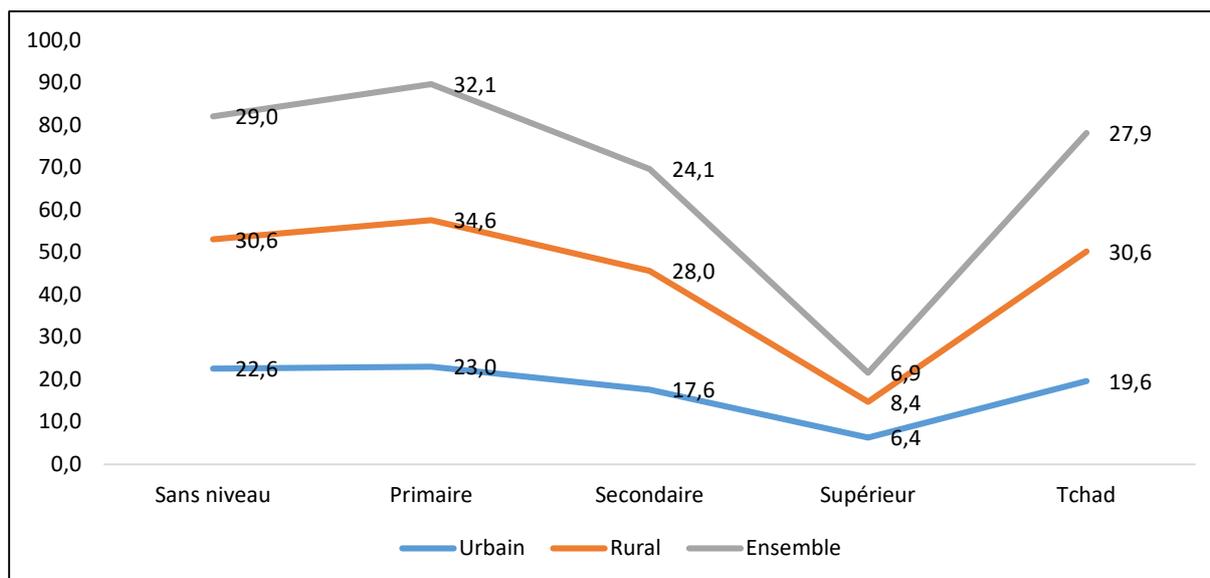
En milieu rural, le taux de pauvreté subjective varie de 28,4% dans les ménages dirigés par des chefs âgés de 65 ans et plus à 39,8% dans ceux ayant à leur tête des personnes âgées de moins de 25 ans alors qu'en milieu urbain, il oscille de 18,7% dans les ménages dirigés par des chefs âgés de 25 à 44 ans à 28,8% dans ceux ayant à leur tête des personnes âgées de moins de 25 ans.

Graphique 9.3 : Taux de pauvreté subjective par grand groupes d'âges du chef de ménage selon le milieu de résidence (%)



Au niveau national, l'analyse selon le niveau d'instruction du chef de ménage montre que les ménages dont les chefs ont pour niveau d'instruction primaire sont subjectivement plus pauvres (32,1%) que les autres et sont suivis de ceux dirigés par des individus sans niveau (29,0%) et secondaire (24,1%). Comme attendu, les ménages dont les chefs ont fréquenté jusqu'au niveau supérieur ont une incidence de la pauvreté subjective plus faible (6,9%).

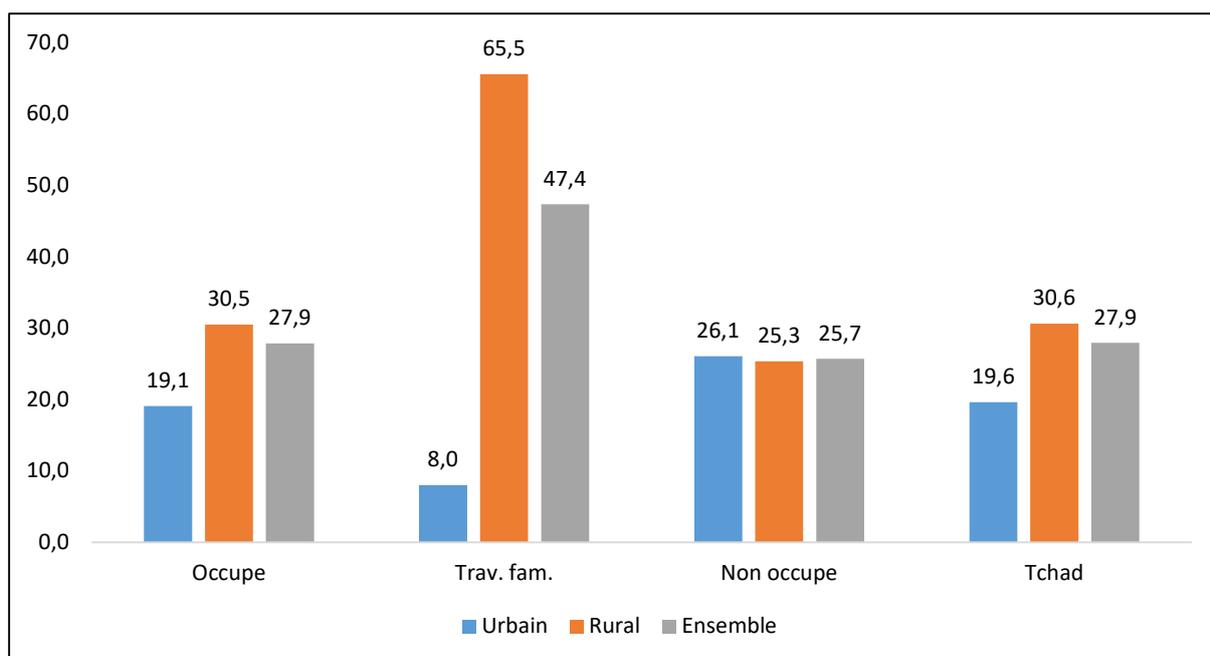
En milieu rural, le taux de pauvreté subjective varie de 8,4% dans les ménages dirigés par des chefs ayant le niveau supérieur à 34,6% dans les ménages dont les chefs ont comme niveau d'instruction le primaire alors qu'en milieu urbain, il oscille de 6,4% chez les ménages dirigés par des chefs ayant le niveau supérieur à 23,0% dans ceux dont les chefs ont fréquenté l'école primaire.

Graphique 9.4 : Taux de pauvreté subjective selon le niveau d'instruction du CM (%)

9.2.2 Pauvreté subjective selon les caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage

Au niveau national, d'après le graphique 9.5, les ménages dont les chefs sont des travailleurs familiaux sont subjectivement plus pauvres (47,4%) et sont suivis des ménages ayant des responsables occupés (27,9%). Les ménages dont les chefs sont non occupés ont une incidence de la pauvreté subjective plus faible (25,7%).

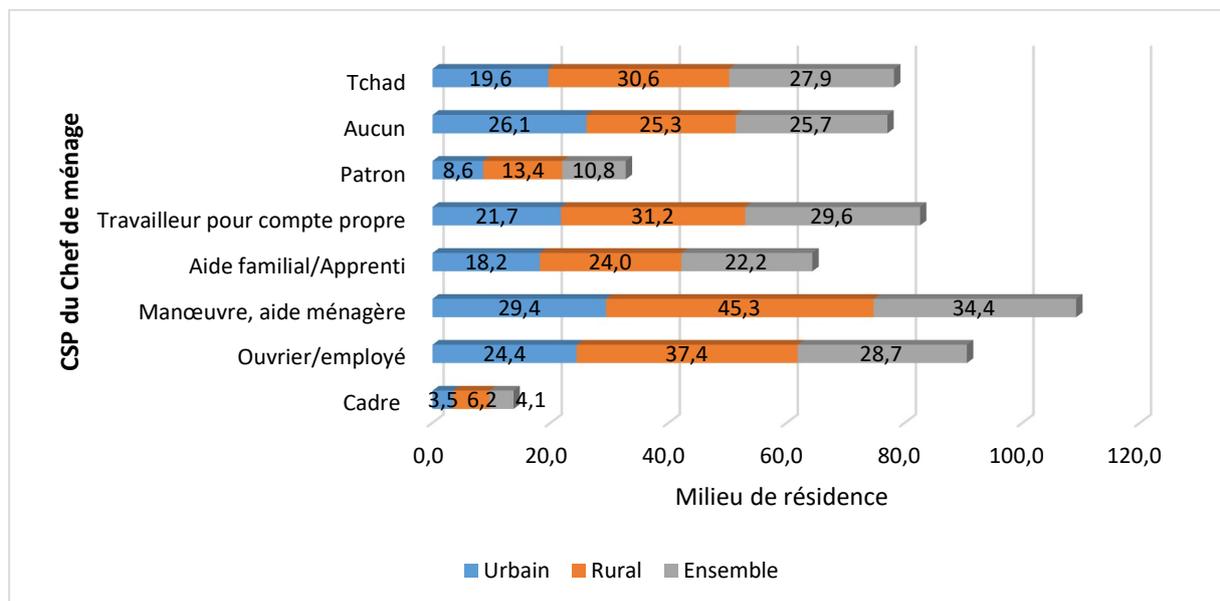
En milieu rural, le taux de pauvreté subjective varie de 25,3% dans les ménages dont les chefs sont des travailleurs familiaux à 65,5% dans ceux dont les chefs sont des responsables occupés alors qu'en milieu urbain, il oscille de 8,0% dans les ménages dirigés par des chefs travailleurs familiaux à 26,1% dans ceux ayant à leur tête des personnes non occupées.

Graphique 9.5 : Taux de pauvreté subjective selon la situation d'activité du CM (%)

Au niveau national, l'analyse selon la CSP du chef de ménage montre que les ménages dont les chefs sont des manœuvres sont subjectivement plus pauvres (34,4%) et sont suivis de ceux qui sont dirigés par des travailleurs indépendants (29,6%) et employés/ouvriers (28,7%). Les ménages dont les chefs sont des cadres ont une incidence de la pauvreté subjective plus faible (4,1%).

En milieu rural, le taux de pauvreté subjective varie de 6,6% dans les ménages dirigés par des chefs cadres à 50,6% dans ceux dont les chefs sont des manœuvres alors qu'en milieu urbain, il oscille de 3,3% dans les ménages ayant à leur tête des cadres à 28,2% dans ceux dirigés par les chefs manœuvres (graphique 9.6).

Graphique 9.6 : Taux de pauvreté subjective selon la catégorie socioprofessionnelle du CM (%)



CHAPITRE 10 : DISPONIBILITE DES INFRASTRUCTURES DE BASE ET MIGRATION

Un des pays les plus vastes d’Afrique, le Tchad fait face aux problèmes d’offre des services sociaux de base qui constituent un défi majeur pour le Gouvernement. Soucieux de conduire sa politique générale vers l’atteinte des objectifs de développement, le Tchad s’est résolument engagé à rendre disponibles, à moindre coût, les services sociaux de base.

Ainsi, les informations relatives à l’accès aux infrastructures et aux services sociaux de base sont indispensables pour la mise en œuvre et l’évaluation des politiques et programmes de développement.

Par ailleurs, les conséquences du changement climatique et la vulnérabilité des économies locales contraignent le plus souvent les populations à migrer à la recherche du bien-être. Il existe une interrelation entre les questions de développement et la migration du fait que les premiers motifs du mouvement migratoire sont beaucoup plus d’ordre économique.

L’objectif de ce chapitre est de mettre en lumière les disponibilités et l’accessibilité aux infrastructures et aux services sociaux de base. En outre, il porte également un regard sur la migration.

Avant d’aborder l’analyse, il est important de signaler que les données sur la disponibilité des infrastructures de base et la migration sont collectées au niveau de chaque grappe par des entretiens de groupe. Toutefois, elles ont été extrapolées à la population qui est considérée ici comme l’unité d’analyse dans la plupart des sections.

Le chapitre est structuré en cinq sections. La section 1 se focalise sur les caractéristiques générales des localités. La deuxième section se penche sur l’accessibilité aux services sociaux de base. La section 3 porte sur la pratique de l’agriculture. La section 4 met en lumière la participation communautaire et la dernière section porte sur l’analyse de la migration et de la religion.

10.1 Caractéristiques générales des localités

Cette section est consacrée à la description des caractéristiques générales des localités du Tchad. Il s’agit ici de présenter les caractéristiques économiques et physiques et les principaux services sociaux de base dont disposent les différentes localités du pays.

10.1.1 Activités pratiquées

S’agissant des activités pratiquées, l’on s’intéresse aux activités principales et secondaires exercées par les populations dans les différentes localités du Tchad.

10.1.1.a) Activités principales

L’examen du tableau 10.01 montre que la principale activité exercée dans les différentes communautés du Tchad est l’agriculture de céréales/tubercules. Environ 78,0% de la population vit dans des localités où l’on pratique principalement cette activité. Ensuite, viennent par ordre d’importance, le commerce (9,4%) et l’élevage (4,6%).

Par contre, les activités comme l'agriculture de produits de rente, l'agriculture de produits maraîchers et les autres activités sont celles faiblement pratiquées. En moyenne, moins de 2,0% de la population vit dans des localités où l'on exerce dans ces domaines d'activité.

En outre, l'artisanat, la transformation, la restauration, la pêche et les autres services demeurent parmi les activités principales les moins exercées.

Tableau 10.1: Répartition de la population par principale activité exercée dans les différentes localités

Activité	Effectif	Pourcentage
Agriculture de céréales/tubercules	12 098 388	78,0
Agriculture de produits de rente	290 891	1,9
Agriculture de produits maraîchers	289 571	1,9
Elevage	717 211	4,6
Pêche	92 409	0,6
Artisanat, Transformation	127 516	0,8
Commerce	1 452 947	9,4
Restauration (vente des vivres préparés)	11 805	0,1
Autres services	159 283	1,0
Autres	263 157	1,7
Total	15 503 179	100

10.1.1.b) Activités secondaires

En plus de l'activité principale exercée dans les différentes communautés du Tchad, on peut également identifier les activités secondaires les plus pratiquées.

Il ressort du tableau 10.1.a que l'activité secondaire la plus exercée dans les différentes communautés du Tchad est l'Elevage. Environ 39,7% de la population est issue des localités dans lesquelles l'élevage est l'activité secondaire. L'autre activité secondaire la plus exercée est le commerce (18,6%).

L'on constate aussi qu'une bonne partie de la population tchadienne vit dans les localités où l'agriculture de céréales/tubercules (8,2%), l'agriculture de produits de rente (5,0%), l'agriculture de produits maraîchers (6,1%) et la pêche (6,2%) sont pratiquées à titre d'activité secondaire.

Enfin, les autres services et les autres activités sont parmi les occupations les moins dominantes dans les localités tchadiennes. En effet, seulement 2,5% et 3,5% de la population vit dans les localités où l'on exerce ces activités à titre secondaire.

Par contre, les domaines d'activité comme la Mine et l'Orpillage (0,7%), l'Artisanat et la Transformation (1,7%) et enfin la restauration (0,4%) sont parmi les activités secondaires les moins pratiquées.

Tableau 10.1a: Répartition de la population par activité secondaire exercée dans les différentes localités

Activité	Effectifs	Pourcentages
Agriculture de céréales/tubercules	1 271 777	8,2
Agriculture de produits de rente	780 935	5,0
Agriculture de produits maraîchers	952 116	6,1
Elevage	6 158 648	39,7
Pêche	959 228	6,2
Mine, orpillage	107 922	0,7
Artisanat, Transformation	258 402	1,7
Commerce	2 877 010	18,6
Restauration (vente des vivres préparés)	59 650	0,4
Autres services	395 013	2,5
Aucune	1 145 351	7,4
Autres	537 128	3,5
Total	15 503 180	100

10.1.2. Caractéristiques physiques des localités visitées

Dans cette partie, il est important de définir quelques termes clés pour faciliter la compréhension de la section.

Colline/montagne : le village/quartier se situe au-dessus d'une colline ou sur une montagne. Dans ce cas, le village ne se situe pas sur la pente, plutôt sur un terrain relativement plat après avoir gravi la colline ou la montagne.

Plaine : le village/quartier se situe sur un terrain plat.

Pente douce : le village/quartier se situe sur une montée qui n'est pas abrupte l'angle de la montée est proche de zéro.

Pente raide : le village/quartier se situe sur une montée qui est abrupte, l'angle de la montée est supérieur à 30 degrés.

Vallée : le village/quartier se situe dans une vallée, c'est-à-dire une zone de terres cultivables entre une descente et une montée.

Cité lacustre : le village/quartier se situe près d'une masse d'eau.

Pour connaître les caractéristiques physiques de différentes localités du Tchad, il a été demandé aux participants de focus group de décrire la topographie en observant la morphologie de la localité.

Au regard des données du tableau 10.02, 44,8% des ménages enquêtés se trouvent dans les localités dont la forme de la topographie est la plaine. Près d'un ménage sur trois (28,7%) vit dans une localité dont la morphologie est une pente douce.

On observe, par ailleurs, que les ménages se trouvant dans les formes de topographie comme la colline/montagne (10,7%), la pente raide (5,6%) et la vallée (7,4%) occupent relativement une bonne partie des localités du Tchad. Aussi, rares sont les ménages se trouvant dans une cité lacustre (0,8%) et autre forme de topographie (2,1%).

Selon le milieu de résidence, l'analyse montre qu'il existe moins de disparité entre le milieu urbain et le milieu rural en ce qui concerne les ménages habitant dans la plaine (47,1% en milieu urbain contre 42,7% en milieu rural), la pente douce (29,1% en milieu urbain contre 28,2% en milieu rural) et la pente raide (6,1% en milieu urbain contre 5,2% en milieu rural). Par contre, le tableau révèle quelques disparités selon le milieu de résidence concernant les ménages de la cité lacustre (0,0% en milieu urbain contre 1,5% en milieu rural), la vallée (5,4% en milieu urbain contre 9,1% en milieu rural), la colline/montagne (8,1% en milieu urbain contre 13,0% en milieu rural).

Tableau 10.02: Répartition des ménages par topographie des localités selon le milieu de résidence (%)

Topographie	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Colline/montagne	8,1	13,0	10,7
Plaine	47,1	42,7	44,8
Pente douce	29,1	28,2	28,7
Pente raide	6,1	5,2	5,6
Vallée	5,4	9,1	7,4

Cité lacustre	0,0	1,5	0,8
Autre	4,1	0,3	2,1
Total	100	100	100

10.1.3. Voies de communication

Cette partie s'intéresse aux principales voies de communication dans les localités du Tchad. Pour évaluer l'accessibilité aux voies de communication selon la province, il a été demandé aux participants au focus group de fournir le principal type de voie qui permet aux habitants d'accéder à la localité.

Au vu des résultats du tableau 10.03, la principale voie d'accès utilisée au Tchad est la piste. En effet, 65,8% de la population du pays habite dans une localité accessible principalement par une piste. La route en latérite (16,3%) et la route bitumée (15,5%) constituent les deuxième et troisième principales voies d'accès utilisées du pays.

Par contre, la voie maritime/fluviale/lacustre est la voie la moins usitée au Tchad, car seulement 1,9% de la population vit dans les localités ayant cette voie comme principale voie d'accès.

Selon les provinces, la totalité de la population des Provinces du Borkou/Tibesti et du Barh El Ghazal utilise la piste comme principale voie d'accès. Dans les autres provinces du pays, la proportion de population utilisant la piste comme principale voie d'accès varie entre 36,2% et 85,2%.

Quant à la route en latérite, c'est dans la Province du Wadi Fira que la proportion de la population qui utilise cette voie d'accès est très élevée (60,4%). Les provinces du Mayo Kebbi Ouest (40,8%), du Ouaddaï (30,6%), du Logone Occidental (32,4%) et du Salamat (22,5%) présentent une proportion relativement élevée des personnes qui utilisent la route en latérite comme principale voie d'accès. L'on observe aussi une très faible proportion de la population utilisant cette voie dans les provinces de la Tandjilé et du Mandoul, respectivement 2,0% et 2,7%.

En ce qui concerne la route bitumée, N'Djamena la capitale se démarque des autres provinces. Ce qui est logique étant donné que c'est le principal centre d'attraction du pays bénéficiant de ce fait, d'énormes investissements en matière d'infrastructures. Plus de la moitié (59,1%) de la population de la ville de N'Djamena utilise la route bitumée comme principale voie d'accès. Le Logone Occidental (30,1%) et le Moyen Chari (27,8%) sont les deux provinces qui présentent une frange importante de la population utilisant la route bitumée après la ville de N'Djamena.

On constate au contraire que la proportion de la population utilisant la route bitumée est quasiment nulle dans les provinces de Borkou/Tibesti, du Kanem, du Lac, du Mayo Kebbi Ouest, du Salamat et du Barh El Gazal.

L'examen de la répartition de la population selon la voie maritime, fluviale et lacustre révèle une importante concentration de la population utilisant cette principale voie d'accès dans le Lac

et le Salamat. En effet, un tiers de la population du Lac (29,6 %) et 15,5% de celle du Salamat utilisent la voie maritime, fluviale et lacustre.

On remarque qu'à l'exception des provinces du Chari Baguirmi et du Logone Oriental qui présentent une proportion relativement faible (respectivement 2,5% et 2,6%) des personnes qui utilisent la voie maritime, fluviale et lacustre, la proportion est quasiment nulle dans le reste des provinces.

Tableau 10.03: Répartition de la population par province selon la principale voie d'accès utilisée (%)

Province de résidence	Principale voie					
	Route bitumée	Route en latérite	Piste	Voie maritime, fluviale, lacustre	Autre	Ensemble
Batha	9,6	7,2	83,2	0,0	0,0	100
Borkou/Tibesti	0	0	100	0	0	100
Chari Baguirmi	10,2	16,4	70,9	2,5	0,0	100
Guéra	10,1	8,3	81,6	0,0	0,0	100
Hadjer Lamis	14,2	8,0	77,9	0,0	0,0	100
Kanem	0	0	85,2	0	14,8	100
Lac	0	0,0	67,6	29,6	2,9	100
Logone Occidental	30,1	32,4	37,6	0,0	0,0	100
Logone Oriental	14,4	17,6	65,4	2,6	0,0	100
Mandoul	15,1	2,7	82,2	0,0	0,0	100
Mayo Kebbi Est	14,5	16,2	69,3	0,0	0,0	100
Mayo Kebbi Ouest	0,0	40,8	59,2	0,0	0,0	100
Moyen Chari	27,8	14,4	57,8	0,0	0,0	100
Ouaddaï	4,2	30,6	65,2	0,0	0,0	100
Salamat	0,0	22,5	62,0	15,5	0,0	100
Tandjilé	16,2	2,0	81,9	0,0	0,0	100
Wadi Fira	3,4	60,4	36,2	0,0	0,0	100

N'Djaména	59,1	4,2	36,7	0,0	0,0	100
Barh El Gazal	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100
Ennedi Est/Ouest	0,0	19,0	81,0	0,0	0,0	100
Sila	2,1	19,5	78,3	0,0	0,0	100
Total	15,5	16,3	65,8	1,9	0,6	100

10.1.4 Téléphonie mobile

Au Tchad, les deux principaux réseaux de téléphonie mobile captés dans les différentes localités sont Tigo et Airtel (respectivement 70,5% et 65,2% de la population vit dans les localités où ces réseaux sont captés). On constate par ailleurs un pourcentage relativement important de la population vivant dans des localités ayant accès aux réseaux de pays voisins (12,3%). Les proportions de la population des localités où l'on capte les autres réseaux (Salam et Tawali) sont faibles.

Tableau 10.04a: Répartition de la population par réseau de téléphonie mobile capté dans la localité

Téléphonie	Ensemble	
	Effectif	Pourcentage
Airtel	10 115 182	65,2
Tigo	10 923 070	70,5
Salam	927 511	6,0
Tawali	538 764	3,5
Réseau de pays voisin	1 899 185	12,3

Au regard des résultats du tableau 10.04b, la proportion de la population des localités ayant au moins un opérateur de téléphonie mobile local au Tchad est de 79,8%. L'analyse de la situation de téléphonie mobile selon le milieu de résidence montre qu'il y a plus des personnes ayant accès aux réseaux locaux de téléphonie en milieu urbain (97,5%) qu'en milieu rural (74,2%).

Il convient de noter que la proportion d'individus vivant dans des localités où l'on capte le réseau local Tigo est plus élevée quel que soit le milieu de résidence (95,1% en milieu urbain et 62,4% en milieu rural). Les personnes vivant dans des localités dans lesquelles le réseau Airtel est disponible est de 91,1% en milieu urbain (contre 56,9% en milieu rural).

Les sociétés nationales Salam et Tawali ne sont captés qu'en milieu urbain et restent à la marge du marché de télécommunication loin derrière les sociétés locales privées et même les réseaux des pays voisins que captent la population.

Tableau 10.04b : Répartition de la population par réseau de téléphonie mobile capté dans la localité selon le milieu de résidence

Téléphonie mobile	Urbain	Rural	Ensemble
Airtel	91,1	56,9	65,2
Tigo	95,3	62,4	70,5
Salam	24,5	0	6
Tawali	14,2	0	3,5
Réseau de pays voisin	9,4	13,2	12,3
Ensemble	97,5	74,2	79,8

10.2 Disponibilité des services sociaux de base

Cette section présente la situation de la disponibilité des services sociaux de base. D'abord, elle met en évidence l'existence des services sociaux de base dans les localités. Ensuite, elle se penche sur les moyens de déplacement utilisés par les ménages pour s'y rendre.

Le tableau 10.05 présente la répartition de la population vivant dans des localités disposant des services sociaux de base. En général, les populations sont concentrées dans les zones disposant d'une école primaire (79,6%), d'un point d'approvisionnement en eau de boisson (57,1%), des marchés périodiques (48,9%). De même, les localités disposant d'un centre de santé public, d'un collège, d'une route en latérite et d'un poste de police ou de gendarmerie ont une proportion de la population de 28,2%. En revanche, les localités disposant d'un bureau de poste, d'un Centre d'encadrement Agricole, d'une Banque à aliments pour bétail, d'un complexe sportif, d'une salle de spectacle, d'un Centre de formation professionnel et d'un Centre social (protection des enfants) ont une population de moins de 10%.

Tableau 10.05: Répartition de la population vivant dans des localités disposant des services sociaux de base fonctionnels (%)

Services sociaux de base	Pourcentage
Etablissement maternel	14,9
École primaire	79,6
Collège	35,7
Lycée	18,2
Hôpital public ou privé	14,3
Autre centre de santé public	36,8

Cabinet médical/Clinique privé	13,4
Pharmacie ou Dépôt de médicaments	20,4
Bureau de Poste	8,3
Centre d'Etat Civil	17,3
Poste de police ou de gendarmerie	28,2
Banque/Institution micro finance	12,1
Marché permanent	21,4
Marché périodique	48,9
Gare Routière	13,4
Route bitumée	14,7
Route en latérite	36,6
Centre d'encadrement Agricole	8,1
Banque céréalière	18,5
Banque à aliments pour bétail	5,0
Point d'approvisionnement en eau de boisson	57,1
Complexe sportif	4,5
Salle de spectacle	4,1
Centre d'alphabétisation, CPAF, CBNEF	14,6
Centre de formation professionnel	7,4
Centre social (protection des enfants)	7,4

Le tableau 10.06 présente la répartition de la population selon le moyen de déplacement utilisé pour accéder aux services sociaux de base dans les localités de résidence. Il ressort du tableau que le principal moyen utilisé est la voiture/car (32,2% de la population). Ensuite viennent la Moto/Tricycle (29,1%) et la marche (25,6%). Le vélo et les animaux sont utilisés par, respectivement, 5,7% et 4,4% de la population. Quant à la charrette et la pirogue, elles sont utilisées par moins de 2% de la population.

Tableau 10.06 : Répartition de la population selon le moyen de déplacement utilisé pour accéder aux services sociaux de base inexistantes dans les localités de résidence (%)

Principal moyen utilisé pour se rendre au service social	Effectif	pourcentage
Pieds	1 154 771	25,6
Vélo/Bicycle	258 500	5,7
Moto/Tricycle	1 315 944	29,1
Voiture/Car	1 451 848	32,2
Charette	77 846	1,7
Dos d'animaux	196 401	4,4
Pirogue	59 307	1,3
Ensemble	4 514 617	100

10.3 Pratique de l'agriculture

Le Tchad est un pays à vocation agro-pastorale. Avant l'ère pétrolière, l'agriculture et l'élevage étaient les deux principales mamelles de l'économie nationale.

Les résultats de l'enquête consignés dans le tableau 10.07 confirment le fait. En effet, sur le plan national, plus d'un Tchadien sur 10 pratique l'agriculture, tous types confondus. La pratique de l'agriculture est plus accentuée dans les Provinces du Batha, du Guéra, du Lac, du Logone Occidental, du Mandoul, du Mayo-Kebbi Est, du Mayo-Kebbi Ouest, du Moyen-Chari, du Ouaddaï, du Salamat, du Sila et du Wadi-Fira où toute la population est concernée. La ville de N'Djaména et la Province de l'Ennedi Est/Ouest sont les deux dernières au classement avec, respectivement, 44,4% et 64,4% de la population.

Tableau 10.07 : Proportion de la population vivant dans des localités pratiquant l'agriculture par province de résidence (%)

Province de résidence	Effectif	pourcentage
Batha	657 155	100
Borkou/Tibesti	134 897	80,6
Chari Baguirmi	802 449	100
Guéra	616 545	100

HadjerLamis	775 808	99,3
Kanem	448 138	94,8
Lac	606 526	100
Logone Occidental	978 944	100
Logone Oriental	1 089 355	98,9
Mandoul	882 115	100
Mayo Kebbi Est	1 087 195	100
Mayo Kebbi Ouest	800 526	100
Moyen Chari	832 889	100
Ouaddaï	1 014 862	100
Salamat	427 375	100
Tandjilé	884 029	93,7
Wadi Fira	715 449	100
N'Djaména	661 405	44,4
Barh El Gazal	308 527	86,9
Ennedi	151 559	64,4
Sila	535 236	100
Total	14 410 983	93,0

Le Tableau 10.08 présente la proportion de la population vivant dans des localités pratiquant des cultures irriguées par province de résidence. Il ressort que les cultures irriguées sont pratiquées par le tiers de la population tchadienne. Au niveau des Provinces, ce sont le Borkou/Tibesti, le Sila et le Ouaddaï qui tiennent la tête du classement avec respectivement 100%, 80,6% et 71,4% de la population. L'Ennedi Est/Ouest avec 47,6% de la population, la ville de N'Djaména avec 47,3% de la population et le Mayo-Kebbi Est avec 43,7% de la population suivent le peloton de tête. Les Provinces de la Tandjilé et du Mandoul sont les deux dernières en ce qui concerne les cultures irriguées, car elles n'y sont pratiquées que par, respectivement, 4,6% et 16,0% de la population.

Tableau 10.08: Proportion de la population vivant dans des localités pratiquant des cultures irriguées par province de résidence (%).

Province de résidence	Effectif	pourcentage
-----------------------	----------	-------------

Batha	196 876	30,0
Borkou/Tibesti	134 897	100
Chari Baguirmi	175 983	21,9
Guéra	204 781	33,2
HadjerLamis	148 761	19,2
Kanem	-	-
Lac	194 999	32,2
Logone Occidental	200 199	20,5
Logone Oriental	99 431	9,1
Mandoul	141 418	16,0
Mayo Kebbi Est	475 396	43,7
Mayo Kebbi Ouest	298 665	37,3
Moyen Chari	116 026	13,9
Ouaddaï	724 117	71,4
Salamat	161 044	37,7
Tandjilé	40 652	4,6
Wadi Fira	247 623	34,6
N'Djaména	312 663	47,3
Barh El Gazal	142 157	46,1
Ennedi	72 202	47,6
Sila	431 492	80,6
Total	4 519 382	31,4

10.4 Participation communautaire

Dans cette section, il sera question d'analyser la participation de la communauté à la construction ou à la réparation de certaines infrastructures de base existant dans son espace de vie. L'on s'intéressera plus particulièrement au nombre et à la construction/réparation de ces infrastructures ces dernières années.

Le tableau 10.09 présente la proportion des localités dans lesquelles les infrastructures d'intérêt public ont été construites ou réparées au cours des 5 dernières années. Il ressort de l'observation des données de ce tableau que, dans l'ensemble, les localités ont bénéficié de la construction de forages/Puits (32,5%) et de leur entretien/réparation (25,8%), d'écoles primaires (19,8%) et de leur entretien/réparation (16,6%) et de l'entretien ou de la réparation de routes/pistes (15,4%). Pour les autres types d'infrastructures, la proportion des localités ayant bénéficié des travaux de construction, de l'entretien ou de réparation au cours des 5 dernières années se situe en dessous de 7,0%.

Tableau 10.09 : Proportion de localités dans lesquelles des infrastructures ont été construites ou réparées durant les 5 dernières années par type d'infrastructures selon le milieu de résidence

Type de l'infrastructure construites ou réparées	Nombre d'infrastructures par milieu de résidence			Proportion de localités
	Urbain	Rural	Total	
Route/Piste : Construction	18	8	26	4,2
Route/Piste : Entretien ou réparation	58	38	96	15,4
Pont : Construction	7	4	11	1,8
Pont : Entretien ou réparation	7	6	13	2,1
École Primaire : Construction	54	70	124	19,8
École Primaire : Entretien ou réparation	48	56	104	16,6
Établissement Secondaire : Construction	19	11	30	4,8
Établissement Secondaire : Entretien ou réparation	12	6	18	2,9
Structure de Santé : Construction	19	22	41	6,6
Structure de Santé : Entretien ou réparation	17	20	37	5,9
Forage/Puits : Construction	84	119	203	32,5
Forage/Puits : Entretien ou réparation	62	99	161	25,8
Marché de bétail	14	10	24	3,8
Centre communautaire	2	2	4	0,6
Parc de vaccination de bétail	5	10	15	2,4
Banque céréalière	6	15	21	3,4
Latrine publique	26	17	43	6,9

Type de l'infrastructure construites ou réparées	Nombre d'infrastructures par milieu de résidence			Proportion de localités
	Urbain	Rural	Total	
Autre	11	12	23	3,7

Les données du tableau 10.10 montrent que dans la plupart des cas, l'initiative de construire ou de réparer les infrastructures vient des communautés elles-mêmes. Pour la plupart des infrastructures construites ou réparées, dans au moins 90,0% des cas, l'initiative est venue de la communauté. Pour certaines infrastructures comme le pont, le centre de santé communautaire et le parc de vaccination de bétail, l'idée de la construction ou de la réparation émane entièrement de la communauté (100,0%). Par ailleurs, on remarque que pour la construction ou la réparation des établissements secondaires (88,9%) et des latrines publiques (88,4%) l'initiative a été faiblement développée.

Tableau 10.10 : Proportion des communautés ayant pris l'initiative de la construction ou de la réparation des infrastructures

Type de l'infrastructure construite ou réparée	Initiative venant d'ailleurs	Initiative venant de la communauté	Total	Proportion des communautés ayant pris l'initiative
Route/Piste : Construction	1	25	26	96,2
Route/Piste : Entretien ou réparation	6	90	96	93,8
Pont : Construction	1	10	11	90,9
Pont : Entretien ou réparation	0	13	13	100,0
École Primaire : Construction	1	123	124	99,2
École Primaire : Entretien ou réparation	4	100	104	96,2
Établissement Secondaire : Construction	3	27	30	90,0
Établissement Secondaire : Entretien ou réparation	2	16	18	88,9

Type de l'infrastructure construite ou réparée	Initiative venant d'ailleurs	Initiative venant de la communauté	Total	Proportion des communautés ayant pris l'initiative
Structure de Santé : Construction	3	38	41	92,7
Structure de Santé : Entretien ou réparation	1	36	37	97,3
Forage/Puits : Construction	10	193	203	95,1
Forage/Puits : Entretien ou réparation	3	158	161	98,1
Marché de bétail	1	23	24	95,8
Centre communautaire	0	4	4	100,0
Parc de vaccination de bétail	0	15	15	100,0
Banque céréalière	1	20	21	95,2
Latrine publique	5	38	43	88,4
Autre	0	23	23	100,0

Le tableau 10.11 présente la participation de la communauté dans la construction ou réparation des infrastructures durant les 5 dernières années. L'analyse révèle qu'au total 994 infrastructures de tous types ont été soit construites, soit réparées par la communauté au cours de la période. Le niveau de participation le plus élevé de la communauté est situé au niveau de la main d'œuvre (54,9%) et le plus faible au niveau de l'assistance technique (20,2%). La communauté a participé à hauteur de 44,1% en faisant des dons et à 39,5% en faisant du bénévolat. S'agissant de la fourniture de matériaux de construction tels les briques, le sable et de l'affirmation en tant que leaders sur le projet, le niveau de participation de la communauté est estimé d'environ 30,0%.

Tableau 10.11 : Participation de la communauté à la construction ou réparation des infrastructures durant les 5 dernières années

Infrastructures	Faisant des dons	Servant en tant que leaders sur le projet	Offrant de la main d'œuvre	Fournissant du matériel (briques, sable, etc.)	Fournissant une assistance technique	Faisant du bénévolat	Ensemble
Route/Piste : Construction	13	8	15	7	9	8	26
Route/Piste : Entretien ou réparation	39	25	58	30	22	41	96
Pont : Construction	7	3	8	5	2	6	11
Pont : Entretien ou réparation	6	6	8	7	4	6	13
École Primaire : Construction	54	37	72	51	32	53	124
École Primaire : Entretien ou réparation	54	40	74	47	26	48	104
Établissement Secondaire : Construction	7	7	13	4	6	9	30
Établissement Secondaire : Entretien ou réparation	5	6	10	4	4	10	18
Structure de Santé : Construction	19	13	21	17	12	20	41
Structure de Santé : Entretien ou réparation	16	12	17	14	9	16	37
Forage/Puits : Construction	89	48	96	44	23	64	203
Forage/Puits : Entretien ou réparation	78	49	84	46	23	64	161
Marché de bétail	5	9	6	3	2	5	24
Centre communautaire	4	3	3	3	3	3	4
Parc de vaccination de bétail	5	2	8	4	2	4	15
Banque céréalière	12	8	12	10	5	8	21
Latrine publique	9	8	24	15	6	15	43
Autre	16	16	17	14	11	13	23

Infrastructures	Faisant des dons	Servant en tant que leaders sur le projet	Offrant de la main d'œuvre	Fournissant du matériel (briques, sable, etc.)	Fournissant une assistance technique	Faisant du bénévolat	Ensemble
Ensemble	438	300	546	325	201	393	994

10.5 Migration et religion

Au Tchad, la migration a toujours fait partie du mode de vie des populations. Elle est considérée, en général, comme une stratégie de lutte contre la vulnérabilité existentielle. Cette section se propose d'analyser les mouvements migratoires et l'évolution du nombre des lieux de culte ces dernières années.

Comme le montrent les données du tableau 10.12, la principale destination des migrations durant ces 10 dernières années au Tchad est la Capitale (N'Djamena) vers laquelle 40% de migrants s'y dirigent (converge). A l'intérieur du pays, on note qu'environ 15% et 12% des migrants ont pour destinations, respectivement, les autres centres urbains et le milieu rural. S'agissant de la migration internationale, il apparaît que la Libye (12,6%) et le Cameroun (9,4%) constituent les principaux pays de destination pour les ressortissants tchadiens. Dans 5,6% de cas, les migrants préfèrent le Soudan comme pays de destination et, ceux qui migrent dans les autres pays africains ou hors d'Afrique sont numériquement faibles.

Selon le milieu de résidence, on observe les mêmes tendances que précédemment. Aussi bien pour le milieu urbain que rural, les destinations migratoires les plus fréquemment citées sont la Capitale (41,8%), les autres centres urbains (15,0%), la Libye (11,2%) et autre milieu rural (10,5%).

Tableau 10.12 : Répartition de la population par principale destination de migrations durant les 10 dernières années (%)

Destination	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural	
Capitale	34,3	41,8	40,0
Autre urbain	16,4	15,0	15,3
Milieu rural	14,6	10,5	11,5
Cameroun	8,6	9,7	9,4
Centrafrique	2,4	1,6	1,8

Destination	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural	
Libye	17,1	11,2	12,6
Soudan	2,9	6,4	5,6
Nigeria	1,0	1,2	1,1
Niger	0,6	1,0	0,9
Autres pays africains	0,2	1,5	1,2
Pays hors Afrique	1,9	0,1	0,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Effectif	3 756 537	11 630 782	15 387 319

De l'analyse des données du tableau 10.13, il ressort que la principale cause de migration évoquée par la population est la recherche d'un emploi ou de tout autre avantage d'ordre économique (82,0%). L'insécurité alimentaire ou due au manque d'eau est citée comme deuxième motif de départ des migrants (9,1%). Les autres causes de la migration évoquées, par exemple les études, représentent 7,8% de l'ensemble. Quant à l'insécurité (physique ou politique), elle n'est citée que dans 1,1% des cas comme cause de l'émigration par la population enquêtée.

Suivant le milieu de résidence, on remarque que la proportion des individus ayant évoqué comme principale cause de migration "la recherche d'une vie meilleure" est plus élevée en milieu urbain (85,2%) qu'en milieu rural (81,0%). Par contre, ceux qui ont lié l'émigration à l'insécurité alimentaire ou au manque d'eau sont 2 fois plus nombreux en campagne (10,7%) que dans les villes (4,0%). Dans 1,4% de cas, l'insécurité au sens large est citée comme principale cause de la migration en milieu rural, contre seulement 0,4% en milieu urbain.

Tableau 10.13 : Répartition de la population par principale cause de migration selon le milieu de résidence (%)

Cause de migration	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural	
Argent/Carrières/emplois/Insécurité	85,2	81,0	82,0
Insécurité	0,4	1,4	1,1
Insécurité alimentaire/ insécurité en eau	4,0	10,7	9,1
Autre	10,4	6,9	7,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Effectif	3 756 537	11 630 782	15 387 319
-----------------	------------------	-------------------	-------------------

Le tableau 10. 14 présente la répartition de la population par perception de l'évolution des comportements vestimentaires chez les femmes au cours des 5 dernières années selon le milieu de résidence. Suivant les résultats de ce tableau, 48,8 % de la population déclare que les femmes ont moins conservé leur façon de s'habiller, contre 22,7% qui ont eu une opinion contraire (les femmes ont plus conservé leurs comportements vestimentaires). Par contre, 28,5% affirment n'avoir constaté aucun changement dans les comportements vestimentaires des femmes, il y a 5 années.

En considérant le milieu de résidence, on constate que ceux qui pensent que les femmes ont gardé moins leurs comportements vestimentaires sont plus nombreux en milieu urbain (64,6%) qu'en milieu rural (43,7%). En revanche ceux qui déclarent n'avoir constaté aucun changement dans l'habillement des femmes sont majoritaires en milieu rural (32,9%) qu'en milieu urbain (15,1%). De l'avis de la population enquêtée, les femmes du milieu rural (23,5%) ont davantage conservé leurs comportements vestimentaires que celles du milieu urbain (20,2%), ces 5 dernières années.

Tableau 10.14 : Répartition de la population par perception de l'évolution des comportements vestimentaires chez les femmes au cours des 5 dernières années selon le milieu de résidence (%)

Evolution des comportements vestimentaires chez les femmes	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural	
N'a pas change	15,1	32,9	28,5
Oui, plus conservateur	20,2	23,5	22,7
Moins conservateur	64,6	43,7	48,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Effectif	3 756 537	11 630 782	15 387 319

Le tableau 10.15 fournit de détails sur la perception de la population, de l'évolution du nombre de mosquées au cours des 10 dernières années au Tchad. Parmi les personnes interrogées, il se trouve que plus de la moitié (52,1%) déclare que le nombre de mosquées est resté identique et 34,9% affirme que le nombre de mosquées a plutôt augmenté. Seulement, 13,0% de la population déclare qu'il y a eu moins de mosquées construites dans les localités.

Suivant le milieu de résidence, la proportion des enquêtés qui pensent que le nombre de mosquées n'a pas évolué depuis 10 ans est plus élevée en milieu rural (59,7%) qu'en milieu urbain (28,4%), alors qu'en milieu urbain, la tendance est ascendante (54,8% contre 28,5% en milieu rural). Environ 17% de la population urbaine et 12% de la population rurale ont indiqué que moins de mosquées ont été construites durant ces 10 dernières années.

Tableau 10.16a : Répartition de la population par perception de l'évolution du nombre de mosquées au cours des 10 dernières années selon le milieu de résidence (%)

Evolution du nombre de mosquées	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural	
Plus	54,8	28,5	34,9
Identique	28,4	59,7	52,1
Moins	16,8	11,8	13,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Effectif	3 756 537	11 630 782	15 387 319

Au regard des informations fournies sur la perception de l'évolution du nombre d'églises ces 10 dernières années au Tchad (tableau 10. 16b), comme pour le cas de la mosquée, la plupart de personnes interrogées affirment que le nombre d'églises n'a pas évolué ; il est donc resté alors identique (67,6%). Environ 18% d'entre elles déclarent que le nombre d'églises a augmenté dans leurs localités et 14,3% ont plutôt dit le contraire, moins d'églises ont été construites.

Selon le milieu de résidence, de l'avis des personnes interrogées, la proportion de celles qui pensent que le nombre d'églises n'a pas évolué est plus élevée en milieu rural (69,4%) qu'en milieu urbain (62,1%). En milieu urbain, on remarque que la tendance est ascendante quant à l'évolution du nombre d'églises (25,3%, contre 15,7% en milieu rural) durant ces 10 dernières années. Environ 13% et 15% des personnes interrogées respectivement en milieux urbain et rural ont indiqué qu'il y a eu moins d'églises construites dans leurs localités durant cette période.

Tableau 10.16 b : Répartition de la population par perception de l'évolution du nombre d'églises au cours des 10 dernières années selon le milieu de résidence (%)

Evolution du nombre d'églises	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural	
Plus	25,3	15,7	18,0
Identique	62,1	69,4	67,6
Moins	12,6	14,9	14,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Effectif	3 756 537	11 630 782	15 387 319

CHAPITRE 11 : REVENUS HORS EMPLOI, EPARGNE ET CREDIT

L'évaluation du niveau de vie d'un individu amène à connaître les salaires et indemnités tirés de l'emploi, les revenus hors emploi et la cagnotte venant de l'épargne ou du crédit.

Les revenus qui ne sont pas liés à un emploi sont financiers tels que les dividendes d'actions, les intérêts sur placements et les autres revenus issus de gains de loterie, héritage, vente de biens, les pensions et revenus de rente. L'épargne correspond à la partie du revenu d'un individu ou d'un ménage qui, durant une période donnée, n'est pas affectée à la consommation. Elle est généralement confiée à un organisme financier qui la rémunère (par un taux d'intérêt). L'octroi d'un crédit à un individu ou un ménage est une mise à sa disposition d'un bien (en numéraire ou en nature) présent en échange d'un autre qu'il permet de restituer ultérieurement en se basant sur la confiance. Le présent chapitre traite d'abord des revenus hors emploi et ensuite de l'épargne et crédit.

11.1 Revenus hors emploi

Les revenus hors emploi sont captés lors de l'ECOSIT4 à travers ses multiples composantes, à savoir la pension de retraite, la pension de veuvage, la pension d'invalidité, la pension alimentaire, le loyer provenant des maisons d'habitation ou d'exploitation, les revenus mobiliers et financiers, et les autres revenus provenant entre autres de la loterie, de l'héritage ou des ventes de biens possédés par les ménages. Les questions portant sur les revenus hors emploi n'ont été adressées qu'aux individus âgés de 15 ans et plus, et se rapportent aux douze derniers mois précédant l'enquête. L'analyse de cette section est réservée aux indicateurs liés à ces composantes du revenu hors emploi.

11.1.1. La pension de retraite

La pension de retraite au Tchad est généralement perçue trimestriellement. Le nombre total d'individus de 15 ans et plus (civiles et militaires y compris les anciens combattants) ayant bénéficié de la pension de retraite est estimé à 20 756 (tableau 11.01), soit à peine 0,3% de l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus au niveau national (7 230 982). Dans l'ensemble, la répartition des bénéficiaires de la pension de retraite par sexe selon le milieu de résidence indique que les hommes sont majoritaires (83,6%). Le nombre de bénéficiaires de la pension de retraite est estimé à 16 186, soit 78% individus en milieu urbain contre seulement 4 570 personnes en milieu rural, soit 22%. Les hommes retraités sont relativement plus nombreux en milieu urbain qu'en milieu rural (87,9% contre 68,3% en milieu rural).

Tableau 11.01 : Proportion des individus de 15 ans et plus ayant bénéficié d'une pension de retraite au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence selon le sexe.

Sexe	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	87,9	68,3	83,6

Féminin	12,1	31,7	16,4
Total	100	100	100
Effectif	16 186	4570	20 756

L'analyse du montant de la pension de retraite perçue montre que les pensionnaires ont encaissé des sommes variées au cours des 12 derniers mois (tableau 11.02). En effet, 85,7 % ont perçu plus de 100 000 FCFA au cours de la période de référence. Un retraité sur cinq (37,9%) a perçu au moins 500 000 FCFA.

En milieu urbain, 90,6% des pensionnaires ont perçu des sommes supérieures à 100 000 FCFA contre 68,3% en milieu rural. Par contre, la proportion est importante en milieu rural qu'en milieu urbain pour les sommes inférieures à 100 000 FCFA (31,7% en milieu rural contre 9,4% en milieu urbain).

Tableau 11.02 : Répartition des individus de 15 ans et plus ayant bénéficié d'une pension de retraite au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence selon le montant annuel de la pension (en %)

Sexe	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Inférieur à 60 000	4,6	10,3	5,9
60 000 à moins de 100 000	4,8	21,4	8,4
100 000 à moins de 200 000	11,8	2,8	9,8
200 000 à moins de 500 000	34,9	49,1	38,0
500 000 et plus	44,0	16,5	37,9
Total	100	100	100
Effectif	16 186	4570	20 756

11.1.2 La pension de veuvage

Au niveau national, le nombre d'individus de 15 ans et plus ayant perçu la pension de veuvage au cours des 12 derniers mois est de 19 968 (tableau 11.03). Il s'agit des ayants droits âgés de 15 ans et plus qui ont perdu un conjoint. Les femmes ayant perçu la pension de veuvage sont quatre fois plus nombreuses que les hommes (82,0% contre 18,0%) quel que soit le milieu de résidence. Les pensionnaires vivant en milieu urbain sont relativement plus nombreux (68,2%) que ceux du milieu rural (31,8%).

Tableau 11.03 : Proportion des individus de 15 ans et plus ayant bénéficié d'une pension de veuvage au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence selon le sexe

Sexe	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	20,7	12,2	18,0

Féminin	79,3	87,8	82,0
Total	100	100	100
Effectif	13 611	6357	19 968

11.1.3 La pension d'invalidité

Au niveau national, le nombre de personnes ayant bénéficié de la pension d'invalidité est estimé à 2 637, dont 83,2% des hommes. En milieu urbain, 79,0% des bénéficiaires de pension d'invalidité sont des hommes. Cependant, il convient de noter qu'en milieu rural, il n'y a aucune femme qui a perçu de pension d'invalidité.

Tableau 11.04 : Proportion des individus de 15 ans et plus ayant bénéficié d'une pension d'invalidité (en cas d'accident du travail) au cours des 12 derniers mois par sexe selon le milieu de résidence (%)

Sexe	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	79,0	100,0	83,2
Féminin	21,0	0,0	16,8
Total	100	100	100
Effectif	2 111	526	2 637

11.1.4 La pension alimentaire

La pension alimentaire est perçue par des individus en situation de divorce ou de séparation avec leur conjoint. Les données du tableau 11.05 indiquent que seules les femmes ont déclaré des revenus issus de cette source. Leur nombre est estimé à 10 696 sur l'ensemble du pays dont 56,1% résident en milieu urbain.

Tableau 11.05 : Proportion des individus de 15 ans et plus ayant bénéficié d'une pension alimentaire au cours des 12 derniers mois par sexe selon le milieu de résidence

Sexe	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	0,0	0,0	0,0
Féminin	56,1	43,9	100,0
Total	56,1	43,9	100,0
Effectif	5 997	4 699	10 696

11.1.5 Le revenu provenant des loyers de maison d'habitation ou d'exploitation

Sur l'ensemble du territoire national, les individus de 15 ans et plus ayant déclaré le loyer de maison d'habitation comme source de revenu perçu au cours des 12 derniers mois sont estimés à 67 430 dont 65,8% d'hommes et 34,2% de femmes. Selon le milieu de résidence, cet effectif est de 54 817 en milieu urbain, soit 81,3% et seulement de 12 613 en milieu rural, soit 18,7%. Le Tableau 11.06 indique également que la proportion des hommes bénéficiaires de revenus de loyer est de 62,8% en ville et de 79,1% à la campagne.

Tableau 11.06 : Proportion des individus de 15 ans et plus ayant reçu un revenu provenant de loyers de maison d'habitation au cours des 12 derniers mois par sexe selon le milieu de résidence

Sexe	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	62,8	79,1	65,8
Féminin	37,2	20,9	34,2
Total	100	100	100
Effectif	54 817	12 613	67 430

La répartition du loyer perçu fait ressortir que 27,1% des loyers perçus sont d'un montant inférieur à 60 000 FCFA, 10,4% pour des loyers dont les montants varient de 60 000 à 100 000 FCFA et 62,6% pour des loyers de plus de 100 000 FCFA (tableau 11.07). Selon le milieu de résidence, on remarque une différenciation importante en termes de montant de loyer entre le milieu urbain et le milieu rural. En effet, dans les zones urbaines, 67,0% des individus ayant perçu de loyers ont déclaré un montant annuel supérieur à 100 000 FCFA (contre 43,0% des ruraux). Plus de la moitié des bénéficiaires de loyer vivant en milieu rural ont encaissé moins de 100 000 FCFA au cours des 12 derniers mois (57,1% contre 33,0% en milieu urbain).

Le montant moyen annuel est estimé à 425 238 FCFA pour l'ensemble du pays, à 497 754 FCFA en milieu urbain et à 104 476 FCFA en milieu rural.

Tableau 11.07 : Répartition des individus de 15 ans et plus ayant reçu un revenu provenant de loyers de maison d'habitation au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence selon le montant annuel (%)

Tranche de montant annuel du loyer	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Inférieur à 60 000	22,4	47,7	27,1
60 000 à moins 100 000	10,6	9,4	10,4
100 000 à moins 200 000	14,3	29,8	17,2
200 000 à moins de 500 000	28,6	13,2	25,8
500 000 et plus	24,0	0,0	19,6

Total	100	100	100
Effectif	53 071	11998	65 069
Montant moyen annuel (FCFA) de loyer d'habitation ou d'exploitation	497 754	104 476	425 238

11.1.6. Les revenus mobiliers et financiers

Les revenus mobiliers et financiers sont définis comme des revenus provenant de la location des mobiliers ou d'investissements, de prêts consentis, de dividendes, d'intérêts sur placements, etc. Le nombre d'individus de 15 ans et plus ayant bénéficié de ces sources de revenu au cours des 12 derniers mois est estimé à 9 801 dont 58,6% des hommes. Par ailleurs, selon le milieu de résidence, les femmes sont légèrement plus nombreuses en milieu rural (51,2%) alors qu'elles sont minoritaires en milieu urbain (26,2%).

Tableau 11.08 : Proportion des individus de 15 ans et plus ayant reçu des revenus mobiliers et financiers (dividendes, intérêts sur placements, etc.) au cours des 12 derniers mois par sexe selon le milieu de résidence (%).

Sexe	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	73,8	48,8	58,6
Féminin	26,2	51,2	41,4
Total	100	100	100
Effectif	3 853	5 948	9 801

11.1.7 Autres sources de revenus

Les autres sources de revenus hors emploi comprennent entre autres la loterie, l'héritage et la vente de biens. Le nombre d'individus ayant reçu de revenu provenant d'autres sources est estimé à 176 825 dont 59,6% d'hommes. Les hommes sont plus nombreux à percevoir des revenus de ces sources indépendamment du milieu de résidence. En effet, ils représentent 60,7% en milieu rural et 55,3% en milieu urbain.

Tableau 11.09 : Proportion des individus de 15 ans et plus ayant reçu de revenus provenant d'autres sources au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence selon le sexe.

Sexe	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	55,3	60,7	59,6
Féminin	44,7	39,3	40,4

Total	100	100	100
Effectif	35 840	140 985	176 824

11.2 Epargne et crédit

11.2.1 Possession d'un compte d'épargne et appartenance à une tontine ou une association d'entraide

Lors de la collecte de données, il a été question de savoir si les individus de 15 ans et plus disposent d'un compte auprès d'une banque, d'une caisse rurale d'épargne ou d'institution de microfinance, de mobile banking, de chèques postaux ou de carte prépayée.

Dans l'ensemble, à peine 2% d'individus de 15 ans et plus possèdent un compte dans une banque classique (5,2% en milieu urbain et 0,4% en milieu rural). Très peu d'individus utilisent les services des entreprises du secteur postal (0,1%). Il en est de même pour les autres types (0,7% pour la caisse rurale, 0,5% pour mobile banking et 0,3% pour carte prépayée)

Tableau 11.10 : Proportion des individus de 15 ans et plus possédant un compte selon l'établissement financier par milieu de résidence (%).

Établissement financier	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Banque classique	5,2	0,4	1,7
Chèques Postaux	0,1	0,0	0,1
Caisse rurale d'épargne /institutions de Microfinance (IMF)	1,1	0,6	0,7
Mobile Banking	1,4	0,2	0,5
Carte prépayée	1,0	0,0	0,3

Le nombre d'individus de 15 ans et plus ayant de l'épargne dans un compte au cours des 12 derniers mois s'élève à 111 673 au Tchad dont 74,4% sont des hommes (tableau 11.11). Quel que soit le milieu de résidence, près de trois personnes sur quatre ayant de l'épargne dans leurs comptes sont des hommes.

Tableau 11.11 : Proportion des individus de 15 ans et plus possédant de l'épargne dans un compte au cours des 12 derniers mois par sexe selon le milieu de résidence (en %).

Sexe	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	75,1	72,9	74,4
Féminin	24,9	27,1	25,6

Total	100	100	100
Effectif	76 748	34 925	111 673

Le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus membres de tontine ou d'association d'entraide est estimé à 520 464 (tableau 11.12) parmi lesquels 72,9% sont des femmes. La proportion des femmes membres de tontine reste toujours très élevée (environ 73,0%) quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 11.12 : Proportion des individus de 15 ans et plus membres d'une tontine ou d'une association d'entraide par sexe selon le milieu de résidence (%)

Sexe	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	26,3	27,5	27,1
Féminin	73,7	72,5	72,9
Total	100	100	100
Effectif	168 011	352 454	520 464

11.2.2 Le recours et les difficultés d'accès au crédit

A partir des données collectées (tableau 11.13), on estime à 279 588 le nombre total d'individus de 15 ans et plus ayant exprimé une demande de crédit au moins une fois au cours des 12 derniers mois précédant le jour de l'entretien. Parmi ces individus, les ruraux sont majoritaires (76,0%). Quel que soit le milieu de résidence, les hommes sont majoritaires (55,4% en milieu urbain et 58,4% en milieu rural).

Tableau 11.13 : Proportion des individus de 15 ans et plus ayant demandé un crédit à une institution financière au cours des 12 derniers mois par sexe selon le milieu de résidence (%).

Sexe	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	55,4	58,4	57,7
Féminin	44,6	41,6	42,3
Total	100	100	100
Effectif	67 215	212 373	279 588

Le nombre d'individus de 15 ans et plus qui ont obtenu du crédit au cours des 12 derniers mois est estimé à 224 033, représentant 80,1% de demandeurs de la période. Parmi ceux dont les demandes ont abouti, 79,1% résident en milieu rural. Quel que soit le milieu de résidence, la proportion des hommes (55,6%) bénéficiaires reste toujours plus importante comparativement à celle des femmes.

Tableau 11.14 : Proportion des individus de 15 ans et plus ayant obtenu un crédit auprès d'une institution financière au cours des 12 derniers mois par sexe selon le milieu de résidence (%).

Sexe	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Masculin	55,6	55,6	55,6
Féminin	44,4	44,4	44,4
Total	100	100	100
Effectif	46 864	177 169	224 033

Le nombre d'individus ayant sollicité du crédit au cours des 12 derniers mois sans l'obtenir est estimé à 55 556 (tableau 11.15).

Les raisons de la non-obtention du crédit demandé sont diverses. L'absence de garantie (31,4%), la faible capacité de remboursement (21,2%) et les autres crédits en cours de remboursement (12,7%) sont les principales raisons pour lesquelles les demandes de crédits n'ont pas obtenu de suite favorable. Ces raisons demeurent prépondérantes aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 11.15 : Proportion des individus de 15 ans et plus ayant demandé du crédit par raison principale de non-obtention selon le milieu de résidence (%).

Raison de non-obtention de crédit	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Dossier incomplet	5,8	2,4	3,7
Pas de garantie	23,1	36,1	31,4
Capacité de remboursement faible	25,0	19,0	21,2
Autre crédit en cours	15,2	11,2	12,7
Affinité	4,0	0,0	1,5
Sans suite	7,3	2,2	4,1
Refus	4,3	9,6	7,7

Pas d'argent	2,1	4,8	3,8
En cours	4,2	4,2	4,2
Autre	9,0	10,5	9,9
Total	100	100	100
Effectif	20 352	35 204	55 556

11-2-3, Principales utilisations du crédit

Au niveau national, le nombre d'individus âgés de 15 ans et plus ayant obtenu un crédit est estimé à 282 314 personnes dont 58 281 à une période antérieure aux douze derniers mois.

. Ces individus sont repartis selon la principale utilisation de crédits. Ainsi, un peu plus de 4 individus sur 10 (41,1%) ont déclaré avoir utilisé le crédit obtenu pour la consommation de ménage, 14,9% pour l'achat des intrants agricoles, 12,4% pour démarrer une affaire, 8,2% pour la santé, 5,9% pour financer une affaire existante, 5,0% pour célébrer des événements et 3,9% soit pour l'acquisition de terrain, la construction ou la réparation de maison. Les individus qui ont déclaré avoir utilisé le crédit obtenu pour la consommation et pour l'achat des intrants agricoles pour la santé sont en proportion plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. En revanche, les proportions de ceux qui ont déclaré avoir utilisé le crédit pour démarrer une affaire (18,4% contre 10,6%), pour assurer l'éducation des enfants (6,7% contre 1,7%), pour l'équipement du ménage (6,9% contre 2,1%), pour l'acquisition du terrain (11,9% contre 1,5%), pour financer une affaire existante (équipements ou matières premières : 10,0% contre 4,7%), et pour les événements comme les fêtes (6,6% contre 4,5%) sont plus importantes en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 11.16 : Proportion des individus de 15 ans et plus ayant obtenu un crédit quelle que soit la période par principale raison d'utilisation du crédit selon le milieu de résidence (%).

Principale utilisation du crédit	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Education	6,7	1,7	2,9
Santé	4,7	9,3	8,2
Equipement du ménage (voiture appareil ménager etc.)	6,9	2,1	3,3
Acquisition de terrain ; Construction réparation de maison	11,9	1,5	3,9
Démarrer une affaire entreprise	18,4	10,6	12,4
Financer une affaire existante (équipement matières premières)	10,0	4,7	5,9

Intrants agricoles (semences engrais aliments pour bétail etc.)	6,0	17,6	14,9
Consommation du ménage	27,1	45,5	41,1
Evènements/ Fêtes	6,6	4,5	5,0
Autre	1,6	2,5	2,3
Total	100	100	100
Effectif	66 543	215 772	282 314

11.2.4 Source et montant du crédit obtenu

L'analyse du tableau 11.17 indique que les principales structures pourvoyeuses de crédit aux demandeurs de crédit par type d'institutions sollicitées sont les ménages (65,8%), suivis des tontines et associations (9,3%), des fournisseurs (7,9%), de la caisse rurale (7,0%) et de la banque (5,3%). Les proportions des individus ayant obtenu de crédits auprès des ménages sont plus importantes en milieu rural qu'en milieu urbain (72,1% contre 45,3%). En revanche, les banques octroient plus de crédit en milieu urbain qu'en milieu rural (21,3% contre 0,4%). Les tontines/associations restent des organisations qui sont sollicitées aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural (10,6% contre 8,9%).

Tableau 11.17 : Proportion des individus de 15 ans et plus ayant obtenu un crédit à une période quelconque par institution financière selon le milieu de résidence (%)

Source d'octroi du crédit	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Banque	21,3	0,4	5,3
Caisse rurale IMF	8,9	6,4	7,0
ONG	0,4	0,4	0,4
Fournisseur	8,8	7,7	7,9
Coopérative	1,1	1,6	1,5
Ménage	45,3	72,1	65,8
Tontine/association	10,6	8,9	9,3
Usurier	0,0	0,8	0,6
Autre (à préciser)	3,7	1,7	2,2
Total	100	100	100
Effectif	66 543	215 772	282 314

Le tableau 11.18 présente la répartition des individus âgés de 15 ans et plus par tranches de montants nominaux de crédits obtenus selon le milieu de résidence. Globalement, près de 2 individus sur 3 (65,8%) ont reçu un montant nominal inférieur à 50 000 F CFA, 13,5% entre 50 000 F CFA et moins de 100 000 F CFA, 10,5% entre 100 000 F CFA et moins de 250 000 F CFA, 4,0% entre 250 000 F CFA et moins de 500 000 F CFA et 6,1% pour un montant supérieur ou égal à 500 000 F CFA. Les bénéficiaires de crédits de montants nominaux inférieurs à 50 000 F CFA sont relativement plus nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain (72,8% contre 42,9%), alors que ceux bénéficiant des montants nominaux supérieurs à 500 000 F CFA sont relativement plus nombreux en milieu urbain qu'en milieu rural (22,9% contre 1,0%). On remarque en général qu'au fur et à mesure que le montant nominal de crédit octroyé augmente, on enregistre de moins en moins des individus du milieu rural qui en bénéficient.

Tableau 11.18 : Répartition des individus de 15 ans et plus ayant obtenu un crédit à une période quelconque par montant nominal selon le milieu de résidence (%)

Montant nominal (F CFA)	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Inférieur à 50 000	42,9	72,8	65,8
50 000 à moins de 100 000	10,5	14,4	13,5
100 000 à moins de 250 000	16,0	8,9	10,5
250 000 à moins de 500 000	7,7	2,9	4,0
Supérieur ou égal à 500 000	22,9	1,0	6,1
Total	100	100	100
Effectif	66 543	215 772	282 314

11.2.5 Modalités de remboursement du crédit obtenu

Les individus âgés de 15 ans et plus ayant bénéficié du crédit ont chacun un montant nominal de remboursement à chaque échéance. En effet, sur l'ensemble de 282 314 individus âgés de 15 ans et plus ayant obtenu de crédit, 78,3% remboursent à chaque échéance un montant nominal inférieur à 50 000 F CFA, 13,7% d'un montant allant de 50 000 F CFA à moins de 100 000 F CFA et 8% pour un montant supérieur ou égal à 100 000 F CFA. Les individus sous crédit ayant un montant nominal de remboursement inférieur à 50 000 F CFA sont relativement plus nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain (83,2% contre 62,3%). Les bénéficiaires de crédits de gros montants nominaux de remboursement (100 000 FCFA et plus) sont relativement plus nombreux en milieu urbain qu'en milieu rural (15,3% contre 5,8%).

Tableau 11.19 : Répartition des individus de 15 ans et plus ayant obtenu un crédit à une période quelconque par montant nominal de remboursement à chaque échéance selon le milieu de résidence (%)

Montant nominal (F CFA)	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Inférieur à 50 000	62,3	83,2	78,3
50 000 à moins de 100 000	22,4	11,0	13,7
100 000 à moins de 250 000	12,5	5,2	6,9
250 000 à moins de 500 000	2,2	0,6	1,0
Supérieur ou égal à 500 000	0,6	0,0	0,1
Total	100	100	100
Effectif	66 543	215 772	282 314

La possibilité d'accès aux moyens financiers permet parfois de faire face à la pauvreté. En effet, l'accès au crédit peut rendre certains individus moins vulnérables pour subvenir à leurs besoins de base à court terme que d'autres, car la somme d'argent empruntée peut permettre de mettre un terme au cycle infernal de la pauvreté. Aussi, faut-il relever que l'accès au crédit est souvent conditionné par la capacité de l'individu et la périodicité de remboursement.

Il ressort du tableau 11.20 que 47,2% des individus qui demandent du crédit n'arrivent pas à spécifier leur période de remboursement et 22,6% disent devoir le rembourser en une seule fois.

En revanche, ceux qui demandent du crédit pour une durée de remboursement d'au plus un mois représente 22,0% de demandeurs (soit 5,5% pour une semaine et 16,5% pour un mois). Les individus demandant du crédit pour une périodicité de remboursement longue représentent une proportion faible de la population. Sur l'ensemble des demandeurs de crédit, seulement 3,9% le font pour une périodicité de remboursement d'un an.

Cette structure ne varie pas fondamentalement quel que soit le milieu de résidence. Les demandeurs de crédits en milieu rural et en zone urbaine ne se renseignant pas sur la périodicité de remboursement représentent respectivement 51,4% et 33,6%. Cependant, la proportion de ceux ayant déclaré avoir à rembourser leur crédit une seule fois est plus élevée en milieu rural (25,2%) qu'en zone urbaine (13,8%). Toutefois, il faut relever que les demandeurs de crédit en milieu urbain semblent plus précis en termes de périodicité de remboursement de leurs emprunts que ceux de la zone rurale.

Dans les centres urbains, 43,5% de demandeurs de crédits disent avoir remboursé leurs crédits dans un délai d'un mois au plus (dont 7,2% en une semaine et 36,3% en un mois). Par contre, en zone rurale, seulement 15,3% des individus déclarent avoir remboursé leurs crédits dans un délai d'un mois au plus (soit 4,9% dans une semaine et 10,4% dans un mois). Les proportions

des individus devant rembourser leurs crédits dans un trimestre, un semestre ou une année n'excèdent pas 9% quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 11.20 : Proportion des individus de 15 ans et plus ayant obtenu du crédit à une période quelconque par périodicité de remboursement selon le milieu de résidence (%)

Périodicité de remboursement	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Semaine	7,2	4,9	5,5
Mois	36,3	10,4	16,5
Trimestre	3,5	0,8	1,4
Semestre	0,3	3,8	3,0
Année	5,2	3,4	3,9
Une seule fois	13,8	25,2	22,6
Non spécifiée	33,6	51,4	47,2
Total	100	100	100
Effectif	66 543	215 772	282 314

CHAPITRE 12 : AGRICULTURE, ELEVAGE et PECHE

Le secteur rural occupe une place prépondérante grâce à sa forte participation à l'économie nationale. Selon les résultats du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2, 2009), la majorité de la population tchadienne soit 78,1% vit en milieu rural. Le secteur rural emploie 74,1% de la population active dont 76,3% d'hommes et 71,1% de femmes (RGPH2, 2009). L'agriculture et l'élevage sont les principaux piliers de l'économie tchadienne. L'agriculture représente 19,0% du PIB et, l'élevage, la sylviculture et la pêche, 11,6% (INSEED, CN 2017).

Le Tchad dispose d'importantes potentialités et opportunités qui portent notamment sur l'agriculture, l'élevage, l'eau, l'environnement, les mines et les énergies renouvelables. L'exploitation de ces différents secteurs conduira à la diversification de l'économie tchadienne. Pour y parvenir, il est élaboré un certain nombre de documents stratégiques.

Le Plan National de Développement (PND 2017-2021) consacre un axe au développement d'une économie diversifiée et compétitive (axe 3). L'objectif global de ce dernier axe est de diversifier les sources de croissance économique et de dynamiser les secteurs porteurs de croissance et créateurs d'emplois décents. Le PND confère à l'agriculture, l'élevage, la pêche et les mines, le rôle moteur de croissance et de diversification de l'économie tchadienne. Cette diversification de l'économie se fera sur la base du développement des filières dans ces différents sous-secteurs.

Depuis 2018, le Tchad dispose d'une loi d'orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique. Il s'agit de l'ordonnance n°043/PR/2018 du 31 août 2018 qui s'applique à l'ensemble des activités économiques du secteur Agricole notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche, la pisciculture, l'aquaculture, l'apiculture, la chasse, la foresterie, la cueillette ainsi que leurs fonctions sociales et environnementales. Elle s'applique également aux activités périagricoles.

Les stratégies de développement des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques sont axées prioritairement sur les mesures de capitalisation, d'intensification, de diversification et de durabilité des productions selon les avantages comparatifs, de compétitivité des produits, de satisfaction de besoins nationaux, de régulation des importations et de promotion des exportations.

Ce chapitre est structuré en trois sections qui traitent respectivement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

12.1 - AGRICULTURE

Le secteur agricole reste prioritaire et constitue le premier secteur d'activité de la population tchadienne. Cependant, la production agricole ne cesse de décroître ces dernières décennies à cause de la dégradation des ressources naturelles, des aléas climatiques et de nombreuses maladies phytosanitaires. Les insuffisances dans la mise en œuvre des politiques agricoles ont contribué à cette contre-performance. De ce fait, l'autosuffisance alimentaire fixée comme objectif final n'est toujours pas atteint.

Cette section présente l'analyse du système de production agricole au Tchad, l'occupation des ménages enquêtés dans les activités agricoles, leurs répartitions par sexe et lieu de résidence. Elle se penchera ensuite aux modes de gestion des exploitations agricoles, modes de propriété et d'acquisition des parcelles par les communautés. Aussi, un aspect portant sur les facteurs de production (les intrants, la main d'œuvre, les techniques culturales et les équipements agricoles) sera abordé dans cette section.

12.1.1 Analyse des systèmes de production agricole au Tchad

Plusieurs systèmes de production agricole coexistent au Tchad et se différencient selon le milieu. Ils sont d'une manière générale de type extensif, peu productif et sont dominés par une agriculture de subsistance pratiquée sur de petites exploitations familiales d'une superficie moyenne de 1 à 10 ha. D'après une étude (EVST 2009) du Ministère en charge de l'Agriculture, on distingue cinq types d'exploitation : les très petites exploitations de moins d'1 ha, les petites et moyennes exploitations de 1 à moins de 3 ha, de 3 à moins de 6 ha, de 6 à moins de 10 ha et enfin les grandes de 10 ha et plus. La production est liée aux aléas climatiques et les principales cultures sont les céréales (mil, sorgho, maïs, riz et blé), les oléagineux (sésame, arachide), les légumineuses (niébé/haricot), les racines et tubercules (manioc, patate douce, taro, igname). La production du coton, de dattes, de la gomme arabique, de la canne à sucre et du tabac suit celle des produits de subsistance. Le maraîchage est aussi pratiqué par les ménages mais sur de petites parcelles.

12.1.2 Principales cultures pratiquées sur la parcelle

L'observation des résultats contenus dans le tableau 12.01, montre que la pratique de culture des céréales (mil, sorgho, maïs et riz) transcende sur les autres cultures, près de 64% des parcelles des ménages ont été consacrées à celle-ci. Ces principales cultures occupent respectivement 28,8%, 21,1%, 6,2% et 7,7% des parcelles de ménages. Elles sont suivies, des parcelles consacrées à la production des oléagineux (arachide et sésame) avec respectivement 20,8% et 7,1%. L'on constate aussi que les parcelles consacrées aux tubercules et légumineuses (manioc, patate, taro, haricot) sont parmi les moins dominantes, 2,5% des cultures de ces parcelles. Par ailleurs, les parcelles consacrées à la production des cultures maraîchères (ail, oignon, tomate et gombo) sont parmi les moins pratiquées par les ménages avec un taux de 2,6%.

Selon le milieu de résidence, l'analyse montre qu'il existe de disparités entre le milieu urbain et le milieu rural, s'agissant des parcelles réservées à la production céréalière (mil, sorgho, maïs et riz), respectivement 30,5%, 21,1%, 6,4% et 9,1% en milieu urbain, contre 19,8%, 25,7%, 3,8% et 0,7% en milieu rural. Il convient de souligner l'importance des parcelles réservées à la production des cultures maraîchères (laitue, tomate, carotte, oignon, ail, courge et concombre) en milieu urbain. Celle-ci pourrait s'expliquer par la diversification et la préférence alimentaires des ménages urbains. Aussi, les parcelles dédiées à la production des cultures de rente (sésame (7,3%), et coton (0,8%)) sont-elles plus importantes en milieu urbain qu'en milieu rural ((sésame (4,6%) et coton (0,2%)). Cependant pour l'arachide, c'est la tendance inverse qui est observée (15,4% en milieu urbain contre 33,1% en milieu rural).

Tableau 12.01: Répartition des parcelles par principale culture pratiquée selon le milieu de résidence

Principales cultures	Milieu de résidence		Ensemble	
	Urbain (%)	Rural (%)	Effectif de parcelles	Pourcentage
Mil	28,3	28,9	1 227 827	28,8
Sorgho	17,3	21,5	900 112	21,1
Riz	8,3	7,7	329 598	7,7
Maïs	7,0	6,2	265 644	6,2
Niébé	2,3	1,4	63 931	1,5
Voandzou/Pois de terre	0,2	0,1	6 056	0,1
Arachide	21,7	20,7	886 116	20,8
Gombo	2,8	1,2	55 595	1,3
Oseille	0,5	0,1	3 714	0,1
Sésame	4,4	7,3	301 803	7,1
Manioc	0,8	0,6	27 780	0,7
Patate douce	0,6	0,2	11 391	0,3
Pomme de terre	0,1	0,0	236	0,0
Poivron	0,1	0,0	251	0,0
Menthe	0,1	0,0	369	0,0
Epinard	0,0	0,1	2 293	0,1
Persil	0,0	0,0	694	0,0
Piment	0,0	0,0	875	0,0
Melon	0,6	0,0	2 510	0,1
Pastèque	0,7	0,3	14 955	0,4
Laitue	0,1	0,0	501	0,0
Chou	0,0	0,0	694	0,0
Tomate	0,9	0,4	20 534	0,5
Carotte	0,1	0,1	4 369	0,1
Aubergine	0,0	0,1	2 177	0,1
Oignon	0,0	0,4	15 262	0,4
Concombre	2,2	1,1	52 298	1,2
Courge	0,0	0,0	455	0,0
Ail	0,1	0,0	403	0,0
Haricot vert	0,0	0,0	850	0,0
Calebassier	0,5	0,8	33 971	0,8
Poireaux	0,1	0,3	10 972	0,3
Amarante (Tchapata)	0,2	0,3	11 337	0,3
Coton	0,0	0,0	1 061	0,0
Petits pois	0,1	0,1	4 826	0,1
Taro	100	100	4 261 460	100
Manguier	28,3	28,9	1 227 827	28,8

Principales cultures	Milieu de résidence		Ensemble	
	Urbain (%)	Rural (%)	Effectif de parcelles	Pourcentage
Anacarde	17,3	21,5	900 112	21,1
Autre (à préciser)	8,3	7,7	329 598	7,7
Total	7,0	6,2	265 644	6,2

12.1.3 Parcelles

Cette section s'intéresse à la possession des parcelles par les ménages enquêtés et leurs activités agricoles selon la répartition par sexe et lieu de résidence. Elle se penchera ensuite aux modes de gestion des exploitations agricoles par les communautés et aux facteurs de production.

12.1.3.1 Effectif et taille des ménages agricoles

Sur l'ensemble du pays, les activités agricoles constituent la source principale de subsistance pour la population. On constate en effet que trois quart (75,2%) des ménages enquêtés s'adonnent à des activités agricoles. Cela se manifeste de manière très prononcée dans les provinces du Wadi Fira (95,0%), du Batha (94,4%), du Mayo Kebbi Ouest (94,1%), du Mayo-Kebbi Est (94,1%), de la Tandjilé (93,7%), du Guéra (92,5%), du Salamat (92,5%), et du Sila (92,2%). Les provinces ayant de faibles proportions de ménages agricoles sont l'Ennedi (13,5%), le Borkou/Tibesti (6%) et N'Djamena (3,1%). La taille moyenne des ménages agricoles et de l'ensemble des ménages est estimée à 5,3, par contre celle des ménages non agricoles est évaluée à 5,1.

Tableau 12.02a : Effectifs et taille des ménages agricoles par province de résidence

Province de résidence	Ménages agricoles non		Ménages agricoles			Ensemble des ménages	
	Effectif	Taille moyenne	Effectif	%	Taille moyenne	Effectif	Taille moyenne
Batha	113 435	94,2	5,5	7 002	4,5	120 436	5,5
Borkou/Tibesti	2 393	6,6	5,4	33 756	4,6	36 149	4,6
Chari Baguirmi	128 742	91,0	5,9	12 741	3,8	141 482	5,7
Guéra	104 304	92,5	5,5	8 415	5,0	112 720	5,5
Hadjer Lamis	102 410	82,9	6,4	21 113	6,0	123 523	6,3
Kanem	49 361	50,4	4,9	48 603	4,7	97 964	4,8
Lac	76 905	72,1	6,0	29 705	4,9	106 611	5,7
Logone Occidental	179 514	77,9	4,3	51 014	4,1	230 527	4,3
Logone Oriental	188 277	82,5	4,9	39 867	4,4	228 145	4,8
Mandoul	141 159	80,0	5,4	35 271	3,6	176 430	5,0
Mayo Kebbi Est	195 796	94,1	5,3	12 280	3,7	208 076	5,2
Mayo Kebbi Ouest	127 248	94,1	6,0	7 989	4,8	135 237	5,9
Moyen Chari	117 038	69,5	5,0	51 438	4,8	168 476	4,9
Ouaddai	166 185	84,4	5,2	30 822	5,0	197 007	5,2
Salamat	65 018	92,5	6,1	5 283	5,3	70 301	6,1
Tandjilé	167 078	93,7	5,3	11 155	4,8	178 234	5,3
Wadi Fira	127 434	95,0	5,3	6 778	5,1	134 212	5,3
N'Djaména	7 747	3,1	6,7	238 805	6,0	246 551	6,0

Province de résidence	Ménages non agricoles		Ménages agricoles			Ensemble des ménages	
	Effectif	Taille moyenne	Effectif	%	Taille moyenne	Effectif	Taille moyenne
Barh El Gazal	40 003	58,8	5,6	28 042	4,7	68 046	5,2
Ennedi Est/Ouest	5 654	12,4	5,9	40 117	5,0	45 772	5,1
Sila	97 925	92,6	5,1	7 850	4,4	105 775	5,1
Total	2 203 626	75,2	5,4	728 047	5,1	2 931 672	5,3

12.1.3.2 Structure par sexe et âge de chefs de ménages agricoles

Pour l'ensemble des chefs de ménages agricoles enquêtés, la plus grande partie (46,7%) se trouve dans la tranche d'âge de 25 à 43 ans. Parmi les ménages dirigés par des hommes, plus nombreux sont ceux ayant l'âge compris entre 25 et 43 ans (49,6%) suivi de ceux de la tranche d'âge 44-64 ans (32,0%).

Parmi les femmes, l'âge des chefs de ménage exerçant dans l'agriculture se situe beaucoup plus dans la tranche 44-64 ans (38,1%) que celle de 25-43 ans (37,2%). On notera également que 9,6% des chefs de ménages travaillent dans les activités agricoles même au-delà de 65 ans, 8,9% parmi les hommes et 12,0% parmi les femmes.

Tableau 12.02b : Structure par sexe et âge de chefs de ménages agricoles

Age du CM agricole	Sexe		Ensemble	
	Masculin	Féminin	Effectif	Pourcentage
Moins 25 ans	9,5	12,7	225 337	10,2
25-43	49,6	37,2	1 029 266	46,7
44-64	32,0	38,1	735 230	33,4
65 ans et plus	8,9	12,2	211 948	9,6
Total	100	100	2 201 782	100

Indépendamment du sexe, les exploitants agricoles âgés de 25- 43 ans sont les plus nombreux (48,4%). Les femmes exerçant dans les activités agricoles sont majoritairement plus jeunes que les hommes. En effet, les jeunes de moins de 25 ans qui sont exploitants agricoles sont beaucoup plus de femmes (18,4%) que d'hommes (11,6%) et les personnes âgées de 65 ans et plus, quel que soit le sexe, sont dans de proportions égales (7,6%).

Tableau 12.02c : Structure par sexe et âge des exploitants agricoles

Age de l'exploitant agricole	Sexe		Ensemble	
	Masculin	Féminin	Effectif	Pourcentage
Moins 25 ans	11,6	18,4	298 963	14
25-43	50,6	44,4	1 036 234	48,4
44-64	30,2	29,6	641 693	30
65 ans et plus	7,6	7,6	162 396	7,6
Total	100	100	2 139 285	100

12.1.3.3 Modes de gestion des parcelles agricoles

L'enquête a permis d'estimer le nombre de parcelles à 4 261 460.

Les provinces du Mayo Kebbi Est (11,6%), du Logone Oriental (9,6%) et du Logone Occidental (9,3%) renferment le nombre d'exploitations le plus important. Par contre, au Borkou (0,1%), à l'Ennedi (0,2%) et à Ndjamenà (0,3%), le nombre d'exploitations est le plus faible.

La gestion des parcelles agricoles au Tchad se fait selon deux principaux modes : collectif et individuel. On constate une forte prédominance de la gestion individuelle des parcelles : 3 689 889 (soit 86,6%) sur le mode de gestion collectif : 571 570 (soit 13,4%).

En fonction du milieu de résidence, les modes de gestion sont beaucoup plus individuels dans la zone soudanienne surtout dans les provinces du Mayo Kebbi Est (11,7%), du Logone Oriental (10,7%) et de la Tandjilé (9,9%), comparativement aux autres provinces. Le nombre d'exploitations est très faible dans les provinces sahariennes du Borkou/Tibesti (0,2%), de l'Ennedi (0,2%) et dans la ville de N'Djaména (0,3%).

La gestion collective des exploitations agricoles est beaucoup plus observée dans les provinces du Ouaddaï (26,4%) et du Mayo-Kebbi Ouest (24,7%). Par contre elle est quasi nulle dans les provinces telles que le Barh El Gazal, le Borkou/Tibesti et l'Ennedi Est/Ouest .

Tableau 12.03: Principal mode de gestion de la parcelle par province de résidence

Province de résidence	Gestion individuelle		Gestion collective		Ensemble des parcelles	
	Effectif de parcelle	pourcentage	Effectif de parcelle	pourcentage	Effectif de parcelle	pourcentage
Batha	112 744,8	3,1	4 903,9	0,9	117 648,7	2,8
Borkou	5 550,1	0,2	221,5	0,0	5 771,6	0,1
Chari-Baguirmi	258 877,0	7,0	15 505,4	2,7	274 382,4	6,4
Guéra	170 897,6	4,6	3 649,3	0,6	174 546,9	4,1
Hadjer-Lamis	149 571,9	4,1	3 674,7	0,6	153 246,7	3,6
Kanem	53 865,5	1,5	2 810,8	0,5	56 676,2	1,3
Lac	86 157,1	2,3	4 296,2	0,8	90 453,3	2,1
Logone Occidental	327 331,9	8,9	68 395,7	12,0	395 727,6	9,3
Logone Oriental	395 739,0	10,7	12 013,2	2,1	407 752,2	9,6
Mandoul	345 672,8	9,4	1 668,4	0,3	347 341,3	8,2
Mayo-Kebbi Est	431 530,4	11,7	73 098,5	12,8	504 628,9	11,8
Mayo-Kebbi Ouest	198 704,3	5,4	140 917,7	24,7	339 622,0	8,0
Moyen-Chari	269 276,3	7,3	3 687,3	0,6	272 963,6	6,4
Ouaddaï	163 415,4	4,4	150 751,6	26,4	314 167,0	7,4
Salamat	90 636,9	2,5	1 601,7	0,3	92 238,6	2,2
Tandjilé	366 396,4	9,9	7 207,7	1,3	373 604,0	8,8
Wadi Fira	108 712,8	2,9	28 142,0	4,9	136 854,7	3,2
Ville de N'Djaména	10 024,8	0,3	2 619,2	0,5	12 644,0	0,3
Barh-El-Gazal	48 017,5	1,3	234,5	0,0	48 252,0	1,1
Ennedi Ouest/Est	6 433,8	0,2	531,6	0,1	6 965,4	0,2
Sila	90 333,1	2,4	45 639,2	8,0	135 972,3	3,2

Total	3 689 889	100	571 570	100	4 261 460	100
--------------	------------------	------------	----------------	------------	------------------	------------

12.1.3.4 Association des cultures

Pour l'ensemble des chefs de ménages agricoles enquêtés, la frange qui déclare pratiquer une seule culture (monoculture) sur leurs parcelles surplombe les autres (91,1%). Moins d'un ménage sur dix (8,5%) déclare pratiquer les cultures associées de 2 à 3 cultures par parcelle. On note par ailleurs qu'une frange marginale de ménages (seulement 0,4%) fait usage d'au moins 4 cultures associées sur leurs parcelles.

Selon le milieu de résidence, les résultats de l'enquête (tableau 13.04) montrent qu'il existe de disparités entre le milieu urbain et le milieu rural, s'agissant de l'utilisation d'une seule culture (91,2% en milieu rural contre 89,1% en milieu urbain). Les cultures associées de 2 à 3 cultures par parcelle (respectivement 6,9% et 1,5% en milieu rural contre 10,3% et 0,6% en milieu urbain) et les cultures associées de 4 ou plus sont rarement pratiquées par les ménages.

Tableau 12.04: Répartition des ménages par nombre de cultures par parcelle selon le milieu de résidence

Nombre de cultures	Milieu de résidence (%)		Ensemble	
	Urbain	Rural	Effectif de ménages	Pourcentage
1	89,1	91,2	2 004 769	91,0
2	10,3	6,9	159 210	7,2
3	0,6	1,5	31 714	1,4
4 ou plus	0,0	0,4	7 933	0,4
Total	100	100	2 203 626	100

12.1.3.5 Mode de propriété et d'acquisition de la parcelle

Un ménage est propriétaire si la parcelle lui appartient ; le ménage peut l'acquérir par héritage, leg ou l'acheter. Une parcelle constitue un fermage si le vrai propriétaire de celle-ci l'a donné au ménage pour exploitation contre un loyer annuel fixe, payable en argent mais le plus souvent en nature. Une parcelle fonctionne sous métayage si le ménage qui l'exploite doit donner une partie de la récolte au propriétaire de la parcelle. Une parcelle sert de gage si le ménage A qui l'exploite a prêté de l'argent au ménage B initialement propriétaire, le ménage A exploite la parcelle en attendant le remboursement du prêt par le ménage B.

Le tableau 12.05a indique que près de six parcelles sur sept (86,4%) sont utilisées par les ménages propriétaires et environ une parcelle sur dix (9,4%) a été acquise par prêt gratuit. Les proportions des ménages jouissant de la propriété de la parcelle par fermage, métayage ou gage sont respectivement de 2,0%, 1,3% et 1,0%.

Selon le milieu de résidence, il existe de disparités entre le milieu urbain et le milieu rural, s'agissant de mode de propriété de la parcelle. On observe que le mode propriétaire est plus important en milieu rural (87,2%) qu'en milieu urbain (78,0%), suivi du mode prêt gratuit, 14,2% en milieu rural contre 8,9% en milieu urbain.

Tableau 12.05a : Répartition des parcelles par mode de propriété selon le milieu de résidence

Mode de propriété de la parcelle	Milieu de résidence		Ensemble	
	Urbain(%)	Rural(%)	Nombre des parcelles	Pourcentage
Propriétaire	78,0	87,2	3 681 975	86,4
Prêt gratuit	14,2	8,9	399 305	9,4
Ferme	3,1	1,9	83 267	2,0
Métayage	3,5	1,1	54 014	1,3
Gage	1,1	1,0	41 504	1,0
Autre	0,1	0,0	1 393	0,0
Total	100	100	4 261 460	100

Le tableau 12.05b où sont consignées les données sur la répartition des parcelles appartenant aux ménages par mode d'acquisition, indique que plus de cinq parcelles de ménages sur sept (73,0%) ont été acquises par héritage et environ une parcelle de ménages sur six (14,8%) a été acquise par don. Les proportions des parcelles de ménages acquises par achat, mariage ou autre mode d'acquisition sont respectivement de 6,2%, 2,5% et 3,5%.

S'agissant du mode d'acquisition de parcelles, on observe une disparité, selon le milieu de résidence. En ce qui concerne le mode d'acquisition par achat, la proportion des parcelles en milieu urbain est de 13,9% contre 5,5% en milieu rural.

Tableau 12.05b : Répartition des parcelles appartenant aux ménages par mode d'acquisition selon le milieu de résidence

Mode d'acquisition de la parcelle	Milieu de résidence		Pourcentage
	Urbain (%)	Rural (%)	
Achat	13,9	5,5	225 827
Héritage	71,6	73,1	2 677 994
Mariage	2,2	2,5	91 672
Don	10,3	15,1	541 918
Autre	2,0	3,7	130 022
Total	100	100	3 667 432

12.1.3.6 Principales sources d'eau de la parcelle

L'examen du tableau 12.06, montre que la principale source d'eau de la parcelle utilisée par les exploitants agricoles du Tchad est l'eau pluviale, soit 97,5% des parcelles. L'on constate que l'irrigation ayant comme principale source d'eau (propre puit, canal, ruisseau) ne concerne que 2,5% des parcelles.

Selon le milieu de résidence, cette tendance reste maintenue. La principale source d'eau de la parcelle utilisée par les exploitants agricoles, demeure toujours l'eau pluviale (97,9%) en milieu rural contre (93,3%) des parcelles en milieu urbain.

Tableau 12.06 : Répartition des parcelles par principale source d'eau selon le milieu de résidence

Principale source d'eau de la parcelle	Milieu de résidence (%)		Ensemble	
	Urbain	Rural	Nombre de parcelles	Pourcentage
Irrigation, propre puits	2,9	0,9	47 564	1,1
Irrigation canal	3,0	0,4	26 956	0,6
Irrigation ruisseau	0,3	0,3	12 812	0,3
Pluviale	93,3	97,9	4 154 421	97,5
Marais/"wetlands"	0,0	0,2	7 663	0,2
Autre	0,5	0,3	12 044	0,3
Total	100	100	4 261 460	100

12.1.3.7 Type de sols de la parcelle

Le type de sols des parcelles dans cette étude est constitué de sol sableux, limoneux, argileux, glacis, etc. Les sols des parcelles détenues par les ménages agricoles sont constitués en grande partie de sols sableux occupant plus de la moitié (56,3%) de l'ensemble, suivis des sols argileux 23,0% et limoneux 20,4%. En revanche, les sols glacis sont cités dans des proportions négligeables, seulement 0,3% des parcelles.

Selon le milieu de résidence, l'analyse montre qu'il existe moins de disparités entre le milieu urbain et le milieu rural s'agissant des sols sableux, limoneux et argileux (tableaux 12.06). Les sols sableux en milieu rural (56,6%), contre (52,8%) en milieu urbain.

Les sols argileux et limoneux en milieu rural représentent respectivement 22,7% et 20,4% contre 25,7% et 21,1% en milieu urbain.

Tableau 12.07: Répartition des ménages par type de sol de la parcelle selon le milieu de résidence

Type de sol de la parcelle	Milieu de résidence (%)		Tchad	
	Urbain	Rural	Effectif de ménages	Pourcentage
Sableux	52,8	56,6	2 398 886	56,3
Limoneux	21,1	20,4	869 785	20,4
Argileux	25,7	22,7	978 820	23,0
Glacis	0,4	0,2	11 249	0,3
Autre	0,0	0,1	2 720	0,1
Total	100	100	4 261 460	100

12.1.3.8 Topographie de la parcelle

La topographie d'une parcelle est spécifiée comme une colline lorsque la parcelle est située au-dessus d'une colline. Dans ce cas la parcelle ne se situe pas sur la pente, plutôt sur un terrain relativement plat après avoir gravi la colline.

La plaine suppose que la parcelle se situe sur un terrain plat, alors que la pente douce suppose que la parcelle se situe sur une montée qui n'est pas abrupte ; l'angle de la montée est proche de zéro.

La pente raide suppose que la parcelle se situe sur une montée qui est abrupte ; l'angle de la montée est supérieur à 30°.

La topographie est une vallée si la parcelle se situe dans une vallée, c'est-à-dire une zone de terres cultivables entre une descente et une montée.

L'analyse des données de l'enquête révèle que la topographie des parcelles est constituée essentiellement de plaine et de pente douce, occupant respectivement 68,4% et 22,1% de l'ensemble. L'on observe aussi, d'autres formes de topographie telles que Pente raide, Vallée, Colline qui occupent seulement moins d'un dixième des parcelles (9,4%).

Selon le milieu de résidence, il existe moins de disparités entre le milieu urbain et le milieu rural s'agissant de la plaine (64,5% en milieu urbain et 68,8% en milieu rural), la pente douce (27,3% en milieu urbain et 21,6% en milieu rural) et la pente raide (3,7% en milieu urbain et 5,1% en milieu rural) dans les parcelles de ménages.

Tableau 12.08: Répartition des ménages par topographie de la parcelle selon le milieu de résidence

Topographie de la parcelle	Milieu de résidence (%)		Tchad	
	Urbain	Rural	Effectif de ménages	Pourcentage
Colline	1,8	1,7	73 122	1,7
Plaine	64,5	68,8	2 916 345	68,4
Pente douce	27,3	21,6	940 626	22,1
Pente raide	3,7	5,1	213 283	5,0
Vallée	2,6	2,6	112 281	2,6
Autre	0,1	0,1	5 802	0,1
Total	100	100	4 261 460	100

12.1.3.09 Appréciation par les ménages du niveau de fertilité de sol de la parcelle

L'analyse des données montre que plus de la moitié des parcelles ont un niveau moyen de fertilité de sol (51,7%). Plus de trois parcelles sur dix ont un bon niveau de fertilité (31,2%) tandis qu'une frange des parcelles a un faible niveau de fertilité de sol (17,2%).

Selon le milieu de résidence, il existe moins de disparités entre le milieu urbain et le milieu rural, s'agissant de l'appréciation du niveau de fertilité des sols des parcelles.

Tableau 12.09 Répartition des parcelles par niveau de fertilité de sol selon le milieu de résidence

Fertilité de la parcelle	Milieu de résidence (%)		Tchad	
	Urbain	Rural	Effectif de parcelles	Pourcentage
Bonne	31,1	31,2	1 327 599	31,2
Moyenne	52,3	51,6	2 202 875	51,7
Faible	16,7	17,2	730 986	17,2
Total	100	100	4 261 460	100

12.1.3.10 Utilisation de main d'œuvre familiale et non familiale

Le tableau 12.10 révèle que l'utilisation de la main d'œuvre familiale intervenant dans la réalisation de différentes opérations culturales est plus importante (87,2%) que celle de la main d'œuvre non familiale (53,1%).

Selon le milieu de résidence, on constate que la main d'œuvre familiale est davantage utilisée en milieu rural (87,6%) qu'en milieu urbain (84,0%).

Tableau 12.10: Répartition des ménages agricoles par type de main d'œuvre (familiale et non familiale) selon le milieu de résidence

Main d'œuvre	Milieu de résidence (%)		Tchad	
	Urbain	Rural	Effectif de ménages ayant utilisé de la main d'œuvre	Pourcentage
Main d'œuvre familiale	84,0	87,6	1 921 768	87,2
Main d'œuvre non familiale	57,7	52,6	1 169 197	53,1

12.2 ELEVAGE

L'élevage est l'une des mamelles de l'économie tchadienne. Le Tchad dispose d'un important cheptel estimé à 93 803 192 têtes de bétail et 34 638 609 têtes de volailles (RGE 2012-2015). Le sous-secteur de l'élevage occupe 42,7% de la population active et fait vivre 84% de la population rurale. Il constitue une source de revenus pour la plupart des ménages pastoraux.

12.2.1 Effectifs et taille des ménages pastoraux

Le tableau 12.11a indique de manière générale que la taille moyenne des ménages est de 5,3 personnes. La taille moyenne des ménages dans huit provinces sur vingt-trois est au-delà de la moyenne nationale. Il s'agit de : Hadjer Lamis (6,3), Salamat (6,1), Ville de N'Djaména (6,0), Mayo-Kebbi Ouest (5,9), Lac (5,7), Chari-Baguirmi (5,7), Guéra (5,5) et Batha (5,5). La taille moyenne des ménages est plus élevée parmi les ménages pastoraux (5,7) que parmi les ménages non pastoraux (4,8). Il en est de même dans la majorité des provinces, excepté le Barh-El-Gazal où la taille des ménages non pastoraux est identique à celle des ménages pastoraux (5,2).

On note toutefois qu'elle reste sensiblement plus élevée parmi les ménages pastoraux que parmi ceux non pastoraux dans les provinces du Logone Oriental (5,7 contre 3,7), du Mayo-Kebbi Est (5,9 contre 3,7), du Mayo-Kebbi Ouest (6,4 contre 4,2) et de la ville de N'Djaména (7,9 contre 5,9).

Tableau 12.11a : Effectif et taille des ménages pastoraux par province

Province de résidence	Non pastoraux		Pastoraux		Ensemble	
	Effectif	Taille ménage	Effectif	Taille ménage	Effectif	Taille ménage
Batha	81 012	5,2	39 424	6,1	120 436	5,5
Borkou	18 359	4,2	17 790	5,1	36 149	4,6
Chari-Baguirmi	57 737	5,1	83 745	6,1	141 482	5,7
Guéra	80 050	5,4	32 670	5,8	112 720	5,5
Hadjer-Lamis	56 729	6,4	66 794	6,3	123 523	6,3
Kanem	37 141	4,4	60 823	5,1	97 964	4,8
Lac	59 192	5,3	47 418	6,2	106 611	5,7
Logone Occidental	105 158	3,6	125 369	4,8	230 527	4,3
Logone Oriental	96 407	3,7	131 737	5,7	228 145	4,8
Mandoul	51 783	4,0	124 647	5,4	176 430	5,0
Mayo-Kebbi Est	63 995	3,7	144 080	5,9	208 076	5,2
Mayo-Kebbi Ouest	30 343	4,2	104 894	6,4	135 237	5,9
Moyen-Chari	73 111	4,5	95 365	5,3	168 476	4,9
Ouadaï	52 518	4,6	144 488	5,4	197 007	5,2
Salamat	27 357	5,5	42 943	6,4	70 301	6,1
Tandjilé	47 619	4,4	130 615	5,6	178 234	5,3
Wadi Fira	36 272	5,1	97 940	5,4	134 212	5,3
Ville de N'Djaména	229 019	5,9	17 532	7,9	246 551	6,0
Barh-El-Gazal	25 933	5,2	42 113	5,2	68 046	5,2
Ennedi Est/Ouest	16 473	4,5	29 299	5,5	45 772	5,1

Sila	50 403	4,8	55 372	5,3	105 775	5,1
Total	1 296 612	4,8	1 635 060	5,7	2 931 672	5,3

12.2.2 Structure des ménages pastoraux

Dans le tableau 12.11b, on remarque de manière générale que la plupart des ménages pastoraux sont dirigés par des hommes (80,4% contre 19,6% de ceux dirigés par des femmes). Quelle que soit la tranche d'âge, on observe les mêmes tendances. La proportion des ménages pastoraux dirigés par les hommes varie de 75,7% chez les 65 ans et plus à 83,2% chez les 25-43 ans alors qu'elle passe de 16,8% chez les 25-43 ans à 24,3% chez les 65 ans et plus.

Tableau 12.11b : Structure des ménages pastoraux par tranche d'âge selon le sexe du chef de ménage

Tranche d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
Moins de 25ans	78,3	21,7	100
25 à 43ans	83,2	16,8	100
44 à 64ans	78,5	21,5	100
65ans et +	75,7	24,3	100
Total	80,4	19,6	100

12.2.3 Distribution spatiale des ménages pastoraux en fonction du nombre de bêtes possédées

Le tableau 12.15c renseigne sur la répartition des ménages pastoraux par province quant au nombre de bêtes possédées. On y observe qu'environ six ménages sur dix (59,9%) possèdent entre 1 bête et moins de 10 bêtes et un ménage sur cinq (20,2%) possède entre 10 bêtes et moins de 20 bêtes. Les ménages possédant entre 20 et moins de 30 bêtes et ceux possédant entre 30 et moins de 70 bêtes suivent, avec respectivement 9,0% et 8,3%.

L'analyse selon la province montre que plus de la moitié des ménages dans la plupart des provinces ne possèdent qu'entre 1 et moins de 10 bêtes, excepté les provinces de l'Ennedi Est/Ouest, du Borkou/Tibesti et du Chari-Baguirmi où respectivement, 1,6%, 31,5% et 41,0% des ménages possèdent entre 1 et moins de 10 bêtes. La province de l'Ennedi Est/Ouest est la seule où plus d'un ménage sur quatre (27,4%) possède 100 bêtes ou plus, suivie du Wadi Fira (3,0%), du Moyen Chari (2,6%) et du Mayo-Kebbi Est (2,0%). Dans la province de l'Ennedi Est/Ouest, 32,7% des ménages possèdent entre 30 et moins de 70 bêtes et 15,1% des ménages possèdent entre 70 et moins de 100 bêtes.

Toutefois, au moins 12% des ménages dans la grande majorité des provinces possèdent entre 10 et moins de 20 bêtes. En plus, 25,1% des ménages dans le Chari-Baguirmi, 18,8% dans le Borkou/Tibesti et 15,9% dans la ville de N'Djaména possèdent entre 30 et moins de 70 bêtes.

Tableau 12.15c : Répartition des ménages par province selon le nombre de bêtes possédées

	Nombre de bêtes possédées	Ensemble
--	---------------------------	----------

Province de résidence	[1 ; 10]	[10 ; 20]	[20 ; 30]	[30 ; 70]	[70 ; 100]	100 et plus	
Batha	63,8	20,1	6,2	8,2	1,7	0,0	100
Borkou/Tibesti	31,5	30,8	4,7	18,8	14,2	0,0	100
Chari-Baguirmi	41,0	14,5	17,3	25,1	1,7	0,4	100
Guéra	66,3	19,2	10,6	4,0	0,0	0,0	100
Hadjer-Lamis	43,0	30,8	11,6	11,6	1,4	1,6	100
Kanem	50,3	19,8	16,2	11,7	1,2	0,7	100
Lac	62,1	24,0	7,6	5,6	0,4	0,3	100
Logone Occidental	79,6	12,2	5,1	3,1	0,0	0,0	100
Logone Oriental	76,5	14,5	2,7	5,7	0,6	0,0	100
Mandoul	69,3	21,9	6,8	2,0	0,0	0,0	100
Mayo-Kebbi Est	61,5	22,1	7,2	6,7	0,6	2,0	100
Mayo-Kebbi Ouest	53,7	22,1	13,4	9,4	0,7	0,7	100
Moyen-Chari	69,7	18,1	4,9	4,7	0,0	2,6	100
Ouaddaï	59,2	19,1	9,0	10,4	1,7	0,6	100
Salamat	60,0	27,7	7,1	5,1	0,0	0,0	100
Tandjilé	68,8	21,1	7,7	1,5	0,2	0,8	100
Wadi Fira	53,5	20,7	10,0	11,3	1,4	3,0	100
Ville de N'Djaména	53,3	24,9	1,7	15,9	4,3	0,0	100
Barh-El-Gazal	56,6	25,2	12,2	5,6	0,4	0,0	100
Ennedi Est/Ouest	1,6	5,9	17,3	32,7	15,1	27,4	100
Sila	58,0	23,4	11,7	5,0	1,9	0,0	100
Total	59,9	20,2	9,0	8,3	1,3	1,4	100

12.2.4 Distribution spatiale des espèces animales

Les données du tableau 12.15d sur la répartition des espèces par province indiquent que globalement, c'est la province du Mayo-Kebbi Est qui enregistre la proportion la plus élevée (11,1%), suivie de l'Ennedi Est/Ouest (9,0%), du Mayo-Kebbi Ouest (8,6%), de la Tandjilé (8,0%), du Ouaddaï (7,4%), du Chari-Baguirmi (7,1%), et du Mandoul (6,3%).

L'analyse selon les espèces montre également que la province du Mayo-Kebbi Est enregistre la proportion la plus élevée de bovins (13,2%), suivie du Chari-Baguirmi (13,1%), du Moyen-Chari (9,6%), du Mayo-Kebbi Ouest (7,5%) et du Hadjer-Lamis (7,3%). La Tandjilé et le Logone Oriental ont des proportions de bovins quasiment égales (6,2% et 6,1%, respectivement).

Quant aux ovins, c'est l'Ennedi Est/Ouest qui a la proportion la plus élevée (25,3%) ; elle est suivie des provinces : Wadi Fira (12,5%), Ouaddaï (12,5%), Chari-Baguirmi (7,1%) et Mayo-Kebbi Est (6,9%). En ce qui concerne les caprins, on les rencontre beaucoup plus dans cinq provinces : Mayo-Kebbi Est (10,3%), Ouaddaï (8,7%), Mayo-Kebbi Ouest (8,3%) et Wadi Fira (7,7%).

Au sujet des camelins, l'Ennedi Est/Ouest a une proportion qui dépasse 60%, suivie du Borkou/Tibesti (20,5%).

S'agissant des poules/poulets, les proportions les plus élevées sont observées dans le Mayo-Kebbi Est (14,6%), la Tandjilé (12,0%), le Mayo-Kebbi Ouest (11,4%), le Mandoul (10,6%), le Logone Oriental (9,9%), le Logone Occidental (8,7%), le Chari-Baguirmi (7,4%) et le Moyen-Chari (7,2%).

Par rapport aux porcins, il n'y a que cinq provinces où cette espèce est essentiellement élevée : Logone Oriental (22,7%), Mayo-Kebbi Ouest (17,8%), Tandjilé (16,7%), Mandoul (16,2%) et Logone Occidental (15,5%). Quant aux lapins, ils ne sont élevés que dans trois provinces : Ouaddaï (49,1%), Mayo-Kebbi Ouest (39,9%) et la ville de N'Djaména (12,0%). Le Ouaddaï a les proportions les plus élevées concernant les équins (37,2%) et les asins (33,4%). Les pintades sont essentiellement réparties entre trois provinces : la Tandjilé (40,3%), le Mayo-Kebbi Ouest (26,4%) et le Logone Occidental (13,6%).

Tableau 12.15d : Répartition des espèces par province

Province résidence	Bovins	Ovins (Mouton)	Caprins (Chèvres)	Camelins (Chameaux)	Equins (Cheval)	Asins (Anes)	Porcins	Lapins	Poules / poulets	Pintades	Autres volailles
Batha	1,8	1,4	2,8	0,0	4,9	3,6	0,0	0,0	0,2	2,6	0,0
Borkou/Tibesti	1,1	0,5	1,3	20,5	0,8	1,0	0,0	0,0	0,6	0,0	1,3
Chari-Baguirmi	13,1	7,1	5,8	0,1	6,2	2,1	1,6	0,0	7,4	0,2	1,6
Guéra	1,7	0,4	2,6	0,0	0,6	0,4	0,0	0,0	0,3	0,2	0,0
Hadjer-Lamis	7,3	3,8	4,8	0,6	9,6	7,2	0,0	0,0	3,0	1,0	0,0
Kanem	5,0	3,6	6,1	4,0	11,1	11,6	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0
Lac	2,4	2,1	2,8	0,2	1,4	0,6	0,0	0,0	0,7	0,0	0,2
Logone Occidental	3,1	1,7	3,5	0,0	0,4	0,7	15,5	0,0	8,7	13,6	6,3
Logone Oriental	6,1	2,8	4,5	0,0	1,9	0,0	22,7	0,0	9,9	5,2	7,6
Mandoul	6,1	2,6	5,5	0,0	0,2	0,8	16,2	0,0	10,6	2,2	5,1
Mayo-Kebbi Est	13,2	6,9	10,3	0,0	4,0	0,6	6,0	0,0	14,6	8,0	31,4
Mayo-Kebbi Ouest	7,5	4,3	8,3	0,0	1,0	2,8	17,8	38,9	11,4	26,4	17,9
Moyen-Chari	9,6	2,4	4,0	0,0	2,7	0,2	1,3	0,0	7,2	0,0	0,3
Ouaddaï	5,6	12,5	8,7	0,1	37,2	33,4	0,0	49,1	4,2	0,0	5,1
Salamat	1,9	2,3	1,6	0,1	1,1	6,9	0,0	0,0	2,4	0,0	0,0
Tandjilé	6,2	3,1	6,5	0,0	1,5	0,8	16,7	0,0	12,0	40,3	10,7
Wadi Fira	3,5	12,5	7,7	9,0	8,1	12,5	0,0	0,0	2,3	0,0	2,4
Ville de N'Djaména	0,8	0,9	0,8	0,1	0,0	0,1	2,1	12,0	1,5	0,0	8,6
Barh-El-Gazal	2,2	1,1	2,7	4,2	3,6	3,8	0,0	0,0	0,4	0,2	0,6
Ennedi Est/Ouest	0,6	25,3	5,7	61,1	0,0	2,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,8
Sila	1,4	2,6	4,1	0,0	3,8	8,7	0,0	0,0	1,8	0,0	0,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

12.2.5 Possession d'espèces animales

Les données du tableau 12.16 sur le nombre moyen d'espèces animales possédées par ménage montrent que quel que soit le milieu de résidence, ce sont les camelins et les ovins qui sont les plus possédés. En effet, il y a en moyenne 28,2 et 27,0 camelins, respectivement en milieu rural et milieu urbain (28,1 au niveau national). Quant aux ovins, il y a en moyenne 16,0 et 12,6, respectivement en milieu urbain et milieu rural (12,9 au niveau national).

On relève que le nombre moyen de bovins est de 13,6 en milieu urbain contre 6,8 en milieu rural (7,4 au niveau national). Cela dénoterait l'élevage important des bovins dans les fermes en milieu urbain. Au niveau national, le nombre moyen de caprins et de poulets est respectivement estimé à 8,4 et 10,6. En moyenne, il y a presque autant des caprins en milieu urbain qu'en milieu rural (8,7 et 8,4, respectivement). Il en est de même des poulets (10,3 en milieu urbain contre 10,6 en milieu rural) et des pintades (9,1 contre 10,6 en milieu urbain et milieu rural, dans l'ordre). Il y a quasiment autant des caprins, des poulets et des pintades possédées par les ménages en milieu urbain qu'en milieu rural.

En moyenne, les porcins, les lapins et les autres volailles sont plus possédés en milieu urbain qu'en milieu rural.

Globalement, le nombre moyen d'espèces animales possédés par les ménages urbains est plus élevé que celui en milieu rural. Cette situation pourrait s'expliquer en partie par le fait que les rares ménages urbains pratiquant l'élevage possèdent en général un grand nombre de têtes.

Tableau 12.16 : Nombre moyen d'espèces animales possédées par ménage selon le milieu de résidence

Espèce animale	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural	
Bovins	13,6	6,8	7,4
Ovins (Moutons)	16,0	12,6	12,9
Caprins (Chèvres)	8,7	8,4	8,4
Camelins (Chameaux)	27,0	28,2	28,1
Equins (Chevaux)	1,1	1,3	1,3
Asins (Anes)	1,6	1,5	1,5
Porcins	7,9	4,7	5,1
Lapins	10,0	4,0	6,3
Poules / poulets	10,3	10,6	10,6
Pintades	9,1	10,6	10,5
Autres volailles	10,5	7,6	8,1

12.2.6 Frais moyens de transport, commissions et taxes sur la vente du bétail

Le tableau 12.17 renseigne sur les montants supportés comme frais de transport, commissions et taxes sur la vente du bétail. De manière générale, il ressort de ce tableau que les frais moyens de transport s'élèvent à 152 156 FCFA par an et seules huit provinces sur vingt-trois ont des frais moyens de transport supérieurs à la moyenne nationale. Ce sont par ordre décroissant, les provinces ci-après : Ennedi Est/Ouest (789 580), Borkou/Tibesti (391 708), Batha (316 753),

Chari-Baguirmi (251 651), Kanem (243 722), Mayo-Kebbi Ouest (210 365), Hadjer-Lamis (155 566) et Ouaddaï (141 947). Le niveau le plus bas des frais moyens de transport est observé dans le Moyen-Chari (50 255).

En ce qui concerne les commissions et taxes, le niveau national est de 2 435 FCFA par an et neuf provinces sur vingt-trois enregistrent des commissions et taxes plus élevées que le niveau national. Il s'agit par ordre décroissant des provinces suivantes : Hadjer-Lamis (6 463), Lac (6 125), Chari-Baguirmi (4 792) Salamat (4 282), Mayo-Kebbi Ouest (3 960), Ennedi Est/Ouest (3 345) Logone Occidental (3 232), Batha (3 048) et Kanem (2 812) et. La province du Sila enregistre le niveau le plus bas de commissions et taxes (516).

Tableau 12.17 : Montant moyen supporté comme frais de transport, commissions et taxes sur la vente du bétail par province.

Province résidence	Frais moyen de transport (F CFA)	Commission et taxes (F CFA)
Batha	316 753	3 048
Borkou/Tibesti	391 708	1 538
Chari-Baguirmi	251 651	4 796
Guéra	55 781	1 757
Hadjer-Lamis	155 566	6 463
Kanem	243 722	2 812
Lac	137 210	6 125
Logone Occidental	60 325	3 232
Logone Oriental	103 686	1 478
Mandoul	65 869	1 049
Mayo-Kebbi Est	127 210	1 943
Mayo-Kebbi Ouest	210 365	3 960
Moyen-Chari	50 255	730
Ouaddaï	141 947	1 856
Salamat	114 775	4 282
Tandjilé	68 849	1 617
Wadi Fira	108 262	552
Ville de N'Djaména	125 524	1 218
Barh-El-Gazal	170 926	1 169
Ennedi Est/Ouest	789 580	3 345
Sila	60 735	516
Total	152 156	2 435

12.2.7 Production de lait et d'œufs

Le tableau 12.18 renseigne sur la production de lait par province selon les espèces et l'unité de mesure. On y observe de fortes disparités quant aux quantités de lait produites par les bovins et dans une moindre mesure par les ovins. La production de lait de camélins n'est observée que dans huit provinces (Borkou/Tibesti, Chari-Baguirmi, Kanem, Wadi Fira, Barh El Gazal et l'Ennedi Est/Ouest).

Pour les bovins, on observe que la moyenne nationale de production de lait est de 1 293 litres, 765 Calebasses et 2 945 seaux. Comme les facteurs de conversion des unités non standards (calebasse et seau) ne sont pas disponibles, on procédera à la comparaison en tenant compte uniquement des quantités produites en litre. Sept provinces sur vingt-trois enregistrent des productions de lait en litre supérieures à la moyenne nationale, il s'agit de : Hadjer-Lamis (2 934), Barh-El-Gazal (2 155), Chari-Baguirmi (2 088), Tandjilé (1 456), Ennedi Est/Ouest (1 416), le Kanem (1 373) et le Logone Oriental (1 326). La plus faible production est enregistrée dans le Borkou/Tibesti (120).

Pour les autres productions, on a 970 litres, 583 Calebasses, et 332 seaux de lait d'ovin ; 381 litres, 401 Calebasses, et 377 seaux de lait de chèvre, et 1 827 litres, 2 253 Calebasses, et 540 seaux de lait de chamelle.

Tableau 12.18 : Production de lait par province selon les espèces et l'unité de mesure

Province de résidence	Bovins			Ovins (Moutons)			Caprins (Chèvres)			Camelins (Chameaux)		
	Litre	Calebasse	Seau	Litre	Calebasse	Seau	Litre	Calebasse	Seau	Litre	Calebasse	Seau
Batha	765	529		360	427		451	303				
Borkou/Tibesti	120	1658		597	90		257	231		1170	2776	
Chari-Baguirmi	2088	947		567	1469		442	161		720		
Guéra	713	720		9025	225		235	330				
Hadjer-Lamis	2934	1546		605	179		582					
Kanem	1373	2299	450	45	365		281	767	135	1296		
Lac	970	303	360	249	164		120	185				
Logone Occidental	508											
Logone Oriental	1326		9000									
Mandoul	600	90										
Mayo-Kebbi Est	1029	609		180			180					
Mayo-Kebbi Ouest	1096	583			1440							
Moyen-Chari	487											
Ouaddaï	692	142	540	673	271	310	503	157	530			
Salamat	683	273		729	205		261	574				
Tandjilé	1456											
Wadi Fira	601	763	1200	419	340	360	343	415	146			540
Ville de N'Djaména	399						1168	803				
Barh-El-Gazal	2155	312		38			200	540		1042	304	
Ennedi Est/Ouest	1416			1676	2204		493	549		2001	1094	
Sila	487	235		511	457		512	246				
Total	1293	765⁵	2945	970	583	332	381	401	377	1827	2253	540

⁵ A défaut des facteurs de conversion en unités de mesures standards, la quantité donnée en unité non conventionnelle est reportée sans modification

Dans le tableau 12.19 sur la quantité moyenne d'œufs par province, on observe qu'au niveau national, la quantité moyenne annuelle produite par ménage est de 291 œufs. Quatre provinces sur vingt-trois ont des quantités moyennes au-delà du niveau national. Il s'agit de : Tandjilé (871), Hadjer-Lamis (820), Mayo-Kebbi Est (355) et Mayo-Kebbi Ouest (302). Dans les autres provinces, la quantité moyenne annuelle produite par ménage varie de 35 dans l'Ennedi Est/Ouest à 244 œufs dans le Logone Occidental.

Tableau 12.19 : Quantité moyenne annuelle d'œufs produite par ménage selon la province de résidence

Province résidence	Quantité moyenne d'œufs
Batha	106
Borkou/Tibesti	176
Chari-Baguirmi	145
Guéra	187
Hadjer-Lamis	820
Kanem	143
Lac	73
Logone Occidental	244
Logone Oriental	187
Mandoul	190
Mayo-Kebbi Est	355
Mayo-Kebbi Ouest	302
Moyen-Chari	59
Ouaddaï	144
Salamat	115
Tandjilé	871
Wadi Fira	63
Ville de N'Djaména	175
Barh-El-Gazal	119
Ennedi Est/Ouest	35
Sila	143
Total	291

12.2.8 Frais moyens de vaccin, honoraires moyens déparasitant et frais moyens de soins d'animaux

Les données du tableau 12.20 montrent qu'en moyenne les éleveurs paient 7 071 F CFA comme frais annuels de vaccins. Les frais les plus élevés sont observés dans l'Ennedi Est/Ouest (33 572 F CFA) et les plus bas, dans le Logone Oriental (2 982 F CFA). Quatre provinces sur vingt-trois accusent des frais de vaccins supérieurs à la moyenne nationale. Ce sont en plus de l'Ennedi Est/Ouest, la ville de N'Djaména (22 279 F CFA), le Chari-Baguirmi (20 254 F CFA) et le Hadjer-Lamis (12 550 F CFA).

Tableau 12.20 : Frais moyens annuels de vaccins par ménage selon la province de résidence

Province résidence	Frais moyens annuels de vaccins (FCFA)
Batha	4 627
Borkou/Tibesti	10 235
Chari-Baguirmi	20 254
Guéra	3 763
Hadjer-Lamis	12 550
Kanem	5 527
Lac	5 146
Logone Occidental	3 115
Logone Oriental	2 982
Mandoul	3 183
Mayo-Kebbi Est	5 719
Mayo-Kebbi Ouest	4 644
Moyen-Chari	5 710
Ouaddaï	10 215
Salamat	6 903
Tandjilé	6 586
Wadi Fira	6 947
Ville de N'Djaména	22 279
Barh-El-Gazal	3 802
Ennedi Est/Ouest	33 572
Sila	6 399
Total	7 071

Le tableau 12.21 présente les données sur les frais moyens annuels des vétérinaires et auxiliaires de l'élevage pour les déparasitants par ménage selon la province de résidence. Au niveau national, le montant des frais moyens annuels pour les déparasitants est estimé à 6 978 FCFA. Le niveau le plus élevé des frais pour les déparasitants est observé dans le Borkou/Tibesti (43 543 F CFA) et le plus bas est observé dans le Lac (2 014 FCFA). Neuf provinces sur vingt-trois présentent des frais moyens annuels supérieurs à la moyenne nationale. Ce sont dans l'ordre décroissant : le Borkou/Tibesti, l'Ennedi Est/Ouest (27 723 F CFA), le Barh-El-Gazal (13 899 F CFA), la ville de N'Djaména (11 110 F CFA), le Hadjer-Lamis (9 320 F CFA), le Moyen-Chari (10 191), le Ouaddaï (8 448 F CFA), le Chari-Baguirmi (8 249 F CFA) et le Mayo-Kebbi Est (7 121 F CFA).

Tableau 12.21 : Frais moyens annuels pour les déparasitants (honoraires, déparasitants) par ménage selon la province de résidence

Province de résidence	Frais moyens annuels
Batha	2 317
Borkou/Tibesti	43 543
Chari-Baguirmi	8 249
Guéra	2 786
Hadjer-Lamis	9 320
Kanem	5 588
Lac	2 014
Logone Occidental	2 201
Logone Oriental	4 004
Mandoul	3 413
Mayo-Kebbi Est	7 121
Mayo-Kebbi Ouest	5 023
Moyen-Chari	10 191
Ouaddaï	8 448
Salamat	2 023
Tandjilé	3 283
Wadi Fira	4 177
Ville de N'Djaména	11 110
Barh-El-Gazal	13 899
Ennedi Est/Ouest	27 723
Sila	5 891
Total	6 978

Le Tableau 12.22 montre qu'au niveau national, le montant des frais moyens annuels des soins des animaux est évalué à 9 136 FCFA. Les montants les plus élevés des frais des soins des animaux sont observés dans les provinces ci-après : ville de N'Djaména (39 276 F CFA), Kanem (39 602 F CFA), Ennedi Est/Ouest (29 975 F CFA), Borkou/Tibesti (19 810 F CFA), Sila (11 542 F CFA), Hadjer-Lamis (10 147 F CFA) et Chari-Baguirmi (9 535 F CFA). Les montants les plus bas des frais moyens de soins des animaux sont observés au Lac (3 489 F CFA), au Wadi Fira (4 600 FCFA) et au Batha (5 543 FCFA).

Tableau 12.22 : Frais moyens annuels de soins des animaux par province

Province de résidence	Frais moyen de soins (FCFA)
Batha	5 543
Borkou/Tibesti	19 810
Chari-Baguirmi	9 535
Guéra	6 428
Hadjer-Lamis	10 147

Kanem	39 602
Lac	3 489
Logone Occidental	6 575
Logone Oriental	6 405
Mandoul	5 789
Mayo-Kebbi Est	8 591
Mayo-Kebbi Ouest	8 325
Moyen-Chari	8 646
Ouaddaï	7 689
Salamat	6 395
Tandjilé	6 626
Wadi Fira	4 600
Ville de N'Djaména	39 276
Barh-El-Gazal	6 475
Ennedi Est/Ouest	29 975
Sila	11 542
Total	9 136

13.2.9 Equipements d'élevage

Le tableau 12.23a donne la répartition des ménages pastoraux par équipement d'élevage possédé. Au niveau national, seul l'abreuvoir/mangeoire est l'équipement d'élevage le plus possédé (6,8%). Selon le milieu de résidence, les ménages du milieu urbain sont les plus nombreux à posséder des abreuvoirs/mangeoire (8,6% contre 6,1% en milieu rural). On constate une quasi-inexistence de machine à traire et de couveuse tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 12.23a : Répartition des ménages pastoraux par équipement d'élevage possédé selon le milieu de résidence (%)

Equipement d'élevage possédé	Milieu de résidence(%)		Ensemble
	Urbain	Rural	
Abreuvoir / Mangeoire	8,6	6,1	6,8
Machine à traire	0,1	0,0	0,0
Couveuse	0,1	0,0	0,0

Le tableau 12.23b donne le nombre moyen d'équipements d'élevage par ménage en fonction du milieu de résidence. De manière générale, il en ressort que le nombre moyen de couveuses est le plus important (3,6), suivi des abreuvoirs/mangeoires (2,0) et des machines à traire (1,0). Selon le milieu de résidence, à l'exception des couveuses dont le nombre moyen est presque nul en milieu rural alors qu'il est de 3,6 en milieu urbain, les nombres moyens des autres équipements d'élevage sont quasi identiques à ceux estimés au niveau national.

Tableau 12.23b : Nombre moyen d'équipements d'élevage par ménage selon le milieu de résidence

Equipements d'élevage	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Abreuvoir / Mangeoire	2,1	2,0	2,0
Machine à traire	1,0	1,0	1,0
Couveuse	3,6	0,0	3,6

12.3 LA PECHE

12.3.1 Structure des ménages pêcheurs

La pêche est l'une des activités importantes du secteur rural aux côtés de l'agriculture et de l'élevage. Selon les données de l'enquête, pour les 14 provinces dans lesquelles se pratique la pêche, on estime à 121 819 ménages pêcheurs dont 12 492, soit 10,3% en milieu urbain et 109 327 en milieu rural. La taille moyenne des ménages pêcheurs est estimée à 5,8 personnes et est plus élevée en milieu urbain (6,4 personnes) qu'en milieu rural (5,7 individus).

L'analyse selon la province de résidence montre que la taille moyenne des ménages pêcheurs varie de 3,5 personnes au Sila à 8,5 personnes au Hadjer-Lamis.

Il est à noter que le nombre de ménages pêcheurs de la province du Lac pourrait ne pas être exhaustif du fait que les conditions d'insécurité causées par la Secte Boko Haram dans la zone n'ont pas permis la collecte des données dans certaines îles échantillonnées.

Tableau 12.24 a : Effectif et taille moyenne des ménages pêcheurs par province selon le milieu de résidence

Province de résidence	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	Taille moyenne	Effectif	Taille moyenne	Effectif	Taille moyenne
Batha	855	5,1	1 619	6,4	2 474	6,0
Chari-Baguirmi	962	6,5	10 946	6,0	11 908	6,1
Hadjer-Lamis			3 802	8,5	3 802	8,5
Lac	1 030	7,5	6 329	6,5	7 359	6,6
Logone Occidental			6 925	5,7	6 925	5,7
Logone Oriental	757	8,5	6 793	4,9	7 551	5,2
Mandoul			17 123	6,3	17 123	6,3
Mayo-Kebbi Est	4 653	6,6	23 362	5,3	28 015	5,5
Mayo-Kebbi Ouest	867	6,5	850	5,0	1 717	5,8
Moyen-Chari	1 716	5,4	14 535	5,9	16 251	5,9
Salamat	240	7,0	3 246	6,0	3 486	6,1
Tandjilé			9 323	5,4	9 323	5,4
Ville de N'Djaména	1 411	5,6			1 411	5,6

Sila			4 476	3,5	4 476	3,5
Total	12 492	6,4	109 327	5,7	121 819	5,8

La répartition des ménages par sexe du chef selon la province de résidence (tableau 12.24 b) révèle que les ménages pêcheurs sont plus nombreux au Mayo-Kebbi Est (23,0%), au Mandoul (14,1%) et au Moyen-Chari (13,3%). Le constat reste valable quels que soient le sexe du chef de ménage et la tranche d'âges considérée. Les ménages pêcheurs dirigés par les femmes sont presque concentrés dans deux provinces, dont la grande majorité au Mandoul (34,5%) suivi du Mayo-Kebbi Est (23,8%). Les ménages pêcheurs dirigés par des hommes jeunes (moins de 25 ans) ou plus âgés (65 ans et plus) sont relativement plus nombreux dans la province du Mayo-Kebbi Est (respectivement 35,4% et 38,0%) par rapport aux autres provinces. Les ménages pêcheurs dirigés par des femmes jeunes (de moins de 25 ans) ne sont enregistrés que dans les provinces du Mandoul (80,3%) et du Sila (19,7%) ; les plus âgées (65 ans et plus) ne résident que dans le Mayo-Kebbi Est (100%).

Tableau 12.24b : Structure des ménages pêcheurs par province de résidence, selon le sexe et la tranche d'âges du chef

Province de résidence	Masculin					Féminin					Ensemble				
	Moins de 25 ans	25 à 43 ans	44 à 64 ans	65 ans et +	Ensemble	Moins de 25 ans	25 à 43 ans	44 à 64 ans	65 ans et +	Ensemble	Moins de 25 ans	25 à 43 ans	44 à 64 ans	65 ans et +	Total
Batha	-	3,0	0,7	5,0	2,2	-	-	-	-	-	-	2,8	0,6	4,9	2,0
Chari-Baguirmi	9,4	9,8	12,6	9,3	10,5	-	-	-	-	-	8,1	9,2	11,6	9,0	9,8
Hadjer-Lamis	-	3,3	3,7	6,7	3,4	-	-	-	-	-	-	3,1	3,4	6,5	3,1
Lac	1,3	8,0	5,1	7,5	6,4	-	-	2,1	-	0,7	1,1	7,5	4,8	7,3	6,0
Logone Occidental	12,5	6,8	2,4	-	5,5	-	-	23,9	-	7,9	10,8	6,4	4,1	-	5,7
Logone Oriental	-	6,7	10,6	-	6,7	-	-	-	-	-	-	6,3	9,8	-	6,2
Mandoul	17,2	9,8	15,1	15,0	12,5	56,5	52,7	-	-	34,5	22,7	12,4	13,9	14,6	14,1
Mayo-Kebbi Est	35,4	22,6	15,3	38,0	22,9	-	19,3	37,4	100,0	23,8	30,5	22,4	17,0	39,7	23,0
Mayo-Kebbi Ouest	-	1,1	0,6	9,2	1,5	-	-	-	-	-	-	1,0	0,6	8,9	1,4
Moyen-Chari	11,4	11,5	24,4	-	14,4	-	-	-	-	-	9,8	10,8	22,5	-	13,3
Salamat	-	1,3	4,4	-	2,0	-	28,0	5,7	-	14,1	-	2,9	4,5	-	2,9

Tandjilé	9,7	10,9	2,6	-	7,5	-	-	30,8	-	10,2	8,3	10,3	4,8	-	7,7
Ville de N'Djaména	3,0	0,4	2,5	-	1,2	-	-	-	-	-	2,6	0,4	2,3	-	1,2
Sila	-	4,8	-	9,4	3,3	43,5	-	-	-	8,8	6,0	4,5	-	9,1	3,7
Total	100														

12.3.2 Lieu de pratique de la pêche

La répartition des ménages selon les endroits de pratique de la pêche révèle que le fleuve est largement utilisé au Mayo-Kebbi Est (28,4%), au Moyen-Chari (18,7%) et au Mandoul (12,7%). La pêche, dans les ruisseaux saisonniers est plus pratiquée dans les provinces du Logone Oriental (23,3%), du Mayo-Kebbi Est (16,6%) et du Mandoul (12,8%).

Tableau 12.25 a: Répartition des ménages par principal lieu de pratique de la pêche

Province de résidence	Fleuve/Rivière	Ruisseau (saisonnier)	Etang/lac d'eau douce	Marécages d'eau douce	Marécages d'eau salée	Total
Batha	2,5	1,3	2,7	0,0	0,0	2,0
Chari-Baguirmi	13,3	5,9	0,0	9,1	0,0	9,8
Hadjer-Lamis	1,8	0,0	14,7	0,0	0,0	3,1
Lac	0,1	0,0	43,3	0,0	0,0	6,0
Logone Occidental	2,2	8,7	0,0	28,0	0,0	5,7
Logone Oriental	2,7	23,3	0,0	14,8	0,0	6,2
Mandoul	12,7	12,8	2,9	37,8	0,0	14,1
Mayo-Kebbi Est	28,4	17,2	23,5	6,0	0,0	23,0
Mayo-Kebbi Ouest	1,2	0,0	5,1	0,0	0,0	1,4
Moyen-Chari	18,7	9,2	7,7	0,0	0,0	13,3
Salamat	4,1	3,6	0,0	0,0	0,0	2,9
Tandjilé	6,2	7,8	0,0	4,4	100,0	7,7
Ville de N'Djaména	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2
Sila	4,1	10,1	0,0	0,0	0,0	3,7
Total	100	100	100	100	100	100

L'emplacement du cours d'eau où le ménage pratique l'activité de pêche est soit autour de la communauté (le cours d'eau se trouve tout près de la communauté), dans des aires joignables en un jour, dans le pays mais joignable en plusieurs jours, soit dans d'autres pays (le lieu de pêche se trouve hors des frontières du pays).

Dans les provinces à proportions élevées de ménages pêcheurs, la pêche est pratiquée autour de la communauté en raison de l'accessibilité des fleuves, notamment dans les provinces du Mayo-Kebbi Est (23,6%), du Mandoul (15,1%) et du Moyen-Chari (14,6%). La pratique de la pêche dans les endroits joignables en un jour caractérise principalement les ménages pêcheurs de la province du Lac (43,9%). En outre, les ménages pratiquant la pêche dans des endroits joignables en plusieurs jours ne résident que dans trois provinces : le Mayo-Kebbi Est (50,0%), le Hadjer-Lamis (43,0%) et le Mandoul (7,0%).

Tableau 12.25b : Répartition des ménages par province de résidence selon le principal emplacement du cours d'eau où le ménage pratique l'activité de pêche

Province de résidence	Autour de la communauté	Aires joignables en un jour	Dans votre pays, joignable en plusieurs jours	Total
Batha	2,4	0,0	0,0	2,0
Chari-Baguirmi	10,8	5,6	0,0	9,8
Hadjer-Lamis	1,3	0,0	43,0	3,1
Lac	1,8	43,9	0,0	6,0
Logone Occidental	6,7	0,0	0,0	5,7
Logone Oriental	6,4	7,3	0,0	6,2
Mandoul	15,1	8,7	7,0	14,1
Mayo-Kebbi Est	23,6	5,8	50,0	23,0
Mayo-Kebbi Ouest	0,8	6,8	0,0	1,4
Moyen-Chari	14,6	8,9	0,0	13,3
Salamat	3,4	0,0	0,0	2,9
Tandjilé	8,2	7,0	0,0	7,7
Ville de N'Djaména	0,7	5,9	0,0	1,2
Sila	4,3	0,0	0,0	3,7
Total	100	100	100	100

L'emplacement du cours d'eau où le ménage pratique l'activité de pêche est autour de la communauté pour l'ensemble des ménages du Batha, du Logone Occidental, du Salamat et du Sila. Les aires injoignables en un jour sont plus utilisées par les ménages pêcheurs du Lac (74,4%), de N'Djaména (51,9%) et du Mayo-Kebbi Ouest (49,5%) alors que les aires injoignables en plusieurs jours sont privilégiées par les pêcheurs du Hadjer Lamis (64,9%) et du Mayo-Kebbi Est (10,3%)

Tableau 12.25c : Répartition des ménages selon la province de résidence par principal emplacement du cours d'eau où le ménage pratique l'activité de pêche

Province de résidence	Autour de la communauté	Aire joignable en un jour	Dans votre pays joignable en plusieurs jours	Total
Batha	100,0	0,0	0,0	100
Chari-Baguirmi	94,1	5,9	0,0	100
Hadjer-Lamis	35,1	0,0	64,9	100
Lac	25,6	74,4	0,0	100
Logone Occidental	100,0	0,0	0,0	100
Logone Oriental	87,9	12,1	0,0	100
Mandoul	91,4	6,3	2,4	100
Mayo-Kebbi Est	87,2	2,6	10,3	100
Mayo-Kebbi Ouest	50,5	49,5	0,0	100
Moyen-Chari	93,1	6,9	0,0	100
Salamat	100,0	0,0	0,0	100
Tandjilé	90,7	9,3	0,0	100
Ville de N'djamena	48,1	51,9	0,0	100
Sila	100,0	0,0	0,0	100
Total	85,1	10,2	4,7	100

12.3.3 Equipement de la pêche

Pour capturer le poisson, on constate que l'équipement le plus utilisé dans l'ensemble de l'activité de la pêche est la palangre à hameçon, soit 4,7 par ménage suivie de la senne (4,5 par ménage). On relève que par milieu de résidence les pêcheurs du milieu urbain utilisent beaucoup plus la palangre à hameçon (4,3 par ménage) suivie du filet maillant (2,7) et en milieu rural, ce sont la palangre à hameçon (4,8) et la senne (4,7) qui sont les plus utilisées.

Tableau 12.26 Nombre moyen d'équipements de pêche par ménage selon le milieu de résidence

Equipements	Urbain	Rural	Ensemble
Pirogue non-motorisé	1,3	1,1	1,1
Filet maillant	2,7	1,7	1,9
Senne	1,7	4,7	4,5
Epervier	1,6	2,4	2,2
Palangre à Hameçon	4,3	4,8	4,7
Harpon	1,7	1,4	1,5

12.3.4 Les Licences et Permis de pêche

Les pêcheurs dans l'exercice de leurs activités s'acquittent d'une redevance appelée licence. Les licences ou permis de pêche coûtent en moyenne 15 508 FCFA par an. Les proportions de

détenteurs de ce permis sont élevées dans la province de la Tandjilé (25,0%), au Moyen-Chari (22,3%) et au Mandoul (14,2%). Les proportions de détenteurs de permis saisonniers, sont plus élevées dans les provinces du Mandoul (25,7%), du Chari-Baguirmi (16,9%) et du Mayo-Kebbi Est (11,8%). Quant aux permis spécialisés, c'est dans les provinces de la Tandjilé et du Mayo-Kebbi Ouest que les ménages pêcheurs en détiennent le plus, avec respectivement 55,8% et 27,9%. Les permis de catégorie B sont uniquement détenus par les ménages pêcheurs de la province du Moyen-Chari (100%). Pour les permis non spécifiés, ils ne sont collectés que dans les provinces du Moyen-Chari (44,5%), de la Tandjilé (42,8%) et du Batha (12,7%).

La province du Lac est celle qui a le plus petit nombre de permis de pêche toutes catégories confondues. En effet, la pêche est l'une des activités essentielles des communautés de la province du Lac. Malheureusement, le phénomène Boko Haram qui y sévissait n'a pas favorisé une collecte normale tant au niveau de populations habitant les îles que celles déplacées par le conflit et regroupées dans les camps.

Tableau 12.27 : Répartition des pêcheurs par province de résidence selon le type de permis de pêche

Province résidence	Permis saisonnier		Permis spécialisé		Permis catégorie A		Permis catégorie B		Autre (à préciser)		Ensemble	
	%	Coût moyen	%	Coût moyen	%	Coût moyen	%	Coût moyen	%	Coût moyen	%	Coût moyen
Batha	6,5	500	0,0		0		0		12,7	50 000	7,1	24 781
Chari-Baguirmi	16,9	34 938	0,0		0		0		0,0		9,4	34 938
Lac	0,8	15 000	4,7	10 000	0		0		0,0		1,0	12 268
Logone Oriental	9,4	15 000	0,0		0		0		0,0		5,2	15 000
Mandoul	25,7	3 751	0,0		0		0		0,0		14,2	3 751
Mayo-Kebbi Est	11,8	12 375	0,0		0		0		0,0		6,5	12 375
Mayo-Kebbi Ouest	3,0	6 500	27,9	12 500	0		0		0,0		5,0	10 500
Moyen-Chari	12,1	32 500	0,0		0		100	35 000	44,5	17 500	22,3	24 731
Tandjilé	12,1	7 500	55,8	6 000	0		0		42,8	4 444	25,0	5 676
Ville de N'Djaména	1,6	12 500	11,6	10 000	100	27 000	0		0,0		4,3	18 387
Total	100	15 143	100	8 465	100	27 000	100	35 000	100	16 037	10	15 508

Les résultats de l'enquête montrent qu'en fonction de l'unité de mesures (souvent non conventionnelles : caisse, dozoum, sac, panier, etc.), les espèces de poissons les plus fréquemment pêchées dans la dernière saison haute sont : les carpes, la silure (balbout), le capitaine, le garga, et le Ngor/Angolo. En kilogramme, la quantité de poissons pêchés varie de 3 kg (garga) à 12 kg (capitaine). L'espèce dont la quantité capturée en un mois d'activité en caisse est la plus importante est la silure (10 caisses) alors que pour le dozoum, ce sont les carpes (104 dozoums) et la silure (90 dozoums). Ces deux dernières espèces sont beaucoup capturées en sac (21 pour carpe et 23 pour silure) et en panier (31 pour carpe et 49 pour silure).

Tableau 12.32: Les 5 espèces de poissons les plus fréquemment pêchées dans la dernière saison haute.

Espèce	Kilogramme	Caisse	Dozoum	Sac	Panier
Carpes	9	3	104	21	31
Silure (Balbout)	6	10	90	23	49
Capitaine	12	2	12	3	8
Garga	3	2	33	6	14
Angolo/Ngor	5	6	20	8	14

12.4 Les équipements agricoles

Les équipements agricoles et les intrants constituent un facteur déterminant des rendements et donc de la production obtenue, lorsqu'ils sont utilisés de façon optimale. Dans cette sous-section, la possession des équipements agricoles par les ménages est analysée.

La grande majorité des exploitants agricoles tchadiens utilise la houe traditionnelle comme principale équipement agricole. L'enquête révèle que plus de neuf ménages sur dix (90,9%) possèdent la houe/daba/hilaire, suivi des ménages possédant la hache/pioche qui représentent plus de deux tiers (70,8%) et ceux possédant la machette (37,0%) représentent plus d'un tiers. Ceux possédant les animaux de labour (30,5%), la charrue (28,2%), la hache-Paille (26,7%), représentent moins d'un tiers. L'on observe aussi, qu'une frange moins importante des ménages possède la charrette (10,4%), la houe asine (6,4%) et le semoir (3,8%). D'autres équipements agricoles tels que tracteur, pulvérisateur, groupe moto pompe, etc., sont aussi possédés par les ménages mais dans des proportions très faibles.

Selon le milieu de résidence, l'analyse de possession d'équipements agricoles par ménage montre qu'il existe de disparités entre le milieu urbain et le milieu rural. En effet, les animaux de labour (32,1%) et la charrue (29,6%) sont beaucoup plus possédés par les ménages ruraux que par les ménages urbains (respectivement 17,8% et 17,1%).

Tableau 12.34a Répartition des ménages agricoles possédant des équipements selon le milieu de résidence

Equipements	Urbain	Rural	Ensemble
Tracteur	0,1	0,1	0,1

Pulvériseur	3,5	2,8	2,9
Motoculteur	0,3	0,0	0,0
Multiculteur	0,1	0,1	0,1
Charrue	17,1	29,6	28,2
Hache/pioche	63,5	71,8	70,8
Houe/daba/hilaire	78,6	92,5	90,9
Machette	39,0	36,8	37,0
Houe asine	4,9	6,6	6,4
Semoir	2,9	3,9	3,8
Herse	0,4	0,7	0,6
Animaux de labour	17,8	32,1	30,5
Charrettes	7,8	10,8	10,4
Ruches	0,7	1,7	1,6
Décortiqueuse à riz	0,1	0,0	0,0
Egreneuse à maïs	0,0	0,0	0,0
Batteuse	2,0	1,8	1,8
Groupe moto pompe	2,0	1,1	1,2
Pompe manuelle	0,9	1,1	1,1
Bascule	0,0	0,0	0,0
Botteleuse	0,0	0,1	0,1
Hache-Paille	23,5	27,1	26,7
Abreuvoir / Mangeoire	8,6	6,5	6,8
Faucheuse	2,8	5,6	5,3
Moulin	0,8	0,9	0,9
Epandeur d'engrais	0,1	0,0	0,1
Machine à traire	0,1	0,0	0,0
Couveuse	0,1	0,0	0,0
Pirogue motorisée	0,0	0,0	0,0
Pirogue non-motorisé	1,1	0,8	0,8
Filet maillant	1,7	1,8	1,8
Senne	0,2	0,4	0,3
Epervier	0,9	0,6	0,6
Palangre à Hameçon	0,8	0,6	0,6
Harpon	0,6	0,7	0,7
Autres	2,0	2,0	2,0

Le tableau 12.34b présente le nombre moyen d'équipements agricoles possédés. Il ressort que le nombre moyen d'équipements varie de 1,0 (tracteur, motoculteur, multiculteur, décortiqueuse à riz, égreneuse à maïs) à 4,2 (batteuse). En milieu urbain, les équipements agricoles les plus possédés sont : batteuse (4,5 par ménage), ruche (4,2 par ménage), houe/daba (3,3 par ménage). La même tendance s'observe en milieu rural (4,2 batteuses par ménage, 3,3 houes par ménage et 3,2 ruches par ménage).

Tableau 12.34b : Nombre moyen d'équipements agricoles possédés selon le milieu de résidence

Equipements	Urbain	Rural	Ensemble
Tracteur	1,0	1,0	1,0
Pulvériseur	1,3	1,2	1,2
Motoculteur	1,0	1,0	1,0
Multiculteur	1,0	1,0	1,0
Charrue	1,3	1,3	1,3
Hache/pioche	1,6	1,6	1,6
Houe/daba/hilaire	3,3	3,3	3,3
Machette	1,6	1,5	1,5
Houe asine	2,4	2,1	2,2
Semoir	1,8	1,9	1,9
Herse	1,0	2,1	2,0
Animaux de labour	2,3	2,2	2,2
Charrettes	1,2	1,1	1,1
Ruches	4,2	3,2	3,3
Décortiqueuse à riz	1,0	1,0	1,0
Egreneuse à maïs	1,0		1,0
Batteuse	4,5	4,2	4,2
Groupe moto pompe	1,2	1,1	1,2
Pompe manuelle	1,3	1,4	1,4
Botteleuse	0,0	1,2	1,2
Hache-Paille	2,0	1,8	1,8
Abreuvoir / Mangeoire	2,1	2,0	2,0
Faucheuse	2,1	2,6	2,6
Moulin	1,8	1,3	1,3
Epandeur d'engrais	1,8	1,0	1,2
Machine à traire	1,0	1,0	1,0
Couveuse	3,6		3,6
Pirogue non-motorisé	1,3	1,1	1,1
Filet maillant	2,8	1,7	1,8
Senne	1,7	4,6	4,5
Epervier	1,6	2,3	2,1
Palangre à Hameçon	3,8	5,4	5,2
Harpon	1,7	1,4	1,5
Autres	2,9	2,8	2,8

CHAPITRE 13 : ENTREPRISES NON AGRICOLES

La Quatrième Enquête sur les Conditions de vie des ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT4) étant une opération qui couvre plusieurs domaines de la vie économique et sociale, elle s'intéresse aux différentes sources de revenus du ménage parmi lesquelles celle des entreprises non agricoles dont il est question dans ce chapitre.

Une entreprise désigne toute unité de transformation, de commerce ou de service. Un maçon qui ne travaille pas pour une entreprise de construction, mais qui gagne de temps en temps des marchés pour des petits travaux de maçonnerie (réparer une clôture par exemple) a une entreprise de service. De même, un mécanicien qui répare des motos dans sa propre cour a une entreprise. On entend par entreprise non agricole, toute unité de production dont le champ d'action couvre tout domaine autre que celui de l'agriculture (y compris l'élevage et la pêche).

Les responsables de ces entreprises non agricoles sont membres des ménages enquêtés. Ils peuvent être patrons ou travailleurs pour compte propre ou encore membres associés auxdites entreprises. Il faut noter que les revenus issus des activités de ces entreprises sont généralement destinés à la consommation qu'aux investissements des ménages.

Le présent chapitre a pour objet de capter certaines informations relatives aux entreprises non agricoles en s'appesantissant sur la possession des entreprises non agricoles par les ménages, la viabilité de ces entreprises et de l'environnement dans lequel exercent ces dernières.

13.1 Possession et caractéristiques des entreprises non agricoles

Cette section traite de la possession des entreprises par les ménages, des branches d'activités concernées et de la structure par âge des promoteurs de ces entreprises.

13.1.1 Possession d'entreprises par les ménages

Les résultats de l'enquête (tableau 13.01.a) montrent qu'au niveau national, 41,3% des ménages possèdent une entreprise non agricole (58,7% ne possèdent aucune entreprise). Selon le niveau de vie, comparativement aux ménages pauvres, les ménages non pauvres sont relativement plus nombreux à posséder des entreprises non agricoles (43,3% contre 37,3%). Ces derniers sont particulièrement plus nombreux en milieu urbain (57,0% contre 49,7%) qu'en milieu rural (37,5% contre 35,9%).

Par rapport au nombre d'entreprises non agricoles possédées, un ménage sur trois possède une seule entreprise non agricole (33,5%).

Tableau 13.01a : Répartition des ménages par le nombre d'entreprises non agricoles selon le milieu de résidence et le niveau de vie (%)

Nombre d'entreprise	Urbain			Rural			Ensemble		
	Non pauvre	Pauvre	Total	Non pauvre	Pauvre	Total	Non pauvre	Pauvre	Total
0	43,0	50,3	44,2	62,5	64,1	63,1	56,7	62,7	58,7
1	45,8	37,8	44,5	30,6	29,4	30,1	35,1	30,3	33,5
2	9,2	9,4	9,2	5,9	5,9	5,9	6,9	6,3	6,7
3	1,5	1,4	1,5	0,9	0,5	0,8	1,1	0,6	0,9
4	0,3	0,9	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
5	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Total	100								

Le tableau 13.01b présente la répartition des ménages ayant au moins une entreprise non agricole selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage. Au niveau national, environ 81,1% de ménages possédant au moins une entreprise non agricole ne détiennent qu'une seule et ceux possédant deux et trois représentent respectivement 16,2% et 2,2%. L'analyse selon le sexe montre que les ménages dirigés par les femmes (85,3%) sont relativement plus nombreux à posséder une seule entreprise non agricole que ceux dirigés par les hommes (79,7%).

En milieu rural, la proportion des ménages disposant d'une seule entreprise non agricole est légèrement supérieure à celle des ménages du milieu urbain (81,8% contre 79,8%).

Tableau 13.01b : Répartition des ménages ayant au moins une entreprise non agricole par le nombre d'entreprises selon le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage (%)

Nombre d'entreprise	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
1	78,4	83,3	79,8	80,4	86,4	81,8	79,7	85,3	81,1
2	17,8	13,3	16,5	17,3	11,6	16,0	17,5	12,2	16,2

3	2,6	2,6	2,6	2,1	1,8	2,0	2,3	2,1	2,2
4	1,0	0,3	0,8	0,2	0,2	0,2	0,4	0,2	0,4
5	0,2	0,5	0,3	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	0,1
Total	100								

Les résultats de l'enquête révèlent que, quel que soit le niveau de vie et le sexe du chef de ménage, plus le nombre d'entreprises non agricoles possédées augmente, la proportion de ménages propriétaires diminue. Les ménages possédant une à deux entreprises non agricoles (97,3%) sont relativement plus nombreux que ceux ayant plus de deux entreprises non agricoles (2,7%).

L'on note que la proportion des ménages non pauvres dirigés par les hommes possédant une seule entreprise (80,3%) est plus élevée que celle des ménages pauvres dirigés par les hommes possédant une seule entreprise (78,6%). En revanche, s'agissant des ménages dirigés par les femmes, la proportion des ménages pauvres possédant une seule entreprise non agricole est supérieure à celle des ménages non pauvres (89,2% contre 83,6%).

On constate particulièrement que les ménages pauvres possédant deux entreprises (16,9%) sont relativement plus nombreux que ceux qui sont non pauvres et possédant deux entreprises (15,9%). Cela pourrait s'expliquer par le fait que la plupart des ménages pauvres possèdent plus de petites entreprises informelles.

Tableau 13.02 : Répartition des ménages par le nombre d'entreprises non agricoles possédées selon le niveau de vie et le sexe du chef de ménage (%)

Nombre d'entreprise	Non pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
1	80,3	83,6	81,1	78,6	89,2	81,1	79,8	85,3	81,1
2	16,6	13,5	15,9	19,3	9,1	16,9	17,5	12,2	16,2
3	2,5	2,6	2,5	1,8	0,9	1,5	2,2	2,1	2,2
4	0,5	0,0	0,4	0,2	0,8	0,4	0,4	0,3	0,4
5	0,1	0,3	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,2	0,1
Total	100								

Globalement, les ménages pauvres possédant une entreprise sont en proportion identique que les non pauvres (81,1%). Selon le milieu de résidence, la proportion des ménages pauvres possédant deux entreprises en milieu urbain (18,9%) est supérieure à celle des ménages non pauvres (16,1%) alors qu'en milieu rural, les ménages pauvres possédant deux entreprises (16,5%) sont relativement plus nombreux que les ménages non pauvres (15,7%).

Parmi les ménages non pauvres et les ménages pauvres résidant en milieu urbain, les proportions de ceux possédant trois entreprises sont quasiment les mêmes (2,6% et 2,9% respectivement). À contrario, parmi les ménages résidant en milieu rural, les ménages non pauvres qui possèdent trois entreprises sont relativement plus nombreux (2,5%) que les ménages pauvres (1,4%).

En milieu urbain, les ménages pauvres et non pauvres ayant quatre entreprises représentent respectivement 1,9% et 0,6%. On constate par ailleurs qu'un nombre négligeable de ménages pauvres (0,3%) et non pauvres (0,3%) possèdent cinq entreprises. Par contre, en milieu rural, aucun ménage ne dispose de plus de quatre entreprises.

Tableau 13.03 : Répartition des ménages par le nombre d'entreprises non agricoles possédées selon le milieu de résidence et le niveau de vie

Nombre d'entreprise	Urbain			Rural			Ensemble		
	Non pauvre	Pauvre	Total	Non pauvre	Pauvre	Total	Non pauvre	Pauvre	Total
1	80,4	76,0	79,8	81,6	82,0	81,8	81,1	81,1	81,1
2	16,1	18,9	16,5	15,7	16,5	16,0	15,9	16,9	16,2
3	2,6	2,9	2,6	2,5	1,4	2,0	2,5	1,6	2,2
4	0,6	1,9	0,8	0,2	0,1	0,2	0,4	0,4	0,4
5	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Total	100								

13.1.2 Branche d'activités et forme juridique des entreprises

i) Branche d'activité des entreprises non agricoles

Les entreprises non agricoles exercent dans plusieurs domaines d'activités autres que celui de l'agriculture. La branche d'activités est le domaine d'activité principale exercée par l'entreprise, c'est-à-dire le type de produits ou services qu'elle fournit. Cette section présente la branche d'activités selon le niveau de vie des ménages et la forme juridique des entreprises non agricoles.

Du tableau 13.04, l'on observe que les entreprises que possèdent les ménages sont, principalement, dans les branches d'activités telles que les *activités de fabrication*⁶ (44,0%) et le *commerce de gros, détail et réparation* (36,3%). Viennent ensuite les *activités de services personnels* (9,1%) et les *transports et communication* (4,2%).

On constate que les ménages pauvres exercent plus dans la branche *activités de fabrication* (55,8%) que les ménages non pauvres (38,7%). À contrario, les ménages non pauvres exercent plus dans la branche *commerce de gros, détail et réparation* (41,1%) que les ménages pauvres dans la même branche (25,5%). De même, les ménages non pauvres exercent plus dans les *activités de services personnels* (9,3%) que les ménages pauvres (8,6%).

En zone rurale, plus de la moitié des entreprises non agricoles exercent dans les *activités de fabrication* (51,1%) dont 57,9% des ménages pauvres et 46,9% de ménages non pauvres. Par contre en milieu urbain, les entreprises non agricoles possédées par les ménages non pauvres sont plus nombreuses dans le *commerce de gros, détail et réparation* (48,5%) que dans les *activités de fabrication* (26,4%). Parmi les entreprises non agricoles possédées par les ménages pauvres du milieu urbain, 44,1% sont dans les *activités de fabrication*, 35,0% dans le *commerce* et 12,1% dans les *activités de services personnels*.

Tableau 13.04 : Répartition des entreprises non agricoles par branche d'activités selon le milieu de résidence et le niveau de vie des ménages

Branche d'activité de l'entreprise	Urbain			Rural			Ensemble		
	Non pauvre	Pauvre	Total	Non	Pauvre	Total	Non	Pauvre	Total
sylviculture	1,1	1,6	1,2	1,7	4,8	2,9	1,4	4,3	2,3
Activités extractives	0,1	0,0	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1
Activités de fabrication	26,4	44,1	29,0	46,9	57,9	51,1	38,7	55,8	44,0
Eau, électricité, gaz	0,2	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Construction	1,6	2,5	1,7	1,7	2,4	2,0	1,7	2,4	1,9
Commerce de gros, détail et réparation de véhicules et d'autres moyens de locomotions	48,5	35,0	46,5	36,1	23,8	31,3	41,1	25,5	36,3
Hôtel et restauration	2,2	0,0	1,9	0,4	0,5	0,4	1,1	0,4	0,9

⁶ On entend par activités de fabrication, l'ensemble des activités comprenant la fabrication des produits alimentaires et de boissons ; la fabrication de produits à base de tabac ; la fabrication des textiles et celles d'articles d'habillement.

Branche d'activité de l'entreprise	Urbain			Rural			Ensemble		
	Non pauvre	Pauvre	Total	Non	Pauvre	Total	Non	Pauvre	Total
Transport, activités des auxiliaires de transport et communication	6,2	3,2	5,8	4,4	2,1	3,5	5,2	2,3	4,2
Immobilier, locations et services aux entreprises	0,7	0,2	0,6	0,1	0,0	0,1	0,3	0,0	0,3
Éducation	0,2	0,6	0,3	0,5	0,0	0,3	0,4	0,1	0,3
Activités de santé et d'action sociale	0,2	0,7	0,3	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Assainissement, voirie et gestion des déchets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Activités associatives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Activités récréatives, culturelles et sportives	0,7	0,0	0,5	0,1	0,2	0,2	0,4	0,2	0,3
Activités de services personnels	11,8	12,1	11,8	7,7	8,0	7,8	9,3	8,6	9,1
Activités des ménages en tant qu'employeur de personnel domestique	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100								

ii) Forme juridique des entreprises non agricoles

La forme juridique de l'entreprise est son statut légal, le type de personnalité qu'elle représente. Les entreprises ont des statuts juridiques variés. On s'intéresse dans le cas présent à deux types d'entreprises : les entreprises individuelles et les entreprises collectives (aussi dénommées coopératives ou groupements).

Pour une entreprise individuelle qui est la forme juridique la plus courante pour les entreprises appartenant au ménage, le patron est totalement responsable à titre personnel des biens de l'entreprise.

Les coopératives et groupements d'intérêts économiques sont des personnes morales regroupant des personnes physiques qui ont des besoins économiques communs et s'associent pour les satisfaire.

L'analyse de la répartition des entreprises non agricoles possédées par les ménages par branche d'activités selon la forme juridique (tableau 13.05) révèle que parmi les entreprises individuelles, celles qui exercent dans les *activités de fabrication* (44,5%) sont relativement plus représentées. Elles sont suivies de celles relevant du *commerce de gros, détail et réparation* (36,4%) et dans une certaine mesure des entreprises exerçant dans les *services personnels* (8,8%). En considérant les coopératives ou groupements d'intérêt économique, ce sont toujours les trois précédentes branches qui gardent leur prédominance avec respectivement 36,6%, 33,5% et 14,0%.

Les entreprises individuelles et les coopératives/groupements exerçant dans la branche d'activités de *transport et activités annexes* représentent respectivement 4,2% et 4,6%. Dans la branche *construction*, les entreprises collectives sont plus représentées que les entreprises individuelles (5,6% contre 1,7%).

Tableau 13.05 : Répartition des entreprises non agricoles par branche d'activités selon la forme juridique (%)

Branche d'activité de l'entreprise	Entreprise individuelle	Coopérative/Groupement d'intérêt économique	Total
Sylviculture	2,4	0,9	2,3
Activités extractives	0,1	0,0	0,1
Activités de fabrication	44,5	36,6	44,0
Eau, électricité, gaz	0,1	0,0	0,1
Construction	1,7	5,6	1,9
Commerce de gros, détail et réparation	36,4	33,5	36,2
Hôtel et restauration	0,8	1,8	0,9
Transport, activités des auxiliaires de transport et communication	4,2	4,6	4,2
Immobilier, locations et services aux entreprises	0,1	1,6	0,2
Éducation	0,3	0,1	0,3
Activités de santé et d'action sociale	0,2	0,0	0,2
Assainissement, voirie et gestion des déchets	0,0	0,1	0,0
Activités associatives	0,1	0,0	0,0

Branche d'activité de l'entreprise	Entreprise individuelle	Coopérative/Groupement d'intérêt économique	Total
Activités récréatives, culturelles et sportives	0,3	0,9	0,3
Activités de services personnels	8,8	14,0	9,1
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	0,0	0,3	0,0
Total	100	100	100

13.1.3 Age des promoteurs d'entreprises par branche d'activité

Le tableau 13.06 donne la répartition des entreprises non agricoles par branche d'activités selon la classe d'âges et le sexe du promoteur.

Dans l'ensemble, quelle que soit la classe d'âge, les branches d'activités où exercent les promoteurs d'entreprises non agricoles sont, par ordre d'importance, les *activités de fabrication* (44,0%), de *commerce de gros, détail et réparation* (36,2%) et les *activités de services personnels* (9,1%). S'en suivent deux autres branches liées aux activités des enfants de moins de 15 ans et des jeunes de 15-29 ans. Il s'agit des branches de *transport, activités des auxiliaires de transport et communication* (4,2%) et de *sylviculture* (2,3%). La branche *construction* est dominée par les entrepreneurs hommes de 15-29 ans (4,1%) et de 30-48 ans (6,0%).

S'agissant des activités de fabrication, la proportion des entreprises dirigées par les femmes est plus importante quelle que soit la tranche d'âge du promoteur. À contrario, la proportion des entreprises exerçant dans le commerce de gros, détail et réparation est plus importante chez les promoteurs de sexe masculin.

De manière générale, la proportion des entreprises exerçant dans les activités de fabrication diminue avec l'âge du promoteur alors que la tendance inverse est observée pour celles exerçant dans le commerce de gros, détail et réparation.

Tableau 13.06 : Répartition des entreprises par branche d'activités selon la classe d'âges et le sexe du promoteur de l'entreprise (%)

Branche d'activité	Moins de 15 ans			15-29ans			30-49ans			50ans et plus			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Sylviculture	34,1	5,0	14,0	2,1	1,8	1,9	2,0	2,1	2,0	2,3	4,4	3,4	2,2	2,4	2,4
Activités extractives	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,1	0,2	0,0	0,1	0,6	0,0	0,3	0,3	0,0	0,1
Activités de fabrication	10,4	68,4	50,6	17,4	65,5	46,7	16,2	63,8	42,5	28,8	55,5	43,4	19,1	62,8	44,0
Eau, électricité, gaz	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1	0,3	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1
Construction	0,0	0,0	0,0	4,1	0,0	1,6	6,0	0,0	2,7	0,9	0,0	0,4	4,5	0,0	1,9
Commerce de gros, détail et réparation	26,9	21,8	23,4	46,5	29,3	36,0	44,5	29,3	36,1	37,8	36,9	37,3	43,6	30,7	36,3
Hôtel et restauration	0,0	4,8	3,3	0,5	0,4	0,4	1,3	1,4	1,4	0,2	0,5	0,4	0,8	0,9	0,9
Transport, activités des auxiliaires de transport et communication	11,2	0,0	3,4	12,6	0,4	5,2	9,6	0,3	4,4	5,2	0,0	2,3	9,5	0,2	4,2
Immobilier, locations et services aux en	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,1	0,4	0,0	0,2	0,8	0,2	0,5	0,5	0,1	0,2
Éducation	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,3	0,6	0,1	0,3	0,7	0,1	0,4	0,6	0,1	0,3
Activités de santé et d'action sociale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,1	0,2
Assainissement, voirie et gestion des déchets	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Activités associatives	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0

Branche d'activité	Moins de 15 ans			15-29ans			30-49ans			50ans et plus			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Activités récréatives, culturelles et sportives	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0	0,3	0,3	0,0	0,1	0,8	0,6	0,7	0,5	0,1	0,3
Activités de services personnels	17,4	0,0	5,3	14,6	2,6	7,3	17,9	3,0	9,7	21,5	1,5	10,5	17,8	2,6	9,1
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

13.2 Financement au démarrage, dynamique et viabilité des entreprises non agricoles

L'analyse ci-après est faite sur la base de trois variables clés, à savoir la source de financement au démarrage, la durée d'existence et l'état de fonctionnement des entreprises non agricoles.

13.2.1 Source de financement au démarrage des entreprises

Le tableau 13.07 présente la répartition des entreprises non agricoles par source de financement au démarrage selon le milieu de résidence et le sexe du promoteur. Les résultats montrent qu'au niveau national, les fonds propres, c'est-à-dire les économies réalisées par les promoteurs des entreprises, constituent la première source de financement des entreprises (85,3%). S'en suivent, par ordre d'importance, l'aide d'un parent vivant dans le pays (6,9%), les autres sources de financement au démarrage (4,4%) et le prêt accordé par un autre ménage (2,3%).

Quels que soient le milieu de résidence et le sexe du promoteur, les fonds propres restent la première source de financement des entreprises. La seconde source qu'est l'aide d'un parent est davantage sollicitée en milieu urbain (10,1%) qu'en milieu rural (5,4%) et surtout par les promotrices d'entreprises en ville (11,4%).

Tableau 13.07 : Répartition des entreprises non agricoles par source de financement de démarrage selon le milieu de résidence et le sexe du promoteur (%)

Source de financement	Urbain	Rural	Ensemble
-----------------------	--------	-------	----------

	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Fonds propre	84,6	82,5	83,5	86,3	86,1	86,1	85,7	85,0	85,3
Aide d'un Parent au pays	8,7	11,4	10,1	5,2	5,4	5,4	6,5	7,3	6,9
Aide d'un Parent de l'étrange	1,3	0,6	0,9	0,4	0,1	0,2	0,7	0,2	0,4
Prêt d'un autre ménage	1,3	2,5	1,9	1,9	3,0	2,5	1,7	2,8	2,3
Prêt d'une tontine	0,0	0,3	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2
Prêt bancaire ou IMF	0,0	0,9	0,5	0,0	0,1	0,0	0,0	0,3	0,2
Prêt/Appui d'une coopérative	0,2	0,1	0,1	0,5	0,0	0,2	0,4	0,0	0,2
Prêt/Appui d'une ONG	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
Autre (à préciser)	3,8	1,6	2,7	5,5	5,1	5,3	4,9	4,1	4,4
Total	100								

De manière générale, les fonds propres constituent la principale source de financement des entreprises non agricoles possédées par les ménages quel que soit leur niveau de vie (respectivement 85,6% pour les non pauvres et 84,5% pour les pauvres). Selon le sexe du promoteur, cette tendance reste identique aussi bien chez les ménages non pauvres (respectivement 86,6% pour les promoteurs de sexe masculin et 84,8% pour ceux de sexe féminin) que chez les ménages pauvres (respectivement 82,6% pour les promoteurs de sexe masculin et 85,4% pour les promoteurs de sexe féminin).

L'aide d'un parent reste la deuxième source de financement au démarrage et est plus utilisée par les non pauvres (7,9%) que par les pauvres (4,8%). Par contre, l'autre source de financement qui est la troisième, est plus utilisée par des promoteurs pauvres (7,5%) que des promoteurs non pauvres (3,0%).

Tableau 13.08 : Répartition des entreprises non agricoles par source de financement au démarrage selon le niveau de vie et le sexe du promoteur (%)

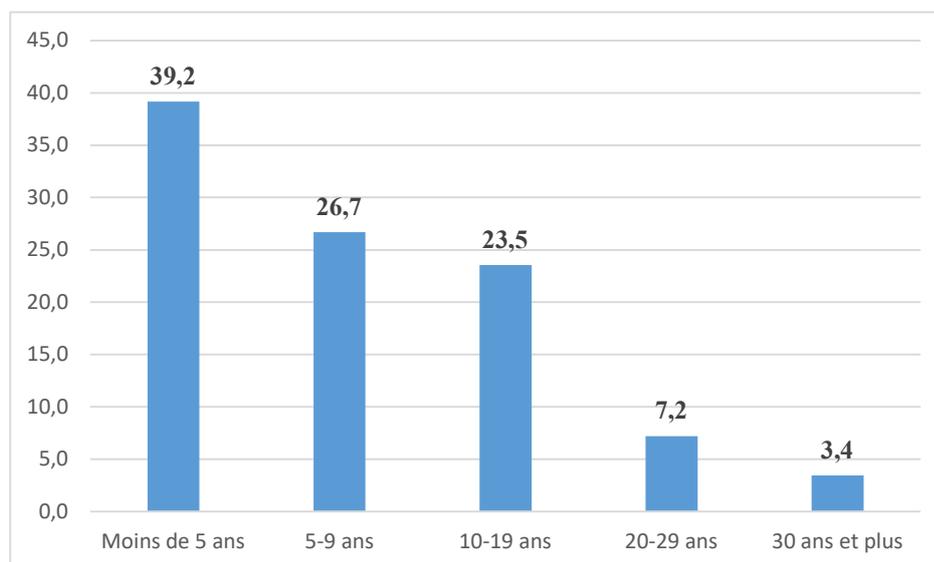
Source de financement	Non pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total

Fonds propre	86,6	84,8	85,6	82,6	85,4	84,5	85,7	85,0	85,3
Aide d'un Parent au pays	7,4	8,2	7,9	3,2	5,6	4,8	6,5	7,3	6,9
Aide d'un Parent de l'étranger	0,7	0,3	0,5	0,9	0,1	0,4	0,7	0,2	0,4
Prêt d'un autre ménage	1,4	3,2	2,3	2,7	2,2	2,4	1,7	2,8	2,3
Prêt d'une tontine	0,2	0,2	0,2	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Prêt bancaire ou IMF	0,0	0,4	0,2	0,0	0,2	0,1	0,0	0,3	0,2
Prêt/Appui d'une coopérative	0,3	0,0	0,2	0,6	0,1	0,2	0,4	0,0	0,2
Prêt/Appui d'une ONG	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Autres	3,3	2,8	3,0	10,0	6,3	7,5	4,9	4,1	4,4
Total	100								

13.2.2 Dynamique de création des entreprises

La dynamique de la création des entreprises est appréhendée à travers l'âge des entreprises ou la durée de leur existence représentée à travers le Graphique 13.1. De manière générale, la proportion des entreprises baisse régulièrement lorsque la durée d'existence augmente, passant de 39,2% pour celles de moins de 5 ans à 3,4% pour celles qui ont 30 ans et plus.

Graphique 13.1. Répartition des entreprises non agricole par durée d'existence (%)



S'agissant de la durée moyenne d'existence des entreprises, le tableau 13.09 révèle que l'âge moyen des entreprises non agricoles est de 8,6 ans. Cet indicateur ne varie pas fondamentalement

selon qu'on soit en milieu urbain (8,8 ans) ou rural (8,5 ans). Selon le sexe du promoteur, la durée moyenne d'existence des entreprises détenues par les hommes est de 9,1 ans contre 8,2 ans pour celles des promoteurs de sexe féminin.

Quant à la branche d'activité des entreprises, les plus anciennes sont celles exerçant dans le domaine associatif (49,0 ans), activités récréatives, culturelles et sportives (17,6 ans), santé et activités sociales (14,1 ans). À contrario, les plus jeunes entreprises sont celles exerçant dans l'assainissement, voirie et gestion des déchets (2,0 ans), et transport et auxiliaire de transport et communication (5,7 ans).

Tableau 13.09 : Age moyen des entreprises non agricoles (nombre d'années) par branche d'activités selon le milieu de résidence et le sexe du promoteur de l'entreprise

Branche d'activité	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Sylviculture	4,5	6,3	5,3	10,6	8,2	9,1	9,2	7,9	8,4
Activités extractives	3,0		3,0	8,0		8,0	7,3		7,3
Activités de fabrication	11,1	7,7	8,3	10,2	8,7	9,0	10,4	8,5	8,8
Eau, électricité, gaz	5,1		5,1	13,0		13,0	7,6		7,6
Construction	10,4	4,0	10,3	6,3		6,3	7,5	4,0	7,5
Commerce de gros, détail et réparation	9,6	8,0	8,8	7,8	7,3	7,6	8,5	7,6	8,1
Hôtel et restauration	7,4	7,0	7,1	7,3	7,0	7,2	7,4	7,0	7,1
Transport, activités des auxiliaires de transport et communication	6,5	5,9	6,5	5,1	3,0	5,0	5,7	4,5	5,7
Immobilier, locations et services aux entreprises	6,4	4,8	6,2	10,0	-	10,0	7,0	4,8	6,8
Éducation	6,2	7,5	6,5	7,1	9,0	7,3	6,8	8,2	7,0
Activités de santé et d'action sociale	5,8	21,9	13,1	14,9	-	14,9	12,3	21,9	14,1

Branche d'activité	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Assainissement, voirie et gestion des déchets	2,0	-	2,0	-	-	-	2,0	-	2,0
Activités associatives	49,0	-	49,0	-	-	-	49,0	-	49,0
Activités récréatives, culturelles et sportives	5,6	7,0	5,7	39,0	29,0	34,0	14,8	26,5	17,6
Activités de services personnels	12,1	9,3	11,5	10,9	6,9	10,4	11,3	8,3	10,8
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	10,0	4,0	8,2	-	-	-	10,0	4,0	8,2
Ensemble	9,7	7,9	8,8	8,7	8,3	8,5	9,1	8,2	8,6

Le Tableau 13.10 donne la répartition des entreprises par branche d'activités selon l'ancienneté de l'entreprise et le milieu de résidence. Quelle que soit la branche d'activité, la majorité des entreprises a moins de 10 ans d'existence (65,8%). Les mêmes tendances s'observent selon le milieu de résidence.

Tableau 13.10 : Répartition des entreprises par branche d'activités selon la classe d'âges de l'entreprise et le milieu de résidence (%)

Branche d'activités de l'entreprise	Urbain				Rural				Ensemble			
	Moins de 10 ans	10 et 19 ans	20 ans et plus	Total	Moins de 10 ans	10 et 19 ans	20 ans et plus	Total	Moins de 10 ans	10 et 19 ans	20 ans et plus	Total
Sylviculture	82,9	13,2	3,9	100	61,2	23,5	15,3	100	64,7	21,9	13,4	100
Activités extractives	100,0	0,0	0,0	100	50,1	49,9	0,0	100	56,8	43,2	0,0	100
Activités de fabrication	69,3	19,1	11,6	100	65,0	23,4	11,6	100	65,9	22,5	11,6	100

Branche d'activités de l'entreprise	Urbain				Rural				Ensemble			
	Moins de 10 ans	10 et 19 ans	20 ans et plus	Total	Moins de 10 ans	10 et 19 ans	20 ans et plus	Total	Moins de 10 ans	10 et 19 ans	20 ans et plus	Total
Eau, électricité, gaz	100,0	0,0	0,0	100	0,0	100,0	0,0	100	67,9	0,0	32,1	100
Construction	54,8	35,9	9,3	100	76,8	20,6	2,6	100	70,4	25,0	4,6	100
Commerce de gros, détail et réparation	62,8	26,4	10,8	100	69,8	22,9	7,3	100	66,9	24,4	8,7	100
Hôtel et restauration	73,4	16,5	10,1	100	71,5	28,5	0,0	100	72,8	20,2	7,0	100
Transport, activités des auxiliaires de transport et communication	76,4	18,4	5,2	100	86,9	13,1	0,0	100	82,3	15,4	2,3	100
Immobilier, locations et services aux entreprises	79,2	20,8	0,0	100	0,0	100,0	0,0	100	67,5	32,5	0,0	100
Éducation	67,9	32,1	0,0	100	86,0	14,0	0,0	100	80,6	19,4	0,0	100
Activités de santé et d'action sociale	33,8	28,1	38,1	100	24,7	53,6	21,8	100	28,5	42,8	28,7	100
Assainissement, voirie et gestion des déchets	100,0	0,0	0,0	100	-	-	-	-	100,0	0,0	0,0	100
Activités associatives	0,0	0,0	100,0	100	-	-	-	-	-	0,0	100,0	100
Activités récréatives, culturelles et sportives	86,8	9,5	3,7	100	0,0	0,0	100,0	100	5,0,4	5,5	44,1	100
Activités de services personnels	50,7	28,9	20,4	100	55,8	29,2	15,0	100	53,7	29,1	17,2	100
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	29,8	70,2	0,0	100	-	-	-	-	29,8	70,2	0,0	100
Total	64,6	23,8	11,7	100	66,5	23,4	10,1	100	65,8	23,5	10,6	100

13.2.3 État de fonctionnement des entreprises non agricoles

Les données collectées à l'ECOSIT4 ont permis d'estimer la proportion d'entreprises fonctionnelles et non fonctionnelles (tableau 13.11). Au niveau national, les estimations indiquent que 83,8% d'entre elles sont fonctionnelles. La proportion des entreprises fonctionnelles croît globalement du quintile le plus pauvre (79,5%) au quintile le plus riche (86,5%), excepté le niveau médian (87,4%). Selon le milieu de résidence et le quintile de bien-être, le niveau de fonctionnalité des entreprises évolue en dents de scie.

La proportion des entreprises fonctionnelles varie de 87,1% chez les promoteurs moyennement pauvres à 90,6% chez les promoteurs moyennement riches en milieu urbain alors qu'elle oscille de 79,4% chez les promoteurs plus pauvres à 81,8% chez les plus riches en milieu rural.

Tableau 13.11a Répartition des entreprises non agricoles par quintile de bien être selon le milieu de résidence et l'état de fonctionnement de l'entreprise au moment de l'enquête (%)

Quintile de pauvreté	Urbain			Rural			Ensemble		
	Fonction nel	Non Fonction	Total	Fonction nel	Non Fonction	Total	Fonction nel	Non Fonction	Total
Plus pauvre	80,1	19,9	100	79,4	20,6	100	79,5	20,5	100
Moyen pauvre	87,1	12,9	100	78,8	21,2	100	80,2	19,8	100
Médian	90,6	9,4	100	85,9	14,1	100	87,4	12,6	100
Moyen riche	90,6	9,4	100	80,3	19,7	100	84,4	15,6	100
Plus riche	90,9	9,1	100	81,8	18,2	100	86,5	13,5	100
Total	89,5	10,5	100	81,1	18,9	100	83,8	16,2	100

La répartition des entreprises par branche d'activités selon le milieu de résidence et l'état de fonctionnement révèle que les branches *activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique* (29,8%), *transport, activités des auxiliaires de transport et communication* (22,5%), *construction* (21,3%) et *activités de fabrication* (17,3%) renferment relativement plus d'entreprises non fonctionnelles. Tout comme au niveau national, ces branches sont les plus concernées en milieu urbain. Par contre, en milieu rural, la proportion des entreprises non fonctionnelles est plus élevée dans les branches *activités de services personnels* (32,4%), *transport, activités des auxiliaires de transport et communication* (22,4%) et *activités extractives* (19,3%).

Tableau 13.11b Répartition des entreprises non agricoles par branche d'activités selon le milieu de résidence et l'état de fonctionnement de l'entreprise au moment de l'enquête (%)

Branche d'activités	Urbain			Rural			Ensemble		
	Fonctionnel	Non Fonctionnel	Total	Fonctionnel	Non Fonctionnel	Total	Fonctionnel	Non Fonctionnel	Total
Sylviculture	89,9	10,1	100	95,4	4,6	100	94,5	5,5	100
Activités extractives	100,0	0,0	100	84,1	15,9	100	86,2	13,8	100
Activités de fabrication	88,1	11,9	100	81,2	18,8	100	82,7	17,3	100
Eau, électricité, gaz	100,0	0,0	100	100,0	0,0	100	100,0	0,0	100
Construction	81,2	18,8	100	77,6	22,4	100	78,7	21,3	100
Commerce de gros, détail et réparation	89,3	10,7	100	80,7	19,3	100	84,3	15,7	100
Hôtel et restauration	86,5	13,5	100	90,4	9,6	100	87,7	12,3	100
Transport, activités des auxiliaires de transport et communication	89,9	10,1	100	67,6	32,4	100	77,5	22,5	100
Immobilier, locations et services aux entreprises	88,6	11,4	100	100,0	0,0	100	90,3	9,7	100
Éducation	100,0	0,0	100	89,4	10,6	100	92,5	7,5	100
Activités de santé et d'action sociale	100,0	0,0	100	100,0	0,0	100	100,0	0,0	100

Branche d'activités	Urbain			Rural			Ensemble		
	Fonctionnel	Non Fonctionnel	Total	Fonctionnel	Non Fonctionnel	Total	Fonctionnel	Non Fonctionnel	Total
Assainissement, voirie et gestion des déchets	100,0	0,0	100	-	-	-	100,0	0,0	100
Activités associatives	100,0	0,0	100	-	-	-	100,0	0,0	100
Activités récréatives, culturelles et sportives	100,0	0,0	100	100,0	0,0	100	100,0	0,0	100
Activités de services personnels	94,2	5,8	100	81,2	18,8	100	86,7	13,3	100
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	70,2	29,8	100	-	-	-	70,2	29,8	100
Total	89,5	10,5	100	81,1	18,9	100	83,8	16,2	100

Le tableau 13.12 donne la répartition des entreprises non agricoles par nombre de mois de fonctionnement au cours des 12 derniers mois selon le milieu de résidence et le sexe du promoteur. Il en ressort que 56,0% d'entreprises ont fonctionné de manière continue sur cette période. En milieu urbain, cette proportion est de 70,0%, très largement supérieure à celle des entreprises en milieu rural (49,3%).

Tableau 13.12 : Répartition des entreprises non agricoles par nombre de mois de fonctionnement au cours des 12 derniers mois selon le milieu de résidence et le sexe du promoteur

Nombre de mois durant lesquels l'entreprise a fonctionné	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
0	0,6	1,0	0,8	0,2	0,6	0,4	0,4	0,7	0,5
1	1,3	1,4	1,3	1,3	1,7	1,5	1,3	1,6	1,5
2	1,0	1,9	1,5	1,8	1,5	1,6	1,5	1,6	1,6
3	3,1	3,0	3,0	4,5	3,1	3,6	4,0	3,1	3,4
4	1,4	4,0	2,8	7,1	4,3	5,5	5,1	4,2	4,6
5	2,1	2,2	2,2	5,8	3,6	4,5	4,5	3,2	3,7
6	3,9	3,5	3,7	6,5	8,8	7,8	5,5	7,2	6,5
7	2,5	2,2	2,4	4,2	4,9	4,7	3,6	4,1	3,9
8	5,6	4,1	4,8	10,4	9,3	9,7	8,7	7,7	8,1
9	2,7	3,6	3,2	6,8	7,1	7,0	5,3	6,1	5,8
10	2,4	2,5	2,4	2,8	4,2	3,7	2,7	3,7	3,3
11	1,4	2,4	1,9	0,5	0,8	0,7	0,8	1,3	1,1
12	72,0	68,2	70,0	48,1	50,1	49,3	56,6	55,5	56,0
Total	100								

La répartition des entreprises ayant fonctionné moins de 12 mois au cours des 12 derniers mois selon le motif de non fonctionnement continue par milieu de résidence et par sexe du promoteur est présentée dans le tableau 13.13.

Au niveau national, la saisonnalité des activités (57,9%) est évoquée par les propriétaires des entreprises non agricoles comme la principale cause de cessation des activités quel que soit le sexe du promoteur (respectivement 41,7% de propriétaires hommes et 32,4% de promoteurs femmes en milieu urbain et 62,8% des propriétaires hommes et 55,9% des promoteurs femmes en milieu rural). En revanche, on observe une disparité entre les milieux urbain et rural (respectivement 36,4% et 64,0%).

La deuxième raison de cessation des activités est le manque de clientèle qui est évoqué par 12,4% des promoteurs au niveau national. Les entreprises concernées sont inégalement réparties entre le milieu urbain (19,8%) et le milieu rural (10,3%) et entre les entreprises dirigées par les hommes (16,7%) et celles dirigées par les femmes (9,3%).

Au niveau national, 7,6% d'entreprises n'ont pas fonctionné sur l'ensemble des 12 derniers mois parce que leur durée d'existence n'a pas encore atteint 1 an (créées au cours de l'année). Au total, 8,2% d'entreprises gérées par les femmes sont concernées par cette situation contre 6,7% pour les entreprises dirigées par les hommes. Selon le milieu de résidence, cette situation concerne 12,8% des promoteurs du milieu urbain et 6,2% des promoteurs du milieu rural.

Le problème de santé du promoteur de l'entreprise (5,3%) est la quatrième raison de cessation des activités au courant des 12 derniers mois. Ce problème concerne plus d'entreprises des femmes (7,4%) que celles des hommes (2,4%) et plus les entreprises du milieu urbain (9,7%) que celles du milieu rural (4,0%).

La faillite est le cinquième motif de non fonctionnement continu des entreprises au cours des 12 derniers mois (4,6%). Elle touche 5,9% d'entreprises dirigées par des femmes contre 2,9% de celles dirigées par les hommes. Selon le milieu de résidence, 5,4% et 4,3% d'entreprises urbaines et rurales respectivement ont connu la faillite.

Tableau 13.13 : Répartition des entreprises ayant fonctionné moins de 12 mois au cours des 12 derniers mois selon le motif de non fonctionnement continue par milieu de résidence et sexe du promoteur

Motifs de non fonctionnement continu au cours des 12 derniers mois	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Faillite	2,5	7,8	5,4	3,0	5,3	4,3	2,9	5,9	4,6
Activité saisonnière	41,1	32,7	36,4	65,6	62,8	64,0	59,9	56,4	57,9
Manque de clients	27,1	13,9	19,8	13,5	8,0	10,3	16,7	9,3	12,4
Manque main-d'œuvre	0,3	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1
Manque matières premières/Problèmes techniques	1,3	3,6	2,6	1,3	5,7	3,8	1,2	5,3	3,5
Créée au cours de l'année	8,8	16,0	12,8	6,1	6,1	6,2	6,7	8,2	7,6
Fermée pour non-paiement d'impôts	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Motifs de non fonctionnement continu au cours des 12 derniers mois	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Problèmes de Santé	6,6	12,2	9,7	1,2	6,1	4,0	2,4	7,4	5,3
Insécurité, délinquance, banditisme	0,2	0,1	0,2	0,4	0,0	0,2	0,4	0,0	0,2
Instabilité politique	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	12,1	13,4	12,8	8,9	5,9	7,2	9,7	7,5	8,4
Total	100								

13.3 Description des éléments de l'environnement des entreprises

Cette section s'intéresse à l'environnement des entreprises non agricoles en termes de fournisseurs et de clients de ces entreprises, les difficultés auxquelles elles sont confrontées et l'utilisation de la main d'œuvre. L'analyse est faite selon le milieu de résidence, le sexe, le niveau de vie et la province de résidence du promoteur.

13.3.1 Les fournisseurs des entreprises non agricoles

Le tableau 13.14a fait ressortir les proportions des entreprises non agricoles par principal fournisseur selon le milieu de résidence et le sexe du promoteur. Il en ressort que les entreprises non agricoles ont principalement pour fournisseurs les petites entreprises privées commerciales (35,9%) et les ménages/particuliers (27,7%). Le secteur public ne vient qu'en quatrième position avec une proportion de 9,4%.

En ce qui concerne les entreprises ayant pour fournisseurs les petites entreprises privées commerciales, la différence entre le milieu rural et le milieu urbain représente 1,6 point de pourcentage, alors qu'elle est de 4,6 pour celles ayant comme fournisseurs les ménages/particuliers. Par ailleurs, la proportion des entreprises non agricoles ayant pour principal fournisseur le secteur public est quasiment deux fois plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural (13,3% contre 7,5%).

La distinction selon le sexe montre que la proportion d'entreprises non agricoles dirigées par les femmes et ayant pour principal fournisseur les ménages/particuliers est presque 2 fois plus élevée que celle des entreprises détenues par les hommes (35,4% contre 17,6%).

Globalement, les principaux fournisseurs des entreprises non agricoles sont majoritairement des petites entreprises privées commerciales (35,9%) alors que les grandes entreprises privées commerciales (0,4%) fournissent rarement ces entreprises.

Tableau 13.14a : Répartition des entreprises non agricoles par principal fournisseur selon le milieu de résidence et le sexe du promoteur

Principaux fournisseurs	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Secteur public	11,8	14,7	13,3	7,1	7,7	7,5	8,8	9,8	9,4
Grande entreprise privée commerciale	10,8	2,3	6,4	2,3	0,5	1,2	5,3	1,0	2,9
Petite entreprise privée commerciale	32,2	41,4	37,0	37,6	33,8	35,4	35,7	36,1	35,9
Grande entreprise privée non commerciale	0,6	0,4	0,5	0,2	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4
Petite entreprise non commerciale	1,8	1,1	1,5	1,1	0,4	0,7	1,4	0,6	0,9
Ménage/Particulier	17,1	31,4	24,6	18,0	37,0	29,2	17,6	35,4	27,7
Importations directes	1,8	1,2	1,5	1,0	0,2	0,5	1,3	0,5	0,8
Ramassage/ Cueillette/Chasse	2,8	1,9	2,3	9,2	15,1	12,7	6,9	11,1	9,3
Non-concerné	21,1	5,6	12,9	23,5	4,9	12,5	22,6	5,1	12,7
Total	100								

L'analyse du tableau 13.14b révèle que les entreprises non agricoles détenues par les non pauvres ont pour principaux fournisseurs les petites entreprises privées commerciales (37,7%) suivies des ménages/particuliers (26,7%). La même observation est faite pour les entreprises non agricoles détenues par les pauvres. Autrement dit, les entreprises non agricoles ont les mêmes fournisseurs indépendamment du niveau de vie de leurs promoteurs.

Tableau 13.14b : Répartition des entreprises non agricoles par principal fournisseur selon le niveau de vie et le sexe du promoteur (%)

Principaux fournisseurs	Non pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Secteur public	9,1	10,0	9,5	7,8	9,5	9,0	8,8	9,8	9,4

Grande entreprise privée commerciale	6,5	1,3	3,8	1,3	0,6	0,8	5,3	1,0	2,9
Petite entreprise privée commerciale	37,1	38,2	37,7	31,2	32,4	32,0	35,7	36,1	35,9
Grande entreprise privée non commerciale	0,3	0,5	0,4	0,6	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Petite entreprise non commerciale	1,7	0,8	1,2	0,1	0,2	0,2	1,4	0,6	0,9
Ménage/Particulier	17,5	35,1	26,7	18,4	35,8	30,1	17,6	35,4	27,7
Importations directes	1,7	0,5	1,0	0,0	0,4	0,3	1,3	0,5	0,8
Ramassage/ Cueillette/Chasse	4,6	8,5	6,7	14,4	15,7	15,2	6,9	11,1	9,3
Non-concerné	21,5	5,1	13,0	26,2	5,1	12,0	22,6	5,1	12,7
Total	100								

13.3.2 Les clients des entreprises non agricoles

Les clients des entreprises non agricoles sont essentiellement des ménages/particuliers (83,5%). Le secteur public constitue le deuxième type de client le plus important en termes de proportion (12,2%). Les grandes entreprises privées commerciales et les grandes entreprises privées non commerciales sont quasiment inexistantes.

La demande exprimée par les ménages/particuliers auprès de ces entreprises est plus importante en milieu rural (87,2%) qu'en milieu urbain (75,7%). La tendance s'inverse pour la demande du secteur public qui est plus importante en milieu urbain (17,1%) qu'en milieu rural (9,8%). Selon le sexe du promoteur d'entreprise non agricole, la disparité entre clients est modérée.

En ce qui concerne les exportations directes, très peu d'entreprises non agricoles ont des demandeurs étrangers (0,1%). Cette situation met en exergue les efforts à fournir pour la diversification de ce secteur.

Tableau 13.15a : Répartition des entreprises non agricoles par principal client selon le milieu de résidence et le sexe du promoteur (%)

Principaux clients	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Secteur public	19,5	15,0	17,1	10,7	9,2	9,8	13,8	10,9	12,2
Grande entreprise privée commerciale	0,6	0,2	0,4	0,3	0,0	0,1	0,4	0,1	0,2

Principaux clients	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Petite entreprise privée commerciale	7,3	4,0	5,6	3,4	1,9	2,5	4,8	2,5	3,5
Grande entreprise privée non commerciale	0,3	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Petite entreprise non commerciale	1,2	0,3	0,7	0,2	0,3	0,3	0,5	0,3	0,4
Ménage/Particulier	71,0	80,1	75,7	85,2	88,6	87,2	80,2	86,1	83,5
Exportations directes	0,1	0,4	0,3	0,2	0,0	0,1	0,2	0,1	0,1
Total	100								

L'analyse selon le niveau de vie du promoteur révèle que les clients des entrepreneurs pauvres et non pauvres sont majoritairement des ménages/particuliers (87,2% contre 81,8%). La proportion de la demande du secteur public à l'endroit des entreprises non agricoles ayant comme promoteurs pauvres est moins élevée que celle de la demande adressée aux promoteurs non pauvres (9,2% contre 13,5%).

Tableau 13.15b : Répartition des entreprises non agricoles par principal client selon le niveau de vie et le sexe du promoteur (%)

Principaux clients	Non pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Secteur public	14,8	12,3	13,5	10,6	8,5	9,2	13,8	10,9	12,2
Grande entreprise privée commerciale	0,4	0,1	0,3	0,3	0,0	0,1	0,4	0,1	0,2
Petite entreprise privée commerciale	5,1	2,6	3,8	3,8	2,3	2,8	4,8	2,5	3,5
Grande entreprise privée non commerciale	0,2	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Petite entreprise non commerciale	0,6	0,2	0,4	0,2	0,5	0,4	0,5	0,3	0,4
Ménage/Particulier	78,7	84,8	81,8	84,9	88,4	87,2	80,2	86,1	83,5

Principaux clients	Non pauvre			Pauvre			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Exportations directes	0,2	0,0	0,1	0,2	0,3	0,3	0,2	0,1	0,2
Total	100								

13.3.3 Analyse des principaux problèmes rencontrés par les promoteurs d'entreprises

L'analyse des problèmes rencontrés par les promoteurs d'entreprises non agricoles permet d'identifier les contraintes auxquelles elles sont confrontées au quotidien. D'après le tableau 13.16a, au niveau national, trois principaux problèmes sont identifiés comme difficultés majeures qui entravent le bon fonctionnement des entreprises, à savoir la forte concurrence (62,6%), le manque de clientèle (52,5%) et les difficultés d'accès au crédit (42,1%).

Parmi les trois principaux problèmes signalés par les promoteurs d'entreprises non agricoles, on constate que les difficultés liées à la concurrence sont relativement plus connues par les promoteurs femmes (64,5%) que les promoteurs hommes (60,2%). S'agissant des difficultés d'accès au crédit, les femmes l'éprouvent plus que les hommes (42,2% contre 42,1%).

En milieu urbain tout comme en milieu rural, les difficultés les plus évoquées par les promoteurs des entreprises non agricoles sont le manque de clientèle (61,9% en milieu urbain et 48,0% en milieu rural) et la forte concurrence (67,9% en milieu urbain et 60,1% en milieu rural).

Selon le sexe du promoteur et quel que soit le milieu de résidence, les principaux problèmes rencontrés sont la forte concurrence, le manque de clientèle et l'accès au crédit. En outre, quel que soit le milieu de résidence, les promoteurs hommes sont soumis à des fortes pressions fiscales (38,0% en milieu urbain et 19,7% en milieu rural).

L'analyse des problèmes rencontrés par les promoteurs d'entreprises non agricoles par branche d'activités (tableau 13.16b) montre que les difficultés d'approvisionnement en matières premières sont plus ressenties au niveau d'hôtel et restauration (39,4%), eau, électricité et gaz (29,0%) et activités de santé et d'action sociale (28,5%). Certains entrepreneurs sont fortement touchés par les problèmes suivants :

- Manque de clientèle : activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique ;
- Trop de concurrence : activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique ;
- Difficultés de Recrutement de personnel qualifié : Sylviculture ;
- Difficultés d'accès aux équipements : Activités associatives.

Tableau 13.16a : Répartition des entreprises par type de problèmes rencontrés selon le milieu de résidence et le sexe du promoteur de l'entreprise (%)

Type de problème	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Difficultés d'approvisionnement en matières premières	19,2	23,3	21,5	19,5	22,1	21,1	19,4	22,4	21,2
Manque de clientèle	65,3	58,9	61,9	55,5	42,9	48,0	59,0	47,6	52,5
Trop de concurrence	70,0	65,9	67,9	54,7	63,9	60,1	60,2	64,5	62,6
Difficultés d'accès au crédit	37,8	42,3	40,2	44,3	42,2	43,1	42,0	42,2	42,1
Difficultés de Recrutement de personnel qualifié	11,9	21,7	13,6	13,1	6,5	10,3	12,6	9,1	11,4
Manque de place, de local adapté	19,5	18,5	18,9	18,7	14,4	16,1	19,0	15,6	17,0
Difficultés d'accès aux équipements	19,4	22,7	21,2	26,4	20,1	22,6	23,9	20,9	22,2
Difficultés techniques de fabrication	6,0	4,2	4,9	9,4	6,3	7,3	8,2	5,8	6,6
Difficultés techniques de gestion	10,3	8,2	9,2	7,5	8,7	8,2	8,5	8,5	8,5
Problèmes d'accès à l'électricité	33,2	31,4	32,3	32,2	30,4	31,2	32,6	30,7	31,6
Problèmes de coupures d'électricité	21,8	7,2	14,8	2,6	1,8	2,1	10,6	3,6	6,8
Problèmes liés à une autre infrastructure (eau, téléphone)	36,2	58,2	46,1	45,9	60,9	53,9	42,4	60,1	51,3
Problèmes liés à l'internet	21,1	22,9	21,3	14,8	0,0	13,6	17,6	13,4	17,1
Problèmes liés à l'insécurité	20,5	14,0	17,1	22,4	10,5	15,4	21,7	11,5	15,9
Trop de réglementation, impôts et taxes	38,0	16,0	26,4	19,7	6,7	12,0	26,2	9,5	16,6

Tableau 13.16b : Répartition des entreprises par type de problèmes rencontrés selon la branche d'activité de l'entreprise (%)

Type de problème	Branche d'activités
------------------	---------------------

	Sylviculture	Activités extractives	Activités de fabrication	Eau, électricité, gaz	Construction	Commerce de gros, détail et réparation	Hôtel et restauration	Transport, activités des auxiliaires de transport et	Immobilier, locations et services aux entreprises	Éducation	Activités de santé et d'action sociale	Assainissement, voirie et gestion des déchets	Activités associatives	Activités récréatives, culturelles et sportives	Activités de services personnels	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
Difficultés d'approvisionnement en matières premières	21,9	0,0	25,4	29,0	16,9	17,7	39,4	10,1	7,7	12,0	28,5	0,0	0,0	10,6	15,2	0,0
Manque de clientèle	43,1	43,2	46,5	58,5	67,9	56,6	62,1	72,9	32,6	0,0	69,7	0,0	0,0	42,9	56,5	100,0
Trop de concurrence	65,8	43,2	64,6	32,1	53,0	63,9	51,0	76,9	58,2	0,0	16,6	0,0	100,0	37,2	48,7	100,0
Difficultés d'accès au crédit	35,5		45,4	26,6	19,7	40,8	49,0	31,0	16,5	0,0	43,0			5,4	43,5	48,1
Difficultés de Recrutement de personnel qualifié	100,0		11,0	26,6	1,5	20,9	100,0	5,1	59,7	7,5	23,5			67,5	11,1	
Manque de place, de local adapté	14,9	0,0	14,3	18,4	7,9	20,9	32,2	11,8	11,7	17,7	30,4	0,0	0,0	8,2	17,5	66,2
Difficultés d'accès aux équipements	17,0	0,0	24,2	35,7	25,7	17,9	44,5	13,1	14,9	0,0	57,2		100,0	24,7	27,3	0,0
Difficultés techniques de fabrication	0,0	0,0	8,2	0,0	0,0	3,7	3,1	3,1	14,0	0,0	0,0			0,0	5,6	
Difficultés techniques de gestion	10,5	0,0	7,6	16,1	3,7	9,2	15,9	11,0	27,3	3,4	30,9	100,0	0,0	4,8	8,2	0,0
Problèmes d'accès à l'électricité	11,4	0,0	30,1	32,4	16,8	31,6	69,6	1,3	49,1	76,4	33,8			54,7	42,3	0,0
Problèmes de coupures d'électricité	0,0	0,0	3,6	20,6	2,7	8,7	14,5	2,0	45,8	38,8	39,5			34,0	13,6	0,0
Problèmes liés à une autre infrastructure (eau, téléphone)	89,3	0,0	56,7	29,0	13,4	59,0	62,0	70,0	45,6	70,0	79,2		0,0	45,9	31,1	
Problèmes liés à l'internet			15,7		1,4	29,8	100,0	66,1	56,2	0,0	26,6			27,2	12,1	

Problèmes liés à l'insécurité	34,3	29,7	10,0	0,0	5,2	18,8	27,6	49,3	12,5	19,9	32,7	0,0	0,0	14,8	13,7	0,0
Trop de réglementation, impôts et taxes	21,1	0,0	7,5	29,0	0,7	24,6	32,0	38,3	47,7	0,0	0,0			31,9	19,5	0,0

13.3.4 Utilisation de la main d'œuvre

La main d'œuvre des entreprises non agricoles peut provenir des relations contractuelles, des apprentis ou de la famille. Le tableau 13.17 présente la répartition des entreprises non agricoles utilisant la main d'œuvre familiale par province selon le milieu de résidence et le sexe du promoteur de l'entreprise. Au niveau national, 43,0% des entreprises créées par des hommes utilisent de la main d'œuvre familiale, alors que cette proportion est de 57,0% chez les femmes promotrices. La proportion des femmes promotrices utilisant la main d'œuvre familiale est plus élevée en milieu rural (59,1%) qu'en milieu urbain (52,7%).

L'analyse de la répartition de cette main d'œuvre par les promoteurs de sexe féminin par province montre que ce sont le Mandoul (74,3%), le Mayo-Kebbi Ouest (74,3%) et le Logone Oriental (70,6%) qui viennent en tête en termes d'utilisation de la main d'œuvre familiale dans les entreprises. Au niveau de la gent masculine, ce sont les provinces du Wadi-Fira (72,7%), du Ouaddaï (71,8%) et de l'Ennedi Ouest (60,4%) qui utilisent plus de la main d'œuvre familiale dans leurs entreprises non agricoles.

Tableau 13.17 : Répartition des entreprises utilisant la main d'œuvre familiale par province selon le milieu de résidence et le sexe du promoteur de l'entreprise

Province	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Batha	62,9	37,1	100,0	43,0	57,0	100,0	47,0	53,0	100
Borkou	57,9	42,1	100,0	24,4	75,6	100,0	50,5	49,5	100
Chari-Baguirmi	52,2	47,8	100,0	59,5	40,5	100,0	58,8	41,2	100
Guéra	41,9	58,1	100,0	36,3	63,7	100,0	37,7	62,3	100
Hadjer-Lamis	52,5	47,5	100,0	57,2	42,8	100,0	56,4	43,6	100
Kanem	67,8	32,2	100,0	51,2	48,8	100,0	53,8	46,2	100
Lac	53,7	46,3	100,0	50,8	49,2	100,0	51,1	48,9	100
Logone Occidental	30,3	69,7	100,0	39,0	61,0	100,0	35,1	64,9	100
Logone Oriental	31,5	68,5	100,0	28,8	71,2	100,0	29,4	70,6	100
Mandoul	37,1	62,9	100,0	23,7	76,3	100,0	25,7	74,3	100
Mayo-Kebbi Est	44,1	55,9	100,0	27,1	72,9	100,0	30,3	69,7	100
Mayo-Kebbi Ouest	41,3	58,7	100,0	21,8	78,2	100,0	25,7	74,3	100
Moyen-Chari	35,7	64,3	100,0	28,3	71,7	100,0	30,5	69,5	100

Province	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Ouaddaï	58,9	41,1	100,0	83,0	17,0	100,0	71,8	28,2	100
Salamat	47,6	52,4	100,0	57,6	42,4	100,0	54,3	45,7	100
Tandjilé	48,7	51,3	100,0	39,3	60,7	100,0	40,8	59,2	100
Wadi Fira	75,1	24,9	100,0	72,0	28,0	100,0	72,7	27,3	100
Ville de N'djamena	51,7	48,3	100,0				51,7	48,3	100
Barh-El-Gazal	62,1	37,9	100,0	57,9	42,1	100,0	58,8	41,2	100
Ennedi Ouest	37,9	62,1	100,0	63,8	36,2	100,0	60,4	39,6	100
Sila	42,9	57,1	100,0	55,0	45,0	100,0	51,5	48,5	100
Total	47,3	52,7	100,0	40,9	59,1	100,0	43,0	57,0	100

D'après le tableau 14.18, on remarque qu'au niveau national, la part de la main d'œuvre salariée utilisée dans les entreprises non agricoles est plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural quelle que soit la tranche d'âge des salariés.

Par tranche d'âge et selon le milieu de résidence, les promoteurs du milieu urbain utilisent beaucoup plus les salariés âgés de moins de 15 ans que ceux du milieu rural (54,9% contre 45,1%). Il n'y a pas de différence significative s'agissant de l'emploi des salariés de 15 ans et plus (50,8% en milieu urbain contre 49,2% en milieu rural). Selon la province de résidence des employés, la ville de N'Djaména enregistre la part de main d'œuvre salariée la plus importante (26,1%). Elle est suivie dans l'ordre par les provinces de la Tandjilé (9,5%), du Moyen-Chari (9,3%), du Logone Oriental (7,9%), du Logone Occidental (7,1%) et du Hadjer Lamis (6,8%).

Tableau 13.18 : Répartition des entreprises utilisant la main d'œuvre salariée par milieu de résidence et province selon la tranche d'âges et sexe de l'employé (%)

	Moins de 15 ans			15 ans et plus			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Milieu de résidence									
Urbain	53,9	58,6	54,9	50,5	54,7	50,8	50,9	55,9	51,4

	Moins de 15 ans			15 ans et plus			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Rural	46,1	41,4	45,1	49,5	45,3	49,2	49,1	44,1	48,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Province de résidence									
Batha	3,6	0,0	2,9	2,0	5,6	2,3	2,2	3,9	2,4
Borkou	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1
Chari-Baguirmi	3,1	0,0	2,4	5,5	0,0	5,0	5,2	0,0	4,7
Guéra	5,3	0,0	4,2	3,1	0,0	2,8	3,4	0,0	3,0
Hadjer-Lamis	0,0	24,8	5,3	7,2	4,8	7,0	6,3	11,0	6,8
Kanem	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,4	0,4	0,0	0,4
Lac	0,8	0,0	0,6	3,5	0,0	3,3	3,2	0,0	2,9
Logone Occidental	4,9	16,6	7,4	7,0	8,4	7,1	6,7	10,9	7,1
Logone Oriental	7,0	5,7	6,8	7,9	9,9	8,1	7,8	8,6	7,9
Mandoul	0,0	1,3	0,2	3,4	11,2	4,0	3,0	8,2	3,5
Mayo-Kebbi Est	1,3	2,3	1,5	2,7	3,6	2,8	2,5	3,2	2,6
Mayo-Kebbi Ouest	0,0	0,0	0,0	1,1	7,0	1,6	0,9	4,9	1,3
Moyen-Chari	31,5	11,4	27,2	6,3	4,2	6,2	9,6	6,5	9,3
Ouaddaï	7,5	0,0	5,9	6,1	3,8	5,9	6,3	2,6	5,9
Salamat	0,5	0,0	0,4	1,9	0,0	1,8	1,7	0,0	1,6
Tandjilé	0,0	0,0	0,0	11,8	4,0	11,1	10,2	2,7	9,5
Wadi Fira	5,1	0,9	4,2	3,2	0,8	3,0	3,4	0,8	3,1
Ville de N'Djaména	27,1	32,7	28,3	25,0	34,8	25,8	25,2	34,1	26,1
Barh-El-Gazal	1,8	0,0	1,4	1,4	0,5	1,3	1,5	0,3	1,3
Ennedi Est/Ouest	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1
Sila	0,5	4,3	1,3	0,2	1,4	0,3	0,3	2,3	0,4

	Moins de 15 ans			15 ans et plus			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

CHAPITRE 14 : FILETS DE SECURITE, CHOCS ET STRATEGIES DE SURVIE

La protection sociale est un ensemble d'initiatives, des politiques et programmes conçus pour tenir les personnes à l'abri des chocs pouvant conduire les personnes vulnérables dans des situations de pauvreté ou de malnutrition dont il sera très difficile de sortir par la suite. Elle joue un rôle essentiel pour la lutte contre la pauvreté et les inégalités et permet de promouvoir la croissance inclusive. Les filets de sécurité sont généralement élaborés pour apporter aux personnes les plus vulnérables une assistance stable sous forme de nourriture, de biens, d'argent ou de bons d'achat.

L'objectif de ce chapitre est de mettre en lumière les filets de sécurité, les chocs et stratégies de survie des ménages au Tchad. Spécifiquement, il s'agit d'identifier les membres du ménage qui ont bénéficié de différents programmes de protection sociale au cours des 12 derniers mois ; de voir les problèmes graves (chocs) survenus dans le ménage au cours des 3 dernières années et ; d'analyser les conséquences de ces problèmes sur le bien-être du ménage et les stratégies adoptées pour y faire face.

Le chapitre est structuré en deux parties : la première se penche sur les filets de sécurité et la seconde se focalise sur les chocs et stratégies de survie.

14.1 filets de sécurité

Les filets de sécurité sont constitués de programmes de transferts non contributifs, ciblant spécifiquement les pauvres et les personnes vulnérables. Ces interventions comprennent : les transferts monétaires, les transferts en nature, la création d'emplois temporaires à travers la conduite de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) et les exonérations de droits, telles que la gratuité des services de santé ou d'éducation.

Ces programmes ont pour objectifs spécifiques de :

- Fournir une aide aux ménages vivant dans la pauvreté chronique afin qu'ils puissent satisfaire leurs besoins de consommation de base, de renforcer leur capacité de riposte face aux chocs et, à long terme, renforcer leur résilience ;
- Faciliter l'accès des ménages les plus pauvres aux services sociaux essentiels ;
- Apporter aux groupes vulnérables un soutien temporaire en cas de crise ou de choc.

Les filets de sécurité sont généralement ciblés — contrairement aux services universels de santé ou d'éducation par exemple — et axés principalement sur la demande, notamment à travers le soutien direct aux ménages. Les principaux types de filets de sécurité appréhendés lors de la présente enquête sont : don de céréales (mil, sorgho, maïs, etc.), don de farines de céréales (semoule), don de nourriture pour les élèves à l'école, nourriture contre travail, supplément alimentaire pour les enfants malnutris, travaux publics à haute intensité de main d'œuvre (HIMO), transferts en cash du Gouvernement, programme de prise en charge des femmes enceintes, soins gratuits pour les enfants de moins de 5 ans et don de moustiquaires imprégnées d'insecticides.

14.1.1 Accessibilité des ménages aux programmes de protection sociale

De manière globale, près d'un ménage sur trois a bénéficié d'un programme de protection sociale (30,5%). La proportion des ménages bénéficiaires est de 20,5% en milieu urbain et de 33,5% en milieu rural. Par type de programme, elle varie de 0,0% (seulement 944 ménages bénéficiaires sur l'ensemble) pour le programme don de nourriture pour les élèves à l'école à 22,5% pour le programme de distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide.

Les ménages ont principalement bénéficié du programme don de moustiquaires imprégnées d'insecticide (22,5%), celui de don de céréales de mil, de sorgho, de maïs ou de blé (4,5%) et du programme de soins gratuits pour les enfants de moins de 5 ans (3,6%).

Tableau 14.01a : Proportion des ménages bénéficiaires d'un programme de filets de sécurité par type selon le milieu de résidence

Programme de protection sociale	Milieu résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Don de céréales (mil, sorgho, maïs, blé etc.)	2,0	5,2	4,5
Don de farines de céréales (semoule)	0,5	0,7	0,7
Don de nourriture pour les élèves à l'école	0,0	0,0	0,0
Nourriture contre travail	0,7	0,8	0,8
Supplément alimentaire pour les enfants malnutris	0,7	0,8	0,8
Travaux publics à haute intensité de main d'œuvre (HIMO ou cash for work)	0,2	0,2	0,2
Transferts en cash du Gouvernement/ONG	0,2	0,6	0,5
Programme de prise en charge des femmes enceintes	1,1	0,8	0,9
Soins gratuits pour les enfants de moins de 5 ans	3,5	3,6	3,6
Don de moustiquaires imprégnées d'insecticide	14,5	24,9	22,5
Ensemble	20,5	33,5	30,5

Les programmes de protection sociale en cours au Tchad sont beaucoup plus orientés vers le monde rural. Quel que soit le programme de protection sociale, les ménages ruraux sont les plus nombreux à en bénéficier. Cette tendance est relativement maintenue pour tous les instruments. L'analyse selon le programme de protection (tableau 14.01b) montre que par exemple pour la distribution de céréales, 89,4% des ménages bénéficiaires vivent en milieu rural.

Globalement, en milieu urbain, la proportion la plus faible se situe à 9,0% pour le programme transferts en cash du Gouvernement/ONG et la plus élevée est enregistrée pour le programme de prise en charge des femmes enceintes (28,5%), alors qu'en milieu rural, elle varie de 71,5%

(programme de prise en charge des femmes enceintes) à 91,0% (transferts en cash du Gouvernement/ONG).

Tableau 14.01b : Répartition des ménages ayant bénéficié d'un programme de protection sociale par type selon le milieu de résidence (%)

Programme de protection sociale	Milieu résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Don de céréales (mil, sorgho, maïs, blé etc.)	10,6	89,4	100
Don de farines de céréales (semoule)	18,6	81,4	100
Don de nourriture pour les élèves à l'école	20,8	79,2	100
Nourriture contre travail	20,0	80,0	100
Supplément alimentaire pour les enfants malnutris	21,0	79,0	100
Travaux publics à haute intensité de main d'œuvre (HIMO ou cash for work)	22,9	77,1	100
Transferts en cash du Gouvernement/ONG	9,0	91,0	100
Programme de prise en charge des femmes enceintes	28,5	71,5	100
Soins gratuits pour les enfants de moins de 5 ans	22,7	77,3	100
Don de moustiquaires imprégnées d'insecticide	15,1	84,9	100

Le tableau 14.02 révèle que les instruments de protection sociale sous forme d'aides et filets sociaux de sécurité mis en œuvre au Tchad sont de fréquence irrégulière

La majorité de ménages n'a reçu qu'une seule aide pour trois programmes au cours des 12 derniers mois. Il s'agit de don de moustiquaires imprégnées d'insecte (88,0%), don de nourriture pour les élèves à l'école (87,3%) et don de semoule (64,2%).

Trois programmes présentent des exceptions : nourriture contre travail dont 49,4% de ménages ont reçu plus de 4 interventions contre 16,3% qui n'ont reçu qu'une seule intervention ; supplément alimentaire pour les enfants malnutris (39,8% pour plus de 4 interventions contre 22,0% pour une seule intervention) ; et travaux publics à haute intensité de mains d'œuvres (41,4% pour plus de 4 interventions contre 22,4% pour une seule intervention).

Tableau 14.02: Répartition des ménages bénéficiaires par type de programme selon le nombre d'aides reçues (%)

Programme	Nombre d'aides reçues	
-----------	-----------------------	--

	Une fois	Deux fois	Trois fois	Quatre fois	Plus de 4 fois	Ensemble
Don de céréales (mil, sorgho, maïs, blé etc.)	48,7	21,2	15,7	7,6	6,8	100
Don de farines de céréales (semoule)	64,2	15,7	9,6	6,2	4,4	100
Don de nourriture pour les élèves à l'école	87,3	12,7	0,0	0,0	0,0	100
Nourriture contre travail	16,3	13,4	18,0	3,0	49,4	100
Supplément alimentaire pour les enfants malnutris	22,0	23,0	8,1	7,2	39,8	100
Travaux publics à haute intensité de main d'œuvre (HIMO ou cash for work)	22,4	11,8	9,9	14,5	41,4	100
Transferts en cash du Gouvernement/ONG	42,0	26,8	16,6	1,7	13,0	100
Programme de prise en charge des femmes enceintes	39,6	16,5	13,6	8,9	21,4	100
Soins gratuits pour les enfants de moins de 5 ans	36,4	14,5	34,5	9,8	4,8	100
Don de moustiquaires imprégnées d'insecticide	88,0	9,7	1,2	0,3	0,8	100

14.1.2 Typologie des filets sociaux et couverture géographique

Selon le tableau 14.03, l'essentiel des programmes de protection sociale est basé sur les transferts en nature composé des dons de céréales, nourriture, supplément alimentaire, moustiquaires, etc. (96,5%). Les transferts en espèces (ou cash ou cash for work) ne représentent que 2,2%. Au niveau national, la distribution des moustiquaires imprégnées d'insecticides est l'intervention la plus répandue (65,3%), suivie des interventions axées sur l'alimentation (semoule, supplément alimentaire, nourriture contre travail, etc.), 19,6%. On remarque que parmi les 19,6% des ménages bénéficiant des interventions axées sur l'alimentation, les bénéficiaires de don de céréale représentent 13,0%.

Par ailleurs, les ménages des provinces du Borkou/Tibesti (83,4%), de l'Ennedi Est/Ennedi Ouest (77,0%), du Wadi Fira (65,0%) et du Batha (60,7%) sont les plus grands bénéficiaires de dons de céréales.

Les proportions des ménages bénéficiant de dons de nourriture pour les élèves à l'école (cantines scolaires) sont plus élevées dans les provinces du Barh-El-Gazal (1,3%) et du Kanem (1,2%) comparativement aux autres provinces.

Les programmes de prise en charge de femmes enceintes ne représentent que 2,5% de l'ensemble des interventions (ménages bénéficiaires) en matière de protection sociale du pays. Les bénéficiaires de cette intervention représentent respectivement 11,9% de l'ensemble des

bénéficiaires pour la ville de N'Djamena, 6,2% pour la province du Mandoul et 6,1% pour le Salamat.

Le programme soins des enfants de moins de 5 ans touche 10,4% de l'ensemble des ménages bénéficiaires des filets de sécurité du pays. Les bénéficiaires de ce programme sont relativement plus nombreux dans les provinces du Mandoul (29,8%), du Ouaddaï (29,1%), du Kanem (28,0%) et de la ville de N'Djaména (20,8%).

Il convient de souligner que l'enquête n'a pas collecté les données sur l'assistance sociale aux ménages victimes de chocs (inondations, incendies, épizooties, etc.) qui est aussi un des instruments importants de protection sociale.

Tableau 14.03: Répartition des ménages ayant bénéficié d'au moins un programme de filets de sécurité au cours des 12 derniers mois par province de résidence selon le type de programme (%)

Province de résidence	Programme de filets de sécurité											Ensemble	
	Don de céréales (mil, sorgho, maïs, blé)	Don de farines de céréales (semoule)	Don de nourriture pour les élèves à	Nourriture contre travail	Supplément alimentaire pour les enfants malnutris	Travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre (Cash)	Transferts en cash du Gouvernement/ONG etc.	Programme de prise en charge des femmes enceintes	Soins pour les enfants de moins	Don de moustiquaires imprégnées d'insecticide	Proportion (%)	Effectif	
Batha	60,7	12,6	0,0	2,0	8,1	0,0	0,0	2,0	5,7	8,7	100	33 585	
Borkou/Tibesti	83,4	16,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100	1 513	
Chari-Baguirmi	1,4	0,0	0,0	4,4	0,7	2,3	0,0	2,7	3,3	85,1	100	62 496	
Guéra	23,0	3,9	0,0	0,0	1,5	0,0	8,1	0,0	1,0	62,4	100	31 481	
Hadjer-Lamis	6,3	2,7	0,0	0,0	3,2	0,0	0,0	0,0	10,3	77,5	100	39 115	
Kanem	32,6	12,3	1,2	0,8	11,8	0,0	1,6	1,5	28,0	10,3	100	29 495	
Lac	23,9	1,5	0,0	0,0	3,4	0,0	0,2	0,1	1,4	69,5	100	76 204	
Logone Occidental	0,0	0,0	0,0	1,6	0,0	0,0	0,0	0,7	5,6	92,1	100	70 298	
Logone Oriental	1,6	0,0	0,0	0,3	0,0	0,0	0,0	3,7	19,3	75,0	100	73 025	
Mandoul	0,0	0,0	0,0	3,0	0,0	2,2	0,0	6,2	29,8	58,8	100	32 955	
Mayo-Kebbi Est	9,3	0,2	0,0	0,0	0,6	0,7	0,0	3,8	14,0	71,4	100	96 508	
Mayo-Kebbi Ouest	0,2	0,0	0,0	3,5	1,9	0,0	0,0	3,9	17,9	72,7	100	91 728	
Moyen-Chari	5,7	0,0	0,0	15,3	0,9	0,0	2,0	2,5	6,7	66,9	100	64 663	

Ouaddaï	3,7	0,0	0,0	0,0	28,1	0,0	16,1	0,0	29,1	23,1	100	10 936
Salamat	4,1	0,0	0,0	7,8	1,2	0,0	0,0	6,1	0,8	80,0	100	26 877
Tandjilé	8,8	0,0	0,0	0,4	0,0	3,7	0,0	0,4	10,4	76,5	100	70 334
Wadi Fira	65,0	8,6	0,0	0,0	8,9	0,0	0,0	4,0	8,4	5,1	100	36 705
Ville de N'Djaména	11,6	2,2	0,3	3,9	2,5	3,7	0,0	11,9	20,8	43,1	100	36 275
Barh-El-Gazal	50,9	9,4	1,3	0,0	1,4	0,0	23,4	1,1	7,9	4,6	100	36 937
Ennedi Est/Ennedi Ouest	77,0	8,2	0,0	0,0	2,4	0,0	0,0	1,5	0,0	10,9	100	2 903
Sila	0,8	0,8	0,0	0,0	0,2	0,5	0,0	0,7	1,6	95,4	100	85 460
Total	13,0	2,0	0,1	2,3	2,2	0,7	1,5	2,5	10,4	65,3	100	1 009 491

S'agissant de l'accessibilité des populations à au moins un programme de filets sociaux de sécurité selon le niveau de vie, les pauvres (32,2%) sont relativement plus nombreux que les non pauvres (29,6%) comme le montre le tableau 14.04.

Par programme, on constate par exemple que 5,1% de pauvres ont accès au don de céréales contre 4,2% de non pauvres. Toutefois, on constate que les non pauvres sont relativement plus nombreux à accéder au cash du Gouvernement et des ONG que les pauvres (0,6% contre 0,4%). Cela dénoterait une faiblesse dans la mise en œuvre de certaines opérations de ciblage.

Tableau 14.04 : Répartition des ménages bénéficiant d'au moins un programme de filets de sécurité selon le niveau de vie (%)

Programme de protection	Niveau de vie		Ensemble
	Non pauvre	Pauvre	
Don de céréales (mil, sorgho, maïs, blé etc.)	4,2	5,1	4,5
Don de farines de céréales (semoule)	0,4	1,2	0,7
Don de nourriture pour les élèves à l'école	0,0	0,1	0,0
Nourriture contre travail	0,7	1,0	0,8
Supplément alimentaire pour les enfants malnutris	0,7	0,8	0,8
Travaux publics à haute intensité de main d'œuvre (HIMO ou cash for work)	0,3	0,1	0,2
Transferts en cash du Gouvernement/ONG	0,6	0,4	0,5
Programme de prise en charge des femmes enceintes	0,9	0,8	0,9
Soins gratuits pour les enfants de moins de 5 ans	3,0	4,7	3,6
Don de moustiquaires imprégnées d'insecticide	22,0	23,4	22,5
Ensemble	29,6	32,2	30,5

La répartition des ménages bénéficiant d'au moins un programme de filets de sécurité par type selon le quintile de bien-être économique (tableau 14.05) donne une distribution sensiblement homogène dans les différents quintiles de bien-être des ménages. En effet, environ un ménage sur trois a bénéficié d'au moins un programme de protection sociale dans les quatre premiers quintiles. Cette proportion est de 25,6% au niveau des ménages les plus riches.

L'analyse suivant le type de programme révèle que le don de céréales profite plus aux quintiles moyens pauvres (5,5%) et médians (5,2%).

On constate que les ménages les plus vulnérables à savoir les plus pauvres, ont plus bénéficié des trois programmes : don de moustiquaires imprégnées d'insecticides (24,7%), soins gratuits pour les enfants de moins de 5 ans (5,2%) et don de céréales (4,7%).

Tableau 14. 05 : Répartition des ménages ayant bénéficié d'au moins un programme de filets de sécurité par type selon le quintile de bien-être (%)

Programme de protection sociale	Quintile de bien être					Ensemble
	Plus pauvre	Moy en pauvre	Médian	Moy en riche	Plus riche	
Don de céréales (mil, sorgho, maïs, blé etc.)	4,7	5,5	5,2	4,2	2,9	4,5
Don de farines de céréales (semoule)	0,9	1,5	0,3	0,4	0,4	0,7
Don de nourriture pour les élèves à l'école	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nourriture contre travail	1,3	0,5	0,5	0,8	0,8	0,8
Supplément alimentaire pour les enfants malnutris	0,8	0,6	1,4	0,8	0,2	0,8
Travaux publics à haute intensité de main d'œuvre (HIMO ou cash for work)	0,1	0,1	0,4	0,4	0,2	0,2
Transferts en cash du Gouvernement/ONG	0,3	0,5	0,3	0,8	0,6	0,5
Programme de prise en charge des femmes enceintes	0,6	0,9	0,7	1,0	1,2	0,9
Soins gratuits pour les enfants de moins de 5 ans	5,2	3,9	3,1	3,7	2,1	3,6
Don de moustiquaires imprégnées d'insecticide	24,7	23,1	22,8	21,3	20,4	22,5
Ensemble	32,9	32,2	30,9	30,5	25,9	30,5

Les résultats de l'enquête (tableau 14.06) révèlent que, plus de la moitié des ménages a accès à au moins un programme de protection sociale dans trois provinces du pays : Sila (79,1%), Lac (60,5) et Mayo-Kebbi Ouest (53,2%). A contrario, moins d'un ménage sur dix a accès à au moins un programme de protection sociale dans les provinces du Borkou/Tibesti (4,2%), du Ouaddaï (5,6%) et de l'Ennedi Est/ Ennedi Ouest (5,7%).

Tableau 14.06 : Répartition des ménages par province de résidence selon l'accessibilité aux programmes de protection sociale

Province de résidence	N'a accès à aucun programme	A accès à au moins un programme	Total
Batha	77,0	23,0	100
Borkou	95,8	4,2	100

Chari-Baguirmi	61,1	38,9	100
Guéra	74,9	25,1	100
Hadjer-Lamis	73,8	26,2	100
Kanem	76,7	23,3	100
Lac	39,5	60,5	100
Logone Occidental	69,7	30,3	100
Logone Oriental	70,3	29,8	100
Mandoul	83,5	16,5	100
Mayo-Kebbi Est	59,6	40,4	100
Mayo-Kebbi Ouest	46,8	53,2	100
Moyen-Chari	64,9	35,1	100
Ouadaï	94,5	5,6	100
Salamat	66,4	33,6	100
Tandjilé	63,7	36,3	100
Wadi Fira	76,3	23,7	100
Ville de N'djamena	87,7	12,3	100
Barh-El-Gazal	53,4	46,6	100
Ennedi Ouest	94,3	5,7	100
Sila	21,0	79,1	100
Total	69,5	30,5	100

14.2 Chocs et stratégies de survie

A l'instar d'autres pays sahéliens, le Tchad est exposé aux chocs naturels et humains dont les plus importants sont la sécheresse, la famine, l'inondation et les conflits armés et intercommunautaires.

Cette section traite des problèmes graves (chocs) survenus dans le ménage au cours des trois dernières années, des conséquences de ces chocs sur le bien-être du ménage et des stratégies adoptées pour y faire face.

14. 2.1. Chocs subis par le ménage

Les ménages peuvent être affectés par plusieurs types des chocs relativement mineurs, modérés ou sévères. On distingue traditionnellement deux (2) sortes de chocs :

- Les chocs idiosyncratiques (exemple : mort de bétail, perte d'emploi, maladie, décès d'un membre de la famille) ;
- Les chocs covariants eux-mêmes repartis en deux : chocs climatiques (exemple : sécheresse, inondation et autres catastrophes naturelles) et chocs liés à des conflits (exemple : insécurité, guerre, meurtres et troubles publics).

Les résultats de l'enquête montrent que la quasi-totalité des ménages ont été affectés par au moins un choc au cours des trois dernières années et ces chocs sont classés selon leur importance à trois niveaux.

Le tableau 14.07 révèle que les chocs les plus sévères subis par les ménages au cours des trois dernières années sont dans un ordre décroissant : la maladie grave ou accident d'un membre du ménage (33,1%), le décès d'un membre du ménage (16,7%), la sécheresse/pluies irrégulières (12,7%), les prix élevés des produits alimentaires (6,6%), le vol d'argent, des biens, des récoltes ou de bétail (4,7%) et les inondations (4,6%). Très peu de ménages ont été affectés sévèrement par la fin de transferts réguliers provenant d'autres ménages (0,3%) et le conflit armé/violences/ insécurité (0,4%).

La sécheresse/pluies irrégulières (13,3%) est considérée par les ménages comme le premier choc sévère suivie des prix élevés des produits alimentaires (11,8%), de la maladie grave ou accident d'un membre du ménage (11,0%), du décès d'un membre de ménage (10,8%), du vol d'argent, de biens, de récolte ou de bétail (7,8%), du conflit agriculteur/éleveur (7,4%) et des inondations (6,4%).

En ce qui concerne les chocs considérés comme les moins sévères, on a enregistré par ordre décroissant les prix élevés des produits alimentaires (18,0%), le conflit agriculteur/éleveur (10,9%), la sécheresse/pluies irrégulières (10,7%), le vol d'argent, de biens, de récolte ou de bétail (9,4%), la maladie grave ou accident d'un membre du ménage (7,8%), le taux élevé des maladies des cultures (6,7%) et le taux élevé des maladies des animaux (6,0%).

De manière globale, la plupart des ménages considèrent la maladie grave ou accident d'un membre du ménage comme le choc le plus sévère, la sécheresse/pluie irrégulière comme le choc sévère et le prix élevé de produits alimentaires comme le problème le moins sévère rencontré au cours des trois dernières années.

Tableau 14.07: Répartition des ménages par type de choc subi selon l'ordre d'importance au cours des 3 dernières années (%)

Choc	1 ^{er} problème (plus sévère)	2 ^{ème} problème (sévère)	3 ^{ème} problème (moins sévère)
Maladie grave ou accident d'un membre du ménage	33,1	11,0	7,8

Choc	1 ^{er} problème (plus sévère)	2 ^{ème} problème (sévère)	3 ^{ème} problème (moins sévère)
Décès d'un membre du ménage	16,7	10,8	3,0
Divorce, séparation	2,6	2,7	1,5
Sécheresse/Pluies irrégulières	12,7	13,3	10,7
Inondations	4,6	6,4	5,4
Incendies	2,1	2,0	1,9
Taux élevé de maladies des cultures	3,3	5,9	6,7
Taux élevé de maladies des animaux	2,2	6,0	6,0
Baisse importante des prix des produits agricoles	0,6	1,9	1,8
Prix élevés des intrants agricoles	0,8	2,1	3,3
Prix élevés des produits alimentaires	6,6	11,8	18,0
Fin de transferts réguliers provenant d'autres ménages	0,3	0,4	0,7
Perte importante du revenu non agricole du ménage (autre que du fait d'un accident ou d'une maladie)	0,6	1,1	1,0
Faillite d'une entreprise non agricole du ménage	1,0	1,5	1,5
Perte importante de revenus salariaux (autre que du fait d'un accident ou de maladie)	0,5	0,5	0,3
Perte d'emploi salarié d'un membre	0,9	0,7	0,9
Vol d'argent, de biens, de récolte ou de bétail	4,7	7,8	9,4
Conflit Agriculteur/Éleveur	2,8	7,4	10,9
Conflit armé/Violence/Insécurité	0,4	0,7	0,7
Attaques acridiennes ou autres ravageurs de récoltes	1,7	3,5	5,1
Autres	1,9	2,4	3,2
Total	100	100	100

L'analyse de la répartition des ménages par choc le plus sévère selon le sexe du chef de ménage (CM) montre que, quel que soit le sexe, les trois chocs les plus importants subis sont : la maladie grave ou l'accident d'un membre du ménage (33,2% pour CM masculin et 32,8% pour CM féminin), le décès d'un membre du ménage (14,9% pour CM masculin et 22,3% pour CM

féminin) et la sécheresse/pluies irrégulières (12,9% pour CM masculin et 12,0% pour CM féminin).

Tableau 14.08: Répartition des ménages par principal choc le plus sévère subi au cours des 3 dernières années selon le sexe du chef de ménage (%)

Principal choc le plus sévère	Sexe du chef de ménage		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Maladie grave ou accident d'un membre du ménage	33,2	32,8	33,1
Décès d'un membre du ménage	14,9	22,3	16,7
Divorce, séparation	1,3	6,9	2,6
Sécheresse/Pluies irrégulières	12,9	12,0	12,7
Inondations	4,8	3,9	4,6
Incendies	2,5	1,0	2,1
Taux élevé de maladies des cultures	3,7	2,0	3,3
Taux élevé de maladies des animaux	2,3	1,8	2,2
Baisse importante des prix des produits agricoles	0,7	0,2	0,6
Prix élevés des intrants agricoles	0,9	0,5	0,8
Prix élevés des produits alimentaires	7,1	5,0	6,6
Fin de transferts réguliers provenant d'autres ménages	0,2	0,6	0,3
Perte importante du revenu non agricole du ménage (autre que du fait d'un accident ou d'une maladie)	0,7	0,4	0,6
Faillite d'une entreprise non agricole du ménage	0,9	1,1	1,0
Perte importante de revenus salariaux (autre que du fait d'un accident ou de maladie)	0,5	0,4	0,5
Perte d'emploi salarié d'un membre	1,1	0,3	0,9
Vol d'argent, de biens, de récolte ou de bétail	4,9	4,0	4,7
Conflit Agriculteur/Éleveur	3,0	2,2	2,8
Conflit armé/Violence/Insécurité	0,5	0,0	0,4
Attaques acridiennes ou autres ravageurs de récoltes	1,8	1,4	1,7

Autres	2,2	1,0	1,9
Total	100	100	100

L'analyse selon le niveau de vie montre que chez les ménages non pauvres, les trois premiers chocs sont respectivement la maladie grave ou l'accident d'un membre du ménage (33,6%), le décès d'un membre du ménage (18,1%) et la sécheresse /pluies irrégulières (10,0%) alors que chez les ménages pauvres, ce sont respectivement la maladie grave ou l'accident d'un membre du ménage (32,2%), la sécheresse /pluies irrégulières (17,7%) et le décès d'un membre du ménage (14,1%).

Tableau 14.09 Répartition des ménages par type de choc le plus sévère subi au cours des 3 dernières années selon le niveau de vie (%)

Choc le plus sévère	Non pauvre	Pauvre	Total
Maladie grave ou accident d'un membre du ménage	33,6	32,2	33,1
Décès d'un membre du ménage	18,1	14,1	16,7
Divorce, séparation	2,8	2,4	2,6
Sécheresse/Pluies irrégulières	10,0	17,7	12,7
Inondations	4,4	4,9	4,6
Incendies	2,4	1,6	2,1
Taux élevé de maladies des cultures	2,9	4,0	3,3
Taux élevé de maladies des animaux	2,2	2,2	2,2
Baisse importante des prix des produits agricoles	0,6	0,5	0,6
Prix élevés des intrants agricoles	0,7	1,0	0,8
Prix élevés des produits alimentaires	7,1	5,7	6,6
Fin de transferts réguliers provenant d'autres ménages	0,3	0,3	0,3
Perte importante du revenu non agricole du ménage (autre que du fait d'un accident ou d'une maladie)	0,5	0,8	0,6
Faillite d'une entreprise non agricole du ménage	1,2	0,5	1,0
Perte importante de revenus salariaux (autre que du fait d'un accident ou de maladie)	0,6	0,2	0,5
Perte d'emploi salarié d'un membre	1,2	0,4	0,9
Vol d'argent, de biens, de récolte ou de bétail	5,3	3,4	4,7

Conflit Agriculteur/Éleveur	2,0	4,3	2,8
Conflit armé/Violence/Insécurité	0,5	0,1	0,4
Attaques acridiennes ou autres ravageurs de récoltes	1,4	2,3	1,7
Autres	2,1	1,5	1,9
Total	100	100	100

Les niveaux d'exposition aux chocs des populations tchadiennes varient selon le milieu de résidence. Les résultats révèlent que des phénomènes aussi bien naturels que socio-économiques sont les principales causes des difficultés qu'éprouvent les ménages tchadiens.

L'analyse selon le milieu de résidence montre que tant en milieu urbain qu'en milieu rural, la maladie grave ou l'accident d'un membre du ménage est cité par les ménages comme premier choc le plus sévère (respectivement 33,2% et 33,1%). Il en est de même pour le décès d'un membre du ménage qui est cité comme le deuxième choc le plus sévère subi par les ménages (19,8% pour les urbains et 15,8% pour les ruraux). Cependant, par rapport au troisième principal choc le plus sévère, c'est le prix élevé des produits alimentaires qui est cité par les ménages urbains (10,4%) alors que ceux vivant dans le milieu rural sont affectés par la sécheresse/pluies irrégulières (14,7%).

Tableau 14.10 : Répartition des ménages par type de choc le plus sévère subi au cours des 3 dernières années selon le milieu de résidence (%)

Choc le plus sévère	Urbain	Rural	Total
Maladie grave ou accident d'un membre du ménage	33,2	33,1	33,1
Décès d'un membre du ménage	19,8	15,8	16,7
Divorce, séparation	3,5	2,4	2,6
Sécheresse/Pluies irrégulières	5,6	14,7	12,7
Inondations	4,2	4,7	4,6
Incendies	2,1	2,1	2,1
Taux élevé de maladies des cultures	1,3	3,9	3,3
Taux élevé de maladies des animaux	0,8	2,6	2,2
Baisse importante des prix des produits agricoles	0,2	0,7	0,6
Prix élevés des intrants agricoles	0,3	1,0	0,8
Prix élevés des produits alimentaires	10,4	5,5	6,6
Fin de transferts réguliers provenant d'autres ménages	0,4	0,3	0,3

Perte importante du revenu non agricole du ménage (autre que du fait d'un accident ou d'une maladie)	1,1	0,5	0,6
Faillite d'une entreprise non agricole du ménage	2,1	0,6	1,0
Perte importante de revenus salariaux (autre que du fait d'un accident ou de maladie)	1,9	0,0	0,5
Perte d'emploi salarié d'un membre	2,6	0,4	0,9
Vol d'argent, de biens, de récolte ou de bétail	7,1	4,0	4,7
Conflit Agriculteur/Éleveur	1,2	3,3	2,8
Conflit armé/Violence/Insécurité	0,1	0,5	0,4
Attaques acridiennes ou autres ravageurs de récoltes	0,5	2,1	1,7
Autres	1,8	1,9	1,9
Total	100	100	100

14. 2.2. Conséquences des chocs subis par le ménage

Les chocs décrits précédemment ont eu des conséquences sur la vie des ménages affectés. Il s'agit dans cette section d'évaluer, notamment leur incidence sur le revenu, les avoirs (épargne, bijoux, etc.), la production agricole, les stocks et les achats de produits alimentaires.

Lors de la collecte de données de cette enquête, il a été demandé aux ménages de citer les conséquences du principal choc subi au cours des 3 dernières années. Les résultats ont permis de mettre en exergue la prééminence de certaines conséquences qui ont impacté négativement les conditions de vie des ménages, les exposant davantage à la vulnérabilité.

Globalement, on constate que les principaux chocs les plus sévères subis par les ménages ont entraîné une diminution de revenus, des avoirs, de la production agricole, du stock des produits alimentaires des ménages et dans une certaine mesure des achats des produits alimentaires.

Tableau 14.11 : Répartition des ménages par type de choc le plus sévère subi au cours des 3 dernières années selon la conséquence (%)

Chocs	Revenu				Avoir				Production agricole				Stock de produit alimentaire				Achats des produits alimentaires				Ensemble
	Augmenté	Diminué	Inchangé	Total	Augmenté	Diminué	Inchangé	Total	Augmenté	Diminué	Inchangé	Total	Augmenté	Diminué	Inchangé	Total	Augmenté	Diminué	Inchangé	Total	
Maladie grave ou accident d'un membre du ménage	1,4	95,5	3,1	10,0	1,9	87,6	10,5	10,0	0,8	89,7	9,5	10,0	0,7	91,4	7,9	10,0	11,84	78,8	9,28	10,0	33,1
Décès d'un membre du ménage	2,4	89,7	8,0	10,0	5,5	80,2	14,3	10,0	0,9	84,9	14,2	10,0	1,8	88,7	9,4	10,0	14,29	72,6	4	13,07	16,7
Divorce, séparation	5,7	77,5	16,8	10,0	2,4	75,9	21,7	10,0	5,5	75,3	19,2	10,0	6,7	76,2	17,1	10,0	4,71	81,8	9	13,4	2,6
Sécheresse/Pluies irrégulières	2,4	95,7	1,9	10,0	5,4	84,0	10,7	10,0	0,6	98,5	0,9	10,0	1,1	96,9	2,0	10,0	24,9	70,3	4	4,75	12,7
Inondations	1,3	89,8	8,9	10,0	1,5	84,9	13,7	10,0	2,4	87,0	10,7	10,0	2,2	88,5	9,3	10,0	13,02	74,1	8	12,8	4,6
Incendies	0,4	89,1	10,5	10,0	6,6	85,7	7,8	10,0	0,0	78,7	21,4	10,0	0,0	95,0	5,0	10,0	25,14	69,0	6	5,8	2,1
Taux élevé de maladies des cultures	0,5	97,9	1,6	10,0	1,6	94,5	3,9	10,0	1,9	97,4	0,8	10,0	4,1	93,1	2,8	10,0	20,65	73,9	7	5,38	3,3
Taux élevé de maladies des animaux	3,6	92,8	3,6	10,0	5,6	79,3	15,1	10,0	5,5	82,8	11,7	10,0	2,6	87,8	9,6	10,0	13,71	64,3	9	21,9	2,2
Baisse importante des prix des produits agricoles	3,3	95,4	1,3	10,0	4,9	86,7	8,4	10,0	10,8	69,2	20,0	10,0	16,6	67,8	15,6	10,0	28,21	63,1	6	8,64	0,6
Prix élevés des intrants agricoles	4,1	92,3	3,7	10,0	7,2	90,1	2,7	10,0	10,9	82,3	6,8	10,0	9,9	86,8	3,3	10,0	12,14	66,0	5	21,8	0,8
Prix élevés des produits alimentaires	7,2	83,7	9,2	10,0	7,9	76,1	15,9	10,0	7,5	78,3	14,2	10,0	3,7	85,0	11,4	10,0	15,5	76,0	2	8,48	6,6

Fin de transferts réguliers provenant d'autres ménages	6,0	94,0	0,0	10 0	0,0	87,7	12,4	10 0	0,0	79,3	20,7	10 0	0,0	99,0	1,0	10 0	0	98,9 7	1,03	10 0	0,3
Perte importante du revenu non agricole du ménage (autre que du fait d'un accident ou d'une maladie)	1,6	98,4	0,0	10 0	0,0	74,7	25,3	10 0	0,0	82,8	17,2	10 0	1,6	95,5	3,0	10 0	2,39	89,5 2	8,09	10 0	0,6
Faillite d'une entreprise non agricole du ménage	1,0	97,5	1,5	10 0	3,4	88,6	8,0	10 0	2,2	85,4	12,4	10 0	0,0	93,4	6,6	10 0	3,92	90,8	5,27	10 0	1,0
Perte importante de revenus salariaux (autre que du fait d'un accident ou de maladie)	1,0	97,9	1,0	10 0	1,1	97,2	1,6	10 0	1,7	82,5	15,8	10 0	1,0	94,7	4,3	10 0	5,23	94,7 7	0	10 0	0,5
Perte d'emploi salarié d'un membre	0,4	96,8	2,8	10 0	0,9	90,1	9,1	10 0	6,1	91,2	2,8	10 0	0,4	97,7	1,9	10 0	0,82	88,2 1	10,97	10 0	0,9
Vol d'argent, de biens, de récolte ou de bétail	1,0	87,8	11,2	10 0	2,8	84,7	12,5	10 0	1,3	81,0	17,7	10 0	0,5	79,8	19,7	10 0	8,57	75,0 4	16,38	10 0	4,7
Conflit Agriculteur/Éleveur	1,6	96,9	1,5	10 0	0,0	90,0	10,0	10 0	0,7	96,9	2,4	10 0	0,0	95,0	5,0	10 0	7,94	83,8 2	8,25	10 0	2,8
Conflit armé/Violence/Insécurité	0,0	95,1	4,9	10 0	0,0	83,8	16,3	10 0	0,0	90,8	9,3	10 0	0,8	84,0	15,2	10 0	10,55	74,2 5	15,2	10 0	0,4
Attaques acridiennes ou autres ravageurs de récoltes	0,0	91,5	8,5	10 0	0,0	82,4	17,7	10 0	0,0	100	0,0	10 0	1,0	96,7	2,2	10 0	39,81	55,6 2	4,57	10 0	1,7
Autres	0,0	95,1	4,9	10 0	1,5	78,8	19,8	10 0	0,0	88,5	11,5	10 0	0,0	95,7	4,3	10 0	4,46	89,0 5	6,49	10 0	1,9

14.2.3 Stratégies de survie adoptées par les ménages

La situation de vulnérabilité chronique a toujours imposé aux populations d'être inventives et dotées de bonnes capacités d'adaptation. Ces aptitudes se traduisent par un changement continu dans le mode d'allocation et d'utilisation des ressources des ménages.

Face à des chocs récurrents subis, les ménages ont tendance à développer des stratégies de survie pour y faire face. Certaines de ces stratégies affectent à court et long termes les avoirs et le stock des produits alimentaires des ménages, d'où l'importance de les connaître.

L'analyse des stratégies de survie montre que globalement, seuls 5,3% des ménages ont déclaré n'avoir adopté aucune stratégie de survie face au choc le plus sévère subi.

Pour les ménages qui ont adopté une stratégie pour faire face au choc le plus sévère subi, il ressort que :

- Près d'un ménage sur trois (32,5%) a dû utiliser son épargne ;
- Près de trois ménages sur dix (29,8%) ont fait recours aux parents ou amis pour des aides ;
- 8,1% des ménages ont changé leurs habitudes de consommation, c'est-à-dire ont réduit le nombre de repas par jour et/ou les quantités consommées ;
- 3,7% des ménages ont procédé à la vente du stock de vivres ;
- 3,5% de ménages ont opté pour les achats d'aliments moins chers ;
- 3,2% de ménages ont procédé à la vente de leur bétail ;
- 2,5% de ménages se sont engagés dans des activités spirituelles. (

Il convient de noter que 9,5% des ménages ont adopté des stratégies d'urgence dont la vente du stock de vivres (3,7%), la vente de bétail (3,2%), la vente des actifs agricoles (1,3%), la vente des biens durables du ménage (1,1%) et la vente de terrain/immeuble/maison (0,2%).

Par ailleurs, un peu plus d'un ménage sur dix (14,4%) a développé des stratégies de crise parmi lesquelles le changement des habitudes de consommation (8,1%), l'achat d'aliments moins chers (3,5%), l'obtention d'un crédit (1,7%) et la pratique d'emplois supplémentaires (0,4%).

Pour ce qui est des stratégies de stress, près de deux ménages sur trois (64,0%) l'ont adopté. Il s'agit principalement de l'utilisation de l'épargne (32,5%), ou l'aide de parents ou d'amis (29,8%) et l'obtention d'un crédit (1,7%).

Très peu de ménages ont développé des stratégies telles que : mariage des enfants (0,1%), déscolarisation des enfants (0,5%), réduction des dépenses de santé et d'éducation (0,5%).

Tableau 14.12 : Répartition des ménages par principale stratégie de survie au cours des 3 dernières années (%)

Principale stratégie de survie	Pourcentage	Effectif
Utilisation de son épargne	32,5	845517
Aide de parents ou d'amis	29,8	775031

Aide du gouvernement/l'Etat	0,3	7845
Aide d'organisations religieuses ou d'ONG	0,3	8843
Marier les enfants	0,1	3123
Changement des habitudes de consommation	8,1	211372
Achat d'aliments moins chers	3,5	91339
Les membres actifs occupés du ménage ont pris des emplois supplémentaires	1,1	28954
Les membres adultes (au moins 15 ans) inactifs ou chômeurs ont pris des emplois	0,1	1593
Les enfants de moins de 15 ans ont été amenés à travailler	0,1	3177
Les enfants ont été déscolarisés	0,5	11765
Migration de membres du ménage	0,4	11497
Réduction des dépenses de santé/d'éducation	0,5	11792
Obtention d'un crédit	1,7	42896
Vente des actifs agricoles	1,3	33883
Vente des biens durables du ménage	1,1	28472
Vente de terrain/immeubles/Maisons	0,2	4584
Vente du stock de vivres	3,7	97014
Pratique plus importante des activités de pêche	0,4	9190
Vente de bétail	3,2	84341
Confiance des enfants à d'autres ménages	0,2	4306
Engagement dans des activités spirituelles	2,5	65697
Pratique de la culture de contre saison	0,9	22343
Autre stratégie	2,2	56524
Aucune stratégie	5,3	136686
Total	100	2597786

CHAPITRE 15 : ACTIFS DU MENAGE ET TRANSFERTS

La possession de biens durables et non durables peut être considérée comme une mesure de bien-être alternative à la consommation des ménages. Ces biens peuvent constituer une source de revenu lorsqu'ils sont valorisés par les ménages.

Les transferts d'argent sont reconnus comme un des canaux de lutte contre la pauvreté des ménages. Représentant une part importante du revenu des familles en milieu rural et urbain, les transferts d'argent sont principalement consacrés aux besoins élémentaires tels que l'alimentation, l'habillement et le logement. Une fois ces besoins primaires couverts, le reste des transferts est investi dans le capital humain (la santé et l'éducation). Cette source de revenu permet aux ménages destinataires de faire face à des difficultés, de constituer une épargne à partir des excédents, d'affecter des fonds au remboursement d'un prêt, etc.

Au regard de l'importance de possession des actifs et du transfert de revenu dans l'amélioration du bien-être des ménages, ce chapitre a pour objectif d'analyser d'une part les actifs des ménages et d'autre part les transferts reçus et émis. Il est organisé autour de trois principales sections. La section 1 présente les actifs du ménage, les sections 2 et 3 couvrent respectivement les transferts reçus et émis par les ménages.

15.1 Actifs du ménage

Les actifs sont les biens que possède un ménage. Ces actifs, qualifiés des articles de maison, ont fait l'objet de collecte lors de la Quatrième Enquête sur les Conditions de vie des ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT4). L'analyse qui suit portera sur la possession par le ménage de ces articles.

Le tableau 15.01 porte sur la répartition des ménages par milieu de résidence selon la possession d'un article de maison en bon état de fonctionnement. De manière générale, il ressort qu'au Tchad, les articles de maison les plus fréquemment possédés par les ménages sont par ordre d'importance : le tapis (67,5%), le matelas simple (66,1%), le téléphone portable (58,6%) et le lit (57,5%). Par ailleurs, les proportions de ménages possédant la radio simple ou la radiocassette (20%), le fer à repasser à charbon (17,6%), les armoires et autres meubles (16,8%), les immeubles/maisons (13,6%), la bicyclette (12,5%) sont relativement importantes. Pour les autres articles de maison, il se trouve que la proportion des ménages qui en possèdent est largement en dessous de 10%.

Selon le milieu de résidence, l'on note de disparités importantes. La possession des articles comme le téléphone portable (85,6%), les armoires et autres meubles (38,6%), le fer à repasser à charbon (32,4%), la radio simple/radiocassette (32,2%), la bonbonne de gaz (25,5%), l'appareil TV (20,3%), le cyclomoteur/vélocycle/motocyclette (20,0%), l'antenne parabolique/décodeur (18,6%), le ventilateur sur pied (17,5%), la table à manger (table + chaises) (14,8%), le groupe électrogène (4,8%) et la voiture personnelle (4,6%) reste très dominante chez les ménages urbains ; alors que dans le milieu rural, les articles de maison les plus possédés par les ménages sont les immeubles/maisons (14,3%) et les bicyclettes (12,9%). Néanmoins, le niveau de possession de certains articles de maison comme le lit (53,7% en

milieu rural contre 70%), le matelas simple (61,0% en milieu rural contre 82,8%), le tapis (62,5% en milieu rural contre 83,9%) et le téléphone portable (50,5% en milieu rural contre 85,6%) par les ménages reste élevé aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, même si celui des ménages du milieu urbain reste toujours supérieur.

Globalement, le nombre moyen de biens possédés par les ménages ne varie pas significativement d'un article de maison à un autre. Dans la plupart des cas, le nombre moyen de biens possédés se situe en dessous de 2 articles par ménage.

Quatre articles sortent du lot. Il s'agit de table à manger (en moyenne 2,2 par ménage), tapis (en moyenne 1,9 par ménage), matelas simple (en moyenne 1,8 par ménage), ventilateur sur pied (en moyenne 1,7 par ménage).

Tableau 15.01: Répartition des ménages par possession d'un article de maison en bon état de fonctionnement selon le milieu de résidence et le nombre moyen d'articles possédés (%)

Article de maison	Milieu résidence			Nombre moyen de biens possédés par ménage
	Urbain	Rural	Ensemble	
Salon (Fauteuils et table basse)	13,1	0,6	3,5	1,3
Table à manger (table + chaises)	14,8	8,9	10,3	2,2
Lit	70,0	53,7	57,5	1,4
Matelas simple	82,8	61,0	66,1	1,8
Armoires et autres meubles	38,6	10,2	16,8	1,2
Tapis	83,9	62,5	67,5	1,9
Fer à repasser électrique	6,2	0,4	1,8	1,1
Fer à repasser à charbon	32,4	13,1	17,6	1,0
Cuisinière à gaz ou électrique	3,5	0,1	0,9	1,3
Bonbonne de gaz	25,5	0,1	6,0	1,5
Réchaud (plaque) à gaz ou électrique	1,5	0,0	0,3	1,0
Four à micro-onde ou électrique	0,2	0,0	0,0	1,0
Foyers améliorés	0,8	0,0	0,2	1,4
Robot de cuisine électrique (Moulinex)	0,4	0,0	0,1	1,1
Mixeur/Presse-fruits non électrique	0,6	0,0	0,2	1,1
Réfrigérateur	4,4	0,0	1,0	1,1

Article de maison	Milieu résidence			Nombre moyen de biens possédés par ménage
	Urbain	Rural	Ensemble	
Congélateur	3,7	0,0	0,9	1,1
Ventilateur sur pied	17,5	0,2	4,2	1,7
Radio simple/Radiocassette	32,2	16,3	20,0	1,1
Appareil TV	20,3	0,4	5,0	1,2
Magnétoscope/CD/DVD	6,1	0,0	1,4	1,3
Antenne parabolique / décodeur	18,6	0,3	4,6	1,1
Lave-linge, sèche-linge	0,0	0,0	0,0	1,3
Aspirateur	0,1	0,0	0,0	1,0
Climatiseurs/Split	2,5	0,0	0,6	1,5
Tondeuse à gazon et autre article de jardinage	0,1	0,0	0,0	1,0
Groupe électrogène	4,8	0,7	1,7	1,1
Voiture personnelle	4,6	0,4	1,3	1,1
Cyclomoteur/Véломoteur, motocyclette	20,0	5,7	9,1	1,1
Bicyclette	11,0	12,9	12,5	1,1
Appareil photo	1,1	0,1	0,4	1,2
Camescope	0,1	0,0	0,0	1,0
Chaîne Hi-Fi	0,3	0,0	0,1	1,1
Téléphone fixe	0,1	0,0	0,0	1,4
Téléphone portable	85,6	50,5	58,6	1,4
Tablette	2,2	0,5	0,9	1,2
Ordinateur	5,8	0,1	1,4	1,2
Imprimante/Fax	0,7	0,0	0,2	1,1
Caméra Vidéo	0,3	0,0	0,1	1,3
Pirogue et hors-bord (bateaux de plaisance)	0,4	0,5	0,5	1,1
Fusils de chasse	0,2	0,0	0,1	1,1

Article de maison	Milieu résidence			Nombre moyen de biens possédés par ménage
	Urbain	Rural	Ensemble	
Guitare	0,2	0,0	0,0	1,2
Piano et autre appareil de musique	0,1	0,0	0,0	1,2
Immeuble/Maison	11,1	14,3	13,6	1,2
Terrain non bâti	11,3	5,7	7,0	1,5

Le tableau 15.02 met en évidence la valeur moyenne d'acquisition et la valeur moyenne actuelle de revente du même article en bon état de fonctionnement en F CFA. Il en ressort que quel que soit l'état actuel de l'article, son prix moyen de revente est strictement inférieur au prix moyen d'acquisition. Cette perte de valeur pourrait s'expliquer par la détérioration de l'article lui-même en tant qu'objet dégradable dans le temps.

Par ailleurs, une proportion non négligeable d'articles a perdu sa valeur d'acquisition à plus de 50%. À titre d'exception, le lave-linge/sèche-linge est l'article qui enregistre une perte de valeur d'acquisition la plus faible (25,0%). Mais pour les immeubles/maisons et le terrain non bâti en particulier, on constate plutôt que la valeur moyenne de revente a augmenté de façon exponentielle (502,1% et 172,0% respectivement).

Tableau 15.02: Valeur moyenne d'acquisition et de revente d'un article en bon état de fonctionnement (F CFA)

Article	Valeur moyenne d'acquisition (1)	Valeur moyenne actuelle de revente (2)	Ratio 100* (2)/(1)
Salon (Fauteuils et table basse)	277 018	148 810	53,7
Table à manger (table + chaises)	13 637	7 112	52,2
Lit	31 815	17 158	53,9
Matelas simple	22 499	11 236	49,9
Armoires et autres meubles	102 517	55 957	54,6
Tapis	22 578	12 180	53,9
Fer à repasser électrique	10 812	5 561	51,4
Fer à repasser à charbon	4 673	2 470	52,9
Cuisinière à gaz ou électrique	49 409	31 789	64,3

Article	Valeur moyenne d'acquisition (1)	Valeur moyenne actuelle de revente (2)	Ratio 100* (2)/(1)
Bonbonne de gaz	25 186	14 642	58,1
Réchaud (plaque) à gaz ou électrique	15 069	7 285	48,3
Four à micro-onde ou électrique	42 968	23 087	53,7
Foyers améliorés	9 711	4 752	48,9
Robot de cuisine électrique (Moulinex)	22 304	13 284	59,6
Mixeur/Presse-fruits non électrique	24 238	14 007	57,8
Réfrigérateur	234 828	134 493	57,3
Congélateur	285 881	154 825	54,2
Ventilateur sur pied	23 533	12 353	52,5
Radio simple/Radiocassette	9 985	5 067	50,7
Appareil TV	115 899	63 980	55,2
Magnétoscope/CD/DVD	21 099	10 044	47,6
Antenne parabolique / décodeur	38 717	18 009	46,5
Lave-linge, sèche-linge	66 667	16 667	25,0
Aspirateur	19 083	12 353	64,7
Climatiseurs/split	219 155	118 199	53,9
Tondeuse à gazon et autre article de jardinage	4 178	2 670	63,9
Groupe électrogène	129 560	69 394	53,6
Voiture personnelle	8 262 129	5 538 205	67,0
Cyclomoteur/Véломoteur, motocyclette	408 155	233 858	57,3
Bicyclette	40 513	22 062	54,5
Appareil photo	51 430	30 612	59,5
Camescope	331 724	132 358	39,9
Chaîne Hi-Fi	66 207	45 397	68,6

Article	Valeur moyenne d'acquisition (1)	Valeur moyenne actuelle de revente (2)	Ratio 100* (2)/(1)
Téléphone fixe	33 770	13 303	39,4
Téléphone portable	19 284	10 731	55,6
Tablette	74 768	39 195	52,4
Ordinateur	292 680	165 446	56,5
Imprimante/Fax	190 889	130 356	68,3
Caméra Vidéo	186 145	103 293	55,5
Pirogue et hors-bord (bateaux de plaisance)	60 524	39 216	64,8
Fusils de chasse	270 348	162 824	60,2
Guitare	85 616	46 634	54,5
Piano et autre appareil de musique	203 619	136 287	66,9
Immeuble/Maison	520 032	2 610 883	502,1
Terrain non bâti	629 202	1 082 461	172,0

Lors de la collecte de données de l'ECOSIT4, l'on s'est également intéressé à la possession des moyens de déplacement en bon état de fonctionnement dans les ménages. L'analyse de la possession de ces moyens qui sont très importants dans la vie des ménages, portera principalement sur la voiture personnelle, le cyclomoteur/vélocycle ou la motocyclette, la bicyclette, la pirogue et le hors-bord (bateaux de plaisance).

Il ressort du tableau 15.03 que peu de ménages disposent d'un moyen de déplacement en bon état de fonctionnement. En effet, 12,5% des ménages ont recours à la bicyclette pour leur déplacement, 9,1% au cyclomoteur/vélocycle et 1,3% à la voiture personnelle. La proportion des ménages disposant d'une pirogue est marginale (0,5%).

L'utilisation de voiture est plus répandue au milieu urbain comparativement au milieu rural (4,6% contre 0,4%). Par ailleurs on remarque que l'utilisation de bicyclette est légèrement plus répandue en milieu rural (12,9%) qu'en milieu urbain (11,0%). Inversement, la motocyclette est beaucoup plus possédée en milieu urbain (20,0%) qu'en milieu rural (5,7%).

Tableau 15.03a : Répartition des ménages par possession d'un moyen de déplacement en bon état de fonctionnement selon le milieu de résidence (%)

Moyen de déplacement	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Voiture personnelle	4,6	0,4	1,3
Cyclomoteur/Vélocycle, motocyclette	20,0	5,7	9,1
Bicyclette	11,0	12,9	12,5
Pirogue et hors-bord (bateaux de plaisance)	0,4	0,5	0,5

L'analyse de la situation des articles de maison possédés par moins de 10% de ménages tchadiens montre que la quasi-totalité des ménages ne possèdent pas les articles tels que piano et autre appareil de musique (0,1% en milieu urbain), guitare (0,2% en milieu urbain), téléphone fixe (0,1% en milieu urbain), caméscope (0,1% en milieu urbain), tondeuse à gazon et autre article de jardinage (0,1% en milieu urbain), aspirateur (0,1% en milieu urbain), lave-linge, sèche-linge (0,0% en milieu urbain) et four à micro-onde ou électrique (0,2% en milieu urbain).

Tableau 15.03b : Répartition des ménages par possession d'autres articles en bon état de fonctionnement selon le milieu de résidence (%)

Autre article de maison	Milieu résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Tapis	83,9	62,5	67,5
Matelas simple	82,8	61	66,1
Téléphone portable	85,6	50,5	58,6
Lit	70	53,7	57,5
Radio simple/Radiocassette	32,2	16,3	20
Fer à repasser à charbon	32,4	13,1	17,6
Armoires et autres meubles	38,6	10,2	16,8
Immeuble/maison	11,1	14,3	13,6
Table à manger (table + chaises)	14,8	8,9	10,3
Terrain non bâti	11,3	5,7	7
Bonbonne de gaz	25,5	0,1	6
Appareil TV	20,3	0,4	5
Antenne parabolique / décodeur	18,6	0,3	4,6
Ventilateur sur pied	17,5	0,2	4,2
Salon (Fauteuils et table basse)	13,1	0,6	3,5
Fer à repasser électrique	6,2	0,4	1,8
Groupe électrogène	4,8	0,7	1,7
Magnétoscope/CD/DVD	6,1	0	1,4
Ordinateur	5,8	0,1	1,4

Autre article de maison	Milieu résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Réfrigérateur	4,4	0	1
Cuisinière à gaz ou électrique	3,5	0,1	0,9
Congélateur	3,7	0,0	0,9
Tablette	2,2	0,5	0,9
Climatiseurs/Split	2,5	0,0	0,6
Appareil photo	1,1	0,1	0,4
Réchaud (plaque) à gaz ou électrique	1,5	0,0	0,3
Foyers améliorés	0,8	0	0,2
Mixeur/Presse-fruits non électrique	0,6	0	0,2
Imprimante/Fax	0,7	0	0,2
Robot de cuisine électrique (Moulinex)	0,4	0,0	0,1
Chaîne Hi-Fi	0,3	0,0	0,1
Caméra Vidéo	0,3	0,0	0,1
Fusils de chasse	0,2	0,0	0,1
Four à micro-onde ou électrique	0,2	0,0	0
Lave-linge, sèche-linge	0	0,0	0
Aspirateur	0,1	0,0	0
Tondeuse à gazon et autre article de jardinage	0,1	0,0	0
Caméscope	0,1	0,0	0
Téléphone fixe	0,1	0	0
Guitare	0,2	0,0	0
Piano et autre appareil de musique	0,1	0	0

15.2 Transferts opérés par les ménages

Dans la plupart des cas, les personnes qui vivent ensemble dans un ménage contribuent à leur bien-être. Cependant, dans certaines situations, des membres d'un ménage apportent une aide financière aux membres d'autres ménages. Il s'agit entre autres : du soutien que les parents apportent à leurs enfants qui étudient loin de la maison familiale dans le pays ou à l'extérieur, de l'argent que les immigrants envoient aux membres de leur famille dans leur pays d'origine et de l'aide que les personnes apportent à des amis en difficulté.

Les transferts d'argent représentent un flux de ressources économiques entre les ménages. Il s'agit des sommes d'argent qu'un ménage fournit à un autre afin de l'aider à subvenir à ses besoins de consommation, sans contrepartie.

15.2.1 Transferts reçus par le ménage

Globalement, 80,2% des transferts à destination du ménage sont reçus par le chef de ménage lui-même, suivi de conjoint (15,0%) et des enfants (2,4%).

Selon le milieu de résidence, les enfants du chef de ménage (4,3%) et les conjoints (16,9%) sont relativement plus nombreux à être mandatés pour les transferts dont les destinataires sont des ménages urbains comparativement aux ménages ruraux (respectivement 1,6% et 14,2%). En

revanche, la proportion des transferts émis au nom du chef de ménage est plus importante en milieu rural (83,1%) qu'en milieu urbain (73,1%).

Tableau 15.04: Répartition des individus ayant perçu de transfert par le lien de parenté avec le chef de ménage selon le milieu de résidence (%)

Lien de parente	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural	
Chef de ménage	73,1	83,0	80,2
Conjoint (e)	16,9	14,2	15,0
Fils, Fille	4,3	1,6	2,4
Père, Mère	2,2	0,5	1,0
Petit fils, petite fille	0,1	0,0	0,0
Grands-parents	0,3	0,2	0,2
Frère, sœur	1,7	0,0	0,5
Autres Parents du CM/Conjoint	1,4	0,3	0,6
Personne non apparentée au CM/Conjoint	0,1	0,1	0,1
Total	100	100	100

Les bénéficiaires de transferts reçus par les ménages sont essentiellement âgés de 15 à 59 ans (79,2%). Ils sont suivis des personnes âgées de 60 ans et plus (18,7%) et les personnes âgées de moins de 15 ans (2,0%).

Quel que soit le sexe, les bénéficiaires âgés de 15-59 ans sont les plus nombreux. En effet, ces derniers représentent 76,8% chez les hommes et 81,4% chez les femmes. Quant aux bénéficiaires âgés de 60 ans et plus, la proportion d'hommes est de 21,3% (16,5% pour les femmes).

Tableau 15.05 : Structure par sexe et âge des bénéficiaires des transferts reçus par le ménage (%)

Groupe d'âge	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Moins de 15 ans	2,0	2,1	2,0
15-59 ans	76,8	81,4	79,2
60 ans et plus	21,3	16,5	18,7

Ensemble	100	100	100
-----------------	------------	------------	------------

Les résultats de l'enquête ont révélé que 33,1% des transferts reçus proviennent des frères et sœurs des chefs des ménages bénéficiaires (30,1% en milieu urbain et 34,2% en milieu rural). Toutefois, il convient de noter une proportion non négligeable des expéditeurs qui sont enfants (26,8%) ou autres parents (16,9%) du chef de ménage.

En milieu rural, presque un expéditeur sur trois est un enfant biologique du chef de ménage ayant reçu le transfert (28,3%). Une situation similaire est observée en milieu urbain (23,0% des expéditeurs sont des enfants du chef de ménage).

Tableau 15.06: Répartition des expéditeurs par lien de parenté avec le chef de ménage selon le milieu de résidence (%)

Lien de parenté avec le CM	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural	
Conjoint	10,8	12,4	11,9
Enfant	23,0	28,3	26,8
Père, Mère	7,7	4,3	5,3
Frère, sœur	30,1	34,2	33,1
Autre parent	21,0	15,2	16,9
Aucun lien	7,4	5,6	6,1
Ensemble	100	100	100

L'analyse de la structure des expéditeurs des transferts reçus par âge selon le sexe montre que la quasi-totalité des expéditeurs ont un âge compris entre 15 et 59 ans (95,9%), et ce, quel que soit le sexe (96,0% chez les hommes et 95,0% chez les femmes). Rares sont les personnes âgées de moins de 15 ans qui font des transferts au profit d'autres ménages (0,2%). Ce constat résulterait du fait que cette catégorie de personnes est généralement inactive (élèves ou autres mineurs dépendant d'autrui).

Tableau 15.07 : Structure par âge selon le sexe des expéditeurs de transferts reçus par les ménages (%)

Groupe d'âge	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Moins de 15 ans	0,2	0,1	0,2

15-59 ans	96,0	95,0	95,9
60 ans et plus	3,8	4,9	3,9
Ensemble	100	100	100

Les expéditeurs de transferts au profit des ménages sont majoritairement sans niveau d'instruction (54,5%) et surtout pour les bénéficiaires résidant à la campagne (71,3%). Ils sont suivis des expéditeurs ayant le niveau supérieur (17,7%), de ceux de niveau secondaire (15,7%) et de ceux de niveau primaire (9,7%).

Par milieu de résidence des ménages bénéficiaires, la proportion des expéditeurs ayant le niveau supérieur est élevée (56,6%) au profit des ménages résidant en ville comparativement à ceux vivant à la campagne (43,4%).

Tableau 15.08: Répartition des expéditeurs de transferts reçus par les ménages par niveau d'instruction selon le milieu de résidence du ménage (%)

Niveau d'instruction	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural	
Aucun	17,7	82,3	54,5
Primaire	24,6	75,4	9,7
Secondaire 1	37,7	62,3	8,0
Secondaire 2	37,7	62,3	7,7
Supérieur	56,6	43,4	17,7
Ne sait pas	32,7	67,3	2,3
Total	28,7	71,3	100

L'analyse des transferts reçus par le ménage par milieu de résidence selon le statut professionnel de l'expéditeur montre que les proportions des expéditeurs de professions libérales (34,9%), des salariés (27,8%), des agriculteurs ou éleveurs (16,8%) et des artisans (6,6%) sont les plus importantes. Hormis les expéditeurs dont on ignore le statut professionnel, ceux ayant autre statut n'atteignent guère 4%.

Selon le milieu de résidence des ménages bénéficiaires, les proportions des expéditeurs au profit des ménages ruraux restent toujours plus importantes pour celles des ménages urbains.

Tableau 15.09: Répartition des expéditeurs par statut professionnel selon le milieu de résidence du ménage bénéficiaire (%)

Statut professionnel de l'expéditeur	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural	
Profession libérale sauf artisans	23,6	76,4	34,9
Agriculteur/Éleveur	14,2	85,8	16,8
Salarié	47,5	52,5	27,8
Artisans (mécanicien, soudeur, menuisier)	18,7	81,3	6,6
Elève-étudiant	19,8	80,2	3,3
Inactif	48,5	51,5	1,8
Autres	37,3	62,7	2,3
Ne sait pas	20,2	79,8	6,4
Total	28,8	71,2	100

L'analyse du tableau 15.10 montre que la proportion des expéditeurs résidant ailleurs au Tchad est la plus importante (62,0%), et ce, quelle que soit la résidence du ménage bénéficiaire (57,6% pour les ménages vivant en ville et 63,9% pour les ménages ruraux). Ils sont suivis des expéditeurs résidant dans la même province que les ménages bénéficiaires (12,6%) et ceux de la même ville/village (10,1%). Les proportions des expéditeurs vivant dans les autres lieux n'atteignent guère 5% et ce, quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 15.10: Répartition des transferts par lieu de provenance selon le milieu de résidence du ménage bénéficiaire (%)

Lieu de résidence de l'expéditeur	Milieu de résidence du ménage bénéficiaire		Ensemble
	Urbain	Rural	
Même ville/village	13,0	8,9	10,1
Même province	12,6	12,6	12,6
Ailleurs au Tchad	57,6	63,9	62,0
Cameroun	2,0	2,2	2,1
Centrafrique	1,1	0,4	0,6

Congo	0,6	0,0	0,2
Gabon	0,2	0,0	0,1
Guinée Équatoriale	0,1	0,0	0,0
Nigeria	0,3	0,3	0,3
Niger	0,5	0,0	0,1
Libye	1,6	3,4	2,9
Soudan	3,8	4,8	4,5
Sénégal	0,9	0,1	0,3
Mali	0,8	0,6	0,7
Autre pays africain	0,5	0,8	0,7
Pays hors Afrique	4,4	2,1	2,8
Total	100	100	100

Le tableau 15.11 est consacré aux principaux motifs des transferts reçus par milieu de résidence des ménages bénéficiaires.

Les résultats de l'enquête révèlent que l'essentiel des transferts reçus par les ménages est destiné aux dépenses dites de soutien courant (77,1%), et ce quel que soit le milieu de résidence (80,8% pour des ménages résidant dans les autres centres urbains, 78,2% pour l'ensemble des ménages du milieu urbain, 76,7% pour ceux du milieu rural et 72,4% pour ceux habitant N'Djaména). Ce principal motif de soutien est suivi du motif de santé/maladie (11,2%) et dans une certaine mesure pour des travaux champêtres (3,8%) et des fêtes/événements (3,2%). Les proportions des transferts pour d'autres motifs n'atteignent point 5% et ce quel que soit le milieu de résidence du ménage bénéficiaire.

Cependant, la structure des principaux motifs décrite par le tableau ci-après cache de nombreuses disparités selon le milieu de résidence.

À N'Djaména par exemple, un transfert sur six a été envoyé au ménage pour des raisons de santé ou de maladie (15,0%) alors que ce motif ne concerne que 11,8% des transferts du milieu rural et 9,6% de l'ensemble du milieu urbain.

Tableau 15.11: Répartition des transferts par principal motif selon le milieu de résidence du ménage bénéficiaire (%)

Principal motif de transfert	Milieu de résidence du ménage bénéficiaire	Ensemble
------------------------------	--	----------

	N'Djamena	Autres urbains	Urbain	Rural	
Scolarité/éducation	4,2	4,3	4,3	0,4	1,5
Santé/ maladie	15,0	7,2	9,6	11,8	11,2
Soutien courant	72,4	80,8	78,2	76,7	77,1
Appui travaux champs	0,0	2,3	1,6	4,7	3,8
Appui démarrage d'une entreprise non agricole	1,2	0,4	0,7	0,4	0,5
Fêtes/Évènements	4,8	2,6	3,3	3,2	3,2
Achat de terrain	0,2	0,0	0,1	0,2	0,1
Construction d'une maison	1,0	1,3	1,2	1,5	1,4
Autres	1,3	1,1	1,1	1,2	1,2
Total	100	100	100	100	100

Le tableau 15.12 analyse les transferts reçus par les ménages selon le principal mode de transfert et le milieu de résidence du bénéficiaire (Rural, Autres urbains, Urbain ou N'Djamena).

Dans l'ensemble, les principaux modes de transfert sont le mobile banking (25,6%) et les voyageurs/agences de voyage (25,5%). Ils sont suivis des transferts faits par le biais de tierce personne (19,3%), en cash/main à main (16,3%) et des sociétés de transferts (11,0%). Les transferts reçus faits à travers les banques (2,0%), le commerce ou fax (0,3%) et la poste (0,2%) sont rares.

Tableau 15.12: Répartition des transferts par mode du transfert selon le milieu de résidence du ménage bénéficiaire (%)

Principal mode de transfert	Milieu de résidence du ménage bénéficiaire				Ensemble
	N'Djamena	Autres urbains	Urbain	Rural	
Société de transferts	23,7	12,3	15,7	9,0	11,0
Banque	8,2	2,5	4,3	1,1	2,0
Poste	0,0	0,0	0,0	0,3	0,2
Mobile Banking	10,3	26,6	21,7	27,1	25,6
Tierce Personne	30,8	15,7	20,3	18,9	19,3

Cash (main à main)	14,5	17,8	16,8	16,1	16,3
Voyageur (agences de voyage)	10,1	25,0	20,5	27,5	25,5
Commerce/Fax	2,4	0,1	0,8	0,0	0,3
Total	100	100	100	100	100

La plupart des transferts sont reçus de manière irrégulière (71,1%) et mensuelle (18,5%). Aussi, 4,7% des transferts sont reçus annuellement, 4,2% trimestriellement et 1,5% semestriellement (tableau 15.13).

Par milieu de résidence, la proportion des transferts reçus à fréquence irrégulière est de 66,3% à N'Djaména, 67,5% dans les autres centres urbains, 67,2% en milieu urbain et 72,6% en milieu rural.

Tableau 15.13: Répartition des transferts par fréquence selon le lieu de résidence du ménage bénéficiaire (%)

Fréquence des transferts	Lieu de résidence du ménage bénéficiaire				Ensemble
	N'Djaména	Autres urbains	Urbain	Rural	
Mois	23,9	20,8	21,7	17,2	18,5
Trimestre	4,1	4,2	4,1	4,3	4,2
Semestre	2,1	1,6	1,7	1,4	1,5
Année	3,6	5,9	5,2	4,5	4,7
Irrégulier	66,3	67,5	67,2	72,6	71,1
Ensemble	100	100	100	100	100

Durant la période de l'enquête, le montant moyen annuel des transferts reçus par les ménages est de 134 115 F CFA. Ce montant est estimé à 267 419 F CFA à N'Djaména, 191 090 F CFA en milieu urbain, 157 751 F CFA dans les autres centres urbains et 111 215 F CFA en milieu rural.

Les transferts effectués sont majoritairement d'un montant annuel inférieur à 50 000 F CFA (57,7%), ceux d'un montant allant de 50 000 F CFA à moins de 100 000 F CFA représentent 15,2% et les transferts d'un montant supérieur ou égal à 100 000 F CFA représentent 27,0%.

Par lieu de résidence, les proportions des transferts d'un montant inférieur à 50 000 F CFA varient dans une fourchette allant d'un minimum de 38,5% pour les ménages résidant à N'Djaména à un maximum de 62,0% pour ceux vivant en milieu rural. Peu de ménages résidant

en milieu rural (9,0%) bénéficient des transferts d'un montant supérieur ou égal à 250 000 F CFA comparativement à ceux des autres centres urbains (17,0%) et de N'Djaména (26,1%).

Tableau 15.14: Répartition des transferts par montant de transferts selon le lieu de résidence du ménage bénéficiaire (%)

Montant moyen annuel des transferts	Lieu de résidence du ménage bénéficiaire				Ensemble
	N'Djaména	Autres urbains	Urbain	Rural	
Inférieur à 50 000 FCFA	38,5	50,9	47,2	62,0	57,7
50 000 à moins de 100 000 FCFA	15,5	16,6	16,2	14,8	15,2
100 000 à moins de 150 000 F CFA	11,3	7,2	8,4	7,1	7,5
150 000 à moins de 250 000 F CFA	8,6	8,3	8,4	7,0	7,4
250 000 F CFA et plus	26,1	17,0	19,8	9,0	12,1
Ensemble	100	100	100	100	100
Montant moyen annuel de transfert	267 419	157 751	191 090	111 215	134 115

15.2.2 Transferts émis par le ménage

Cette section analyse globalement l'émission des transferts par les ménages au Tchad. Singulièrement, la section met en lumière les facteurs qui conditionnent les transferts émis. Ces facteurs sont entre autres le milieu de résidence, le lien de parenté, le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, le statut professionnel du bénéficiaire, etc.

Le tableau 15.15 présente la répartition des transferts émis par les ménages par lien de parenté du bénéficiaire avec l'expéditeur selon le milieu de résidence du ménage.

Trois transferts sur dix émis par les membres du ménage ont pour bénéficiaire un frère ou une sœur de l'expéditeur (30,9%). Les autres bénéficiaires habituels des transferts émis par les membres du ménage sont par ordre d'importance : un enfant de l'expéditeur (23,6%), un parent biologique (18,2%) et un autre parent (15,7%).

Par milieu de résidence, les proportions des bénéficiaires des transferts émis varient de 6,1% chez les conjoints à 29,7% chez les frères ou sœurs en milieu urbain. En milieu rural, ces proportions vont de 5,1% chez les non apparentés à 31,8% chez les frères et sœurs du chef de ménage.

Tableau 15.15: Répartition des transferts émis par lien de parenté du bénéficiaire avec l'expéditeur selon le milieu de résidence du ménage (%)

Lien de parenté	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural	
Conjoint (e)	6,1	5,6	5,8
Fils, Fille	17,9	27,9	23,6
Père, Mère	23,1	14,5	18,2
Frère, sœur	29,7	31,8	30,9
Autre parent	16,4	15,2	15,7
Aucun lien	6,8	5,1	5,8
Total	100	100	100

En s'intéressant à la structure par sexe et âge de l'expéditeur du transfert émis par les membres du ménage (tableau 15.16), on note que l'essentiel des transferts émis par les ménages ont été envoyés par une personne âgée de 15-59 ans (90,1%). Les transferts émis par les membres du ménage âgés de 60 ans et plus représentent 8,8%. Rares sont les transferts émis et qui ont pour expéditeurs des mineurs de moins de 15 ans (1,1%). Ces constats restent valables quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 15.16 : Structure par sexe et âge de l'expéditeur du transfert émis par le ménage

Age	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Moins de 15 ans	1,0	1,2	1,1
15-59 ans	90,1	90,5	90,1
60 ans et plus	8,9	8,3	8,8
Total	100	100	100

Le tableau 15.17 met en lumière la répartition des expéditeurs des transferts émis par lien de parenté avec le chef de ménage selon le milieu de résidence du ménage expéditeur. La quasi-totalité des transferts émis par les membres du ménage ont pour expéditeurs les chefs de ménage (90,3%) et dans une certaine mesure les conjoints de chef de ménage (7,3%). On observe la même tendance aussi bien en milieu urbain (85,7% et 10,7%) qu'en milieu rural (93,7% et 4,8%).

Tableau 15.17: Répartition des transferts émis par les ménages par lien de parenté de l'expéditeur avec le chef de ménage selon le milieu de résidence du ménage (%)

Lien de parenté de l'expéditeur avec le chef de ménage	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
Chef de ménage	85,9	93,7	90,3
Conjoint	10,7	4,8	7,3
Enfant	1,9	0,7	1,2
Père, Mère	0,1	0,6	0,4
Frère, sœur	0,7	0,1	0,3
Autre parent	0,5	0,0	0,2
Aucun lien	0,3	0,1	0,2
Total	100	100	100

Le tableau 15.18 donne un aperçu de la structure par sexe et âge du bénéficiaire du transfert émis par les membres du ménage. Sur l'ensemble des individus bénéficiant des transferts émis, l'essentiel (82,3%) a un âge variant de 15 à 59 ans, 84,9% chez les hommes et 78,8% chez les femmes. Ils sont suivis des bénéficiaires âgés de 60 ans et plus (12,9%), 9,5% chez les hommes et 17,7% chez les femmes. Les proportions des bénéficiaires des transferts émis par les ménages et qui sont mineurs (moins de 15 ans) sont faibles quel que soit le sexe du bénéficiaire (4,7% pour l'ensemble, 5,6% pour les hommes et 3,5% pour les femmes).

Tableau 15.18 : Structure par sexe et âge du bénéficiaire du transfert émis par le ménage

Age	Sexe		Ensemble
	Homme	Femme	
Moins de 15 ans	5,6	3,5	4,7
15-59 ans	84,9	78,8	82,3
60 ans et plus	9,5	17,7	12,9
Total	100	100	100

Le tableau 15.19 donne la répartition des bénéficiaires des transferts émis par les ménages par niveau d'instruction du bénéficiaire selon le milieu de résidence de l'expéditeur. L'examen du tableau fait ressortir que la moitié des bénéficiaires des transferts émis par les ménages est sans

niveau d'instruction (50,1%), ils sont suivis des bénéficiaires de niveau secondaire (21,3%), de ceux de niveau supérieur (17,0%) et de niveau primaire (10,2%).

La majorité des expéditeurs du milieu rural ont fait des transferts à des personnes sans niveau d'instruction (51,4%). Les expéditeurs vivant en milieu urbain ont tendance à envoyer de l'argent à des personnes sans niveau d'instruction (48,4%) ou ayant un niveau supérieur (23,9%).

Tableau 15.19: Répartition des transferts émis par niveau d'instruction du bénéficiaire selon le milieu de résidence de l'expéditeur (%)

Niveau d'instruction	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural	
Aucun	48,4	51,4	50,1
Primaire	8,9	11,1	10,2
Secondaire 1	9,0	12,7	11,1
Secondaire 2	9,1	11,0	10,2
Supérieur	23,9	11,7	17,0
Ne sait pas	0,7	2,1	1,5
Total	100	100	100

La répartition des bénéficiaires des transferts émis par les ménages par statut professionnel du bénéficiaire selon le milieu de résidence de l'expéditeur est mise en exergue dans le tableau 15.20.

Dans l'ensemble, un peu plus d'un bénéficiaire sur trois est soit agriculteur ou éleveur (34,9%), soit élève ou étudiant (33,0%). Les bénéficiaires inactifs représentent 13,2%, ceux de profession libérale 9,1%, les salariés 5,1% et les artisans 2,5%.

Par milieu de résidence de l'expéditeur, la proportion des transferts à destination des bénéficiaires inactifs est deux fois plus importante en milieu urbain (18,6%) qu'en milieu rural (9,1%).

Tableau 15.20: Répartition des transferts émis par statut professionnel du bénéficiaire selon le milieu de résidence de l'expéditeur (%)

Statut professionnel du bénéficiaire	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural	
Profession libérale sauf artisans	7,8	10,1	9,1
Agriculteur/Éleveur	31,4	37,5	34,9
Salarié	7,0	3,6	5,1
Artisans (mécanicien, soudeur, menuisier)	3,0	2,1	2,5
Élève-étudiant	30,5	35,0	33,0
Inactif	18,6	9,1	13,2
Ne sait pas	1,7	2,5	2,2
Total	100	100	100

Le tableau 15.21 se focalise sur la répartition des bénéficiaires des transferts émis par les membres du ménage par lieu de résidence du bénéficiaire selon le milieu de résidence de l'expéditeur.

Dans l'ensemble, les bénéficiaires des transferts émis par les membres du ménage vivent essentiellement ailleurs au Tchad, c'est-à-dire dans une autre province du pays (74,7%), 73,8% des transferts émis à partir du milieu urbain et 75,5% de ceux émis du milieu rural. Ils sont suivis des bénéficiaires qui habitent la même ville/village que les expéditeurs (14,1%) et dans une certaine mesure de ceux qui vivent dans la même région que les expéditeurs (2,2%). Les proportions des bénéficiaires résidant dans les autres lieux sont négligeables, quel que soit le milieu de résidence de l'expéditeur.

Tableau 15.21: Répartition des transferts émis par lieu de résidence du bénéficiaire selon le milieu de résidence de l'expéditeur (%)

Lieu de résidence du bénéficiaire	Milieu de résidence de l'expéditeur		Ensemble
	Urbain	Rural	
Même ville/village	9,8	17,4	14,1
Même région	5,1	0,0	2,2
Ailleurs au Tchad	73,8	75,5	74,7
Cameroun	1,1	0,0	0,5
Centrafrique	0,3	0,0	0,1

Nigeria	0,2	0,0	0,1
Niger	0,5	0,0	0,2
Libye	0,0	0,0	0,1
Soudan	0,0	0,0	0,2
Sénégal	0,7	0,2	0,4
Mali	0,0	0,0	0,0
Autre pays africain	7,8	6,3	6,9
Pays hors Afrique	0,8	0,0	0,3
Total	100	100	100

La répartition des transferts émis par les membres du ménage par principal motif selon le milieu de résidence de l'expéditeur est consignée dans le tableau 15.22. Cette répartition montre que les transferts émis par les ménages ont essentiellement pour principal motif, le soutien courant (60,3%). Ce constat reste valable quel que soit le milieu de résidence de l'expéditeur (60,9% dans les autres centres urbains, 59,3% en milieu rural, 61,6% dans l'ensemble urbain et 62,4% à N'Djaména). Ils sont suivis des transferts qui ont pour motif la scolarité ou l'éducation (21,6%) et dans une certaine mesure pour des raisons de santé ou de maladie (9,3%), les fêtes ou des événements (3,6%) et l'appui aux travaux champêtres (3,1%).

Tableau 15.22: Répartition des transferts émis par principal motif selon le milieu de résidence de l'expéditeur (%)

Principal motif de transfert	Milieu de résidence				Ensemble
	N'Djaména	Autres urbains	Ensemble urbain	Rural	
Scolarité, éducation	17,2	22,6	20,0	22,9	21,7
Santé, maladie	12,2	7,1	9,6	9,0	9,3
Soutien courant	62,4	60,9	61,6	59,3	60,3
Appui pour les travaux champêtres	3,9	2,7	3,2	2,9	3,1
Appui pour le démarrage d'une entreprise non agricole	0,3	1,9	1,1	1,7	1,4
Fêtes/Événements	3,0	4,3	3,7	3,6	3,6
Construction/réfection d'une maison	0,6	0,2	0,4	0,3	0,4
Autres	0,4	0,3	0,4	0,2	0,2

Total	100	100	100	100	100
--------------	------------	------------	------------	------------	------------

La répartition des transferts de fonds émis par principal mode du transfert selon le milieu de résidence du ménage émetteur est présentée dans le tableau 15.23. Il ressort que les principaux modes de transferts utilisés par les ménages lors de l'émission des transferts sont dans un ordre décroissant : le mobile banking (28,9%), le cash (21,0%), le voyageur (18,4%), une tierce personne (15,1%) et les sociétés de transfert (12,9%). Rare est l'utilisation d'autres modes de transferts comme la banque, le commerce/fax et la poste, pour lesquels les proportions de transferts n'atteignent point 5%, et ce, quel que soit le milieu de résidence de l'expéditeur.

Tableau 15.23: Répartition des transferts émis par principal mode de transfert selon le milieu de résidence du ménage émetteur (%)

Principal mode de transfert	Milieu de résidence				Ensemble
	N'Djama	Autres urbains	Ensemble urbain	Rural	
Société de transferts (western Union, MoneyGram, Express Union, etc.)	24,4	15,6	19,8	7,7	12,9
Banque	3,0	3,0	3,0	2,6	2,8
Mandat postal (la poste)	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0
Mobile Banking	25,2	33,1	29,3	28,6	28,9
Tierce Personne	10,8	11,1	11,0	18,2	15,1
Cash (main à main)	13,7	18,0	15,9	24,8	21,0
Voyageur (agences de voyage)	18,4	19,1	18,8	18,1	18,4
Commerce/Fax	4,3	0,0	2,1	0,0	0,9
Total	100	100	100	100	100

Le tableau 15.24 présente la répartition des transferts par fréquence d'émission selon le milieu de résidence. Globalement, les transferts émis par les ménages sont essentiellement à une fréquence irrégulière (72,3%). Ce constat est valable quel que le lieu de résidence avec un minimum de 67,5% dans les autres centres urbains et un maximum de 74,9% en milieu rural. Après viennent les transferts envoyés mensuellement (16,8%) et dans une certaine mesure, annuellement (6,6%). Les transferts faits par les ménages trimestriellement ou semestriellement sont rares (3,0% et 1,3% respectivement).

Tableau 15.24: Répartition des transferts par fréquence d'émission selon le milieu de résidence du ménage émetteur (%)

Principal mode de transfert	Milieu de résidence				Ensemble
	N'Djamena	Autres urbains	Ensemble urbain	Rural	
Mois	20,9	21,1	21,0	13,6	16,8
Trimestre	2,1	4,3	3,2	2,8	3,0
Semestre	2,0	1,2	1,6	1,1	1,3
Année	4,8	5,9	5,3	7,6	6,6
Irrégulier	70,3	67,5	68,9	74,9	72,3
Total	100	100	100	100	100

La répartition des transferts émis par montant selon le milieu de résidence du ménage émetteur est analysée dans le tableau 15.25.

L'essentiel des transferts émis par les ménages sont de montants inférieurs à 50 000 F CFA (67,2%) suivis des transferts émis d'un montant compris entre 50 000 F CFA et moins de 100 000 F CFA (11,0%), puis des transferts de montants supérieurs ou égal à 250 000 F CFA (8,6%). Ces proportions ne diffèrent pas fondamentalement quel que soit le milieu de résidence de l'expéditeur.

Le montant annuel moyen de transferts émis par les membres du ménage est de 87 974 F CFA pour l'ensemble, 119 828 F CFA dans les autres centres urbains, 144 366 F CFA à N'Djaména, 131 586 F CFA dans l'ensemble urbain et 54 942 F CFA en milieu rural.

Tableau 15.25: Répartition des transferts émis par montant selon le milieu de résidence du ménage émetteur (%)

Montant moyen annuel des transferts	Milieu de résidence du ménage bénéficiaire				Ensemble
	N'Djaména	Autres urbains	Urbain	Rural	
Inférieur à 50 000 FCFA	61,4	61,4	61,4	71,6	67,2
50 000 à moins de 100 000 FCFA	9,1	10,8	10,0	11,7	11,0
100 000 à moins de 150 000 F CFA	6,9	7,7	7,3	5,5	6,3
150 000 à moins de 250 000 F CFA	7,0	7,3	7,1	6,9	7,0

250 000 F CFA et plus	15,6	12,8	14,2	4,3	8,6
Ensemble	100	100	100	100	100
Montant moyen annuel de transfert émis	144 366	119 828	131 586	54 942	87 974

CHAPITRE 16 : CONSOMMATION DES MENAGES ET PAUVRETE

Le présent chapitre traite de la consommation des ménages et des individus. Cette consommation englobe les dépenses monétaires et la consommation non monétaire (autoconsommation des biens et services, transferts en nature, etc.). De même, la valeur d'usage du logement (valeur de location du logement occupé par les propriétaires) a été incorporée dans la consommation. Les dépenses liées au logement notamment les achats de briques, des tôles, etc. sont considérées comme des dépenses d'investissement et ne sont pas comptabilisées en dépenses de consommation. Le chapitre analyse dans un premier temps, les dépenses moyennes de consommation des ménages et en deuxième lieu, la structure de ces dépenses.

16.1 Dépenses moyennes

La dépense totale moyenne des consommations par ménage et par an est estimée à partir des données de l'ECOSIT4 à 1 815 212 F CFA, soit près de 151 268 F CFA par mois et par ménage. La dépense moyenne par tête et par an est estimée à 343 259 F CFA, soit 28 605 F CFA par mois et par tête. À l'ECOSIT3 de 2011, la dépense moyenne par ménage et par an était estimée à 1 490 510 F CFA, soit près de 124 209 F CFA par mois et la dépense par tête était de 231 190 F CFA par an, soit 19 266 F CFA par mois.

16.1.1 Dépenses moyennes par quintile de bien-être

Globalement, les dépenses croissent régulièrement du quintile le plus pauvre au quintile le plus riche. En effet, d'un niveau moyen annuel de 915 333 F CFA par ménage le plus pauvre, la dépense moyenne par ménage atteint 3 118 199 FCFA au niveau des ménages les plus riches (tableau 16.01a).

Par milieu de résidence, la dépense moyenne annuelle par ménage est 2,3 fois plus importante en milieu urbain (3 188 125 FCFA) qu'en milieu rural (1 398 393 F CFA). Quel que soit le milieu de résidence, la dépense moyenne annuelle par ménage croît régulièrement lorsqu'on va des ménages les plus pauvres aux plus riches.

L'analyse selon le lieu de résidence révèle que la dépense moyenne annuelle est plus élevée à N'Djaména (4 661 950 FCFA) que dans les autres centres urbains (2 355 119 FCFA) ou en milieu rural (1 398 393 FCFA). Quel que soit le quintile de bien-être, les ménages de N'Djaména ont une dépense moyenne supérieure à ceux des autres lieux de résidence.

Les inégalités, mesurées par le rapport Q5/Q1 (Quintile plus riche/Quintile plus pauvre) sont fortes au sein de chaque milieu ou chaque lieu de résidence. En effet, pour l'ensemble, la dépense moyenne par ménage des plus riches est 3,4 fois plus élevée que celle des plus pauvres.

Pour les ménages qui résident en milieu urbain, la dépense moyenne par ménage des plus riches est 4,1 fois supérieure à celle des plus pauvres. En milieu rural, cette dépense moyenne par ménage des plus riches est 2,2 fois plus importante que celle des plus pauvres.

Par lieu de résidence, pour les ménages qui résident dans les autres centres urbains, la dépense moyenne par ménage des plus riches est le triple (3,2) de celle des plus pauvres. À N'Djaména, la dépense moyenne par ménage des plus riches est 4 fois plus importante que celle des plus pauvres.

Tableau 16.01a : Dépense totale moyenne annuelle par ménage, par milieu et lieu de résidence selon le quintile de bien-être (en FCFA)

Milieu et lieu de résidence	Quintile de bien-être						Q5/Q1
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Total	
Milieu de résidence							
Urbain	1 097 687	1 761 775	2 383 807	3 066 308	4 487 573	3 188 125	4,1
Rural	896 460	1 230 192	1 459 592	1 700 239	2 010 974	1 398 393	2,2
Total	915 333	1 298 238	1 651 325	2 094 186	3 118 199	1 815 212	3,4
Lieu de résidence							
Autres urbains	1 010 014	1 376 359	1 882 698	2 453 786	3 274 766	2 355 119	3,2
Rural	896 460	1 230 192	1 459 592	1 700 239	2 010 974	1 398 393	2,2
N'Djamena	1 488 421	2 767 222	3 289 310	4 107 808	6 170 531	4 661 950	4,1
Total	915 333	1 298 238	1 651 325	2 094 186	3 118 199	1 815 212	3,4

Selon le tableau 10.01b, globalement, les provinces où les dépenses moyennes sont plus faibles par rapport à la moyenne nationale (1 815 212 FCFA) sont la Tandjilé, le Mandoul, le Mayo Kebbi Ouest, le Logone Occidental, le Mayo-Kebbi Est, le Guéra, le Logone Oriental, le Sila, le Lac, le Batha, le Moyen Chari, le Kanem, le Wadi Fira, le Barh El Gazal et le Ouaddaï. Les dépenses supérieures à la moyenne nationale sont observées, au Salamat, au Hadjer-Lamis, au Chari-Baguirmi, au Borkou/Tibesti, à l'Ennedi Est/Ouest et la ville de N'Djamena. Les dépenses moyennes les plus élevées parmi les plus riches sont observées à N'Djamena (6 170 531 FCFA) et à l'Ennedi Est/Ouest (4 017 874 FCFA).

Parmi les ménages les plus pauvres, ceux des provinces de la Tandjilé (770 422 FCFA), du Sila (796 045 FCFA) et du Logone Occidental (835 179 FCFA) ont les dépenses moyennes par ménage les plus faibles.

Les inégalités mesurées par le rapport Q5/Q1, sont très fortes à N'Djaména (4,1) où les dépenses moyennes des plus riches sont plus de quatre fois supérieures à celles des plus pauvres. S'en suivent les provinces du Hadjer-Lamis (3,4), du Borkou/Tibesti (3,2), du Sila (3,1), du Kanem (3,1), du Wadi-Fira (3,1), du Salamat (3) et du Batha (3) où les dépenses moyennes des plus riches sont trois fois plus élevées que celles des plus pauvres. Les autres provinces sont

relativement moins inégalitaires notamment le Mandoul (1,6), le Mayo-Kebbi Ouest (2) et le Logone Oriental (2,1) où les dépenses moyennes des plus riches sont près du double des dépenses moyennes des plus pauvres.

Tableau 16.01b : Dépense totale moyenne annuelle du ménage par province de résidence selon le quintile de bien-être et le milieu de résidence

Province de résidence	Plus pauvre			Moyen pauvre			Médian			Moyen riche			Plus riche			Total			Q5/Q1	Pour total
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total		
Batha	1355795	829767	841643	2066459	1285868	1344912	2331671	1642810	1707187	2373936	1567994	1682929	3353601	1993378	2492075	2721948	1364145	1529972	3,0	
Borkou/Tibesti	1285747	865235	901915	2131632	1207192	1399032	2402019	1377890	1778122	2762669	1724558	2239393	3362659	2375805	2867869	2816626	1568847	2043598	3,2	
Chari-Baguirmi	999825	1028693	1027744	1395706	1454530	1453917	2029856	1740293	1757537	2291282	2466379	2450063	2515490	2283383	2314525	2280468	1968188	1993101	2,3	
Guéra	1015825	910769	923639	1385208	1161970	1188431	1631848	1254331	1329369	2723946	1835994	2025333	4301105	1901521	2686543	2080506	1225896	1366068	2,9	
Hadjer-Lamis	620813	892894	874951	1513201	1532757	1531506	2186772	1800143	1846296	2896487	2324805	2383953	3580498	2723141	2970916	2670909	1860560	1961712	3,4	
Kanem	725585	842178	837031	1484159	1026029	1069776	1536549	1382121	1389714	2337084	1732680	1835393	4285430	2006851	2585130	2862705	1435956	1614786	3,1	
Lac	935230	980008	978554	1349029	1241539	1250568	2026948	1438849	1483198	2233768	1921583	1973619	3360315	2068260	2428652	2280089	1428581	1521882	2,5	
Logone Occidental	720661	845696	835179	877701	1114805	1052264	1705367	1108189	1291791	2093209	1155237	1399218	2431842	1643038	1998127	1874721	1141803	1343493	2,4	
Logone Oriental	1043245	854343	882111	1621142	1139509	1201284	1816788	1358209	1463144	2095618	1406169	1502510	2272012	1788624	1884259	1782566	1292982	1375199	2,1	
Mandoul	980733	846734	854667	951644	1090926	1076180	1734925	1498533	1539857	1596218	1695269	1680863	1601596	1342031	1398080	1421503	1197500	1225984	1,6	
Mayo-Kebbi Est	1051056	861290	875435	1152619	1113349	1116092	1744799	1258589	1306780	2440997	1446684	1593808	3717567	1826324	2480719	2472941	1198601	1364938	2,8	
Mayo-Kebbi Ouest	1300940	1063135	1077496	1356361	1306881	1312536	1359424	1284489	1290455	2406970	1242218	1505311	2797231	1509404	2121494	2054060	1220595	1336919	2,0	
Moyen-Chari	943432	876353	882716	1302650	1071180	1092228	1757113	1537898	1573612	2404204	1526943	1883759	3254780	1829486	2384239	2416055	1330088	1592254	2,7	
Ouaddaï	871508	986674	985598	1698834	1307146	1321810	2238914	1440020	1512139	3036605	1527104	1969590	3993765	2086392	2863503	3395299	1457290	1808957	2,9	
Salamat	1399660	1097418	1135946	1547811	1337575	1367739	2060655	1694617	1779086	2528511	1941622	2121538	4327365	2740151	3392937	2748984	1656826	1917724	3,0	
Tandjilé	838962	764772	770422	1463099	1202347	1218571	1700722	1297849	1366918	2001963	1538550	1626113	2877448	1566704	1925003	1788491	1138961	1217990	2,5	
Wadi Fira	1472471	1022150	1031237	1632942	1312647	1334370	1969330	1523625	1587687	2765086	1801570	1977823	4676381	2593925	3171632	3025255	1596557	1796438	3,1	

Ville de N'Djamena	1488421		1488421	2767222		2767222	3289310		3289310	4107808		4107808	6170531		6170531	4661950		4661950	4,1
Barh-El-Gazal	1165288	1102039	1106319	1387907	1332722	1336837	2312603	1394694	1507334	3107317	1765530	2009314	3830017	2032518	2638712	3082017	1544364	1807952	2,4
Ennedi Ouest/Ennedi Est	1655723	1463466	1479314	2050352	2063729	2062400	2610667	2186316	2254788	3078238	2295854	2421903	4258033	3949134	4017874	3180377	2514302	2620568	2,7
Sila	1025939	764329	796045	1708571	1147553	1205737	1685701	1380828	1409895	2570850	1651392	1796288	3419794	1783850	2490274	2273322	1270294	1419541	3,1
Total	1097687	896460	915333	1761775	1230192	1298238	2383807	1459592	1651325	3066308	1700239	2094186	4487573	2010974	3118199	3188125	1398393	1815212	3,4

16.1.2 Dépenses moyennes par niveau de vie

Quel que soit le niveau de vie, les ménages de N'Djaména ont une dépense moyenne supérieure à ceux des autres milieux de résidence.

Les inégalités, mesurées par le rapport des dépenses des non pauvres et des dépenses des pauvres (NP/P), sont fortes au sein de chaque milieu ou chaque lieu de résidence. En effet, pour l'ensemble, la dépense moyenne par ménage non pauvre est le double (2,1 fois) de celle des ménages pauvres.

Par milieu de résidence, pour les ménages qui résident en milieu urbain, la dépense moyenne par ménage non pauvre est 2,5 fois supérieure à celle des ménages pauvres. En milieu rural, cette dépense moyenne par ménage des non pauvres est 1,6 fois plus importante que celle des pauvres.

Par lieu de résidence, pour les ménages qui résident dans les autres centres urbains, la dépense moyenne par ménage non pauvre est le double (2,3 fois) de celle des pauvres. À N'Djaména, la dépense moyenne par ménage des non pauvres est 2,2 fois plus importante que celle des pauvres.

Tableau 16.02a : Dépense totale moyenne annuelle du ménage par milieu et lieu de résidence selon le niveau de vie (F CFA)

Milieu et lieu de résidence	Niveau de vie			NP/P
	Non pauvre (NP)	Pauvre (P)	Total	
Milieu de résidence				
Urbain	3 517 165	1 406 380	3 188 125	2,5
Rural	1 653 687	1 016 288	1 398 393	1,6
Total	2 211 750	1 057 511	1 815 212	2,1
Lieu de résidence				
Autres urbains	2 629 767	1 154 131	2 355 119	2,3
Rural	1 653 687	1 016 288	1 398 393	1,6
N'Djaména	4 940 758	2 217 678	4 661 950	2,2
Total	2 211 750	1 057 511	1 815 212	2,1

Le tableau 16.02b présente les dépenses totales moyennes annuelles de consommation des ménages par province de résidence selon le niveau de vie.

Parmi les ménages non pauvres, ceux des provinces du Mandoul (1 497 382 FCFA), du Mayo-Kebbi Ouest (1 510 137 FCFA), de la Tandjilé (1 549 740 FCFA), du Logone Occidental (1 551 032 FCFA), du Logone Oriental (1 622 642 FCFA) et du Sila (1 609 990 FCFA) ont les dépenses moyennes par ménage les plus faibles par rapport à la moyenne nationale (2 211 750 FCFA), et ceux de N'Djaména (4 940 758 FCFA), de l'Ennedi Est/Ouest (2 785 908 FCFA), du Salamat (2 292 102 FCFA) et du Borkou/Tibesti (2 583 947 FCFA) ont les dépenses les plus élevées.

La dépense moyenne annuelle par ménage au niveau national chez les pauvres est estimée à 1 057 511 FCFA. Au niveau des provinces, les dépenses moyennes par ménage les plus faibles sont observées au Logone Occidental (889 388 FCFA), dans la Tandjilé (915 185) et au Mandoul (916 322 FCFA). Celles les plus élevées sont observées à N'Djaména (2 217 678 FCFA) et à l'Ennedi Est/Ouest (1 767 029 FCFA).

La comparaison des dépenses moyennes annuelles des ménages non pauvres à celles des ménages pauvres (NP/P) montre que les non pauvres dépensent deux fois plus que les pauvres (2,1). Au niveau provincial, les inégalités sont relativement fortes, à N'Djaména (2,2) et au Moyen Chari (2,0). Elles sont moins accentuées au Mayo-Kebbi Ouest (1,3), à l'Ennedi Est/Ouest (1,6) et au Mandoul (1,6).

Tableau 16.02b : Dépense totale moyenne annuelle du ménage par province de résidence selon le niveau de vie

Province de résidence	Niveau de vie			NP/P
	Non pauvre (NP)	Pauvre (P)	Total	
Batha	1 884 908	1 024 061	1 529 972	1,8
Borkou-Tibesti	2 281 989	1 207 695	2 043 598	1,9
Chari-Baguirmi	2 171 809	1 153 021	1 993 101	1,9
Guéra	1 797 746	982 112	1 366 068	1,8
Hadjer-Lamis	2 220 282	1 241 287	1 961 712	1,8
Kanem	1 796 719	1 016 551	1 614 786	1,8
Lac	1 845 112	1 025 830	1 521 882	1,8
Logone Occidental	1 551 032	889 388	1 343 493	1,7
Logone Oriental	1 622 642	980 984	1 375 199	1,7
Mandoul	1 497 382	916 322	1 225 984	1,6
Mayo-Kebbi Est	1 685 420	991 471	1 364 938	1,7
Mayo-Kebbi Ouest	1 510 137	1 155 032	1 336 919	1,3
Moyen-Chari	1 912 563	965 281	1 592 254	2,0
Ouaddaï	2 081 796	1 174 544	1 808 957	1,8
Salamat	2 292 102	1 204 809	1 917 724	1,9
Tandjilé	1 549 740	915 185	1 217 990	1,7
Wadi-Fira	2 079 149	1 143 353	1 796 438	1,8
Ville de N'Djaména	4 940 758	2 217 678	4 661 950	2,2

Barh-El-Gazal	2 016 843	1 224 840	1 807 952	1,6
Ennedi Ouest /Ennedi Est	2 785 908	1 767 029	2 620 568	1,6
Sila	1 677 229	959 273	1 419 541	1,7
Total	2 211 750	1 057 511	1 815 212	2,1

16.2 Structure des dépenses

Dans cette section, la structure des dépenses est analysée par poste ou fonction de consommation selon le milieu et la province de résidence et les caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage en fonction du quintile de bien-être et du niveau de vie.

16.2.1 Structures des dépenses par poste selon les quintiles de bien-être

Les dépenses alimentaires englobent les dépenses d'alimentation (aliments et boissons non alcoolisées), celles de boissons alcoolisées et tabac, et les dépenses d'hôtels et de restauration. Elles constituent le poste de dépenses le plus important dans les dépenses totales annuelles, soit 57,5% (68,1% en 2011, soit une baisse de 10,6 points de pourcentage entre 2011 et 2018). Les dépenses d'alimentation et boissons non alcoolisées à elles seules totalisent 46,3% (64,2% en 2011, soit une baisse de 17,9 points entre 2011 et 2018). L'ensemble des dépenses non alimentaires représente 42,5% des dépenses totales (31,9% en 2011, soit une hausse de 10,6 points entre 2011 et 2018). Les plus importantes d'entre elles sont les dépenses de logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles (14,7% contre 5,5% en 2011, soit une hausse de 9,2 points entre 2011 et 2018), les dépenses d'hôtels et restaurants (10,0% contre en 0,6% en 2011 soit une hausse de 9,4%) et les dépenses d'habillement et chaussures (6,0% contre 9,2% en 2011, soit une baisse de 3,2 points entre 2011 et 2018).

Les dépenses varient légèrement selon les quintiles de bien-être (tableau 10.03), mais la différence est plus prononcée dans les quintiles extrêmes. En effet, les plus riches consacrent 42,0% de leurs dépenses totales à l'alimentation et boissons non alcoolisées tandis que les plus pauvres en consacrent 48,9%. En ce qui concerne les dépenses de logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles, elles représentent respectivement 12,8% et 20,3% chez les plus riches et les plus pauvres. Il convient aussi de relever que les parts des dépenses de logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles et d'alimentation et boissons non alcoolisées décroissent graduellement lorsqu'on va du quintile le plus pauvre au plus riche. A l'inverse, les parts des dépenses de transport et déplacement, d'ameublement, articles de ménage et entretien courant, d'hôtels et restaurants, de communication et télécommunication et de biens et services divers, croissent lorsqu'on va du quintile le plus pauvre au quintile le plus riche.

Globalement, les dépenses alimentaires représentent 58,5% des dépenses totales des ménages plus pauvres ; 60,1% de celles des ménages médians et 53,3% des dépenses totales des plus riches.

Tableau 16.03 : Structure des dépenses annuelles par poste selon le quintile de bien-être (%)

Postes de dépenses	Quintile de bien-être					Total
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médi an	Moyen riche	Plus riche	

Alimentation et boissons non alcoolisées	48,9	50,3	49,0	46,9	42,0	46,3
Boissons alcoolisées et tabac	1,2	1,1	1,1	1,1	1,4	1,2
Habillement et chaussures	6,0	6,3	6,6	6,3	5,4	6,0
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	20,3	16,1	14,8	13,9	12,8	14,7
Ameublement, articles de ménage et entretien courant	3,6	3,8	3,9	4,0	4,7	4,2
Santé et hygiène	3,8	3,6	3,8	3,6	3,3	3,6
Transport et déplacement	1,3	2,0	3,1	4,3	9,6	5,3
Communication et télécommunication	2,1	3,2	3,6	4,4	5,3	4,1
Loisirs et sports	0,7	0,5	0,7	0,9	1,6	1,0
Enseignement	0,7	0,4	0,5	0,7	1,1	0,8
Hôtels et restaurants	8,4	9,4	10,0	11,1	10,0	10,0
Biens et services divers	3,1	3,1	2,9	2,9	3,0	3,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

16.2.2 Structures des dépenses par poste selon le niveau de vie des ménages

L'analyse de la structure des dépenses par poste selon le niveau de vie (tableau 10.04), montre que la part des dépenses *d'alimentation et boissons non alcoolisées* des non pauvres est de 4,3 points de pourcentage plus faible que celle des pauvres (45,4% contre 49,7%).

En outre, les parts des dépenses chez les pauvres sont plus élevées que chez les non pauvres au niveau des dépenses *d'habillement et chaussures* (6,2% contre 5,9%), *logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles* (18,4% contre 13,7%) et *santé et hygiène* (3,7% contre 3,5%). À l'inverse, pour les autres postes de dépenses, ce sont les parts de dépenses chez les non pauvres qui sont plus élevées.

Dans l'ensemble, les dépenses alimentaires représentent 56,9% des dépenses totales des ménages non pauvres et 59,7% de celles des ménages pauvres.

Tableau 16.04 : Structure des dépenses annuelles par poste selon le niveau de vie (%)

Postes de dépenses	Niveau de vie		Ensemble
	Non Pauvre	Pauvre	
Alimentation et boissons non alcoolisées	45,4	49,7	46,3

Boissons alcoolisées et tabac	1,2	1,2	1,2
Habillement et chaussures	5,9	6,2	6,0
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	13,7	18,4	14,7
Ameublement, articles de ménage et entretien courant	4,3	3,7	4,2
Santé et hygiène	3,5	3,7	3,6
Transport et déplacement	6,2	1,6	5,3
Communication et télécommunication	4,5	2,6	4,1
Loisirs et sports	1,1	0,6	1,0
Enseignement	0,8	0,6	0,8
Hôtels et restaurants	10,3	8,8	10,0
Biens et services divers	3,0	3,0	3,0
Total	100,0	100,0	100,0

16.2.3 Structures des dépenses par poste selon le milieu de résidence

La structure des dépenses varie selon le milieu de résidence des ménages. Le poste « *alimentation et boisson non alcoolisées* » constitue le plus important poste des dépenses des ménages quel que soit le milieu de résidence. La part allouée à ce poste est moins importante pour les ménages résidant en milieu urbain qu'en milieu rural. Ce poste représente respectivement 38,3%, 43,8% et 40,9% des consommations totales des ménages pour la ville de N'Djamena, les autres centres urbains (hors N'Djamena) et l'ensemble des centres urbains contre 50,0% en milieu rural et 46,3% pour l'ensemble des ménages au niveau national.

S'en suivent dans l'ordre décroissant les postes des dépenses de « *logement, eau, électricité, gaz* » et « *hôtels et restaurants* » selon que le ménage soit en milieu urbain ou rural. Ils représentent respectivement 14,4% et 10,3% de l'ensemble des consommations des ménages en milieu rural contre 15,7% et 8,4% pour la ville de N'Djamena, 14,3% et 10,6% pour les autres centres urbains (hors N'Djamena) et 15,1% et 9,5% pour l'ensemble des centres urbains.

Les dépenses de « *transport et déplacement* » effectuées par les ménages résidant dans la ville de N'Djamena sont relativement plus importantes (9,8%) que celles des autres ménages en milieu urbain (5,4%) et rural (3,6%).

Les dépenses des « *ameublement, articles des ménages et entretien courant* » et « *santé et hygiène* » représentent une part faible dans la consommation des ménages selon les lieux de résidence. En milieu rural, ces postes de dépenses représentent chacun 3,6% de la consommation des ménages, contre 5,3% et 3,3% respectivement pour les dépenses « *ameublement, articles des ménages et entretien courant* » et « *santé et hygiène* » pour la ville de N'Djamena, 4,4% et 3,7% pour les ménages en zone urbaine (hors N'Djamena), 4,9% et 3,5% pour l'ensemble des ménages vivant en zone urbaine.

Les dépenses de « *loisirs et sports* » et de « *enseignement* » ont une part marginale dans la consommation des ménages. Pour les ménages résidant en milieu rural, elles représentent moins de 1% de l'ensemble de leur consommation. En revanche, les ménages consacrent pour la ville de N'Djamena respectivement 2,2% et 2,0% aux dépenses de « *loisirs et sports* » et de « *enseignement* » et respectivement 1,8% et 1,5% pour l'ensemble des ménages vivant dans les centres urbains.

Tableau 16.05 : Structure des dépenses par poste selon le milieu de résidence (%)

Postes de dépenses	Lieu de résidence				Ensemble
	Autres urbains	N'Djamena	Ensemble urbain	Rural	
Alimentation et boissons non alcoolisée	43,8	38,3	40,9	50,0	46,3
Boissons alcoolisées et tabac	1,3	0,7	1,0	1,4	1,2
Habillement et chaussures	6,1	5,0	5,5	6,3	6,0
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	14,3	15,7	15,1	14,4	14,7
Ameublement, articles de ménages et entretien courant	4,4	5,3	4,9	3,6	4,2
Santé et hygiène	3,7	3,3	3,5	3,6	3,6
Transport et déplacement	5,4	9,8	7,7	3,6	5,3
Communication et télécommunication	4,9	6,4	5,7	3,0	4,1
Loisirs et sports	1,3	2,2	1,8	0,5	1,0
Enseignement	0,8	2,0	1,5	0,2	0,8
Hôtels et restaurants	10,6	8,4	9,5	10,3	10,0
Biens et services divers	3,2	2,8	3,0	3,0	3,0
Total	100	100	100	100	100

16.2.4. Structures des dépenses par poste selon la province de résidence

Globalement tous les ménages résidant dans les différentes provinces ont la même structure de dépenses. En effet, l'essentiel de leurs dépenses est consacré par ordre d'importance aux postes *alimentation et boissons non alcoolisées, logement, eau, électricité, gaz et hôtels et restaurants*. En revanche, les ménages vivant dans certaines provinces (la ville de N'Djamena et les deux Logones) consacrent moins de 40,0% de leurs dépenses totales au poste *alimentation et boissons non alcoolisées*.

A l'opposé, les ménages de quatre provinces (Batha, Kanem, Lac et Hadjer-Lamis) consacrent plus de la moitié de leurs budgets au poste *alimentation et boissons non alcoolisées*.

Tableau 16.06 : Structure des dépenses par poste selon la province de résidence (%)

Poste de dépenses	Province																					Ensemble
	Batha	Borkou/Tibesti	Chari-Baguirmi	Guéra	Hadjer-Lamis	Kanem	Lac	Logone Occidental	Logone Oriental	Mandoul	Mayo-Kebbi Est	Mayo-Kebbi	Moyen-Chari	Ouaddaï	Salamat	Tandjilé	Wadi Fira	Ville de N' Diamen	Barh-El-Gazal	Ennedi Ouest/Est	Sila	
Alimentation et boisson non alcoolisées	51,2	46,2	46,8	51,3	54,3	53,4	53,0	42,0	41,4	47,6	53,6	50,5	50,2	44,1	51,0	50,0	50,3	38,3	51,1	43,4	46,0	46,3
Boissons alcoolisées et tabac	0,4	0,9	1,2	0,2	0,4	0,2	0,7	3,6	2,9	3,1	1,7	1,9	2,0	0,5	0,1	2,5	0,1	0,7	0,1	0,4	0,3	1,2
Habillement et chaussures	7,1	11,4	6,1	6,6	6,1	7,3	8,3	5,2	5,1	4,6	4,4	5,2	4,0	8,4	5,3	5,6	7,7	5,0	7,5	9,0	6,5	6,0
Logement, eau, électricité, gaz	14,5	13,9	11,2	15,7	12,8	14,2	12,7	16,4	14,4	16,8	16,0	16,1	12,6	14,7	12,7	13,5	13,2	15,7	14,4	14,5	17,1	14,7
Ameublement, articles de ménages et entretien courant	4,2	6,3	4,4	3,6	3,9	4,6	3,2	3,8	3,2	2,7	3,4	3,5	3,3	4,1	4,7	3,4	4,1	5,3	4,4	4,4	4,4	4,2
Santé et hygiène	4,1	2,0	3,4	2,8	3,0	1,6	3,5	5,4	5,0	5,8	4,0	3,1	2,9	3,8	2,7	3,3	4,1	3,3	3,0	2,6	1,7	3,6
Transport et déplacement	4,4	2,9	5,4	3,9	3,3	1,3	2,7	2,9	3,5	3,7	3,2	2,7	4,8	4,9	4,6	2,7	6,1	9,8	1,6	13,1	3,7	5,3
Communication et télécommunication	2,9	6,2	4,3	3,4	5,7	4,5	3,5	2,1	2,4	2,4	3,6	2,9	2,9	3,6	3,5	3,4	3,3	6,4	6,4	4,0	3,2	4,1
Loisirs et sports	0,3	0,6	0,3	0,4	0,5	0,2	0,3	2,4	1,0	0,6	0,9	1,0	0,9	0,7	0,4	0,6	0,4	2,2	0,3	0,3	0,3	1,0
Enseignement	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,0	0,1	0,8	0,7	0,5	0,6	0,8	0,7	0,5	0,2	0,5	0,3	2,0	0,1	0,1	0,1	0,8
Hôtels et restaurants	7,1	6,9	14,1	8,7	7,2	9,9	8,5	12,5	17,4	8,4	7,1	10,2	12,1	11,4	10,4	11,6	7,7	8,4	9,2	5,0	12,1	10,0
Biens et services divers	3,6	2,7	2,8	3,1	2,6	2,9	3,3	2,9	3,1	3,8	1,7	2,1	3,6	3,3	4,2	3,0	2,6	2,8	1,9	3,2	4,6	3,0
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

16.2.5 Structures des dépenses par poste selon le niveau d'éducation du chef de ménage

De manière générale, la structure des dépenses des ménages présente une similarité selon les différents niveaux d'éducation du chef de ménage. Toutefois, l'on observe que plus le niveau d'éducation du chef de ménage est « *élevé* », moins est la part des dépenses consacrées au poste « *alimentation et boisson non alcoolisées* ». Il en est de même des dépenses des produits de « *habillement et chaussures* » et des services de « *santé et hygiène* », et dans une certaine mesure les dépenses des services « *hôtels et restaurants* ».

En effet, les ménages dont leur chef ayant déclaré être « sans niveau d'éducation » consacrent pour la consommation des produits « *alimentation et boisson non alcoolisées* » 48,2% de leur consommation contre 46,3% pour l'ensemble des ménages et 37,8% pour les ménages dont le chef ayant déclaré avoir suivi l'enseignement supérieur. De même, il ressort que la part consacrée aux dépenses de « *habillement et chaussures* » et aux services de « *santé et hygiène* » et de « *hôtels et restaurants* » sont respectivement de 6,4%, 3,5% et 9,9% pour les ménages dont le chef est « *sans niveau d'éducation* » contre 4,7%, 2,9% et 7,7% pour les ménages dont le chef ayant suivi l'enseignement supérieur et 6,0%, 3,6% et 10,0% pour l'ensemble des ménages.

En revanche, les parts allouées aux dépenses de « *transport et déplacement* », de « *communication et télécommunication* », de « *ameublement, articles de ménages et entretien courant* », et des « *loisirs et sports* » augmentent avec le niveau d'éducation. En effet, les ménages ayant un chef avec un niveau d'éducation « *supérieur* » y consacrent respectivement 9,7% ; 6,8% ; 5,9% et 2,9% (contre 5,3% ; 4,1% ; 4,2% et 1,0% pour l'ensemble des ménages).

Tableau 16.07 : Structure des dépenses par poste selon le niveau d'éducation du chef de ménage (%)

Postes de dépenses	Niveau d'éducation du chef de ménage					Ensemble
	Aucun	Primaire	Secondaire1	Secondaire2	Supérieur	
Alimentation et boissons non alcoolisée	48,2	45,5	44,2	43,0	37,8	46,3
Boissons alcoolisées et tabac	0,9	2,4	1,8	1,4	1,3	1,2
Habillement et chaussures	6,4	5,4	5,4	5,3	4,7	6,0
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	14,5	15,3	14,7	14,7	14,4	14,7
Ameublement, articles de ménages et entretien courant	4,0	3,8	3,9	4,3	5,9	4,2
Santé et hygiène	3,5	4,2	4,0	3,6	2,9	3,6
Transport et déplacement	4,8	4,1	5,3	6,4	9,7	5,3
Communication et télécommunication	3,8	3,2	4,4	5,8	6,8	4,1

Loisirs et sports	0,6	1,5	1,1	1,5	2,9	1,0
Enseignement	0,4	0,7	0,8	1,2	2,8	0,8
Hôtels et restaurants	9,9	11,0	11,5	9,6	7,7	10,0
Biens et services divers	3,0	2,8	2,9	3,0	3,0	3,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

16.2.6 Structures des dépenses par poste selon le secteur institutionnel du chef de ménage

L'analyse de la structure des dépenses selon le secteur institutionnel du chef de ménage permet de catégoriser les ménages en deux groupes : ceux dont le chef de ménage travaille dans le secteur public et les organismes internationaux, et les autres qui comprennent les ménages dont leur chef travaille dans les entreprises privées, entreprise associative et les ménages employeurs de personnel domestique. Pour le premier groupe, ils consacrent comparativement au second groupe une part relativement moindre de leurs dépenses au poste *alimentation et boissons non alcoolisées*.

En effet, les ménages dont les chefs travaillent dans l'administration centrale et les collectivités locales, dans les entreprises publiques et parapubliques et dans les organismes internationaux consacrent respectivement 38,3% ; 39,3% et 36,2% de leurs dépenses de consommation au poste *alimentation et boissons non alcoolisées* contre 46,3% pour l'ensemble des ménages toutes catégories confondues.

En revanche, ce premier groupe des ménages alloue comparativement au second, une part relativement importante de ses dépenses de consommation aux postes ameublement, *articles de ménages et entretien courant, transport et déplacements, communication et télécommunication, loisirs et sports et enseignement*. En effet, pour les ménages dont les chefs travaillent dans l'administration centrale et les collectivités locales, les postes d'*ameublement, articles de ménages et entretien courant, de transport et déplacements, de communication et télécommunication, des loisirs et sports et enseignement* représentent respectivement 5,6%, 12,2%, 6,5%, 2,2% et 1,8% de leurs dépenses totales.

S'agissant des ménages dont les chefs travaillent dans les entreprises publiques et parapubliques les postes « *ameublement, articles de ménages et entretien courant* », « *transport et déplacements* », « *communication* », « *loisirs et sports* », et « *enseignement* » représentent respectivement 5,3%, 7,9%, 6,5%, 2,2% et 2,4% de leurs dépenses de consommation totales.

Enfin, dans les ménages dont les chefs exercent dans les organismes internationaux, les postes « *ameublement, articles de ménages et entretien courant* », « *transport et déplacements* », « *communication* », « *loisirs et sports* », et « *enseignement* » représentent respectivement 5,6%, 16,5%, 6,3%, 1,9% et 1,4% de leurs dépenses totales.

Tableau 16.08 : Structure des dépenses par poste selon le secteur institutionnel du chef de ménage (%)

Postes de dépenses	Secteur institutionnel							Ensemble
	État/Collectivités locales	Entreprise publique/parapub	Entreprise Privée	Entreprise associative	Ménage comme employeur de	Organisme international/Am	Autres	
Alimentation et boissons non alcoolisée	38,3	39,3	47,6	41,6	47,8	36,2	43,7	46,3
Boissons alcoolisées et tabac	1,1	1,2	1,3	0,8	0,9	1,5	0,8	1,2
Habillement et chaussures	5,3	5,3	6,2	4,8	5,3	3,8	5,1	6,0
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	13,2	13,7	14,7	15,8	13,7	13,4	16,8	14,7
Ameublement, articles de ménages et entretien courant	5,6	5,3	4,0	4,0	3,3	5,6	4,6	4,2
Santé et hygiène	3,2	2,4	3,6	3,1	2,9	2,0	4,7	3,6
Transport et déplacement	12,2	7,9	4,4	4,7	2,3	16,5	4,7	5,3
Communication et télécommunication	6,5	7,3	3,7	8,1	4,3	6,3	4,9	4,1
Loisirs et sports	2,2	2,0	0,9	1,3	0,7	1,9	1,2	1,0
Enseignement	1,8	2,4	0,5	1,9	0,6	1,4	1,7	0,8
Hôtels et restaurants	7,3	9,9	10,3	10,8	15,9	7,9	9,2	10,0
Biens et services divers	3,3	3,3	3,0	3,1	2,1	3,5	2,6	3,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

CONCLUSION GENERALE

Le présent rapport général est réalisé à partir des données de la Quatrième Enquête sur les Conditions de vie des ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT4). Il constitue le rapport sur les conditions de vie des ménages tchadiens selon la répartition spatiale en prenant en compte les caractéristiques socio-économiques et sociodémographiques des ménages.

La collecte des données de l'ECOSIT4 s'est faite sur support électronique (méthode CAPI). Une application mobile (Survey Solutions) a été utilisée pour la collecte et le traitement des données a été fait essentiellement avec le logiciel STATA.

La population tchadienne est majoritairement jeune caractérisée car 53,3% de celle-ci a moins de 15 ans. Le minimum vital est atteint par une dépense d'environ 672 FCFA par jour et par tête correspondant à une dépense annuelle par tête d'individu de 241 970 FCFA. Le taux de pauvreté observé au niveau national est de 42,3%.

Il ressort de cette enquête que, l'évolution du niveau de possession des biens d'équipement par les ménages entre 2009 (RGPH2) et 2018 (ECOSIT4), à part le poste radio, a beaucoup augmenté.

Les malades évoquent le plus souvent l'automédication comme raison principale de non consultation dans une structure sanitaire. Le manque d'argent constitue la deuxième raison de non consultation dans ces structures.

Pour ce qui est du chômage de la population active de 15 à 64 ans, il est estimé à 2% au sens du BIT contre 5,7% en 2011 soit une baisse de 3,7 points de pourcentage. Alors que le taux de chômage élargi est estimé à 18,5%.

Près d'un ménage sur dix évacuent les eaux usées dans la rue ou dans la nature contre respectivement 1,6% et 1,9% qui utilisent les égouts et les puisards (fosses modernes). En milieu urbain, cette proportion est de 68,3% pour les ménages évacuant les eaux usées dans la rue ou dans la nature contre respectivement 5,8% et 7,7% pour ceux utilisant les égouts et les puisards.

Au Tchad, la majorité des ménages sont propriétaires de leur logement parmi lesquels très peu disposent d'un titre ou d'un acte de propriété. La proportion des ménages qui utilisent une source d'eau améliorée ou potable en 2018 a augmenté comparativement à l'ECOSIT3 de 2011.

Globalement, en saison sèche, environ 3 ménages tchadiens sur 5 (62,7%) utilisent une source d'eau améliorée ou potable en 2018 alors que ce sont 60,4% de ménages qui ont accès à l'eau potable en saison de pluies.

Le présent rapport contient des informations clés qui serviront de base de planification au gouvernement et aux partenaires techniques et financiers à mieux canaliser leurs interventions en matière de politiques publiques et de lutte contre la pauvreté.

Au vu des résultats ainsi obtenus, nous formulons les recommandations suivantes :

1. Le taux d'activité chez les 15 ans et plus entre 2011 et 2018 a baissé passant de 61,8% en 2011 à 60% en 2018. Des efforts allant dans le sens d'amélioration de cet indicateur doivent être envisagés par le Gouvernement et les partenaires au développement ;
2. Le taux brut de scolarisation dans le primaire a baissé (74,9% contre 72,5%) entre 2011 et 2018 et le taux net de scolarisation dans le primaire n'a pas connu une augmentation substantielle (45,0% contre 46,0%). Ces statistiques montrent que l'on est loin d'atteindre l'objectif d'enseignement obligatoire pour le primaire, le Gouvernement doit faire des gros efforts pour atteindre l'objectif de 100% ;
3. Plus de huit ménages pauvres sur dix (85,2%) vivant en milieu rural n'ont pas de WC. Cette proportion est de 40,9% pour les ménages pauvres du milieu urbain. Cela suggère la nécessité de mettre en place des politiques d'assainissement priorisant les ménages pauvres vivant en milieu rural ;
4. Les chefs de ménages considèrent que le manque d'emplois (31,8%) est la première cause de la pauvreté au Tchad. Comme on sait qu'au Tchad, les opportunités pour les femmes et les jeunes sur le marché du travail sont très limitées et la plupart des emplois sont précaires. Eu égard à ce résultat, pour être efficaces, les politiques de réduction de la pauvreté devraient être conçues et coordonnées de telle sorte que les pauvres puissent profiter des offres d'emploi induites par la croissance économique ;
5. Moins d'un ménage sur dix (8,0%) utilisent l'électricité comme principale source d'éclairage. Cette proportion est seulement de 1,1% en milieu rural contre 30,4% en milieu urbain. Compte tenu de l'importance de l'électricité dans le processus de développement du pays, le Gouvernement doit s'atteler à la promotion de l'électrification du monde rural ;
6. Bien que le Tchad soit un pays pétrolier, le gaz domestique est peu utilisé : 0,9% seulement des ménages pauvres utilisent le gaz butane comme principale source d'énergie de cuisson contre 6,5% des non pauvres. Afin de préserver l'environnement, le gouvernement doit continuer à inciter les populations à l'utilisation croissante du gaz tout en assurant sa disponibilité ;
7. Près d'un ménage sur sept (71,4%) utilise le dépotoir sauvage comme mode d'évacuation des ordures contre respectivement 4,1% et 4,5% qui utilisent le dépotoir public et le service de ramassage. Cette proportion, en milieu urbain, est de 50,4% pour les ménages qui utilisent le dépotoir sauvage contre respectivement 10,0% et 14,4% pour ceux qui utilisent le dépotoir public et le service de ramassage. Les mairies des grandes villes et les différents comités d'assainissement locaux du pays sont appelés à mener des campagnes de sensibilisation dans le but d'amener les ménages à utiliser prioritairement les dépotoirs publics et les services de ramassage ;

Il faut en outre :

8. Augmenter les services publics pour réduire le coût de la vie des ménages.

BIBLIOGRAPHIE

- 1- **ACDI (2001)**, "Edition spéciale sur l'éducation", citoyens du monde à l'œuvre, 14 p. (<http://www.acdi-cida.gc.ca>).
- 2- **AFRISTAT (1999)**, « Concepts et indicateurs du marché du travail et du secteur informel », Série Méthodes n°2, Décembre 1999.
- 3- **AFRISTAT, DIAL (2001)**, « Méthodologie de réalisation d'une enquête 1-2-3 dans les principales agglomérations des pays de l'UEMOA », Juin 2001.
- 4- **Alkire et Foster (2009)**, Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI), Working Paper, 2009.
- 5- **Alkire et Santos (2010)**, Oxford Poverty and Human Development Initiative (OPHI), Working Paper, 2010.
- 6- **BIT (2000)**, « Recommandations internationales en vigueur sur les statistiques du travail », Genève, 2000 .
- 7- **Banque Mondiale (2018)**, Comprendre la pauvreté, « Emploi et Développement », (<https://www.banquemondiale.org/fr/topic/jobsanddevelopment>), Banque Mondiale, BIRD-IDA, Septembre 2018.
- 8- **Banque Mondiale-UEMOA (2018)**, **Mesure de la Pauvreté**, EHCVMP, BM-UEMOA, Document de travail numéro 4, Décembre 2018.
- 9- **Defeyt (2006)**, Pauvreté et logement : quelques données et réflexions, Pensée plurielle 2, 2006.
- 10- **INSEED (2011)**, Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques, Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples au Tchad 2010, Rapport final. République du Tchad : Ministère de l'Économie et du Plan, UNICEF, UNFPA, N'Djaména, Mai 2016, 364 p.
- 11- **INSEED (2012a)**, Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques, Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat « Principaux indicateurs globaux issus de l'analyse thématique », Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération Internationale, N'Djaména, Août 2012, 92 p.
- 12- **INSEED (2012b)**, Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques, Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat « Résultats globaux définitifs », Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération Internationale, N'Djaména, Mars 2012, 199 p.
- 13- **INSEED(2006)**, Ministère des Finances, de l'Économie et du Plan, Profil de Pauvreté, ECOSIT2, Novembre 2006, 99 P.

- 14- **INSEED, MSP et ICF (2016)**, Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDS-MICS 2014-2015). Rockville, Maryland, USA : INSEED, MSP et ICF International, Mai 2016, 655 p.
- 15- **INSEED (2014a)**, Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009, rapport d'analyse, thème 4, Natalité et fécondité, N'Djaména, Juillet 2014, 146 p.
- 16- **INSEED (2014b)**, Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009, rapport d'analyse, thème 5, Mortalité, N'Djaména, Juillet 2014, 140 p.
- 17- **INSEED (2014c)**, Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération Internationale, Rapport Secteur Informel, ECOSIT3, Août 2014, 70 P.
- 18- **INSEED(2014d)**, Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération Internationale, Profil de Pauvreté, ECOSIT3, Août 2014, 143 P.
- 19- **INSEED (2014e)**, Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération Internationale, Rapport Emploi, ECOSIT3, Août 2014, 102 P.
- 20- **INSEED (2014f)**, Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009, rapport d'analyse, thème 2, Etat et structures de la population, N'Djaména, Juillet 2014, 189 p.
- 21- **INSEED (2014g)**, Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009, rapport d'analyse, thème 18, Projections démographiques 2009-2050, N'Djaména, Juillet 2014, 90p.
- 22- **INSEED (2014h)**, Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009, rapport d'analyse, thème 7, Scolarisation, Alphabétisation et Niveau d'instruction, N'Djaména, , Juillet 2014, 137p.
- 23- **INSEED (2018)**, Les Comptes Nationaux 2017.
- 24- **Martin Ravallion (1996)**, « *Comparaison de la pauvreté: concepts et méthodes* », Document travail n°122, Février 1996.
- 25- **MBAIDOH Evariste (1997)**, *Les déterminants socio-économiques et démographiques de la scolarisation au Tchad*, mémoire de DESS en Démographie, IFORD, Yaoundé, 60 p.
- 26- **MENPC (2015)**, Direction des Etudes, des Statistiques et de la Carte Scolaire (DESCS), Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique, « *Annuaire Statistique de l'Éducation, Année scolaire 2013/2015* », N'Djaména : MENPC, UNESCO, AFD et UNICEF, Décembre 2015, 204 p.
- 27- **MEPD (2017)**, Direction Générale du Plan et des Etudes (DGPE), Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement, « *Plan National de Développement, PND 2017-2021* », N'Djaména, 2017, 134 p.

28- MSP (2016), Direction de la Statistique et de l'Information Sanitaires (DSIS), Ministère de la Santé Publique, « Annuaire des Statistiques Sanitaires, Tome A, 29^{ème} Edition, Année 2015», N'Djaména, Novembre 2016, 222 p.

29- OMS (1999), Cent cinquième Session du Conseil Exécutif, Rapport du Directeur Général, « Pauvreté et Santé», Organisation Mondiale de la Santé, Genève, Décembre 1999, 7 p.

30- République du Tchad (2016). *Rapport sur la mesure du Dividende Démographique du Tchad*. Etude du projet SWEDD, 74p.

31- République du Tchad (2017). « La Vision 2030, le Tchad que nous voulons ».

ANNEXES

A.1 Plan de sondage

La quatrième génération des Enquêtes sur la Consommation des ménages et le Secteur Informel au Tchad a utilisé la même méthodologie que l'ECOSIT2 et l'ECOSIT3 qui ont été réalisées au moyen d'un sondage probabiliste afin de rendre possible l'extrapolation des résultats de l'échantillon observé à l'ensemble de la population du Tchad.

Selon la nouvelle configuration administrative, le Tchad est subdivisé en 23 provinces. Dans le souci de disposer des indicateurs fiables, désagrégés et représentatifs au niveau des provinces, les 4 provinces du Borkou, de l'Ennedi Est, de l'Ennedi Ouest et du Tibesti constituent 2 domaines d'étude (Borkou-Tibesti et Ennedi Est-Ennedi Ouest) et les 19 autres provinces constituent chacune un domaine d'étude, ce qui conduit à 21 domaines d'étude. De plus, chaque domaine est subdivisé en strate urbaine et strate rurale hormis la ville de N'Djaména qui constitue une seule strate urbaine. On a au total 41 strates. Le tirage de l'échantillon a été fait strate par strate. Ainsi, l'échantillon de l'ECOSIT4 est basé sur un sondage aréolaire stratifié à deux degrés.

Au premier degré, 625 Unités Primaires de Sondage (UPS) ou grappes ont été sélectionnées à partir de la liste des Zones de Dénombrement (ZD) établies au cours du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2) réalisé en 2009 par l'INSEED, en procédant à un tirage systématique avec probabilité proportionnelle à la taille (la taille de l'UPS étant le nombre de ménages). Un dénombrement des ménages dans chacune de ces grappes ou UPS a fourni une liste exhaustive des ménages à partir de laquelle a été tiré, au second degré, un échantillon de 12 ménages par grappe avec un tirage systématique à probabilité égale.

Un total de 7 500 ménages (3 540 en milieu urbain dans 295 grappes et 3 960 en milieu rural dans 330 grappes) ont été sélectionnés.

Tableau A.1.1 : Couverture de l'échantillon

Résultats	Urbain	Rural	Tchad
Nombre de ménages sélectionnés	3 540	3 960	7 500
Nombre de ménages enquêtés	3 538	3 955	7 493
Taux de réponse ménage (%)	99,9	99,9	99,9

A.2 Difficultés rencontrées

La Quatrième Enquête sur la Consommation des ménages et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT4) s'est réalisée globalement dans de bonne condition. Néanmoins quelques difficultés inhérentes à toute enquête sont rencontrées au cours de sa mise œuvre. Entre autres :

- ✓ Difficile collaboration de certains ménages pour cause de la multiplicité des enquêtes dont ils estiment ne pas voir les retombées ;
- ✓ Absence permanente de certaines personnes adultes dans les ménages pour répondre à des questions les concernant ;
- ✓ Refus de collaboration de certaines épouses en l'absence de leurs époux alors qu'elles sont les mieux indiquées pour répondre efficacement aux questions portant sur la consommation alimentaire ;
- ✓ L'inaccessibilité de certaines localités faute de voie de communication et de sécurité requise ;
- ✓ Certains produits alimentaires sont rares dans certaines provinces, ce qui ne permet pas de renseigner toutes les unités non standard ;
- ✓ Les données cartographiques, datées de plus de 10 ans sont, pour la plupart en déphasage avec les données réelles du terrain, ce qui a nécessité une mise à jour partielle de certaines Zones de Dénombrement urbains avant la deuxième vague ;
- ✓ La base de données de camps de réfugiés est obsolète comme en témoigne la présence massive de ménages programmés pour la collecte mais absents au passage des agents enquêteurs occasionnant de temps de temps de moment d'arrêt dans la collecte ;
- ✓ La couverture nationale en téléphonie mobile reste un défi pour la fourniture de connexion internet. Les données de certaines localités étaient gardées pendant longtemps sans être envoyées au Quartier Général pour le traitement, faute de connexion internet. Ce qui a impacté sur le rythme d'avancement de suivi des données.

A .3 Liste du personnel ayant participé à l'enquête

Tableau A.3.1 : Liste des membres du Comité Technique de l'ECOSIT4

NOM ET PRENOMS	QUALIFICATIONS	FONCTION
BARADINE ZAKARIA MOURSAL	STATISTICIEN	DG DE L'INSEED
ADAMA MOUSSA KHADAM	STATISTICIENNE- DEMOGRAPHE	DGA DE L'INSEED
AHMAT ABDERAHIM ABBO	STATISTICIEN- ECONOMISTE	COORDONNATEUR TECHNIQUE
CHERIF OUSMANE ABDOULAYE	STATISTICIEN	MEMBRE DE L'EQUIPE TECHNIQUE
ATTOM IBRAHIM	STATISTICIEN- ECONOMISTE	MEMBRE DE L'EQUIPE TECHNIQUE
MANTOBAYE MOUNDIGBAYE	STATISTICIEN- ECONOMISTE	MEMBRE DE L'EQUIPE TECHNIQUE

NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE	STATISTICIEN- DEMOGRAPHE	MEMBRE DE L'EQUIPE TECHNIQUE
--------------------------	-------------------------------------	---------------------------------

Tableau A.3.2 : Liste des superviseurs de pool de l'ECOSIT4

NOM ET PRENOMS	QUALIFICATIONS	FONCTION
NOUR GOUKOUNI NOUR	ECONOMISTE	ANCIEN DG DE L'INSEED
AHMAT ABDERAHIM ABBO	STATISTICIEN	COORDONNATEUR TECHNIQUE
MOBE HAROU	STATISTICIEN- DEMOGRAPHE	CHEF DE SERVICE (SSCVMP)
ABAKAR KODREY	ECONOMISTE	CADRE DE LA DSDS
TCHOUA PHILEMON	STATISTICIEN	CHEF DE SERVICE (ESS)
AHMAT YOUSOUF	INFORMATICIEN	CHEF DE SERVICE DE LA DMII
KOUMAYOGOTO NAHARI	GEOGRAPHE	CADRE DE LA DSDS
YOUSOUF IBN ALI	STATISTICIEN- ECONOMISTE	ANCIEN CHEF DE DSSE
MALIK NDOUNGOUS	STATISTICIEN- ECONOMISTE	ANCIEN CHEF DE SERVICE COMPTES NATIONAUX
YAMEOGO ALPHONSE	STATISTICIEN- ECONOMISTE	CONSULTANT BANQUE MONDIALE
SAVADOGO ABOUDRAHYME	STATISTICIEN- ECONOMISTE	CONSULTANT BANQUE MONDIALE
SOMTINDA SONDO ELOI	INFORMATICIEN	CONSULTANT BANQUE MONDIALE/BAD
NGA THI MIN	ECONOMISTE	CONSULTANT BANQUE MONDIALE
HASSAN IZZO ABAKAR	STATISTICIEN- ECONOMISTE	EX DIRECTEUR DE LA STATISTIQUE AGRICOLE
ARNAUD GOTORAYE	STATISTICIEN- ECONOMISTE	CONSULTANT BANQUE MONDIALE
OUMAROU HABI	STATISTICIEN- ECONOMISTE	CONSEILLER RESIDENT ECOSIT4 (BANQUE MONDIALE)
ALY SANOH	ECONOMISTE	CHEF DE PROJET PDST

CHERIF OUSMANE ABDOULAYE	STATISTICIEN	MEMBRE DE L'EQUIPE TECHNIQUE
ATTOM IBRAHIM	STATISTICIEN- ECONOMISTE	MEMBRE DE L'EQUIPE TECHNIQUE
MANTOBAYE MOUNDIGBAYE	STATISTICIEN- ECONOMISTE	MEMBRE DE L'EQUIPE TECHNIQUE
NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE	STATISTICIEN- DEMOGRAPHE	MEMBRE DE L'EQUIPE TECHNIQUE
MBAIOGOU TINO RAOUL	STATISTICIEN- DEMOGRAPHE	ANCIEN MEMBRE DE L'EQUIPE TECHNIQUE
ATOKARE ALEXIS	STATISTICIEN- DEMOGRAPHE	ANCIEN MEMBRE DE L'EQUIPE TECHNIQUE

Tableau A.3.3 : Liste du personnel de l'enquête des marchés sur les unités non standards (NSU)

Pool N° 1		
Région	Borkou, Ennedi Est, Ennedi Ouest, Tibesti, Lac, Kanem, Ouaddaï, Sila et Wadi Fira	
Superviseurs	NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE	
	ATOKARE ALEXIS	
Enquêteurs	MOBE HAROU	JOEL AOUDOU
	AWAT DAOUD TCHARI	AHMED DOUMARA CHOUA
	MAHAMAT AB-ACHE	ALI AHMAT SALEH
Pool N° 2		
Région	N'Djaména, Chari-Baguirmi, Hadjer-Lamis, Barh El Gazal, Batha, Guéra, Salamat, Mayo-Kebbi Est, Mayo-Kebbi Ouest	
Superviseurs	AHMAT ABDERAHIM ABBO	
	YOUSOUF IBN ALI	

	MAHAMAT MALIK DOUNGOU	
Enquête urs	ABAKAR MAHAMAT ABAKAR	ABDELSALAM CHARFADINE
	MOUTAWAKIL HAMID ABDALLAH	ADAM ABDERAHIM
	ADEI HISSEIN MALIK	ISSYAKOU AOUDOU
	ABDELSALAM ACHEIKH SEID	KOUMDE MOUGAO
Pool N° 3		
Région	Tandjilé, Logone Occidentale, Logone orientale, Mandoul, Moyen-Chari	
Superviseurs	MBAÏOGOUM TINRO RAOUL	
	CHERIF OUSMANE ABDOULAYE	
Enquête urs	ADOUM AHMED ADOUM	SOBKIKI SOBERBE
	IMRANE AHMADAYE	KLADOUM-MADJI NONDIBAYE

Tableau A.3.4 : Liste des superviseurs du quartier général de l'ECOSIT4

NOM ET PRENOMS	PROVINCES AFFECTEES
BONKERI BOBDINGAM	N'DJAMENA/MOYEN-CHARI
ADAM ABDERAHIM	OUADDAI/SILA
ADEI HISSENE MALIK	WADI FIRA/LAC
ADOUM AHMED ADOUM	SALAMAT/BATHA
AHMAT BOGUI HAGGAR	ENNEDI EST/ENNEDI OUEST//BORKOU
AMADOU ISSA KEOUL	GUERA/KANEM
ABAKAR KODREI	GUERA/ HADJER-LAMIS
ATTOM IBRAHIM	OUADDAI/WADI FIRA
BENDIMAN NAMADJI	LOGONE OCCIDENTAL
DAMKITNA ZINA	WADI FIRA/MAYO-KEBBI EST

JOEL AOUDOU	LOGONE ORIENTAL/MAYO-KEBBI EST/ MAYO-KEBBI OUEST
KOUMAYOGOTO NAHARI	TANDJILE/BARH EL GAZAL
MOBE HAROU	CHARI-BAGUIRMI/MANDOUL/N'DJAMENA
NDOUNGAMADJI MASMIAN AMOS	LOGONE OCCIDENTAL/LOGONE OCCIDENTAL
OUANGBARA CHRISTIAN	WADI FIRA/BORKOU

Tableau A.3.5 : Liste des analystes du rapport général de l'ECOSIT4

NOM ET PRENOMS	THEMES
HASSAN IZZO ABAKAR	AGRICULTURE, ELEVAGE ET PECHE
CHERIF OUSMANE ABDOULAYE	INTRODUCTION/ MESURES DE LA PAUVRETE
ABAKAR KODREY	APERCU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE/FILETS DE SECURITE, CHOCS ET STRATEGIE DE SURVIE
LAWE NGAINDANDJI PROSPER	AGRICULTURE, ELEVAGE ET PECHE /FILETS DE SECURITE, CHOCS ET STRATEGIE DE SURVIE
MANTOBAYE MOUNDIGBAYE	MESURES DE LA PAUVRETE/ REVENUS HORS EMPLOI, EPARGNE ET CREDIT/ENTREPRISES NON AGRICOLES
MOYALBAYE GOTOMON	ENTREPRISES NON AGRICOLES
ATOKARE ALEXIS	INTRODUCTION/ SYNTHESE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE
FATA ROUANE	EDUCATION ET SANTE/ SITUATION DE L'EMPLOI
LAWE NGAIDANDJI PROSPER	REMERCIEMENTS/ AGRICULTURE/ELEVAGE/PECHE
MOBE HAROU	SYNTHESE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE/REVENUS HORS EMPLOI, EPARGNE ET CREDIT/ACTIFS DU MENAGE ET TRANSFERTS
AHMAT ABDERAHIM ABBO	AVANT PROPOS/ REMERCIEMENTS/ MESURES DE LA PAUVRETE
GOGNIN GOMNDIGUE	SITUATION DE L'EMPLOI/ LOGEMENT ET CONDITIONS D'EXISTENCE

YOUNOUS ABDOULAYE	RESUME EXECUTIF/ AGRICULTURE/ELEVAGE/PECHE
HERVE ROGANGOUM KODINDOUMA	EDUCATION ET SANTE/ SITUATION DE L'EMPLOI
BADY EBE	APERCU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE/ CONSOMMATION DES MENAGES ET PAUVRETE
YAYA MAMADOU	CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ET DES MENAGES ENQUETES/ACCES AUX INFRASTRUCTURES DE BASE ET MIGRATION
DJANMON WAISSALA	CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ET DES MENAGES ENQUETES/ ACCES AUX INFRASTRUCTURES DE BASE ET MIGRATION
ATTOM IBRAHIM ABDALLAH	MESURES DE LA PAUVRETE/ PAUVRETE SUBJECTIVE
RIRADJIM MADNODJI	RESUME EXECUTIF/ CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ET DES MENAGES ENQUETES/ CONSOMMATION DES MENAGES ET PAUVRETE
NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE	SYNTHESE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE/ EDUCATION ET SANTE/ LOGEMENT ET CONDITIONS D'EXISTENCE/ PAUVRETE SUBJECTIVE
DJIDASS YANNICK	RESUME EXECUTIF/ ACTIFS DU MENAGE ET TRANSFERTS
AHMAT SOULEYMANE HACHIM	POSSESSION DE BIENS DURABLES
MABALI ARISTIDE	POSSESSION DE BIENS DURABLES/ LOGEMENT ET CONDITIONS D'EXISTENCE
TCHOUA PHILEMON	POSSESSION DE BIENS DURABLES

Tableau A.3.6 : Liste des membres de l'équipe de revue et finalisation du rapport de l'ECOSIT4

NOM ET PRENOMS	INSTITUTION
BARADINE ZAKARIA MOURSAL	INSEED
ADAMA MOUSSA KADAM	INSEED
ABAKAR KODREI NOUR	INSEED

AHMAT ABDERAHIM ABBO	INSEED
AHMAT SOULEYMANE HACHIM	INSEED
ATTOM IBRAHIM ABDALLAH	INSEED
ATOKARE ALEXIS	INSEED
CHERIF OUSMANE ABDOULAYE	INSEED
DAMKITNA ZINA	INSEED
DJANMON WAISSALA	INSEED
DJILDAS YANNICK	INSEED
GOGNIN GOMDIGUE	INSEED
LAWE GAIDANDI PROSPER	INSEED
MOBE HAROU	INSEED
MOYALBAYE GOTOMON	INSEED
NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE	INSEED
RIRADJIM MADNODJI	INSEED
TCHOUA PHILEMON	INSEED
YAYA MAMADOU	INSEED
GOUH PINABEY NATHANIEL	INSEED
NADJI EMMANUEL TAO	INSEED
AHMAT MOUSSA ABDELKERIM ALI	INSEED
KODINDOUMA RONGANGOUM HERVE	DGI/MFP
YOUNOUS ABDOULAYE	UNIVERSITE DE N'DJAMENA
DOUZOUNET MALLAYE	DGSE/MEPD
HASSAN IZZO ABAKAR	MIN AGRICULTURE
BADY EBE	DEP/MFB

ABDELKHANI ABDELCHAKOUR	MENPC
KILMA SAULTIGUE	MENPC
GANDJEI GALI	MFPPM
MODJIBEYE ALLADOUMADJI	MEPD
NGOMINA BRAMINGAR	MEPD
ABDERAMANE ABDOULAYE	MCIPSP

Tableau A.3.6 : Liste des membres du Comité de lecture du rapport principal de l'ECOSIT4

NOM ET PRENOMS	QUALIFICATIONS (TITRE)
ABDOU ABDALLAH	CONSEILLER TECHNIQUE DU DG DE L'INSEED
OUSMAN ABDOULAYE HAGGAR	ANCIEN DG DE L'INSEED
TABO SYMPHORIEN NDANG	ANCIEN CHEF DE SERVICE DES COMPTES NATIONAUX DU TCHAD
NINGAM NGAKOUTOU	ANCIEN CHARGE DE PROGRAMME POPULATION ET DEVELOPPEMENT DE L'UNFPA

Tableau A.3.7 : Liste des membres de l'équipe d'édition finale du rapport principal sur la pauvreté de l'ECOSIT4

NOM ET PRENOMS	THEMES
CHERIF OUSMANE ABDOULAYE	MESURES DE LA PAUVRETE
ABAKAR KODREY	APERCU DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE
MOBE HAROU	PAUVRETE SUBJECTIVE
AHMAT ABDERAHIM ABBO	RESUME EXECUTIF/CONCLUSION
DJILDAS YANNICK	SITUATION DE L'EMPLOI
YAYA MAMADOU	CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ET DES MENAGES ENQUETES

GOGNIN GOMDIGUE	POSSESSION DE BIENS DURABLES
ATTOM IBRAHIM	SYNTHESE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE
RIRADJIM MADNODJI	CONSOMMATION DES MENAGES ET PAUVRETE
NOUBADIGNIM RONELYAMBAYE	EDUCATION ET SANTE
TCHOUA PHILEMON	LOGEMENT ET CONDITIONS D'EXISTENCE

A .4 Tableaux additifs

Tableau A.4.01: Répartition de l'échantillon par province selon le milieu de résidence

Province de résidence	Allocation des ZD			Allocation des Ménages		
	Urbaines	Rurales	Total	Urbains	Ruraux	Total
Batha	8	15	23	96	180	276
Borkou/Tibesti	8	8	16	96	96	192
Chari Baguirmi	8	20	28	96	240	336
Guéra	8	16	24	96	192	288
Hadjer Lamis	8	20	28	96	240	336
Kanem	8	15	23	96	180	276
Lac	8	14	22	96	168	264
Logone Occidental	9	21	30	108	252	360
Logone Oriental	9	24	33	108	288	396
Mandoul	8	20	28	96	240	336
Mayo-Kebbi Est	9	21	30	108	252	360
Mayo-Kebbi Ouest	8	16	24	96	192	288
Moyen-Chari	8	15	23	96	180	276
Ouaddai	9	23	32	108	276	384
Salamat	8	11	19	96	132	228
Tandjilé	8	17	25	96	204	300
Wadi Fira	8	17	25	96	204	300
N'Djaména	125	0	125	1 500	0	1 500

Barh El Gazal	11	16	27	132	192	324
Ennedi Est/Ouest	11	10	21	132	120	252
Sila	8	11	19	96	132	228
Tchad	295	330	625	3 540	3 960	7 500

Tableau A.4.02 : Population des ménages par groupe d'âges selon le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âges (années)	Milieu de résidence						Ensemble		
	Urbain			Rural					
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0 - 4	324 846	326 378	651 224	1 320 588	1 221 997	2 542 585	1 645 434	1 548 375	3 193 809
5-9	328 334	334 748	663 082	1 180 430	1 223 090	2 403 520	1 508 764	1 557 838	3 066 602
10-14	254 246	267 530	521 776	778 911	724 424	1 503 335	1 033 157	991 954	2 025 111
15 - 19	210 009	204 195	414 204	433 898	540 135	974 033	643 907	744 330	1 388 237
20 - 24	146 130	174 404	320 534	275 705	478 671	754 377	421 835	653 076	1 074 911
25 - 29	100 977	148 440	249 417	256 910	431 831	688 741	357 886	580 272	938 158
30 - 34	99 195	122 652	221 847	278 598	355 378	633 976	377 793	478 030	855 823
35 - 39	85 510	86 397	171 907	237 205	294 225	531 430	322 716	380 622	703 337
40 - 44	72 747	73 706	146 453	201 972	225 681	427 653	274 719	299 387	574 106
45 - 49	56 588	51 995	108 582	170 675	158 238	328 913	227 263	210 233	437 496
50 - 54	47 960	52 010	99 970	122 212	143 489	265 701	170 172	195 499	365 671
55 - 59	33 369	26 967	60 337	110 629	85 658	196 286	143 998	112 625	256 623
60 - 64	31 015	33 953	64 968	107 793	71 943	179 736	138 808	105 896	244 703

Groupe d'âges (années)	Milieu de résidence						Ensemble		
	Urbain			Rural					
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
65 - 69	21 156	17 849	39 005	64 206	56 915	121 122	85 362	74 764	160 126
70 - 74	15 948	12 798	28 746	52 421	42 822	95 243	68 368	55 620	123 988
75 - 79	4 254	7 148	11 402	22 139	16 785	38 924	26 393	23 933	50 326
80+	4 682	3 265	7 947	18 093	18 110	36 204	22 776	21 375	44 151
Total	1 836 965	1 944 435	3 781 401	5 632 386	6 089 393	11 721 778	7 469 351	8 033 828	15 503 179

Tableau A.4.03 : Taux d'activité et taux de chômage (au sens du BIT et élargi) par tranche d'âges conventionnelle et sexe

Tranche d'âges et sexe	Taux d'activité			Taux de chômage au sens du BIT			Taux de chômage élargi		
	Milieu de résidence		Ensemble	Milieu de résidence		Ensemble	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural		Urbain	Rural		Urbain	Rural	
Masculin									
5-17 ans	7,7	18,6	16,0	7,4	3,5	4,0	47,9	47,9	47,9
12-19 ans	16,1	34,4	29,0	10,4	4,7	5,7	45,5	39,8	44,6
15-19 ans	20,7	38,3	32,6	12,4	4,5	6,1	43,8	35,7	42,4
15-24 ans	29,7	49,2	42,7	8,9	3,9	5,1	33,5	26,4	32,1
15-34 ans	47,5	65,3	59,8	8,2	2,7	4,0	19,7	17,1	19,1
15-49 ans	60,2	74,3	70,2	5,7	1,7	2,7	12,9	11,6	12,6
15-64 ans	63,7	76,7	73,0	5,1	1,4	2,3	11,0	10,2	10,7
15-59 ans	63,1	76,2	72,4	5,3	1,5	2,5	11,5	10,5	11,3
60 ans et plus	64,0	80,1	76,4	0,6	0,0	0,1	1,5	3,1	1,8
65 ans et plus	54,8	76,5	71,5	1,2	0,0	0,2	1,7	3,8	2,1

Tranche d'âges et sexe	Taux d'activité			Taux de chômage au sens du BIT			Taux de chômage élargi		
	Milieu de résidence		Ensemble	Milieu de résidence		Ensemble	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural		Urbain	Rural		Urbain	Rural	
Ensemble (15 ans et plus)	63,2	76,7	72,9	4,9	1,2	2,1	10,4	9,9	10,3
Féminin									
5-17 ans	5,4	15,4	13,0	4,1	1,7	1,9	53,4	57,1	53,8
12-19 ans	11,5	30,4	25,2	4,7	2,1	2,4	47,8	48,0	47,9
15-19 ans	13,5	35,2	29,3	5,9	2,7	3,1	45,0	43,9	44,9
15-24 ans	19,1	41,6	35,5	5,0	1,9	2,3	39,1	35,5	38,6
15-34 ans	29,9	48,1	43,3	6,3	1,3	2,2	33,9	25,5	32,6
15-49 ans	36,5	52,1	48,1	5,1	1,1	1,9	31,0	21,6	29,4
15-59 ans	38,7	53,5	49,7	4,4	1,0	1,7	29,1	19,8	27,4
15-64 ans	38,4	53,2	49,4	4,4	1,0	1,7	29,1	19,8	27,2
60 ans et plus	37,2	52,4	48,4	0,0	0,3	0,3	8,5	7,0	8,2
65 ans et plus	31,3	45,6	42,2	0,0	0,0	0,0	7,8	1,8	6,8
Ensemble (15 ans et plus)	38,3	53,1	49,3	4,2	1,0	1,7	28,4	19,2	26,8
Les deux sexes									
5-17 ans	6,6	17,0	14,5	6,0	2,7	3,1	50,6	52,2	50,8
12-19 ans	13,9	32,3	27,0	8,0	3,5	4,1	46,7	43,6	46,2
15-19 ans	17,2	36,6	30,8	9,9	3,6	4,6	44,5	39,3	43,7
15-24 ans	24,2	44,7	38,6	7,3	2,8	3,6	36,7	30,5	35,7
15-34 ans	38,0	55,1	50,3	7,4	2,0	3,1	27,8	20,9	26,5
15-49 ans	47,7	61,6	57,8	5,4	1,4	2,3	22,7	16,0	21,4
15-59 ans	50,5	63,8	60,2	4,8	1,2	2,0	20,5	14,3	19,2
15-64 ans	50,2	63,2	59,7	4,8	1,2	2,0	20,5	14,3	19,1
60 ans et plus	50,8	67,9	63,7	0,4	0,1	0,2	4,0	4,6	4,1

Tranche d'âges et sexe	Taux d'activité			Taux de chômage au sens du BIT			Taux de chômage élargi		
	Milieu de résidence		Ensemble	Milieu de résidence		Ensemble	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural		Urbain	Rural		Urbain	Rural	
65 ans et plus	43,6	62,2	57,9	0,8	0,0	0,1	3,8	3,1	3,7
Ensemble (15 ans et plus)	50,2	63,7	60,0	4,6	1,1	2,0	19,7	13,9	18,5

Tableau A.4.04 : Taux net de scolarisation au secondaire par province de résidence selon le milieu de résidence (%)

Province de résidence	1er du secondaire (12-15 ans)			2ème cycle du secondaire (16-18 ans)		
	Milieu de résidence		Ensemble	Milieu de résidence		Ensemble
	Urbain	Rural		Urbain	Rural	
Batha	22,4	0,0	4,0	7,1	0,0	1,6
Borkou/Tibesti	19,9	8,9	14,4	3,1	0,0	1,5
Chari Baguirmi	8,1	6,5	6,6	2,4	1,9	2,0
Guéra	21,6	5,5	8,4	9,0	2,8	4,2
Hadjer Lamis	10,4	3,7	4,5	2,9	0,0	0,5
Kanem	14,9	0,7	2,8	2,0	0,0	0,5
Lac	9,1	3,5	4,3	0,0	0,0	0,0
Logone Occidental	20,9	11,1	14,3	21,1	1,3	6,4
Logone Oriental	21,6	8,6	11,9	11,7	4,7	6,6
Mandoul	37,7	7,5	11,0	19,0	0,0	2,5
Mayo Kebbi Est	27,6	13,0	14,8	17,9	1,8	5,8
Mayo Kebbi Ouest	30,7	16,4	18,3	4,8	7,5	7,1
Moyen Chari	24,5	4,2	9,7	11,0	2,1	4,6
Ouaddaï	37,0	0,0	7,0	17,2	0,0	4,0
Salamat	16,5	0,0	3,6	4,7	0,0	0,9

Tandjilé	11,1	12,1	11,9	5,6	0,0	1,1
Wadi Fira	17,6	2,2	4,5	0,0	2,0	1,8
N'Djaména	32,6	-	32,6	20,4	-	20,4
Barh El Gazal	5,3	3,7	4,1	6,9	0,0	1,9
Ennedi Est/Ennedi Ouest	2,1	11,9	10,2	1,4	0,0	0,3
Sila	9,4	0,0	1,9	12,6	0,0	4,4
Total	25,5	6,7	11,8	14,5	1,7	5,6

Tableau A.4.05 : Répartition de la population masculine non scolarisée (6 ans et plus) au moment de l'enquête par quintile de bien-être selon la province de résidence (%)

Province de résidence	Quintile de bien-être économique					
	Plus pauvre	Moyen pauvre	Médian	Moyen riche	Plus riche	Ensemble
Batha	6,3	6,2	4,7	3,3	3,2	4,9
Borkou/Tibesti	0,4	1,8	1,1	1,1	2,4	1,3
Chari Baguirmi	3,8	4,3	7,5	10,7	6,8	6,4
Guéra	7,3	4,2	2,4	3,5	1,4	4
Hadjer Lamis	3,4	7,2	7,7	7,5	4,3	6
Kanem	1,7	3,0	4,8	3,9	4,2	3,4
Lac	5,6	4,8	4,3	3,5	2,4	4,3
Logone Occidental	6,3	3,4	4,4	5,6	6,4	5,2
Logone Oriental	8,3	4,9	4,1	4,2	7,2	5,7
Mandoul	7,8	5,1	4,6	3,6	3,5	5,1
Mayo Kebbi Est	8,2	6,5	2,9	4,5	3,8	5,4
Mayo Kebbi Ouest	5,9	4,5	3,5	2,1	1,9	3,8
Moyen Chari	4,6	4,0	4,2	5,6	5,5	4,7
Ouaddaï	6,1	11,5	8,8	7,3	9,1	8,5
Salamat	3,6	2,3	3,5	2,9	3,1	3,1

Tandjilé	7,2	6,0	4,3	3,6	2,9	5
Wadi Fira	5,0	5,6	6,2	5,9	4,0	5,4
N'Djaména	1,6	4,4	9,5	12,3	20,7	8,6
Barh El Gazal	2,0	3,0	3,2	3,0	3,0	2,8
Ennedi Oust/Ennedi Est	0,4	1,9	2,0	2,3	2,1	1,7
Sila	4,6	5,5	6,4	3,8	2,2	4,7
Total	100	100	100	100	100	100

Tableau A.4.06 : Indices de Gini par province et milieu de résidence

Milieu de résidence et Province	Indice de Gini
Milieu de résidence	
Urbain	0.36
Rural	0.30
Province	
Batha	0,31
Borkou/Tibesti	0,29
Chari-Baguirmi	0,28
Guéra	0,30
Hadjer-Lamis	0,27
Kanem	0,28
Lac	0,28
Logone Occidental	0,35
Logone Oriental	0,36
Mandoul	0,32
Mayo-Kebbi Est	0,35
Mayo-Kebbi Ouest	0,29
Moyen-Chari	0,32

Ouaddaï	0,32
Salamat	0,31
Tandjilé	0,29
Wadi Fira	0,32
Ville de N'Djamena	0,34
Barh-El-Gazal	0,29
Ennedi Ouest/Ennedi Est	0,28
Sila	0,28
Tchad	0,34

Tableau A.4.07 : Indices de Gini par groupe socioéconomique

Caractéristique du Chef de ménage	Indice de Gini
Niveau d'instruction	
Aucun	0,32
Primaire	0,34
Secondaire 1	0,35
Secondaire 2	0,36
Supérieur	0,34
Situation d'activité	
Occupé	0,34
Non occupé	0,35
Inactif	0,34
Catégorie Socio-professionnelle	
Cadre supérieur	0,31
Cadre moyen/agent de maîtrise	0,33
Ouvrier ou employé qualifié	0,32
Ouvrier ou employé non qualifié	0,35
Manœuvre, aide-ménagère	0,34

Caractéristique du Chef de ménage	Indice de Gini
Stagiaire ou Apprenti rémunéré	0,33
Stagiaire ou Apprenti non rémunéré	0,23
Aide familial	0,36
Travailleur pour compte propre	0,32
Patron	0,27
Maitre communautaire	0,27
Non concerné	0,32
Branche d'activité	
Agriculture	0,30
Elevage/pêche	0,26
Industrie extractive	0,36
Autres industries	0,31
BTP	0,37
Commerce	0,31
Restaurant/Hôtel	0,30
Transport/Communication	0,33
Education/Sante	0,32
Services perso.	0,32
Autres services	0,33
Non concerné	0,32
Tchad	0,34

Tableau A.4.08 : Répartition des ménages par source d'éclairage selon la province de résidence

Provinces de résidence	Sources d'éclairage							Ensemble
	Electricité réseau	Electricité (générateur)	Lampe à pétrole	Lampe à pile, grosse torche	Paraffine/Bois/Planche	Plaque solaire	Autre	

Batha	2,0	0,2	3,2	82,1	9,5	0,7	2,3	100
Borkou/Tibesti	11,7	4,2	2,0	78,6	0,0	3,5	0,0	100
Chari-Baguirmi	0,0	0,1	5,0	88,1	0,6	4,5	1,6	100
Guéra	0,1	3,2	2,4	91,7	2,6	0,0	0,0	100
Hadjer-Lamis	1,5	1,1	2,2	90,3	1,7	2,4	0,8	100
Kanem	0,7	0,2	2,9	96,1	0,0	0,1	0,0	100
Lac	0,4	0,1	3,0	89,9	4,7	0,4	1,5	100
Logone Occidental	0,4	1,0	2,0	93,7	0,8	1,2	0,9	100
Logone Oriental	1,1	1,2	1,0	88,9	6,0	0,0	1,7	100
Mandoul	0,0	0,6	9,3	87,8	0,7	0,3	1,3	100
Mayo-Kebbi Est	1,0	0,7	4,0	92,3	0,8	0,1	1,2	100
Mayo-Kebbi Ouest	0,4	1,5	1,3	94,4	1,8	0,0	0,7	100
Moyen-Chari	4,6	0,8	3,4	89,5	1,4	0,2	0,0	100
Ouaddaï	1,8	0,8	2,3	93,2	0,2	1,7	0,0	100
Salamat	3,5	0,2	15,7	72,6	3,0	0,5	4,7	100
Tandjilé	0,1	0,5	1,6	95,5	1,2	0,3	0,7	100
Wadi Fira	0,4	0,4	7,7	86,3	0,3	4,3	0,6	100
Ville de N'djamena	51,2	6,8	2,0	38,1	0,0	1,5	0,5	100
Barh-El-Gazal	2,5	1,9	0,6	89,6	0,0	5,4	0,0	100
Ennedi Est/Ouest	0,0	0,6	2,7	88,7	4,0	1,6	2,4	100
Sila	0,0	0,4	3,2	94,7	0,0	1,8	0,0	100
Total	5,4	1,4	3,4	85,9	1,8	1,2	0,9	100

A.5 Méthode de calage

Le gouvernement du Tchad avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale a réalisé en 2018, la Quatrième Enquête sur la Consommation des ménages et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT4) ayant pour principal objectif de fournir les données pour le suivi/évaluation de la pauvreté et des conditions de vie des ménages dans le pays.

Le tirage de l'échantillon a été fait strate par strate. Ainsi, l'échantillon de l'ECOSIT4 est basé sur un sondage aréolaire stratifié et tiré à deux degrés. Au premier degré, 625 grappes ont été tirées à partir de la liste des Zones de Dénombrement (ZD) établies au cours du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) réalisé en 2009 par INSEED, en procédant à un tirage systématique avec probabilité proportionnelle à la taille (la taille de la grappe étant le nombre de ménages). Un dénombrement des ménages dans chacune de ces grappes a fourni une liste des ménages à partir de laquelle a été tiré, au second degré, un échantillon de 12 ménages par grappe avec un tirage systématique à probabilité égale.

Un total de 7 500 ménages (3 540 en milieu urbain dans 295 grappes et 3 960 en milieu rural dans 330 grappes) ont été sélectionnés.

L'ECOSIT4 vise à estimer des paramètres descriptifs de la population et des paramètres d'analyse de la pauvreté. Un poids de sondage est associé à chaque unité échantillonnée. Il est considéré comme le nombre d'unités typiques dans la population d'enquête que chaque unité

échantillonnée représente. Ainsi des estimations peuvent être calculées à partir de ces poids ou des poids d'estimation obtenus en rajustant les poids de sondage. Comme vous le savez, l'utilisation des données auxiliaires dans le processus d'estimation des coefficients d'extrapolation ou calage permet d'améliorer la précision des indicateurs calculés. Le calage consiste à rajuster les poids, afin que les estimations de la ou des variables auxiliaires correspondent à des totaux connus (aussi appelés totaux de contrôle).

Pour cette enquête, on a fait appel à la pondération par calage sur des totaux de population par province et milieu de résidence ou strate pour éliminer le biais de non-réponse. Cet ajustement tient compte de la non-réponse et intègre des données auxiliaires. Nous avons procédé comme suit :

- Remplissage du fichier Calculpondérations de l'UEMOA ;
- Estimation du nombre de ménages dénombrés ajusté de chaque grappe segmentée ;
- Repérage des grappes par strate ;
- Calcul de la population de chaque strate ;
- Calage des poids.

A) Fichier Calculpondérations

Nous avons rempli la fiche Calculpondérations de l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages des Instituts Nationaux de la Statistique (INS) des Etats membres de l'UEMOA. Cela nous a permis de voir les premières tendances de la pauvreté et la structure de la population. Cette fiche contient entre autres :

1. Colonne A : numéro de la grappe ;
2. Colonne B : nombre de ZD tirées dans la strate ;
3. Colonne C : nombre de ménages au RGPH dans la ZD ;
4. Colonne D : nombre de ménages au RGPH dans la strate ;
5. Colonne E : nombre de ménages tirés ;
6. Colonne F : nombre de ménages dénombrés ;
7. Colonne G : nombre de ménages enquêtés ;
8. Colonne H : probabilité de tirer la grappe p1 ;
9. Colonne I : probabilité de tirer un ménage de la grappe p2 ;
10. Colonne J : probabilité $p1*p2$;
11. Colonne K : coefficient de couverture ménage c ;
12. Colonne L : pondération spatiale initiale ;
13. Colonne M : probabilité corrigée $p1*p2*c$;
14. Colonne N : poids.

B) ZD segmentée

Un certain nombre de ZD tirées pour l'échantillon de l'ECOSIT4 sont de grande taille en termes de nombre de structures et de ménages et ont été subdivisées en plusieurs segments parmi lesquels un seul a été retenu dans l'échantillon. Après le traitement des données des 2 vagues de l'enquête, on a procédé à l'estimation du nombre de ménages dénombrés ajusté de chaque grappe segmentée.

C) Repérage des grappes par strate

Certaines équipes n'avaient pas bien renseigné les informations sur le milieu de résidence. Nous avons donc procédé à l'affectation du bon code de milieu de résidence de chaque grappe. On a obtenu ainsi la liste des grappes par province selon le milieu de résidence (41 strates).

D) Calcul de la population de chaque strate

Sur la base du poids de sondage et de la taille moyenne des ménages de l'échantillon, nous avons calculé la population de chaque grappe de l'échantillon. Grâce au cumul, nous avons la population de chaque strate et la structure de sa population (poids démographique de chaque grappe dans la strate).

E) Calage des poids de sondage

On a fait appel ensuite à la pondération par calage sur des totaux de population par province et milieu de résidence ou strate. Nous avons fait nos calculs sur la base de 1 992 983 ménages dénombrés en 2009. En combinant les poids de sondage et les tailles moyennes des ménages de l'échantillon, nous avons obtenu une population totale de 12 870 287 en 2018. Les projections de l'INSEED publiés en 2014 prévoient 15 230 831 habitants au premier juillet 2018. L'utilisation de la répartition par province et milieu de résidence des effectifs des projections et le poids démographique de chaque grappe dans la strate nous a permis d'avoir de nouveaux poids de sondage. Pour chaque strate, nous avons calculé le coefficient d'ajustement :

$$\text{Cast} = \text{POPproj} / \text{POPstr}$$

Le nouveau poids de chaque grappe :

$$\text{Poids} = \text{Cast} * \text{Poids_ancien.}$$

Le déficit ou le surplus est estimé à travers la formule suivante :

$$\text{Pourcentage_Ecart} = 100 * (\text{POPproj} - \text{POPstr}) / \text{POPproj}$$

Pour les strates où Pourcentage_Ecart est inférieur ou égal à 8%, les anciens poids sont maintenus (5 cas sur 41). Les nouveaux poids ont été utilisés pour 36 strates.

Nous avons au finish fait un calage des coefficients d'extrapolation, pour chaque vague, par province et par milieu de résidence en se basant sur les chiffres de projection de la population. La population totale obtenue après ajustement : 15 503 179 habitants en 2018.



REALISE PAR
L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, DES ETUDES
ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

BP 453 N'Djaména-Tchad,
Téléphone : (+235) 22 52 31 64 / 22 52 66 13

Site web: www.inseed.td